

Br. B
J
103
H7
1983/84
L3
A1

*LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT*

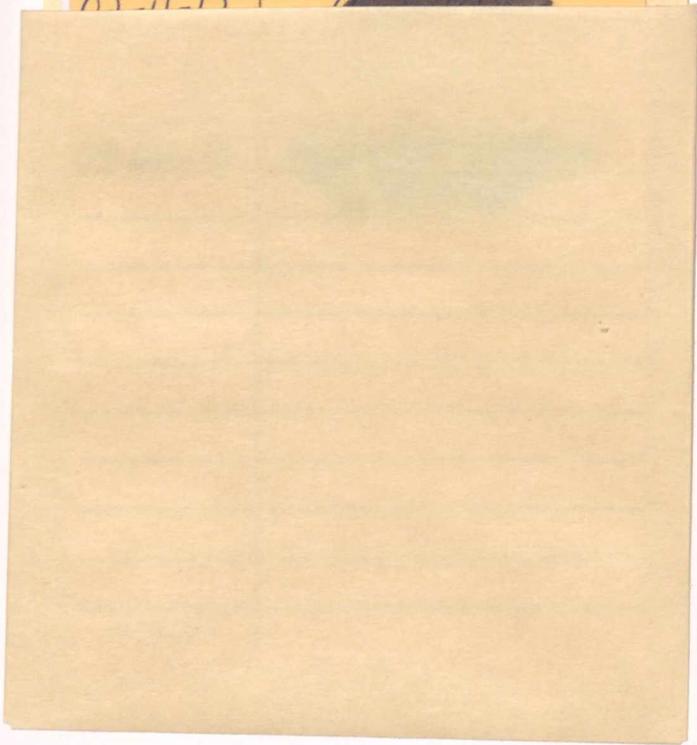
DATE DUE

--	--	--	--

J
103
H7

Canada. Parliament.
Special Joint Committee
on Official Languages.
Minutes of proceedings.

1983/84 DATE	NAME — NOM
L3	
A1	Mason, Robert
02-11-12	...



SENATE
HOUSE OF COMMONS

Issue No. 1

Wednesday, May 23, 1984
Thursday, May 24, 1984

Joint Chairmen:

Senator Lowell Murray
Mr. Jean-Robert Gauthier, M.P.

SÉNAT
CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 1

Le mercredi 23 mai 1984
Le jeudi 24 mai 1984

Coprésidents:

Sénateur Lowell Murray
M. Jean-Robert Gauthier, député

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Joint Committee of the Senate and of the House of Commons on

Procès-verbaux et témoignages du Comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre des communes de la

Official Languages Policy and Programs

Politique et des programmes de langues officielles

RESPECTING:

Organization meeting and Order of Reference
pertaining to the Reports of the Commissioner of
Official Languages

INCLUDING:

The First Report to both Houses of Parliament

CONCERNANT:

Séance d'organisation et l'Ordre de renvoi relatif aux
rapports du Commissaire aux langues officielles

Y COMPRIS:

Le premier rapport aux deux Chambres du Parlement

WITNESSES:

(See back cover)

Second Session of the

Thirty-second Parliament, 1984

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Deuxième session de la

trente-deuxième législature, 1984

STANDING JOINT COMMITTEE OF THE SENATE
AND OF THE HOUSE OF COMMONS ON OFFICIAL
LANGUAGES POLICY AND PROGRAMS

COMITÉ MIXTE PERMANENT DU SÉNAT ET DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES DE LA POLITIQUE ET
DES PROGRAMMES DE LANGUES OFFICIELLES

Joint Chairmen:

Senator Lowell Murray
Mr. Jean-Robert Gauthier, M.P.

Coprésidents:

Sénateur Lowell Murray
M. Jean-Robert Gauthier, député

Representing the Senate:

Représentant le Sénat:

Senators — Sénateurs

Asselin
Bosa

Donahue
Guay

Hébert
Robichaud

Thériault
Wood—(9)

Representing the House of Commons:

Représentant la Chambre des communes:

Messrs. — Messieurs

Berger
Bockstael
Bosley
Clarke (*Vancouver Quadra*)

Côté (Mrs.)
Gimaïel
Gourd (*Argenteuil—Papineau*)
Kilgour

Lambert
Marceau
McDonald (Ms.)
(*Broadview—Greenwood*)

Nystrom
Reid (*Kenora—Rainy
River*)
St. Germain—(15)

(Quorum 6)

Les cogreffiers du Comité

François Prigent

Paul Bélisle

Joint Clerks of the Committee

ORDERS OF REFERENCE OF THE SENATE

Extract from the Minutes of the Proceedings of the Senate of Tuesday, May 8, 1984:

“The Committee of Selection has the honour to present its

FOURTH REPORT

Pursuant to Rule 66(1)(b), your Committee submits herewith the list of Senators nominated by it to serve the Standing Joint Committee on Official Languages Policy and Programs.

The Honourable Senators Asselin, Bosa, Donahoe, Guay, Hébert, Le Moyné, Murray, Thériault and Wood. (9)

Respectfully submitted,

Le président,

William J. Petten,

Chairman.

With leave of the Senate,

The Honourable Senator Petten moved, seconded by the Honourable Senator Cottreau, that the Report be adopted now.

The question being put on the motion, it was . . .

Resolved in the affirmative.”

Extract from the Minutes of the Proceedings of the Senate of Wednesday, May 9, 1984:

“With leave of the Senate,

The Honourable Senator Frith moved, seconded by the Honourable Senator Olson, P.C.:

That all reports of the Commissioner of Official Languages and the evidence adduced by the Special Joint Committee on Official Languages in the present Parliament be deemed to have been referred to the Standing Joint Committee on Official Languages Policy and Programs; and

That a Message be sent to the House of Commons to acquaint that House accordingly.

After debate, and . . .

The question being put on the motion, it was . . .

Resolved in the affirmative.”

Extract from the Minutes of Proceedings of the Senate of Tuesday, May 22, 1984:

“Pursuant to Order, the Senate proceeded to the consideration of the Message from the House of Commons respecting the quorum of the Standing Joint Committee on Official Languages Policy and Programs.

The Honourable Senator Frith moved, seconded by the Honourable Senator Murray:

That the Senate do unite with the House of Commons for the following purpose:

That the quorum of the Standing Joint Committee of the Senate and of the House of Commons on Official Languages

ORDRES DE RENVOI DU SÉNAT

Extrait des procès-verbaux du Sénat du mardi 8 mai 1984:

«Le Comité de sélection a l'honneur de présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

Conformément à l'article 66(1)b) du Règlement, votre Comité présente la liste des sénateurs qu'il a désignés pour faire partie du Comité mixte permanent de la politique et des programmes de langues officielles.

Les honorables sénateurs Asselin, Bosa, Donahoe, Guay, Hébert, Le Moyné, Murray, Thériault et Wood. (9)

Respectueusement soumis,

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Petten propose, appuyé par l'honorable sénateur Cottreau, que le rapport soit adopté dès maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Extrait des procès-verbaux du Sénat du mercredi 9 mai 1984:

«Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Frith propose, appuyé par l'honorable sénateur Olson, C.P.,

Que tous les rapports du Commissaire aux langues officielles et les témoignages recueillis par le Comité mixte spécial sur les langues officielles au cours du présent Parlement soient réputés avoir été déferés au Comité mixte permanent de la politique et des programmes de langues officielles; et

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'en informer.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Extrait des Procès-verbaux du Sénat du mardi 22 mai 1984

«Suivant l'ordre adopté, le Sénat aborde l'étude du message de la Chambre des communes au sujet du quorum du Comité mixte permanent de la politique et du programme de langues officielles.

L'honorable sénateur Frith propose, appuyé par l'honorable sénateur Murray,

Que le Sénat se joigne à la Chambre des communes aux fins suivantes:

Que le quorum du Comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre des communes de la politique et des programmes

Policy and Programs be six members, whenever a vote, resolution or other decision is taken, so long as both Houses, the government and the opposition are represented, and that the Joint Chairman be authorized to hold meetings, to receive evidence and authorize the printing thereof, when four members are present so long as both Houses, the government and the opposition are represented; and

That a Message be sent to the House of Commons to inform that House accordingly.

After debate, and . . .

The question being put on the motion, it was . . .

Resolved in the affirmative."

"With leave of the Senate,

The Honourable Senator Frith moved, seconded by the Honourable Senator Murray:

That the Standing Joint Committee on Official Languages Policy and Programs have power to sit during sittings and adjournments of the Senate; and

That a Message be sent to the House of Commons to acquaint that House accordingly.

The question being put on the motion, it was . . .

Resolved in the affirmative."

de langues officielles soit fixé à six membres, pourvu que les deux Chambres, le gouvernement et l'opposition soient représentés lorsqu'un vote, une résolution ou une autre décision doit être prise, et qu'on autorise les coprésidents à tenir des réunions pour recevoir et autoriser l'impression des témoignages, lorsque le quorum n'est pas atteint, dans la mesure où il y a quatre membres présents et que les deux Chambres, le gouvernement et l'opposition sont représentés; et

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'en informer.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

«Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Frith propose, appuyé par l'honorable sénateur Murray,

Que le Comité mixte permanent de la politique et des programmes de langues officielles soit autorisé à siéger pendant les séances et les ajournements du Sénat; et

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'en informer.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat

Charles A. Lussier

Clerk of the Senate

ORDERS OF REFERENCE OF THE HOUSE OF COMMONS

Friday, May 4, 1984

ORDERED,—That the Members to serve on the part of this House on the Standing Joint Committee on Official Languages Policy and Programs be Mr. Berger, Mr. Bockstael, Mr. Bosley, Mr. Clarke (*Vancouver Quadra*), M^{me} Côté, Mr. Gauthier, Mr. Gimaiel, Mr. Gourd (*Argenteuil—Papineau*), Mr. Hawkes, Mr. Kilgour, Mr. Marceau, Ms. McDonald (*Broadview—Greenwood*), Mr. Nystrom, Mr. Reid (*Kenora—Rainy River*) and Mr. St. Germain;

That all reports of the Commissioner of Official Languages and the evidence adduced by the Special Joint Committee on Official Languages in the present Parliament be deemed to have been referred to the said Committee; and

That a Message be sent to the Senate to acquaint Their Honours thereof.

Wednesday, May 16, 1984

ORDERED,—That the quorum of the Standing Joint Committee of the Senate and of the House of Commons on Official Languages Policy and Programs be six members, whenever a vote, resolution or other decision is taken, so long as both Houses, the government and the opposition are represented, and that the Joint Chairmen be authorized to hold meetings, to receive evidence and authorize the printing thereof, when four members are present so long as both Houses, the government and the opposition are represented; and

That a message be sent to the Senate requesting that that House do unite with this House for the above purpose.

ATTEST*Le Greffier de la Chambre des communes*

C.B. KOESTER

The Clerk of the House of Commons

ORDRES DE RENVOI DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 4 mai 1984

IL EST ORDONNÉ,—Que les députés devant représenter la Chambre au sein du Comité mixte permanent sur la politique et les programmes de langues officielles soient M. Berger, M. Bockstael, M. Bosley, M. Clarke (*Vancouver Quadra*), M^{me} Côté, M. Gauthier, M. Gimaiel, M. Gourd (*Argenteuil—Papineau*), M. Hawkes, M. Kilgour, M. Marceau, M^{me} McDonald (*Broadview—Greenwood*), M. Nystrom, M. Reid (*Kenora—Rainy River*) et M. St. Germain;

Que tous les rapports du Commissaire aux langues officielles et les témoignages recueillis par le Comité mixte spécial sur les langues officielles du présent Parlement soient réputés avoir été déférés audit Comité; et

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

Le mercredi 16 mai 1984

IL EST ORDONNÉ,—Que le quorum du Comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre des communes de la politique et des programmes de langues officielles soit fixé à six membres, pourvu que les deux Chambres, le gouvernement et l'opposition soient représentés lorsqu'un vote, une résolution ou une autre décision doit être prise, et qu'on autorise les coprésidents à tenir des réunions pour recevoir et autoriser l'impression des témoignages, lorsque le quorum n'est pas atteint, dans la mesure où il y a quatre membres présents et que les deux Chambres, le gouvernement et l'opposition sont représentés; et

Qu'un message soit envoyé au Sénat l'invitant à se joindre à la Chambre aux fins ci-dessus.

ATTESTÉ*Le Greffier de la Chambre des communes*

C.B. KOESTER

The Clerk of the House of Commons

REPORT TO BOTH HOUSES

To the Senate: Thursday, May 24, 1984

To the House of Commons: Thursday, May 24, 1984

The Standing Joint Committee of the Senate and the House of Commons on Official Languages Policy and Programs has the honour to present its

FIRST REPORT

In accordance with its Orders of Reference from the Senate dated May 8, May 9 and May 22, 1984, and its Orders of Reference from the House of Commons dated May 4 and May 16, 1984, your Committee recommends that it be empowered to hire professional, clerical and stenographic staff as may be required.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issue No. 1*) is tabled.

Respectfully submitted,

Les coprésidents

Lowell Murray

Jean-Robert Gauthier

Joint Chairmen

RAPPORT AUX DEUX CHAMBRES

Au Sénat: le jeudi 24 mai 1984

A la Chambre des communes: le jeudi 24 mai 1984

Le Comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre des communes de la politique et des programmes de langues officielles a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Conformément à ses Ordres de renvoi du Sénat des 8 mai, 9 mai et 22 mai 1984, et à ses Ordres de renvoi de la Chambre des communes des 4 mai et 16 mai 1984, votre Comité recommande qu'il soit autorisé à retenir les services de spécialistes, d'un personnel de bureau et de sténographes nécessaires.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicule n° 1*) est déposé.

Respectueusement soumis,

ATTESTE

C.B. KOESTER

The Clerk of the House of Commons

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, MAY 23, 1984

(1)

[Text]

The Standing Joint Committee on Official Languages Policy and Programs met this day at 3:40 o'clock p.m. for the purpose of organization.

Members of the Committee present:

Representing the Senate: The Honourable Senators Asselin, Donahoe, Guay, Murray and Wood.

Representing the House of Commons: Messrs. Bockstael, Gauthier, Kilgour, Lambert and Marceau and Ms. McDonald.

Witness: Mr. Maxwell F. Yalden, Commissioner of Official Languages.

The Joint Clerks presided over the election of the Joint Chairmen.

Mr. Marceau, seconded by Senator Guay, moved,—That Senator Murray be Joint Chairman of this Committee.

The question being put on the motion, it was agreed to.

The Joint Clerk declared Senator Murray duly elected Joint Chairman of the Committee.

Mr. Marceau, seconded by Mr. Bockstael, moved,—That Mr. Gauthier be Joint Chairman of this Committee.

The question being put on the motion, it was agreed to.

The Joint Clerk declared Mr. Gauthier duly elected Joint Chairman of the Committee, and the Joint Clerks invited the Joint Chairman to take the Chair.

Mr. Lambert moved,—That the Committee print 1,000 copies of its Minutes of Proceedings and Evidence, and that the Joint Chairmen be empowered, at their discretion, to order any change necessary in special circumstances.

The question being put on the motion, it was agreed to.

Senator Asselin moved,—That the Sub-Committee on Agenda and Procedure be composed of the Joint Chairmen and five other members (three from the House of Commons and two from the Senate), and that the three political parties be represented.

The question being put on the motion, it was agreed to.

Mr. Lambert moved,—That the quorum of the Sub-Committee on Agenda and Procedure be four members so long as both Houses and two political parties are represented.

The question being put on the motion, it was agreed to.

Mr. Lambert moved,—That all reports of the Commissioner of Official Languages and the evidence adduced by the Special Joint Committee on Official Languages in the present Parliament be received by this Committee.

The question being put on the motion, it was agreed to.

Mr. Bockstael moved,—That this Committee report to both Houses requesting that it be empowered to retain the services

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 23 MAI 1984

(1)

[Texte]

Le Comité mixte permanent de la politique et du programme de langues officielles tient aujourd'hui à 15 h 40 sa séance d'organisation.

Membres du Comité présents:

Représentant le Sénat: Les honorables sénateurs Asselin, Donahoe, Guay, Murray et Wood.

Représentant la Chambre des communes: MM. Bockstael, Gauthier, Kilgour, Lambert, Marceau et M^{me} McDonald.

Témoin: M. Maxwell F. Yalden, Commissaire aux langues officielles.

Les cogreffiers président à l'élection des coprésidents.

M. Marceau, appuyé par le sénateur Guay, propose,—Que le sénateur Murray soit nommé coprésident du Comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le cogreffier déclare le sénateur Murray dûment élu coprésident du Comité.

M. Marceau, appuyé par M. Bockstael, propose,—Que M. Gauthier soit nommé coprésident du Comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le cogreffier déclare M. Gauthier dûment élu coprésident du Comité et les cogreffiers invitent les deux coprésidents à assumer la présidence.

M. Lambert propose,—Que le Comité fasse imprimer 1 000 exemplaires de ses procès-verbaux et témoignages, et que les coprésidents aient le pouvoir discrétionnaire d'ordonner tout changement nécessaire à cet égard, lorsque les circonstances l'exigent.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le sénateur Asselin propose,—Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit composé des coprésidents et de cinq autres membres (trois de la Chambre des communes et deux du Sénat) et que les trois partis politiques soient représentés.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. Lambert propose,—Que le quorum du Sous-comité du programme et de la procédure soit fixé à quatre membres, pourvu que les deux Chambres et deux partis politiques soient représentés.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. Lambert propose,—Que tous les rapports du Commissaire aux langues officielles et les témoignages recueillis par le Comité mixte spécial sur les langues officielles du présent Parlement soient reçus par le Comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. Bockstael propose,—Que le Comité fasse rapport aux deux Chambres pour leur demander qu'il soit autorisé à retenir

of professional, clerical and stenographic staff as may be required.

The question being put on the motion, it was agreed to.

The Committee proceeded to study its Order of Reference from the Senate dated May 9, 1984, and its Order of Reference from the House of Commons dated May 4, 1984, relating to the Reports of the Commissioner of Official Languages.

Mr. Yalden made a statement and answered questions.

Mr. Bockstael moved,—That the Government's comprehensive response to the Fifth and Sixth Reports of the Special Joint Committee on Official Languages be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence (see Appendix "OLLO-1").

At 5:18 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

THURSDAY, MAY 24, 1984

(2)

The Standing Joint Committee on Official Languages Policy and Programs met this day at 3:42 o'clock p.m., the Joint Chairman, Senator Murray, presiding.

Members of the Committee present:

Representing the Senate: The Honourable Senators Bosa, Guay, Murray and Robichaud.

Representing the House of Commons: Messrs. Bockstael and Bosley and Ms. McDonald (*Broadview—Greenwood*).

Witnesses: From the Office of the Commissioner of Official Languages: Mr. Maxwell F. Yalden, Commissioner; and Mr. Stuart Beaty, Director, Policy Analysis and Liaison Branch.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference from the Senate dated May 9, 1984 and its Order of Reference from the House of Commons dated May 4, 1984, relating to the Reports of the Commissioner of Official Languages.

The witnesses answered questions.

At 4:49 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Le cogreffier du Comité

Thomas Hall

Joint Clerk of the Committee

les services de spécialistes, d'un personnel de bureau et de sténographes nécessaires.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le Comité procède à l'étude de son ordre de renvoi reçu du Sénat le 9 mai 1984 et de son ordre de renvoi reçu de la Chambre des communes le 4 mai 1984, relatifs aux rapports du Commissaire aux langues officielles.

M. Yalden fait une déclaration et répond aux questions.

M. Bockstael propose,—Que la réponse globale du gouvernement aux cinquième et sixième rapports du Comité mixte spécial sur les langues officielles soit publiée en appendice aux Procès-verbaux et témoignages d'aujourd'hui (voir Appendice «OLLO-1»).

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A 17 h 18, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

LE JEUDI 24 MAI 1984

(2)

Le Comité mixte permanent de la politique et du programme de langues officielles se réunit aujourd'hui à 15 h 42, sous la présidence du sénateur Murray (coprésident).

Membres du Comité présents:

Représentant le Sénat: Les honorables sénateurs Bosa, Guay, Murray et Robichaud.

Représentant la Chambre des communes: MM. Bockstael et Bosley et M^{me} McDonald (*Broadview—Greenwood*).

Témoins: Du Bureau du Commissaire aux langues officielles: M. Maxwell F. Yalden, Commissaire; M. Stuart Beaty, directeur, Direction de l'analyse des politiques et de la liaison.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du Sénat du 9 mai 1984 et de son ordre de renvoi de la Chambre des communes du 4 mai 1984, relatifs aux rapports du Commissaire aux langues officielles.

Les témoins répondent aux questions.

A 16 h 49, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Wednesday, May 23, 1984

• 1539

Joint Clerk of the Committee (Mr. Bélisle): There is a quorum.

Your first item of business is to elect a joint chairman from the Senate. I am ready to receive motions to that effect.

Mr. Marceau.

M. Marceau: Je propose que le sénateur Lowell Murray soit nommé coprésident de ce Comité.

The Joint Clerk (Mr. Bélisle): It is moved by Mr. Marceau.

Le sénateur Guay: J'appuie la motion.

The Joint Clerk (Mr. Bélisle): It is moved by Mr. Marceau, seconded by Senator Guay, that the Hon. Senator Murray do take the Chair of this committee as the joint chairman.

Is it your pleasure to adopt the said motion?

Motion agreed to.

The Joint Clerk (Mr. Bélisle): I declare the motion carried. The Hon. Senator Murray, having been duly elected joint chairman of this committee, I invite to take the Chair.

Le cogreffier du Comité (M. Prigent): Vous devez maintenant élire un coprésident de la Chambre. J'attends vos motions à cet effet.

M. Marceau: Je propose que M. Jean-Robert Gauthier soit nommé coprésident de ce Comité.

M. Bockstael: J'appuie cette motion.

Le cogreffier (M. Prigent): Il est proposé par M. Marceau, appuyé par M. Bockstael, que M. Jean-Robert Gauthier soit nommé coprésident du Comité. Plaît-il au Comité d'adopter cette motion?

La motion est adoptée.

Le cogreffier (M. Prigent): Je déclare la motion adoptée et M. Jean-Robert Gauthier dûment élu coprésident du Comité. Je l'invite donc à ouvrir la séance.

Le coprésident (le sénateur Murray): Chers collègues, tout d'abord je tiens à remercier M. Marceau et mon collègue, le sénateur Guay, de m'accorder leur confiance.

• 1540

It was a great honour and a privilege to have presided over the Special Joint Committee on Official Languages earlier, during the previous session of this Parliament. I believe that committee accomplished a great deal, that we did very good work in calling Ministers and officials to account for the implementation of the policy and the law on official languages. I have expressed the opinion in the past, and I state again, my hope that as time goes on this standing committee might become the forum for conflict resolution and the achieving of a

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le mercredi 23 mai 1984

Le cogreffier du Comité (M. Bélisle): Vous avez atteint le quorum.

Vous devez d'abord élire un coprésident représentant le Sénat. Y a-t-il des motions à cet effet.

Monsieur Marceau.

Mr. Marceau: I propose Senator Lowell Murray as co-chairman.

Le cogreffier (M. Bélisle): *Mr. Marceau moves the nomination.*

Senator Guay: I second that motion.

Le cogreffier (M. Bélisle): Il est proposé par M. Marceau, appuyé par le sénateur Guay, que l'honorable sénateur Murray occupe le fauteuil en tant que coprésident du Comité.

Êtes-vous d'accord avec cette motion?

La motion est adoptée.

Le cogreffier (M. Bélisle): La motion est adoptée. J'invite l'honorable sénateur Murray, dûment élu coprésident de ce comité à occuper le fauteuil.

The Joint Clerk of the Committee (Mr. Prigent): You must now elect a co-chairman from the House of Commons. I will entertain motions to this effect.

Mr. Marceau: I propose Mr. Jean-Robert Gauthier.

Mr. Bockstael: I second that motion.

The Joint Clerk (Mr. Prigent): It is proposed by Mr. Marceau, seconded by Mr. Bockstael, that Mr. Jean-Robert Gauthier do take the chair as co-chairman of this committee. Is your pleasure to adopt said motion?

The motion is agreed to.

The Joint Clerk (Mr. Prigent): I declare the motion carried and Mr. Jean-Robert Gauthier duly elected co-chairman of this committee. I therefore invite him to chair this meeting.

The Joint Chairman (Senator Murray): My dear colleagues, I must first thank Mr. Marceau and my colleague Senator Guay, for the trust they have placed in me.

Ce fut un grand honneur et un privilège de présider le Comité mixte spécial des langues officielles durant la session précédente de ce Parlement. Le Comité a fait un travail très utile en convoquant les ministres et fonctionnaires du gouvernement pour expliquer la politique et rendre compte de l'application de la Loi sur les langues officielles. Comme je l'ai dit dans le passé, j'espère qu'au fil du temps, ce Comité permanent deviendra un instrument servant à résoudre les conflits, et atteindre un consensus sur les questions linguisti-

[Text]

consensus in Parliament and among the general public on language matters. We have a great deal to do. I thank you very much for your confidence, and I assure you of my dedication to the task you have placed before me and your co-chairman, Mr. Jean-Robert Gauthier.

Le coprésident (M. Gauthier): Monsieur le coprésident, j'aimerais également remercier M. Marceau et M. Bockstael pour la confiance qu'ils me témoignent en me proposant comme coprésident de ce Comité.

A mon avis, nous poursuivons un mandat déjà entamé au cours de la première session. Je regrette infiniment que l'on n'ait pas pu commencer plus rapidement nos travaux. Il y a eu toutes sortes de raisons que vous connaissez très bien. Je suis, comme mon coprésident, le sénateur Lowell Murray, tout à fait confiant que le travail du Comité se poursuivra et j'espère que la qualité de notre travail se reflétera par des rapports à la Chambre des communes d'ici quelques semaines, afin que l'on puisse, dans la foulée du 5^e et du 6^e rapport, terminer notre travail, surtout sur la question de la langue de travail dans la Fonction publique, sujet que nous avons amorcé l'hiver dernier et qui fera l'objet, avec votre accord, d'un suivi et probablement d'un rapport à la Chambre.

Monsieur Kilgour.

M. Kilgour: J'invoque le Règlement.

Le coprésident n'a pas précisé les raisons pour lesquelles nous n'avons pas siégé jusqu'à maintenant. Je me rappelle que la dernière réunion de ce Comité a été tenue au mois de novembre; nous siégeons, bien sûr, en tant que Comité spécial. Tout le monde sait très bien qu'il reste encore quelques semaines avant la dissolution du Parlement. J'aimerais donc savoir pourquoi nous n'avons pas siégé depuis cinq ou six mois. Je pense que pour garder notre crédibilité, il faut consigner au compte rendu, si possible, certaines des raisons pour lesquelles nous n'avons pas siégé. Personnellement, je ne connais pas les raisons, et je voudrais bien en être informé.

Le coprésident (M. Gauthier): Eh bien, je ne suis pas non plus dans le secret des dieux. Tout ce que je constate, c'est que le Comité a eu de la difficulté à se former, tant du côté de la Chambre que du côté du Sénat. Il semblait y avoir une certaine hésitation au niveau de ce que voulait dire un comité permanent. Également, vous n'êtes pas sans savoir que le Comité est maintenant constitué de 24 membres, neuf du Sénat et 15 de la Chambre des communes, ce qui est un gros comité, beaucoup trop gros comparativement aux autres comités de la Chambre qui, eux, ne comptent habituellement pas plus de 20 membres et parfois même 11.

S'il en est ainsi, c'est qu'il y a eu, je pense, une certaine confusion lors de la préparation des renvois. Je n'accuse personne; je dis tout simplement que les choses ont tardé, pour des raisons que je ne m'explique pas aujourd'hui, moi non plus, monsieur Kilgour. Tout ce que je sais, c'est qu'il y a eu de l'hésitation sur la formule à utiliser pour constituer le Comité permanent. Si vous vous souvenez, il y a eu en Chambre trois avis distincts. Le dernier avis devait également autoriser le Comité à engager du personnel. Cette autorisation a été effacée à la dernière minute avec du liquide correcteur. Par

[Translation]

ques, au Parlement comme chez le grand public. Nous avons beaucoup à faire. Je vous remercie beaucoup de votre confiance, et je peux vous assurer de mon dévouement à la tâche que vous nous confiez, à moi et à mon coprésident, M. Jean-Robert Gauthier.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Mr. Co-Chairman, I too wish to thank Mr. Marceau and Mr. Bockstael for the trust they placed in me in nominating me as Co-Chairman of this Committee.

Our order of Reference is only an extension of what we began in the First Session. I am truly sorry that we could not begin our work earlier. There were all sorts of reasons which you all know. Like my Co-Chairman, Senator Lowell Murray, I am sure that the work of the committee will carry on, and I hope that the quality of our work will be reflected in the reports that we shall table in the House within a few weeks, so that we can take advantage of the impact of the Fifth and Six Reports, to complete our work, particularly with respect to language of work in the public service, an issue we had begun to study last winter, and if you agree, which should be the subject of a follow-up and, probably a report to the House.

Mr. Kilgour.

Mr. Kilgour: On a point of order, Mr. Chairman.

The Joint Chairman did not state the reasons for which we have not begun sitting before now. As I remember, the last meeting of this committee was held in November; then, of course, we were a special committee. We all know very well that there are only a few weeks left before the dissolution of this Parliament. So I would like to know, please, why we did not sit for nearly five or six months. In order to maintain your credibility, I think that you should state for the record, if possible, some of the reasons why we have not been doing our work before now. Personally, I do not know what those reasons are, and I would certainly like to be informed.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Well, I do not think I know any better than you do. However, I have observed that there was some difficulty in establishing the committee, in the House as well as in the Senate. It seems there was some hesitation because of the implications of creating a permanent committee. You now know, as well, that this committee is composed of 24 members nine from the Senate and 15 from the House of Commons, a rather large committee, much too large in comparison to the other committees of the House, which rarely have more than 20, and sometimes only 11 members.

The present situation is, I believe, the result of some confusion in preparing the orders of reference. I am not accusing anyone, I am merely observing that there have been considerable delays, for reasons which I do not know either, Mr. Kilgour. All I know, is that there was some hesitation as to the method of establishing a permanent committee. You will recall there were three separate notices in the House. Indeed, the last one was supposed to authorize as well the hiring of committee staff. That authorization was removed at the last minute with correction fluid. By whom? I do not know. But

[Texte]

qui? Je ne sais pas! Mais quelqu'un a mis du liquide blanc sur le papier et a enlevé l'autorisation pour le Comité d'engager du personnel. Il va donc falloir faire un rapport quand on va en arriver à cette étape de notre travail aujourd'hui.

• 1545

Il m'est impossible de vous donner une réponse plus précise que celle-ci car j'ignore, monsieur Kilgour, la raison pour laquelle nous n'avons pu nous réunir.

M. Kilgour: Je vous remercie, monsieur le président, mais peut-être que certains de nos collègues pourraient nous en informer car on a l'impression d'être comme des enfants. Même vous, en tant que coprésident, arrivez sans avoir de véritable raison. Sur qui doit rejaillir le blâme? Cela donne l'impression que nous ne sommes pas vraiment intéressés aux questions de notre Comité ou par les sujets qui lui sont conférés.

Je pense qu'il faudrait trouver une explication, ne serait-ce que pour la population et pour les gens qui s'intéressent à notre Comité.

Le coprésident (M. Gauthier): Vous aurez peut-être l'occasion, dans les jours qui suivront, monsieur Kilgour, de poser des questions à certains témoins qui sont beaucoup plus au courant que moi ou le sénateur Murray qui ne le sommes au sujet de cette question. Je vous avoue sincèrement que je l'ignore. J'ai travaillé, en collaboration avec le sénateur Lowell Murray, pour mettre sur pied ce Comité; on a essayé, à maintes reprises, de faire adopter une résolution dans les deux Chambres mais cela n'a pas fonctionné! Qu'y puis-je? Tout ce que je peux vous dire, c'est que depuis Pâques, nous éprouvons un sentiment de frustration.

M. Kilgour: Alors, à qui pouvons-nous poser la question?

Le coprésident (M. Gauthier): Eh bien, je pense que vous pourrez le faire en bonne et due forme quand le témoin adéquat—que vous voudrez peut-être inviter—comparaîtra. Mais je ne pars en guerre contre personne.

M. Kilgour: Qui est l'autorité ministérielle dans ce dossier?

Le coprésident (M. Gauthier): C'est le premier ministre.

M. Kilgour: La forteresse du premier ministre? Le Bureau du premier ministre?

Le coprésident (M. Gauthier): Je n'ai pas dit cela. Tout ce que je vous dis, c'est que cette autorité relève de lui à la Chambre, je crois.

The Joint Chairman (Senator Murray): The question that faced the parties at the beginning of this session was whether to reconstitute the special committee or to strike a standing joint committee. I can only assume there were discussions on those matters through the usual channels among the different parties. In any case, it was on April 5 in the Senate that there was a motion on the part of the Deputy Leader of the government, seconded by Senator Asselin, that the committee be made a standing committee. That was on April 5.

[Traduction]

someone did delete the authorization by the committee to hire personnel. So now, we must prepare a report once we begin our work today.

I cannot give you a more complete answer, Mr. Kilgour, because I do not know the reasons why we could not meet earlier.

Mr. Kilgour: Thank you, Mr. Chairman, perhaps a certain colleague of ours might be able to inform us, because I have a feeling we are being treated like children. Even you, as chairman, do not know the real reason for the delay. Who should be to blame? This creates the impression that we are not really interested in the issues of concern to our committee, or in its order of reference.

I think we should find out the reason, at least, for the benefit of the public, and those who are interested in our work.

The Acting Chairman (Mr. Gauthier): Perhaps in the days to come, you will have the occasion, Mr. Kilgour to question certain witnesses who may be much better informed than either myself or Senator Murray. I must confess that I do not know the reason. Senator Murray and myself have worked together to establish this committee; we tried several times to run a resolution through both Houses, but we did not succeed. What more can I do? All I can tell you, is that since Easter, we have become increasingly frustrated.

Mr. Kilgour: Well, to whom should I ask the question?

The Acting Chairman (Mr. Kilgour): Perhaps you might question the appropriate witness, whom you may want to call before the committee. However, I am not setting out to attack anyone.

Mr. Kilgour: Which minister is responsible for official languages?

The Acting Chairman (Mr. Gauthier): The Prime Minister.

Mr. Kilgour: The Prime Minister's fortress, the PMO?

The Acting Chairman (Mr. Gauthier): I did not say that. All I am saying, is that he is responsible for this subject matter in the House, I believe.

Le coprésident (le sénateur Murray): Au début de la session, les partis se sont demandé s'ils devaient reconstituer un Comité spécial, ou établir un Comité mixte permanent. Je dois supposer que les discussions à ce sujet ont suivi les voies de communication normales entre les divers partis. En tous cas, c'est le 5 avril, au sénat, que le leader adjoint du gouvernement, appuyé par le sénateur Asselin proposait l'établissement d'un Comité permanent. Le 5 avril donc.

[Text]

On May 8, the selection committee in the Senate brought in a motion to name the various senators to the committee. On May 9, the reference of the reports of the Commissioner of Official Languages was made in the Senate. On May 22, last night, we had referred to us the estimates that deal with official languages programs and policies.

We might have had an organizational meeting a week ago, but the Senate was not sitting. We might have had an organizational meeting yesterday, but we had to get a motion through the Senate last night to determine what the quorum would be.

So I do not know that any particular fault can be attached to any particular person or agency. This is simply the way things happened, and neither the co-chairman nor I has been in any position of authority to push things along or to make any decisions, because we are co-chairmen as of a few moments ago; although following . . .

Mr. Kilgour: I do not know that it is quite as simple as that, Senator Murray. You cannot just sit there and say, do not blame us, we were just recently elected co-chairmen; and do not blame anybody . . . do not blame the Senate, do not blame the House. There must be some good or bad explanation for why this committee has not sat for six months. Everybody is saying they do not know anything about it—*Je suis innocent*. It seems to me it gets a bit thin in terms of our credibility as members of this committee.

The Joint Chairman (Senator Murray): My suggestion to you, Mr. Kilgour, would be that if you have a question to put, it should be put to the Leader of the government in your House, and perhaps to your own House Leader, who would have been privy to whatever discussions took place over the weeks and months . . .

Mr. Kilgour: Your Chamber may be more helpful in that regard than ours is. I suspect that any of us putting a question in the House might not be a worthwhile suggestion; we would get the quick brush-off on that matter.

But you have given us all that you two can give us on the matter?

• 1550

The Joint Chairman (Senator Murray): Absolutely.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): I may add, Mr. Kilgour, for your information, that the committee was constituted on March 22, 1984. At that time the advice we got was that you only had to do it through Standing Order 69(3)—I am not blaming anybody—but then we were told that was not sufficient. So on May 4, we had to name the members of our committee.

The intention was that there should be 15 members of this committee. For some reasons that I do not understand, we were given 15 members of the House of Commons. The Senate took it upon itself that it should be naming 9, which made it

[Translation]

Le 8 mai, le comité de sélection du sénat proposait une motion de nomination des divers sénateurs membres du Comité. Le 9 mai, le sénat adoptait un ordre de renvoi référant les rapports du commissaire aux langues officielles au Comité. Le 22 mai, hier soir, le Comité recevait un ordre de renvoi ordonnant au Comité d'étudier les prévisions budgétaires touchant les programmes et politiques sur les langues officielles.

Nous aurions sans doute organisé le Comité la semaine dernière, mais le sénat ne siégeait pas. Nous aurions pu nous organiser hier, sauf que hier soir, le sénat devait adopter une motion pour déterminer le quorum du comité.

Ainsi, je ne crois pas qu'on puisse blâmer un individu ou un organisme en particulier. Les choses se sont passées ainsi, et ni le co-président, ni moi-même, étions en mesure de hâter les choses, ou de prendre de décisions, car on nous a élu co-présidents il y a quelques minutes seulement . . .

M. Kilgour: Je ne crois pas que les choses soient si simples qu'elles vous semblent, sénateur Murray. Vous ne pouvez pas simplement répondre que vous n'êtes pas à blâmer, quand on vient tout juste de vous élire co-président; on ne doit blâmer personne, ni le sénat ni la chambre. Il doit y avoir sûrement des bonnes et des mauvaises raisons pour expliquer pourquoi ce Comité n'a pas siégé depuis 6 mois. Tout le monde feint l'ignorance, *I am innocent*. J'ai l'impression que tout cela met en cause la crédibilité des membres de ce Comité.

Le coprésident (le sénateur Murray): Il semble, monsieur Kilgour, que si vous voulez une réponse à vos questions, il vaudrait mieux les poser au leader du gouvernement à la Chambre et même, peut-être à votre propre leader à la Chambre qui, eux, ont participé aux discussions au cours des semaines et des mois passés.

M. Kilgour: Peut-être trouverez-vous les réponses plus facilement au Sénat. Je ne crois pas que ce soit une bonne idée que nous posions des questions dans la Chambre des communes; c'est une rebuffade qui nous attend.

Mais vous nous avez dit tout ce que vous en savez?

Le coprésident (le sénateur Murray): Absolument.

Le coprésident (M. Gauthier): Monsieur Kilgour, à titre de renseignement, le Comité fut établi le 22 mars 1984. À ce moment-là, on nous a dit qu'on pouvait l'établir par le biais du Règlement 69(3) de la Chambre—Je ne blâme personne,—ensuite, on nous a dit que cela ne suffisait pas. Ainsi, le 4 mai, nous devons nommer les membres du Comité.

A ce moment-là, on prévoyait 15 membres au Comité. Pour des raisons qui m'échappent, nous avons nommé 15 membres de la Chambre des communes. Le Sénat alors a décidé d'en nommer neuf, ce qui fait que maintenant le Comité compte 24 membres. C'était une erreur.

[Texte]

that we are now 24 members of this committee. So there was a mix-up there.

Then the next item was that the quorum had not been mentioned. We have been operating around this place for a long, long time that these kinds of arrangements were made by the committee. We were told by the Privy Council, or somebody in that department or authority, that indeed, a quorum had to be set by the House of Commons and by the Senate. So we had to come back with another *renvoi*.

Every time you do these things, of course, it takes a week, because you have to consult with the Official Opposition, you have to consult with the other parties.

I do not know, Mr. Kilgour, what the reasons are. All I know is that I am getting damn impatient about the fact that we are not sitting. And with your consent, you maybe will want to pursue the suggestion of Senator Murray's in the House with the proper authorities, not with me or with the co-chairmen; we do not know.

Mr. Kilgour: Thank you.

The Joint Chairman (Senator Murray): The Chair is ready to receive a motion that the committee print 1000 copies of its *Minutes of Proceedings and Evidence* and that the joint chairmen be empowered at their discretion to order any change necessary in special circumstances. Is somebody prepared to move such a motion?

M. Lambert: Je propose que le Comité fasse imprimer 1,000 exemplaires de ses procès-verbaux et témoignages et que les coprésidents aient le pouvoir discrétionnaire d'ordonner tout changement nécessaire à cet égard lorsque les circonstances l'exigent.

Le coprésident (le sénateur Murray): Plaît-il au Comité d'adopter ladite motion?

La motion est adoptée.

The Joint Chairman (Senator Murray): The Chair is also prepared to hear a motion that the Subcommittee on Agenda and Procedure—the steering committee—be composed of the joint chairmen and three other members from the House of Commons and two from the Senate.

Le sénateur Asselin: Je propose que le Sous-comité du programme et de la procédure soit formé des coprésidents et de trois autres membres de la Chambre des communes et de deux du Sénat.

The Joint Chairman (Senator Murray): Miss McDonald.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): Should that not specify that each of the parties be represented?

The Joint Chairman (Senator Murray): It is certainly the custom and tradition to have all three parties represented on the steering committee, but it is perfectly acceptable to have that disposition added to the motion, if you wish.

Senator Asselin: No problem.

The Joint Chairman (Senator Murray): If it would be agreeable to the committee, then, we would say that the

[Traduction]

Par la suite on nous a avertis que le quorum n'était pas mentionné. Depuis déjà très longtemps, ces choses ont toujours été décidées par le Comité. Toutefois, le Conseil privé, ou le fonctionnaire autorisé, nous avisait que c'était effectivement la Chambre des communes, et le Sénat qui devaient établir le quorum. Ainsi, nous devons préparer encore un nouvel ordre de renvoi.

Bien sûr, chacun de ces étapes prend au moins une semaine, car il faut consulter l'Opposition officielle, il faut consulter les autres partis.

J'ignore les raisons du délai, monsieur Kilgour. Je peux vous assurer toutefois que tout cela me rend très impatient. Et si vous êtes d'accord, vous reprendrez, comme l'a proposé le sénateur Murray, cette discussion à la Chambre avec les autorités désignées, et non pas avec moi ou les coprésidents; car nous, nous savons rien.

M. Kilgour: Merci.

Le coprésident (le sénateur Murray): Il faut une motion que le Comité fasse imprimer 1000 exemplaires de ses procès-verbaux et témoignages, et que les coprésidents aient le pouvoir discrétionnaire d'ordonner tout changement nécessaire à cet égard lorsque les circonstances l'exigent. Quelqu'un veut-il bien proposer cette motion?

Mr. Lambert: I move that the committee print 1,000 of its *Minutes of Proceedings and Evidence*, and that the Joint Chairman be empowered, at their discretion, to order any change necessary in special circumstances.

The Joint Chairman (Senator Murray): Is it the pleasure of this committee to adopt the said motion.

The motion is agreed to.

Le coprésident (le sénateur Murray): Et quelqu'un veut-il aussi proposer que le Sous-comité du programme et de la procédure—le Comité directeur—soit composé des coprésidents et de trois autres membres de la Chambre des communes, et deux du Sénat.

Senator Asselin: I propose that the Sub-committee on Agenda and Procedure be composed of the Joint Chairmen and three other members from the House of Commons, and two from the Senate.

Le coprésident (le sénateur Murray): Mademoiselle McDonald.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Ne devrions-nous pas préciser que chacun des partis doit être représenté?

Le coprésident (le sénateur Murray): Effectivement, c'est la coutume que les trois partis soient représentés au Comité directeur, et il est certainement acceptable que ce soit précisé dans la motion si vous le désirez.

Le sénateur Asselin: Aucune difficulté là.

Le coprésident (le sénateur Murray): Si le Comité est d'accord, la motion se lira comme suit: que le Sous-comité du

[Text]

Subcommittee on Agenda and Procedure would be composed of the joint chairmen and three other members from the House of Commons and two from the Senate, and the membership of the subcommittee on Agenda and Procedure would include members of all political parties represented in the House of Commons.

Senator Guay: There is an exception, I think, that possibly you might consider for the other quorum, if it is in order for me to mention it at the moment—the six required for a quorum. If you have six members, I think we ought to proceed and not necessarily have to say that you have all parties represented; because sometimes it is difficult. Not that I am against the fact of having representatives, but from experience we have had in the past, we can wait a long time for one particular party, as I can remember, that just does not show up. We phoned and phoned. So the whole work of the committee is at a standstill because of that. So I would like the six members of a quorum so that we can receive witnesses and so on not necessarily to be all-party representation.

• 1555

The Joint Chairman (Senator Murray): The quorum has been set by the two chambers but I might say with regard to that that the motion is that the government and Opposition be represented.

Senator Guay: Yes.

The Joint Chairman (Senator Murray): That does not necessarily mean that both parties presently in opposition . . .

Senator Guay: I am glad you clarified it, yes. You said it better than I.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): I want to support that last comment from Senator Murray. I think it would be wise of us to include members of the opposition be represented on the steering committee but I think it would be very unwise for us to insist that to hold meetings that there be members from all parties. At that time it would mean if there is a member of one party missing you cannot have a steering committee.

Senator Guay: I am sorry, I was not thinking of that when I mentioned the six.

The Joint Chairman (Senator Murray): There is no such provision—

Senator Guay: I was thinking rather, Mr. Chairman, of the three parties, so you will excuse me if I did not voice my opinion, or what I had in mind, properly. You are quite right, and I agree with you, that the members of the opposition ought to and should be represented within that six.

The Joint Chairman (Senator Murray): Miss McDonald?

Miss McDonald (Broadview—Greenwood): I think we are straying from the motion.

The Joint Chairman (Senator Murray): Yes. Mr. Lambert's motion that is on the floor is regarding the composition of the steering committee; it does not touch the quorum for the steering committee.

[Translation]

programme et de la procédure soit formé des coprésidents, de trois membres de la Chambre des communes, et deux du Sénat, et que les membres du Sous-comité du programme et de la procédure représentent tous les partis politiques de la Chambre des communes.

Le sénateur Guay: Au sujet du quorum, il y aurait peut-être une exception à faire si vous permettez au sujet des six membres formant le quorum. S'il faut six membres, il ne faudrait pas nécessairement exiger que tous les partis soient représentés; car cela peut présenter des difficultés. Je ne suis pas contre une représentation de tous les partis, mais l'expérience du passé a montré qu'on peut attendre très longtemps pour qu'un membre d'un parti se présente, pour apprendre simplement qu'il ne viendra pas. Souvent nous avons dû téléphoner à maintes reprises. Et puis tout le travail du Comité est arrêté à cause de cela. Je préférerais qu'il y ait quorum de six membres, qui peuvent entendre des témoins et qu'on n'exige pas une représentation de tous les partis.

Le coprésident (le sénateur Murray): Le quorum a été établi par les deux Chambres, et je vous fais remarquer que la motion exige que le gouvernement et l'opposition soit représentés.

Le sénateur Guay: Oui.

Le coprésident (le sénateur Murray): Cela ne signifie pas nécessairement les deux partis présentement à l'opposition . . .

Le sénateur Guay: Je vous remercie de cet éclaircissement. Vous l'avez mieux exprimé que moi.

Le coprésident (M. Gauthier): J'appuie cette dernière remarque du sénateur Murray. Il serait sage que nous exigions que les membres de l'opposition soient représentés au comité directeur, mais il ne serait pas prudent d'insister que tous les partis soient représentés pour que des réunions puissent avoir lieu. S'il venait à manquer un seul membre d'un parti, le comité directeur ne pourrait pas siéger.

Le sénateur Guay: Mais ce n'est pas ce que je pensais quand j'ai mentionné les six membres du quorum.

Le coprésident (le sénateur Murray): Il n'y a pas de disposition . . .

Le sénateur Guay: Monsieur le président, je pensais plutôt à une représentation des trois parties, et je vous demande de m'excuser si j'ai mal formulé mon idée. Vous avez tout à fait raison, je suis d'accord avec vous, que les membres de l'opposition doivent être représentés au quorum de six membres.

Le coprésident (le sénateur Murray): Mademoiselle McDonald.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Nous nous écartons, je pense, de la motion à l'étude.

Le coprésident (le sénateur Murray): Oui. Effectivement, nous étudions la motion de M. Lambert au sujet de la composition du comité directeur; il n'est pas question du quorum du comité directeur.

[Texte]

An hon. member: Question.

Le coprésident (le sénateur Murray): La motion serait donc celle-ci: Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit formé des coprésidents et de trois autres membres de la Chambre des communes et de deux du Sénat, et que les trois partis politiques représentés à la Chambre des communes soient représentés au Sous-comité.

Mr. Lambert: May we add a subparagraph to that; that for quorum purposes, as long as there are representatives of two parties present, the meeting may proceed. Otherwise we have a question of veto of one. That quorum business should apply either to the steering committee or at the committee level.

The Joint Chairman (Senator Murray): Well, let me ask for a vote on the composition of the subcommittee and then we can move to the question of a quorum for the subcommittee.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): I think have to have an amendment to that, personally. I think you have it in number one here. So long as both Houses, the government and the opposition are represented; I think that takes care of it all.

The Joint Chairman (Senator Murray): That is for the quorum?

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): The quorum and the steering committee.

The Joint Chairman (Senator Murray): Yes, but we are not discussing the quorum; we are talking about the composition.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): But you cannot have a steering committee meeting if you do not have a quorum of that steering committee.

The Joint Chairman (Senator Murray): Right.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): And that is to be set by steering.

The Joint Chairman (Senator Murray): Yes.

Mr. Lambert: Just take it one step at a time.

The Joint Chairman (Senator Murray): My suggestion was that we pass the motion on the composition of the steering committee and then entertain the motion for the quorum.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): All right.

The Joint Chairman (Senator Murray): Is it the pleasure of the committee to adopt the motion regarding the composition of the committee on agenda and procedure?

Motion agreed to.

The Joint Chairman (Senator Murray): The Chair will now entertain a motion regarding the quorum of the Subcommittee on Agenda and Procedure.

Mr. Lambert?

[Traduction]

Une voix: J'ai une question.

The Joint Chairman (Senator Murray): Here then is the motion: that the Sub-committee on Agenda and Procedure be composed of the Joint Chairmen and three other Members from the House of Commons and two from the Senate, and that the three political parties represented in the House of Commons be represented on the Sub-committee.

M. Lambert: Pourrions-nous rajouter un sous-alinéa; que pour le quorum, il suffit qu'au moins deux partis soient représentés pour que la séance puisse commencer. Autrement, nous accordons à un seul membre le droit de veto. D'ailleurs cette disposition devrait s'appliquer aussi bien au comité directeur qu'au comité plénier.

Le coprésident (le sénateur Murray): Votons d'abord sur la composition du sous-comité, ensuite nous passerons à la question de son quorum.

Le coprésident (M. Gauthier): Selon moi, il nous faut un amendement à cette motion, qu'on retrouve au premier paragraphe de l'ordre du jour sous la rubrique quorum. À condition que les deux Chambres, le gouvernement et l'opposition soient représentés; je crois que ça répond à toutes les exigences.

Le coprésident (le sénateur Murray): C'est au sujet du quorum?

Le coprésident (M. Gauthier): Le quorum, et le comité directeur.

Le coprésident (le sénateur Murray): Oui, mais nous ne discutons pas du quorum, nous parlons maintenant de la composition du Sous-comité.

Le coprésident (M. Gauthier): Oui, mais il n'est pas possible de tenir une séance du comité directeur, s'il n'y a pas quorum.

Le coprésident (le sénateur Murray): C'est juste.

Le coprésident (M. Gauthier): Et ce quorum sera établi par le comité directeur.

Le coprésident (le sénateur Murray): Oui.

M. Lambert: Allons-y une étape à la fois.

Le coprésident (le sénateur Murray): Moi j'avais proposé que l'on adopte la motion au sujet de la composition du comité directeur, et qu'ensuite on étudie une motion au sujet du quorum.

Le coprésident (M. Gauthier): Très bien.

Le coprésident (le sénateur Murray): Plaît-il au Comité d'adopter la motion concernant la composition du Comité du programme et de la procédure?

La motion est adoptée.

Le coprésident (le sénateur Murray): Quelqu'un veut-il maintenant proposer une motion concernant le quorum du Sous-comité du programme et de la procédure.

Monsieur Lambert?

[Text]

Mr. Lambert: I move that the quorum for the Subcommittee on Agenda and Procedure consist of four as long as two parties and both Houses are represented.

The Joint Chairman (Senator Murray): Good. Mr. Lambert proposes that the quorum for the Subcommittee on Agenda and Procedure consist of four members so long as both Houses and two parties are represented.

Miss McDonald (Broadview—Greenwood): I would like to speak against this. I think the discussion so far has been somewhat insulting. Clearly it has been directed against the New Democratic Party, if I understand what has been suggested.

An hon. Member: Oh, no. Never.

The Joint Chairman (Senator Murray): Miss McDonald?

Miss McDonald (Broadview—Greenwood): Well, I will continue, having been rudely interrupted. I do find it offensive. I am on another committee. I do attend steering committee meetings regularly. I have not acted as a veto of one and the presumptions that this kind of obstructionist behaviour would occur, I find extremely offensive.

Senator Guay: The same could be said about the Senators because you have only two Senators and if one is missing, you have the same case.

• 1600

Mr. Lambert: Then may I say, when I said two parties from the House of Commons, this could very well be the majority party and the NDP. That is all I—I very carefully avoided any question of singling out any particular party.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): I would prefer to see it all three parties, but . . .

Mr. Lambert: That is a veto of one.

Le coprésident (le sénateur Murray): Est-ce qu'il y a d'autres interventions? Plaît-il au Comité d'adopter ladite motion?

La motion est adoptée.

The Joint Chairman (Senatory Murray): The Chair is now ready to entertain another motion, if it is the wish of the committee to do so, and that would be that this committee report to both Houses requesting that it be empowered to retain the services of professional clerical and stenographic staff as may be required. This is a matter the committee may wish to proceed with routinely at this point, or, if the committee prefers, the steering committee can take it under advisement and bring in a report at a later date. If the committee deals with the matter now, the advantage would be that we would be able to equip ourselves with staff almost immediately.

Mr. Lambert: With the greatest respect, Mr. Chairman, you have not decided what you are going to do. It seems to me that is a question which should be chewed over carefully by the steering committee, and its recommendations, along with a

[Translation]

M. Lambert: Je propose que le quorum du Sous-comité du programme et de la procédure soit de quatre membres, à condition que deux partis et les deux Chambres soient représentés.

Le coprésident (le sénateur Murray): Très bien. M. Lambert propose que le quorum du Sous-comité du programme et de la procédure se compose de quatre membres, à condition que les deux Chambres et deux partis soient représentés.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Je suis contre cette motion. Jusqu'à présent la discussion a été plutôt insultante, et s'adresse bien évidemment au Parti néo-démocrate, si j'ai bien compris ce qu'on propose.

Une voix: Mais non, jamais.

Le coprésident (le sénateur Murray): Madame McDonald?

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Bon, je reprends après avoir été si grossièrement interrompue. Je trouve cela insultant. Je suis membre d'un autre comité. J'assiste à toutes les réunions du comité directeur. Je n'ai jamais exercé un veto, et je trouve ça vraiment insultant qu'on présume que nous voulions faire de l'obstruction.

Le sénateur Guay: C'est la même chose pour les sénateurs, il n'y a que deux sénateurs au Sous-comité, et si l'un s'absente, la même difficulté se présente.

M. Lambert: Quand j'ai dit deux partis à la Chambre des communes, cela peut être le parti majoritaire et le PND. J'ai soigneusement évité de parler d'un parti précis.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Je préfère tous les trois partis, mais . . .

M. Lambert: C'est un veto d'un.

The Joint Chairman (Senator Murray): Are there any other comments? Does the committee wish to adopt this motion?

Motion agreed to.

Le coprésident (le sénateur Murray): Le président est prêt à recevoir une autre motion, si le Comité veut bien, que ce Comité fasse rapport aux deux Chambres leur demandant qu'il soit autorisé à retenir les services de spécialistes, de personnel de bureau et de sténographes nécessaires. Le Comité peut traiter de cette question de façon normale, ou si le Comité le préfère, le Comité directeur peut l'étudier et faire rapport plus tard. Si le Comité traite de cette question maintenant, nous aurons l'avantage de pouvoir retenir du personnel presque immédiatement.

M. Lambert: Avec respect, monsieur le président, vous n'avez pas encore décidé ce que vous allez faire. Il me semble que c'est une question sur laquelle il faut se pencher longuement en Comité directeur. Quand nous aurons ses recomman-

[Texte]

possible agenda for this committee outside of the examination of the estimates to which you referred, and then we can consider the matter of just what we are going to do. But I do not see the particular purpose. This is almost like saying, well, we will first arrange a trip.

The Joint Chairman (Senator Murray): Very well, Mr. Lambert. I have conferred with our co-chairman. My suggestion is that if it is possible we have a meeting of the steering committee after this meeting today, at least to open discussion on a program for the coming weeks, and on the question of staff. That would be our suggestion.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): If I may add, Mr. Lambert, to your question. The committee started last fall looking at the subject-matter of the language of work in the public service. We have done quite a bit of work on the subject-matter. We have had several witnesses—Treasury Board, the Public Service Commission—and we have accumulated a certain amount of expertise which I think members would benefit from, if we could get it together now. It would save us time if people could read it and see where we have gone to date, so we can continue our work from that basis; in other words, not have those people come back and repeat themselves again. So basically what we need is assistance to gather information which the committee has already looked at, or information which may be useful in writing a report on the language of work issue.

Mr. Lambert: Well, to be ever more helpful to you, at the suggestion of my colleague, Senator Asselin,

je vais proposer que tous les travaux, tous les témoignages, tout ce qui a été fait par le Comité mixte spécial soit incorporé aux travaux de ce Comité dès le début. Il s'agit là d'une motion.

Une voix: Dans l'ordre de renvoi.

M. Lambert: D'accord. Même cela, c'est suffisant pour nous permettre de commencer à étudier la question relative au personnel.

Vous savez, c'est comme si vous arriviez à un nouveau poste et que vous disiez tout de suite: Oui, et combien de gens vont m'aider? Ce n'est pas tout à fait la façon de procéder. C'est le Comité de l'ordre du jour et de la procédure qui va déterminer cela et faire sa recommandation: Où allons-nous à partir de maintenant? Vous avez déjà ceci. Ensuite, il faut voir si on doit embaucher du personnel, obtenir de l'aide. A ce moment-là, vous pouvez faire la recommandation. Je suis d'accord avec vous sur ce point, mais il y aura l'étude des crédits avant cela.

• 1605

Le coprésident (M. Gauthier): Non, les crédits ont été étudiés au Comité des prévisions budgétaires, monsieur.

M. Lambert: Avec M. Max Yalden?

Le coprésident (M. Gauthier): Oui, il a comparu devant nous.

M. Lambert: En effet, vous avez raison.

[Traduction]

dations, et un programme possible pour ce Comité en plus de l'examen des prévisions mentionné dans l'ordre de renvoi, nous pourrions ensuite décider ce que nous allons faire. C'est presque comme dire, nous allons d'abord arranger un voyage.

Le coprésident (le sénateur Murray): Très bien, monsieur Lambert. J'ai parlé avec le coprésident. Si cela est possible, nous aurons une réunion du Comité directeur après cette réunion, pour établir un programme pour les semaines à venir, et pour parler de cette question de personnel. C'est notre suggestion.

Le coprésident (M. Gauthier): J'aimerais ajouter à ce que vous avez dit, monsieur Lambert. L'automne dernier, le Comité a commencé à étudier la question de la langue de travail dans la Fonction publique. Nous avons fait pas mal de travail sur cette question. Nous avons eu plusieurs témoins—le Conseil du Trésor, la Commission de la Fonction publique—et nous avons rassemblé une documentation qui serait utile pour les députés, si nous pouvons nous réunir maintenant. Nous ferons des économies de temps, si les députés peuvent la lire et voir ce que nous avons fait jusqu'ici, et nous pourrions ensuite compléter notre travail. En d'autres termes, il ne faut pas convoquer ces gens de nouveaux, pour les faire répéter leurs témoignages. Nous avons besoin de l'aide pour réunir ces renseignements que le Comité a déjà étudiés, ou des renseignements qui seront utiles dans la rédaction du rapport sur la langue de travail.

M. Lambert: Alors, pour vous être utile de nouveau, et suivant la suggestion de mon collègue, le sénateur Asselin,

I will move that all the work done by the Special Joint Committee and all the testimony heard before it, be incorporated into the work of this committee from its inception. There is a motion.

An Hon. Member: In the Order of Reference.

Mr. Lambert: Agreed. But even this is enough to enable us to begin to study the question of personnel.

You know, it is like arriving at a new job and saying right off: How many people are going to help me? That is not exactly the way to proceed. It is the Committee on Procedure and Organization that will determine this and make its recommendation. Where are we going from here? You have already said this. Then we can see if we need to hire personnel or obtain assistance. Then you can make the recommendation. I agree with you on this point, but we have to study the votes before this.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): No, the votes have been studied in the Miscellaneous Estimates committee, sir.

Mr. Lambert: With Mr. Max Yalden?

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Yes, he appeared before us.

Mr. Lambert: Well, yes, you are right.

[Text]

Le coprésident (M. Gauthier): Je vous réfère au compte rendu officiel des Débats du 4 mai 1984, où du consentement unanime, il a été ordonné, et je cite:

Que tous les rapports du Commissaire aux langues officielles et les témoignages recueillis par le Comité mixte spécial sur les langues officielles de la présente législature soient réputés avoir été renvoyés audit Comité et qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

Donc, cela a été fait. Ce dont nous avons besoin, c'est d'une motion qui nous permettrait d'embaucher des gens afin que ceci soit indiqué de façon concise et précise pour vous comme pour moi.

M. Lambert: Tout d'abord, ne pourrait-on pas s'en tenir à la suggestion de mon éminent collègue, encore une fois, à savoir que la motion que j'ai présentée soit adoptée. Ainsi, nous serions incorporés et vous pourriez présenter votre motion.

Le sénateur Asselin: Les mandats, monsieur le président, sont des désirs ou des indications que l'on donne au Comité. Lorsque ce dernier les étudie, il les accepte, il les modifie ou il fait ce qu'il veut. Alors, je pense que l'on devrait présenter une motion stipulant que, selon les mandats, nous acceptons que tous rapports du commissaire aux langues officielles et tous témoignages recueillis soient versés aux procès-verbaux du nouveau Comité permanent.

Le coprésident (le sénateur Murray): Cette motion a déjà été approuvée, par le Sénat du moins, le 9 mai 1984. En ce qui a trait à tous les rapports du commissaire et aux témoignages recueillis par le Comité mixte spécial, ils sont réputés avoir été déférés au Comité mixte permanent.

M. Lambert: Oui, ils nous ont été déférés, mais nous les adoptons, nous les acceptons. Ma motion n'a d'autre but que de démontrer, au niveau de notre compte rendu, que nous acceptons tous ces témoignages qui nous ont été présentés.

Le coprésident (le sénateur Murray): Alors proposez votre motion en termes clairs.

M. Lambert: Je propose donc que tous les journaux, tous les rapports du commissaire aux langues officielles et tous les témoignages recueillis par le Comité spécial sur les langues officielles du présent Parlement soient réputés avoir été acceptés.

Le coprésident (le sénateur Murray): Par le Comité mixte permanent.

Alors, la motion se lirait ainsi: Que tous les rapports du commissaire aux langues officielles et tous les témoignages recueillis par le Comité mixte spécial sur les langues officielles au cours du présent Parlement soient reçus par le présent Comité mixte permanent.

The Joint Chairman (Senator Murray): Is it the pleasure of the committee to adopt the said motion?

Motion agreed to.

Mr. Bockstael: I will move the motion about hiring staff.

The Joint Chairman (Senator Murray): Order, please.

[Translation]

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): I would refer you to the Hansard of May 4, 1984 where, by unanimous consent, it was ordered:

that all reports of the Commissioner of Official Languages and the Evidence adduced by the Special Joint Committee on Official Languages in the present Parliament be deemed to have been referred to the subcommittee, and that a message be sent to the Senate to acquaint their honours thereof.

Well, this was done. What we need is a motion which would enable us to hire people so that this would be indicated in a concise and precise way for all of us.

Mr. Lambert: First of all, could we not keep the suggestion of my eminent colleague, once again, namely, that the motion I presented be adopted. Then we would be incorporated and you could present your motion.

Senator Asselin: Mr. Chairman, the terms of reference are the wishes or indications that we give to the committee. When the committee studies its terms of reference, it accepts them, it modifies them, or it does what it wishes. So, I think there should be a motion that would stipulate that under the terms of reference we agree that all reports of the Commissioner of Official Languages and all the testimony received, should be included in the Minutes of the new Standing Committee.

The Joint Chairman (Senator Murray): This motion was already approved, at least by the Senate, on May 9, 1984. As for all the reports of the Commissioner and the testimony received by the Special Joint Committee, they are deemed to have been referred to the Standing Joint Committee.

Mr. Lambert: Yes, they have been referred to us, but we adopt them, we accept them. My motion is only aimed at showing for the record that we accept the testimony that has been offered to us.

The Joint Chairman (Senator Murray): Well, then, move your motion in clear terms.

Mr. Lambert: Well, I move that all the journals, all the reports of the Commissioner of Official Languages and all the testimony heard by the Special Committee on Official Languages in the present Parliament be deemed to be accepted.

The Joint Chairman (Senator Murray): By the Standing Joint Committee.

So the motion would read as follows: that all the reports of the Commissioner of Official Languages and all the testimony heard by the Special Joint Committee on Official Languages in the present Parliament, be received by the present Joint Standing Committee.

Le coprésident (le sénateur Murray): Le Comité veut-il accepter ladite motion?

Motion acceptée.

M. Bockstael: Je proposerai la motion sur l'embauchement du personnel.

Le coprésident (le sénateur Murray): Alors, s'il vous plaît.

[Texte]

Mr. Bockstael moves that this committee report to both Houses requesting that it be empowered to retain the services of professional, clerical and stenographic staff as may be required.

Le Comité désire-t-il adopter ladite motion?

La motion est adoptée.

The Joint Chairman (Senator Murray): Senators, and members of the House of Commons, as Mr. Kilgour has noted, there has been quite a delay in convening this standing committee. Arguably, we have not much time left in the present session, perhaps not much time left in the present Parliament, to undertake our work. In the interim, a number of people have been biding their time, waiting to appear before this committee. Among them is the Commissioner of Official Languages, who happens to be here today. He is prepared to begin his testimony before this committee today, if it is the wish of the committee that he do so. The co-chairman and I were going to suggest to you that we hear Mr. Yalden today and, if the committee agrees, tomorrow—that we begin with his testimony today and perhaps have the opportunity to question him. Would the committee agree to that procedure?

• 1610

Senator Asselin: We should know this in advance, Mr. Chairman, because we have a few other committees running at the same time. So I have to leave; however, I would have preferred to stay here to listen to Commissioner Yalden. We should know in advance, maybe a week in advance, in order that we can fix our agenda for the day.

The Joint Chairman (Senator Murray): I agree completely. The co-chairman and I were simply making a suggestion that we thought might be to the convenience of Hon. Senators and Members and might speed up the work of the committee. If there is an objection on the part of Senators or Members, then we shall . . .

Senator Asselin: There is no objection.

Mr. Lambert: I am going to explain why I have to leave.

Sans vouloir insulter, si possible, M. Yalden. Je ne voudrais pas faire cela.

Le sénateur Asselin: Moi, je vais lire son témoignage. Cela ne m'empêche pas de . . . J'aurais aimé être ici pour l'écouter . . .

M. Lambert: Mais, monsieur le président, . . .

Le sénateur Asselin: . . . si je l'avais su d'avance.

M. Lambert: . . . la gestion de la Chambre des communes exige . . .

Le coprésident (M. Gauthier): C'est important.

Non, pour autant que nous avons quatre députés et sénateurs présents, nous pouvons entendre un témoignage. Alors nous comprenons très bien que les sénateurs et les députés ont d'autres comités qui siègent. Personnellement, je sais que moi aussi j'en ai d'autres. Mais je suis prêt à rester si on est quatre, on peut entendre le témoignage du commissaire aux langues

[Traduction]

Monsieur Bockstael propose que ce Comité fasse rapport aux 2 chambres leur demandant qu'il soit autorisé à retenir les services de spécialistes, de personnel de bureau et des sténographes nécessaires.

Does the committee wish to adopt this motion?

Motion agreed to.

Le coprésident (le sénateur Murray): Messieurs les sénateurs, messieurs les députés, comme l'a dit M. Kilgour, nous avons tardé à convoquer ce Comité permanent. Il ne nous reste pas beaucoup de temps dans cette session, même peut-être pas dans cette législature, de faire notre travail. Beaucoup de gens attendent de comparaître devant ce Comité. Parmi eux il y a le commissaire aux langues officielles qui est ici aujourd'hui. Il est prêt à commencer son témoignage aujourd'hui, si le Comité veut qu'il le fasse. Le co-président et moi suggérons que nous entendions M. Yalden aujourd'hui et demain, si nous commençons aujourd'hui, nous aurons l'occasion de lui poser des questions. Le Comité est-il d'accord?

Le sénateur Asselin: Il faut le savoir d'avance, monsieur le président, car il y a d'autres comités qui siègent en même temps. Il me faut partir, cependant, j'aurais préféré rester à entendre le témoignage du commissaire Yalden. Il faut le savoir d'avance, peut-être une semaine avant, afin de préparer notre programme de jour.

Le coprésident (le sénateur Murray): Je suis tout à fait d'accord. Le coprésident et moi avons fait une suggestion que nous avons pensé utile aux honorables sénateurs et députés et qui pourrait peut-être avancer le travail du Comité. S'il y a une objection sur la part des sénateurs ou des membres, nous . . .

Le sénateur Asselin: Il n'y a pas d'objection.

M. Lambert: J'expliquerai pourquoi il me faut partir.

Without wishing to insult Mr. Yalden, I do not want to do that.

Senator Asselin: I will read his testimony. This does not prevent me from . . . I would have liked to have been here to listen to him . . .

Mr. Lambert: But, Mr. Chairman . . .

Senator Asselin: If I had known in advance.

Mr. Lambert: . . . the management of the House of Commons requires . . .

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): It is important.

Since we have four members and senators present, we can hear testimony. But we understand very well that senators and members have other committees that are sitting. I, for one, have other committees. But I am prepared to remain. If we are four we can hear the testimony of the Commissioner of

[Text]

officielles, et les quelque 15 autres qui sont absents pourront lire le procès-verbal dans . . .

Le sénateur Guay: Le Comité de l'énergie du Sénat tient deux séances cet après-midi et deux témoins: un à 16h00 . . . et je suis déjà en retard . . . et l'autre à 17h00. J'aimerais vous dire que je me suis compromis avant de savoir que nous étions pour tenir cette assemblée ici aujourd'hui, parce qu'il s'agit d'assemblées qui sont convoquées d'une semaine à l'autre, comme vous le savez.

J'aimerais donc, messieurs les coprésidents, que vous preniez aussi en considération ces comités dans l'organisation des séances de comités à l'avenir afin d'éviter les difficultés entre comités. Je sais que ce n'est pas toujours possible, mais j'espère que vous ferez tout pour nous aider.

Le coprésident (M. Gauthier): Habituellement, sénateur Guay, dans cette question il est toujours difficile de coordonner les travaux de la Chambre et ceux du Sénat. Ayant passé plusieurs années à la Chambre, comme vous le savez, nous travaillons dans un *block system*, un système de blocs voulant que les comités siègent à des heures définies. Nous essayons d'éviter, autant que possible, les difficultés. Mais, habituellement, ce Comité siège le mercredi après-midi.

Le sénateur Guay: Vous allez donc m'excuser auprès du commissaire aux langues officielles. Je le regrette, mais je suis obligé de partir.

Le coprésident (M. Gauthier): D'accord.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, sénateur Guay.

With the agreement of the committee, therefore, the Chair would invite the Commissioner of Official Languages to come to the witness table to open discussion on his 1983 annual report.

Let me say that members who wish to put questions to Mr. Yalden might simply indicate to me during his presentation. I will take the names down as they come.

Mr. Yalden.

Mr. Maxwell Yalden (Commissioner of Official Languages): Thank you, Mr. Chairman, and members of the committee. I too am not sure why the committee has not met for such a long time, but I am glad to be back, and I hope that in the few weeks we have left before the end of June there will be time for a discussion of the various matters before the committee. Of course, they will include our annual report for 1983, which stands referred to this committee. Before turning to that, I would like, if I may, to spend just a moment putting the work of the committee in perspective.

Over the last three years, the predecessor to this committee, the joint special committee, completed a review of virtually all aspects of the official languages program, including a number of major themes of a general nature and certain specific components. When its work was interrupted last autumn at the time of prorogation, it had submitted a major report to Parliament on the subject of amending the Official Languages Act, with a request for a formal response from the government, and it was in the process of examining the follow-up by

[Translation]

Official Languages and the other 15 who will be absent can read the minutes in . . .

Senator Guay: The Senate energy committee has two meetings this afternoon and two witnesses: One at four o'clock . . . and I am already late for it . . . and another at five o'clock. I would like to tell you that I committed myself before knowing that we were going to have this meeting this afternoon, because these meetings are called from one week to the next, as you know.

I would therefore appreciate it, Mr. Joint Chairman, if you would take into consideration these committees when organizing future committee meetings so that we can avoid conflicts. I know that this is not always possible, but I hope that you will do all you can to help us.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Normally, Senator Guay, it is difficult to co-ordinate the work of the House and the Senate. As you know, having spent several years in the House, we work in a block system in which the committees sit at definite times. We will attempt to avoid difficulties as far as possible. But normally this committee sits on Wednesday afternoon.

Senator Guay: Please excuse me then to the Commissioner of Official Languages. I regret but I am obliged to leave.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Certainly.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Senator Guay.

Donc, si le Comité est d'accord, le président invite le commissaire aux langues officielles de s'asseoir à la table des témoins, et d'ouvrir la discussion sur son rapport annuel de 1983.

Si les députés veulent poser des questions à M. Yalden, qu'ils me fassent signe pendant sa présentation. Je ferai note de leurs noms.

Monsieur Yalden.

M. Maxwell Yalden (commissaire aux langues officielles): Je vous remercie, monsieur le président, et les membres de ce Comité. Moi aussi, je ne comprends pas pourquoi le Comité ne s'est pas réuni depuis longtemps, mais je suis content d'être de retour, et j'espère qu'il y aura assez de temps d'ici la fin juin de discuter des diverses questions qui intéressent le Comité. Sans doute, cela comprend notre rapport annuel pour 1983, qui est déferé à ce Comité. Avant d'en parler, j'aimerais m'attarder sur le travail de ce Comité.

Pendant ces trois dernières années, le prédécesseur de ce Comité, le Comité mixte spécial, a passé en revue tous les aspects du programme des langues officielles, y compris les thèmes généraux et des composants précis. Au moment de la prorogation, il a déposé un rapport au Parlement sur le sujet de la modification de la Loi sur les langues officielles, et il a demandé une réponse officielle du gouvernement. Il était en train d'étudier les agences centrales—le Conseil du Trésor, la Commission de la Fonction publique en particulier, pour ce qui

[Texte]

central agencies—Treasury Board, the Public Service Commission principally, to the observations and recommendations made in an earlier report on language of work.

• 1615

I think—and I have been of this view since taking on the job of commissioner, and particularly since the committee was formed—it is quite impossible to overplay the role that a parliamentary committee can play, and indeed has played, in this area of language. Its investigations, its questioning of Ministers and public servants, its reports; the simple fact that a committee of both Houses has the specific responsibility, and now on a permanent basis, as a standing committee, of looking at matters of language policy, language programs, and in general the conduct by the government of this most important area of public policy—is to my mind something that cannot be duplicated by any other agency inside or outside the government family. I am pleased more than I can say to think as a result of the final recommendation of the last report to Parliament the committee has been accorded the status of a standing committee and will, I hope, as a result be able to work in the years to come in this very important area.

You will know, those of you who have had a look at our 1983 annual report, that there is still plenty of work to be done across the whole front. We have not got there yet, despite the fact that I think we adopted a slightly more optimistic tone than we often do in our 1983 report to Parliament.

No area is more challenging than the one you were working on when the committee ceased its hearings last autumn; that is to say, the language-of-work area. The crux of the problem, of course, is essentially the same as it is for language of service; namely, how to make a theoretical opportunity to use one's own language into a practical every-day proposition.

Le Comité a souligné l'importance de renforcer dans la loi le droit à travailler dans la langue de son choix. A mon bureau, évidemment, nous appuyons une telle initiative. Mais, d'après nous, les racines du problème sont plus profondes. Au-delà de la question du contenu de la Loi sur les langues officielles, ou même de la Charte des droits et libertés, il est clair, d'après nous, que les résultats parfois décevants en ce qui concerne l'usage relatif des deux langues dans le monde du travail au sein du gouvernement trouvent leur explication dans les attitudes et les attentes de chaque groupe linguistique. Il n'y a toujours pas la volonté de se défaire d'habitudes profondément ancrées depuis longtemps et d'essayer quelque chose de différent. De plus, nous sommes d'avis que l'élaboration d'une panoplie de lignes directrices et de procédures, bien qu'elle ne soit pas sans aucune importance, peut nous détourner du vrai besoin, à savoir persuader les fonctionnaires qu'ils peuvent en réalité soumettre leurs travaux dans leur langue et que cette démarche est tout à fait justifiée et normale et ne constitue point une espèce de geste de provocation vis-à-vis des autorités de leur ministère. Donc, d'après nous, les intéressés devraient mettre un terme aux débats relatifs au grand système et plutôt concentrer leurs efforts sur les aspects pratiques de la question. J'espère que vous aurez, en temps et lieu, la possibilité de poser des questions aux représentants du Conseil du Trésor et de la

[Traduction]

est des observations et recommandations faites dans un rapport antérieur.

Je suis d'avis—et je le suis depuis ma nomination en tant que commissaire, et surtout depuis la création de ce comité—qu'il est impossible de mettre trop d'emphase sur le rôle que peut jouer un comité parlementaire, et qu'il a en effet joué, dans le domaine des langues. Ces enquêtes, ces questions posées aux ministres et aux fonctionnaires, ces rapports, le fait même qu'un comité des deux Chambres a la responsabilité, sur une base permanente, d'étudier la politique et les programmes en matière de langues officielles, et le comportement du gouvernement dans ce domaine important, ne peuvent relever d'aucun autre organisme. Je suis très très content qu'à la suite de la recommandation finale du dernier rapport au Parlement, le comité est maintenant un comité permanent. J'espère qu'il va travailler de la même façon dans les années à venir.

Ceux qui ont lu le rapport annuel de 1983, sauront qu'il reste encore beaucoup de travail à faire. Nous sommes encore loin du but même si nous avons des raisons d'être un peu plus optimistes que par le passé.

Quand le comité a terminé ses travaux en automne dernier, il s'est penché sur la question de la langue de travail. C'est une véritable gageure. Comme pour la langue de service, il s'agit au fond de prendre un droit théorique et lui trouver une application pratique dans la réalité quotidienne.

The Committee emphasized the importance of reinforcing in the legislation the right to work in the language of one's own choice. Obviously, we, in my office, support this initiative, but, in our opinion, the roots of the problem go much deeper. Beyond the question of the content of the Official Languages Act, or even the Charter of Rights and Freedoms, it is clear to us that these sometimes disappointing results in the relative use of the two languages in government work, stem from the attitudes and expectations of each linguistic group. There is still no willingness to get rid of longstanding and deeply rooted habits and to try something different. Moreover, we feel that drawing up a whole range of guidelines and procedures, even though they are not without some importance, can make us lose sight of the real need, namely, to persuade employees that they can really submit their work in their own language, and that this is completely justified and normal, and does not constitute some kind of provocation for the authorities in their departments. In our opinion, therefore, those concerned should put an end to wide-ranging debate and concentrate on the practical aspects of the question. I hope that in due course we will have the opportunity to question representatives of Treasury Board and the Public Service on this matter. If those concerned proceed along these lines, in our opinion they will arrive at—and here I repeat myself . . . tangible results, which,

[Text]

Fonction publique à ce sujet. Si les intéressés procédaient ainsi, ils en arriveraient, selon nous— et je me répète—à des résultats tangibles qui, pour la langue de travail comme pour les autres secteurs du problème, dépendent de la volonté et de l'engagement des individus.

• 1620

Comme je le disais, ce domaine est spécial car la question de la langue de travail est profondément humaine surtout lorsqu'on le compare au domaine de la langue de service qui est plutôt automatique et mécanique. Il s'agit tout simplement de modifier certaines habitudes. Il est beaucoup plus difficile dans ce domaine que dans le domaine de la langue de travail de changer des habitudes quasi séculaires.

Nous savons, dans mon bureau, qu'il faut insister pour que dans un bureau de poste donné, il soit possible d'acheter un timbre en français ou en anglais, selon le cas. Tandis que dans le domaine de la langue de travail, on peut insister et insister à nouveau et insister encore afin que soient établis des normes, des règles, des procédures, de l'infrastructure, des documents et ainsi de suite, sans que, en réalité, les fonctionnaires puissent travailler dans leur langue parce que ce n'est pas l'habitude du ministère ou de l'agence en question de travailler dans les deux langues mais uniquement dans une des deux langues officielles.

Donc, c'est une question, selon nous, de volonté et d'engagement des individus.

This is why we in our office continue to stress, in all areas of the program, a broader based educational approach. Structures which were no doubt quite appropriate at the foundation pouring stage become less necessary as the edifice takes shape.

I think it is important for everyone concerned to realize at the particular stage we have reached that there is much more to implementing the Official Languages Act, or policies which have been adopted by Parliament, much more than manipulating a paper system, whether that be in relation to the designation of bilingual positions or access to language training, or famous diagnostic tests, of which we hear and read in the newspapers, or equitable means of recruitment—whatever. I would be pleased to discuss these issues and of course any other themes or questions which the committee might wish to put to me as the hearings proceed.

Let me end my brief remarks, Mr. Chairman, by again saying personally how pleased I am to see the committee reconstituted and reconstituted as a standing committee, and how much I look forward to your discussions during the time I remain in the job and with my successor, I will add. I personally look forward to a very helpful future for this committee, if you will permit me to say so, as it continues to have a close and critical look at the performance of the government in the language area and to push, where it is necessary to push, to advance the policy which has been on the books and approved by Parliament these past 15 years. *Merci, monsieur le président.*

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Yalden.

I have Mr. Kilgour, followed by Ms McDonald.

[Translation]

both for the language of work and for other aspects of the problem, depend on individual willingness and commitment.

As I was saying, this is a special area because the question of language of work is a profoundly human one, especially when you compare it to the area of language of service which is more automatic and mechanical. It is just a question of changing certain habits. It is more difficult in this area than in the area of language of work to change essentially old habits.

We, in my office, say that we must insist that in a given post office is should be possible to buy a stamp in French or in English, depending on the case. Whereas in the area of the language of work, you can insist until you are blue in the face that standards, regulations, procedures, infrastructure, documents and so forth be established, and the employees will still not end up working in their language because it is not the custom of the department or the agency in question to work in both languages, but rather in one of the two official languages.

In our opinion, it is a question of individual willingness and commitment.

C'est pour cette raison que mon bureau insiste sur une approche éducative pour tous les aspects du programme. Des structures qui étaient appropriées au début deviennent de moins en moins nécessaires.

Je pense qu'il est important que tout le monde sache que l'exécution de la Loi sur les langues officielles, ou des politiques adoptées par le Parlement exige bien plus que la manipulation de la paperasserie, qu'il s'agisse de la désignation de postes bilingues ou de l'accès à la formation linguistique, et ne se limite pas à ces fameux tests diagnostiques, dont nous parlent les journaux, ni à des moyens équitables de recrutement. Je serais très content de parler de ces questions ou de n'importe quelle autre question soulevée par le Comité pendant ses séances.

J'aimerais terminer, monsieur le président, en disant que je suis ravi que le Comité soit maintenant un comité permanent. J'ai hâte de participer à vos discussions dans le temps qui me reste de mon mandat, et je m'intéresse à ce que vous aurez à dire à mon successeur. Si vous me le permettez, je vous dirais que je prévois un avenir très utile pour ce comité et notamment vos études sur la façon dont le gouvernement s'acquitte de ses responsabilités dans le domaine des langues officielles. J'espère que vous allez avancer la politique qui a été approuvée par le Parlement il y a 15 ans. *Thank you, Mr. Chairman.*

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, monsieur Yalden.

J'ai M. Kilgour, suivi de M^{me} McDonald.

[Texte]

Mr. Kilgour: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Yalden, you do not leave office until September, and I hope we will have a chance to say this, all of us, to you personally again, but I would like to congratulate you on the way you have conducted yourself in office, most sincerely, and I am sure I speak for all the members of the Committee. I wish you extremely well in your future career, wherever it may be. I am sure you will continue to serve Canadians as well as you have done in the last several years.

I have a couple of questions, which maybe are of a philosophic nature. Can you give us any insight on how we can continue to reduce the linguistic tensions that we have in Canada? I guess I am thinking primarily of western Canada, but I know the same applies in other parts of Canada.

You may just say, read my report from stem to stern and it is all there. But perhaps something beyond what is in your report... Can you give us any philosophic or otherwise thoughts on that question?

• 1625

Mr. Yalden: Mr. Chairman, let me first thank Mr. Kilgour for his very kind remarks about what I have been up to these past few years. I am more than grateful for them.

How to reduce tensions. Well, I think, Mr. Chairman, that is what the whole game is all about, and it is not easy to answer that question. I think one of the first things to do is to talk about the matter, and to talk about it frankly, and to talk about it as openly as we can; and that is one of the reasons why I think the work of this committee is very important.

I have said so in the past, and I have so recommended, and indeed, I believe your predecessor committee so recommended, that you be empowered to travel, if, as and when you have the time. I think there are two reasons for you to travel. One is that you would learn something as you went up and down the country and as you went to other bilingual or plurilingual countries. I can think of several in Europe, some in particular where you would be most welcome.

I think as far as travel in this country particularly is concerned, of course you can help to teach others something by being present, by questioning witnesses, let us say in Winnipeg, or in Moncton, by hearing members of the public, by hearing people who are concerned, and in that way, I would hope, helping, at least among people of goodwill, to dampen down some of these tensions.

If it is possible to hear, for example, people express the fear which they absolutely undoubtedly have in Mr. Kilgour's part of the country, Mr. Chairman, about the alleged difficulties that would be created for non-bilinguals, for unilingual persons, particularly for anglophones—difficulties in the way of entering the Public Service of Canada or entering a service like the RCMP, or the armed forces, or certain Crown corporations, and the alleged difficulty in getting promotion in those organizations once in if one is not bilingual, or, to put the cards on the table face up, as some people would have it, unless

[Traduction]

M. Kilgour: Merci, monsieur le président.

Monsieur Yalden, vous ne quittez vos fonctions qu'au mois de septembre, et j'aimerais vous féliciter de ma part et de la part de tous nos membres, de la façon dont vous avez accompli vos travaux. Je vous souhaite beaucoup de succès à l'avenir, quelle que soit votre carrière. Je suis certain que vous continuerez à bien servir les Canadiens comme pendant ces dernières années.

J'ai quelques questions d'ordre un peu philosophique. Pourriez-vous nous dire comment réduire les tensions linguistiques qui sévissent au Canada? Je pense surtout à l'ouest du Canada, même si elles existent dans d'autres régions.

Vous pouvez dire, lisez mon rapport et vous y trouvez la réponse. Mais vous pourriez peut-être nous dire quelque chose qui ne figure pas dans votre rapport... Pourriez-vous nous dire vos pensées sur cette question.

M. Yalden: Monsieur le président, permettez-moi tout d'abord de remercier M. Kilgour de ses très aimables remarques sur mes épreuves passées. Je suis fort loin de m'en plaindre.

Comment réduire les tensions. Monsieur le président, je crois justement que c'est le but de l'exercice et il n'est pas facile de répondre à cette question. Je crois qu'une des premières choses à faire est d'en parler, d'en parler franchement, d'en parler aussi ouvertement que possible; et c'est une des raisons pour lesquelles j'estime le travail de ce Comité très important.

Je l'ai déjà dit dans le passé, et je l'ai même recommandé, je crois que votre Comité sous sa forme précédente l'a également recommandé, vous devriez vous déplacer chaque fois que les circonstances le permettent. Il y a deux raisons à ces déplacements. Premièrement, vos déplacements ici même ainsi que dans d'autres pays bilingues ou plurilingues vous apprendraient bien des choses. Je pense à plusieurs pays en Europe et à certains en particulier où vous seriez les bienvenus.

Pour ce qui est des déplacements dans ce pays, il est évident que votre simple présence peut être didactique en interrogeant des témoins, disons à Winnipeg ou à Moncton, en entendant les membres du public, en entendant les intéressés, et de cette manière, vous devriez contribuer, tout du moins chez ceux manifestant de la bonne volonté, à réduire certaines de ces tensions.

Si ceux dont les craintes sont, par exemple, absolument incontestables dans la région de M. Kilgour, peuvent s'exprimer, monsieur le président, et parler des soi-disant difficultés des non-bilingues, des unilingues, surtout des anglophones—des soi-disant difficultés d'entrer dans la Fonction publique ou d'entrer dans des corps comme la Gendarmerie royale ou les Forces armées, ou certaines sociétés de la Couronne, et des soi-disant difficultés de promotion au sein de ces organismes des unilingues ou, puisque c'est la conviction de certains, des non-francophones—discuter en toute franchise de ces questions

[Text]

one is a francophone—to discuss these matters frankly in western Canada, I believe, is to help reduce tensions. We know from facts which are regularly published, and published in my report among other places, the number of bilingual positions in the Public Service of Canada west of the Ontario border, the number of francophones in the Public Service of Canada west of the Ontario border is very small. It is smaller in proportional terms than the proportion of francophones in the population at large in the four western provinces. I believe this kind of thing, if it is discussed openly in a public meeting is going to get through sooner or later.

So that is one thing that can be done. I suppose it comes under the heading of education in a very broad sense of that word. I am not so sure I like my choice of word because it tends to suggest a sort of avuncular stance on the part of this committee or on the part of the person who has the job I have, and that is not my intention. My thought is education in the sense there would be a mutual exchange in which the members of the committee and the public would be both educated as to how the other thinks.

I do not know that I can make any more helpful suggestion than that in response to that question. I think the same thing applies in the Public Service, the same thing applies with officials. There are many, many myths, many, many false apprehensions about what is called, for better or for worse, bilingualism, and we have to dispel them; and I think that is the way to go about it.

Mr. Kilgour: A current complaint in my province, and you probably know this, the RCMP have been directed to answer the phone at all of their detachments throughout the province, I understand, with "RCMP" and then the "*Gendarmerie royale*", or something to that effect. What would you say about that policy to people who are living in a part of Alberta where there is no French-speaking person?

Mr. Yalden: Well, I have heard about this directive, Mr. Chairman. I have never seen it, so I am not sure of its exact terms. I have only read about it in the newspapers.

• 1630

I suppose we start by saying that in those parts of Canada where there are quite obvious minority language communities of considerable size, it should go without saying that the organization, whether it is the RCMP or anyone else, should identify itself bilingually. There are various ways of doing this, none of them completely satisfactory, particularly when the name of the organization is a rather long one. Some people contend that you should say RCMP, *bon jour*, that that will do the trick and some people want RCMP, *la Gendarmerie royale*—both, you know. It is very hard to do it adequately, but that is a technical problem.

As for the problem in Alberta, I know this causes irritation. I think it is very hard to say exactly what should be done. I would be inclined to suggest—this is more a personal suggestion than one I would wish to stand by as a firm and formal recommendation from the Commissioner of Official Languages... that you make sure you do it and you make sure you have the capacity to follow up with some service, because

[Translation]

dans l'Ouest canadien contribue, à mon avis, à réduire les tensions. Les statistiques qui sont publiées régulièrement, publiées dans mon rapport et dans d'autres rapports, nous renseignent sur le nombre de postes bilingues de la Fonction publique, à l'Ouest de l'Ontario. Ce nombre est très minime. Il est inférieur proportionnellement au pourcentage de francophones résidant dans les quatre provinces de l'Ouest. Si ces statistiques sont discutées ouvertement lors de réunions publiques, elles finiront par être admises tôt ou tard.

C'est donc une chose qui peut être faite. Je suppose que c'est un effort d'éducation dans le sens le plus large du terme. Je ne suis pas certain que les termes que j'emploie me satisfassent pleinement car ils ont tendance à suggérer une sorte de didactisme de la part de votre Comité ou de la part de la personne occupant mes fonctions, et ce n'est pas mon intention. Lorsque je parle d'éducation, je veux parler d'échanges au cours desquels les membres de ce Comité et le public apprennent à se comprendre mutuellement.

Je ne vois pas ce que je pourrais suggérer de mieux comme réponse à cette question. Je crois que la même chose s'applique à la Fonction publique, aux autorités. Le bilinguisme, puisque nous l'appelons ainsi, est porteur de nombreux mythes et de nombreux malentendus. Il nous faut les dissiper et je crois que telle est la solution.

M. Kilgour: Une plainte courante dans ma province, et vous ne l'ignorez probablement pas, est que la Gendarmerie royale a reçu pour instructions de répondre au téléphone dans tous ses postes de la province: «RCMP—Gendarmerie royale» ou quelque chose d'équivalent. Que répondre à cette population qui vit dans une région de l'Alberta où il n'y a pas un seul francophone?

M. Yalden: J'ai entendu parler de cette directive, monsieur le président. Je ne l'ai jamais vue et je n'en connais donc pas les termes exacts. Je l'ai simplement lu dans les journaux.

Je suppose que pour commencer, dans ces régions du Canada où il est évident que les communautés minoritaires linguistiques sont de taille importante, il devrait aller sans dire que ces organismes, qu'il s'agisse de la Gendarmerie royale ou d'un autre, doivent s'identifier dans les deux langues. Il y a plusieurs moyens de le faire, aucun n'est totalement satisfaisant, surtout lorsque le nom de l'organisme est assez long. Pour certains dire «RCMP, bonjour» devrait amplement suffire, mais pour d'autres il est indispensable de dire «RCMP, Gendarmerie royale». Il est très difficile de satisfaire tout le monde mais c'est un problème technique.

Je sais que cela cause des irritations en Alberta. Il est très difficile de dire avec exactitude ce qu'on devrait faire. J'aurais tendance à proposer, c'est plus une proposition personnelle qu'une recommandation officielle et définitive du Commissaire aux langues officielles, de ne pas le faire à la légère car s'identifier dans les deux langues risque de signaler ostensiblement qu'on peut fournir des services bilingues, alors qu'en fait

[Texte]

there is not much point in saying that, thereby ostensibly signalling that you can provide a service, when, in fact, you cannot, that you be able to do that in those parts of Alberta where there are known to be francophones.

As to whether you would need to do it in the other parts, that is not something I would greatly insist upon, I have to say. In the other parts, if you have the capacity to do what "RCMP, *bonjour*" suggests, namely provide service in both languages, I think you should do it. It then becomes a question of this matter of education or of discussion together. It is a federal force; for better or for worse, the law is such that the Official Languages Act applies to it even if it is acting in a contract situation for the province, therefore it ought to do whatever needs to be done to respect the Official Languages Act. Who decides what needs to be done in relation to the Official Languages Act? In a sense, my office helps to do that; I do not say we decide, but we make recommendations.

I would proceed in that way, carefully, fully recognizing that it is not particularly useful to get people's backs up but, at the same time, realizing that if you never push out just a little bit, you do not change anything. From time to time you have to take the risk that somebody's back is going to be up. That is the way I would proceed, in that situation.

Mr. Kilgour: Thank you very much.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Kilgour.

Ms McDonald.

Ms MacDonald (Broadview—Greenwood): Thank you, Mr. Chairman.

Just as I begin, I would like to say that I am very pleased to be a new member of the committee and look forward to working on the committee very much. I am very committed to the subject matter of improving bilingualism in Canada.

If I read between the lines and around the metaphors of the annual report, it seems to me that it is saying that there is a great deal of progress in providing service, there are still a lot of problems in terms of language of work, but some very disturbing long-term trends. I wonder if we could get onto these long-term trends.

I see considerable frustration that, in spite of all this progress, minority languages communities, especially in the west... French language in the west—are disappearing, the numbers speaking them are disappearing. We have successes in immersion programs, but still really not very much access to regular programs of French in the schools and, of course, we all know the universities and other post-secondary institutions have been very negligent in this area. A number of these matters are quite beyond our jurisdiction, strictly speaking, in terms of schools being under provincial jurisdiction, but I wonder if the Commissioner would go on to some of these longer-term trends and how he sees that we can, despite our jurisdictional restrictions, have some impact.

[Traduction]

cela ne va pas plus loin que cette identification. Dans ces régions de l'Alberta où l'on sait qu'il y a des francophones, il faut offrir ce service dans les deux langues.

Quant à savoir s'il est nécessaire de le faire dans les autres régions, je n'insisterais pas là-dessus. Dans les autres régions, si vous êtes en mesure de faire ce que ce «RCMP, *bonjour*» suggère, à savoir fournir le service dans les deux langues, je crois qu'il faut le faire. C'est à ce niveau qu'intervient cette question d'éducation ou de discussion. C'est un corps policier fédéral; la loi est telle qu'il est soumis à la Loi sur les langues officielles même si, dans cette province, il assume des services policiers sous contrat, et par conséquent il doit faire tout ce qui est nécessaire pour que la Loi sur les langues officielles soit respectée. Qui décide de ce qui est nécessaire en matière de langues officielles? Dans une certaine mesure, c'est mon Bureau. Je ne dis pas que c'est nous qui décidons, mais nous faisons des recommandations.

C'est ainsi que je procèderais, avec prudence, en reconnaissant pleinement l'inutilité d'acculer sciemment les gens au pied du mur, mais en n'oubliant pas simultanément que sans petits coups de pouce, on ne change jamais rien. Il faut de temps en temps courir le risque d'acculer certaines personnes au pied du mur. Dans une telle situation, c'est ainsi que je procèderais.

M. Kilgour: Merci beaucoup.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, monsieur Kilgour.

Mademoiselle McDonald.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Merci, monsieur le Président.

J'aimerais tout d'abord commencer par dire que je suis très heureuse d'être membre de ce Comité et que je suis impatiente de participer à ses travaux. Améliorer le bilinguisme au Canada est une question qui me tient à cœur.

Si je lis entre les lignes de votre rapport annuel et que j'en interprète les métaphores, je constate qu'au niveau des services beaucoup de progrès ont été réalisés, au niveau de la langue de travail, il reste encore nombre de problèmes à régler et surtout des tendances à long terme très inquiétantes. C'est de ces tendances dont j'aimerais discuter.

La frustration reste considérable car malgré tous les progrès, les communautés linguistiques minoritaires, surtout dans l'Ouest, la langue française dans l'Ouest, disparaissent, ceux qui parlent ces langues sont en voie de disparition. Le succès des programmes d'immersion est incontestable mais le français n'est toujours pas enseigné régulièrement dans les écoles et, bien entendu, nous connaissons tous la négligence coupable des universités et des autres institutions post-secondaires dans ce domaine. Un grand nombre de ces questions échappent à notre juridiction, dans le sens strict du terme, puisque les écoles relèvent de la juridiction provinciale, mais j'aimerais que le Commissaire nous parle de certaines de ces tendances à long terme et nous indique comment, selon lui, nous pouvons exercer une certaine influence, malgré nos contraintes juridictionnelles.

[Text]

Mr. Yalden: Mr. Chairman, in terms of assimilation and what we say in our reports, I suppose we are trying to report the facts, no more no less. The facts are, it would be hard to escape the conclusion, disturbing in certain provinces—in Saskatchewan, for example, in certain areas in the Maritimes, even perhaps in Alberta and British Columbia, although in most provinces they have had an increase in the number of francophones. It comes from immigration and it is probably accompanied by ongoing assimilation among those who have been there for a while. So, the increase in numbers masks the kind of assimilation that is there.

• 1635

However, despite the figures, being what they are—and I have believed this now for some while—I think it is premature to bring in a verdict which is the end of the minority communities in those parts of the world. It is something with which I think we are all familiar; that you can extrapolate on almost any tendency and make it seem like something apocalyptic is going to happen in 10, 20 or 30 years down the way.

The fact is, however, that we find that, although people have been predicting the demise of our francophone minorities for a long, long time, and although some people in Quebec would have predicted the demise of our francophone population, even in that province where it is in the majority for quite a long time, these groups are still there and in my personal opinion—and it is no more than a personal opinion, it is not a scientific observation—they are more lively, they are more viable than they were five or ten years ago, and certainly seven years ago. I have had seven years of continuous experience now with the groups and I think they are more determined to preserve their culture and their language than they were some time back.

I also think it is far too early in the game to be able to judge the results of some of the programs that have been approved by Parliament to assist the minority language groups outside Quebec in terms of their language and their culture. It is far too early to predict what the results will be of the fact that schooling is available in the French language, which was not the case a decade ago. It was available a decade ago in a spotty kind of way but it is available now in every province. In some provinces, obviously more generally and more completely than in others, the best example being New Brunswick, to a lesser degree Ontario, but it is available from coast to coast and we cannot know what the result of that will be. All we can say is that the single most important thing for a minority group is the schooling of their children in their own language.

The bare statistics in the provinces outside the so-called bilingual belt—or generally speaking, outside Ontario, parts of Quebec for the English language minority and into New Brunswick as far as, say, Moncton—although the raw figures outside those areas are disturbing, the game is a long, long way from over. I do not think we can assume that those minorities are going to disappear.

The other comments made by the hon. member, Mr. Chairman, had to do with the immersion successes but set

[Translation]

M. Yalden: Monsieur le président, pour ce qui est de l'assimilation et de ce que nous disons dans nos rapports, je suppose que nous essayons simplement de rapporter les faits, ni plus ni moins. Ces faits, il serait difficile d'éviter cette conclusion, sont inquiétants dans certaines provinces, en Saskatchewan, par exemple, dans certaines régions des Maritimes, peut-être même en Alberta et en Colombie-Britannique, bien que la majorité de ces provinces aient connu un afflux de francophones. L'immigration en est responsable et elle s'accompagne de l'assimilation progressive de ceux qui sont installés dans ces provinces depuis un certain temps. Cet afflux masque donc le genre d'assimilation en cours.

Cependant, ces chiffres ne sont que des chiffres et je pense—je le pense déjà depuis un certain temps—qu'il est prématuré de prédire à terme la disparition de ces communautés minoritaires dans ces régions du monde. Vous devez tous savoir qu'on peut extrapoler pratiquement n'importe quelle tendance pour la faire aboutir à un résultat apocalyptique 10 ans, 20 ans ou 30 ans plus tard.

Cela fait fort longtemps que certains prédisent la disparition de nos minorités francophones, cela fait longtemps que certains prédisent la disparition de la population francophone même au Québec, cette province où elle constitue la majorité depuis fort longtemps, et pourtant, il reste que ces groupes sont toujours là, et à mon avis personnel—ce n'est qu'un avis personnel, ce n'est pas une observation scientifique—ils sont plus vivants, plus viables qu'il y a 5 ou 10 ans, et certainement plus qu'il y a 7 ans. Cela fait maintenant 7 ans que je vis l'expérience de ces groupes et je crois qu'ils sont plus déterminés à préserver leur culture et leur langue qu'ils ne l'étaient auparavant.

Je pense également qu'il est trop tôt pour juger des résultats de certains des programmes d'assistance des groupes linguistiques minoritaires hors Québec approuvés par le Parlement. Il est trop tôt pour juger des résultats de l'éducation en français dans des régions où elle n'était pas offerte il y a dix ans. Il y a dix ans c'était l'exception mais maintenant c'est la règle dans toutes les provinces. Dans certaines provinces, il est évident que cette règle est plus générale et plus complète que dans d'autres, le meilleur exemple étant le Nouveau-Brunswick, l'Ontario a un degré moindre, mais c'est maintenant la règle d'un océan à l'autre et nous ne pouvons en prédire les résultats. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que la chose la plus importante pour un groupe minoritaire est l'éducation de ses enfants dans sa propre langue.

Les statistiques brutes dans les provinces à l'extérieur de ladite ceinture bilingue—c'est-à-dire, à l'extérieur de l'Ontario, de certaines parties du Québec pour la minorité linguistique anglaise et au Nouveau-Brunswick jusqu'à, disons Moncton—bien que les chiffres bruts à l'extérieur de ces régions soient perturbants, la partie est loin d'être jouée. Je ne pense pas que nous puissions supposer que ces minorités vont disparaître.

Vous avez parlé du succès des programmes d'immersion mais vous les avez opposés à la piètre performance de l'ensei-

[Texte]

against the poor record in secondary schools in the teaching of French and the equally poor, if not worse record, in the universities. Well, immersion speaks for itself and I will not elaborate on it; it is a success. It is not only a pedagogical success as we look at it from within our country but if we could take ourselves outside, we would know that it is a source of fascination for educators, pedagogues all over the world who know something about these things, who say that it is a dramatic success; it is a Canadian product which, whilst perhaps you cannot sell it anywhere, we should nevertheless be proud of.

Unfortunately, the hon. member is very right that we have a good deal less to be proud of as far as general French in concerned, particularly in the secondary schools. The primary school situation is considerably better than it was a few years ago, certainly considerably better than it was when I was in school. In Ontario, when I was in school as I recall, there was no teaching of French in primary school. Or, if there was it was a very exceptional school, probably a private school.

Today, in Ontario, at the elementary level something like 62% of the population is enrolled in second language training. Now that is a tremendous advance; that includes the immersion people of course, but that nevertheless is very, very impressive.

• 1640

You will find, I think, that in most provinces, if not all, the percentage studying at the elementary level has gone up. However, you have to put beside that the percentage studying at the secondary level, where it has gone down markedly since 1970 or so, since in fact the mid- or late 1960s, when the requirement to take a second language, or to take French, depending on the area and the province, was removed. When we allowed the doctrine of freedom of choice, the *à la carte* system that came to us from our great neighbours to the south, to prevail in Canada... when, in other words, we made French an optional subject—young people stopped studying it in droves. They found there were other things that were easier, I suppose, or perhaps more agreeable... I do not know—and they left French.

At the same time as we took off requirements of that nature in the secondary school system itself, the universities were removing the requirements that they had for language; and of course that reinforced what was going on at the secondary level. That has remained the case until I think very recently, when there has, as Members will know, begun to be a move back in the opposite direction. In Ontario this year—or rather last year, I suppose; the arrangements were brought in, although I think they do not apply until 1984-1985—requiring one credit at least in French for secondary school graduation. One credit, God knows, is not a lot, but in terms of Ontario educational practice over the last years, it is revolutionary; and I am very pleased to see that.

The U of T, to take another example, has gone back to a system that was in force when I was there—longer years ago than I care to think—namely that you have to have either

[Traduction]

gnement du français dans les écoles secondaires et à la performance aussi piètre, si ce n'est pire, des universités. Le succès des programmes d'immersion est indiscutable et je n'en parlerai donc pas. C'est non seulement un succès pédagogique à nos yeux mais si nous pouvions nous transporter à l'extérieur, nous constaterions que c'est une source de fascination pour les éducateurs, les pédagogues du monde entier qui, connaissant bien cette question, estiment que notre succès est spectaculaire; c'est un produit canadien qui même s'il est peut-être invendable ailleurs, mérite que nous en soyons fiers.

Malheureusement, vous avez tout à fait raison, nous avons beaucoup moins de raison d'être fiers en ce qui concerne l'état général du français, surtout dans les écoles secondaires. La situation dans les écoles primaires est bien meilleure qu'elle ne l'était il y a quelques années, certainement bien meilleure qu'elle était lorsque j'allais moi-même à l'école. En Ontario, lorsque j'allais à l'école, je me souviens que le français n'était pas du tout enseigné dans le primaire. S'il l'était, c'était une école très exceptionnelle, probablement une école privée.

Aujourd'hui, en Ontario, au niveau élémentaire près de 62 p. 100 des élèves apprennent la deuxième langue. C'est un progrès énorme. Bien entendu, cela inclut les participants au programme d'immersion, mais néanmoins c'est très impressionnant.

Vous constaterez, je pense, que dans la majorité des provinces, sinon dans toutes, le pourcentage d'élèves au niveau élémentaire a augmenté. Cependant, simultanément, le pourcentage d'élèves au niveau secondaire, a chuté de manière prononcée depuis le début des années 70, en fait depuis le milieu ou la fin des années 60 lorsque l'apprentissage d'une deuxième langue, ou du français, en fonction de la région et de la province, a été rendu facultatif. Lorsque nous avons autorisé le système de la liberté de choix, le système de la carte de nos grands voisins du Sud, au Canada—quand, en d'autres termes, nous avons rendu le français facultatif—les jeunes ont abandonné son étude en foule. Ils ont vu qu'il y avait d'autres sujets plus faciles, je suppose, ou peut-être plus agréables—je ne sais pas—et ils ont abandonné le français.

Au même moment où nous rendions ce sujet facultatif au niveau secondaire, les universités en faisaient autant ce qui a bien entendu renforcé la tendance au niveau secondaire. Cette tendance s'est maintenue jusqu'à tout dernièrement où, comme vous ne devez pas l'ignorer, elle a commencé à se renverser. En Ontario, cette année—ou plutôt l'année dernière, je suppose; les dispositions ont été prises bien qu'elles ne s'appliquent pas avant 1984-1985, sauf erreur—pour le diplôme de fin d'études secondaires il faut un minimum d'un crédit en français. Un crédit, grand Dieu, ce n'est pas beaucoup, mais considérant les pratiques éducatives des dernières années de l'Ontario, c'est révolutionnaire et j'en suis très heureux.

Autre exemple, l'université de Toronto est revenue au système qui était en vigueur de mon temps—je préfère ne pas compter les années—à savoir un niveau d'entrée obligatoire en

[Text]

mathematics or a language for entry. Curiously enough, the universities which have moved the furthest are the three in British Columbia: Simon Fraser, U Vic, and UBC, all of which have put back on language requirements, although they are of course the furthest away from *le fait français* in this country. They have done it. There is a movement in that direction, and I would hope that would begin to affect the statistics in secondary school teaching of languages and requirements for graduation for university.

I think it is perfectly clear that even if immersion is a success in future years as it has been to date, it will not come to very much if people get the idea that you can instruct your children in the second language up until Grade 8 or thereabouts and then just let it go, on the grounds that they have learned a language then and they can go on to more serious things than language. It will not work that way, as I am sure everyone around this table is fully aware. You will have young people emerging from high school or emerging from university at the very time when they need the language not knowing it.

So we desperately need the universities on side and we desperately need the secondary schools and the Ministries of Education on side in this area. I would hope, once again, that this committee could do some useful things in that respect, if it were travelling, or even here in Ottawa. It has called in the past representatives of organizations, such as Canadian Parents for French, who are concerned with improving the availability and the quality of French instruction for their children. I do not doubt that that organization and others of a similar nature would be happy to appear again. All of this puts some pressure on the authorities who have the jurisdiction to do something about it.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): Mr. Chairman, I come from a riding in which there are very few francophones and a very large number of people interested in multiculturalism, and of course we have the asymmetry of bilingualism and multiculturalism. The annual report raises the problem of heritage language questions without saying a great deal about the matter, and I wonder if we could have some comment. I know people in my riding feel—and this is certainly no hostility to official bilingualism; indeed there is a great deal of favour towards it—but they feel the poor sisters in terms of government funding: that their languages are important; they are worth preserving, for all kinds of reasons internal to the community and for Canada's role in the international world; and they do wonder why they are so ill favoured in government funding.

Do you have any comment to make about that?

• 1645

[Translation]

mathématique ou en langue. Assez curieusement, ce sont les trois universités de Colombie-Britannique: Simon Fraser, l'université de Victoria et l'université de Colombie-Britannique qui sont allées le plus loin en réinstituant la connaissance d'une deuxième langue alors que bien entendu elles sont le plus éloignées du fait français. C'est pourtant ce qu'elles ont fait. Une tendance se dessine donc dans cette direction et j'espère qu'elle aura une incidence sur l'apprentissage obligatoire des langues dans le secondaire.

Il est tout à fait clair que même si l'immersion continue à avoir le même succès qu'aujourd'hui, les conséquences ne seront pas probantes tant que les gens penseront qu'ils peuvent faire suivre des cours de deuxième langue à leurs enfants jusqu'en huitième année environ puis abandonner cette matière en arguant que c'est bien suffisant et qu'il est temps de passer à des choses plus sérieuses. Cela ne marchera pas ainsi je suis certain que vous en êtes tous persuadés. Les jeunes se retrouveront à la sortie du collège ou à la sortie de l'université ne connaissant pas cette deuxième langue, alors que c'est le moment où ils en auront le plus besoin.

Nous avons donc désespérément besoin du concours des universités, du concours des écoles secondaires et du concours des ministres de l'Éducation. À cet égard, votre Comité pourrait jouer un rôle très actif en se déplaçant ou même en restant à Ottawa. Dans le passé, il a invité les représentants d'organisations comme les Parents canadiens pour le français dont l'objectif est d'améliorer l'accessibilité et la qualité de l'instruction française dispensée à leurs enfants, à venir témoigner. Je suis convaincu qu'une telle organisation, ou d'autres, de nature similaire, serait fort heureuse de revenir vous voir. Toutes ces initiatives ne peuvent qu'inciter les autorités compétentes à faire quelque chose.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le président, je viens d'une circonscription où les francophones sont très peu nombreux mais où l'intérêt pour le multiculturalisme est très grand et bien entendu il y a asymétrie entre le bilinguisme et le multiculturalisme. Votre rapport annuel passe très rapidement sur la question des langues ethniques et j'aimerais que vous nous en parliez un peu plus. Je connais le sentiment de mes électeurs—they ne sont certes pas hostiles au bilinguisme officiel, ils y sont même très favorables—mais ils se considèrent comme des parents pauvres en matière de financement. Leurs langues sont importantes, elles sont dignes d'être préservées pour toute sorte de raisons internes à la collectivité et pour le rôle du Canada sur la scène internationale. Ils se demandent quelle est la raison de cet ostracisme financier.

Avez-vous des remarques à faire à ce sujet?

M. Yalden: Je voudrais avant tout vous faire remarquer qu'à mon avis, il n'existe aucune incompatibilité entre multiculturalisme et bilinguisme officiels, bien au contraire: ils s'épaulent. L'idée essentielle dont il faut se débarrasser, c'est qu'on n'a besoin que d'une seule langue, à savoir l'anglais, et qu'on peut oublier le reste, car sur ce continent, au Canada et aux États-Unis, l'anglais suffit. Si on parvenait à tourner cet écueil, on

Mr. Yalden: I think the first comment that I can and should make is that I do not think that multiculturalism and official bilingualism are in any way incompatible one with another; indeed, I think the opposite. I think they are mutually reinforcing. The principal idea to do away with is that you only need one language, and that is English—the rest can be forgotten because the English language is sufficient in Canada

[Texte]

and in North America. I think if we can once get past that block, we would find it a lot easier to deal both with the second official language—we are talking about French, as we are talking about Toronto—and languages other than English and French, like Italian or Greek or Portuguese or what-have-you. As to support for those languages—I unfortunately do not have the figures with me as to what the government does in respect of multiculturalism. In any event, I suppose if you wanted to get someone to defend the government's policy, it would not be me, it would be someone from the Secretary of State's Department. I know of course there is support.

In terms of education, it is, as you know, as well as I, a provincial matter and, indeed, if we are talking about Toronto, largely a Toronto matter. And of course it is a matter of great controversy in that city, which is mine as well as yours, at the present time—I guess partly because of labour reasons and partly because of matters that go to the heart of this question of what you should be doing with languages other than English and French. There is a great deal of dispute about the merits of teaching so-called heritage languages in the schools, and if you do teach them in the schools, whether you should teach them after school or during the school day. You know far more about that than I do, because you live in the middle of it.

All I can say is that it is being done, for example, in Alberta and in Saskatchewan and in Manitoba, particularly in Alberta, where they teach in a number of languages in the school day, and use those languages as a medium in construction . . . In other words, they teach other subjects in the languages.

So it can be done. There is a difference of course between some of the groups that you will find in Toronto and some of those you will find out west in that the latter are . . . For example, the Ukrainians are people who immigrated to this country many, many years ago, at the turn of the century, let us say, whereas sometimes, what we are talking about in the Toronto context are people who are very recent immigrants, where the home language is not English or French, but is Portuguese or Italian or what-have-you. I think there is a question pedagogically whether that type of person or that type of child can be treated exactly the same way in the schools as would be the child of a Ukrainian family, where they have been in Canada for many years and are perfectly adjusted to the English language, but they are trying to stop the loss of the ancestral language.

However, those are, it seems to me, pedagogical problems that can be worked out. I personally see no reason against and indeed only advantage in the idea that you should teach those languages in the schools; you should make available the possibility of taking courses other than the language in the schools for those parents who want it. I grant that it will be complicated in some instances, but I think it would be worth doing.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): Do I have any more time?

[Traduction]

constaterait qu'il est beaucoup plus facile de s'occuper à la fois de la deuxième langue officielle—le français en l'occurrence, puisque nous parlons de Toronto—et les langues autres que l'anglais et le français, par exemple l'italien, grec, le portugais ou tout autre. Quant au soutien donné à ces langues, je regrette de ne pouvoir vous dire avec précision ce que le gouvernement fait pour le multiculturalisme, parce que je n'ai pas les chiffres sur moi. De toute façon, si vous voulez un interlocuteur qui défende la politique gouvernementale, ce n'est pas à moi, mais à quelqu'un du secrétariat d'État qu'il faudrait vous adresser. Mais je sais que le gouvernement soutient le multiculturalisme.

En ce qui concerne l'enseignement, la question relève des provinces, ainsi que vous le savez, et dans le cas de Toronto, elle relève essentiellement de Toronto. La question fait actuellement l'objet d'une grande controverse dans cette ville—qui est la mienne ainsi que la vôtre—en partie, je pense, pour des raisons de main-d'oeuvre, en partie en raison de considération ancrées dans la question de savoir ce qu'il convient de faire avec des langues autres que l'anglais et le français. De vives discussions ont lieu sur les avantages d'enseigner les langues dites ancestrales à l'école et, dans l'affirmative, s'il convient de les enseigner après les heures de classe ou de les intégrer à la journée scolaire. Vous devez en savoir beaucoup plus long sur cette question que moi, parce qu'elle vous touche de près.

Tout ce que je peux dire, c'est que cela se fait en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba, mais en particulier en Alberta où un certain nombre de langues sont enseignées pendant la journée scolaire, et que ces langues sont utilisées comme moyen d'accumuler . . . autrement dit, ces langues servent à enseigner d'autres sujets.

C'est donc faisable. Il y a une différence, bien entendu, entre certains des groupes que vous trouvez à Toronto et certains de ceux que vous trouvez à l'Ouest, en ce sens que ces derniers sont . . . C'est ainsi que les Ukrainiens ont immigré au Canada il y a de nombreuses années, vers le début de ce siècle, alors que dans le cas de Toronto il s'agit très souvent d'immigrants très récents, dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français, mais le portugais, l'italien ou toute autre langue. On peut se demander, d'un point de vue pédagogique, si ce genre de gens ou d'enfants peut être traité exactement de la même façon, à l'école, que le serait l'enfant d'une famille ukrainienne établie au Canada depuis de nombreuses années et parfaitement adaptée à l'anglais, mais qui s'efforce de sauvegarder sa langue ancestrale.

Mais il s'agit là, je pense, de questions pédagogiques auxquelles une solution peut être trouvée. Je ne vois personnellement aucun inconvénient, mais plutôt des avantages à l'idée d'enseigner ces langues à l'école. Si les parents le réclament, il faudrait prévoir, dans les écoles, des cours autres que de langue. Je reconnais que cela peut présenter des difficultés dans certains cas, mais je crois que cela vaudrait la peine de le faire.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Est-ce que j'ai encore un peu de temps?

[Text]

The Joint Chairman (Senator Murray): Yes, Miss McDonald.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): I would like to go on to another more particular question, the matter of the application of bilingualism in government departments. A reference was made in the annual report to the fact that we have grand structures . . . Quantitatively, how much service actually is offered as opposed to having structures supposedly in place? If I understand you correctly, departments are not surveying themselves, or auditing themselves in these respects. Should it be the Commissioner's office? Should it be the department? How can we get better objective or understanding of how much service there actually is?

• 1650

Mr. Yalden: Mr. Chairman, we do it all the time. One of the purposes of our office, at least as I see our mandate, is to conduct regular audits of departmental capacities and departmental practices. I think we have a fair-to-middling idea of what each department is able to do, and we try to review that in the back piece of this annual report, where we in encapsulated form look at a hundred or so departments. We also do perhaps 20 or 30 longer reports each year on that many agencies. We go into some detail.

But one of the things we observe is that the departments themselves do not do enough checking and monitoring. They tend to set up structures and then let things go, without following through.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): I was trying to get to a very particular point: not just the description of what the department offers, but actually at the service level. Do you have people go to buy a stamp in both languages in different places, or to request a form or to make a complaint or to ask for some service?

Mr. Yalden: Yes. We have, for example—and I think it is reported in here somewhere. Last summer—that is, the summer of 1983, on which this report is based—we conducted a telephone survey of all the departments and agencies in Montreal and Toronto. We report on page 44 in the English version of our report—well, in fact, more cities than Montreal and Toronto; the ones that are listed there: Winnipeg, Sudbury, Toronto, Montreal, and Moncton, which are where we have regional offices, which enabled us to do that.

We follow up in terms of whether you can buy a stamp or not because we get complaints. We do not on a regular basis go around to every post office, because we would have to have a staff beyond the reckoning of even the most ambitious bureaucrat to do that kind of thing.

We are able to check the major offices, such as the principal Manpower office in Toronto, at Eglinton and Yonge, or whatever it is. We can check that kind of thing, and we do. Wherever we get a complaint, we check; and if an agency is

[Translation]

Le coprésident (le sénateur Murray): Oui, mademoiselle McDonald.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Je voudrais passer à une question plus précise, à savoir l'application du bilinguisme dans les Ministères. Le rapport annuel mentionnait le fait que nous avons des structures impressionnantes . . . Au plan quantitatif, combien de services sont effectivement offerts, en comparaison avec les structures qui sont censées être en place? Si je vous ai bien compris, les Ministères ne procèdent pas à leur propre vérification à cet effet. Est-ce que cela devrait relever du bureau du Commissaire? Ou du Ministère? Comment pourrions-nous nous faire une idée plus précise de la quantité de services offerts?

M. Yalden: Mais nous le faisons tout le temps, monsieur le président. L'un des objectifs qui nous a été fixé—c'est du moins ainsi que je vois notre mandat—c'est de procéder à des vérifications régulières des ressources et pratiques ministérielles. Nous avons une idée approximative, je crois, de ce que chaque ministère peut faire et nous nous efforçons de remettre cela à jour, dans la dernière partie de ce rapport annuel, où sous une forme concise, nous passons en revue une centaine de ministères. Nous dressons également chaque année des rapports plus fournis sur une vingtaine ou une trentaine d'organismes pour lesquels nous entrons dans les détails.

Mais ce que nous constatons, c'est que les ministères eux-mêmes ne font pas suffisamment de vérification et ne suivent pas d'assez près la situation. Ils ont tendance à mettre en place les structures et à s'en remettre ensuite à elles en négligeant de s'assurer qu'elles continuent à fonctionner.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): J'essayais d'en venir à une question bien précise: il ne s'agit pas simplement de la description de ce que le ministère offre, mais du niveau effectif de service. Peut-on se servir de l'une ou l'autre des langues pour acheter des timbres en différents endroits, ou pour demander un formulaire ou un service, ou faire une réclamation?

M. Yalden: Oui. C'est ainsi que pendant l'été de 1983, sur lequel est basé ce rapport, nous avons procédé à une enquête par téléphone—vous trouverez cela dans ce rapport—auprès de tous les ministères et organismes de Montréal et de Toronto. À vrai dire, pas seulement Montréal et Toronto, mais je vois également, à la page 45 de la version française de notre rapport, à Winnipeg, Sudbury, Toronto, Montréal et Moncton, où nous avons des bureaux régionaux, qui nous permettent de faire une telle enquête.

C'est parce que nous recevons des réclamations que nous vérifions s'il est possible d'acheter des timbres ou d'obtenir un autre service. Nous ne pouvons régulièrement passer en revue chaque bureau de poste, parce qu'il nous faudrait un personnel dont n'oserait rêver le bureaucrate le plus ambitieux.

Mais nous parvenons à inspecter les principaux bureaux, par exemple le bureau principal de la Main-d'oeuvre à Toronto, rue Eglinton et Yonge, si je ne me trompe. Nous sommes en mesure de vérifier ce genre de chose et nous le faisons. Nous

[Texte]

particularly bad, if a given office is particularly bad, we probably would get a complaint. The basis of our operation, the bulk of our staff, aside from people engaged in administrative matters, is looking after the investigation of complaints and the audits of which I spoke a moment ago. With 1,000 or 1,100 or 1,200 or 1,300 complaints, depending on the year, spread pretty well across the various departments of government, you get a pretty good idea of who is doing what.

There are problems, of course. The farther you get away from the large minority populations—again, in other words, the further west you go or the further east of New Brunswick you go—the less are these offices capable of providing service on a regular basis in the minority language; and of course the less the minority population is likely to ask for the service, even if it is there.

It is the same thing in Quebec. I have heard many, many anglophones tell me in Quebec City—because a very large proportion of them in Quebec City are bilingual, as against Montreal—that it would never occur to them to try to buy a stamp in English. It would never occur to many francophones to try to buy a stamp in French in Edmonton.

But we have a fairly good knowledge, given the limits of staff, of what is going on in those offices.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Miss McDonald.

Senator Wood.

Senator Wood: Thank you, Mr. Chairman.

I think through the persuasion of this committee last year we were able to have Petro-Canada give us bilingual signs across Canada. My question, Mr. Yalden, is how do we get Air Canada to do the same thing? How do we persuade them not to put aside the Official Languages Act, the Constitution and respect only the provincial legislation?

• 1655

Mr. Yalden: Well, you mean particularly billboards?

Senator Wood: Yes.

Mr. Yalden: Join the club. I mean, I have been after Air Canada, as I have been after Petro-Canada for a long long time. I think the resolution that you passed is very helpful in respect to Petro-Canada, but it struck me that the recommendation that I remember covered Crown corporations in general, did it not? So it should be applicable to . . .

There was one about Petro-Canada, in particular.

Senator Wood: It was Petro-Canada, I remember.

Mr. Yalden: Yes, in the sixth report.

[Traduction]

inspectons également lorsque nous recevons une réclamation et si un organisme se signale à cet effet, il est probable que nous recevions des réclamations. Essentiellement, en dehors des gens engagés à des tâches administratives, nos effectifs s'occupent d'enquêtes à la suite de réclamations et de vérifications dont je vous parlais il y a un moment. Avec, selon l'année, de 1,000 à 1,300 réclamations assez également réparties entre les différents ministères, on arrive à se faire une assez bonne idée de ce qui se fait un peu partout.

Il y a des difficultés, bien entendu. Plus vous vous éloignez des centres où il y a de grandes minorités—autrement dit, plus vous allez à l'ouest ou plus vous allez à l'est du Nouveau-Brunswick, moins ces bureaux sont en mesure de fournir des services de façon régulière dans la langue de la minorité et, parallèlement, moins la minorité, même si elle existe, est susceptible de réclamer ce service.

Il en va de même pour le Québec. De nombreux anglophones de la ville de Québec—dont une grande proportion, à la différence de Montréal, est bilingue—m'ont assuré qu'il ne leur viendrait jamais à l'idée d'essayer d'acheter un timbre en anglais, pas plus qu'il ne viendrait à l'idée de nombreux francophones de demander des timbres en français à Edmonton.

Mais compte tenu de nos faibles effectifs, nous parvenons à nous faire une idée assez précise de ce qui se passe dans ces bureaux.

Le coprésident (le sénateur Murray): Je vous remercie, madame McDonald.

Sénateur Wood.

Le sénateur Wood: Je vous remercie, monsieur le président.

Grâce à l'insistance de ce Comité, nous sommes parvenus, l'année dernière, à faire en sorte que Petro-Canada ait des panneaux bilingues dans tout le Canada. Pourriez-vous nous dire, monsieur Yalden, ce qu'il faut faire pour en obtenir autant d'Air Canada? Comment pouvons-nous les convaincre de ne pas oublier la Loi sur les langues officielles et la Constitution pour ne respecter que la loi provinciale?

M. Yalden: Vous songez notamment aux panneaux publicitaires.

Le sénateur Wood: Oui.

M. Yalden: Nous sommes tout à fait sur la même longueur d'onde. Je talonne Air Canada et Petro-Canada depuis longtemps. Je pense que la résolution que vous avez adoptée sera très utile pour ce qui est de Petro-Canada mais j'en ai retenu que votre recommandation visait les sociétés de la Couronne en général. Est-ce que je me trompe? Est-ce qu'elle devrait viser . . .

Il y en avait une qui visait Petro-Canada en particulier.

Le sénateur Wood: Si je me souviens bien, il s'agissait de Petro-Canada.

M. Yalden: Oui, dans le sixième rapport.

[Text]

Well, why do you not call the new Chairman of the Board and ask him and, having done that, pass a resolution, a recommendation to the House saying they do the same thing.

I am being slightly facetious but only slightly because I think the Members around the table and particularly those who follow the language situation in the province of Quebec and particularly Montreal, will know that there is a difference. Most of Air Canada's signage is to one degree or another bilingual.

We were talking about the situation with Petro-Canada in Quebec, where, at the beginning, at least, none of the signs at their gas stations were bilingual because they were taking the line that they were subject to Bill 101 and they could not do anything about it, even in those stations which were wholly owned and operated by Petro-Canada as against those which were leased or franchised.

The major sin lately, as far as Air Canada is concerned, is that they have a tendency to put up unilingual billboards or these promotional signs that say: *à New York* or something, spelled in the French manner. We have objected to those. In the first instance, the kind of reply we tend to get back is that it was a publicity campaign and it is not normal to have two languages on the same billboard advertisement. Sometimes we get a legalistic answer to the effect that Bill 101 applies or if it does not apply to Air Canada, it applies to the company that owns the billboards.

We do not believe in any of this. We believe in bilingual billboards. We had examples where initially an agency or a department of government used unilingual billboards and subsequently they went to bilingual ones, we like to think, because of pressure from us, and where there has been no problem.

The Department of National Defence is the best example I can think of. At one time they were using recruitment billboards which were French in Quebec, English outside Quebec and bilingual in certain areas like Ottawa and other areas where there were sizable minority groups. We had voluminous correspondence with them about this over a period of years and they finally went to bilingual ones all across the country and, as far as I know, there has been no objection.

I do not see why there would be any objection in the case of Air Canada. I think it is unfortunate that a company will allow itself to use unilingual ones for a period of time because when you go back, and the same thing is true of Petro-Can, then there are likely to be complaints because people observe that, for a period, perhaps even a lengthy period, you have used unilingual ones and then switched, whereas if you had always done your billboard publicity bilingually, I do not think you would have a problem.

But the only suggestion I can make, in addition to having our own office to continue to criticize Crown agencies in this respect, is for the committee to call the witnesses, the senior personnel, and make recommendations to Parliament,

[Translation]

Pourquoi ne téléphonez-vous pas au nouveau président du conseil d'administration pour lui faire part de votre demande après quoi, on pourrait adopter une résolution, une recommandation pour que la Chambre en fasse autant.

Je me permets d'être un peu sarcastique car j'estime que les membres du Comité, particulièrement ceux que la question de la langue dans la province de Québec et notamment à Montréal intéresse, se rendront compte qu'il y a une différence. La plupart des pancartes d'Air Canada sont plus ou moins bilingues.

Au Québec, Petro-Canada, au début du moins, ne mettait pas de pancartes bilingues dans ses stations-services parce qu'on estimait qu'il fallait respecter le bill C-101 et qu'il n'y avait rien à faire, même dans les stations qui étaient propriété entière de Petro-Canada et exploitées par la Société. Ses concessionnaires et ses stations en location, estimait-on, faisaient partie d'une catégorie à part.

La faute la plus grave d'Air Canada est que la société a tendance à afficher des panneaux-réclames unilingues ou de la publicité qui annoncent: *à New York*, avec l'orthographe à la française. J'ai exprimé mon désaccord mais on m'a répliqué qu'il s'agissait d'une campagne publicitaire et qu'il n'était pas normal qu'un même panneau soit bilingue. Parfois on nous offre l'argument juridique que les dispositions du bill 101 s'appliquent, sinon à Air Canada, du moins à la compagnie de publicité.

Nous rejetons tout à fait ces arguments et nous croyons que les panneaux réclames devraient être bilingues. Il y a eu des exemples où un organisme ou un ministère avait recours à des panneaux publicitaires unilingues qu'on a par la suite rendus bilingues et nous aimons à croire que c'est à cause des pressions que nous avons exercées. Cela s'est fait sans problème.

Le ministère de la Défense nationale est le meilleur exemple. À un moment, les panneaux réclames de recrutement étaient en français au Québec et en anglais ailleurs, bilingues dans certaines régions comme Ottawa ou d'autres où le groupe minoritaire avait de l'importance. Nous avons échangé plusieurs lettres avec le ministère, au cours de plusieurs années, et pour finir, tous les panneaux réclames du ministère sont bilingues partout au pays, sans que cela ne soulève d'objection.

Je ne vois pas pourquoi Air Canada ferait partie d'une catégorie à part. Je trouve malheureux que la Société installe des panneaux réclames unilingues et j'en pense autant à l'égard de Petro-Canada. Il est bien entendu qu'il y aura des plaintes parce que les gens remarquent que pendant un certain temps, une longue période de temps, tout était unilingue, alors que si tout avait toujours été bilingue dans la publicité, le problème n'existerait pas.

En plus des admonestations de notre bureau adressées aux sociétés de la Couronne, je propose que le Comité convoque les cadres de ces sociétés et fasse des recommandations au Parlement, particulièrement des recommandations qui exigent

[Texte]

particularly the kind of recommendations which, under the present House rules, require a response from the government.

Senator Wood: Mr. Yalden, I have had a lot of correspondence with Air Canada on that particular subject. The latest they have sent, and this is why I am asking the question, is that, according to their legal authority, they do not have to have bilingual signs; that they have to respect Bill 101 in Quebec.

Mr. Yalden: Well, as I say, I have heard the two, not just from Air Canada. One is that it is ineffectual publicity to have two languages on a billboard because it is cluttered; it is too much for the eye to take in as you are barreling down the autoroute at 70 miles an hour.

I do not believe this but they do give us this piece of reasoning. We have generally taken to referring them to what I consider to be the exemplary model of DND. If they can do it with these things that say "The Forces: There is no life like it. *La vie dans les Forces est imbattable.*" If they can do it, others can do it. Or sometimes they give us the business about being subject to provincial legislation. My legal advisers do not agree with their legal advisers. I guess that would be helpful. I would certainly be delighted to provide a legal opinion to the committee having regard to the responsibilities of Crown corporations in the Province of Quebec.

• 1700

The Joint Chairman (Senator Murray): Perhaps you had better do that, Mr. Yalden.

Senator Wood: That is a good idea.

Mr. Yalden: I think one has to continue to argue that these reasons they are giving you and giving me are not convincing and not accurate; that they, as a Crown corporation, which is responsible to and paid for by the taxes of all Canadians, should be operating in both official languages, and that as a Crown corporation they are not subject to provincial legislation like Bill 101.

Senator Wood: Thank you.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Senator.

The coprésident, M. Gauthier, a fait part de son intention de poser plusieurs questions.

Monsieur Gauthier.

Le coprésident (M. Gauthier): Monsieur le coprésident, monsieur Yalden, vous vous souvenez de la réponse globale déposée par le gouvernement le 21 décembre 1983, réponse qui, d'ailleurs, n'a pas été incorporée dans nos procès-verbaux. J'aimerais, monsieur le coprésident, qu'on l'insère dans nos procès-verbaux afin de pouvoir s'y référer car, à mon avis, elle renferme de nombreuses questions que nous pourrions poser au commissaire aux langues officielles.

J'aimerais maintenant m'attarder sur la question soulevée par le sénateur Wood plus tôt. Vous vous souviendrez que nous avons fait une recommandation, soit la recommandation numéro 9, à savoir que la Loi sur les langues officielles soit

[Traduction]

une réponse de la part du gouvernement, comme le Règlement de la Chambre le prévoit actuellement.

Le sénateur Wood: Monsieur Yalden, j'ai échangé beaucoup de lettres avec la Société Air Canada à ce sujet. La raison pour laquelle je pose cette question c'est que dans la dernière, de l'avis du contentieux de la Société, rien ne force Air Canada à avoir des pancartes bilingues. Il faut que la Société respecte le bill 101 au Québec.

M. Yalden: Comme je vous l'ai dit, Air Canada m'a invoqué le même argument. D'une part, on me dit que la publicité perd de son impact quand elle est en deux langues parce qu'il faut tout serrer dans un espace restreint. Deux messages, c'est trop, quand on file sur une autoroute à 70 milles à l'heure.

Je n'en crois rien mais c'est l'argument qu'on invoque. D'habitude, je cite notre modèle exemplaire, le ministère de la Défense nationale. Si le ministère peut annoncer: *The Forces: There is no life like it.*, «La vie dans les Forces est imbattable.», les autres peuvent en faire autant. Parfois, on essaie de nous faire accepter l'argument de la compétence provinciale. Mes conseillers juridiques ne sont pas d'accord avec les leurs. Cela serait utile, je suppose. Je serais ravi de pouvoir vous faire part d'un avis juridique portant sur les responsabilités des sociétés de la Couronne dans la province du Québec.

Le coprésident (le sénateur Murray): Vous pourriez peut-être faire encore mieux, monsieur Yalden.

Le sénateur Wood: C'est une bonne idée.

M. Yalden: Je crois qu'il faut persister à croire que les raisons que l'on nous donne ne sont ni convaincantes ni exactes. À titre de sociétés de la Couronne responsables aux Canadiens et financée par les contribuables, elles devraient fonctionner dans les deux langues officielles. À titre de sociétés de la Couronne, elles ne sont pas soumises aux lois provinciales comme le Bill 101.

Le sénateur Wood: Merci.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, sénateur.

The Joint Chairman, Mr. Gauthier, has indicated he would like to ask a few questions.

Mr. Gauthier.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Mr. Chairman, Mr. Yalden, you will remember the answer the government tabled on December 21, 1983, which was not incorporated into our Minutes and Proceedings. Mr. Chairman, I should like this to be done now so that we can refer to it. The letter pertains to a number of points that we could raise with the Commissioner of Official Languages.

I would now like to deal with a question raised earlier by Senator Wood. You will remember that we made a recommendation, stating that the Official Languages Act should be amended so as to cover Crown Corporations, their subsidiaries,

[Text]

modifiée afin de spécifier clairement son application aux sociétés de la Couronne, à leurs filiales ainsi qu'aux entreprises mixtes. Je me réfère à cette recommandation du Comité car, dans sa lettre du 21 décembre 1983, le premier ministre nous dit ceci et je cite:

La neuvième recommandation du Comité de même que son sixième rapport traitent des sociétés de la Couronne en termes à la fois généraux et spécifiques. Comme votre Comité en est sans doute conscient, la Loi sur les langues officielles s'applique aux sociétés de la Couronne, telles que définies par la Partie VIII de la Loi sur l'administration financière. Réunir dans cette catégorie toutes les filiales et entreprises mixtes peut entraîner de sérieux problèmes juridiques et on devrait effectuer auparavant un examen approfondi de la question.

Et il poursuit en disant, et je cite:

Certaines sociétés sont incorporées et ne font affaires qu'à l'extérieur du Canada, d'autres sont dans une seule province . . .

Alors, comme vous pouvez le constater, on a fait une recommandation mais la réponse qu'on a reçue est, selon moi, insatisfaisante. Cependant, elle nous signale que le gouvernement continue à examiner la question. Je me demande, monsieur Yalden, suite à cette réponse globale dans laquelle . . . Sur les 19 recommandations que nous avons soumises, au moins une demi-douzaine ont été approuvées *de facto* par le gouvernement. Mais quel suivi leur a-t-on accordé? Est-ce que vous avez été impliqué, à titre de commissaire, dans le but de conseiller le gouvernement pour la mise en application de nos recommandations? Je songe en particulier aux amendements qui visaient à éliminer les districts bilingues, par exemple. Est-ce qu'on vous a consulté? Y a-t-il ce nouveaux événements? Y a-t-il eu un suivi de la part du gouvernement? Ce dernier a-t-il l'intention, prochainement, de présenter un projet de loi qui modifierait la Loi sur les langues officielles? Êtes-vous impliqué personnellement, de près ou de loin, dans ce projet de loi?

Si je le pouvais—mais je ne veux pas utiliser le temps du Comité—je lirais chacune des recommandations, j'en donnerais la réponse et je vous démontrerais ainsi qu'il y a là matière pour toute une réunion du Comité. De plus, je suggérerais sérieusement de faire comparaître le premier ministre pour voir sa réaction puisqu'il s'agit d'un des premiers rapports que l'on qualifie de global, selon le Règlement de la Chambre.

Je me demande, monsieur Yalden, si vous auriez quelques remarques à faire, lesquelles seraient brèves cependant, car le temps s'écoule, sur le rapport ou la lettre du très honorable premier ministre, ce qui sert de rapport global, ainsi que sur nos recommandations et nos cinquième et sixième rapports?

• 1705

M. Yalden: Je crois, monsieur le président, que la meilleure façon d'éclaircir la situation serait de faire comparaître un témoin représentant le gouvernement, qu'il s'agisse d'un ministre ou d'un fonctionnaire. Ce sont eux qui devraient dire au Comité quelle suite a été donnée à la réponse globale. Mais

[Translation]

as well as joint ventures. I am referring to this recommendation of the Committee's because in his letter dated December 21, 1983, the Prime Minister states as follows:

The Committee's ninth recommendation and its sixth report deal with Crown Corporations in both general and specific terms. As the Committee will be aware, the Official Languages Act applies to Crown Corporations as defined in Part VIII of the Financial Administration Act. To bring all subsidiary corporations and mixed enterprises within this ambit presents significant legal problems and it should be thoroughly examined before any steps are taken.

And he goes on to say:

Some such entities are incorporated and operate exclusively outside Canada or under the laws of a single province.

So, as you will notice, the recommendation was made but the answer is, in my estimation, unsatisfactory. However, it does state that the government is continuing to pursue the matter. Mr. Yalden, I am wondering, in the light of such a general answer . . . Of the 19 recommendations we submitted, at least half a dozen of them received automatic approval by the government. But what follow up has there been? As Commissioner, were you involved in advising the government on the implementation of these recommendations? I am thinking particularly of the amendments doing away with bilingual districts. Were you consulted? Is anything happening? Is there a follow up by the government? Does the government intend to table a bill amending the Official Languages Act in the near future? Are you personally involved in this bill?

I do not want to take the Committee's time, but if I could, I would read each of the recommendations and give you the government's answer just to demonstrate that we could devote a whole meeting to this question. I would also seriously suggest that we ask the Prime Minister to appear to see what his reaction is because this is one of the first reports described as comprehensive under the Standing Orders of the House.

I was wondering, Mr. Yalden, whether briefly, as our time is running out, you have any comments to make on the report or on the Prime Minister's letter, described as a comprehensive report, and also on our recommendations and our fifth and sixth reports?

Mr. Yalden: Mr. Chairman, I think the best way to clear up the situation is to call a witness from the government, either a minister or an official. It is the government who should be able to say to the committee what action has been given to the comprehensive reply. I am nonetheless trying to answer the chairman's question insofar as I can at this point.

[Texte]

j'essaie quand même de répondre à la question du coprésident pour autant que je puisse le faire présentement.

Le seul aspect de la question pour lequel j'ai été consulté,—et je fais une distinction entre être consulté et une situation où j'essaie de me tenir au courant,—au sujet d'aspects administratifs, les membres du Comité s'en souviendront, il a été question d'amender la loi de façon à ce que le commissaire aux langues officielles soit plus indépendant du gouvernement qu'il ne l'a été par le passé. Le gouvernement a répondu qu'il était d'accord pour que le commissaire ait cette indépendance mais que, selon lui, il était possible de le faire sans amender la Loi sur les langues officielles, savoir en passant par la loi administrative. Or, depuis quelque deux ou trois mois, je suis en pourparlers avec le secrétariat du Conseil du Trésor au sujet d'une entente administrative qui, je l'espère, parce que ce n'est pas clair même aujourd'hui, aurait pour effet de rendre le commissaire plus indépendant en matière de contrat, de finance, de budget et ainsi de suite.

Donc, ce serait un peu le même genre de situation que celle ayant trait au vérificateur général dans le passé. Cela se ferait par une entente entre le président du Conseil du Trésor et moi-même. J'espère bien que ces discussions vont aboutir à quelque chose bientôt et que cela satisfera le Comité. Évidemment, vous serez saisis de cette entente et vous aurez votre mot à dire, si vous le jugez opportun.

Quant aux districts bilingues ou à un projet de loi qui pourrait voir le jour, lequel aurait pour effet de supprimer de la Loi sur les langues officielles les causes actuelles concernant les districts bilingues ou la création d'un conseil consultatif des districts bilingues, etc., je ne suis pas au courant d'un tel projet de loi. J'ai entendu parler vaguement et je le souligne également de temps en temps, qu'il pourrait y avoir une telle législation, mais je n'ai pas été consulté et je n'ai aucune idée du libellé d'une telle législation.

Je continue de penser que le gouvernement se trouve dans une situation où il est plus ou moins en violation avec sa propre loi en ce qui concerne, non pas les districts en tant que tels, mais la création d'un conseil consultatif des districts bilingues qui, comme les membres du Comité le savent sans doute, est censé être constitué après chaque recensement. Mais cela n'a pas été fait après le recensement de 1981.

Quant aux autres questions, et ce sera ma dernière observation, soit la suite à donner aux autres recommandations du Comité, j'ai fait parvenir à M. Veilleux, le secrétaire adjoint du Cabinet pour les relations fédérales-provinciales, lequel est chargé d'étudier ces questions avec un comité formé de fonctionnaires, une lettre lui demandant où en étaient les choses, c'est-à-dire quels avaient été les progrès réalisés et quelle suite on avait donnée à certains des commentaires qui apparaissaient dans la lettre du très honorable premier ministre, mais je n'ai pas encore eu de réponse.

• 1710

Le coprésident (M. Gauthier): Puis-je vous poser une question peut-être un peu indiscrete? Dans sa lettre, le premier ministre dit à maintes reprises que vous avez le pouvoir de déposer un rapport au Parlement sur plusieurs questions, sur

[Traduction]

The only part of this whole matter on which I was consulted, and here I make the distinction between consultation and keeping abreast, concerned administrative matters. The members of the committee will remember that the Act was to be amended so as to make the Commissioner of Official Languages more independent from the government than he has been in the past. The government replied that it agreed with this suggestion but that it could be done without amending the Official Languages Act and by going through the Administration Act. Now, for the past two or three months, I have been in consultation with the Treasury Board Secretariat regarding an administrative agreement which I hope, because it is not yet clear, will give the Commissioner more autonomy in matters like contracts, finance, budgets and so forth.

So, it is somewhat the same situation in which the Auditor General found himself in the past. The change would come about through an agreement between the President of Treasury Board and myself. I hope that these discussions are successful and that the results satisfy the committee. Obviously, you will have a chance to study the agreement and to have your say, if you feel it is appropriate.

Regarding bilingual districts, I am not aware of any legislation designed to eliminate bilingual districts or the Advisory Council on Bilingual Districts from the Official Languages Act. I did hear some talk of it and, from time to time, I point out that this legislation may come along, but I have not been consulted and I have no idea about the drafting of such a piece of legislation.

I continue to believe that the government is in a situation where it is more or less contravening its own law, not regarding the districts as such, but the creation of an Advisory Council on Bilingual Districts which, as the members undoubtedly know, is supposed to be established after each census. However, this committee was not struck following the 1981 census.

Regarding the follow-up to the other recommendations of the committee, and this will be my last remark, I sent Mr. Veilleux, the Assistant Secretary of the Federal-Provincial Relations Office responsible for studying these matters with a committee of officials, a letter asking him for an update. That is, I asked him what progress had been made and whether any follow-up had been given to some of the comments made in the Prime Minister's letter. However, I have not yet received a reply.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): May I ask you a somewhat indiscrete question? In his letter, the Prime Minister states several times that you have the power to table a report in Parliament on several issues, on your role, on our fourth and

[Text]

vosre rôle, sur nos quatrième et cinquième rapports, sur les recommandations. A maintes reprises également, on laisse entendre que, de toute évidence, rien n'empêche le commissaire de soumettre un rapport et que ce dernier dispose d'autonomie et peut donc le faire. Avez-vous déjà présenté des rapports spéciaux à la Chambre des communes, monsieur Yalden? Dans la négative, pourquoi?

M. Yalden: La réponse est brève, monsieur le président, c'est non. Mon prédécesseur, quant à lui, n'en a soumis qu'un seul ayant trait à une question fâcheuse d'il y a 14 ans concernant le recensement de 1971. D'ailleurs, je dirais que je ne suis pas persuadé que la réponse du gouvernement soit correcte sur l'aspect technique de la question, savoir quand le commissaire aux langues officielles peut faire des rapports et ne peut pas en faire. Il peut et il doit, évidemment, faire un rapport annuel au Parlement. De plus, la Loi prévoit que, dans certains cas, il peut faire des rapports spéciaux, mais moi, j'ai toujours eu l'impression, et je crois que c'est l'avis de mon conseiller juridique, que ces rapports spéciaux devaient être soumis au Parlement dans des cas où un ministère ou une agence n'avait pas accepté une recommandation du commissaire à la suite de l'instruction d'une plainte ou une d'enquête, et que le but du rapport spécial était de saisir le Parlement—je crois que cela est stipulé au paragraphe 33.(1) de la Loi sur les langues officielles—d'une situation insatisfaisante sans avoir à attendre le moment traditionnel du dépôt du rapport annuel. Or, selon ce que vous dites dans vos recommandations, on devrait donner au commissaire d'autres possibilités qui, d'après moi et le Comité, je crois, n'existent pas en vertu de la Loi actuelle.

Le coprésident (M. Gauthier): Pourriez-vous, pour la gouverne des membres du Comité, dresser un tableau qui tienne compte de nos cinquième et sixième rapports et des recommandations du gouvernement dans sa réponse globale afin que l'on puisse savoir lesquelles ont été adoptées?

M. Yalden: Monsieur le président, nous avons fait cela au moins en partie dans notre rapport annuel, à l'Annexe A qui est à la page 177 de la version française et à la page 165 de la version anglaise.

Le coprésident (M. Gauthier): Je m'excuse, j'avais oublié. Merci.

M. Yalden: Nous n'avons cependant pas indiqué, dans une troisième colonne, ce qui intéresserait sans doute le Comité, à savoir où nous en sommes et quelle suite a été donnée. Nous ne pouvons pas le faire parce que je n'ai pas eu de réponse à mes communications aux fonctionnaires à ce sujet. Mais si le Comité faisait venir un témoin du gouvernement, vous pourriez alors lui demander où en sont les choses en ce qui concerne certaines de ces réponses auxquelles, de toute évidence, une suite est prévue. Par exemple, vous posiez tout à l'heure une question sur les districts bilingues, monsieur le président, et à la page 177, où commencent ces commentaires, il est question justement d'enlever de la Loi certains paragraphes. Mais, si on veut supprimer certains paragraphes d'une loi, il me semble qu'il faut un projet de loi qui la modifierait.

[Translation]

fifth reports, on our recommendations. He implies throughout the letter that nothing prevents the Commissioner from submitting a report and that the Commissioner has the power to do so. Have you ever submitted special reports to the House of Commons, Mr. Yalden? If not, why not?

Mr. Yalden: The short answer, Mr. Chairman, is no. My predecessor only submitted one report dealing with an unfortunate matter that dates back 14 years relating to the 1971 census. In fact, I would say that I am not convinced that the government's reply is correct where it deals with the ability of the Commissioner of Official Languages to make reports. He may and, of course, should table an annual report in Parliament. The act also states that in certain cases he may make special reports. However, it has always been my impression and, I believe, this is the advice of my legal counsellor, that these special reports should be submitted to Parliament in cases where a department or an agency has not accepted the Commissioner's recommendation subsequent to a complaint or an investigation. That the special report is intended, under paragraph 33(1) of the Official Languages Act, I believe, to apprise Parliament of an unsatisfactory situation without having to wait for the official tabling of the annual report. Now, according to your recommendations, the Commissioner should be given other opportunities which, in my opinion and in the opinion of the Committee do not exist in the present legislation.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): For the information of the members of the Committee, could you draw up a table with our fifth and sixth reports and the recommendations of the government contained in its over-all reply, so that we can know which ones were accepted?

Mr. Yalden: Mr. Chairman, we have done this, partially, in our annual report in Schedule A. This is found on page 177 in the French version and on page 165 in the English version.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): I apologize. I had forgotten. Thank you.

Mr. Yalden: However, we did not indicate in a third column what would undoubtedly be of interest to the Committee, and that is, where we are and what follow up had been given. We cannot do this because I have had no replies from my letters to officials on this matter. But if the Committee were to call a witness from the government, we could ask the witness to bring us up to date regarding some of the replies which obviously require action. For instance, you asked the question about bilingual districts earlier, Mr. Chairman. On page 165, where the comments begin, the withdrawal of certain sections of the Act is discussed. But if you want to repeal certain sections of an act, I would think that it requires an amending bill.

[Texte]

[Traduction]

• 1715

Le coprésident (M. Gauthier): Donc vous n'avez eu vent d'aucune modification qui serait actuellement en préparation par le gouvernement?

M. Yalden: J'ai dit plus tôt, monsieur le président, que j'ai entendu dire qu'il pourrait y avoir une législation quelconque qui couvrirait ces questions-là. Mais j'ai dit aussi que je n'ai jamais été consulté en regard de ce projet de loi et je n'ai aucune idée comment le gouvernement pourrait procéder s'il a l'intention d'apporter des modifications à la Loi sur les langues officielles ou s'il entend procéder d'une toute autre façon.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, monsieur Yalden. Merci, monsieur Gauthier.

Mr. Gauthier has referred to the response of the government to the fifth and sixth reports of the special joint committee and has suggested that that response, contained in a letter of December 21, 1983, from the Prime Minister to Mr. Gauthier and me, be included in the verbatim reports of today. Is that the wish of the committee? Is it agreed?

Some Hon. Members: Agreed.

Mr. Bockstael: I am in agreement with the opinion.

Senator Murray: Thank you, Mr. Bockstael.

That concludes today's work. I thank Mr. Yalden for his appearance today and members of the committee for agreeing to proceed immediately following our organizational meeting. May I ask those members of the committee who are here to stay behind for a few moments for a meeting of the steering committee, together with the Commissioner, if he would, and ask staff and all others who are not members of the committee to withdraw.

Today's meeting of this committee is adjourned.

Thursday, May 24, 1984

• 1543

The Joint Chairman (Senator Murray): Order, please. *A l'ordre, s'il vous plaît.*

Members of the committee will be aware that, for the purposes of hearing evidence, the quorum in this standing joint committee is four, so long as both Houses, the government and the opposition are represented, unless there have been some startling changes in affiliation that I do not know about.

I believe the Senate, the House of Commons, government and opposition are all represented. The Senate has just adjourned. I trust that other members of the Senate will be here, as well as the House of Commons. Senator Bosa has just arrived.

We are here for the second day to hear evidence from the Commissioner of Official Languages, Mr. Max Yalden. Mr.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): You have not heard of any amendment that would be under consideration by the government, then?

Mr. Yalden: As I said, Mr. Chairman, I have heard that there could be some type of legislation that would cover those areas. But I have also said that I have not been consulted with respect to such a bill and I do not know how the government would proceed if it had any intention of amending the Official Languages Act. I would not know either whether the government has anything else in mind.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Yalden. Thank you, Mr. Gauthier.

M. Gauthier s'est reporté à la réponse du gouvernement aux cinquièmes et sixièmes rapports du Comité mixte spécial. Cette réponse consignée dans une lettre en date du 21 décembre 1983 du premier ministre à M. Gauthier et à moi-même, devrait être imprimée dans le compte rendu de la séance d'aujourd'hui, de l'avis de M. Gauthier. Les membres du Comité sont-ils d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Bockstael: Je suis d'accord.

Le sénateur Murray: Merci, monsieur Bockstael.

Cela met un terme à nos travaux d'aujourd'hui et je remercie M. Yalden et les membres du Comité d'avoir accepté de siéger immédiatement après notre séance d'organisation. Puis-je demander aux membres du Comité directeur qui sont ici de rester encore quelques instants, pour que nous nous réunissions, et j'invite le commissaire à en faire autant. Je demande aux membres du personnel et aux autres personnes qui sont dans la salle de la quitter.

La séance est levée.

Le jeudi 24 mai 1984

Le coprésident (Sénateur Murray): À l'ordre, s'il vous plaît.

Comme les membres du Comité le savent déjà, le quorum pour entendre des témoignages dans ce Comité mixte permanent est de 4 personnes, à condition que les 2 Chambres, le gouvernement et l'Opposition soient représentés, et je crois que c'est le cas, à moins qu'il n'y ait eu des changements tout à fait inattendus que j'ignore en ce qui concerne l'affiliation des membres.

Je crois que le Sénat, la Chambre des communes, le gouvernement et l'Opposition sont tous représentés aujourd'hui. Le sénat vient de lever la séance. Je présume que d'autres membres du Sénat ainsi que de la Chambre des communes ne tarderont pas. Le sénateur Bosa vient d'arriver.

C'est aujourd'hui le deuxième jour où nous entendrons les témoignages du commissaire aux langues officielles, M. Max

[Text]

Yalden made a brief opening statement yesterday. There was a series of questions and I open the floor now to Senators or Members who may wish to put questions to the Commissioner.

Mr. Bockstael.

M. Bockstael: Monsieur Yalden, vous avez dit en conférence de presse, lors de la présentation de votre rapport annuel que, selon vous, le principe du mérite à la base du recrutement équitable dans la Fonction publique englobe la compétence linguistique. Êtes-vous d'avis à présent que la relation entre le mérite et la compétence linguistique est acquise dans la Fonction publique fédérale? Et deuxièmement, quels obstacles restent à franchir pour que la compétence linguistique devienne l'une des composantes fondamentales du principe du mérite?

M. Max Yalden (commissaire aux langues officielles): Monsieur le président, je crois bien que le principe selon lequel la compétence linguistique fait partie du mérite, entre guillemets, est acquis depuis plusieurs années. C'est un principe qui a été énoncé pour la première fois publiquement et formellement, si ma mémoire m'est fidèle, par le premier ministre de l'époque, M. Pearson, en 1966. Mais depuis lors, tout au moins pour certains postes, il y a toujours eu un élément linguistique dans la décision quant à savoir si on méritait ou ne méritait pas le poste. Evidemment, là où les postes sont accordés sur une base non impérative — vous excuserez mon jargon bureaucratique —, on ne peut pas exiger une connaissance de la langue seconde dès le début, précisément parce que ces postes-là sont remplis par des fonctionnaires qui n'ont pas la compétence nécessaire et qui s'engagent à entrer en formation linguistique pour l'acquérir. Il y a d'autres postes où il faut avoir une connaissance de la deuxième langue dès la nomination au poste en question.

• 1545

Le principe lui-même n'est pas remis en question. Je crois qu'il est accepté que pour certaines fonctions, à la Fonction publique du Canada, il faut avoir une connaissance des deux langues.

Donc, en tant que composante fondamentale, je ne doute pas que cela soit accepté, du moins en principe. Maintenant, en pratique, une personne postulant un poste pour lequel il y a maintenant une exigence linguistique alors qu'il n'y en avait pas il y a quelques années, n'accepterait peut-être pas personnellement que ces exigences linguistiques semblent l'exclure du poste en question. Mais je dirais qu'il me semble que, aussi longtemps qu'il est possible d'avoir accès à la formation linguistique, le système est juste et raisonnable. Tout le monde a la possibilité de postuler un poste quelconque sur une base plus ou moins égale, étant donné que tous ont par la suite, sauf dans certains cas dits impératifs, la possibilité d'améliorer leur connaissance de l'autre langue.

M. Bockstael: Merci. Une deuxième question.

On constate, à toutes fins pratiques, que la proportion de personnel bilingue n'est pas tellement importante dans les régions. Il y a cinq ans que je suis ici, et j'ai eu certaines

[Translation]

Yalden. M. Yalden a fait une brève déclaration liminaire hier. Il a répondu à une série de questions et j'invite maintenant les sénateurs ou les députés qui le désirent de poser des questions au commissaire.

Monsieur Bockstael.

Mr. Bockstael: Mr. Yalden, you said at a press conference on the day you tabled your annual report that in your view, the merit principle which is at the root of equitable hiring practices in the Public Service includes linguistic ability. Do you now believe that the relationship between merit and linguistic ability has been established in the federal Public Service? Secondly, what obstacles must still be surmounted before linguistic ability can become one of the basic components of the merit principle?

Mr. Max Yalden (Commission of Official Languages): Mr. Chairman, I do believe the principle whereby "merit", includes linguistic ability has been established for some time now. This principle was set out publicly and officially by the then Prime Minister, Mr. Pearson, in 1966, if my memory serves me. Since then, at least for some positions, linguistic ability has entered into the decision as to whether one merited a position or not. Of course, where positions are filled on a non-imperative basis—excuse my bureaucratic jargon—one cannot specify knowledge of the second language as a preliminary requirement, precisely because these positions are filled by public servants who do not have the necessary ability but who are committed to undergoing language training to acquire it. Of course, there are other positions where knowledge of the second language is required from the time of the appointment to the position.

The principle itself is not being called into question. I believe it is recognized that for some positions in the Public Service of Canada, a knowledge of both languages is essential.

So, in terms of this being a fundamental component, I have no doubt that that is accepted, at least in principle. Now, in practice, a person applying for a position for which there are now language requirements, although there may have been none a few years ago, might not be willing to accept that these linguistic requirements should exclude him from occupying the position. But it seems to me that as long as access to language training is provided, the system is fair and reasonable. Everybody has the chance to apply for any position on a relatively equal basis, since all have the opportunity to improve their knowledge of the other language at a later date, except where imperative staffing is involved.

Mr. Bockstael: Thank you. I have a second question.

I has been noted that for all practical purposes the percentage of bilingual personnel is not very high in the regions. I have been a member for five years, and I have had certain

[Texte]

expériences. Des employés de mon bureau, des anglophones, se sont empressés de subir un petit examen pour déterminer qu'ils avaient droit à 800 dollars additionnels par année en «salaire bilingue»; d'autre part, il y a des personnes francophones qui ont travaillé à mon bureau et qui ont fait de même, mais en subissant un examen en anglais. Des personnes de descendance francophone dont la première langue était le français ont pris un cours, ont subi un examen en anglais et ont, elles aussi, obtenu les 800 dollars de prime au bilinguisme.

Dans votre rapport, vous avez attaqué d'une certaine façon l'existence des primes au bilinguisme dont vous réclamez, par ailleurs, la restructuration. Je suis un peu de votre avis à ce point de vue-là. L'abandon de la prime, en ce moment, n'aurait-il pas un effet négatif immédiat sur le progrès du bilinguisme à la Fonction publique? Comment entrevoyez-vous la restructuration de ce programme? Avez-vous obtenu une opinion du Conseil du Trésor ou de l'Alliance de la Fonction publique sur la pertinence et l'efficacité de la prime au bilinguisme? Une fois que quelque chose du genre est acquis, personne ne veut le laisser tomber, c'est évident.

M. Yalden: Monsieur le président, je ne demanderai pas au Conseil du Trésor un avis sur la pertinence ou l'efficacité de la prime. Ce sont eux qui l'ont inventée, ils vont donc être en faveur de la prime. À mon avis, cette dernière ne joue aucune fonction positive en faveur du bilinguisme. La prime est de 800\$ par an et elle est donnée à tout fonctionnaire supposé occuper un poste bilingue, où il est suffisamment compétent pour travailler dans les deux langues. Il y en a quelque 50,000, ce qui fait un total de quelque 40 millions de dollars. D'après moi, ce sont des dépenses perdues, si on les juge en termes de leur efficacité et de l'aide qu'elles apportent au programme sur le bilinguisme. Je ne crois pas que les 800\$ imposables apportent la moindre contribution au mouvement vers le bilinguisme dans la Fonction publique.

• 1550

Vous me demandez s'il y aurait un effet négatif sur le progrès vers le bilinguisme si on enlevait cette prime. Je ne crois pas! Par contre, je suis évidemment tout à fait d'accord qu'il y aurait un effet négatif, pas sur le bilinguisme, mais, peut-être sur le moral des fonctionnaires puisque le fait d'enlever un montant qui pourrait s'élever à, disons, 600\$ après taxes, 50\$ par mois, du salaire de quelqu'un qui a touché cette prime depuis quatre ou cinq ans, cette personne, de toute évidence, ne serait pas très contente. Mais, qu'il y ait un effet négatif sur le bilinguisme, je ne le pense pas, parce que je ne crois pas que la prime ait le moindre effet sur le bilinguisme.

Comment restructurer? Nous avons suggéré que, d'abord, il n'y ait pas de prime, que l'idée que c'est une prime, un paiement additionnel et pour ainsi dire qui arrive presque par accident nous semble mettre la capacité de travailler dans les deux langues dans une situation autre que d'autres capacités que nécessite le poste en question. Nous préférons une situation où c'est nécessaire, où cela fait partie de la description des tâches du poste en question, que soit que l'on satisfasse aux exigences du poste et on l'obtient et on est payé à ce

[Traduction]

experiences in this regard. A number of anglophone employees working in my office were eager to take a short exam to determine whether they were entitled to an \$800 annual "bilingualism bonus"; similarly, some francophone members of my staff sat for an exam in English. These people of francophone background, whose first language was therefore French, took a course, wrote an exam in English and thereby became eligible for the \$800 bilingualism bonus.

In your report, you were somewhat critical of bilingualism bonuses and argued that this program should be restructured. I must say I tend to agree with you on that point. However, would the elimination of the bonus not have an immediate negative effect on the progress of bilingualism in the public service? What are your views on the way this program should be restructured? Have you received an opinion from the Treasury Board or the Public Service Alliance of Canada regarding the relevance or effectiveness of the bilingualism bonus? Of course, once something like this has been established, no one wants to see it eliminated.

Mr. Yalden: Mr. Chairman, I certainly do not intend to ask the Treasury Board for its opinion on the relevance or effectiveness of the bilingualism bonus. They are the ones who invented it so they will be in favour of the bonus. In my opinion, it does nothing positive in favour of bilingualism. The bonus is \$800 a year and is given to any civil servant who, supposedly, is in a bilingual position where he is sufficiently competent to work in both languages. There are some 50,000 of them which is a total of some \$40 million. To my mind, this money is spent in vain if you judge the effects and terms of its efficiency and the support it gives to the bilingualism program. I do not think that the \$800 taxable are any contribution at all to the movement towards bilingualism in the Public Service.

You are asking me whether taking away this bonus would have a negative effect on progress towards bilingualism. I should think not! On the other hand, I quite obviously agree with the fact that there would be a negative effect, but not on bilingualism, but rather on the morale of the civil service itself. The fact of taking away something which might mean, say, \$600 net after taxes, some \$50 a month, from the salary of someone who has been getting that bonus for the last four or five years will, of course not be to the liking of the person affected. But that it should have a negative effect on bilingualism, I do not think so, because I do not believe that the bonus has the least effect on bilingualism.

How to restructure this? We have first suggested that there be no bonus at all, that the idea that it is a bonus, an additional payment, almost gratuitous in nature, implies that the ability to work in both languages is being considered in a different way from other abilities needed for the position in question. We would prefer that when it is necessary, where as a part of the job description this requirement is specified as a qualification, the employee be paid at a particular level. Otherwise you do not meet the requirements and you do not

[Text]

niveau-là, ou soit qu'on n'y réponde pas et on n'a pas le poste. Nous pouvons imaginer, par exemple, le cas de deux guichetiers dont l'un doit utiliser les deux langues régulièrement et l'autre travaillant dans une seule langue, que la première personne pourrait être mieux payée que la seconde, mais que cela ne serait pas une prime et que cela serait limité, d'après nous, à un certain nombre de postes de soutien de ce genre, où on travaille en contact direct avec le public, et où, par conséquent, on pourrait exiger une connaissance des deux langues et rémunérer en conséquence de cette capacité.

Le sénateur Robichaud: J'aimerais faire une petite remarque, monsieur le président. N'est-ce pas là la raison de la prime: en conséquence des qualifications additionnelles?

M. Yalden: Oui, mais c'est payer cette prime, monsieur le président, à 50,000 fonctionnaires, et, à notre avis, certains d'entre eux ne travaillent pas nécessairement dans les deux langues; de plus il y a aussi d'autres personnes qui travaillent dans les deux langues et qui ne touchent pas la prime. Je le répète, moi, je ne donnerais pas la prime à tous et chacun qui travaillent dans les deux langues. Par exemple, il y a toute une série d'agents seniors à qui je ne la donnerais pas. Cela devrait faire partie de leur travail ordinaire surtout pour les postes, disons, plutôt juniors et routiniers où c'est la seule différence entre le poste A et le poste B. Celui qui occupe le poste A travaille dans les deux langues régulièrement tandis que celui qui est au poste B n'utilise qu'une seule langue. Il pourrait y avoir justification à ce moment-là, car ce n'est pas un crime, ça fait partie intégrante du travail.

• 1555

Prenons le cas, par exemple, d'un agent travaillant au bureau de personnel qui ambitionne de monter dans l'échelle au niveau de la carrière qu'il a choisie. Il sait très bien que pour être un bon agent de personnel, ici à Ottawa où 35 p. 100 de la population est de langue française, il est normal qu'il ait la capacité de parler les deux langues. Je ne vois pas pourquoi, surtout si cette personne a reçu sa formation linguistique aux frais de l'État, on lui accorderait, après coup, 800\$ de plus pour faire quelque chose qu'elle devrait faire de toute façon.

Le coprésident (le sénateur Murray): Avez-vous terminé, monsieur Bockstael?

M. Bockstael: Je voudrais revenir à ma première question qui était celle-ci: qu'est-ce qu'on doit faire pour franchir les obstacles au niveau de la compétence linguistique afin qu'elle devienne une des composantes fondamentales du principe du mérite?

Je puis vous citer un cas concret. Il y a en ce moment, dans mon bureau, une dame qui ne parle pas français du tout mais à qui on accorde une heure par semaine pour aller apprendre cette langue. Cela lui prendra plusieurs années avant qu'elle l'apprenne mais son but principal est de se qualifier afin d'obtenir la prime au bilinguisme de 800\$. C'est son but.

Une voix: Cela nécessitera beaucoup de temps!

M. Bockstael: Oui, ce ne sera pas avant longtemps.

[Translation]

get the position. We can imagine, for example, the case of two employees at a wicket where one must use both languages regularly and the other is working in one language only; the first person might be better paid than the second one, but that would not be a bonus and, to our way of thinking, it would be limited to a certain number of support jobs like that where you are working in direct contact with the public and where, consequently, a knowledge of both languages could be a requirement and pay would be consequential to this capacity.

Senator Robichaud: I would perhaps like to make a little remark, Mr. Chairman. Is that not the reason for this bonus, a consequence of additional qualification?

Mr. Yalden: Yes, Mr. Chairman, but the bonus is being paid to 50,000 public servants and, in our opinion, some of them are not necessarily working in both languages; furthermore, there are other people who work in both languages who do not get the bonus. I repeat, I personally would not give the bonus to each and every person working in both languages. For example, there is a whole series of senior agents to whom I would not be giving it. It should be part of their ordinary work especially for those positions, let us say, which are rather junior and routine and where it is the only difference between position *a* and position *b*. The one in position A works regularly in both languages while the one in position B only uses one. There could perhaps be a justification at that point, because it is not a crime, it is really part of the work.

Let us take, for example, the case of someone working in personnel and who wants to go up the ladder in his chosen career. He knows very well that to be a good personnel officer, here in Ottawa where 35% of the population is French speaking, it is normal that he be able to speak both languages. I do not see why, especially if that person got his language training at government expense, that he should after that be granted \$800 more to do something that he should have been doing anyway.

The Joint Chairman (Senator Murray): Are you through, Mr. Bockstael?

Mr. Bockstael: I would like to come back to my first question which was this: What do you have to do to get over the obstacles relating to language ability so that such ability becomes one of the fundamental components of the merit principle?

I can give you a concrete example. At this moment, in my office, there is a lady who does not speak French at all but who is being given an hour a week to learn it. It is going to take her many years before she learns it but her main goal is to qualify to get the \$800 bilingual bonus. That is her goal.

An hon. Member: That is going to take a very long time!

Mr. Bockstael: Yes, it will take her a while.

[Texte]

Une voix: À une heure par semaine, elle y mettra 25 années.

Le sénateur Guay: Ne vous découragez pas!

Le coprésident (le sénateur Murray): A l'ordre, s'il vous plaît!

Monsieur Yalden.

M. Yalden: J'aurais cru que son désir de se qualifier aurait été inspiré par un une meilleure raison que celle de vouloir toucher les 800\$ qui sont imposables.

The Joint Chairman (Senator Murray): Senator Bosa.

Senator Bosa: Mr. Chairman, when the bonus system was instituted, was it pegged to the cost of living index? Has it remained the same throughout?

Mr. Yalden: It has remained the same, Senator. If my memory serves, a bonus was paid to secretaries and stenographers. It goes way back to the mid-1960s. It was a percentage; 7%, I think. Therefore, of course, it would rise with the increase in those employees' salaries. But the bonus as such, which was instituted in 1977, is \$800 and has stayed at \$800.

Senator Bosa: It was no longer pegged at 7%.

Mr. Yalden: No, I think the stenographers and secretaries still—did the \$800 replace the 7%?

Mr. Stuart Beaty (Director, Policy Analysis and Liaison Branch, Office of the Commissioner of Official Languages): I believe so. There was a sort of phasing-in process, but gradually everybody has come on the \$800.

Le coprésident (le sénateur Murray): Je donnerai la parole au sénateur Robichaud dans quelques minutes mais avant de le faire, et constatant qu'il y a un peu de va-et-vient,

I should notify members that our next meeting will be on Wednesday, May 30, at 3:30, when the witness will be Mr. Manion, the Secretary of the Treasury Board. We shall have another meeting on Wednesday, June 6, at the same time, 3:30, at which the witness will be M. Edgar Gallant, the Chairman of the Public Service Commission.

I should also tell members that we have made enquiries with the Secretary of State, Mr. Joyal. As members know, the estimates concerning official languages programs, which come under Mr. Joyal's ministerial responsibility, have been referred to us. Mr. Joyal has expressed the strong wish to attend before June 7. I do not know what the magic is in that date, and you should not ask me, therefore. In any case, the only days that I see as being available are May 31, which would be a Thursday, and June 5, which would be a Tuesday. I can and will consult with the co-chairman, Mr. Gauthier. But if there are any views on either of those dates, any objections to any of those dates, from Hon. Senators or Hon. Members of the committee, I would like to hear them.

[Traduction]

An Hon. Member: At an hour a week, it is going to take her 25 years.

Senator Guay: Do not get discouraged!

The Joint Chairman (Senator Murray): Order, please!

Mr. Yalden.

Mr. Yalden: I would have thought she had a better reason to try to qualify that simply getting the \$800, which are taxable.

Le coprésident: (le sénateur Murray): Le sénateur Bosa.

Le sénateur Bosa: Monsieur le président, quand le système de la prime a été institué, l'a-t-on indexé au coût de la vie? La prime est-elle demeurée la même depuis sa création.

M. Yalden: Elle est la même, sénateur. Si ma mémoire est bonne, on payait une prime aux secrétaires et aux sténographes. Cela remonte au milieu des années 60. C'était un pourcentage; 7 p. 100, me semble-t-il. Évidemment, cela aurait augmenté avec l'augmentation des salaires de ces employés. Cependant, la prime comme telle qui a été créée en 1977, était de 800\$ et n'a pas bougé depuis.

Le sénateur Bosa: Elle n'était plus de 7 p. 100.

M. Yalden: Non, je crois que les sténographes et les secrétaires, encore aujourd'hui... les 800\$ ont-ils remplacé le 7 p. 100?

M. Stuart Beaty (directeur, Direction de l'analyse des politiques et liaison, Bureau du Commissaire aux langues officielles): Je crois que oui. Cela s'est fait par étape, en quelque sorte, mais tout le monde reçoit maintenant le 800\$.

The Joint Chairman (Senator Murray): I will give the floor to Senator Robichaud in a few minutes, but before doing so, because there are people coming and going,

J'aimerais avertir les membres du Comité que notre prochaine séance se tiendra le mercredi 30 mai à 15h30 et le témoin sera M. Manion, le secrétaire du Conseil du trésor. Il y aura une autre réunion le mercredi 6 juin, 15h30 toujours, et le témoin sera M. Edgar Gallant, le président de la Commission de la Fonction publique.

Je devrais aussi dire aux membres que nous sommes entrés en communication avec le secrétaire d'État, monsieur Joyal. Comme le savent les membres, le budget des programmes des langues officielles, responsabilité ministérielle de M. Joyal, nous a été renvoyé. Le désir le plus cher de M. Joyal est de comparaître avant le 7 juin. Je ne sais pas pourquoi cette date semble être magique, ne me le demandez donc surtout pas. En tous les cas, les seuls jours qui seraient alors disponibles seraient le 31 mai, un jeudi, et le 5 juin, un mardi. Je vais consulter le coprésident, M. Gauthier. Cependant, si vous avez des avis à exprimer à propos de ces dates, des objections à ce propos, qu'il s'agisse d'honorables sénateurs ou d'honorables membres du Comité, j'aimerais bien savoir ce que vous en pensez.

• 1600

Very well, I will consult with the co-chairman...

Bon, je consulterai donc le coprésident...

[Text]

Mr. Yalden: Yes, I can. It was the 6th that I cannot make it.

The Joint Chairman (Senator Murray): June 6.

Mr. Yalden: But we will send somebody to be there when Mr. Gallant is there.

The Joint Chairman (Senator Murray): I will consult with Mr. Joyal and with our co-chairman, Mr. Gauthier,

qui ne peut assister à notre réunion d'aujourd'hui à cause d'une réunion du Comité des prévisions budgétaires en général de la Chambre des communes dont il est le président. M. Gauthier sera de retour lors de notre prochaine rencontre et il coprésidera.

Sénateur Robichaud.

Le sénateur Robichaud: Monsieur le président, je suis de nouveau au sein de ce comité. J'aimerais adresser une question qui a peut-être été posée plusieurs fois.

Étant donné la nature extrêmement complexe du problème, et étant donné que le commissaire aux langues officielles, M. Yalden, que je considère comme un de mes amis, est d'avis que les primes de 800\$ par année devraient être abolies, je me demande quels seraient les effets négatifs de cette abolition. Je vais lui exposer un cas concret. J'ai une secrétaire, une seule, car je ne suis pas privilégié comme mon collègue du Manitoba, M. Bockstael, qui a un personnel de 3, 4 ou 5 employés. Donc, j'ai une secrétaire qui bénéficie de la prime de 800\$ par année, parce qu'elle est bilingue. Elle a subi des tests, et elle assure tous les services en français et en anglais. S'il n'en était pas ainsi, je devrais avoir deux secrétaires, une anglophone et une francophone. Comment récompense-t-on une telle personne?

M. Yalden: Je ne veux pas faire de blagues, monsieur le président, mais le sénateur Robichaud ne récompense pas sa secrétaire de manière spéciale parce qu'elle est capable d'additionner 2 et 2 ou de taper à la machine.

Le sénateur Robichaud: Non, non . . .

M. Yalden: Cela fait partie du *job*.

Le sénateur Robichaud: Oui.

M. Yalden: Alors, je dis que lorsqu'un poste exige la connaissance des deux langues, c'est la même chose que lorsqu'un poste exige qu'on sache additionner des chiffres, prendre la dictée et ainsi de suite. La seule compétence qui est rémunérée d'une façon spéciale, c'est cette compétence linguistique.

Le sénateur Guay: Une question supplémentaire.

Le coprésident (le sénateur Murray): Sénateur Robichaud, vous permettez que votre collègue pose une question supplémentaire? Sénateur Guay.

Le sénateur Guay: Merci, monsieur le président

Est-ce que l'idée de cette prime, au départ, n'était pas d'encourager les gens, les secrétaires à se perfectionner dans les deux langues officielles, et particulièrement en français? Je suis en mesure d'appuyer ce qui a été dit tout à l'heure. Il y en a plusieurs, sans doute, qui ont déployé des efforts tout à fait particuliers pour se qualifier pour ce programme. Comme M.

[Translation]

M. Yalden: Oui, j'ai un commentaire. C'était le 6 que je ne pouvais m'y rendre.

Le coprésident (le sénateur Murray): Le 6 juin.

M. Yalden: Mais nous enverrons quelqu'un pour entendre ce qu'a à dire M. Gallant.

Le coprésident (le sénateur Murray): Je consulterai donc alors avec M. Joyal et notre coprésident, M. Gauthier,

who cannot be present at our meeting today, because of a prior commitment for a meeting of the Miscellaneous Estimates Committee of the House of Commons, of which he is the chairman. Mr. Gauthier will be with us for our next meeting and he will be co-chairing.

Senator Robichaud.

Senator Robichaud: Mr. Chairman, I am once again with this committee. I would like to put a question which has perhaps been posed a few times.

Because of the extremely complex nature of the problem, and as the Commissioner for Official Languages, Mr. Yalden, whom I consider to be one of my friends, is of the opinion that the \$800 per year bonus should be abolished, I wonder what the negative effects of that would be. I would like to give him a concrete example. I have a secretary, one only, because I am not as privileged as my colleague from Manitoba, Mr. Bockstael, who has a staff of three, four or five. So, I have a secretary who does not get the \$800 per year bonus because she is bilingual. She has passed the test and does everything in French and in English. If that were not the case, I would need two secretaries, an English-speaking one and a French-speaking one. How does one recompense such a person?

Mr. Yalden: I do not want to be facetious, Mr. Chairman, but Senator Robichaud does not recompense his secretary in any special way, because she can add two plus two and use a typewriter.

Senator Robichaud: No, no . . .

Mr. Yalden: It is part of her job.

Senator Robichaud: Yes.

Mr. Yalden: So, I say that when a position requires the knowledge of two languages, it is the same thing as when a position requires a person to be able to add figures, take shorthand and so on. The only competence that is remunerated in any special way is this language competence.

Senator Guay: A supplementary.

The Joint Chairman (Senator Murray): Senator Robichaud, would you mind if your colleague put a supplementary question? Senator Guay.

Senator Guay: Thank you, Mr. Chairman.

The idea of this bonus, at the outset, was it not to encourage people, secretaries, to improve themselves in both official languages and particularly in French. I can support what was said before. There are doubtless many who have made all kinds of efforts to qualify for this program. As Mr. Bockstael was saying before, his secretary will need a lot of time to qualify

[Texte]

Bockstael le disait tout à l'heure, cela va demander beaucoup de temps à sa secrétaire pour se qualifier en vue de toucher ce montant supplémentaire. Maintenant que ces gens sont qualifiés et qu'ils font du bon travail, on veut leur dire: On va vous enlever ce que l'on vous avait promis. C'est une question, et non pas un simple commentaire.

• 1605

M. Yalden: Je parle, monsieur le président, des aspects touchant la politique linguistique. Il n'est pas question des rapports entre l'employeur et ses employés. Selon moi, de toute évidence, le fait d'enlever ces 800\$ aux 50,000 employés qui les touchent depuis six ou sept ans n'est peut-être pas la meilleure façon d'améliorer les relations entre l'employeur et ses employés.

Le sénateur Robichaud: Ce ne serait pas rentable, alors.

M. Yalden: On n'aurait pas dû l'accorder au début parce que cela cause des ennuis et que certaines personnes touchent cette prime mais ne travaillent pas dans les deux langues régulièrement. Toutefois, il y en a d'autres qui travaillent dans les deux langues mais qui ne sont pas dans des postes bilingues, donc ils ne touchent pas la prime. Par conséquent, cela crée de la jalousie de part et d'autre. Il y a également le fait, comme le sénateur Bosa le soulignait, que cette prime est demeurée au niveau de 800\$ depuis sept ans. Cela signifie que ce montant, qui était assez intéressant à ce moment-là l'est devenu beaucoup moins en 1984.

Mais je ne saurais parler de l'aspect politique vis-à-vis des employés en ma qualité de commissaire aux langues officielles. Cela n'a rien à voir avec moi. Ce ne serait pas acceptable si je commençais à commenter la question employeur-employés. Je dis que du point de vue de la politique relative au bilinguisme, on aurait pu et on pourrait aujourd'hui utiliser ces 40 millions de dollars de façon beaucoup plus efficace que de donner des primes de 800\$, et quelques dollars de moins après impôt, à ces employés.

Le coprésident (le sénateur Murray): Sénateur Robichaud, avez-vous terminé vos remarques?

Le sénateur Robichaud: Je les ai presque terminées, mais ce n'est pas clair dans mon esprit. Je vois encore des problèmes excessivement complexes.

Ma philosophie sur toute la politique linguistique au pays c'est que, en général, elle est nécessaire mais pas dans beaucoup de cas.

Dans l'Ouest canadien et dans certaines régions du centre du Canada, on peut être unilingue et être excessivement compétent. Dans certaines autres régions du Canada, on peut être unilingue francophone, être excessivement compétent et pouvoir remplir ses fonctions. Mais il y a certaines autres fonctions où il est nécessaire d'être bilingue, comme ma secrétaire, par exemple, qui est une employée subalterne. Mais, on peut remonter la ligne et trouver des postes où des membres de la direction dans la Fonction publique doivent de toute nécessité être bilingues. Mais comment fait-on pour ne pas les récompenser d'être bilingues? Si on dit que la connaissance des mathématiques c'est équivalent, ou que la connaissance de

[Traduction]

for this supplementary amount. Now they are qualified and doing good work, we are going to tell them: We are going to take away what we had promised you. It is a question and not a simple comment.

Mr. Yalden: Mr. Chairman, I am talking about aspects touching upon language policy. It is not a question of the relationship between employer and employees. In my opinion, and it seems obvious, the fact of taking away these \$800 from the 50,000 employees who have been getting them for the last six or seven years is perhaps not the best way of improving relations between employer and employees.

Senator Robichaud: It would not be very cost efficient, then.

Mr. Yalden: It should not have been granted when it was because it does cause problems and some people get the bonus but do not work regularly in both languages. However, there are others who work in both languages but who are not in bilingual positions and therefore they do not get the bonus. Consequently, that makes for jealousy from both sides. There is also the fact, as Senator Bosa was pointing out, that this bonus has remained at the \$800 level for the last seven years. That means that the amount, which was a good enough incentive at that point is far less so in 1984.

However, it is not up to me to talk about the policy aspect vis-à-vis employees in my capacity as Commissioner for Official Languages. That has nothing to do with me. It would not be acceptable were I to begin to comment on employer-employee relations. I simply say that from the bilingualism policy point of view, those \$40 million could have been used then and could still be used today far more efficiently than for giving an \$800 bonus, and a few dollars less after taxes, to those employees.

The Joint Chairman (Senator Murray): Senator Robichaud, was that all?

Senator Robichaud: I am almost through but it is not quite clear in my mind. I still see excessively complex problems.

My philosophy on the country's language policy is that it is necessary in general, but is not in many cases.

In the Canadian west and some areas in central Canada, you can be unilingual and extremely competent. In other regions of Canada, you can be a unilingual francophone, be extremely competent and do your job very well. But there are other jobs where one must be bilingual, like my secretary, for example, who is in a subordinate position. But you can go back up the line and find positions where people involved in management of the public service must necessarily be bilingual. But how do you go about not rewarding them for their bilingualism? If you say that the knowledge of mathematics is equivalent to that or that knowledge of economics is the equivalent of the country's second official language, you have just lost me! I find that the

[Text]

l'économie cela équivaldrait à la deuxième langue officielle du pays, là vous me perdez! Je trouve que la connaissance des deux langues officielles du pays est un «ingrédient» qui dépasse la connaissance de l'économie, de même que celle des mathématiques, des affaires architecturales, de l'organisation de musées ou celle des curateurs ou des directeurs du Centre des Arts.

M. Yalden: Lui! Il est parfaitement bilingue, le directeur du Centre des Arts! Mais, monsieur le président, permettez-moi de...

M. Bockstael: Monsieur le président, je ne veux pas abuser du temps de mes collègues, mais pendant que le sénateur Robichaud parlait, il m'est venu à l'esprit un exemple concret au niveau provincial, soit au Manitoba. Il y a, dans cette province, des instituteurs et institutrices qui ont la compétence requise pour enseigner les deux langues. Cependant, ils sont classifiés dans la catégorie III ou IV et touchent donc le même salaire que les autres. Nous avons souvent entendu des jeunes institutrices dire: Moi, je ne veux pas enseigner le français parce que c'est plus difficile; je suis compétente en anglais et en français, mais je ne veux pas enseigner le français, parce c'est plus difficile et qu'on n'est pas payés davantage pour le faire.

• 1610

Maintenant, l'inverse se produit au Manitoba. On se plaint du fait que ceux qui sont unilingues vont être défavorisés parce qu'il y a plus d'écoles d'immersion actuellement et que ce sont ceux et celles qui connaissent les deux langues qui vont être choisis d'abord pour enseigner dans les écoles d'immersion. Cependant, je souligne le fait que la personne qui peut enseigner l'une ou l'autre langue ne touche pas de prime pour cette raison. Il n'y a pas de prime à cet effet. Je suppose que dans les écoles où on enseigne l'ukrainien, on encore l'allemand, on ne paie pas de prime aux professeurs qui sont capables d'enseigner une autre langue.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, monsieur Bockstael.

Avez-vous quelque chose à ajouter, monsieur Yalden?

M. Yalden: Je voudrais commenter brièvement, encore une fois, la question que soulève le sénateur Robichaud, parce que je crois que c'est un point de base important pour la compréhension du régime bilingue adopté par le gouvernement fédéral. J'admets volontiers qu'il pourrait y avoir diverses opinions là-dessus mais, à mon avis, la plupart des postes comportent certaines exigences. Vous remarquerez, sénateur, que je fais exception pour certains poste. Mais pour la plupart des postes, il y a certaines exigences. Il faut avoir une certaine expérience, ou plusieurs années d'expérience, dans tel ou tel domaine; il faut, dans certains cas, avoir un diplôme universitaire, et dans d'autres, un diplôme technique d'une autre institution scolaire; il faut avoir tel ou tel talent particulier pour un poste particulier; il faut avoir une connaissance des questions médicales ou autres, et, pour remplir certains postes efficacement, il faut connaître les deux langues officielles du Canada. C'est aussi simple que cela! Or, on ne paie pas un supplément pour un poste exigeant un diplôme universitaire,

[Translation]

knowledge of the country's both official languages is an ingredient which goes far beyond knowledge of economics, mathematics and architecture, museum organization or the knowledge possessed by the curators or directors of the Arts Centre.

Mr. Yalden: Well, the Director of the Arts Centre is perfectly bilingual! But, Chairman, allow me to...

Mr. Bockstael: Mr. Chairman, I do not want to intrude upon the time allotted to my colleagues, but while Senator Robichaud was speaking, a very concrete example came to me and this is a provincial one, a Manitoba one. In that province, there are teachers, male and female, who are competent to teach both languages but they are classed in category three or four and therefore get the same salary as the others. We have often heard young teachers say: I do not want to teach French because it is more difficult; I am competent in English and in French, but I do not want to teach French, because it is more difficult and we are not paid more to do it.

Now, the reverse is happening in Manitoba. People are complaining because of the fact that those teachers who are unilingual are going to get the short end of the stick because there are more immersion schools now and that it is those teachers who know both languages who are going to be chosen first to teach in those immersion schools. However, I must point out that there is no bonus because someone can teach in one language or the other. I imagine that in those schools where Ukrainian is taught, or German, the teachers are not getting a bonus because they can teach in another language.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Bockstael.

Do you have anything to add, Mr. Yalden?

Mr. Yalden: I would like to comment on the question raised by Senator Robichaud once again because I believe it is a basic important point fundamental to understanding the bilingual system the federal government adopted. I willingly admit that there could be differences of opinion on that, but I, for one, believe that for most positions there are certain requirements. You will note, senator, that I do make an exception for certain positions. But for most positions there are certain requirements. You have to have certain experience, many years of experience in such or such an area. In some cases, you must have a university diploma, in others, a technical diploma from another school or institution. You have to have such or such a particular talent for a particular position; you must have knowledge in the medical field or others and, for certain positions, to fill the position efficiently, you must know Canada's both official languages. It is as simple as that. Well, you are not paid any supplement for a position where a

[Texte]

car on ne décroche pas ce poste à moins d'avoir le diplôme universitaire exigé.

Je dis que la même chose devrait s'appliquer pour la compétence linguistique. C'est ce que cela veut dire, le principe du mérite. Mais je comprends ce que vous avez à l'esprit. Vous croyez que pour certains postes, cela pourrait encourager les gens. Je ne suis pas convaincu de cela.

The Joint Chairman (Senator Murray): Ms McDonald.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): Thank you, Mr. Chairman.

I would like to ask a question of a fairly general nature. We have had bilingualism for enough years now to know that it costs a lot of money, and that different measures to promote bilingualism cost more than others, and some might be said to be more cost-effective than others. Reference is made in the annual report to the enormous number of hours of language training without, you might say, very impressive results in terms of actually being able to provide services and actually functioning in both languages. I wonder if we could have some discussion now about the possibility of economies being made in programs whereby we could still maintain the same kind of level and make the same improvements towards bilingualism that we would like to, with perhaps a more careful use of money.

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. Yalden.

Mr. Yalden: Mr. Chairman, it is perhaps a question that should be addressed to a representative of the government. But insofar as I can try to be helpful, in looking at the costs as we summarize them on page 170 of my annual report, I would certainly say the three first items, which incidentally are among the most expensive... they come to some \$200 million in 1983-84, out of a total of \$450 million—I would not like to see any cutbacks there. Indeed, as I was trying to suggest earlier, if we could do away with, or somehow or other get back, some of that \$40 million that goes into bilingual bonuses, it might well be used for one of those first three programs: the payments to the provinces for minority and second-language education, youth-oriented programs, which include all sorts of exchanges and this kind of thing, and grants to official-language minority groups. I do not see, in other words, any real possibility in that first title of expenditure under the Secretary of State's department of saving money, because I think that, on the whole, we could probably use more money there. Those moneys largely go to individuals and mostly for activities related to the teaching of the minority language and the teaching of second languages in the schools. I think that is something we cannot afford to do without. The National Capital Commission has very little money at all. I feel, out of modesty, I should leave to others to judge whether I should be knocked down to one dollar or something.

[Traduction]

university diploma is required. You do not get the position unless you have the university diploma.

I say that it should be the same thing for competency in the matter of language. That is what the merit principle. I do understand what you have in mind. You think that for certain positions, it could encourage people. I am not at all convinced of that.

Le coprésident (le sénateur Murray): Mademoiselle McDonald.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Merci, monsieur le président.

J'aimerais poser une question de nature plutôt générale. Cela fait déjà suffisamment longtemps que nous existons avec le bilinguisme, aujourd'hui, pour savoir que ça coûte beaucoup d'argent, que différentes mesures visant à promouvoir le bilinguisme coûte plus cher que d'autres et que, de certaines, on pourrait dire qu'elles sont plus rentables que d'autres. Dans le rapport annuel, on parle du nombre énorme d'heures consacrées à la formation linguistique sans pourrait-on dire, voir de résultats très impressionnants pour ce qui est des services que l'on peut fournir dans les deux langues ou pour ce qui est de fonctionner dans les deux langues. Je me demande si nous pourrions peut-être débattre de la possibilité des économies que l'on pourrait faire au niveau de certains programmes grâce auxquels on pourrait toujours maintenir le même niveau tout en faisant le même progrès que nous désirons dans le sens du bilinguisme et en gérant les fonds de façon un peu plus prudente, peut-être.

Le coprésident (le sénateur Murray): Monsieur Yalden.

M. Yalden: Monsieur le président, c'est peut-être là une question qu'il faudrait poser à un représentant du gouvernement. Cependant, dans la mesure où je puis être utile, en étudiant les coûts tels qu'ils se trouvent résumés à la page 170 de mon rapport annuel, j'aimerais tout d'abord dire que les trois premiers articles, qui incidemment se trouvent être parmi les programmes les plus coûteux... quelque 200 millions de dollars pour 1983-1984, sur un total de 450 millions de dollars, je n'aimerais pas que l'on sabre dans ces programmes. A vrai dire, comme j'essayais de l'expliquer tout à l'heure, si nous pouvions faire disparaître ou reprendre en main une partie de ces 40 millions de dollars que l'on consacre aux primes sur le bilinguisme peut-être pourrait-on destiner ces fonds à un de ces trois premiers programmes: subventions aux provinces au titre de l'enseignement dans la langue minoritaire seconde, programmes orientés vers la jeunesse, qui comprennent toute sorte d'échanges et autres choses du genre, et subventions aux groupes minoritaires de langues officielles. Bref, je ne vois pas très bien comment économiser sur ce premier poste de dépense du Secrétariat d'État, car je crois que dans l'ensemble nous pourrions plutôt utiliser plus d'argent que nous ne le faisons. De façon générale ces crédits sont utilisés pour les particuliers, et dans la plupart des cas pour des activités en rapport avec l'enseignement de la langue de la minorité, et de la deuxième langue dans les écoles. À mon avis, nous ne pouvons pas nous en passer. La Commission de la Capitale Nationale a très peu de moyens. En toute modestie, je

[Text]

[Translation]

pense que je devrais laisser à d'autres la décision de ramener mon budget à un dollar symbolique.

• 1615

The internal programs are probably the ones where most people would begin to wonder about whether there could not be some economies realized . . . translation, for example. We contend in this very report that probably something of the order of 10% of the translation that is done is wasted and ought not to be done. We cannot prove that figure, but we would be fairly confident about that as a ballpark figure. If you could do that, with the kind of numbers you see in front of you, it would make a saving of some consequence.

Les programmes internes à l'administration sont peut-être ceux dont la plupart des gens risqueraient de penser qu'ils devraient permettre de réaliser quelques économies; je pense notamment à la traduction. D'après les conclusions de ce rapport, nous disons qu'environ 10 p. 100 de la matière traduite sont un gaspillage inutile. Nous ne pouvons pas prouver ce chiffre, mais nous pouvons certainement nous y fier, comme approximation. Si vous parveniez à réduire la production d'après les chiffres que vous avez là, vous feriez une économie relativement importante.

I think we have always believed that the Public Service Commission language training was rather a lot of money, particularly since there is a curious phenomenon that we observe in our office, and perhaps the representative of the Public Service Commission could be asked about it. It is this: There are not all that many graduates of the language schools who are actually working in bilingual positions and using the two languages. There are quite a number of people in bilingual positions using the two languages, but many of them were never in the language schools, including my friend here, for example, I believe. I am not sure about this gentleman, but I think so. There are lots of people like them who were not in the language schools, but if you look for language school graduates, who are actually using their skill and who might therefore be said to be examples of effective use of public moneys, there are substantially fewer than you would expect to see or hope to see.

Nous avons toujours pensé que le programme de formation linguistique de la Commission de la Fonction Publique coûtait relativement cher, étant donné notamment ce phénomène très curieux que nous observons dans notre bureau, et sur lequel le représentant de la Commission de la Fonction Publique pourrait peut-être être interrogé. Il s'agit de ceci: il n'y a finalement pas tant de diplômés que cela des écoles de langues qui occupent des postes bilingues et utilisent les deux langues. Pourtant il y a beaucoup de gens qui occupent des postes bilingues et travaillent dans les deux langues, alors que la majorité d'entre eux n'est jamais passée par l'école de langues, comme par exemple mon collègue ici, si je ne me trompe. Pour cet autre monsieur je n'en suis pas très sûr, mais je crois que c'est la même chose. Il y a donc des tas d'employés comme eux, qui ne sont pas passés par une école de langues et si vous faites le compte des diplômés des écoles de langues qui utilisent effectivement leurs qualifications et qui sont donc des exemples de la bonne utilisation des deniers publics, vous en trouverez beaucoup moins que vous ne le croyez.

There is something funny about the language training. It is hard to identify what it is. I do not believe the language teaching is wrong. I do not believe the schools are ineffective. We are inclined to think they are rather too rigid in an examination- oriented type approach; that it is possible, in other words, to aim to pass an exam, as some of us may have done with respect to Greek or Latin or Algebra, or what-have-you, a few years back, and then forget about it. Even if there is a situation in which you are forced to pass an exam every three or four years to requalify—bump yourself up to the level that is needed, and then never use the second language on the job. That certainly is a problem.

Il y a donc là quelque chose de curieux dans le domaine de la formation linguistique. C'est un phénomène assez difficile à définir. Je n'ai rien contre l'enseignement des langues, je ne pense pas non plus que les écoles soient mauvaises. Nous aurions plutôt tendance à penser qu'elles accordent trop d'importance à la notion d'examen; c'est-à-dire qu'il est possible de travailler en vue de l'examen, comme certains d'entre nous ont pu le faire en grec, en latin ou en algèbre, pour tout oublier ensuite, quelques années plus tard. Cela reste d'ailleurs vrai, même si vous êtes contraint de repasser un examen tous les 3 ou 4 ans, pour les besoins de l'emploi; vous refaites votre bagage juste pour les besoins de l'examen, et ensuite vous n'utilisez jamais cette seconde langue au travail. Voilà donc un problème bien réel.

There are many problems with language training. If we could get them all resolved, it would, I suppose, result in some savings. I could not say what order those savings would be, but I would hope they would be considerable. It may be further that, as we get young people coming out of immersion programs, you will have less need for the public service language training, and there you could realize some savings as well.

Il y a certainement beaucoup d'autres problèmes dans ce domaine, et si nous réussissions à les résoudre tous, cela se traduirait certainement par quelques économies. Je ne pourrais pas dire de quel ordre elles seraient, mais je pense qu'elles seraient assez considérables. Au fur et à mesure que la nouvelle génération qui est passée par les programmes d'immersion est recrutée par la Fonction publique, il se pourrait qu'il y ait de moins en moins besoin de programmes d'enseignement des langues, et que l'on réalise ainsi de nouvelles économies.

[Texte]

One has to remember that these language training course were initiated, in the first place, basically—I think I can say this without fear of contradiction—for anglophone public servants, and basically for anglophone public servants who, for one reason or another, had not had an opportunity to study French in school. Therefore, they would have found themselves in difficulty with respect to getting a position or getting a promotion in the public service. It was a matter of justice and fairness, and it still is and that is why we do it.

For better or for worse, I think there is no choice but to continue to do it, at least until such time as the schools and universities turn out graduates who are already more or less bilingual and therefore do not need all this training.

• 1620

But we should remember that basic to the program of bilingualism or linguistic reform in this country, you have to have positions requiring a knowledge of both languages, so that you can offer a service to the public and so that you can allow public servants to work in their own language. Your only two ways of doing that are to get people who are already bilingual or to train those who are not. If you went for people who are already bilingual exclusively, you would, of course, have gone in very large numbers for francophones who had, because they had no choice, learned their English on the street, as it were, in the school of hard knocks, and you would not have gone for anglophones. To make a more just system, you had to have language training; and you still do. I believe, though, we could make some savings there. As I have said, I am sure we can make some savings in the Secretary of State translation operation.

The armed forces item you see there has a lot to do with their language training, and I have always felt it was overblown. Mind you, the Armed Forces are a very large outfit, so when they start doing anything, it is done on the grand scale. But I think you could make some savings there.

The Joint Chairman (Senator Murray): You have pretty well taken up Ms McDonald's 10 minutes. That answer was worthy of Mr. Joyal.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): I appreciate that very much.

Mr. Yalden: You said that, Mr. Chairman, not me.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): I did plan to pursue the question, but I would find it very helpful to have an expert give some advice.

Mr. Yalden: I think the Chairman is joking when he says I have used up your time. I hope he is.

The Joint Chairman (Senator Murray): Have you something further?

Mr. Yalden: No. The bottom line, to use that cliché, is that you cannot save as much money as one would hope. But you

[Traduction]

Il ne faut pas perdre de vue qu'à l'origine, ces cours de formation linguistique avaient été conçus, je ne pense pas que l'on me contredise là-dessus, pour des fonctionnaires anglophones, qui pour une raison ou pour une autre n'avaient pas eu la possibilité d'apprendre le français à l'école. Voilà donc des personnes qui auraient eu plus de mal à obtenir certains postes ou simplement de l'avancement. C'était donc, et c'est toujours, une question d'équité, et voilà pourquoi ce programme existe.

Pour le meilleur ou pour le pire, nous n'avons d'autre choix que de maintenir ce programme, du moins jusqu'à ce que les écoles et universités forment des diplômés qui sont déjà plus ou moins bilingues et qui n'ont pas besoin de cet enseignement.

N'oubliez tout de même pas que le programme du bilinguisme, et la réforme linguistique dans ce pays, prévoient des définitions de postes incluant la connaissance des deux langues officielles, afin que le service au public soit garanti et également que les fonctionnaires puissent travailler dans la langue de leur choix. Les deux seules façons d'y parvenir sont donc que les candidats soient déjà bilingues, ou qu'ils soient formés pour le devenir. Si vous ne vous étiez adressé qu'à des personnes déjà bilingues, vous auriez recruté de façon massive parmi les francophones qui—ils n'avaient pas le choix—ont appris l'anglais dans la rue, à la dure, et vous n'auriez pas recruté d'anglophones. Pour que le système soit plus juste, il fallait donc prévoir une formation linguistique; et cela n'a pas changé. Je pense, pourtant, que nous pourrions faire quelques économies dans ce domaine. Comme je l'ai dit, nous pouvons certainement faire quelques économies dans le domaine de la traduction au secrétariat d'État.

Le budget des Forces armées, ici, n'est aussi important qu'en raison de l'enseignement des langues, et j'ai toujours pensé que c'était un peu excessif. N'oubliez tout de même pas que les Forces armées représentent un effectif énorme, et dès que vous entreprenez quelque chose cela prend des dimensions gigantesques. Mais, là encore, vous pourriez faire quelques économies.

Le coprésident (le sénateur Murray): Vous avez pour ainsi dire écoulé les dix minutes de M^{lle} McDonald. Voilà une réponse digne de M. Joyal.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Je vous en remercie.

M. Yalden: C'est vous qui l'avez dit, monsieur le président, pas moi.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Je pensais poursuivre un peu cette question, mais je pense qu'il serait très utile qu'un expert nous renseigne là-dessus.

M. Yalden: Je pense que le président plaisante lorsqu'il dit que j'ai écoulé votre temps. Je l'espère du moins.

Le coprésident (le sénateur Murray): Y a-t-il encore quelque chose?

M. Yalden: Non. Le fond de l'affaire, pour utiliser une expression courante, c'est que vous ne pouvez pas économiser

[Text]

could certainly make the thing leaner and tighter than it is now.

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. Bosley.

Mr. Bosley: I wanted to pursue that, if I could, Mr. Chairman. I just reread that table and noticed an asterisk that I had not noticed before. This is the asterisk by the armed forces indicating we now only count the cost of the replacement personnel salaries. I find the table confusing.

The asterisk under the 1983-1984 estimates for the armed services indicates that you only are now including in the cost of the program the replacement folk, or the folk who replace people who are on bilingualism training. Is there a figure anywhere in the system for the public service replacement cost? Should this thing not be apples and apples? Does the public service keep any records of while people are on language training—what the cost . . . ?

Mr. Yalden: I think it is apples and apples. In both cases they are not any longer . . .

Mr. Beaty: It used to be apples and oranges; it is now apples and apples.

Mr. Bosley: So the other figures for the language training are . . .

Mr. Yalden: Do not any longer include the imputed cost, or purported cost, of replacements.

Mr. Bosley: No longer include the imputed cost.

Mr. Yalden: Yes.

Mr. Bosley: But the armed forces is the actual cost?

Mr. Yalden: No, in both cases it is the cost for training, but no cost for replacements. The little "b" and little "c" say the same thing.

Mr. Bosley: Okay; all right. I am in agreement, then.

In the translation section, there has been some press recently about—we have heard a lot, Mr. Yalden, over the years, about the potential costs or wastes in the translation department. This year we have heard some other evidence that there have been some successful convictions for fraud.

Mr. Yalden: Yes.

Mr. Bosley: Should we be looking at that, in your view?

Mr. Yalden: The translation people were here. I do not think, Mr. Chairman, if my memory serves me, that was discussed.

I have never tried in this committee to dodge a question, and I will not now. But if you want my opinion, my opinion would be that it is not appropriate for the committee to deal with it. It is a matter that has nothing to do with language. It has to do with the manner in which certain people who are public servants undertake contractual work with the public service. It could be done in any area of government without regard to

[Translation]

autant que vous le désireriez. Mais l'on pourrait certainement améliorer les performances et l'efficacité de l'ensemble.

Le coprésident (le sénateur Murray): Monsieur Bosley.

M. Bosley: Je voudrais continuer sur le même sujet, si vous le permettez, monsieur le président. Je viens de relire ce tableau et j'ai remarqué un astérisque que je n'avais pas vu avant. Il s'agit des Forces armées, où l'on dit que seuls les salaires du personnel de remplacement sont pris en compte. Je trouve ce tableau peu clair.

Au budget 1983-1984, à la rubrique Forces armées, cet astérisque indique que vous n'incluez que le coût du programme de formation du personnel de remplacement, c'est-à-dire du personnel remplaçant des personnes qui étaient inscrites à un programme de formation linguistique. Avez-vous quelque part le chiffre du coût de remplacement dans toute la Fonction publique? Est-ce que ça n'est pas de la même chose dont on parle? Est-ce que la Fonction publique garde les chiffres pendant que les gens suivent le cours de langue . . . ?

M. Yalden: C'est bien de la même chose dont il est question. Dans les deux cas ces personnes ne sont plus . . .

M. Beaty: Dans le temps on comparait des vessies et des lanternes, maintenant on compare des lanternes à des lanternes.

M. Bosley: Les autres chiffres concernant la formation linguistique . . .

M. Yalden: N'incluent plus le coût de ces remplaçants.

M. Bosley: Ne comprennent donc plus ce coût.

M. Yalden: Exactement.

M. Bosley: Mais on a bien ici le chiffre pour les Forces armées?

M. Yalden: Non, dans les deux cas il s'agit du coût de la formation, sans tenir compte des replacements. Le petit «b» et le petit «c» disent la même chose.

M. Bosley: Très bien, merci. Alors je suis d'accord.

On a récemment parlé dans la presse du Bureau des traductions, et tout au long des années, monsieur Yalden, on a beaucoup parlé du gaspillage possible du côté de la traduction. Cette année, par contre, il semble qu'il y ait eu des condamnations pour fraude avérée.

M. Yalden: Oui.

M. Bosley: Pensez-vous que nous devrions nous en occuper?

M. Yalden: Les responsables de la traduction ont déjà témoigné ici. Je ne pense pas, monsieur le président, qu'il en ait été question, si mes souvenirs sont exacts.

Je n'ai jamais cherché à éluder une question en comité, et ce n'est pas maintenant que je le ferai. Mais, si vous voulez un avis, je pense qu'il n'appartient pas à ce Comité de creuser cette question. En soi, elle n'a rien à faire avec le problème des langues. Il s'agit simplement de la façon dont certaines personnes, qui se trouvent être des fonctionnaires, font des travaux sous contrat pour la Fonction publique. Cela pourrait

[Texte]

language. It happens that the kind of work that translators do lends itself perhaps more readily to that kind of "operation", if I may use a delicate word, than do other sorts of work in government. But it could happen elsewhere. It is, as far as I know, still partly under investigation by the RCMP and partly . . .

Mr. Bosley: Some cases are pending.

Mr. Yalden: —in the courts—people on charge, some of whom have been convicted and some of whom have pleaded guilty and so on. So I would have thought it is being dealt with elsewhere, Mr. Chairman.

• 1625

Mr. Bosley: The reason I asked the question is because I know some people elsewhere are making some unhappy connections between the existence of the criminal charges and what is being described to me, as an MP, as assumed loose controls in the implementation of the bilingualism program. You see, we deal with your estimates which include the translation figures. So people out there, if you like, Mr. Commissioner, assume if we are going to see the Secretary of State estimates, etc., that we are, in effect, the control function in the normal way that a committee dealing with estimates would normally operate a control function. I think it is important that we answer that question, because I gather . . .

You make the case, I think, that there is excessive . . . I do not know whether we are the right committee. I know I am getting quite a lot of letters on this subject; I know it shows up in your books; and I know we are getting the Secretary of State's estimates. So what do I do with that, except raise it here?

Mr. Yalden: I think, Mr. Chairman, there is quite an unprecedented situation which arises now that the Supplementary Estimates of the Secretary of State's department have actually been referred to this committee. This has never happened before. They have gone to, I suppose, the committee on culture and the arts, or whatever it is called.

Mr. Bosley: They have been there, and they at one point went to Miscellaneous Estimates.

Mr. Yalden: At times it has gone to Miscellaneous Estimates, Mr. Bosley, is quite right.

Now, given that it is going to come to this committee, and given that you propose to call the Secretary of State and his officials, of course it is up to the committee to ask whatever it wants to ask, including, I should suppose, any question the members of the committee wish to put about the operations of the Translation Bureau. I think the point I would like to make requires making a distinction between two senses of the control function.

Mr. Bosley: Yes.

Mr. Yalden: I can use my own experience in our own shop, or when I was a deputy minister. The deputy minister is the chief administrative person in a department. He has, of course,

[Traduction]

concerner n'importe quel autre secteur de l'administration, et cela n'a véritablement aucun rapport avec la politique linguistique. Il se trouve simplement que le travail des traducteurs se prête plus facilement à ce genre d'«opérations», si je puis recourir à cet euphémisme, que toute autre tâche administrative. Mais cela aurait pu arriver n'importe où. Si je ne me trompe, la GRC continue son enquête et . . .

M. Bosley: Il y a un certain nombre de cas en suspens.

M. Yalden: . . . il y a des cas en cour, certaines personnes sont accusées, certaines ont été condamnées, et certaines ont plaidé coupables. Je pense donc, monsieur le président, que les personnes concernées s'occupent de cette question.

M. Bosley: Il y a que certaines personnes, en d'autres lieux, établissent des rapports regrettables entre l'existence de ces procès au criminel, et ce que l'on me décrit—à moi qui suis député—une application laxiste du programme de bilinguisme. Voilà pourquoi je pose la question. Voyez-vous, il est question ici de votre budget, et cela inclut le Bureau des traductions. Je pense donc que les personnes de l'extérieur, si vous le voulez, monsieur le Commissaire, estiment que si nous examinons le budget du Secrétariat d'État, etc., nous sommes en position de contrôle, comme n'importe quel comité qui discute un budget. Je pense qu'il est important que nous répondions à cette question, étant donné . . .

Vous dites qu'il y a sans doute trop de . . . Je ne sais pas effectivement si nous sommes le bon comité. Je sais que je reçois énormément de lettres là-dessus, je sais que cela émerge dans vos livres, et je sais aussi que le budget du Secrétariat d'État est de notre domaine. Que faire, si ce n'est poser la question ici?

M. Yalden: Monsieur le président, je pense qu'il y a là une situation sans précédent, du fait que le Budget supplémentaire du Secrétariat d'État a été confié à ce comité. C'est la première fois qu'il en est ainsi. Jusqu'ici c'était le Comité sur la culture et les arts, j'ai oublié le titre exact, qui en était chargé.

M. Bosley: Il en a été ainsi jusqu'à ce que ce budget soit confié au Comité des prévisions budgétaires en général.

M. Yalden: Effectivement, il est arrivé que le Comité des prévisions budgétaires en général en soit chargé, monsieur Bosley.

Étant donné donc cette nouvelle situation, et puisque vous avez l'intention de faire venir le secrétaire d'État et ses hauts fonctionnaires, il appartient au Comité de poser les questions qu'il tient à poser, y compris, je suppose, toute question concernant le fonctionnement du Bureau des traductions. Je tiens tout de même à attirer votre attention sur cette distinction entre les deux sens possibles de cette fonction de contrôle.

M. Bosley: Oui.

M. Yalden: Je peux d'ailleurs faire appel à ma propre expérience, chez nous, ou à l'époque où j'étais sous-ministre. Le sous-ministre est le chef de l'administration dans le

[Text]

to control—in the French sense—*contrôler*—the activities of his or her employees, including their after-hour activities... moonlighting, or what have you. The law requires that any such activities be approved by the deputy head. Questions relating to that kind of control, the committee may or may not wish to put to the Secretary of State or the Undersecretary of State, or other officials.

The kind of control, however, that concerns us is quite different; namely, is there too much translation going on. And there it is very, very hard to fault the Translation Bureau, because they traditionally have not had the function of a control organization; they have the function of a service organization. If somebody asks them to translate document A or document B, or what have you, they translate it. They have not been given the right to say no, we will not translate it because it does not look very important to us, or do you not think it is five times as long as it ought to be and why do you not cut it down and then maybe we will translate it. They do not have that function, or they have not had it traditionally. Now, perhaps they should.

I know from comments made by the officer in charge of these matters, who may well be before this committee, that they do try in informal ways to suggest that really this particular piece of translation may not be necessary. But I do not believe, according to either law or Treasury Board policy, they have that function. So one cannot fault them on that score.

The Joint Chairman (Senator Murray): In the Senate the estimates are generally referred to the Standing Senate Committee on National Finance. This year those estimates were so referred, with the conspicuous exception of the estimates concerning official languages programs of the Secretary of State which were referred to this standing joint committee.

When the Secretary of State gets here, therefore, I think the Chair would have to allow the usual range of questions that are put to Ministers about their estimates. Either Mr. Gauthier or I will be in a position of ruling as to whether a particular line of questioning involving matters that have been or may still be before the courts is in order. Certainly, if there is any question of appeal, or if the matters are otherwise *sub judice*, I do not think that questions about those matters would be acceptable.

• 1630

The Joint Chairman (Senator Murray): In any case, the Chair, Mr. Gauthier or I, will rule on the matter when the question is raised, if it is raised.

Mr. Bosley: Mr. Chairman, I accept the wisdom of that and I will be more than happy to see the matter discussed at steering committee, if it is appropriate at some point.

I should make my concern clear. Quite aside from the concerns one would have about individuals, a larger concern is the reputation of the Official Languages Program. It is in that context that I raise these questions today with the Commis-

[Translation]

Ministère. Il, ou elle, a pour tâche de surveiller—dans le sens du terme français «contrôler»—les activités de ses employés, y compris leurs activités hors du bureau, le «travail noir» si vous voulez. La loi exige que ces activités soient approuvées par le sous-ministre. Le Comité pourra donc, s'il le désire, poser des questions à propos de cette fonction de contrôle au secrétaire d'État, au sous-secrétaire d'État, ou aux autres hauts fonctionnaires.

Pour ce qui est de notre fonction de contrôle, il s'agit d'une fonction bien différente, à savoir: fait-on trop de traductions? A cet égard, il est très difficile de mettre le Bureau des traductions en accusation, étant donné qu'il n'a pas normalement le rôle d'un organisme de contrôle, il a pour tâche de fournir un service, un point c'est tout. Si donc quelqu'un lui demande de traduire tel document A ou B, le Bureau des traductions le traduit. Il n'a pas le droit de refuser, sous prétexte que le document n'a pas l'air très important, ou qu'il pourrait être réduit de cinq fois sa longueur, et qu'alors on pourrait le traduire, etc. Ce n'est pas le rôle du Bureau des traductions, et ça n'a pas été son rôle jusqu'ici. Peut-être devrait-il avoir ces prérogatives-là.

Le fonctionnaire responsable en la matière, qui pourrait d'ailleurs très bien venir témoigner, m'a déjà laissé entendre qu'on essayait—de façon non officielle—d'éviter les traductions qui n'étaient pas indispensables. Mais je ne pense pas, d'après la loi ou la politique du Conseil du Trésor, que cela rentre dans les fonctions du Bureau des traductions. Il ne peut donc pas être pris en faute là-dessus.

Le coprésident (le sénateur Murray): Au Sénat, les budgets sont en général confiés au Comité sénatorial permanent des finances. Il en a été ainsi cette année, à l'exception notable et suspecte du budget du programme des langues officielles du Secrétariat d'État, qui nous a été confié.

Lorsque nous inviterons le secrétaire d'État à témoigner, je pense que le président du Comité devra permettre que l'on pose toutes les questions qui sont normalement adressées aux ministres à propos de leurs budgets. M. Gauthier, ou moi-même, devons donc décider si certaines questions concernant certains procès pourront être posées. Bien évidemment, si on a interjeté appel, ou si certaines questions sont encore du ressort des tribunaux, il ne sera pas possible d'en débattre ici.

Le coprésident (le sénateur Murray): Quoi qu'il en soit, le président, que ce soit M. Gauthier ou moi-même, prendra une décision lorsque la question sera soulevée, si elle l'est.

M. Bosley: Monsieur le président, j'accepte votre réponse et serais ravi que nous puissions en discuter au Comité directeur, si vous le jugez pertinent.

Permettez-moi cependant de m'expliquer un peu mieux. Quelle que soit la situation dans laquelle se trouvent certaines personnes, ce qui est en jeu ici, c'est la réputation du Programme des langues officielles. C'est dans ce contexte que j'ai

[Texte]

sioner. There has been drawn from the existence of those charges and the magnitude of the amounts of money that appear to have reported in the court a suggestion that controls, in the sense in which you use them with regard to the management function, have somehow been inadequate. That is a conclusion one draws just from reading the reports. I think it ought to concern us, Mr. Chairman, in terms of our concern and care for the public's perception of the quality of the program. I think that is important, that is all.

Mr. Yalden: If I may say so, Mr. Chairman, from my reading and following of these matters—and I do not want to stray onto ground that we ought not to stray onto—I have never heard it alleged that any of the translation was either inadequate or was done inefficiently. The matter of fraud involved quite different considerations. Nor have I ever heard it suggested by anyone that the translation bureau is inefficient, either in some sort of absolute sense or in the work they turn out for the number of employees they have, as compared with the translators at the United Nations, or the European Economic Community, or what have you. They appear to perform quite well in respect of other organizations and in respect of any normal efficiency criteria.

I repeat that it has always seemed to me that the great sin is, (a), unnecessary translation and, (b), long-winded bureaucrats who write things that are five times as long as they should be.

One of the greatest offenders, one we often talk about in my office, is what is known as job descriptions, which may be familiar to members of the committee. They can be excessively long documents, designed to show that every public service job is at least as complicated as that of the Prime Minister in order to get the grade up. Therefore, these descriptions can be 10, 12 or more pages long and, under certain conditions, they have to be translated. Some people take the view that they should all be translated. If they were all translated, the situation would be even worse than it is now . . . and there are many documents like that. So there are excessively long documents that get translated.

The other factor that we find contributes most to this waste is unnecessary translation in the sense of documents or correspondence that, however long or short, should not have been translated at all. There are agencies where there is a tendency, when anything comes in in French, to translate it, even though it may eventually end up on the desk of a francophone to be dealt with. It is possible to have a letter come in in French, translate it into English, have it dealt with by a bilingual person, have the reply prepared in draft in English, approved, and then translated back into French to go back to the person who wrote it in the first place. That is not only possible, it happens with greater frequency than I would care to dream about. As long as that kind of thing is happening, you have a very considerable potential for waste.

I agree, I may say in conclusion, Mr. Chairman, with what the Hon. Member said about the connection that can be made between fraudulent activities and waste and the reputation of the whole bilingualism program, but I do not see how I can

[Traduction]

posé mes questions tout à l'heure au Commissaire aux langues officielles. L'existence de ces inculpations et l'importance des sommes apparemment en jeu semblent mettre en évidence l'absence de contrôles adéquats. C'est en tout cas une conclusion qu'on peut tirer de certains articles. J'estime donc, monsieur le président, que c'est une question qui devrait nous préoccuper, puisque nous nous devons de maintenir la qualité et le prestige de ce programme. Pour moi, c'est donc important, mais je n'avais nullement l'intention d'aller plus loin.

M. Yalden: Sans vouloir entrer dans des détails qui ne me concernent pas, monsieur le président, permettez-moi de vous dire qu'on ne m'a jamais rapporté que ces traductions faites à la pige aient été inadéquates ou effectuées de façon inefficace. La fraude dont est question ici invoque des considérations tout à fait différentes. Je n'ai jamais entendu dire non plus que le Bureau des traductions était inefficace, que ce soit au sens absolu ou sur le plan de la productivité des employés, en comparaison avec les traducteurs des Nations-Unies, de la Communauté européenne économique ou d'autres organismes internationaux. Il semble que le Bureau des traductions du Canada n'ait rien à envier à ces autres organismes, au niveau de l'efficacité et de l'efficience.

J'ai dit et je le répète, que le problème le plus grave provenait du fait que certains textes étaient traduits inutilement, d'une part, et que les textes de certains bureaucrates trop zélés étaient cinq fois plus longs qu'ils ne devraient l'être, d'autre part.

L'une des causes essentielles en est les descriptions de postes, que vous connaissez sans doute. Ces descriptions de postes sont excessivement longues, car elles sont destinées à montrer que chaque poste à la Fonction publique est au moins aussi compliqué que celui du premier ministre. En conséquence, elles nécessitent parfois une douzaine de pages, et dans certains cas, elles doivent être traduites. D'aucuns prétendent qu'elles devraient toutes être traduites. Si c'était le cas, la situation serait encore plus grave . . . or, il y a beaucoup de documents qui appartiennent à cette catégorie. En résumé, certains documents envoyés à la traduction sont excessivement longs.

L'autre cause de ce problème est la traduction qui est faite inutilement. En d'autres termes, certains documents ou lettres, quelle que soit leur longueur, ne devraient pas être traduits du tout. Dans certains organismes, on a tendance, dès réception d'une lettre en français, à la faire traduire, même si elle doit aboutir sur le bureau d'un francophone. Il arrive ainsi parfois qu'une lettre arrive en français, soit traduite en anglais avant d'être examinée par un employé bilingue, et qu'ensuite la réponse soit préparée en anglais, approuvée et finalement retraduite en français pour être envoyée à l'auteur initial de la lettre. En fait, cela arrive beaucoup plus souvent qu'on ne le pense. Or, tant que ce genre de chose se produira, on aura un grave risque de gaspillage.

Pour conclure, monsieur le président, permettez-moi de revenir sur ce qu'a dit le député au sujet de la relation qu'on peut établir entre ces activités de fraudes, le gaspillage et la réputation de l'ensemble du Programme du bilinguisme.

[Text]

comment further on the matter of who was guilty of what kind of offence.

Mr. Bosley: No, I am not asking you to do that.

The Joint Chairman (Senator Murray): Are there further questions? *Est-ce qu'il y a d'autres interventions?* I wanted to ask you, if I may, Mr. Yalden, about minority language education programs. You say in your report, and I quote, in the preface to your report:

• 1635

There are still very substantial holes in the system, but every province now offers instruction in the minority language, and the Charter of Rights provides a constitutional guarantee whose broad dimensions are only just beginning to be explored.

I had occasion to read your Table 5 on page 176 of the English version of your report, and to call the Secretary of State's department for some elaboration of these statistics. For example, it would appear from your statistics that in 1982-1983 in Manitoba, there were something over 6,000 francophone students enrolled in school, being taught in French; that this was available from kindergarten grades to grade 12 in some 40 schools. Now, when I spoke to the officers in the Secretary of State's department, they indicated that this education in French in those schools amounted to some 74% of the time in elementary school, and 63% of the time in secondary school. I have similar statistics—better in some cases; worse in some cases—for a couple of other provinces. I need not place them on the record now; it is not particular provinces that I am interested in discussing. What I want to know is whether that is, in your view, a satisfactory situation; how these schools are going to progress to the point that French language education means French language education, and whether the kind of situation I have described, in your opinion, will satisfy Section 23 of the Charter of Rights.

Mr. Yalden: Well, Mr. Chairman, those are good questions and they are not very easy to answer, I may say. Whether it would satisfy Section 23... Perhaps that is the easiest, since only the Supreme Court of Canada will be able to tell us that. Section 23, if I recall, says that citizens who qualify have the right

... to have their children receive primary and secondary school instruction in the minority language.

It does not say what primary and secondary school education means. It does not say that it means 90% in the language of the minority language parent, or 85% or 80% or what have you. I do not doubt that someone will, one of these days, bring a court case that will make its way up to the Supreme Court, and we will find out the answers to some of these things, insofar as Section 23 is concerned. I do not feel I can take the matter much further than that as to the meaning of Section 23.

[Translation]

Cependant, vous comprendrez que je ne peux pas vous dire quoi que ce soit de cette affaire et de ceux qui ont été inculpés.

M. Bosley: Ce n'est pas ce que je vous demandais.

Le coprésident (le sénateur Murray): Avez-vous d'autres questions? *Any other any comments?* Permettez-moi, monsieur Yalden, de vous poser plusieurs questions au sujet des programmes d'enseignement dans la langue de la minorité. Vous dites, dans l'avant-propos de votre rapport, et je cite:

S'il (l'enseignement) est encore truffé d'imperfections, le fait est que toutes les provinces dispensent désormais l'enseignement dans la langue de la minorité et que la Charte des droits et libertés fournit une garantie constitutionnelle dont on commence à peine à explorer toutes les arcanes.

J'ai pris connaissance de votre tableau n° 5, à la page 188 de la version française, et j'ai d'ailleurs déjà demandé au secrétariat d'État certaines précisions quant aux statistiques qui y figurent. Ainsi, d'après les statistiques que vous donnez pour le Manitoba, en 1982-1983, plus de 6,000 étudiants francophones étaient inscrits dans des écoles francophones; cette statistique concerne les élèves des classes de maternelle à la 12^e année, répartis dans une quarantaine d'écoles. Les fonctionnaires du secrétariat d'État à qui je me suis adressé m'ont indiqué que l'enseignement en français dispensé dans ces écoles représentait environ 74 p. 100 du temps d'enseignement dans les écoles élémentaires, et 63 p. 100 dans les écoles secondaires. Dans certains cas, les statistiques sont un peu meilleures, mais dans d'autres, notamment pour deux ou trois autres provinces, elles sont pires. Il est inutile que je les dépose devant ce Comité, car ce n'est pas de ces provinces en particulier que je veux discuter aujourd'hui. J'aimerais par contre savoir si vous êtes satisfait de cette situation. Comment ces écoles vont-elles progresser de façon à ce que l'enseignement en français qu'elles dispensent correspond vraiment à un enseignement en français? Par ailleurs, pensez-vous que ce genre de situation soit conforme à l'article 23 de la Charte des droits?

M. Yalden: Monsieur le président, vos questions sont tout à fait pertinentes, et il n'est d'ailleurs pas très facile d'y répondre. La deuxième, qui concerne l'article 23, est sans doute la plus facile, pour moi, puisque je vous répondrai que seule la Cour suprême du Canada pourra nous le dire. L'article 23, si je me souviens bien, stipule que les citoyens qui répondent aux conditions établies ont le droit

... de faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de la minorité...

On ne dit pas, par contre, ce que l'instruction aux niveaux primaire et secondaire veut dire. En effet, aucun pourcentage n'est fixé, que ce soit 90, 85 ou 80 p. 100 d'enseignement dans la langue de la minorité. Je suis convaincu qu'un de ces jours, quelqu'un contestera cette disposition et que, finalement, la Cour suprême devra trancher. Je ne pense pas pouvoir vous en dire davantage au sujet de l'interprétation à donner à l'article 23.

[Texte]

As to the question of a more general nature, whether that is a satisfactory situation, well, hon. members and senators and we around the table could kick that one around for quite a while, and I am not sure we would come up with an altogether definitive answer. I suppose, from my point of view, it would never be satisfactory—let us, for the sake of simplicity, say French language education and forget English language education in Quebec for the moment—unless and until all subjects were available from teachers whose competence equalled that of the teachers in the majority schools; when all subjects were available in the minority language, in French, except, of course, English, or English language arts, as it is sometimes called—English literature, English composition, English grammar.

• 1640

The Joint Chairman (Senator Murray): Does that situation obtain anywhere in the country today; in any of the anglophone provinces?

Mr. Yalden: As usual in this country, it is extremely hard to give any kind of answer without launching into a lecture which lasts half an hour and which, without having my numbers or someone here to assist me, I could not give you anyway. The answer is that in certain schools, in certain provinces, yes. In certain schools in Ontario, for example, it is possible to take all your subjects—certainly elementary schools... in French, except English.

I would judge by your 74% figure for elementary in Manitoba that probably, at least in the early grades, that is the case there. The classic pattern is that you start out with the courses being taught entirely in French, and then English is introduced in grade 3 or thereabouts and you phase down to around 50% to 60% in French and the rest in English.

Is that satisfactory? Well, I am not a professional pedagogue, but I am prepared to give my opinion, as I am on most things, and I repeat myself, I do not think it is satisfactory until you have that possibility of having all courses except English in French.

However—and this is the point, I think, of real importance—never mind what my opinion is; there are many, many minority-language parents who do not want a higher percentage of the school day spent in the French language than is already spent in it, because they are of the view that because they live in an English-language province, their children must be able to handle the English language well, and they will not be able to if they are educated exclusively, or even, say, three-quarters of the time or 80% of the time, in French.

The Joint Chairman (Senator Murray): Let me ask you one question, if I may, about second-language education. You have celebrated the success of immersion programs; and with good reason. The fact remains that only about 10%—a little less than 10%... of the school enrolment in the anglophone

[Traduction]

Vous me demandez, de façon plus générale, si la situation actuelle me satisfait. Vous savez, on pourrait en discuter tous ensemble pendant longtemps, et je ne suis pas sûr que nous pourrions nous mettre d'accord sur la réponse à donner. Je suppose que, de mon point de vue, la situation ne sera jamais satisfaisante, et, par souci de simplicité, j'écarte pour le moment le problème de l'éducation en anglais au Québec, tant que toutes les disciplines ne seront pas enseignées par des professeurs dont les compétences sont égales à celles du corps enseignant de la majorité des écoles; tant que toutes les matières ne seront pas offertes dans la langue de la minorité, soit en français, à l'exception des cours d'anglais, bien sûr, où l'on apprend la littérature, la syntaxe et la grammaire anglaises.

Le coprésident (le sénateur Murray): Cette situation existe-t-elle aujourd'hui, dans l'une des provinces anglophones?

M. Yalden: Comme c'est le cas de n'importe quelle question concernant notre pays, il est extrêmement difficile de donner une réponse sans s'embarquer dans un discours d'au moins une demi-heure, ce que je ne peux de toute façon pas faire aujourd'hui puisque je n'ai pas les données nécessaires. Dans certaines écoles, dans certaines provinces, je vous répondrai que oui. Ainsi, dans certaines écoles en Ontario, il est possible, en tout cas dans toutes les écoles élémentaires, d'apprendre toutes les matières en français, excepté les cours d'anglais, bien sûr.

Vous avez donné le chiffre de 74 p. 100 pour les écoles élémentaires au Manitoba, et je suppose, tout au moins pour les premières années, que cela correspond à la situation. Généralement, pendant les premières années, les cours sont enseignés uniquement en français, puis l'anglais est introduit en troisième année, ou à peu près, et progressivement, vous en arrivez à un enseignement dispensé à 50 ou 60 p. 100 en français, et le reste en anglais.

Vous me demandez si cela est satisfaisant. Je ne suis pas pédagogue de profession, mais je suis prêt à vous donner mon opinion, comme je suis d'ailleurs pratiquement toujours prêt à le faire. J'ai dit et je le répète que cela ne me satisfera pas tant que toutes les matières, excepté les cours d'anglais, ne seront pas enseignées en français.

Voilà donc mon opinion, mais je dois vous signaler, ce qui est très important aussi, qu'un grand nombre de parents parlant la langue de la minorité ne tiennent pas tellement à ce qu'un pourcentage plus élevé du programme scolaire soit enseigné en français, car ils estiment que, puisqu'ils vivent dans une province anglophone, il vaut mieux que leurs enfants connaissent l'anglais et qu'ils ne reçoivent donc pas un enseignement exclusivement en français, ou même à 75 p. 100 ou 80 p. 100 en français.

Le coprésident (le sénateur Murray): Permettez-moi de vous poser une question au sujet de l'enseignement de la langue seconde. Vous avez vanté les succès des programmes d'immersion, et à juste titre d'ailleurs. Il n'en demeure pas moins qu'à peine 10 p. 100 des élèves inscrits dans les provin-

[Text]

provinces, or in all the provinces, is enrolled in French immersion. The vast majority of students in the system will have to learn French, if they learn it at all, in the course of the regular school day and in the course of the regular school curriculum. You have noted the decline in the past 10 years in the proportions of secondary school students who are taking French as a second language.

What do you know about the effectiveness of second-language teaching in those regular courses in general? Is there some way that you or the Government of Canada is keeping tabs on this?

Mr. Yalden: We try, Mr. Chairman, to keep tabs on it as best we can, bearing in mind that it is a matter of provincial responsibility and that we are not really in business to track the provinces' performance.

My opinion, for what it is worth, is that "core French", as it is called, particularly if it is a minimal type of affair of half an hour a day—it used to be, in some cases, 20 minutes a day—I do not know that there is much 20-minutes-a-day left, but there may be; it certainly can be 30 minutes a day—I think with the best will in the world, that is not likely to produce much in the way of French-language competence. Yet I think there is a great deal of that going on. I think we need a revolution in our approach to language training; not just in our two official languages as second languages, but in all second languages. I think immersion shows the way.

• 1645

I quite agree that the percentage of youngsters in immersion school is small now, and is likely to remain small; 20% is the absolute sort of enthusiast's idea of what we might get as a maximum. I would agree with that figure as a limiting one. So we have to live with the notion that Core or something like it, extended Core, as it is sometimes called, will be the way in which the bulk of our students get their French language instruction. The short answer is that I do not think the quality is very high. I think a great deal could be done to improve it. I do not think the Government of Canada, although you might put this question to the minister, the Secretary of State, as it would be, I suppose, his department, if any, is tracking this matter. I do not think that is being done. I do not know that it is even being done in any sophisticated or any consistent way by the Council of Ministers of Education or by their secretariat or by anyone else. Of course, it is done to a degree by provincial Ministries of Education, but even there, one would have to express some doubts.

The Joint Chairman (Senator Murray): Finally, Mr. Yalden, before adjourning, I may say that your appearance before the committee may or may not have been your swan song at the parliamentary committee. Your term as Commissioner of Official Languages, expires, if I am correct, in September. On behalf of the co-chairman and all the members of the committee, I want to thank you for more than your co-

[Translation]

ces anglophones, ou même dans toutes les provinces, sont inscrits dans des écoles d'immersion en français. Ainsi, la grande majorité des élèves actuels devront apprendre le français, s'ils l'apprennent un jour, dans le cadre de leur programme scolaire normal. Vous avez vous-même constaté qu'au cours des dix dernières années, de moins en moins d'élèves du secondaire apprennent le français en seconde langue.

Que savez-vous de l'efficacité de ces cours d'apprentissage de la langue seconde, dans le cadre du programme scolaire normal? Suivez-vous, vous ou le gouvernement fédéral, la question de près?

M. Yalden: Monsieur le président, nous essayons de suivre cette question d'aussi près que nous pouvons, mais il est bien entendu que c'est essentiellement une responsabilité provinciale, et que nous ne pouvons pas vraiment tenir des comptes sur la performance des provinces.

Je vais vous donner mon opinion personnelle, pour ce qu'elle vaut. Les cours de français en langue seconde, qui ne dépassent généralement jamais une demi-heure par jour, et parfois vingt minutes, ne peuvent pas, malgré la meilleure volonté possible, donner aux élèves la maîtrise de la langue française. Toutefois, il y a beaucoup de choses qui se passent actuellement. En fait, il faudrait révolutionner notre système d'enseignement des langues, pas seulement des deux langues officielles en tant que langues secondes, mais aussi de toutes les autres langues secondes. A mon avis, les programmes d'immersion sont la voie de l'avenir.

Je reconnais avec vous que le pourcentage d'élèves inscrits dans des écoles d'immersion est actuellement très faible, et qu'il le restera probablement; 20 p. 100 est sans doute le pourcentage maximum qu'un optimiste pourra vous donner. Je reconnais avec vous que ce n'est pas assez. Il faut donc se contenter, pour l'instant, des cours de langue seconde dispensés dans le cadre du programme scolaire normal, même si ces cours sont un peu plus poussés dans certaines écoles, et bien admettre que c'est ainsi que la majorité des élèves apprendront le français. Sur le plan qualitatif, je ne pense pas que ce soit très bon. Il y aurait encore beaucoup d'améliorations à apporter. Je ne pense pas que le gouvernement du Canada suive de près cette question, ou tout au moins en tienne des comptes précis, mais vous voudrez peut-être poser cette question au ministre responsable, à savoir le secrétaire d'État. En tout cas, je ne pense pas que cela se fasse, pas plus par le gouvernement fédéral que par le Conseil des ministres de l'éducation ou son secrétariat. Certes, les ministères provinciaux de l'Éducation s'en occupent, mais même à ce niveau-là, on ne peut s'empêcher d'avoir certains doutes.

Le coprésident (le sénateur Murray): Avant de lever la séance, monsieur Yalden, j'aimerais vous dire que votre comparaison d'aujourd'hui est peut-être votre dernière devant un comité parlementaire. En effet, votre mandat de commissaire aux Langues officielles expire, si je ne me trompe, en septembre prochain. Au nom du coprésident et de tous les membres du Comité, j'aimerais vous remercier de l'extrême

[Texte]

operation, for the real inspiration, if I can use the term properly, that you have given to the members of this committee, and its predecessor, the Special Joint Committee on Official Languages. I presume also that this annual report of 1983 is probably your final report.

I would like to pursue a suggestion that came up yesterday at our steering committee, and that is that you might wish to consider presenting to this committee, by way of a memorandum to the committee, some final observations, *bilan de la situation linguistique au pays si vous le voulez*, a memorandum containing some final observations which, if the opportunity presented itself, we might like to discuss with you and, if the opportunity did not present itself, for one reason or another, that we could take under advisement of the committee. Would you be willing to do that?

Mr. Yalden: Yes, Mr. Chairman. We will try to do that, insofar as the time before the end of the session permits, and insofar as the imagination and the writing arms of my good colleagues permit, and my own. We will try to do that. Yes, I would be happy to.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Yalden.

In adjourning, I simply remind the committee again that we shall meet next Wednesday, May 30 at 3.3 p.m., to hear Mr. Manion, the Secretary of the Treasury Board. Until then, the committee stands adjourned.

[Traduction]

collaboration dont vous avez su faire preuve, et de la source d'inspiration que vous avez été pour les membres du Comité actuel et de son prédécesseur, le Comité mixte spécial sur les langues officielles. Je suppose donc que votre rapport annuel de 1983 est votre dernier.

Permettez-moi également de vous faire part d'une suggestion qui a été proposée hier, à une séance de notre Comité directeur. Auriez-vous l'obligeance de présenter à notre Comité et, sous forme de mémoire, vos observations finales, qu'on pourrait appeler le bilan de la situation linguistique au Canada, dont nous pourrions discuter par la suite avec vous, si l'occasion s'en présente, sinon, nous l'étudierions entre nous.

M. Yalden: Volontiers, monsieur le président. Si mes collaborateurs et moi-même avons le temps, d'ici la fin de cette session, l'imagination et l'énergie nécessaire pour préparer un tel bilan, nous nous ferons un plaisir de le faire.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, monsieur Yalden.

Avant de lever la séance, j'aimerais simplement rappeler aux membres du Comité que nous nous retrouvons mercredi prochain, le 30 mai, à 15h30, date à laquelle nous entendrons M. Manion, secrétaire du Conseil du Trésor. La séance est levée.

The Honourable Lowell Murray,
The Senate,
Ottawa, Ontario,
K1A 0A4

APPENDIX "OLLO-1"



CANADA

PRIME MINISTER • PREMIER MINISTRE

O T T A W A, K1A 0A6
December 21, 1983

My dear Senator:

You will recall that I wrote to you and to your fellow co-chairman on August 3 concerning the fifth and sixth reports of the Special Joint Committee on Official Languages. In that correspondence I explained why a detailed response would be forthcoming later.

The government is now in a position to provide this further response to the Committee's recommendations.

First of all, I wish to acknowledge the importance of Parliament undertaking thoughtful and sensitive review of official languages matters. There is a continuing need to work for greater national unity and Parliamentarians can play a major role in considering how best to

The Honourable Lowell Murray,
The Senate,
Ottawa, Ontario.
K1A 0A4

further the spirit of the Canadian Charter of Rights and Freedoms and the Official Languages Act in ways that nurture unity and avoid divisiveness. This leads the government to support without reservation the granting of permanent status to the Committee as sought by its recommendation that a Standing Joint Committee be created.

Turning now to recommendations in your fifth report with important constitutional or legal dimensions, there can be no doubt that the Charter has entrenched fundamental principles of great importance to our two official languages with which both legislation and policy must conform. To this end, legislation is required to amend the Official Languages Act and your second recommendation is, therefore, accepted.

With respect to your proposal to establish the primacy and the executory nature of the Official Languages Act, the government intends to keep these recommendations under advisement. The entrenchment of official languages rights in the Charter reflects the underlying principles upon which your first recommendation is based. Pursuant to subsection 52(1) of the Constitution Act, 1982, the official languages provisions of the Charter, including the role of equality of status of both official languages in all federal institutions and the service to the public provisions, prevail as supreme law of Canada over any federal enactment. Moreover, section 24 of the Charter leaves no doubt that the linguistic rights guaranteed by the Constitution are enforceable in the courts. Thus, the Charter, as part of the Constitution of Canada, is the fundamental guarantee of our linguistic rights.

The Honourable Lowell Murray,
The Senate,
Ottawa, Ontario.
K1A 0A4

While fully supportive of the objective that your first recommendation seeks to accomplish, in view of the factors described above the government intends to deliberate further on this important matter. The same considerations apply, of course, to your sixth recommendation.

I should like now to address recommendations that deal with fundamental matters of official languages policy.

Concerning service to the public, your recommendation 3a flows from the Charter and is, therefore, accepted. The notion of 'where numbers warrant' put forward in your recommendation 3b is considered not to be consistent with the test adopted under Section 20 of the Charter and, consequently, is not accepted. The need to pursue an 'active offer of service' policy is, as you might expect for a concept originated by the government, fully endorsed. But implementation of this important concept requires flexibility to tailor it to the nature of the services, the needs of the clientele, and the circumstances of the federal agency involved. Progress is furthered by continued use of policy instruments which can be developed to reflect existing realities and concentrate on areas of greatest need. Legislation applicable to all federal offices (as proposed in recommendation 3c) does not offer this flexibility and is, therefore, not seen to be the best approach for dealing with a dynamic situation.

In response to recommendation 7 with regard to the equitable representation of Canada's two official language groups, the government not only supports this aim but has been pleased to see

so much accomplished in all areas of the public service. The goal of continuing to build a public service with which all Canadians can relate is both wider and more demanding than the proposal the Committee put forward. In the considered opinion of the government, it would not be appropriate to suggest any narrower objective in legislation.

The government remains fully committed to encouraging public servants to work in the official language of their choice and to fostering opportunities so that such choice can be exercised to the full. As your eighth recommendation recognizes, this freedom of choice cannot be absolute: it has to be subservient to the obligation to respect the public's right to be served in the official language of its choice. Other obligations also come into play. For example, policy requires that services provided within government to individual public servants also give precedence to the client's choice of language. The interplay of rights and obligations of a supervisor and those supervised introduces further complexities. In short, the linguistic situation is a good deal less straightforward than the recommendation appears to recognize. Overall, concern for rights has to be balanced by a parallel concern stressing the obligations of those in bilingual positions to use both official languages. The point of balance is not easily determined in many circumstances but the government recognizes the need to clarify this complex matter. For the present, the government has been greatly reassured by the growing number of bilingual officials from both linguistic groups who prefer duties that require a significant fraction of their time to be devoted to work in

their second language. They also want to avoid situations that require almost exclusive use of either their first or their second official language. It is our intention to place more emphasis on meeting these aspirations. We also recognize that your Committee has been continuing to give further attention to this important but complex question.

Your Committee's tenth recommendation is accepted in principle by the government. Federal-provincial agreements are many and varied. They range from accords reached at the ministerial level on subjects of major public interest to those concluded by officials on matters of a technical nature of interest only to specialists. Major agreements have, of course, been drawn up in both official languages for some time. It is the government's intention to ensure this occurs for other agreements when the subject is likely to be of interest to the public or where there are other factors making it desirable for a particular agreement to be drawn up in both official languages. This measured response can be best achieved, and where necessary modified, by government policy which I have charged the Federal-Provincial Relations Office to develop further.

The Committee's ninth recommendation and its sixth report deal with Crown corporations in both general and specific terms. As the Committee will be aware, the Official Languages Act applies to Crown corporations as defined in Part VIII of the Financial Administration Act. To bring all subsidiary corporations and mixed enterprises within this ambit presents significant legal problems and it should be thoroughly examined

before any steps are taken. Some such entities are incorporated and operate exclusively outside Canada or under the laws of a single province. Others have an extremely localised scope and deal with an essentially unilingual clientele. The government nonetheless agrees that, generally speaking, wholly-owned entities should respect official languages policies. The government is developing criteria to govern the application of official languages policies to various categories of Crown corporations and their subsidiaries. The President of the Treasury Board will take the steps necessary to pursue this matter.

Regarding Petro-Canada, which itself is clearly subject to the Official Languages Act, the government fully agrees that signage associated with the company ought to be bilingual where there is a clientèle requiring services in both official languages. The difficulties in accomplishing this have already been alluded to: retail outlets that are leased by a subsidiary, others that are completely outside Petro-Canada's structure, and questions of provincial jurisdiction. Nevertheless, Petro-Canada will be doing all that is within its capability to facilitate the use of bilingual signs.

Let me turn now to the numerous recommendations concerning the Commissioner of Official Languages and try to deal with them more briefly. To begin with, the Commissioner cannot serve two masters: as linguistic ombudsman and, perforce, critic of the government, the Commissioner cannot be advisor to the executive. Clearly, there is nothing to prevent the Commissioner reporting to Parliament on the subjects of your fourth and fifth recommendations. The Committee could, if it

wished, study these views and report its own conclusions. In short, the government is anxious to avoid conflicts over roles and to protect Parliament's interests.

With respect to recommendations 12 and 13, the government has no objection to granting the Commissioner greater autonomy and flexibility in financial and personnel management. This can be done administratively without recourse to legislation. The President of the Treasury Board will deal directly with the Commissioner on these matters.

Regarding recommendations 14, 17 and 18, the government believes that the Commissioner has adequate opportunity to register with the Committee any views on the adequacy of the funds allotted to his office. Moreover, the existing legislation authorizes the conduct of studies and the publication of reports by the Commissioner and, if any matter were to require public hearings, it seems highly probable that the matter should command the attention of the Committee. Any hearings could then be held under its auspices in conformance with its order on the particular issue.

With regard to recommendations 15 and 16, the government agrees that the Commissioner should be protected in his duties from judicial process and that this should be reflected in the Official Languages Act. It also undertakes to consider the salary for the Commissioner when a review is conducted of like positions.

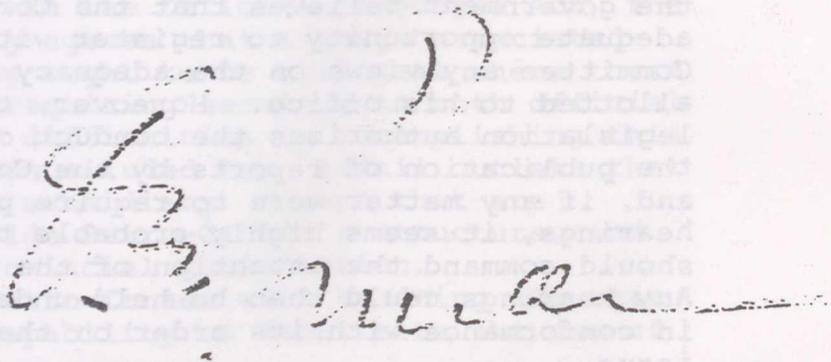
Finally, the government is of the opinion that section 22 of the Charter and section 38 of the Official Languages Act are in

Monsieur J.R. Sauthier
Député d'Ottawa-Vanier
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

consonance so obviating any necessity to amend the Act on this point. Nevertheless, the government is prepared to keep recommendation 11 under advisement.

I trust that this letter will have made clear the government's reaction to the recommendations of the Committee. All that remains for me to do is once again to express my thanks for the reports of the Committee and to add an expression of my trust that the unity of our nation will be strengthened by your future efforts in the field of official languages.

Yours sincerely,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read "J. G. Mulcahy". The signature is written in a cursive style with a large, looping initial "J".

APPENDICE "OLLO-1"



CANADA

PRIME MINISTER · PREMIER MINISTRE

O T T A W A, K1A 0A6
le 21 décembre 1983

Monsieur,

Vous vous souviendrez sans doute de la lettre que je vous ai adressée de même qu'au sénateur Lowell Murray, le 3 août dernier, au sujet des cinquième et sixième rapports du Comité mixte spécial sur les langues officielles. J'y expliquais qu'une réponse détaillée vous serait communiquée ultérieurement.

Le gouvernement est maintenant en mesure de fournir cette réponse aux recommandations du Comité.

Tout d'abord, je tiens à souligner combien il est important que le Parlement étudie la question des langues officielles avec tout le sérieux et la sensibilité qui s'imposent. L'unité du pays demande des soins jaloux et les parlementaires peuvent jouer un rôle essentiel à sa préservation en recherchant les meilleurs moyens d'oeuvrer dans l'esprit de la Charte canadienne des droits et libertés et de la Loi sur

Monsieur J.R. Gauthier
Député d'Ottawa-Vanier
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

les langues officielles pour unir et non pour diviser les Canadiens. D'où la décision du gouvernement d'appuyer sans réserve la recommandation d'octroyer un statut permanent au Comité.

Si nous nous tournons maintenant vers les recommandations de votre cinquième rapport qui ont une importante dimension constitutionnelle ou juridique, il ne fait aucun doute que la Charte consacre des principes fondamentaux pour l'avenir de nos deux langues officielles et que nos textes législatifs et nos politiques doivent s'y conformer. À cette fin, la Loi sur les langues officielles devra être modifiée et le gouvernement accepte en ce sens votre deuxième recommandation.

En ce qui concerne votre proposition de conférer à la Loi sur les langues officielles un caractère prépondérant et exécutoire, le gouvernement en poursuit l'étude. L'enchâssement des droits linguistiques dans la Charte reflète bien le principe sous-jacent à votre première recommandation. Conformément à l'article 52(1) de la Loi constitutionnelle de 1982, les dispositions de la Charte portant sur l'égalité de statut des langues officielles dans toutes les institutions fédérales, de même que les dispositions touchant les services au public, reçoivent un caractère de primauté au Canada. De plus, l'article 24 de la Charte stipule clairement que toute personne peut faire valoir devant les tribunaux les droits linguistiques garantis dans la Constitution. C'est donc la Charte qui nous tient lieu de Charte linguistique en définitive. Bien que le gouvernement appuie pleinement l'objectif visé par votre première recommandation, à la lumière de ce

Monsieur J.R. Gauthier
Député d'Ottawa-Vanier
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

qui précède, il entend procéder à un examen approfondi de cette importante question. Bien entendu, il en va de même pour votre sixième recommandation.

J'aimerais maintenant passer aux recommandations qui ont trait à des points fondamentaux de la politique des langues officielles.

En ce qui touche les services au public, votre recommandation 3A découle de la Charte et est par conséquent acceptée. Votre recommandation 3B, qui a trait aux services "là où le nombre le justifie", propose une norme qui diffère de celle prévue à l'article 20 de la Charte. Cette notion n'est donc pas retenue. Le gouvernement souscrit par ailleurs à la nécessité de poursuivre une politique d'"offre active de service", comme vous pouviez vous y attendre, puisque l'idée vient de lui. Son application exige toutefois de la souplesse pour l'adapter à la nature des services, aux besoins de la clientèle et à la situation particulière de chaque organisme fédéral, et l'on n'avancera sur cette voie que par l'application suivie de politiques adaptées aux réalités de l'heure et axées sur les secteurs où les besoins sont les plus pressants.

En réponse à la septième recommandation du Comité portant sur la représentation équitable des deux groupes de langue officielle du Canada, non seulement le gouvernement en approuve l'objectif, mais il se réjouit des progrès accomplis en ce sens dans tous les secteurs de la fonction publique. Continuer à édifier une fonction publique avec laquelle tous les Canadiens puissent éprouver des affinités est un objectif à la fois plus vaste et plus exigeant que la

proposition faite par votre Comité. Tout bien considéré, le gouvernement estime donc qu'il ne serait pas opportun de proposer par voie législative un objectif plus limité.

Le gouvernement demeure fermement engagé à encourager les fonctionnaires à travailler dans la langue officielle de leur choix, et à multiplier leurs chances d'exercer cette prérogative en plénitude. Comme le reconnaît toutefois votre huitième recommandation, cette liberté ne peut être absolue: elle doit être soumise à l'obligation de respecter le droit des citoyens à être servis dans la langue officielle de leur choix. D'autres obligations entrent également en jeu. Par exemple, une politique exige qu'au sein de l'administration gouvernementale, les services aux fonctionnaires soient fournis, là aussi, dans la langue choisie par le client. Le recoupement des droits et des obligations entre surveillants et employés ajoute encore aux difficultés. En somme, la situation linguistique est beaucoup moins simple que la recommandation semble le reconnaître, et parallèlement au souci des droits, il faut souligner l'obligation des titulaires de postes bilingues de se servir des deux langues officielles. Souvent il est difficile de fixer un juste équilibre. Le gouvernement reconnaît toutefois le besoin d'éclaircir cette question complexe. Pour le moment, le gouvernement a constaté avec beaucoup de satisfaction qu'un nombre croissant de fonctionnaires bilingues des deux groupes linguistiques tend à préférer un poste dans lequel le travail se fait une bonne partie du temps dans leur langue seconde. Ces personnes veulent aussi éviter des situations où elles devraient se servir presque exclusivement de l'une ou de l'autre langue officielle. De plus en plus, nous entendons prendre les moyens de

satisfaire ces aspirations. Nous reconnaissons aussi que votre Comité a continué de se pencher sur cette question à la fois importante et complexe.

Le gouvernement accepte en principe la dixième recommandation de votre Comité. Les ententes fédérales-provinciales sont nombreuses et diverses. Il peut s'agir autant d'accords conclus entre ministres sur des questions d'un grand intérêt pour le public que d'accords passés par des fonctionnaires et n'intéressant que les spécialistes en raison de leur nature technique. Il va de soi que les ententes les plus importantes sont, depuis un certain temps déjà, rédigées dans les deux langues officielles. Le gouvernement a l'intention qu'il en soit de même pour les autres ententes susceptibles d'intéresser le public, ou lorsque des raisons justifient qu'un tel document soit rédigé dans les deux langues officielles. C'est au moyen d'une politique gouvernementale que l'on pourra répondre avec le plus de souplesse et de vigilance à cette obligation, et j'ai chargé le Bureau des relations fédérales-provinciales d'approfondir la question.

La neuvième recommandation du Comité de même que son sixième rapport traitent des sociétés de la Couronne en termes à la fois généraux et spécifiques. Comme votre Comité en est sans doute conscient, la Loi sur les langues officielles s'applique aux sociétés de la Couronne telles que définies dans la partie VIII de la Loi sur l'administration financière. Réunir dans cette catégorie toutes les filiales et entreprises mixtes peut entraîner de sérieux problèmes juridiques et on devra effectuer auparavant un examen approfondi de la question. Certaines de ces entreprises sont incorporées et ne font affaire qu'à l'extérieur du Canada ou en vertu des

lois d'une seule province. D'autres ont un champ d'activités restreint et ne transigent qu'avec une clientèle unilingue. Le gouvernement reconnaît quand même que les sociétés en propriété exclusive devraient, en général, respecter les politiques sur les langues officielles. À cet effet le gouvernement est à préparer une série de critères devant servir de guide à l'application des politiques sur les langues officielles dans les diverses sociétés de la Couronne et leurs filiales. Le président du Conseil du Trésor fera le nécessaire pour donner suite à cette question.

En ce qui concerne Petro-Canada, qui est, en soi, clairement assujettie à la Loi sur les langues officielles, le gouvernement est parfaitement d'accord que l'affichage de cette société devrait être bilingue partout où une clientèle exige des services dans les deux langues officielles. On a déjà fait mention des difficultés que cela présente: points de vente au détail, ou bien loués par une filiale, ou bien complètement extérieurs à la structure de Petro-Canada, et questions de compétence provinciale. Néanmoins, Petro-Canada fera tout en son pouvoir pour faciliter l'affichage bilingue.

J'aimerais maintenant passer aux nombreuses recommandations concernant le Commissaire aux langues officielles. J'essaierai de les traiter plus brièvement. Pour commencer, le Commissaire ne peut servir deux maîtres: comme ombudsman linguistique et donc comme critique du gouvernement, il ne peut être conseiller de l'exécutif. De toute évidence, rien n'empêche le Commissaire de soumettre un rapport au Parlement sur les points qui font l'objet de vos quatrième et cinquième recommandations. Et le Comité pourrait, à sa guise, examiner ces opinions

et faire état de ses propres conclusions. En somme, le gouvernement est soucieux de protéger les intérêts du Parlement, et d'éviter les conflits d'attributions.

Au sujet des recommandations 12 et 13, le gouvernement n'a aucune objection à ce que le Commissaire dispose de plus d'autonomie et de souplesse dans la gestion des ressources financières et humaines mises à sa disposition. Cela peut se faire par voie administrative, sans qu'il soit besoin de modifier la Loi. Le président du Conseil du Trésor traitera donc directement avec le Commissaire à cet égard.

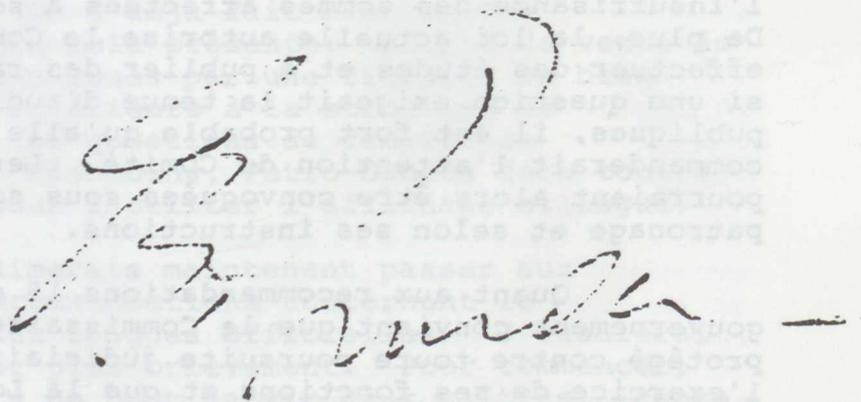
Pour ce qui est des recommandations 14, 17 et 18, le gouvernement est d'avis que le Commissaire a toute la latitude voulue pour faire part au Comité de ses vues sur la suffisance ou l'insuffisance des sommes affectées à son bureau. De plus, la loi actuelle autorise le Commissaire à effectuer des études et à publier des rapports, et si une question exigeait la tenue d'audiences publiques, il est fort probable qu'elle commanderait l'attention du Comité. Les audiences pourraient alors être convoquées sous son patronage et selon ses instructions.

Quant aux recommandations 15 et 16, le gouvernement convient que le Commissaire doit être protégé contre toute poursuite judiciaire dans l'exercice de ses fonctions et que la Loi sur les langues officielles doit prévoir une disposition à cet effet. Il s'engage aussi à examiner le traitement du Commissaire lorsqu'une étude de postes similaires sera entreprise.

Enfin, le gouvernement juge compatibles l'article 22 de la Charte et l'article 38 de la Loi sur les langues officielles, ce qui rend inutile une modification de la Loi sur ce point. Néanmoins, il garde à l'étude votre onzième recommandation.

J'espère que cette lettre vous aura clairement fait part de la réaction du gouvernement à toutes les recommandations de votre Comité. Il me reste simplement à vous remercier de nouveau pour vos rapports. Et je formule l'espoir que vos efforts futurs dans le domaine des langues officielles contribueront à renforcer l'unité de notre pays.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A large, stylized handwritten signature in dark ink, appearing to read "J. G. Turner". The signature is written in a cursive, flowing style with a long horizontal stroke at the end.



Enfin, le gouvernement jure co-
l'article 23 de la Charte et l'article
Loi sur les langues officielles, ce qui
souffle une modification de la Loi
Néanmoins, il garde à l'étude votre
recommandation.

J'espère que cette lettre
attachement fait part de la réaction
gouvernement à toutes les recommandations de votre
Comité. Il me reste simplement à vous remercier
de nouveau pour vos rapports. Et je formule
l'espoir que vos efforts futurs dans le domaine
des langues officielles contribueront à renforcer
l'unité de notre pays.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression
de mes sentiments les meilleurs.

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

On Wednesday, May 23, 1984:

From the Office of the Commissioner of Official Languages:

Mr. Maxwell F. Yalden, Commissioner

On Thursday, May 24, 1984:

From the Office of the Commissioner of Official Languages:

Mr. Maxwell F. Yalden, Commissioner

Mr. Stuart Beaty, Director, Policy Analysis and Liaison
Branch

Le mercredi 23 mai 1984:

Du Bureau du Commissaire aux langues officielles:

M. Maxwell F. Yalden, commissaire

Le jeudi 24 mai 1984:

Du Bureau du Commissaire aux langues officielles:

M. Maxwell F. Yalden, commissaire

M. Stuart Beaty, directeur, Direction de l'analyse des
politiques et de la liaison

SENATE
HOUSE OF COMMONS

Issue No. 2

Wednesday, May 30, 1984

Joint Chairmen:

Senator Lowell Murray
Mr. Jean-Robert Gauthier, M.P.

SÉNAT
CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 2

Le mercredi 30 mai 1984

Coprésidents:

Sénateur Lowell Murray
M. Jean-Robert Gauthier, député

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Joint Committee of the Senate and of the House of Commons on

Procès-verbaux et témoignages du Comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre des communes de la

Official Languages Policy and Programs

Politique et des programmes de langues officielles

RESPECTING:

Reports of the Commissioner of Official Languages

CONCERNANT:

Rapports du Commissaire aux langues officielles

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Second Session of the
Thirty-second Parliament, 1984

Deuxième session de la
trente-deuxième législature, 1984

STANDING JOINT COMMITTEE OF THE SENATE
AND OF THE HOUSE OF COMMONS ON OFFICIAL
LANGUAGES POLICY AND PROGRAMS

COMITÉ MIXTE PERMANENT DU SÉNAT ET DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES DE LA POLITIQUE ET
DES PROGRAMMES DE LANGUES OFFICIELLES

Joint Chairmen:

Senator Lowell Murray
Mr. Jean-Robert Gauthier, M.P.

Coprésidents:

Sénateur Lowell Murray
M. Jean-Robert Gauthier, député

Representing the Senate:

Représentant le Sénat:

Senators — Sénateurs

Asselin	Donahue	Hébert	Thériault
Bosa	Guay	Robichaud	Wood—(9)

Representing the House of Commons:

Représentant la Chambre des communes:

Messrs. — Messieurs

Berger	Côté (Mrs.)	Lambert	Nystrom
Bockstael	Gimaiel	Marceau	Reid (Kenora—Rainy River)
Bosley	Gourd (Argenteuil—Papineau)	McDonald (Ms.)	St. Germain—(15)
Clarke (Vancouver Quadra)	Kilgour	(Broadview—Greenwood)	

(Quorum 6)

Les cogreffiers du Comité

François Prigent

Paul Bélisle

Joint Clerks of the Committee

On Wednesday, May 23, 1984

From the Office of the Commissioner of Official Languages:
Mr. Maxwell F. Yalden, Commissioner

On Thursday, May 24, 1984

From the Office of the Commissioner of Official Languages:
Mr. Maxwell F. Yalden, Commissioner
Mr. Stuart Beaty, Director, Policy Analysis and Liaison
Branch

Le mercredi 23 mai 1984

De l' Bureau du Commissaire aux langues officielles:
M. Maxwell F. Yalden, commissaire

Le jeudi 24 mai 1984

De l' Bureau du Commissaire aux langues officielles:
M. Maxwell F. Yalden, commissaire
M. Stuart Beaty, directeur, Direction de l'analyse des
politiques et de la liaison

Published under authority of the Senate and the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Publié en conformité de l'autorité du Sénat et du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and
Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Available from the Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, MAY 30, 1984

(3)

[Text]

The Standing Joint Committee on Official Languages Policy and Programs met this day at 3:40 o'clock p.m., the Joint Chairman, Senator Murray presiding.

Representing the Senate: The Honourable Senators Murray and Robichaud.

Representing the House of Commons: Messrs. Bockstael, Bosley, Gauthier, Gimaiël, Kilgour and Lambert.

In attendance: From the Office of the Commissioner of Official Languages: Mr. Maxwell F. Yalden, Commissioner. *From the Research Branch of the Library of Parliament:* Messrs. Serge Pelletier and Gerald Schmitz, Research Officers.

Witnesses: From the Treasury Board Secretariat: Mr. J.L. Manion, Secretary, and Mr. E.C. Aquilina, Deputy Secretary, Official Languages Branch.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference from the Senate dated May 9, 1984 and its Order of Reference from the House of Commons dated May 4, 1984, relating to the Reports of the Commissioner of Official Languages. (*See Minutes of Proceedings and Evidence for Wednesday, May 23 and Thursday, May 24, 1984, Issue No. 1.*)

Mr. Manion made a statement and, with the other witness, answered question.

The Joint Chairman presented the First Report of the Sub-Committee on Agenda and Procedure, which reads as follows:

Your Sub-Committee met on Wednesday, May 23, 1984 to consider the future business of the Committee in relation to its Orders of Reference and agreed to schedule meetings with the following witnesses, subject to their availability:

—Mr. Maxwell Yalden, Commissioner of Official Languages
(one meeting)

—Mr. Edgar Gallant, Chairman, Public Service Commission
(one meeting)

—Mr. J.L. Manion, Secretary, Treasury Board
(one meeting)

—Mr. Gérard Veilleux, Secretary to the Cabinet for Federal-Provincial Relations and Deputy Clerk of the Privy Council
(one meeting)

—The Honourable Serge Joyal, Secretary of State
(one meeting)

One motion of Mr. Bockstael, it was agreed,—That the First Report of the Sub-Committee on Agenda and Procedure be concurred in.

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 30 MAI 1984

(3)

[Texte]

Le Comité mixte permanent de la politique et des programmes de langues officielles se réunit aujourd'hui à 15 h 40, sous la présidence du sénateur Murray (coprésident).

Représentant le Sénat: Les honorables sénateurs Murray et Robichaud.

Représentant la Chambre des communes: MM. Bockstael, Bosley, Gauthier, Gimaiël, Kilgour et Lambert.

Également présents: Du Bureau du Commissaire aux langues officielles: M. Maxwell F. Yalden, Commissaire. *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement:* MM. Serge Pelletier et Gerald Schmitz, attachés de recherche.

Témoins: Du Secrétariat du Conseil du Trésor: M. J.L. Manion, secrétaire, et M. E.C. Aquilina, sous-secrétaire, Direction des langues officielles.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du Sénat du 9 mai 1984 et de son ordre de renvoi de la Chambre des communes du 4 mai 1984, relatifs aux rapports du Commissaire aux langues officielles. (*Voir procès-verbaux et témoignages du mercredi 23 mai et du jeudi 24 mai 1984, fascicule n° 1.*)

M. Manion fait une déclaration et, avec l'autre témoin, répond aux questions.

Le coprésident présente le premier rapport du Sous-comité du programme et de la procédure qui se lit comme suit:

Votre Sous-comité s'est réuni le mercredi 23 mai 1984 pour définir les travaux futurs du Comité concernant ses ordres de renvoi et a accepté l'horaire de réunions avec les témoins suivants, selon leur disponibilité:

—M. Maxwell Yalden, Commissaire aux langues officielles
(une séance)

—M. Edgar Gallant, Président, Commission de la fonction publique
(une séance)

—M. J.L. Manion, Secrétaire, Conseil du Trésor
(une séance)

—M. Gérard Veilleux, Secrétaire du Cabinet pour les affaires fédérales-provinciales et greffier suppléant du Conseil privé
(une séance)

—L'honorable Serge Joyal, Secrétaire d'État
(une séance)

Sur motion de M. Bockstael, il est convenu,—Que le premier rapport du Sous-comité du programme et de la procédure soit adopté.

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Wednesday, May 30, 1984

• 1540

The Joint Chairman (Senator Murray): Order, please. *A l'ordre, s'il vous plaît.* I see we have a quorum. The Joint Chairman, Mr. John-Robert Gauthier, has been delayed for a half hour or so because of a meeting of another committee, the House of Commons Standing Committee on Miscellaneous Estimates, of which he is the chairman. He has, however, invited us to proceed in his absence; since we have a quorum and a witness we will do so.

Appearing today is the Secretary of the Treasury Board, Mr. J. L. Manion, who is accompanied by Mr. Aquilina, the Deputy Secretary of the Official Languages Branch of the Treasury Board, and Mr. Belkin, Director of the Policy Division, Official Languages Branch of the Treasury Board.

Mr. Manion has an opening statement to make, after which I will open the floor for questions from members of the committee.

Mr. Kilgour.

Mr. Kilgour: I have just a small point of order. If it is not a long statement, I wonder if we could append it to our record today and he could perhaps give us the essence of it without having to force him to read it and us to be read to.

Mr. J. L. Manion (Secretary, Treasury Board of Canada): Mr. Chairman, I think since we have not had an opportunity to provide the statement to the members of the committee in advance, it would in fact make my testimony somewhat disjointed if members did not hear from me. I can proceed through the gist of the statement fairly quickly, but some of it is in fairly detailed form and I do not believe I can summarize it as I go along.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Manion.

There are copies of the statement here, which I will now have circulated to members, in view of Mr. Kilgour's comment.

Please proceed, Mr. Manion.

Mr. Manion: Thank you very much, Mr. Chairman. I am pleased to appear before the committee again as a follow-up to my appearance last November.

Avant d'exposer les diverses mesures actuellement mises en oeuvre par le Conseil du Trésor, permettez-moi de résumer brièvement la situation présente en ce qui concerne la langue de travail dans la Fonction publique.

As the Prime Minister indicated in his letter of December 21, 1983, responding to the report of this committee, the Charter of Rights and Freedoms proclaims the equality of status and use of both official languages in all institutions of Parliament and the Government of Canada. This now provides

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le mercredi 30 mai 1984

Le coprésident (le sénateur Murray): À l'ordre, s'il vous plaît. *Order, please.* Nous avons le quorum. Le coprésident, M. Jean-Robert Gauthier, doit s'absenter pour une demi-heure environ, car il doit présider la réunion d'un autre comité, le Comité permanent de la Chambre sur les prévisions budgétaires en général. Toutefois, il nous invite à commencer sans lui, puisque nous avons le quorum et que le témoin est arrivé.

Ce témoin est le secrétaire du Conseil du Trésor, M. J.L. Manion, qui est accompagné par M. Aquilina, sous-secrétaire de la Direction des langues officielles du Conseil du Trésor, et M. Belkin, directeur de la Division de la politique de cette même Direction des langues officielles du Conseil du Trésor.

M. Manion veut faire une déclaration d'ouverture, après quoi les membres pourront poser des questions.

Monsieur Kilgour.

M. Kilgour: J'invoque le Règlement. Si la déclaration n'est pas trop longue, peut-être devrions-nous simplement l'annexer au compte rendu, et M. Manion pourrait simplement la résumer, pour éviter qu'il nous la lise.

M. J.L. Manion (secrétaire, Conseil du Trésor du Canada): Monsieur le président, puisque nous n'avons pas eu l'occasion de distribuer au préalable la déclaration, celle-ci manquera de suite, si je ne la lis pas en entier. Je peux en résumer les points essentiels assez rapidement, mais je dois donner certains détails, que je ne pourrais résumer tout en lisant.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, monsieur Manion.

Nous avons des copies de la déclaration que nous allons maintenant distribuer aux députés, en réponse à la remarque de M. Kilgour.

Allez-y, monsieur Manion.

M. Manion: Merci beaucoup, monsieur le président. Je suis heureux de comparaître de nouveau devant le Comité pour donner suite à ma comparution de novembre dernier.

Before listing the different measures the Treasury Board is now implementing, allow me to summarize briefly the present situation with respect to language of work in the Public Service.

Comme l'indiquait le premier ministre dans sa lettre du 21 décembre 1983, en réponse au rapport de ce Comité, la Charte des droits et libertés décrète l'égalité du statut des deux langues officielles, ainsi que leur emploi dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada. Cette importante déclaration de principes sous-tendra le

[Text]

an important underpinning for the development of implementation of language-of-work policies in the years ahead.

With respect to language of work as it actually exists in the public service—that is, the use of one's first official language—members of the committee will recall that in November we referred to the fact that we would soon update our language use survey. I am pleased to be able to provide today some up-to-date data from the 1983 survey as conducted by officials of our department. These data were not available in November.

Overall there has been a slight improvement between 1981 and 1983 in the use of French for internal purposes in the bilingual regions, from an average of 28% of the time in 1981 to 30% in 1983. Francophone participation in the bilingual regions also increased from 42.4% in 1981 to 43.5% in 1983. In the 1983 language use survey, moreover, a greater proportion of anglophone public servants reported an increased desire to use more French; 46% in 1983, versus 42% in 1981. Similarly, more francophones want to use more French; 23% in 1983, versus 19% in 1981.

• 1545

A further positive, overall trend was that the number of supervisors, who met the language requirements of their positions at the "B" or "C" levels—these are the higher levels—rose from 10,500 in 1981 to 12,700 in 1983. This is an increase of 21%. As well, complaints to the Commissioner of Official Languages, concerning language of work, fell from 226 in 1981 to 97 in 1983—a drop of 57%.

Mr. Chairman, while these data reflect some of the key changes in language of work which have occurred in the bilingual regions as a whole, it is also important to review the situation with respect to individual bilingual regions, given the different factors and influences at work. In bilingual Quebec, anglophone participation is 8%. As might be expected, therefore, anglophones have increased their use of French for internal purposes from 51% of the time in 1981, to 53% in 1983. While francophones have increased their use of French from 78% in 1981, to 85% in 1983. This latter ratio would be even higher, if it were not for their need to communicate with other regions in which English predominates.

In New Brunswick, francophone participation is now about 26%. Anglophones who meet the language requirements of their bilingual positions interact with francophones at work 30% of the time and use French 53% of that time. Francophones meeting their positions language requirements interact with anglophones 50% of the time and use English 92% of the time, in such interaction.

Overall, francophones have increased their use of French as the language of work from 37% to 39% between 1981 and 1983. And anglophones have increased their use of English from 96% to 97%—this is all in New Brunswick, I would

[Translation]

développement de la mise en application de la politique sur la langue du travail dans les années à venir.

Quant à l'emploi de la langue de travail dans la fonction publique, c'est-à-dire l'emploi de sa langue maternelle, vous vous souviendrez qu'en novembre, nous avons mentionné que nous devions mettre à jour le sondage concernant l'emploi des langues officielles. Je peux vous présenter aujourd'hui certaines nouvelles données du sondage que notre ministère a fait en 1983. Ces données n'étaient pas disponibles en novembre.

Il y a eu une légère amélioration, entre 1981 et 1983, de l'emploi du français entre les employés dans les régions bilingues. En 1981, la moyenne était de 28 p. 100, et de 30 p. 100 en 1983. La participation des francophones dans les régions bilingues a augmenté de 42.4 p. 100 en 1981 à 43.5 p. 100 en 1983. Selon le sondage sur l'emploi des langues officielles de 1983, on remarque qu'une plus grande proportion de fonctionnaires anglophones ont signalé un désir accru d'utiliser plus de français; 46 p. 100 en 1983 par rapport à 42 p. 100 en 1981. Un plus grand nombre de francophones aussi veulent utiliser le français; 23 p. 100 en 1983 contre 19 p. 100 en 1981.

Qui plus est, on remarque une tendance générale à la hausse du nombre de surveillants qui répondent aux exigences linguistiques de leurs postes aux niveaux B et C—les niveaux de plus haute compétence—qui passait de 10,500 en 1981 à 12,700 en 1983. Il s'agit d'une augmentation de 21 p. 100. En plus, les plaintes adressées au commissaire aux langues officielles au sujet de la langue de travail chutaient de 226 en 1981 à 97 en 1983, une baisse de 57 p. 100.

Monsieur le président, quoique ces données reflètent les changements principaux en matière de langue de travail dans les régions bilingues en général, il serait peut-être important aussi de revoir la situation des régions bilingues particulières, afin de tenir compte de différents facteurs et influences. Dans les régions bilingues du Québec, la participation anglophone est de 8 p. 100. Donc, comme prévu, les anglophones ont augmenté l'emploi du français dans leurs bureaux de 51 p. 100 du temps en 1981, à 53 p. 100 du temps en 1983. De l'autre côté, les francophones augmentaient leur emploi du français de 78 p. 100 en 1981 à 85 p. 100 en 1983. Cette proportion serait encore plus élevée si ce n'était du besoin de communiquer avec d'autres régions où l'emploi de l'anglais domine.

Au Nouveau-Brunswick, la participation francophone s'élève à environ 26 p. 100. Les anglophones qui répondent aux exigences linguistiques de leurs postes bilingues travaillent 30 p. 100 du temps avec des collègues francophones, et emploient alors le français 53 p. 100 du temps. Les francophones répondant aux exigences linguistiques de leurs postes communiquent avec des anglophones 50 p. 100 du temps, et utilisent l'anglais 92 p. 100 du temps.

En général, les francophones ont augmenté l'emploi du français comme langue de travail de 37 p. 100 à 39 p. 100 pour la période en question, soit 1981 à 1983. D'autre part, les anglophones ont augmenté leur emploi de l'anglais de 96 à 97

[Texte]

repeat. This likely is a result of the existing demographic situation, where the francophone population in New Brunswick is concentrated in the northern and eastern parts and the anglophone population in the south; with a concomitant concentration of francophone and anglophone Public Service employees.

In bilingual Ontario, outside of the National Capital Region, francophone participation is now about 23%. That is outside of the National Capital Region. Anglophones who meet the language requirements of their positions interact with francophones at work 37% of the time and use French in such interaction 44% of the time. However, anglophone's use of English in language of work situations increased from 95% to 97%, between 1981 and 1983; and francophone use of English increased from 62% to 68% during the same period.

In the National Capital Region, francophone participation now stands at 35%. Anglophones who meet the language requirements in their positions interacted at work with francophones 31% of the time and used French 40% of such time. Overall, anglophones use of French as a language of work increased from 9% to 11% between 1981 and 1983, and francophones use of English increased from 58% to 62%, with respect to language of work.

Mr. Chairman, there are some positive trends outlined in my remarks and, since they are positive, they are cause for some satisfaction and optimism about continuing improvement in the language of work area. But there still are some relatively difficult questions to be resolved, and clearly, no one can be satisfied with the pace of change.

Among the questions to be resolved is, in the first instance, a need to re-examine the existing universal policy framework to determine whether it is indeed the most effective approach for further improvement in language of work. As will be gathered from my later comments, it is our view that we need to apply both general, as well as highly focused specific measures, to make more rapid progress.

Another dimension, which also requires further examination, is how to make more effective use of existing bilingual capacity in the Public Service, for language of work purposes, given the dispersion of bilingual francophones and anglophones across departments and agencies, to meet their operational requirements.

• 1550

A third important element is the issue of how to motivate and encourage employees and managers to learn and make greater use of their second official language, in order to ensure a propitious working environment for the use of both official languages. This is a question, essentially, of changing attitudes and providing consistent leadership.

Bref, monsieur le président, en se fondant sur la plus récente enquête sur l'usage des langues officielles de 1983, et sur d'autres études effectuées par le Secrétariat du Conseil du Trésor, il est raisonnable de conclure qu'en matière de langue

[Traduction]

p. 100. Bien sûr, toujours au Nouveau-Brunswick. C'est sans doute à cause de la répartition démographique actuelle, la population francophone du Nouveau-Brunswick étant concentrée dans le nord et l'est de la province, et la population anglophone au sud; il y a une concentration correspondante des fonctionnaires francophones et anglophones.

Dans les régions bilingues de l'Ontario, exception faite de la région de la capitale nationale, environ 23 p. 100 des fonctionnaires sont francophones. Je dis bien à l'extérieur de la région de la capitale nationale. Les anglophones qui répondent aux exigences linguistiques de leurs postes communiquent avec des collègues francophones au moins 37 p. 100 du temps, et à ce moment-là, utilisent le français 44 p. 100 du temps. Toutefois, l'anglophone a augmenté son emploi de l'anglais au travail de 95 à 97 p. 100 entre 1981 et 1983; tandis que l'emploi de l'anglais par les francophones passait de 62 à 68 p. 100 du temps durant la même période.

Dans la région de la capitale nationale, en ce moment, 35 p. 100 des fonctionnaires sont des francophones. Les anglophones répondant aux exigences linguistiques de leurs postes ont communiqué 31 p. 100 du temps avec des francophones, et à cette occasion, ont utilisé le français 40 p. 100 du temps. En général, les anglophones ont augmenté leur emploi du français comme langue de travail de 9 à 11 p. 100 entre 1981 et 1983, et les francophones, leur emploi de l'anglais de 58 à 62 p. 100.

Monsieur le président, ces statistiques révèlent des tendances positives, et cette amélioration soutenue en matière de langue de travail nous permet d'être et satisfaits et optimistes. Toutefois, il reste encore certaines questions difficiles à résoudre et, bien sûr, on ne peut se contenter du rythme de l'amélioration.

En particulier, on devrait d'abord réétudier l'ensemble de la politique d'universalité, pour déterminer si, effectivement, c'est la meilleure approche pour augmenter l'emploi de l'autre langue au travail. Vous le verrez plus tard, nous pensons qu'il faut appliquer à la fois des mesures générales, aussi bien que des mesures très précises, pour progresser plus rapidement.

Aussi y a-t-il un autre problème qui demandera une étude plus approfondie, c'est-à-dire utiliser plus efficacement au travail la capacité bilingue des fonctionnaires, étant donné que les francophones et anglophones bilingues sont éparpillés dans tous les ministères et organismes, afin de répondre aux exigences de leur travail.

Troisièmement, il faut trouver les moyens de motiver et d'encourager les employés et les cadres à apprendre et à utiliser plus souvent leur seconde langue officielle, afin de créer un cadre favorable à l'emploi des deux langues officielles. Au fond, c'est une question de changer certaines attitudes, en faisant preuve d'un leadership soutenu.

In summary, Mr. Chairman, based on the most recent languages survey of 1983, and other studies of the Treasury Board Secretariat, we may reasonably conclude that with respect to language of work, we should concentrate our efforts

[Text]

de travail, nous devons articuler nos efforts durant ces prochaines années autour de cinq éléments clés: l'identification judicieuse des exigences linguistiques des postes, la motivation et l'engagement des fonctionnaires en général à apprendre et à utiliser les deux langues officielles; les mécanismes destinés à atténuer l'impact des exemptions et des droits de titulaires, particulièrement de ceux âgés de moins de 55 ans; la concentration des efforts auprès de certains ministères; et surtout le leadership des hauts fonctionnaires qui doivent montrer l'exemple et servir de modèles à leur subordonnés, lorsqu'il s'agit d'utiliser les deux langues officielles et en particulier le français dans la région de la Capitale nationale.

Au cours des dernières années, comme vous le savez peut-être, le Secrétariat du Conseil du Trésor a fait porter une grande partie de ses efforts sur les objectifs de service au public et de participation, et c'est bien normal. On peut dire que dans une large mesure, ces objectifs sont maintenant virtuellement atteints. En effet, même s'il existe encore des faiblesses dans certains ministères, organismes, régions ou groupes d'emploi, des progrès considérables ont été réalisés. L'infrastructure essentielle des instruments de travail bilingues, des politiques de mise en oeuvre, du cadre de planification et du personnel des langues officielles, a été également mise en place. Nous pouvons donc concentrer nos efforts à court et à moyen termes sur la langue de travail.

To this end, Mr. Chairman, I want to outline some of the initiatives currently being implemented by the Treasury Board within the existing policy framework, designed to improve the rate of progress on language of work.

Treasury Board officials are stepping up meetings with deputy heads and other senior managers to focus attention on the language-of-work issue, especially in the National Capital Region. Particular attention will be paid to the needs of senior managers to ensure bilingual practices in areas such as departmental executive committee meetings, branch management committee meetings, etc. Deputy heads will also be asked to include a review of such practices in departments' internal audit plans over the next couple of years. Treasury Board is also paying special attention to language-of-work matters in the annual review of departments' plans and the analyses that take place.

Audits have been planned this year in selected departments in Quebec and Ontario to assess how accurately the language requirements of positions reflect the real needs of various jobs. While the language-of-work dimension already is included in these audits, greater attention will be given to the relationship between the language requirements of positions and language-of-work practices. Results of these audits are to be reported to the deputy ministers concerned through their representatives on a senior-audit steering committee, established for these particular audits by the deputy heads of the departments involved. We also plan to report to Treasury Board Ministers on the results of these audits.

Continuing attention, Mr. Chairman, is also being given to the activities of central agencies to insure that such things as

[Translation]

over the coming years on five main elements: the judicious identification of language requirements of certain positions, the motivation and the commitment by public servants in general to learn and to use both official languages; the implementation of certain mechanisms to soften the impact of exemptions, and the right of incumbents, particularly those under 55 years of age; the concentration of efforts in certain departments; and particularly increased leadership of senior officials in setting the example and acting as models to their subordinates in the use of both official languages, and particularly of French in the National Capital Region.

Over the past few years, as you no doubt know, the Treasury Board Secretariat has focussed its work on the objectives of service to the public and increased participation of minorities, as is right. Indeed, to a great extent, we have more or less achieved these objectives. In fact, even if there are still some deficiencies in certain departments, organizations, regions or employee groups, there has been considerable progress. The necessary framework to provide bilingual work instruments, the implementation policies for official languages and personnel are also in place. We can now concentrate our efforts in the short and medium terms on the language of work.

A cette fin, monsieur le président, je voudrais mentionner certaines initiatives que le Conseil du Trésor met en oeuvre dans le cadre de ses politiques pour accélérer les progrès en matière de langue de travail.

Les fonctionnaires du Conseil du Trésor ont multiplié leurs réunions avec les sous-ministres et autres hauts fonctionnaires pour attirer l'attention sur la question de la langue de travail, surtout dans la région de la capitale nationale. On se penchera sur les besoins des gestionnaires supérieurs pour assurer l'emploi des deux langues officielles aux réunions des comités exécutifs des ministères, aux réunions des comités de régie des diverses directions, etc. Qui plus est, les sous-ministres, au cours des deux années à venir, devront tenir compte de telles pratiques dans leurs plans de vérification interne du ministère. Le Conseil du Trésor, en plus, scrutera toute question de langue de travail dans sa révision annuelle des plans des ministères, et de leurs analyses.

Cette année, on prévoit des vérifications pour certains ministères oeuvrant au Québec et en Ontario, afin d'évaluer dans quelle mesure les exigences linguistiques des postes reflètent les besoins réels de divers emplois. Quoique cet aspect de la langue de travail soit une partie normale des vérifications, on se penchera plus particulièrement sur les rapports entre les exigences linguistiques d'un poste et l'emploi de la langue seconde au travail. Le résultat de ces vérifications sera communiqué aux sous-ministres en cause, par le biais de leurs représentants au haut comité de direction des vérifications, établi pour diriger ces vérifications précises par les sous-ministres des ministères impliqués. Les rapports de vérification seront communiqués aussi aux ministres du Conseil du Trésor.

Monsieur le président, nous continuons aussi de surveiller les activités des organismes centraux, afin d'assurer que des

[Texte]

decision letters, submissions, plans, procurement practices and product specifications are in both official languages. In this respect, Mr. Chairman, I would be pleased to provide the committee, if you deem it advisable, a copy of a recently revised Treasury Board secretariat policy, on the use of both official languages within the secretariat and with other departments and agencies. This policy covers internal and external written communications, language use in intra- and interdepartmental meetings, work instruments, participation and, of course, language of service to the public. We do not claim that this is a model, but it illustrates the kind of thing that departments can and should do.

• 1555

In addition, the new language tests under development by the Public Service Commission are designed more accurately to assess the real communication skills of those tested. This will provide a more effective tool for the development of language-training materials to improve the functional capacity of employees and supervisors. Over the longer term, these developments undoubtedly will lead to improvement in language-of-work possibilities within the public service.

Our Official Languages Evaluation Plan for the current fiscal year includes a special survey of translation demand, with particular attention to items having low end use. We will be focussing increasing effort on identifying work instruments having an end use which encourages improved language-of-work practices. We can then work with departments to give translation priority to such instruments.

An extensive effort is also under way to simplify our directives and procedures in the official languages field. As part of this exercise, we expect to be able to identify procedures which tend to support or encourage better language-of-work practices. We will then give priority to simplifying and clarifying such procedures so that departments and agencies have a clearer, more concise set of policy descriptions and responsibilities relating to language-of-work issues.

At present, we have noted from departments' annual plans that special language-of-work initiatives are under way in a number of departments. These are quite encouraging. They include such projects as the development of special glossaries of frequently used French terms; establishment of in-house writing assistance—not translation, but writing assistance for those wishing to write in French—exchanges of personnel between regions and offices, and employee-pairing where the individual proficient in French can help his or her colleague with the weaker language skills.

The Directors of Official Languages across the public service are also working on compiling a complete list, by the end of July, of such special initiatives, numbering over 100, with a view to preparing a catalogue which could be distributed widely across departments—in other words, providing

[Traduction]

instruments tels que les lettres de décision, les soumissions, les plans, les manuels d'achat et les descriptions de produits sont toujours publiés dans les deux langues officielles. A cet égard, monsieur le président, si vous le désirez, je pourrais remettre au Comité une copie d'une politique que le Secrétaire du Conseil du Trésor a récemment révisée, concernant l'emploi des deux langues officielles au sein du secrétariat, et avec d'autres ministères et organismes. Cette politique vise les communications écrites internes et externes, la langue de travail dans les réunions intraministérielles et interministérielles, les instruments de travail, la langue de participation et, bien entendu, la langue de service au public. Sans prétendre qu'elle soit un modèle, elle n'en est pas moins un exemple de ce que les ministères peuvent et devraient faire.

En outre, les nouveaux tests linguistiques en cours de préparation à la Commission de la Fonction publique sont conçus pour mieux évaluer la véritable capacité de communiquer. Les résultats constitueront donc un outil plus efficace quand il s'agira de préparer du matériel de formation linguistique pour l'amélioration de la capacité fonctionnelle des employés et des surveillants. Nul doute qu'à long terme, ces mesures produiront une amélioration des possibilités de langue de travail dans la fonction publique.

Notre plan d'évaluation des langues officielles pour l'exercice financier en cours prévoit une enquête spéciale sur la demande en traduction, et on accordera une attention toute particulière à ce qui est d'une utilité moindre. Les efforts viseront désormais davantage les instruments de travail conçus pour encourager une amélioration des pratiques de langue de travail. Nous pourrions signaler aux ministères l'intérêt de donner la priorité à la traduction de ces instruments.

En même temps, nous intensifions les efforts pour simplifier nos directives et nos procédures en matière de langues officielles. Ainsi, nous pourrions identifier des procédures utiles pour encourager de meilleures pratiques de langue de travail. Ces procédures seront simplifiées et précisées en priorité, pour que les ministères et les organismes aient une idée plus claire et plus concise des descriptions des politiques et des responsabilités qui sont les leurs en matière de langues officielles.

Actuellement, on peut remarquer que bon nombre de ministères ont inscrit dans leur plan annuel des initiatives spéciales concernant la langue de travail. C'est fort encourageant. On trouve des projets comme l'élaboration de glossaires spéciaux de termes utilisés fréquemment en français, l'établissement d'une capacité de rédaction au sein des services, non pas grâce à la traduction, mais grâce à une aide fournie à ceux qui désirent écrire en français; des échanges de personnel entre les régions et le siège social et le jumelage des employés permettant à un employé parlant couramment français d'aider un collègue dont les compétences sont plus faibles à cet égard.

Les directeurs des langues officielles dans la fonction publique sont en train de préparer une liste complète, qui sera prête à la fin du mois de juillet, qui comportera une centaine de ces initiatives spéciales, et cette liste servira à la préparation d'un catalogue que nous diffuserons dans tous les ministères.

[Text]

departments with examples of the best practice that could be followed in their agencies. Our Official Languages Branch expects to promote the distribution and use of this catalogue by departments and agencies and it will follow up with selected departments to help them develop similar initiatives.

I hope, Mr. Chairman, that the foregoing will give you a reasonably clear and balanced overview of where we stand at present with language of work in the public service and what we are doing to improve the situation, especially with respect to some of the key factors inhibiting progress. In essence, we have put in place the necessary infrastructure. We have increased the commitment and interest of both managers and employees to a more balanced use of both official languages at work. However, we recognize that we still need a very strong effort to encourage the senior echelons, in particular, to set appropriate examples and an environment within which each department and agency can operate.

I would add a personal note, Mr. Chairman. As I believe I mentioned in earlier testimony, part of the problem that we face is simply a factor of age and time. We still have a large number of employees who are exempt from the language requirements of their position because of age and service. As time passes, these numbers change quite dramatically, as you saw in the testimony I gave the last time. Younger public servants are better equipped to work and to communicate in a bilingual environment. I think that offers a good deal of hope for the future.

Mr. Chairman, my colleagues and I are at the committee's disposal. Thank you.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Manion.

Before we adjourn this afternoon, the Chair will, as is our custom, call on the Commissioner of Official Languages to give us his comments on what we have heard today. At that time, I intend to ask him to comment, in particular, on the adequacy or otherwise of the various initiatives that Treasury Board is taking in this language-of-work field, the initiatives outlined by Mr. Manion and the audits that are being taken, and so on. Mr. Yalden will no doubt want to comment on these. In the meantime, I will invite members of the committee who may have questions to put to Mr. Manion to do so now.

• 1600

Senator Robichaud.

Senator Robichaud: Mr. Chairman, I do not have very many questions and they are not of extreme importance. While I read with you your submission, I was intrigued with the definition of the word "participation". You state that:

In bilingual Quebec, anglophone participation is but 8%. In New Brunswick, francophone participation is now about 26%.

What is your definition of the word "participation"?

[Translation]

En d'autres termes, nous donnerons aux ministères des exemples de ce qui pourrait se faire chez eux. Notre Direction des langues officielles s'occupera de la diffusion de ce catalogue dans les ministères et organismes, et elle prêtera main-forte à certains ministères qui voudraient concrétiser ces nouvelles idées.

Monsieur le président, j'espère que ce que je viens de dire vous donnera une idée assez claire et complète de la situation actuelle du point de vue de la langue de travail dans la fonction publique et de ce que nous faisons pour améliorer la situation, notamment pour enrayer les éléments principaux qui entravent les progrès. Essentiellement, nous pouvons compter actuellement sur l'infrastructure nécessaire. Nous avons stimulé l'engagement et la motivation des cadres, comme des employés, à utiliser de façon plus équilibrée les deux langues au travail. Toutefois, nous reconnaissons qu'il y a encore beaucoup à faire pour encourager les cadres supérieurs, en particulier, à donner l'exemple et à créer le climat nécessaire dans chaque ministère et organisme.

Monsieur le président, je voudrais ajouter une remarque personnelle. Comme je l'ai déjà dit lors d'autres séances, l'âge et le temps constituent une partie du problème. En effet, beaucoup de nos employés ne sont pas tenus de respecter les exigences linguistiques de leur poste à cause de leur âge et de leur ancienneté. Au fur et à mesure que les années passent, les statistiques changent énormément, comme vous avez pu le constater quand j'ai comparé la dernière fois. Les jeunes fonctionnaires sont mieux équipés pour travailler et communiquer dans un environnement bilingue. Je pense que cela est fort encourageant pour l'avenir.

Monsieur le président, mes collègues et moi-même sommes prêts à répondre à vos questions. Merci.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, monsieur Manion.

Comme d'habitude, avant que nous ajournions cet après-midi, nous donnerons au commissaire aux langues officielles l'occasion de faire ses remarques sur l'exposé d'aujourd'hui. À ce moment-là, je lui demanderai de nous dire ce qu'il pense en particulier des diverses initiatives du Conseil du Trésor en matière de langue de travail, telles qu'elles ont été exposées par M. Manion, et je lui demanderai ce qu'il pense des enquêtes qui ont été faites. M. Yalden voudra sûrement faire des observations là-dessus. D'ici là, j'invite les membres du Comité à poser leurs questions à M. Manion.

Sénateur Robichaud.

Le sénateur Robichaud: Je n'ai pas beaucoup de questions à poser, et celles que j'ai sont sans grande importance. Dans votre exposé, vous parlez de la «participation». Vous dites:

Dans les régions bilingues du Québec, la participation des anglophones n'est que de 8 p. 100. Au Nouveau-Brunswick, la participation des francophones est d'environ 26 p. 100.

Quelle définition donnez-vous à la «participation»?

[Texte]

Mr. Manion: It is participation in the federal Public Service sector, the number of federal public servants who... maybe you have the precise official definition.

Mr. E. C. Aquilina (Deputy Secretary, Official Languages Branch, Treasury Board of Canada): Senator, the participation rate that is mentioned is the number...

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. Aquilina.

Mr. Aquilina: Mr. Chairman, through you—the participation rate is calculated on the basis of the number of public servants who give their first official language as being either English or French. When we say that the francophone participation rate in New Brunswick is of the order of 26%, we mean the number of federal public servants in New Brunswick who have stated that French is their first official language.

Senator Robichaud: That is 26% and then, of course, it would be 74%...

Mr. Aquilina:—who stated that English is their first official language.

Senator Robichaud:—who stated that their first language was English.

Mr. Aquilina: That is correct.

Senator Robichaud: And in Quebec it is 92% French to 8% English.

Mr. Aquilina: That is correct, sir.

Senator Robichaud: Thank you. I have only one or two more questions.

The Joint Chairman (Senator Murray): You have 10 minutes, Senator.

Senator Robichaud: No, I do not want to use all my time.

On page 7 of your submission you state that:

Treasury Board officials are stepping up meetings with Deputy Heads and other senior managers... Deputy Heads also will be asked to include a review of such practices... Treasury Board also is paying special attention to language of work matters...

Treasury Board officials will be asked to step up meetings with Deputy Heads: Who dictated such a policy? Does it come from the officials of the department? Does it come from the Minister? Does it come from the Public Service Alliance? Who dictated that this should be done, that you are going to step up and you are going to do this and you are going to do that?

Mr. Manion: Mr. Chairman, the Ministers of the Treasury Board establish the policy within which the Treasury Board Secretariat operates. We provide reports to Ministers in a variety of forms. There is a formal annual report on the status of official languages within the Public Service. There are reports on the situation of each department as their annual plans are tabled with the Treasury Board. In addition, we

[Traduction]

M. Manion: Il s'agit de la participation dans le secteur de la fonction publique fédérale, c'est-à-dire le nombre des fonctionnaires fédéraux qui... Peut-être avez-vous une définition officielle.

M. E. C. Aquilina (sous-secrétaire, Direction des langues officielles, Conseil du Trésor du Canada): Sénateur, le taux de participation que nous avons cité reflète le nombre...

Le coprésident (le sénateur Murray): Monsieur Aquilina.

M. Aquilina: Monsieur le président, le taux de participation est calculé d'après le nombre de fonctionnaires qui ont déclaré que leur première langue officielle était soit l'anglais, soit le français. Quand nous disons que le taux de participation francophone, au Nouveau-Brunswick, est de 26 p. 100, cela signifie qu'au Nouveau-Brunswick, 26 p. 100 des fonctionnaires fédéraux ont déclaré que le français était leur première langue officielle.

Le sénateur Robichaud: Soit 26 p. 100 pour les francophones et, bien entendu, 74 p. 100...

M. Aquilina:... qui ont déclaré que l'anglais était leur première langue officielle.

Le sénateur Robichaud:... qui ont déclaré que l'anglais était leur première langue.

M. Aquilina: C'est cela.

Le sénateur Robichaud: Au Québec, c'est alors respectivement 92 p. 100 de francophones et 8 p. 100 d'anglophones, n'est-ce pas?

M. Aquilina: C'est cela.

Le sénateur Robichaud: Merci. Je n'ai plus qu'une ou deux autres questions.

Le coprésident (le sénateur Murray): Sénateur, vous avez 10 minutes.

Le sénateur Robichaud: Je n'ai pas besoin de tout ce temps.

A la page 7 de votre mémoire, vous dites:

Les fonctionnaires du Conseil du Trésor multiplient les réunions avec les sous-ministres et les hauts fonctionnaires... On a demandé aux sous-ministres d'inclure un examen de telles pratiques... Le Conseil du Trésor accorde une attention toute spéciale à la langue de travail...

Qui a décrété la politique visant à demander que les réunions avec les sous-ministres soient multipliées? Est-ce que ce sont les fonctionnaires du ministère, ou est-ce une instruction du ministre? Est-ce que c'est l'Alliance de la Fonction publique? Qui a demandé que cela soit fait? Qui a demandé que d'autres mesures soient prises?

M. Manion: Monsieur le président, les ministres du Conseil du Trésor établissent la politique que le Secrétariat du Conseil du Trésor doit concrétiser. Nous donnons aux ministres des rapports sous diverses formes, notamment un rapport annuel officiel sur le statut des langues officielles dans la fonction publique. Nous donnons également des précisions sur les plans annuels de chaque ministère déposés au Conseil du Trésor. En

[Text]

make special reports from time to time. Therefore, we have a general policy within which we work and the Ministers of the board give us particular guidance as to the priorities and special thrusts that they wish to see followed.

What I am giving now is my description of the direction that we have been given by the Ministers of the board on these matters. The emphasis, as you can see, has gradually shifted from an initial determination to have the language of service to the public appropriate. This had to be the case, it is the first priority. We feel that we now are in a position to devote much more of our available resources to concentrating on language of work. I believe the comment I made in the first part of my remarks, to the effect that we are becoming convinced that a general universal approach needs to be augmented by specific focused thrusts, really means that we are probably at the higher end of the spectrum. We are dealing with a variety of different departments and agencies and a very large variety of individual attitudes and perceptions; to change them will require a much more varied strategy by the Treasury Board. It will mean much more in the way of personal contacts, as you quoted from my remarks, personal contact, and interaction with deputy ministers and departments. It is a question of attitude, leadership and example.

• 1605

Senator Robichaud: On page 10 you talk about:

... exchanges of personnel between regions and offices; and employee pairing where the individual proficient in French can help his/her colleague with the weaker language skills.

I wonder how the Public Service Alliance accepts that concept of sharing?

Mr. Manion: Mr. Chairman, there is no problem in this.

Senator Robichaud: No problem.

Mr. Manion: These are work arrangements within the normal structure of classification pay and organization. I believe in fact our unions have been extremely supportive and helpful in working with departments to try to work out more effective ways of improving the quality of language use in our Public Service. Mr. Aquilina or Mr. Belkin may be able to add more detail about the specific initiatives. I believe they are quite simply a case of a supervisor saying to employee 'A' look, you have very strong language skills, employee 'B' is weaker; when he or she has to get out a letter in a hurry in French, for God's sake, take a few minutes and look at the draft. It is common sense, but it needs to be done; perhaps it is the kind of thing that is not done unless it is clearly declared as something that is acceptable and that management encourages.

Senator Robichaud: I am very, very pleased to hear that, Mr. Chairman.

I have one last question to Mr. Aquilina. Were you formerly with the NCC?

[Translation]

outre, nous faisons des rapports spéciaux de temps à autre et, par conséquent, nous obtenons une politique générale et des directives plus spécifiques de la part des ministres quant aux priorités et aux secteurs sur lesquels ils veulent mettre l'accent.

Dans mon exposé, je vous ai décrit les directives que nous ont données les ministres du Conseil à ce sujet. Vous constaterez qu'il n'est plus uniquement question de la langue de service au public. C'était autrefois la première priorité, mais nous estimons que désormais, nous pouvons consacrer une plus grande partie de nos ressources à la langue de travail. Dans la première partie de mon exposé, je vous ai dit que nous étions persuadés qu'il fallait désormais un plan général assorti de mesures spécifiques spéciales et que cela reflétait le fait que nous étions peut-être sur le point d'atteindre nos objectifs. Les ministères et les agences sont très divers, et il y a toute une gamme d'attitudes et de perceptions chez les fonctionnaires. Pour modifier quoi que ce soit, il faudra que le Conseil du Trésor adopte une stratégie beaucoup plus variée. Cela signifiera l'accentuation des contacts personnels, et des entretiens avec les sous-ministres et le personnel des ministères. Il faut modifier les attitudes, stimuler le leadership et donner l'exemple.

Le sénateur Robichaud: À la page 10, vous dites:

... des échanges de personnel entre les régions et le siège social; les jumelages d'employés ou un employé parlant couramment le français aide son collègue dont les compétences linguistiques sont plus faibles.

Est-ce que l'Alliance de la Fonction publique accepte cette idée de partage?

M. Manion: Monsieur le président, il n'y a pas eu de difficulté à cet égard.

Le sénateur Robichaud: Je vois.

M. Manion: Il s'agit tout simplement d'ententes qui ne modifient en rien la structure normale des barèmes de salaire et de l'organisation du travail. En fait, les syndicats ont donné leur appui tout entier à cette mesure et ils ont apporté leur contribution aux ministères pour trouver des moyens plus efficaces d'améliorer la qualité de la langue utilisée dans la fonction publique. M. Aquilina ou M. Belkin voudront peut-être ajouter quelques détails à ce sujet. Il s'agit tout simplement qu'un surveillant dise à un employé qui a de très bonnes compétences linguistiques d'aider un autre employé qui serait plus faible lorsqu'il s'agit d'écrire rapidement une lettre en français, car il ne faut que quelques minutes pour jeter un coup d'oeil sur l'ébauche. C'est une question de bon sens, mais il faut que quelqu'un en prenne l'initiative. Peut-être qu'on hésite à le faire tant que ce n'est pas déclaré ouvertement comme une chose acceptable que la gestion encourage.

Le sénateur Robichaud: Je suis ravi de vous l'entendre dire.

Je voudrais poser une question à M. Aquilina. Étiez-vous autrefois à la CCN?

[Texte]

Mr. Aquilina: Yes, Mr. Chairman.

Senator Robichaud: Why did you cut your beard?

Mr. Aquilina: I did not have much of a beard. I think you are thinking of Mr. Bonin.

Senator Robichaud: No, no, Mr. Aquilina.

The Joint Chairman (Senator Murray): Order, please. Mr. Bockstael.

Mr. Bockstael: Thank you, Mr. Chairman. I am referring back to the previous meeting of November 2, 1983. There has not been one since that time. Mr. Aquilina, during your testimony, you pointed out that Toronto and Winnipeg are not considered bilingual regions in terms of language of work. Are you considering giving these two cities the status of a bilingual region in regard to the language of work?

Mr. Aquilina: Mr. Chairman, I think the answer to that question is that it is really a matter of policy. What I stated was what is the existing situation; that the decision of the government of the time was to establish Toronto and Winnipeg as bilingual regions for purposes of service to the public and not for purposes of language at work.

Mr. Bockstael: Oh, I see. One of the things in today's report is that many anglophone public servants reported an increased desire to use more French; similarly more francophones want to use more French. Now, in an earlier report this same matter was addressed. Some of the staff said that one of the reasons they could not answer this desire of theirs was that there was not enough opportunity to do so. It seems that the Commissioner doubted this as an explanation. Do you have any comments on that matter? Is it for that reason that anglophones do not have enough opportunity to use French and the French themselves are obliged to use English rather than their own language because there is not enough opportunity to do so.

• 1610

Mr. Manion: Without necessarily accepting that this would be a problem only for the anglophone, accepting the likelihood that it is a problem for either language group in the other linguistic environment. The problem really is the existence in a work environment or in a committee or in a meeting of people of the other language groups who are not bilingual, who do not have sufficient language capability to understand at least what you are saying. If you are in a meeting with officials, whether at the deputy minister level or any other level, and you are a bilingual person and find that when you speak in your preferred language, there is a portion of the meeting, whether it be one, two, three, five people, who simply cannot understand you. Perhaps the chairman is not adept at translating or interpreting the sense of the remarks made, then you tend to lapse into your other language.

I mentioned the factors of time and age earlier. It is a fact that, of course, many of our older people are in supervisory positions. They are the ones who chair meetings. They are the ones who really have to be either persuaded to use their

[Traduction]

M. Aquilina: Oui, monsieur le président.

Le sénateur Robichaud: Pourquoi avez-vous coupé votre barbe?

M. Aquilina: Je n'ai jamais eu beaucoup de barbe. Vous pensez sans doute à M. Bonin.

Le sénateur Robichaud: Non, monsieur Aquilina.

Le coprésident (le sénateur Murray): A l'ordre, s'il vous plaît. Monsieur Bockstael.

M. Bockstael: Merci, monsieur le président. Je voudrais revenir à notre séance du 2 novembre 1983. Il n'y en a pas eu d'autre depuis. Monsieur Aquilina, vous avez dit alors que Toronto et Winnipeg n'étaient pas considérées comme des régions bilingues du point de vue de la langue de travail. Envisagez-vous de donner ce statut à ces deux villes, précisément pour ce qui est de la langue de travail?

M. Aquilina: Monsieur le président, je pense que c'est une question de politique. Je vous ai décrit alors la situation qui existait, et il appartient au gouvernement de décider de faire de Toronto et de Winnipeg des régions bilingues du point de vue de la langue de service au public, et non pas du point de vue de la langue de travail.

M. Bockstael: Je vois. On constate aujourd'hui que beaucoup de fonctionnaires anglophones souhaitent utiliser davantage le français. De même, plus de francophones voudraient pouvoir utiliser leur langue. On a déjà parlé de cette question dans un autre rapport, et quelqu'un nous a dit que l'on ne pouvait pas accéder aux désirs de ces fonctionnaires parce que les occasions manquaient. Le commissaire semblait mettre en doute cette explication. Avez-vous quelque chose à dire à ce sujet? Est-ce bien parce qu'il n'y a pas assez d'occasions de le parler que les anglophones ne se servent pas de leur compétence en langue française et que les francophones eux-mêmes doivent avoir recours à l'anglais plutôt qu'à leur propre langue?

M. Manion: Je ne pense pas que ce soit un problème qu'éprouvent seulement les anglophones. C'est un problème pour chaque groupe linguistique quand il se trouve dans l'environnement de l'autre groupe. A la vérité, quand le milieu de travail, les gens réunis en comités ou en groupes ne sont pas bilingues, un problème surgit du fait qu'ils ne peuvent pas comprendre ce que leurs collègues disent dans l'autre langue. En effet, si des sous-ministres ou d'autres cadres se réunissent, les participants bilingues constatent que quand ils parlent la langue de leur choix, deux, trois ou même cinq personnes de leur auditoire ne peuvent pas les comprendre. Le président des débats n'est peut-être pas prêt à traduire et à interpréter, et c'est alors qu'on passe à l'autre langue.

Tout à l'heure, j'ai parlé de l'âge et des années de service. Beaucoup des fonctionnaires plus vieux sont dans des postes de surveillance et ce sont eux qui doivent présider les réunions. C'est eux que l'on doit convaincre d'utiliser leurs compétences

[Text]

language skills, no matter how limited they might be, in order to create a receptive environment for the conduct of that meeting or to ask someone else, perhaps, to take the chair in order to provide that working environment.

There is a tendency, perhaps, for the interest in having a bilingual discussion to be stated at the beginning of the meeting, but there is no follow-through. At the first sign of obvious difficulty or hesitancy, the discussion slips into the language of the majority. That really requires some persistence on the part of the chairman. What we are trying to do and the advice we are giving departments, is that there is a responsibility on the part of senior officers and there is a responsibility on the part of any official who is organizing a meeting, organizing an exchange of information or who is chairing a committee, to explain the policy and then to assist people in complying with it during the course of the exchange. It means that we all have to be a bit more determined. A bit, perhaps, more patient in pursuing the objectives, and that is the message that we are giving to senior public servants at every opportunity.

Mr. Bockstael: In your statement today you talk about re-examining the universal policy framework, and then how to use the existing bilingual capacity of individuals and how to motivate employees. Then *en français* there is a somewhat similar recommendation:

l'identification judicieuse des exigences linguistiques des postes: la motivation et l'engagement des fonctionnaires... des mécanismes destinés à atténuer l'impact des exemptions (pour les personnes de moins de 55 ans)... la concentration des efforts auprès de certains ministères... le leadership...

Que pensez-vous du point de vue du commissaire sur la prime au bilinguisme? Pensez-vous que cette dernière a toujours son utilité ou qu'il vaudrait mieux l'abolir?

Mr. Manion: Mr. Chairman, the bilingual bonus is a matter of current policy of the government. It is in fact covered by an agreement with our public service unions. It would not be appropriate for me to either comment on that policy or to speculate about its change.

Mr. Bockstael: I am relatively new on this committee. I did not assist at previous meetings, so I am doing a lot of catching up here today.

Mr. Manion: That is really a question that would have to be addressed to the Minister of the Crown, Mr. Chairman. Whatever one's personal views are, I am in the position that I must simply describe the policy and leave it to government to make any announcements about changes or eventual changes. It is, I should emphasize however, an agreement with our unions and—as I said earlier—they have been quite supportive, in respect to official languages policies and their applications. And any change in that agreement would require adequate advance notice and consultation with them, before it was introduced.

Mr. Bockstael: Thank you very much.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Bockstael. Mr. Bosley.

[Translation]

linguistiques, si limitées qu'elles soient, afin de créer une atmosphère qui permette à chacun de s'exprimer comme il l'entend, et, à défaut de cela, ils doivent céder leur place de président à quelqu'un d'autre.

On a tendance, souvent, au début d'une réunion, de déclarer qu'elle sera bilingue, mais très vite, on perd cela de vue. Dès la première difficulté, la première hésitation, la discussion se poursuit dans la langue de la majorité. Il faut donc que le président soit tenace, et dans les conseils que nous donnons aux ministères, nous signalons bien que les cadres supérieurs ont une responsabilité à cet égard. Les gens qui organisent les réunions, les échanges d'information, ou encore qui président les comités, doivent expliquer la politique et aider les participants à la respecter. Il faut donc qu'il y ait un peu plus de détermination de leur part. Il faut qu'ils fassent preuve aussi d'un peu plus de patience, et c'est le message que nous donnons aux hauts fonctionnaires dès que nous en avons l'occasion.

M. Bockstael: Vous avez dit aujourd'hui que vous envisagiez un remaniement de la politique générale pour mieux utiliser les compétences des gens bilingues et pour mieux motiver les employés. Vous ajoutez, ici, une recommandation semblable:

careful identification of language requirements for the positions: motivation and commitment on the part of public servants... means to reduce the impact of exemptions (people younger than 55 years old)... concerted efforts with selected departments... leadership...

What do you think of the commissioner's point of view on bilingual bonus? Do you think that the bonus is still useful, or do you think that it should be abolished?

M. Manion: La prime au bilinguisme fait partie de la politique actuelle du gouvernement. Elle fait l'objet d'un accord avec les syndicats de fonctionnaires. Il ne m'appartient pas de me prononcer sur cette politique ni sur sa modification éventuelle.

M. Bockstael: Je suis relativement nouveau au Comité, et je n'ai pas suivi les débats des autres réunions. Aujourd'hui, je fais du rattrapage.

M. Manion: C'est une question qu'il faudrait poser au ministre. Quelle que soit mon opinion, je ne puis que décrire la politique, mais il appartient au gouvernement d'annoncer toute modification éventuelle. Je rappelle toutefois qu'il s'agit d'un accord avec nos syndicats et, comme je l'ai dit, ils ont toujours fait preuve de la plus grande collaboration en matière de politique sur les langues officielles et d'application de ces dernières. Toute modification à cet accord exigerait un préalable avis et consultation avec eux.

M. Bockstael: Merci beaucoup.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, monsieur Bockstael. Monsieur Bosley.

[Texte]

Mr. Bosley: Perhaps I could pursue that, Mr. Manion. Have any studies been done on the bilingualism bonus—recently—as to its impact, benefits, effect, consequences or whatever. Have you been asked to do any study? In the deep dark bowels of Treasury Board is the Minister asking what should we do?

Mr. Manion: I think, Mr. Chairman, in those deep dark bowels the Treasury Board Secretariat is a secretariat to a Cabinet committee and I cannot indicate the nature of the exchanges between the Ministers, the board and officials. I will say that it is our intention to do an updated study of the bilingual bonus, in the near future.

The Joint Chairman (Senator Murray): With what kind of terms of reference . . .

Mr. Bosley: I would be happy to defer to you, Mr. Chairman.

The Chairman's question was on what kind of terms of reference. You were doing a study of the bilingual bonus, with a view to ascertaining what?

Mr. Manion: Pardon me, Mr. Chairman, perhaps Mr. Aquilina could comment on that.

Mr. Aquilina: I think, Mr. Chairman, in terms of a review, we would certainly want to ascertain what impact it has had on various aspects of the official languages program, in terms of service to the public and in terms of language of work. We would certainly presume we also want to examine whether there are other options which might provide the same or a greater impact. We would also want to look at whether there are different ways, perhaps, in which the bonus might be applied, if such were the desire and the wish of the government.

Mr. Bosley: Do I take it for reading these numbers . . . I am having a little problem, Mr. Manion. Just for clarity, I take it that the first numbers, in each case, refer to interactions. First of all, they all refer to language of work interactions and nothing else—no communication; no public communications are measured here.

Mr. Manion: That is correct, Mr. Chairman.

Mr. Bosley: When I read, if I may use just the bilingual Ontario numbers for the moment, that anglophones who meet the language requirements of their positions interact with francophones generally, or francophones who meet the language provisions—or just francophones? Just francophones. Just so I am clear.

Mr. Manion: Mr. Chairman, just for the record, they interact with francophones at work, regardless of whether they meet the language requirements of their position or not.

Mr. Bosley: What should those numbers read? If you were given a world . . . what are your target numbers?

Mr. Manion: Mr. Chairman, I think that it would be very difficult to identify the perfect world or the numbers that go with it. Clearly, the presently situation is not satisfactory. We

[Traduction]

M. Bosley: Je voudrais poursuivre dans la même veine, monsieur Manion. Est-ce que l'on a fait une étude de la prime au bilinguisme, récemment j'entends, pour en déterminer les incidences, les bénéfiques, les effets et les conséquences? Vous a-t-on demandé de faire une étude? Le président du Conseil du Trésor vous demande-t-il quoi faire quand vous êtes entre vous?

M. Manion: Quand nous sommes entre nous, au Secrétariat du Conseil du Trésor, nous savons bien que nous sommes un secrétariat d'un comité du Cabinet, et je ne puis pas vous dire ce qui se passe entre les ministres, le conseil et les fonctionnaires. Je me contenterai de vous dire que nous avons l'intention, sous peu, de mettre à jour nos études sur la prime au bilinguisme.

Le coprésident (le sénateur Murray): Quel mandat . . .

M. Bosley: Je vous cède volontiers la parole, monsieur le président.

Le président vous demandait quel mandat serait confié à l'étude chargée d'étudier la prime au bilinguisme. Que devrait-elle vérifier?

M. Manion: Monsieur le président, M. Aquilina pourrait peut-être répondre à cette question.

M. Aquilina: Monsieur le président, il est entendu que nous souhaiterons mesurer l'incidence de cette politique sur notre programme des langues officielles, du point de vue de la langue de service et de la langue de travail. On peut présumer que nous voudrions également réfléchir aux autres possibilités qui pourraient peut-être donner les mêmes résultats, ou de meilleurs résultats. On voudra également voir s'il n'y a pas d'autres façons de verser cette prime, si c'était là le souhait du gouvernement.

M. Bosley: J'ai sous les yeux des chiffres. J'éprouve une certaine difficulté, monsieur Manion, car je présume que les premiers, dans chacun des cas, s'appliquent aux échanges. Pouvez-vous me dire s'il s'agit de chiffres sur les échanges au travail, sans plus, excluant les communications avec le public?

M. Manion: C'est cela, monsieur le président.

M. Bosley: Prenez les chiffres donnés dans le cas des régions bilingues de l'Ontario. S'agit-il d'anglophones qui répondent aux exigences de leurs postes dans leurs échanges avec les francophones en général, ou de francophones qui sont dans la même situation . . . S'agit-il uniquement de francophones? Je voudrais bien comprendre.

M. Manion: Monsieur le président, il s'agit des échanges avec des francophones au travail, sans tenir compte des exigences linguistiques des postes.

M. Bosley: Que signifient ces chiffres? Dans une situation idéale . . . quelles sont vos cibles?

M. Manion: Monsieur le président, je pense qu'il serait difficile de décrire la situation idéale et d'y greffer des chiffres. De toute évidence, la situation actuelle n'est pas satisfaisante,

[Text]

are trying to build a Public Service in which individuals in bilingual regions are able to do their work in their language of choice. We measure, in this study, how they are able to use their first language.

Ideally, you should be able to use whichever language is most comfortable in the circumstances and expect that the people with whom you deal will be able to understand and respond to you in an effective way. That is the object. Now, what numbers would be attached to it, I really cannot say at this stage. The numbers which I see in front of me, I would venture to say are, just not good enough.

Mr. Bosley: Well, I only asked the question because I do not know how to measure success, if I do not have some benchmark to measure it against.

Let me ask you this.

• 1620

If I take what you are saying, a public servant would have the right to use his or her language of choice at all times. Then do I take it that perfection is numbers that say that anglophones can use English 100% of the time and francophones can use French 100% of the time?

Mr. Manion: I would say, Mr. Chairman . . .

Mr. Bosley: Is that perfection?

Mr. Manion: —that in a bilingual region, anglophones should be able to use English as their language of work 100% of the time and the francophones French 100% of the time, and not be misunderstood and have the quality of their work in objective terms at a satisfactory level.

Speaking personally, I think perhaps the most significant number in my comments is the number relating to the percentage of anglophones and francophones who wish to be able to use a particular language more.

Mr. Bosley: That was my next question. That was exactly my next question, because there are surveys that suggest that both anglophones and francophones wish to use French more. I guess my question to you, as the measurers, relates to whether use is the measure or whether in fact the measure is whether people are doing what they say they wish to do. Satisfaction, as opposed to actual hours or percentages—which is a better test of the rights guaranteed or produced under language of work? That is what I am trying to figure out. These numbers tell us hours and percentages, but I am not sure they tell us whether people are getting what they think they want to get out of the language of work.

Mr. Manion: I suspect each of us as an individual can give a somewhat different answer. The obvious answer is to say that the key is satisfaction. That perhaps is the right answer from

[Translation]

et nous voulons, dans les régions bilingues, que nos fonctionnaires puissent travailler dans la langue de leur choix. Dans cette étude, nous avons mesuré leurs possibilités d'utiliser leur première langue.

De façon idéale, on devrait pouvoir utiliser la langue dans laquelle on est le plus à l'aise dans les circonstances et savoir que les gens à qui on s'adresse comprennent et peuvent répondre de façon efficace. Voilà l'objectif. Je ne pourrais pas vous dire quels chiffres il faut fixer à cet égard. Je dirai cependant que les chiffres que j'ai sous les yeux ne sont pas suffisants.

M. Bosley: Si je vous ai posé la question, c'est parce que je ne sais pas comment mesurer vos réalisations. Comment pouvez-vous le faire si vous n'avez pas de normes?

Je vous demanderai ceci.

Si j'ai bien compris ce que vous avez dit, les fonctionnaires devraient avoir le droit de toujours utiliser leur langue préférée. Dois-je en déduire que la solution parfaite, selon vous, serait de dire que les anglophones peuvent utiliser l'anglais pendant 100 p. 100 du temps et que les francophones peuvent utiliser le français pendant 100 p. 100 du temps?

M. Manion: Je dirais, monsieur le président . . .

M. Bosley: Est-ce là la perfection, selon vous?

M. Manion: . . . dans une région bilingue, les anglophones devraient pouvoir utiliser l'anglais, comme langue de travail, pendant 100 p. 100 du temps, et les francophones, le français, pendant 100 p. 100 du temps, et ce, sans risquer de se faire mal comprendre et sans que cela nuise à la qualité de leur travail, afin que celui-ci puisse être maintenu à un niveau satisfaisant.

Je pense personnellement que le chiffre le plus significatif est sans doute celui du pourcentage d'anglophones et de francophones qui souhaiteraient pouvoir utiliser une langue plus qu'une autre.

M. Bosley: C'est exactement là-dessus que portait ma prochaine question. Il existe certaines enquêtes qui disent que les anglophones et les francophones souhaiteraient pouvoir davantage utiliser le français. Ma question est la suivante: quels facteurs doit-on utiliser pour mesurer le phénomène: l'utilisation véritable d'une langue, ou le fait que les gens font ce qu'ils disent souhaiter faire? Autrement dit, le sentiment de satisfaction des employés, par opposition aux heures pendant lesquelles ils parlent une langue ou une autre, ou à des pourcentages . . . quels facteurs permettraient le mieux de vérifier si les droits garantis en matière de langue sont respectés? C'est justement cela que je voudrais savoir. Ces chiffres nous renseignent sur les heures d'utilisation et sur les pourcentages, mais je ne suis pas certain qu'ils nous disent si les gens obtiennent ce qu'ils veulent au niveau de leur langue de travail.

M. Manion: Je suppose que chacun d'entre nous pourrait donner une réponse différente à cette question. La réponse la plus évidente, c'est de dire que le facteur clé, c'est la satisfac-

[Texte]

the point of view of the individual, but it may not be the right answer from the point of view of the institution. If in fact all our employees were conditioned to speak only one of the two official languages at work and to be happy speaking only one of the two official languages at work, they would be satisfied, but the institution would not be functioning in an effective way. So one has to look at both of these measures.

Mr. Bosley: I am still stuck with the dilemma as a Member of Parliament. That dilemma is that when you bring forward figures, or the commissioner brings forward figures, if we are supposed to function in some way to determine whether we are making progress or whether we think things are getting better, I guess I need some way to know what better is defined as. I guess that is what I am trying to get at. How would you define "better"?

Mr. Manion: Mr. Chairman, I share the Hon. Member's frustration at the numbers. I always feel a bit frustrated when we have to reduce our discussion of this kind of an important subject to numbers and take satisfaction, as we must, from a small percentage improvement from one period to another. I think the best gauge of whether we are in fact moving in the right direction is whether people—observers of one kind or another, whether it be this committee or the Commissioner of Official Languages, whether it be Members of Parliament, individual public servants, unions, members of the public—have a feeling that in fact things are going better than they used to.

Mr. Bosley: Is there a critical mass, in your view? There is in the commissioner's view.

Mr. Manion: There is. It is clear that without critical mass your problems are greater. I have some trouble in pursuing the notion of critical mass, because I frankly am not too sure where it ultimately takes you.

Part of our problem is that, as I mentioned somewhere in my remarks, the people who do have bilingual capability are spread rather thinly throughout the public service, located in positions primarily where their language skills are needed either for service to the public or for central services within the government. If we were to concentrate them so that we had critical mass for language of work, we might very well lose some of our capability on those other two fronts. So it is a problem for us.

Mr. Bosley: In the meeting environment that you described, where there is what you described as a natural tendency to slip into the language of the majority, are there rules established by Treasury Board? Are there guidelines? What exists now for departmental managers in terms of implementing the language-of-work policy? Should there be rules?

[Traduction]

tion. C'est peut-être là la bonne réponse en ce qui concerne l'employé, mais ce n'est peut-être pas la bonne réponse en ce qui concerne l'établissement. Si tous nos employés étaient appelés à n'utiliser dans leur travail qu'une seule des deux langues officielles, et s'ils en étaient satisfaits, il n'y aurait pas de problèmes de leur côté, mais l'institution ne fonctionnerait pas de façon efficace. C'est pourquoi il faut examiner ces deux critères.

M. Bosley: En tant que député, je me trouve toujours face au même dilemme. Ce dilemme, c'est que lorsque vous, ou le commissaire, nous donnez des chiffres, si nous devons suivre un modèle donné pour déterminer si nous faisons des progrès ou si nous pensons que les choses vont mieux... Je suppose qu'il faudrait que je sache plus précisément ce que vous entendez par «mieux». C'est à cela que je veux en venir, je suppose. Comment définiriez-vous le mot «mieux»?

M. Manion: Monsieur le président, je partage les frustrations du député relativement aux chiffres. Je me sens toujours un peu frustré lorsque nous devons ramener une discussion aussi importante que celle-ci à des chiffres, et nous contenter, comme nous le devons, d'une très faible augmentation, exprimée en pourcentage, entre deux périodes qui se suivent. Je pense que le meilleur moyen de savoir si nous sommes sur la bonne voie, c'est de voir si les gens—des observateurs, qu'ils s'agissent de membres du Comité, du commissaire aux langues officielles, de députés, de fonctionnaires, de syndicalistes, de gens du public—ont le sentiment que les choses vont mieux qu'au passé.

M. Bosley: Existe-t-il, selon vous, une masse critique? Le commissaire pense que oui.

M. Manion: Il y en a une. Il est tout à fait clair que sans une masse critique, vos problèmes seraient beaucoup plus graves. Mais cette notion de masse critique me pose certains problèmes, car, bien franchement, je ne sais pas très bien où cela pourrait nous mener.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, une partie du problème, c'est que les gens qui sont bilingues sont éparpillés un peu partout dans la fonction publique et qu'ils occupent surtout des postes où leurs aptitudes linguistiques sont nécessaires, soit pour rendre service au public, soit pour servir le gouvernement lui-même. Si nous les rassemblions de façon à avoir une masse critique, nous pourrions très bien perdre du terrain sur d'autres fronts. C'est un problème pour nous.

M. Bosley: Dans le milieu des réunions que vous avez décrit, où vous dites qu'il y a une tendance naturelle adoptée pour la langue de la majorité, applique-t-on des règles établies par le Conseil du Trésor? Existe-t-il des lignes directrices? Qu'y a-t-il de prévu, à l'heure actuelle, pour les gestionnaires des différents ministères en matière d'application et d'exécution des politiques en matière de langue de travail? Devrait-il y avoir des règles?

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. Aquilina.

Le coprésident (le sénateur Murray): Monsieur Aquilina.

[Text]

• 1625

Mr. Aquilina: Mr. Chairman, we now have policies which indicate to departments what they are supposed to do when it comes to language of work. Now, we have avoided, up to this stage, having very detailed rules, which in effect could very well end up forcing people into unrealistic situations. So, we have rules which essentially provide what we hope are common sense guidelines, which explain what the policy of the government is. We provide a lot of assistance by way of suggestions, to departments who call us when they have a particular problem and ask our help as to how to deal with it.

As Mr. Manion just mentioned, we do meet regularly with deputy ministers and their senior managers. We explain to them the policies and the objectives of the government with respect to language of work. If they have particular problems, we try to find solutions for those problems.

But it is all in the sense that in this area we are trying to change attitudes, to change motivations, to improve the understanding of managers and employees as to the importance of using both official languages where there is opportunity and where it is required. So, that is it.

Mr. Bosley: One last question, if I may. Mr. Manion makes the point in his comments about the increasing number of people who meet the B and C requirements in supervisory positions. I cannot tell from that what percentage of supervisory positions are now met.

There is a second half to the question, and that is, are there any plans to change the grading requirements, or increase the supervisory grading requirements?

Mr. Aquilina: Mr. Chairman, in respect to the first question, I think we have pretty well now reached a stage where most of the people who do not meet the requirements—and I am talking here about supervisors and so on—are people who really have exemptions; exemptions either because of long service, or because they have reached age 55, or because they have some kind of impairment. Therefore, there is an issue as to whether or not the government would wish to continue that policy of providing those exemptions.

Mr. Bosley: I am not particularly querying. I am just wondering what percentage that represented. The point you made was that the increase of supervisors who meet the language requirements of their positions at the B or C level, rose from 10,500 to 12,700. I just wondered what percentage that was of the supervisory positions with language requirements.

An hon. Member: I think it is 73%.

Mr. Aquilina: It will just be a minute, Mr. Chairman.

Mr. Bosley: I accept the exemptions argument as an explanation.

[Translation]

M. Aquilina: Monsieur le président, nous avons, à l'heure actuelle, des politiques qui disent aux ministères ce qu'ils sont censés faire en matière de langue de travail. Nous avons jusqu'ici évité d'imposer des règles très détaillées, qui pourraient éventuellement placer les gens dans des situations peu logiques. Ce que nous avons mis en place, ce sont des règles qui énoncent des évidences, des lignes directrices logiques, et qui expliquent ce qu'est la politique du gouvernement relativement à cette question. Nous offrons beaucoup d'aide aux ministères lorsqu'ils nous appellent pour nous dire qu'ils ont un problème et qu'ils ont besoin de nos conseils.

Comme vient de le mentionner M. Manion, nous rencontrons régulièrement les sous-ministres et leurs subalternes immédiats. Nous leur expliquons les politiques et les objectifs du gouvernement en matière de questions de langue de travail. S'ils ont des problèmes particuliers, nous essayons de les résoudre.

Ce que nous essayons de faire dans ce domaine, c'est de changer les attitudes et les motivations des gens et de sensibiliser les gestionnaires et les employés à l'importance d'utiliser les deux langues officielles lorsque cela est possible ou nécessaire. Voilà ce que nous faisons.

M. Bosley: Une dernière question, si vous me le permettez. M. Manion a dit tout à l'heure qu'il y avait un nombre toujours croissant de titulaires de postes de supervision qui satisfaisaient aux critères B et C. Mais il ne nous a toujours pas dit pour quel pourcentage des postes de supervision ces critères sont remplis.

Il y a également un deuxième volet à ma question. Comptez-vous modifier les exigences en matière de classification ou augmenter les exigences pour les catégories de postes de supervision?

M. Aquilina: Monsieur le président, pour ce qui est de la première question, je pense que nous en sommes arrivés à une étape où la plupart des gens qui ne satisfont pas aux critères, et je parle ici des superviseurs, etc., sont des gens qui bénéficient d'exemptions, soit à cause de leurs longues années de service, soit parce qu'ils ont atteint l'âge de 55 ans, soit parce qu'ils ont un problème ou une invalidité. Il faudrait savoir si le gouvernement souhaite ou non maintenir sa politique en matière d'exemptions.

M. Bosley: Ce n'est pas là-dessus que portait ma question. Je me demande tout simplement quel pourcentage ces personnes représentent. Vous avez dit que le nombre de superviseurs qui remplissent les exigences linguistiques de niveau B ou C est passé de 10,500 à 12,700. Je voulais tout simplement qu'on me dise à quel pourcentage des postes de supervision ayant des exigences linguistiques ce total correspondait.

Une voix: Je pense que c'était 73 p. 100.

M. Aquilina: Je vous demanderais de patienter un instant, monsieur le président.

M. Bosley: J'accepte comme explication l'argument des exemptions.

[Texte]

Mr. Aquilina: It is assured, in any event, Mr. Chairman, that it is certainly over 70%.

Mr. Bosley: Is it?

Mr. Aquilina: It is certainly over 70%.

Mr. Bosley: Should it be policy to continually upgrade that requirement? Given that the exemptions policy is intended to deal humanely with those who cannot make language requirements—sometimes it does not always work... but let us accept for the moment that the policy is humane. Would it be your view that the logical step would be to increase, over time, what counts as meeting a bilingual standard in a supervisory position?

Mr. Aquilina: At this point in time, Mr. Chairman, the policy is that as supervisory positions become vacant, the requirement is automatically up from A to B, which is the middle functional level. I think that the policy of the government at the moment is to move all supervisory positions, unless there is some very special circumstances which would not warrant it, to move all supervisory positions to a functional level which would be a B level. That is the present policy. I think the reason for that, as the secretary pointed out, that since supervisors play such a key role in terms of language of work, unless they can function in the two official languages, it is going to...

Mr. Bosley: We are going to have to implement language of work. Does not the same logic apply to upgrading from B to C?

Mr. Aquilina: Mr. Chairman, I think the C level, in terms of how it is presently defined, also involves a very high level of writing skills. I think there is some question as to whether one can realistically expect a lot of supervisors to attain that kind of writing skill, particularly since many of them are not exactly out of school. It requires a lot of work, over a long period of time. What we are concerned with is that they have enough skill to function orally and they have enough skill to be able to read documents with ease—not necessarily that they can write with ease.

• 1630

Mr. Bosley: If I may pursue this just one more moment. It seems to me that as long as there is a provision for somebody who cannot make A, B or C, that he or she is not in difficulty. There should be no penalty in my view for somebody who is currently employed, and those are the exemptions. But if someone moves up to the B level it does not seem unreasonable to continue with a policy that says some day, and preferably reasonably quickly, that position should be graded at the C level, even if one then applies the same humanity of exemption. If somebody cannot make it from B to C, that is not going to be grounds for forcing somebody out of a job; the object ought to be to get all the supervisory positions to the highest possible levels, in order to make the policy more than simply functional.

[Traduction]

M. Aquilina: Le total dépasse, de toute façon, très certainement 70 p. 100.

M. Bosley: Vraiment?

M. Aquilina: Ces personnes comptent pour plus que 70 p. 100.

M. Bosley: La politique devrait-elle être de continuer d'augmenter ces besoins? Étant donné que la politique en matière d'exemptions a pour objet de régler humainement le cas de ceux qui ne peuvent pas satisfaire aux exigences linguistiques—parfois, cela ne donne rien—disons pour l'instant que cette politique est humaine. Serait-il, selon vous, logique de continuer d'augmenter au fur et à mesure les objectifs en matière de bilinguisme pour les postes de supervision?

M. Aquilina: À l'heure actuelle, monsieur le président, lorsqu'un poste de supervision devient vacant, l'exigence passe automatiquement du niveau A au niveau B, qui correspond au niveau moyen. Je pense que la politique actuelle du gouvernement veut que, sauf dans des cas exceptionnels, tous les postes de supervision soient assujettis aux exigences de niveau B. C'est ce que prévoit la politique actuelle. Et la raison à cela, je pense, comme l'a signalé le secrétaire, c'est qu'étant donné que les superviseurs jouent un rôle si important, à moins qu'ils puissent fonctionner dans les deux langues officielles, ce sera...

M. Bosley: Il nous va falloir imposer des langues de travail. Ne pourrait-on pas appliquer la même logique pour justifier le passage d'une catégorie d'emplois de la catégorie B à la catégorie C?

M. Aquilina: Monsieur le président, si je me fie aux définitions actuelles, les postes de niveau C sont des postes qui exigent de leurs titulaires un haut niveau de compétence en communication écrite. Je ne sais si l'on pourrait s'attendre à ce que la majorité des superviseurs aient ce niveau de compétence, surtout étant donné qu'un grand nombre d'entre eux ont quitté l'école il y a fort longtemps. Cela demanderait beaucoup de travail, et ce, pendant très longtemps. Ce qui nous intéresse, c'est qu'ils puissent s'exprimer et lire des documents facilement—nous ne leur demandons pas forcément de pouvoir écrire facilement.

M. Bosley: Si vous me permettiez de poursuivre un peu plus loin cette question. Il me semble qu'il n'y a pas de problème tant qu'il y a des dispositions couvrant les personnes qui ne satisfont pas aux exigences des niveaux A, B ou C. Selon moi, il ne devrait y avoir aucune pénalité pour les personnes qui travaillent à l'heure actuelle, là je vous renverrai ici aux exemptions, mais si quelqu'un passe au niveau B, je ne pense pas qu'il soit déraisonnable de dire qu'un jour, et de préférence, le plus rapidement possible, ce poste devrait être quoté au niveau C, même si à ce moment-là on applique le même genre d'attitude humaine que dans le cas des exemptions. Ce n'est pas parce qu'une personne ne peut pas passer de la catégorie B à la catégorie C qu'elle devrait perdre son emploi.

[Text]

One can assume that over a time, if you want to put it that way, people in supervisory positions are going to be able to handle either language increasingly well. In order for this policy to have real meaning, you start from a premise that says it has to be leadership from the top. Does leadership from the top not mean that leaders have to keep getting better? Does that not follow?

Mr. Aquilina: Well, Mr. Chairman, I guess it is a very good question, and it is a difficult one. To begin with, not all supervisory or managerial jobs are the same. In other words, many supervisory jobs, by their very nature, only require a B level. They can function very well if they have a B level. There are other supervisory or managerial jobs who really cannot function unless it is a C level. That is the nature of the work they do. I think that the present policy is that this determines whether it is a B level or a C level at the moment. I think the view is that there are certain instances where clearly a C level is required, and anything less than a C level just will not do. But there are many situations where a B level—albeit the B level has to be better defined and we have to provide better language training so that people who do need the B level are indeed functionally capable of using both languages—is all that is required.

Mr. Bosley: If I may make just one quick comment.

The Joint Chairman (Senator Murray): One more question, Mr. Bosley.

Mr. Bosley: It seems to me what that is doing is merging with the language of delivery of service. If you describe the work that has to be done and describe the language capacity that is necessary and then stop there, the next level is surely to say but there is another issue called the rights of language of work for employees. If you base the language grading requirement upon the work that is to be done by that supervisor in that job, that does not take into account the language of work issue for his or her employees. It seems to me you ought to be saying that over a time we want to get a point, whatever the outlook or work requirement for that job . . .

Part of a supervisor's job is supervision of folks. If those folks have the right, as we say they do, to communicate to their supervisors in their chosen language, then the supervisors—whatever the work requirement of the post is—have to be able to meet that communications requirement with their employees on a constantly improving basis. Otherwise, what you are saying is that the language skill is based on the needs of the job, looking out in terms of work as opposed to the needs of the people who work for that supervisor.

[Translation]

L'objet devrait cependant être de porter tous les postes de supervision aux niveaux les plus élevés possibles, de façon à ce que cette politique soit plus que tout simplement fonctionnelle. Nous avons tout lieu de croire que les personnes qui occupent des postes de supervision vont se débrouiller de mieux en mieux dans les deux langues. Pour que cette politique ait une signification réelle, il faut prendre pour hypothèse que l'exemple doit venir d'en haut. Dire que l'exemple doit venir d'en haut ne revient-il pas à dire que les gens d'en haut doivent continuer de s'améliorer? Cela ne serait-il pas logique?

M. Aquilina: Monsieur le président, c'est une très bonne question, mais elle est en même temps difficile. Tout d'abord, tous les postes de supervision et de gestion ne sont pas identiques. Autrement dit, de nombreux postes de supervision n'exigent, de par leur nature même, que des compétences de niveau B. Les titulaires de ces postes peuvent très bien fonctionner s'ils satisfont aux exigences de niveau B. Mais il existe d'autres postes de supervision pour lesquels il est impératif que le titulaire satisfasse au moins aux critères du niveau C. Cela est fonction de la nature du travail qu'ils doivent faire. La politique actuelle utilise ce critère pour déterminer si le poste correspond au niveau B ou au niveau C. Je pense qu'il existe certains cas où il est évident qu'il faut au minimum avoir le niveau C. Mais il existe de nombreuses situations où un niveau B—mais je reconnais que le niveau B devrait être mieux défini et que nous devrions offrir de meilleures possibilités de formation linguistique afin que les personnes qui doivent fonctionner au niveau B puissent bien manipuler les deux langues—est tout ce qui est requis.

M. Bosley: Si vous me permettez de faire un petit commentaire.

Le coprésident (le sénateur Murray): Une dernière question, monsieur Bosley.

M. Bosley: Il me semble que cela viendrait mêler cette question à celle de la langue dans laquelle les services doivent être assurés. Si vous décrivez le travail qui doit être fait et les compétences linguistiques nécessaires, et si vous vous arrêtez là, l'étape suivante ce serait de dire qu'il y a une autre question qui importe, celle des droits des employés en matière de langue de travail. Si vous fixez les exigences en matière de compétence linguistique en fonction du travail qui doit être fait par le superviseur concerné, cela ne tient pas compte de la langue de travail des employés qui relèvent de lui. Il me semble que ce que vous devriez dire c'est que vous aimeriez atteindre tel objectif au bout d'un certain temps, quelles que soient l'optique ou les exigences en matière de travail de ce poste . . .

Une partie du travail d'un superviseur, c'est la supervision des employés. Si ces personnes ont le droit, comme nous le disons ici, de communiquer à leurs superviseurs dans la langue de leur choix, alors les superviseurs, quelles que soient les exigences linguistiques des postes qu'ils occupent, devraient pouvoir remplir les exigences en matière de communication avec leurs employés, et ce en s'améliorant constamment. Sans quoi, les compétences linguistiques sont fixées en fonction des besoins du poste, et non pas en fonction des besoins des personnes qui travaillent pour le superviseur concerné.

[Texte]

Mr. Aquilina: Mr. Chairman, this is true in a sense. First of all, a number of bilingual positions, particularly the supervisory ones, carry more than just one responsibility. In other words, many of them carry service to the public responsibilities. They also carry supervisory responsibilities, and indeed some of them carry central services responsibilities. It depends. So the position has to take account of all of these various factors. It is not just service to the public, it is the totality of the requirements of the job that have to be taken into account to determine the level. I think, as Mr. Manion mentioned earlier, one of the things we are going to do is examine the criteria which are now used by departments to identify these positions. It may well be that some of those positions are not being properly identified as to their requirements, and to the extent that they are not so, then we will have to up the requirements.

• 1635

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Bosley.

M. Gauthier a signalé son intention de poser une question supplémentaire.

Monsieur Gauthier.

Le coprésident (M. Gauthier): Monsieur Manion ou monsieur Aquilina, dans le même ordre d'idées, est-ce que le Secrétariat a songé à effectuer une révision de la classification de ces catégories de postes bilingues, A, B et C?

Je vis cela tous les jours chez moi depuis quelque temps: les enfants reviennent avec leur bulletin; il y a des B plus, des B moins, des C plus, des C moins, et ainsi de suite. Je vous écoute, monsieur Aquilina, et j'ai l'impression que vous nous parlez de B plus, de B moins, de C plus, de C moins. Certaines connaissances sont exigées pour certains postes et ne sont pas nécessaires pour d'autres.

Êtes-vous en train de faire une révision de ces choses afin de nous donner un meilleur aperçu des exigences linguistiques des postes?

M. Aquilina: Monsieur le président, ce que vous dites là est tout à fait vrai: le problème, à l'heure actuelle, c'est que le niveau B couvre toute une gamme allant du C moins au A plus. Nous discutons avec la Commission de la Fonction publique depuis quelque temps pour pouvoir mieux définir le critère qui devrait s'appliquer au niveau B, pour que ce soit vraiment un B fonctionnel, et pour que le A plus, qui est actuellement inclus dans le niveau B, soit éliminé.

Donc, la réponse est oui. Nous sommes en train d'effectuer une révision. Le nouveau test que la Commission est en train de mettre au point et qui est sensé mesurer les connaissances linguistiques des candidats qui passent par la formation linguistique est justement sensé vérifier le nouveau B fonctionnel, pour que ce soit vraiment un B solide, si je puis m'exprimer ainsi.

[Traduction]

M. Aquilina: Monsieur le président, cela est vrai dans un certain sens. Tout d'abord, un certain nombre de postes bilingues, notamment les postes de supervision, comportent plus d'une responsabilité. Autrement dit, certains de ces postes comportent des responsabilités en matière de prestations de services auprès du public. Ils comportent également des responsabilités de supervision et, dans certains cas, des responsabilités de services centraux. Cela varie. Il faut donc tenir compte de tous ces facteurs. Ce n'est pas uniquement le service au public qui importe; il faut tenir compte de l'ensemble des exigences du poste pour déterminer le niveau des compétences requises. Je pense, comme l'a dit M. Manion tout à l'heure, que l'une des choses qu'il nous faudra faire ce serait d'examiner les critères dont les ministères se servent à l'heure actuelle pour identifier et classer ces postes. Il se peut très bien qu'on n'identifie pas comme il faut les exigences linguistiques de certains postes. Si c'est le cas, il va falloir élever les exigences linguistiques.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, monsieur Bosley.

Mr. Gauthier has indicated that he would like to ask a supplementary question.

Mr. Gauthier.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): I would like to ask Mr. Manion or Mr. Aquilina whether the Treasury Board Secretariat has considered revising the A, B, C classifications for bilingual positions.

I have had the same experience at home for some time: my children come home with B-plus, B-minus, C-plus, C-minus and so on on their report card. From what you were saying, Mr. Aquilina, I felt that you were talking about B-plus, B-minus, C-plus and C-minus. There are some knowledge requirements for some positions, while for others, this knowledge is not necessary.

Are you in the process of revising this classification system to give us a better idea of the language requirements of positions?

Mr. Aquilina: Your comment is quite accurate, Mr. Chairman. The problem at the present time is that level B applies to a whole range of requirements varying from C-minus to A-plus. We have been discussing the issue with representatives of the Public Service Commission for some time in an effort to better define the criteria for level B to make it a truly functional category. We have also been trying to eliminate the A-plus category, which is included in level B at the present time.

The answer to your question, therefore, is yes. We are in the process of revising the classification. The new test that is being developed by the commission, and which is supposed to measure the language knowledge of candidates who have taken language training, is in fact supposed to test the new functional B category, so that it is a strong B, so to speak.

[Text]

Le coprésident (M. Gauthier): Et quand peut-on s'attendre à avoir des nouvelles de cette . . .

M. Aquilina: Peut-être devriez-vous poser cette question au président de la Commission de la Fonction publique. Je pense qu'il est sensé venir, mais d'après les discussions que nous avons eues avec le président, nous nous attendons à ce que ce soit mis en application durant l'automne de cette année.

Le coprésident (M. Gauthier): Mais le poste lui-même, ou enfin la classification A, B ou C, c'est vous qui l'avez déterminée. Ce n'est pas lui, ce n'est pas la Commission. Cette dernière s'occupe du perfectionnement ou de la formation linguistique, selon la décision que vous avez prise, savoir qu'il existe un A, un B ou un C, ou encore un B moins ou un B plus. Ce n'est pas à la Commission de décider cela. C'est à vous.

M. Aquilina: Monsieur le président, d'abord, ce n'est pas nous qui décidons si c'est A, B ou C. Ce sont les ministères qui décident en se fondant sur des critères.

A l'avenir, quand le ministère va décider que ça va être un B, ce B va être un B fonctionnel; ce ne sera pas un B qui est, à toutes fins pratiques, un A plus. Alors, grâce aux nouveaux critères que la Commission est en train d'établir pour nous et qui seront appliqués par les ministères, on va essayer, dans la mesure du possible, d'éliminer ce problème-là.

Le coprésident (M. Gauthier): Est-ce que je pourrais avoir un tour de questions normal?

Le coprésident (le sénateur Murray): Non, monsieur Gauthier. Je vous ai donné la parole pour une question supplémentaire à celle posée par M. Bosley. Je regrette.

M. Gimaiël: Je peux lui donner mon temps de parole s'il veut continuer. C'est intéressant.

Le coprésident (le sénateur Murray): Monsieur Gauthier.

Le coprésident (M. Gauthier): Il s'agit d'un autre sujet.

M. Gimaiël: Il s'agit d'un autre sujet? C'est que la question qu'il a posée m'a fait penser à une autre question. Vous dites que vous avez demandé à la Commission de la Fonction publique de vous établir une grille qui fixerait les catégories. Pourquoi demander cela à la Commission? Est-ce que cela veut dire que cette grille va être établie à partir des compétences linguistiques des fonctionnaires qu'ils ont à leur disposition? Comment se fait-il que la Fonction publique puisse être responsable d'évaluer les besoins de la population en matière de services bilingues et ainsi de suite? Ce n'est pas son travail.

M. Aquilina: Monsieur le président, ce n'est pas ce que j'ai dit. Je m'excuse si j'ai créé de la confusion. Je pense que la question de M. Gauthier portait sur ce que représente le critère B. Le critère B, finalement, c'est ce que nous appelons le critère fonctionnel. Lorsque vient le moment de définir ce qu'est ce critère fonctionnel du point de vue linguistique, nous demandons à la Commission, laquelle en a la compétence, de le faire pour nous. C'est pour cela que nous avons demandé à la Commission d'établir les critères de base afin que, à l'avenir,

[Translation]

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): And when can we expect to hear about this . . . ?

Mr. Aquilina: You should perhaps ask that question of the Chairman of the Public Service Commission. I believe he is supposed to be appearing before your committee. However, on the basis of our discussions with the chairman, we expect that the new classification will be implemented this fall.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): But it is Treasury Board that determines whether a position will be classified A, B, or C. The Public Service Commission does not decide that. Its responsibility is language training and development according to whether you decided that the position is an A, B, or C, or a B-minus or B-plus. That is your responsibility, not the commission's.

Mr. Aquilina: I would like to say first of all, Mr. Chairman, that it is not Treasury Board that decides whether a position is A, B, or C. The departments make this decision based on certain criteria.

In future when a department decides that a position will be classified at the B level, it will be a functional B. There will no longer be any Bs which to all intents and purposes are merely A-plus. Using the new criteria that the commission is preparing for us and which will be implemented by the departments, we are going to try, as far as possible, to eliminate this problem.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Could I have the usual length of time to ask questions?

The Joint Chairman (Senator Murray): No, Mr. Gauthier. I gave you the floor to ask a supplementary question based on Mr. Bosley's question. I am sorry.

Mr. Gimaiël: I could give him my time if he would like to continue. This is an interesting discussion.

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. Gauthier, in that case.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): My questions are on another subject.

Mr. Gimaiël: Oh, another subject? The question that you asked made me think of another question. You say that you asked the Public Service Commission to set criteria for the various categories. Why did you ask the commission to do this? Does this mean that the criteria will be set on the basis of the language skills of the public servants they have available to them? How is it that the Public Service Commission is responsible for evaluating the needs of the population in the area of bilingual services and so on? That is not their job.

Mr. Aquilina: That is not what I said, Mr. Chairman. I apologize if I created any confusion. I believe Mr. Gauthier's question related to the criteria for level B. The criteria for level B are such that we call it the functional level. When it comes time to define the linguistic criteria for this functional level, we ask the Commission, which has expertise in this area, to do this for us. This is why we have asked the Commission to establish the basic linguistic criteria for level B. We want the criteria to

[Texte]

lorsqu'on définira le critère B, ce dernier soit très clair au niveau linguistique, c'est-à-dire sur le plan oral, sur le plan de la compréhension, sur le plan graphique et—il y en a quatre— et la compréhension.

• 1640

Mais c'est là le rôle de la Commission, laquelle le fait pour nous. Ce sont eux qui ont la compétence et les experts nécessaires pour faire ce genre de travail.

M. Gimaïel: J'ai une autre question à l'esprit. Lorsqu'on discute de tout cela, je songe toujours à un aspect, lequel je répète souvent, à savoir que la Loi sur les langues officielles n'a pas de dent. On y travaille, on a soumis plusieurs rapports, on les a révisés. Mais quel est le recours d'un fonctionnaire qui se sent lésé dans ses droits linguistiques, surtout au niveau de la langue de travail? Je sais qu'il y a eu plusieurs cas mais cela demeure toujours très difficile. Il est dans un milieu où ses patrons peuvent facilement lui taper dessus si cela ne fonctionne pas et s'il se plaint trop.

Quel est le recours, tout en protégeant le fonctionnaire en cause, qui pourrait lui permettre de faire valoir sa langue maternelle comme langue de travail et surtout qui lui permettrait de s'exprimer sans que ses capacités...? Existe-t-il un recours quelconque? Est-il entre vos mains ou si c'est la Fonction publique qui le détient? Ou s'agit-il seulement de mots que l'on prononce?

Le coprésident (le sénateur Murray): Monsieur Manion.

Mr. Manion: I believe the honourable member has asked a very valid question. The legal recourse that an individual has, of course, is to grieve, if the issue is one relating to the formal terms of conditions of employment, if his supervisor for example is supposed to discuss his performance appraisal, in the language of his choice, and does not do so the individual can grieve. Now, whether the individual would grieve or whether he is fearful of the consequences is something that I think is implicit in the question you asked. That is why we have said that much of the problem we deal with is the problem of motivation, attitude, atmosphere, leadership, example. When the prevailing attitude and example is one that is positive towards the two official languages, and their equal use in a bilingual environment, we will find that people will fall in behind that.

What we are dealing with is a long period, in which the atmosphere was primarily—in the National Capital Region—an anglophone one. That changes slowly. But it is changing very rapidly. I think the fact that there has been a reduced number of complaints to the commissioner about language of work, will not in itself a matter to cheer about, is an indicator, is an indicator that things are changing, and perhaps the commissioner himself would care to comment on that later.

M. Gimaïel: Quand on arrive à un niveau supérieur, monsieur Manion—et je sais que vous avez énormément d'expérience dans ce grand amphithéâtre qu'est la scène

[Traduction]

be very clear for the four skills: speaking, understanding, reading and writing.

But that is the Commission's job. It does this for us. The Commission has the experts required to do this type of work.

Mr. Gimaïel: Another question comes to mind. This type of discussion always reminds me of a point that I keep coming back to: namely, that the Official Languages Act has no teeth. We are working on it, we have submitted a number of reports, and we have revised them. But what recourse does a public servant have if he feels that he has a grievance with respect to his linguistic rights, particularly as regards language of work? I know that there have been several cases, but it is always a very difficult issue. The public servant finds himself in a situation in which his bosses can easily take their revenge on him if things are not working properly and if he is complaining too much.

What recourse does the public servant have that would protect him, and at the same time, enable him to put forward his right to work in his mother tongue, and to express his point of view without...? Is there any recourse whatsoever? Is this your responsibility or is it that of the Public Service Commission? Or are we just talking about empty words?

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. Manion.

M. Manion: Le député soulève une question très valable. S'il s'agit d'une question concernant les modalités d'emploi, le recours juridique des fonctionnaires est de faire un grief. Cela serait le cas, par exemple si son supérieur est censé discuter de son évaluation de rendement dans la langue de préférence de l'employé, et ne le fait pas. Dans un tel cas l'employé peut faire un grief. Comme vous l'avez laissé entendre dans votre question, il s'agit de savoir si l'employé déposerait effectivement un grief, ou s'il aurait trop peur des conséquences pour le faire. C'est la raison pour laquelle nous avons dit qu'une grande partie du problème tient à la motivation, à l'attitude, à l'ambiance, au leadership et aux exemples qu'on donne. S'il existe une attitude positive à l'égard des deux langues officielles, et leur utilisation égale dans un milieu bilingue, nous trouverons que les employés acceptent une telle approche.

Pendant très longtemps, l'ambiance de travail dans la région de la Capitale nationale a été anglophone. C'est une situation qui n'évolue que lentement. Cependant, la situation est en train de changer rapidement. Le fait que le commissaire a reçu moins de plaintes au sujet de la langue de travail, même s'il ne s'agit pas là de quelque chose dont nous devons nous réjouir, il s'agit quand même d'un indice que la situation change. Peut-être que le commissaire lui-même aura des commentaires sur cette question tout à l'heure.

Mr. Gimaïel: I know, Mr. Manion, that you have a great deal of experience in the Public Service of Canada. I think that at senior levels it becomes utopian to think that bilingualism

[Text]

gouvernementale canadienne avec tous les fonctionnaires qui en font partie—mais rendu à un certain niveau, je pense qu'il est utopique de penser au bilinguisme. Lorsqu'il y a des réunions de ce que vous appelez le *management board* ou qu'il se tient des discussions à un niveau supérieur et même à tous les niveaux de comité, que ce soit du Cabinet ou autres, ou encore les comités de sous-ministres ou de sous-ministres adjoints—et bien souvent, à ma connaissance, ces réunions ont lieu à l'extérieur de la capitale—est-il possible, dans toutes ces sortes de réunions, pour un fonctionnaire, dont la langue maternelle n'est pas l'anglais, de faire valoir ses compétences de façon aussi précise qu'un anglophone?

De plus, j'ai remarqué, pour avoir participé à quelques-unes de ces séances, que l'interprétation simultanée est toujours non existante. Donc, les francophones étant régulièrement minoritaires, il n'est pas toujours facile pour eux, sans déranger tout le monde et sans obliger ses collègues à endurer un mécanisme d'interprétation embêtant, d'en exiger l'interprétation. Bien souvent, par complaisance, ces francophones diront que l'interprétation n'est pas nécessaire.

Alors, je me demande jusqu'à quel point il serait difficile pour vous, le Conseil du trésor, d'exiger ces moyens de communication en langue française, au niveau supérieur, car c'est une des deux langues officielles du pays. Je vois difficilement, de façon pratique . . .

• 1645

Je vous pose la question. C'est peut-être s'illusionner que de penser que cela pourrait se faire un jour, car il est extrêmement important que les gens se comprennent bien à ce niveau-là. Peut-être est-il plus facile pour tout le monde de communiquer dans une seule langue à des niveaux aussi élevés. Cependant, je me demanderai toujours si on ne s'est pas privé de bons talents francophones, parce que ces gens n'ont pas pu donner le rendement supérieur qu'ils auraient pu donner s'ils avaient pu facilement s'exprimer dans leur langue maternelle à un niveau d'encadrement supérieur. Souvent c'est à ce niveau-là que nos hauts fonctionnaires décrochent et s'en vont à d'autres paliers de gouvernement ou dans l'entreprise privée. En tout cas, c'est vrai dans le cas des francophones.

Mr. Manion: Mr. Chairman, the situation is changing. It does not change much from day to day, but it certainly changes from year to year. Both languages are used in senior-level meetings in government. I offered in my comments today, Mr. Chairman, to provide a copy of a document that we have just issued in the Treasury Board dealing with official-language issues. I think this illustrates what we are trying to do to insure that in every one of our meetings, there is not only an opportunity for both languages to be used, but that there is active encouragement.

It is our policy, for example, to allow an officer of the Treasury Board secretariat, to prepare a document in either language. We have a policy of not translating unless forced to. We do not want to translate for internal communications.

[Translation]

will work. When there are management board meetings, and senior-level discussions, and even discussions at all committee levels, whether in Cabinet, among deputy ministers or assistant deputy ministers—and as far as I know, these meetings are often held outside the national capital—is it really possible for a French-speaking public servant to function as efficiently in such meetings as his English-speaking counterpart?

I have participated in a few such meetings myself, and I have noticed that there is never simultaneous interpretation available. Since francophones are regularly in the minority, it is not always very easy for them to demand simultaneous interpretation. This causes problems for everyone and forces their English-speaking colleagues to put up with the annoyance of using a simultaneous translation device. Often, out of kindness, the francophones will say that simultaneous interpretation is not necessary.

I am wondering to what extent Treasury Board could require that these tools for French-language communication be available at senior levels. After all, French is one of Canada's two official languages. I really do not know how, in practical terms . . .

I would like to know what you think. Perhaps we are deceiving ourselves to think that this could be achieved some day, because it is extremely important that people understand each other properly. Perhaps it is easier for everyone simply to speak one language at such high levels. However, I will always wonder whether we have not lost good francophone talent, because these individuals were not able to perform as well as they would have if they had been able to speak their own language at senior levels. It is often senior public servants that leave the Public Service and go to other levels of government or the private sector. That is certainly true of francophones, in any case.

M. Manion: La situation est en train de changer, monsieur le président. Elle ne change pas beaucoup d'un jour à l'autre, mais elle change certainement d'une année à l'autre. Les deux langues sont utilisées dans les réunions gouvernementales de niveau supérieur. Dans ma déclaration d'aujourd'hui, monsieur le président, j'ai offert de vous fournir un exemplaire du document que vient de publier le Conseil du Trésor au sujet des questions concernant les langues officielles. Ce document montre bien les efforts que nous faisons pour nous assurer qu'à chacune de nos réunions, l'utilisation des deux langues n'est pas seulement possible, elle est également encouragée activement.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor a pour politique, par exemple, de permettre à ses fonctionnaires de rédiger les documents dans l'une ou l'autre des langues officielles. Nous avons également pour politique de ne pas traduire les docu-

[Texte]

Through the designation of positions as bilingual, through the use of language training and through imperative staffing, we have created what we feel is a sufficient number of bilingual people in the secretariat, so that one of our officers should be free to use a second language, whatever it is. It is improving.

One of the problems that we face, and I hope I am not misunderstood on this, is a strange kind of problem. One of the problems is that many of our francophone officers have become so proficient, are so used to working in English, that it is a natural thing for them to slip into English when they face the first sign of difficulty or embarrassment in the use of French in meetings. This is almost an excessive courtesy and civility. I encourage more francophones to use their language freely in these meetings. I think if they were to, not press their rights, but simply exercise them more frequently, it would be helpful. It would add to the bilingual atmosphere. When I speak of that, I am talking particularly of the most senior people in the public service, the ones who have an opportunity to create an example in the communications at the highest level, which will be immediately noticed and followed, especially by managers, throughout the system.

I see no lack of commitment, I must say. I might not have said this a few years ago, but in the discussions I have had with deputy ministers and senior officials, I find an enormous amount of goodwill. We still have to provide the systems, the processes and the means of encouraging and pushing them, to follow through on that goodwill with practical demonstrations of performance.

I hope that the remarks I have made today demonstrate a determination on our part, in the Treasury Board secretariat, to press exactly that. I have had some discussions along these lines with senior deputy ministers; they were extremely well received and I plan to have others.

M. Gimaïel: C'est tout.

Merci, monsieur Manion.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, monsieur Gimaïel.

M. Gauthier a d'autres questions à poser.

Le coprésident (M. Gauthier): Merci, monsieur le président.

Vous étiez membre du groupe de travail qui a étudié les cinquième et sixième rapports du Comité. Il s'agit d'un comité interministériel, je pense . . .

• 1650

Le coprésident (le sénateur Murray): Présidé par M. Veilleux.

Le coprésident (M. Gauthier): . . . présidé par M. Veilleux. Étiez-vous membre de ce comité?

M. Aquilina: Oui.

[Traduction]

ments sauf si nous y sommes obligés. Nous ne voulons pas faire traduire des communications internes. Grâce à la désignation bilingue des postes, la formation linguistique et la dotation impérative, nous avons suffisamment d'employés bilingues au sein du Secrétariat pour permettre à nos agents d'utiliser l'anglais ou le français. Donc il y a des progrès.

J'espère qu'on ne va pas mal me comprendre, mais nous faisons face également à un problème un peu bizarre. Le fait est que beaucoup de nos agents francophones sont devenus tellement compétents en anglais, et ont tellement l'habitude de travailler en anglais, qu'il leur est tout à fait naturel de changer du français à l'anglais, s'ils trouvent que l'utilisation du français entraîne une certaine difficulté ou gêne lors des réunions. Il s'agit presque d'un excès de politesse et de civilité. J'encourage davantage de francophones à parler leur langue librement au cours des réunions. Je pense que s'ils le faisaient, c'est-à-dire ne pas insister sur leurs droits mais simplement les exercer plus fréquemment, cela serait très utile. Cela renforcerait l'ambiance bilingue du milieu de travail. Ici je pense surtout aux hauts fonctionnaires, ceux qui ont eu la possibilité de donner l'exemple dans les communications au niveau le plus élevé. Tous les fonctionnaires, surtout les gestionnaires, vont constater cet exemple et vont le suivre.

Je dois vous dire que je ne constate aucun manque d'engagement. Je n'aurais peut-être pas dit cela il y a quelques années, mais lors des discussions que j'ai eues avec les sous-ministres et les hauts fonctionnaires, je trouve qu'il existe énormément de bonne volonté. Nous devons toujours mettre en place les mécanismes et les procédés pour les encourager à donner suite à cette bonne volonté dans la pratique.

J'espère que mes remarques indiquent la détermination du Secrétariat du Conseil du Trésor d'insister dans ce sens. J'ai eu certaines discussions de ce genre avec des sous-ministres supérieurs, qui les ont très bien reçues. J'ai l'intention d'avoir d'autres discussions de ce genre.

Mr. Gimaïel: I have no further questions.

Thank you, Mr. Manion.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Gimaïel.

Mr. Gauthier has some other questions.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Thank you, Mr. Chairman.

You were a member of the task force that studied the fifth and sixth reports of the committee. I believe it was an inter-departmental committee . . .

The Joint Chairman (Senator Murray): It was chaired by Mr. Veilleux.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): . . . chaired by Mr. Veilleux. Were you a member of this committee?

Mr. Aquilina: Yes.

[Text]

Le coprésident (M. Gauthier): Le premier ministre, à la page 4 de sa lettre du 21 décembre 1983 sur la question de la langue de travail, écrit ceci, et je cite:

Le gouvernement demeure fermement engagé à encourager les fonctionnaires à travailler dans la langue officielle de leur choix, et à multiplier leurs chances d'exercer cette prérogative en plénitude.

Je ne lirai pas tout le texte, mais je dois vous avouer que nous avons été plus que surpris aujourd'hui de voir que dans les lignes directrices que vous nous avez soumises... Il n'y a pas de date. J'imagine que c'est récent, ce document intitulé *Langues officielles au Secrétariat du Conseil du Trésor*?

M. Manion: Oui, c'est récent.

Le coprésident (M. Gauthier): Les trois recommandations de la page 1 de votre document correspondent exactement aux recommandations 7 et 8 de notre cinquième rapport. Pourquoi n'avez-vous pas accepté d'entériner tout simplement nos recommandations 7 et 8? Il est étrange que vous veniez, quelques mois plus tard, nous répéter presque intégralement les trois objectifs que le gouvernement continue de viser et d'examiner.

Qu'est-ce qui vous empêchait de reconnaître en décembre dernier que les recommandations 7 et 8 du Comité étaient acceptables? Qu'est-ce qui a changé? Comment se fait-il qu'aujourd'hui, en mai 1984, elles sont devenues acceptables? Je vous réfère aux trois recommandations:

Les Canadiens devraient avoir la possibilité de communiquer avec les institutions fédérales et d'en recevoir les services sollicités dans la langue officielle de leur choix. Compte tenu de..

Le Comité traitait de tout ce qui est contenu dans ces trois choses dans son cinquième rapport. J'imagine que vous avez participé à la rédaction de ce lettre-là, vous?

Qu'est-ce qui a changé dans votre appréciation de la situation pour qu'aujourd'hui vous acceptiez ce que vous n'acceptiez pas il y a quelques mois?

Mr. Manion: Sir, I am having difficulty understanding the implication of the question. I assume I am interpreting Mr. Gauthier correctly. I believe he is saying that the Treasury Board secretariat policy is what the committee thought it was recommending to the government.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Yes.

Mr. Manion: You are asking why, if we can put this out as a Treasury Board policy, the government did not accept it in its response? Mr. Chairman, what you see in the Treasury Board secretariat document—the beginning, a description of the policy, the three fundamental objectives of the government in its official languages policies—are and have been the objectives of the government for some time. The particular response of the Prime Minister to the committee on this point, I think, is consistent with what we have done. It is the policy of the government, too. As the Prime Minister says:

The Government remains fully committed to encouraging public servants to work in the official language of their

[Translation]

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): On page 4 of his letter of December 21, 1983, the Prime Minister made the following comment about the language of work:

The government remains fully committed to encouraging public servants to work in the official language of their choice and to fostering opportunities so that such choice can be exercised to the full.

I will not read you the whole paragraph, but I must confess that we were more than surprised to see that in the guidelines you submitted today... There is no date on this document. I imagine it is recent, it is entitled *Official Languages in the Treasury Board Secretariat*?

Mr. Manion: Yes, it is recent.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): The three recommendations on page 1 of your document correspond exactly to recommendations 7 and 8 in our fifth report. Why did you not agree to simply ratify our recommendations 7 and 8? We find it strange that, just a few months later, you are repeating back to us, almost word for word, the three objectives that the government is continuing to seek and to study.

What stopped you from recognizing, last December, that recommendations 7 and 8 made by the committee were acceptable? What has changed? Why is it that today, in May of 1984, these recommendations have become acceptable? I am referring you to the three recommendations:

Canadians should be able to deal with federal institutions and receive service in the official language of their choice. Given...

The three points covered here were mentioned by the committee in its fifth report. I imagine that you participated in the drafting of this letter, did you not?

What has changed in your assessment of the situation that allows you to accept something today that you would not accept a few months ago?

M. Manion: J'ai du mal à comprendre l'implication de la question, monsieur. Je suppose que je comprends M. Gauthier correctement. Je crois qu'il dit que la politique du Secrétariat du Conseil du Trésor est identique à la recommandation faite par le Comité au gouvernement.

Le coprésident (M. Gauthier): Oui.

M. Manion: Vous vous demandez pourquoi nous avons émis cette politique du Conseil du Trésor, puisque le gouvernement ne l'a pas acceptée dans sa réponse? Le document émis par le Secrétariat du Conseil du Trésor commence par décrire les trois objectifs fondamentaux de la politique des langues officielles du gouvernement. Ce sont les objectifs du gouvernement depuis un certain moment. Je pense que la réponse du Premier ministre au Comité est compatible avec ce que nous avons fait. Il s'agit de la politique du gouvernement également. Comme le Premier ministre le dit:

Le gouvernement demeure fermement engagé à encourager les fonctionnaires à travailler dans la langue officielle de

[Texte]

choice, and to foster opportunities so that such choice can be exercised to the full.

We have, pursuing objections, established an internal policy. We happen to have a situation where this is possible. Whether the Treasury Board or the government should order every institution of government to do what we did is a moot point. I would argue that a lot of them are not ready to do what we have done. It has taken us, as the Commissioner of Official Languages knows, several years to reach the stage where we can say every decision letter of the Treasury Board will be in both official languages. Every submission that is made to the board can be in either official language. A Treasury Board official can make a presentation to the board in either language. All of the things we talk about in the policy are now possible.

What we would hope is to urge agencies to move as quickly as they can towards improvements. But I believe the government, in its response, indicated they did not feel it could move on a universal basis, as the committee recommended. If I misinterpreted the recommendation of the committee, I apologize.

There is no difference of view about the objective. I think there is a general regret that we are not able to move more quickly in all the agencies of government than we have.

Le coprésident (M. Gauthier): Si je peux en venir à être un peu plus précis. Mais je pense que vous avez répondu à ma question; vous n'avez peut-être pas été capable de l'exprimer aussi clairement que je le voulais, mais... À la page 4 de la lettre du premier ministre on dit, et je cite:

Le recoupement des droits et des obligations entre surveillants et employés ajoute encore aux difficultés. En somme, la situation linguistique est beaucoup moins simple que la recommandation semble le reconnaître.

Et plus loin dans la lettre, le premier ministre dit, et je cite:

Il est souvent difficile de fixer un juste équilibre. Le gouvernement reconnaît toutefois le besoin d'éclaircir cette question complexe.

Bon! Je ne vois pas de complexité là avec le Conseil du trésor. Vous avez répondu que vous adoptez intégralement l'esprit, en tout cas, des recommandations 7 et 8 de notre rapport.

Mais je vous parle comme chargé par le gouvernement de la mise en oeuvre de la politique linguistique dans les ministères.

Le commissaire aux langues officielles a effectué une étude sur la langue de travail. Je veux simplement citer un exemple. Je voudrais avoir votre réaction là-dessus. Il a parlé de masse critique, il a parlé également d'un plan. Êtes-vous au courant de ce rapport du commissaire? Qu'avez-vous fait justement pour établir ces plans de mise en oeuvre?

M. Aquilina: Monsieur le président, en ce qui concerne les plans, je pense que M. Manion, lors de sa déclaration a indiqué

[Traduction]

leur choix, et à multiplier leurs chances d'exercer cette prérogative en plénitude.

Suite à certaines objections, nous avons établi une politique interne. Il se trouve que cela est possible dans notre cas. La question de savoir si le Conseil du Trésor ou le gouvernement devrait ordonner à chaque organisme gouvernemental de faire ce que nous avons fait est discutable. Je dirais que beaucoup d'organismes gouvernementaux ne sont pas prêts à faire ce que nous avons fait. Comme le Commissaire aux langues officielles le sait, il nous a fallu plusieurs années pour pouvoir dire que chaque lettre de décision du Conseil du Trésor sera dans les deux langues officielles. Chaque soumission présentée au Conseil peut être dans l'une ou l'autre des langues. Un agent du Conseil du Trésor peut faire un exposé au Conseil en anglais ou en français. Toutes les choses dont il est question dans la politique sont maintenant possibles.

Nous espérons encourager les organismes à faire des progrès aussi rapidement que possible. Mais dans sa réponse, le gouvernement a dit qu'il ne pouvait pas recommander la mise en oeuvre universelle de la recommandation, comme le Comité l'aurait souhaité. Si j'ai mal compris la recommandation du Comité, je m'en excuse.

Il n'y a pas divergence d'opinions pour ce qui est de l'objectif. Je pense qu'en général on regrette de ne pas pouvoir prendre des mesures plus rapidement dans tous les organismes gouvernementaux.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Perhaps I could be more specific. I do think you have answered my question, however. Perhaps you were not able to phrase it as clearly as I would have liked, but... We read the following at page 4 of the Prime Minister's letter:

The interplay of rights and obligations of a supervisor and those supervised introduces further complexities.

And further on, the Prime Minister says:

The point of balance is not easily determined in many circumstances but the government recognizes the need to clarify this complex matter.

All right! I do not see any complexity as regards Treasury Board. You have said that you are adopting at least the spirit of recommendations 7 and 8 of our report.

But I am speaking to you in your capacity as the agency responsible for implementing language policy in the departments.

The commissioner of official languages conducted a study on language of work. Let me just give you one example and ask for your opinion on it. The commissioner talked about critical mass and about plans. Are you familiar with the commissioner's report? What exactly have you done to establish implementation plans?

Mr. Aquilina: Mr. Chairman, I believe Mr. Manion stated in his remarks that we intend to require all departments to

[Text]

que nous avons l'intention d'exiger de la part de tous les ministères, dans leurs plans de langues officielles qu'ils nous présentent chaque année, de nous expliquer de façon aussi claire que possible ce qu'ils ont l'intention de faire en vue d'améliorer la langue de travail.

Si je comprends bien votre question, c'est ce que nous avons l'intention de faire concernant la préparation de plans. Dans ces plans sur la langue de travail, on va leur demander non seulement de nous expliciter quelles sont les lacunes et ce qu'ils ont l'intention de faire, mais aussi, puisque ce sont des éléments très importants pour la langue de travail, ce qu'ils ont l'intention de faire sur le plan de la formation linguistique pour combler les lacunes ainsi que sur le plan traduction s'ils ont encore besoin d'utiliser cette dernière pour combler certaines lacunes.

Le coprésident (M. Gauthier): On peut voir cela à la page 6 de vos commentaires: les cinq points, les cinq éléments clés. Et je pense qu'on en a couvert au moins trois.

Identification judicieuse des exigences linguistiques des postes. Ça ça été discuté. Les A moins, les B plus et les C...

La motivation et l'engagement des fonctionnaires en général à apprendre à utiliser les deux langues officielles. Ça aussi on en a discuté.

Des mécanismes destinés à atténuer l'impact d'exemptions des droits des titulaires, particulièrement de ceux âgés de moins de 55 ans... Je ne sais pas si vous voulez expliciter là-dessus ou donner des détails, car cela va ouvrir un débat assez important, étant donné qu'il y a toujours eu cette résolution de juin 1973 qui a créé ces exemptions, et vous continuez...

Moi ce qui m'intéresse là, c'est «comme chargé de la mise en oeuvre» du programme sur les langues officielles à même la boîte qui s'appelle le gouvernement fédéral, «responsable de la politique linguistique». C'est vous qui êtes chargé de cela. Ce n'est pas la Commission de la Fonction publique qui en est chargé, c'est vous, le Conseil du trésor, le ministre.

Mon optimisme n'est pas au point de me faire croire que les choses vont aussi bien que cela. Vous avez dit tantôt au député: On prend le pouls et on dit: Eh bien, ça ne va pas mal, tu sais! Je ne suis pas aussi convaincu que cela que ça va si bien que ça! Il y a peut-être une période, un creux, ... actuellement, que, moi, je ressens en tout cas, quand je voyage à travers le pays, qui n'est peut-être pas un reflet exact, mais je le sens tout de même, et je veux vous le dire.

Je ne suis pas convaincu au sujet de la langue de travail, par exemple, que vous êtes tout à fait capable de convaincre tous les ministères du besoin d'être capable de travailler dans la langue de son choix. Je ne suis pas satisfait de ce que j'ai entendu jusqu'à maintenant. Je ne suis pas persuadé qu'on a fait tous les efforts nécessaires pour essayer de convaincre les ministères du bien-fondé de cet objectif.

[Translation]

explain as clearly as possible, in the official languages plans they submit to us each year, what they intend to do to improve the situation with respect to language of work.

I believe you asked what we intend to do regarding the preparation of such plans. With respect to language of work, we are going to ask departments not only to tell us where their weaknesses lie, but also what they intend to do as regards language training to overcome these weaknesses, and what they intend to do to decrease their reliance on translation, if they still need to use this service to overcome some weaknesses.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): This can all be found on page 6 of your remarks, where you list the five key points. I believe we have dealt with at least three of them.

You talk about the judicious identification of the language requirements of positions. We talked about that when we mentioned the A minuses, the B pluses and the Cs...

You also speak about the motivation and commitment of public servants generally to learning to use the two official languages. We also talked about that.

You refer as well to the procedures designed to lessen the impact of exemptions based on incumbents rights, particularly in the case of public servants under 55 years of age. I do not know whether you want to go into detail on that, because this point opens up a rather large subject, since we have always had the June 1973 resolution that laid down these exemptions. And you are continuing...

What I am interested in is your position as the agency responsible for implementing the official languages policy in the federal government. That is your responsibility. It is not the Public Service Commission's responsibility. It is your responsibility, it is Treasury Board's responsibility.

I am not optimistic enough to think that things are going as well as all that. You said in answer to a member's question a little earlier that you have found, after assessing the situation, that things are really not going all that badly. I am not terribly convinced that things are going all that well! I have detected a certain slackening off in my travels across the country. Perhaps this is not an accurate reflection of the real situation, but I have had this impression. Let me be more explicit.

On the subject of language of work, I am not convinced that you can fully persuade all departments that it is necessary for public servants to be able to work in the official language of their choice. I am not satisfied with what I have heard so far. I am not convinced that the necessary efforts have been made to try to convince the departments of the validity of this objective.

[Texte]

• 1700

C'est de ça qu'on parle, parce que c'est le sujet de l'heure: langue de travail... Moi, je suis un peu comme M. Gimaiel. Je vais aussi à des réunions. M. Manion dit qu'on devrait parler plus souvent en français. Je suis d'accord avec lui. Mais ça devient pas mal frustrant après un certain temps quand on ne se fait pas comprendre par l'individu qui est là. Alors, qu'est-ce qu'on fait? *I will revert to English.* C'est facile pour un bilingue de faire cela.

Il y a beaucoup d'unilingues, tant anglophones que francophones, qui voudraient... Mais je ne pense pas que ce soit aux bilingues de faire ce travail-là. Si j'ai bien compris, M. Manion dit qu'on devrait encourager le jumelage des fonctionnaires pour permettre une meilleure utilisation des capacités bilingues d'un ministère.

Avez-vous quelque chose à me dire qui pourrait me mettre un peu plus à l'aise?

On a fait toutes sortes d'études, toutes sortes de recommandations, mais... Les lettres que je reçois portent surtout là-dessus: on est incapable de se faire comprendre par ses supérieurs dans sa langue. Ce ne sont pas toujours des francophones; parfois ce sont des anglophones. Est-il vrai que ça va si bien en ce qui concerne la langue de travail, ou bien a-t-il un peu raison? Dans la région de la Capitale nationale, il n'y a peut-être pas de problème, mais il en existe ailleurs au pays. Il y a des groupes minoritaires du Manitoba et de la Saskatchewan et des anglophones du Québec qui nous écrivent. Ne trouvez-vous pas qu'il y aurait peut-être lieu de ne pas tout servir à la même sauce? Les choses vont peut-être bien, mais n'admettez-vous pas qu'il y a des problèmes dans certains ministères? N'y aurait-il pas lieu de faire un peu votre autocritique pour ce qui est de la mise en oeuvre des politiques linguistiques? J'ai peut-être un peu trop parlé, mais j'ai eu l'impression que vous vouliez nous faire croire que tout était rose et beau. Ce n'est pas l'impression que j'ai eue, moi, en tout cas pas jusqu'à maintenant.

Monsieur Manion, je ne sais pas si vous voulez...

M. Manion: Monsieur le président, je pense que cela dépend du point de vue où l'on se place.

It is easy to be discouraged when we look at the ground we still have to cover in this field. I think it is important to look both ways; to recognize that, in fact, progress has been made. I think if we were not able to do that, I think this entire program would rapidly lose the momentum that it has built-up. Progress has been made.

We are not denying that there is a good deal of distance to go; we are not denying that in some areas the problems are very serious and very worrying. We feel that the progress in the National Capital Region has been quite remarkable, when you consider that it has incurred in the last 20 years. When you think that we have sent 40 year old public servants off to learn another language and, on the whole, they have done so with good grace. Perhaps with less effectiveness—more more grace than effectiveness—but, none the less, they have done so. It has been a remarkably peaceful transformation.

[Traduction]

That is what we are talking about, because the subject at the moment is the language of work. I am a little bit like Mr. Gimaiel in this. I also go to meetings. Mr. Manion says that we should speak French more often. I agree with him. But it becomes rather frustrating at a certain point when one is not understood by the other person. What do we do in such cases? *Je vais donc continuer en anglais.* That is easy for a bilingual.

There are many unilinguals, I know many anglophones and francophones, who would like... But I do not think it is up to bilinguals to do this. If I understood Mr. Manion correctly, he said we should encourage the pairing of public servants to allow departments to make better use of their bilingual capabilities.

Can you tell me anything that would reassure me somewhat?

We have conducted all sorts of studies and made all sorts of recommendations, but... The letters I receive deal particularly with the fact that public servants cannot make themselves understood to their superiors in their own language. The public servants in question are not always French-speaking; some are English-speaking. Are things really going all that well as regards to language of work, or am I right to some extent? Maybe there is no problem in the National Capital Region, but there is a problem elsewhere in the country. We receive letters from minority groups in Manitoba and Saskatchewan and from anglophones in Quebec. Do you not think it would be preferable not to make blanket statements applying to all situations? Things may be going well, but do you not admit that there are problems in some departments? Should you not take a critical look at your own performance with respect to the implementation of language policies? I may have talked too long, but I got the impression that you wanted us to think that everything is rosy. That is not the impression I have had, at least not so far.

I do not know whether you are to reply, Mr. Manion.

Mr. Manion: I think everything depends on one's point of view, Mr. Chairman.

Il est facile de se laisser décourager lorsqu'on regarde le travail qu'il reste à faire. J'estime qu'il est important de regarder et vers le passé et vers l'avenir. Il faut reconnaître que nous avons quand même réalisé certains progrès. Si cela n'était pas possible, je crois que tout le programme serait en perte de vitesse très rapidement. Nous avons accompli des progrès.

Nous ne nions pas qu'il nous reste beaucoup de travail à faire; nous ne nions pas que dans certaines régions les problèmes sont très graves. Nous estimons que les progrès accomplis dans la région de la Capitale nationale ont été assez remarquables, surtout lorsqu'on se souvient que tout a été fait depuis les vingt dernières années. Il ne faut pas oublier que nous avons envoyé des fonctionnaires âgés de 40 ans à des cours de langues, et en général ils l'ont fait de bonne grâce. Leurs efforts n'ont pas toujours été très efficaces, mais au moins ils ont assisté à ces cours. La transformation s'est faite de façon extrêmement tranquille.

[Text]

In other parts of the country, it may be that we are, in fact, seeing more unilingualism built-up. We are convinced, however, that major gains have been made in the area of service to the public. We are convinced that we have equipped the apparatus of government with bilingual capacity at key points: The capacity of departments to communicate with their French language units and the capacity to deal with key central services and support services.

The infrastructure has been a good development. I do not think it was ever the intention or ever a desirable objective that every Public Servant, anywhere in the country, would be or could be bilingual. What we have to do is make sure that the institution is bilingual, is seen as bilingual and, in key places, in fact, lives bilingually. I would, with respect say, that progress has been made, is being made; that the language of work area of the three objectives is the one where we most need to move ahead with a great deal more determination and vigour now.

• 1705

Perhaps, we might see as much progress made in that area as in the other two.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you Mr. Manion. Before calling on Mr. Yalden, I want to take advantage of the fact that we have a quorum to ask you to adopt a brief report from the steering committee.

The chair will accept a motion that the first report of the subcommittee on Agenda and Procedure be concurred in.

Mr. Bockstael: I so move.

Motion agreed to (*See Minutes of Proceedings and Evidence*)

Carried.

Mr. Yalden.

Mr. Max Yalden (Commissioner of Official Languages): Well thank you, Mr. Chairman. Mr. Manion said he was frustrated by numbers, Mr. Chairman, so am I.

The first one I am frustrated with is the statement that the complaints to my office regarding language of work fell by 57% between 1981 and 1983. I would not want anyone to think that things were 57% better as a result of that number. We are here this afternoon to discuss language of work, but I also would not want anyone to think that the matter of service and of participation were not still very serious problems. There is a bland statement recorded in the prepared notes that we have before us, to the effect that they are *en bonne voie d'être atteints*, I suppose it always depends on what one means by *bonne voie*, but I would suggest that we not forget, and neither do I wish it to be on the record, that while this service may be becoming better and better in the central areas of the country, they can be pretty awful in the seven provinces outside New Brunswick, Quebec and Ontario, for reasons that we are all familiar with. That even cities which are, by Treasury Board's

[Translation]

Dans d'autres régions du pays, il se peut que l'ambiance soit plus unilingue. Nous sommes convaincus, cependant, que nous avons fait des progrès importants en ce qui concerne le service au public. Nous sommes convaincus que grâce à nos efforts l'appareil gouvernemental peut fonctionner dans les deux langues officielles dans les communications entre les ministères et leurs unités de langue française, et dans les communications avec les services centraux et les services de soutien.

La mise en place de cette infrastructure a été une mesure positive. A mon avis, l'intention n'a jamais été, et il ne s'agit même pas d'un objectif souhaitable, que tous les fonctionnaires partout au pays seraient ou pourraient être bilingues. Notre responsabilité est de voir à ce que l'institution soit bilingue, soit perçue comme étant bilingue, et fonctionne de façon bilingue dans certains domaines clés. Je dirai, en toute déférence, qu'on a fait des progrès, et qu'on continue à en faire; des trois objectifs, le domaine de la langue de travail est le domaine où il faut concentrer nos efforts.

Nous verrons peut-être autant de progrès dans ce domaine que dans les deux autres.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, monsieur Manion. Avant de convoquer M. Yalden, j'aimerais profiter du fait que nous avons maintenant un quorum, et vous demander d'accepter un rapport très court du comité directeur.

Le président acceptera une motion portant que le premier rapport du Sous-comité du programme et de la procédure soit adopté.

M. Bockstael: Je le propose.

La motion est adoptée.

Adoptée.

Monsieur Yalden.

M. Max Yalden (commissaire aux langues officielles): Merci beaucoup, monsieur le président. M. Manion a dit qu'il est gêné par les chiffres, monsieur le président, et je le suis moi aussi.

Le premier chiffre qui me gêne c'est la réduction de 57 p. 100 dans les plaintes adressées à mon bureau sur la langue de travail entre 1981 et 1983. Je ne veux pas que quelqu'un tire la conclusion à la suite de ce chiffre qu'il y a une amélioration de 57 p. 100. Nous sommes ici cet après-midi pour parler de la langue de travail, mais je ne veux pas donner l'impression que la langue de service et la question de la participation ne restent plus des problèmes très graves. Dans les notes qui ont été distribuées, il est dit que les objectifs sont en bonne voie d'être atteints. Cela dépend de ce que l'on veut dire par bonne voie, mais j'aimerais souligner que même si ce service est en train de s'améliorer dans les régions centrales de ce pays, il reste encore très mauvais dans les sept provinces en dehors du Nouveau-Brunswick, du Québec et de l'Ontario, pour les raisons que nous connaissons tous. Même s'il y a des villes, comme Toronto et Winnipeg, qui d'après le Conseil du Trésor sont bilingues du point de vue du service, elles laissent beaucoup à désirer.

[Texte]

own ruling, bilingual from the point of view of service, like Toronto and Winnipeg, leave a great deal to be desired.

Participation. Sure, we have been making considerable progress on the global numbers but we all know, and I repeat it only for the sake of the record, that those global numbers hide regional and hierarchical and professional disequilibria that are still of pretty serious concern.

On language of work, I have listened to the secretary's testimony, and that of his colleague, Mr. Aquilina, and I have to say that I agree with most of what they have said today. I cannot fault really any of what Mr. Manion and Mr. Aquilina have had to say. I think the problem is, as they do, in part the continuing presence of unilinguals, particularly, in senior positions. In part, it is the question of habit, to which we refer over and over and over again. It sounds like a *vieux disque* but it is nevertheless, one of the most difficult problems to deal with.

• 1710

Many anglophone and francophone public servants, particularly those who are *d'un certain âge*, cannot break the habit of speaking English on the job; they cannot do it. And they certainly will not do it unless there is some really dramatic gesture by the most senior public servants. I refer to both the central agencies and the deputy ministers *en titre* in various departments and various heads of agencies, presidents of corporations, and so forth.

The object, I should point out—and I think we all know this, but it is worth having on the record—is not to get anglos to speak French; it is to ensure that francos speak French when they wish and in a natural and normal way. Of course it is because that is the object of the exercise—that francos should speak French or anglos should speak English in Quebec—that one is left perplexed. I know particularly Mr. Bosley is; he has attacked the matter on several occasions by satisfaction figures that seem to suggest that francophones in the proportion of more than 70% are satisfied with the extent to which they use French, and only some 18% would wish to use French more frequently.

We had this discussion before. I repeat it only because there may be some members present today who were not here at that time. We wondered whether and to what extent you can go on pushing if everybody is happy with the system, at what stage you do not become more paternalistic than is warranted.

I do not personally think we have gotten there yet. As a result, I agree again with Mr. Manion's point on page six of his statement having regard to

identification, motivation, exemption, concentration des efforts auprès de certains ministères et finalement le leadership . . .

Nous avons, nous, parlé à maintes reprises du leadership et de l'importance de l'exemple que pourraient donner les très hauts fonctionnaires à la Fonction publique . . .

I cannot emphasize that more than I have. I can say with a touch of bittersweet attitude—as I detected in the questions of our co-chairman, Mr. Gauthier—that I feel sometimes we

[Traduction]

Participation. C'est vrai que nous avons fait des progrès du point de vue des chiffres, mais nous le savons tous, et je le répète aux fins du compte rendu, que ces chiffres cachent le déséquilibre dans les régions, dans la hiérarchie et dans les professions, ce qui me préoccupe beaucoup.

Pour ce qui est de la langue de travail, j'ai écouté le témoignage du secrétaire et de son collègue, M. Aquilina, et je dois dire que je suis d'accord avec la plupart de ce qu'ils ont dit aujourd'hui. Je ne trouve aucune faille dans le raisonnement de M. Manion ni de M. Aquilina. J'estime avec eux que le problème est la présence des unilingues, surtout aux postes supérieurs. En partie, c'est une question d'habitude, comme je le répète, tout le temps. Cela a l'air d'un vieux disque, mais c'est un des problèmes les plus difficiles.

Beaucoup de fonctionnaires francophones et anglophones, surtout ceux qui sont d'un certain âge, ne peuvent pas s'empêcher de parler l'anglais au travail. Cela leur est impossible. Ils ne changeront pas leurs habitudes à moins d'un revirement spectaculaire chez la plupart des hauts fonctionnaires. Je songe ici aux organismes centraux, aux sous-ministres en titre dans les divers ministères et aux chefs des organismes, présidents de sociétés, etc.

L'objectif ici, nous le connaissons tous mais il est bon de le rappeler, ce n'est pas que les anglophones parlent le français mais bien que les francophones parlent le français quand ils le souhaitent, que ce soit naturel et normal. Bien sûr, on est un peu perplexe que ce soit là l'objectif: que les francophones parlent le français ou les anglophones parlent l'anglais au Québec. Je sais que M. Bosley est lui-même perplexe car il a signalé à plusieurs reprises que les chiffres prouvaient que les francophones, dans une proportion de plus de 70 p. 100, étaient satisfaits de la situation quant à l'utilisation du français tandis que quelque 18 p. 100 souhaitaient utiliser le français davantage.

Nous avons déjà dit ces choses et si je les répète c'est parce que certains membres du Comité n'étaient peut-être pas présents alors. Nous en étions venus à nous demander s'il n'y avait pas risque de devenir paternaliste, puisque tout le monde semblait satisfait de la situation.

Pour ma part, j'estime que nous n'avons pas encore atteint l'objectif. Voilà pourquoi je suis d'accord avec M. Manion quand il dit à la page 6 de son exposé:

identification, motivation, exemption, concerted efforts with selected departments and finally leadership . . .

We have ourselves, on many occasions, raised the question of leadership and the importance of example that should be set by senior public servants in the Public Service . . .

Je ne puis pas le dire plus vigoureusement. J'ai parfois l'impression, je dis cela mi-figue mi-raisin, car j'ai pu remarquer la même attitude dans les questions de notre coprésident,

[Text]

have built a marvelous *et, continuez* . . . behind which we hide. I certainly do not hear French being used nearly as much as I would have thought it would be in an environment like Ottawa, where you have 35% of public servants who are francophone.

I am left puzzled, very puzzled by the comment I very often hear emanating from middle managers that they have been to language school but they cannot keep their French because they do not have an opportunity to speak it. Statistically, once again, they must be in an environment where something like a third of the people speak French. It may be, in the case of some of them, that in their immediate environment there are considerably fewer. It would of course follow that in the case of others they are in an environment where there are considerably more.

In all events, the leadership remains for us the most important issue. The Joint Chairman, Senator Murray, asked me to comment about some of the special initiatives that are mentioned—language of work initiatives, which the secretary refers to on page 10; glossaries; in-house writing assistance; exchanges of personnel; employee pairing, and that sort of thing, which come together in an impressive list. I will be interested to see the list when the board publishes it or when the directors of official languages have put it together. I suppose to me the most important of those would be exchanges of personnel, which allow you to work in the other language to a degree that is not possible perhaps in your normal environment.

• 1715

I would suppose also that advanced language training and the advanced language training program, which is not mentioned here, would have a great deal of importance in that context. While I said earlier that the object is not to get anglophones to speak French, or vice versa within Quebec, of course it is obvious that unless it is known that they understand and can cope with the language easily, to a degree that is often not manifested in the Public Service as we know it, francophones will not use French, because they know they are not being understood, or they detect that the conversation is not getting anywhere. So the two are linked very closely—language training and encouraging francophones to use French.

I will, I think, stop there, Mr. Chairman. All these statements that I have made, to me, after seven years almost in this job, are so obvious that they hardly bear repeating. However, we all repeat them. The idea, I submit humbly, sir, is that we stop repeating them and start doing something about them. I am encouraged by what the representatives of the board have had to say. I can only plead with them to push their colleagues in the Public Service, in senior jobs, as hard as they possibly can and to insist that this move ahead, otherwise we will have all the structures, we will have all the numbers, we will have all the picture that we require except the human element that gives it life and colour, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you very much, Mr. Yalden. Thank you also to our witnesses today from the Treasury Board.

[Translation]

M. Gauthier, que nous avons construit un grand paravent derrière lequel nous nous cachons. À Ottawa, je constate que le français n'est pas utilisé autant que je l'aurais cru, compte tenu du fait que 35 p. 100 des fonctionnaires sont francophones.

Je suis donc perplexe, très perplexe quand j'entends des cadres moyens me dire qu'ils ont suivi des cours de langue mais qu'ils ne peuvent pas conserver ce qu'ils ont acquis parce qu'ils n'ont pas l'occasion de parler le français. Rien que du point de vue statistique, ces gens évoluent dans un milieu de travail où environ le tiers des fonctionnaires parlent le français. Dans certains cas, il se peut que ces proportions soient beaucoup plus faibles. Dans d'autres, elles sont peut-être beaucoup plus fortes.

Quoi qu'il en soit, la question du leadership demeure la plus importante. Le coprésident, le sénateur Murray, m'a demandé de faire des remarques sur les initiatives spéciales dont on a parlé aujourd'hui, en matière de langue de travail, et je me reporte à la page 10 de l'exposé. Il s'agit de glossaires, de services internes de rédaction, d'échanges de personnel, de jumelage d'employés, ainsi de suite. La liste en est impressionnante. Quand le Conseil du Trésor publiera sa liste officielle, il m'intéressera vivement d'en prendre connaissance. L'élément le plus important me semble être les échanges de personnel, qui permettent à des fonctionnaires de travailler dans l'autre langue de façon beaucoup plus intensive que dans leur milieu normal.

Je suppose que le programme de formation linguistique avancé, dont on ne parle pas ici, est très important dans ce contexte. J'ai dit plus tôt que l'objectif n'était pas que les francophones parlent l'anglais au Québec et de la même façon, les anglophones, le français, ailleurs au Canada. Toutefois, il est évident qu'à moins que l'on reconnaisse que les uns et les autres comprennent et manient la langue avec facilité, ce qui n'est pas vrai actuellement dans la Fonction publique, les francophones n'utiliseront pas le français tant qu'ils ne seront pas convaincus qu'ils sont compris, tant qu'ils auront l'impression que ce qu'ils disent ne passe pas. Ainsi, ces deux éléments sont étroitement liés: offrir une formation linguistique et encourager les francophones à utiliser le français.

Monsieur le président, je n'en dirai pas plus. Il y a près de sept ans que je suis commissaire, et tout cela est tellement évident qu'il me semble superflu de le répéter. Toutefois, nous continuons de répéter les mêmes choses. Très respectueusement, je souhaite que nous cessions de répéter les mêmes choses et que nous passions à l'action. Je trouve encourageant les propos des représentants du Conseil. Je ne puis que les exhorter à inciter leurs collègues, les hauts fonctionnaires, à passer à l'action le plus rapidement possible, sans quoi nous aurons établi des structures, des chiffres, tout le décor, mais nous n'aurons pas l'élément humain capable d'animer le scénario.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci beaucoup, monsieur Yalden. Merci à nos témoins, les représentants du Conseil du Trésor.

[Texte]

I remind members of the committee that we meet again on Tuesday next at 3.30 p.m. to hear the Secretary of State, Mr. Joyal, on his estimates.

Before adjourning, may I ask Mr. Bockstael and Mr. Bosley to stay behind for a brief meeting of the steering committee. The meeting is adjourned to be call of the Chair.

[Traduction]

Nous nous réunirons de nouveau mardi prochain à 15h30 et c'est le secrétaire d'État, M. Joyal, qui viendra présenter ses prévisions budgétaires.

Avant de lever la séance, je demanderai à MM. Bockstael et Bosley de rester pour une brève réunion du comité directeur. La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the Treasury Board Secretariat:

Mr. J.L. Manion, Secretary.

Mr. E.C. Aquilina, Deputy Secretary, Official Languages
Branch.

Du Secrétariat du Conseil du Trésor:

M. J.L. Manion, Secrétaire.

M. E.C. Aquilina, Sous-secrétaire, Direction des langues
officielles.

SENATE
HOUSE OF COMMONS

Issue No. 3

Tuesday, June 5, 1984

Joint Chairmen:

Senator Lowell Murray
Mr. Jean-Robert Gauthier, M.P.

SÉNAT
CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 3

Le mardi 5 juin 1984

Coprésidents:

Sénateur Lowell Murray
M. Jean-Robert Gauthier, député

*Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing
Joint Committee of the Senate and of the House of
Commons on*

Official Languages Policy and Programs

*Procès-verbaux et témoignages du Comité mixte
permanent du Sénat et de la Chambre des communes de
la*

Politique et des programmes de langues officielles

RESPECTING:

Reports of the Commissioner of Official Languages

CONCERNANT:

Rapports du Commissaire aux langues officielles

APPEARING:

The Honourable Serge Joyal,
Secretary of State

COMPARAÎT:

L'honorable Serge Joyal,
Secrétaire d'État

Second Session of the
Thirty-second Parliament, 1984

Deuxième session de la
trente-deuxième législature, 1984

STANDING JOINT COMMITTEE OF THE SENATE
AND OF THE HOUSE OF COMMONS ON OFFICIAL
LANGUAGES POLICY AND PROGRAMS

COMITÉ MIXTE PERMANENT DU SÉNAT ET DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES DE LA POLITIQUE ET
DES PROGRAMMES DE LANGUES OFFICIELLES

Joint Chairmen:

Senator Lowell Murray
Mr. Jean-Robert Gauthier, M.P.

Coprésidents:

Sénateur Lowell Murray
M. Jean-Robert Gauthier, député

Representing the Senate:

Senators — Sénateurs

Asselin
Bosa

Donahue
Guay

Représentant le Sénat:

Hébert
Robichaud

Thériault
Wood—(9)

Representing the House of Commons:

Messrs. — Messieurs

Berger
Bockstael
Bosley
Clarke (*Vancouver Quadra*)

Côté (Mrs.)
Gimaïel
Gourd (*Argenteuil—Papineau*)
Kilgour

Représentant la Chambre des communes:

Lambert
Marceau
McDonald (Ms.)
(*Broadview—Greenwood*)

Nystrom
Reid (*Kenora—Rainy
River*)
St. Germain—(15)

(Quorum 6)

Les cogreffiers du Comité

François Prigent

Paul Bélisle

Joint Clerks of the Committee

Published under authority of the Senate and the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Publié en conformité de l'autorité du Sénat et du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and
Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, JUNE 5, 1984

(4)

[Text]

The Standing Joint Committee on Official Languages Policy and Programs met this day at 3:37 o'clock p.m., the Joint Chairman, Mr. Gauthier presiding.

Members of the Committee present:

Representing the Senate: The Honourable Senators Asselin, Bosa, Guay and Wood.

Representing the House of Commons: Messrs. Gauthier, Kilgour and Lambert.

In attendance: From the Office of the Commissioner of Official Languages: Mr. Maxwell F. Yalden, Commissioner, and Mr. Stuart Beaty, Director, Policy Analysis and Liaison Branch. *From the Research Branch of the Library of Parliament:* Mr. Serge Pelletier and Mr. Gerald Schmitz, Research Officers.

Appearing: The Honourable Serge Joyal, Secretary of State.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference from the Senate dated May 9, 1984 and its Order of Reference from the House of Commons dated May 4, 1984, relating to the Reports of the Commissioner of Official Languages. (*See Minutes of Proceedings and Evidence for Wednesday, May 23, and Thursday, May 24, 1984, Issue No. 1.*)

The Secretary of State made a statement and answered questions.

At 5:26 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 5 JUIN 1984

(4)

[Texte]

Le Comité mixte permanent de la politique et du programme de langues officielles se réunit aujourd'hui à 15 h 37, sous la présidence de M. Gauthier (coprésident).

Membres du Comité présents:

Représentant le Sénat: Les honorables sénateurs Asselin, Bosa, Guay et Wood.

Représentant la Chambre des communes: MM. Gauthier, Kilgour et Lambert.

Également présents: Du Bureau du Commissaire aux langues officielles: M. Maxwell F. Yalden, Commissaire, et M. Stuart Beaty, directeur, Direction de l'analyse des politiques et de la liaison. *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement:* M. Serge Pelletier et M. Gérald Schmitz, attachés de recherche.

Comparaît: L'honorable Serge Joyal, secrétaire d'État.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du Sénat du 9 mai 1984 et de son ordre de renvoi de la Chambre des communes du 4 mai 1984, relatifs aux rapports du Commissaire aux langues officielles. (*Voir procès-verbaux et témoignages du mercredi 23 mai et du jeudi 24 mai 1984, fascicule n° 1.*)

Le Secrétaire d'État fait une déclaration et répond aux questions.

À 17 h 26, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

Le cogreffier du Comité

Thomas Hall

Joint Clerk of the Committee

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Tuesday, June 5, 1984

• 1530

Le coprésident (M. Gauthier): À l'ordre, s'il vous plaît!

Le sénateur Bosa: Est-ce que nous avons quorum?

Le coprésident (M. Gauthier): Non, nous n'avons pas quorum, monsieur le sénateur. Mais nous avons le nombre requis de députés et de sénateurs pour prendre et entendre les témoignages. Le quorum c'est six . . .

Une voix: C'est suffisant pour . . .

Le coprésident (M. Gauthier): C'est quatre pour entendre . . .

Une voix: . . . entendre les témoignages.

Le coprésident (M. Gauthier): Oui. Il y a quatre membres: deux sénateurs, deux députés; c'est ce que j'allais dire. Il y a quatre personnes présentes qui peuvent entendre les témoignages . . .

Senator, would you please bear with me? I am trying to explain something to get this meeting going. You can count . . . Order, please.

Nous avons donc le nombre de députés exigé pour entendre les témoignages, car selon les conditions requises, il faut un député de la Chambre des communes, un sénateur et que les deux partis, le gouvernement et l'opposition, soient représentés. Nous remplissons donc ces conditions.

Nous avons comme ordre de renvoi le Rapport du Commissaire aux langues officielles qui a été déposé au Sénat le 9 mai et à la Chambre des communes le 4 mai.

Aujourd'hui, nous avons le plaisir d'avoir avec nous le secrétaire d'État, l'honorable Serge Joyal, et avant de vous donner la parole, monsieur le ministre, je voudrais simplement mentionner que nous avons une première et probablement une occasion tout à fait spéciale pour les sénateurs. C'est la première fois que les crédits d'un ministère sont déferés à un Comité permanent conjoint comme celui-ci et c'est un précédent qu'il faudra peut-être suivre dorénavant. Malheureusement, les crédits en question ont déjà été considérés rapportés à la Chambre des communes jeudi dernier, le 31 mai. Et ce soir, à la Chambre des communes, à 17h45, nous serons appelés à voter ces crédits. Alors, étant donné que nous sommes en l'après-midi du 5 mai et que les crédits vont être votés à 17h45, nous avons encore quelque temps pour en discuter, monsieur le ministre, et nous aurons probablement le temps de discuter avec vous du crédit supplémentaire de votre ministère.

• 1535

Est-ce que vous auriez des commentaires à faire en guise de déclaration préliminaire, monsieur le ministre? Comme vous le savez, les députés sont surtout intéressés à vous poser des questions. On en a beaucoup. Je vous donne la parole pour

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le mardi 5 juin 1984

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Order, please!

Senator Bosa: Do we have a quorum?

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): No, we do not, Senator. But we do have the required number of MPs and Senators to receive and hear witnesses. The quorum is six.

An hon. Member: That is enough to . . .

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): We need four to hear . . .

An hon. Member: . . . witnesses.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Yes. There are four members: two senators and two MPs. That is what I was about to say. There are four people on the committee to hear witnesses . . .

Sénateur, si vous me permettez? J'essaye de mettre les choses en route. Vous pouvez compter . . . A l'ordre, s'il vous plaît.

So, we have the required number of MPs to hear witnesses. According to our rules, we require one member of the House of Commons, a senator and representation of both the government and the Opposition to do so. Now, all these conditions are met.

Our Order of Reference is the Commissioner of Official Languages' report tabled in the Senate on May 9 and in the House of Commons on May 4.

Today, we have the pleasure of meeting with the Secretary of State, the Hon. Serge Joyal. Before I turn the floor over to you, Mr. Minister, I would simply like to point out that we have a first and probably unique opportunity here for the senators. It is the first time that a department's votes have been referred to a Joint Standing Committee such as this one. This is perhaps a precedent we should follow from now on. Unfortunately, the votes were already considered as reported to the House as of last Thursday, May 31. And this evening at 5:45 we will be voting on the Estimates in the House. So, as it is now the afternoon of June 5 and that the Estimates are to be voted on at 5:45 p.m., we still have a little time left to discuss them, Mr. Minister. We will probably even have enough time to discuss your Supplementary Estimates as well.

Do you have any opening comments to make, Mr. Minister? As you know, the members are mainly interested in being able to ask you questions. We have a lot of them. I will turn the

[Texte]

quelques instants afin que vous puissiez nous mettre au fait et nous indiquer une direction à suivre.

Monsieur le ministre.

L'honorable Serge Joyal (secrétaire d'État): Monsieur le président, si vous êtes intéressés à me poser des questions, moi, je suis intéressé à vous répondre dans toute la mesure du possible.

Je voudrais d'abord vous féliciter, ainsi que les membres du Comité, puisque l'un des objectifs que nous poursuivions de part et d'autre depuis déjà quelques années, à savoir l'établissement de ce Comité sur une base permanente dans le cadre du Règlement de la Chambre des communes, est maintenant atteint. Il me semble que c'est là un progrès appréciable dans la mise en place des institutions susceptibles de jouer un rôle déterminant dans l'évolution de l'égalité linguistique au Canada. Par conséquent, je suis très heureux de constater qu'au moment où le Comité s'apprête à connaître une nouvelle vie, l'un des premiers gestes qu'il pose constitue également un précédent, en ce sens que les honorables membres du Sénat et de la Chambre des communes auront l'occasion de débattre non seulement des crédits du Secrétariat d'État, mais aussi ceux d'autres ministères qui ont une responsabilité particulière dans le domaine de l'égalité linguistique au Canada.

Cela dit, j'ajouterai que je n'ai pas préparé une longue déclaration ministérielle, comme c'est la coutume lorsque les crédits principaux du ministère viennent en débat. Comme vous le savez, il s'agit aujourd'hui d'un budget supplémentaire. Je voulais simplement vous situer très rapidement le cadre à l'intérieur duquel les crédits d'aujourd'hui sont définis. Il s'agit essentiellement du programme des langues officielles du Secrétariat d'État, programme qui a une double composante, à savoir celle du programme de soutien aux communautés de langues officielles et celle du programme de promotion des langues officielles.

Vous saviez évidemment que ces programmes étaient venus à expiration l'an dernier et que le gouvernement avait décidé de les reconduire pour une période de cinq ans, ce qui totalisera plus de 123 millions de dollars pour le programme relatif aux communautés de langues officielles et au-delà de 4 millions de dollars pour le programme ayant trait à la promotion des langues officielles.

Il va sans dire que lorsque cette décision a été prise par le gouvernement du Canada, nous voulions nous assurer qu'au terme de l'expiration de ces cinq années, c'est-à-dire en 1988, des progrès appréciables auraient été marqués. Il était temps, après dix années d'appui aux communautés de langues officielles et après dix années d'initiatives diverses, multiformes, de faire le point sur les objectifs que nous voulions atteindre.

Ces objectifs, il nous semblait qu'ils étaient doubles. D'une part, il s'agissait d'amener les diverses associations au Canada, dans chacune des provinces, à s'interroger elles-mêmes sur les progrès qu'elles voulaient réaliser et sur les objectifs qu'elles désiraient se donner. La situation variant d'une province à l'autre, il était impossible pour le Secrétariat d'État de proposer de grands objectifs nationaux qui auraient été

[Traduction]

floor over to you for a few minutes so that you can bring us up to date and set the pace.

Mr. Minister.

The Hon. Serge Joyal (Secretary of State): Mr. Chairman, if you are interested in asking me questions then I am equally as interested in answering them to the best of my ability.

First of all, I would like to congratulate you and the members of the committee. One of the objectives we have been trying to reach for the past few years now was to establish this committee on a regular basis under the Standing Orders of the House of Commons. We have now attained that objective. This represents a leap forward for institutions which play an instrumental role in promoting linguistic equality in Canada. So, it gives me pleasure to see that at a time when the committee is preparing itself for a new incarnation, it is setting another precedent by giving the hon. members of the Senate and the House of Commons the opportunity to debate, not only the votes of the Department of the Secretary of State, but those of other departments who have a specific responsibility for linguistic equality in Canada.

With that, I would like to say that I have no prepared statement as is the custom for the consideration of the main votes of a department. As you know, today we are considering Supplementary Estimates. I would briefly like to give you the framework for these estimates. Basically, there is the Official Languages Program of the Secretary of State, a program that is twofold, and includes both the official languages community component and the official languages promotion component.

You will also know that these programs expired last year and that the government decided to bring them back in for another five years. The total value for the Official Languages Communities Program will be \$123 million and more than \$4 million for Official Languages Promotion Activity.

Needless to say, when the decision was made by the Government of Canada, we wanted to make sure that when the five years were up, in 1998, considerable progress would have been made. After 10 years of support to official languages communities and 10 years of a variety of initiatives in different forms, it was time to take stock of the objectives we were trying to reach.

We had two objectives in mind. We wanted, on the one hand, to encourage the various associations in each of the provinces in Canada to determine what progress they wanted to make and what their objectives were. As the situation varies from one province to another, it was impossible for the Secretary of State to set overall national objectives adapted to the specific and very particular situation in each province. Just

[Text]

adaptés à la situation particulière et originale de chacune des provinces. Si je peux citer deux cas, la situation au Manitoba n'est pas comparable à celle au Nouveau-Brunswick, et la situation au Nouveau-Brunswick n'est certainement pas comparable à celle à l'Île-du-Prince-Édouard. Par conséquent, dans un premier temps, au cours de l'année dernière, nous avons voulu inciter la majorité des associations à se concerter sur une base provinciale, en collaboration avec les représentants du Secrétariat d'État et de la Fédération des francophones hors Québec en ce qui concerne les associations francophones, et en collaboration avec les représentants d'Alliance Québec en ce qui concerne les associations anglophones au Québec, de manière à définir ces objectifs.

Nous avons également révisé notre approche en ce qui concerne le programme plus général ayant trait à la promotion des langues officielles.

• 1540

Il a été convenu avec les associations, que si nous réussissons à assurer l'égalité linguistique, qui est notre objectif et qui est la base des droits qui sont enchâssés dans la Constitution canadienne, il nous fallait également mettre en place une série d'initiatives impliquant aussi bien les administrations publiques non fédérales, en particulier les provinces, que les associations privées qui partageaient des objectifs d'accès à l'égalité des services dans les deux langues officielles.

C'est donc dans ce contexte que le crédit de 2,871,000 dollars d'aujourd'hui se situe. C'est un crédit essentiellement orienté vers les programmes d'appui à la promotion des langues officielles, la plus large part étant consacrée à des initiatives prises par les provinces, en particulier le Manitoba, l'Ontario, le Québec et le Nouveau-Brunswick. Il y a évidemment une possibilité accrue d'appui à d'autres provinces qui, au cours de la prochaine année, pourraient vouloir unir leurs efforts à nos objectifs et jouir de l'appui financier disponible.

De la même façon, un montant important de ces crédits est disponible à des associations privées qui partagent l'objectif d'assurer les services dans les deux langues officielles du Canada.

Alors, c'est essentiellement ce que j'avais l'intention de proposer comme cadre de référence, monsieur le président. Je crois comprendre qu'il existe d'autres préoccupations dont les députés voudraient me faire part aujourd'hui. Étant présent, je m'empresserai certainement, avec votre indulgence et votre autorité, d'y répondre dans la mesure du possible, même si notre ordre de renvoi est plutôt limité au crédit particulier de 2,871,000 dollars.

Mes collaborateurs et moi-même sommes donc à votre disposition. Ceux qui m'accompagnent sont M^{me} Huguette Labelle, sous-secrétaire d'État, et M. Alain Landry, sous-secrétaire d'État adjoint. Sont également présents cet après-midi plusieurs de nos collaborateurs qui sont actifs dans le domaine des langues officielles au Secrétariat d'État.

Le président: Merci, monsieur le ministre. Je donne la parole à M. Kilgour pour dix minutes.

[Translation]

to give you a couple of examples, the situation in Manitoba cannot be compared to the one in New Brunswick and the one in New Brunswick can certainly not be compared to the one on Prince Edward Island. Consequently, last year, we wanted to encourage most of the associations to get together within their province and, in co-operation with the representatives of the Secretary of State and the Federation of Francophones outside Quebec, where Francophone associations were concerned, and in co-operation with the representatives of *Alliance Québec*, where Anglophone associations in Quebec were concerned, to define their objectives.

We also revised our approach to the overall official languages promotion activity.

It was agreed with the associations that were we to succeed in providing linguistic equality, which is our objective and the basis of the rights entrenched in the Canadian constitution, we also had to take a series of initiatives involving non-federal public administrations, especially the provinces, as well as the private associations who share the desire to provide access to services in both official languages.

So, it is in this context that the supplementary estimates of \$2,871,000 should be considered. This vote is basically devoted to support programs for the promotion of official languages, the lion's share going to provincial initiatives, especially in Manitoba, Ontario, Quebec and New Brunswick. Of course, other provinces could also obtain more support as well should they decide to join ranks with us in pursuing the same objectives within the next year. They would then enjoy the financial support that is available.

Likewise, a considerable proportion of this budget is available for private associations who share our objective of providing services in both official languages in Canada.

So, that is essentially what I wanted to set as a framework for the discussion, Mr. Chairman. I believe that there are other concerns the members wanted to raise with me today. With your permission, I will certainly make every effort to answer any questions you may have, to the best of my knowledge, although our order of reference is limited to this specific vote of \$2,871,000.

My assistants and myself are at your disposal. With me today are Mrs. Huguette Labelle, Undersecretary of State, and Mr. Alain Landry, Assistant Undersecretary of State. Also with me this afternoon are several of the officials who are involved with official languages in Secretary of State.

The Chairman: Thank you, Mr. Minister. I will recognize Mr. Kilgour for 10 minutes. Mr. Kilgour.

[Texte]

M. Kilgour: Je vous remercie, monsieur le ministre, d'avoir accepté de venir nous rencontrer. Tout d'abord, j'aimerais savoir combien de mots sont traduits chez vous, par année.

M. Joyal: De façon précise, nous avons traduit en 1983-1984, 291 millions de mots.

M. Kilgour: L'an dernier, c'était 250 millions de mots, je crois?

M. Joyal: L'année 1983-1984 représente l'an dernier évidemment. Ce sont les chiffres de l'an dernier.

M. Kilgour: Quel est le coût de chaque mot actuellement?

M. Joyal: Nous avons fait une comparaison entre les coûts qui sont encourus au Secrétariat d'État et ceux qui sont défrayés par le secteur privé. Je peux vous citer le coût unitaire de façon très précise. Au Secrétariat d'État, le coût, cette année, est de 26.8c. le mot, si je me souviens bien, et dans l'entreprise privée 15.4c. le mot, si ma mémoire est fidèle. Je pourrais vérifier et vous donner les montants à la décimale près.

M. Kilgour: S'il vous plaît, oui.

M. Joyal: C'est quand même moindre dans le secteur privé que dans le secteur public.

M. Kilgour: Très bien. Maintenant, j'aurais quelques questions assez particulières à vous poser, si le temps me le permet.

Le volume de traduction à la pige dans les langues officielles semble stabilisé. Et cela découlerait de la politique de rédaction dans les deux langues officielles dans les ministères qui commence à porter fruits. Avez-vous calculé le coût, au niveau du temps, que le traducteur doit consacrer à répondre aux questions des fonctionnaires bilingues qui rédigent directement dans les deux langues?

M. Joyal: Votre question réfère plus globalement aux initiatives qui sont prises et qui sont en voie d'être réalisées pour réduire le volume ou du moins pour stabiliser le volume de traduction de façon à éviter le double emploi ou la perte de temps dans la réévaluation des demandes. Nous sommes en train d'évaluer, avec le Conseil du Trésor, la possibilité de ce que nous appelons, en termes administratifs, l'autofinancement. Il s'agit de facturer chaque ministère ou chaque agence gouvernementale qui fait appel aux Services de la traduction du Secrétariat d'État. Cette facturation ferait partie de leurs prévisions budgétaires annuelles, de sorte que les ministères auraient, d'une part, la responsabilité d'évaluer le volume de leurs besoins et, d'autre part, celle de s'assurer qu'à l'intérieur de leurs prévisions budgétaires, les montants qu'ils obtiendraient du Parlement seraient respectés.

C'est une approche qui, à mon avis, a beaucoup de mérites. Elle nécessite une sorte d'autodiscipline de la part des divers requérants, et elle les porte également à exercer un contrôle plus rigoureux sur la nature de leurs besoins. Ces requérants savent qu'il ne faut pas admettre au départ qu'il suffit de le demander pour l'obtenir. Alors que dans le système actuel, nous obtenons une requête du ministère, lequel ministère évidemment doit faire viser cette requête par un agent interne de leur propre administration, mais cela évidemment n'est pas

[Traduction]

Mr. Kilgour: Thank you, Mr. Minister, for having agreed to meet with us. First, I would like to ask you how many words are translated in the department annually.

Mr. Joyal: In 1983-1984, we translated precisely 291 million words.

Mr. Kilgour: And last year it was 250 million, was it not?

Mr. Joyal: Last year was 1983-1984. Those the figures for last year.

Mr. Kilgour: What does each word cost at the moment?

Mr. Joyal: We did a comparison between the cost of translation in the Secretary of State and in the private sector. I can give you the specific unit cost. This year, the cost at Secretary of State is 26.8 cents per word, if I remember correctly, and it is 15.4 cents per word in the private sector. I can check that information and give you the amounts to the last decimal point.

Mr. Kilgour: Please, if you would.

Mr. Joyal: It is however less in the private sector than in the public sector.

Mr. Kilgour: Fine. Now, I have a few specific questions to ask you if I have time.

The volume of translation in English and French seems to have stabilized. This is a result of the bilingual writing policy that has been applied in the departments. Have you calculated the cost of the time a translator has to devote to answering questions from bilingual public servants who draft their correspondence in both languages?

Mr. Joyal: Your question refers generally to the initiatives that have been taken and that are being taken to reduce, or at least, stabilize, the volume of translation in order to avoid duplication or loss of time in processing requests. With Treasury Board, we are assessing the administrative implications of self-financing. This would mean that each department or government agency requesting the services of the translation bureau in the Secretary of State would be billed. This billing would come under their annual estimates so that the departments would be responsible for evaluating their needs and also for ensuring that they respect the limits of the budget granted them by Parliament.

In my opinion, this approach has a good deal of merit. It requires some self-discipline on the part of the various departments and agencies and also means that they would have to keep a tighter reign on their demand. They must realize that because they request translation services does not mean that they automatically receive them. Under the present system, we get a request from a department that must be cleared by one of their own officers. Nonetheless, the service does not come out of their annual operating budget because

[Text]

imputé dans leur budget de fonctionnement annuel puisque le budget de coût de traduction, évidemment, apparaît aux crédits du Secrétariat d'État. Mais il s'agit d'une formule que nous sommes à réévaluer avec le Conseil du Trésor et qui aurait pour effet certainement d'apporter une sorte de palier de réévaluation plus rigoureux que le système actuel qui, comme vous le savez, pourrait amener à des duplications ou encore à une approche qui soit moins critique à l'égard des coûts.

• 1545

M. Kilgour: D'accord. Le Bureau du vérificateur général possède actuellement une nouvelle vérification intégrée des activités du Bureau des traductions, et il semble que les vérificateurs estiment que le calcul du coût de la traduction à la pige n'est pas réaliste. Avez-vous un commentaire à faire à ce sujet?

M. Joyal: Oui. Les chiffres que je vous donnais tantôt sont, comme je vous le soulignais, exacts à la décimale près, le coût de traduction en dollars courants en 1983-1984 était de 26.8, le coût de la traduction à la pige était de 15.6, je vous ai mentionné 15.4 tantôt, je m'excuse, je citais les chiffres de mémoire mais là je les ai sous les yeux.

Il est exact que nous procédons présentement à une vérification intégrée du ministère. D'ailleurs, non seulement nous l'avons demandée, mais j'étais, comme vous vous souviendrez, monsieur Kilgour, moi-même un partisan très féroc de la vérification intégrée au sein de l'administration gouvernementale à l'époque où je siégeais au Comité des comptes publics, et il n'y a aucun doute que la vérification intégrée en cours présentement au Secrétariat d'État doit inclure et inclut le service du Bureau de traduction et que, par conséquent, les coûts unitaires de traduction font l'objet également de la vérification pour nous assurer du côté compétitif ou concurrentiel que notre service devrait normalement maintenir par rapport au secteur privé.

Cependant, j'aimerais aussi, si vous me le permettez, vous référer à une réponse que j'avais donnée lorsque j'avais comparu l'an dernier devant ce Comité au niveau des divers facteurs qui peuvent influencer le différentiel qui existe entre les coûts de la traduction interne, celle qui est effectuée au Secrétariat d'État, en comparaison avec les coûts de la traduction effectuée à la pige. Nous avons des «intrants» que le secteur privé n'a pas à calculer ou à assumer, et ces intrants sont très importants lorsqu'on veut établir quel est le facteur qui influe sur l'augmentation des coûts au niveau du Secrétariat d'État.

M. Kilgour: Le Bureau de traduction tient-il compte de tous les facteurs des coûts de la traduction à la pige, par exemple, le temps consacré à répondre aux questions des pigistes?

M. Joyal: Oui, c'est certainement un des éléments importants. Cependant, il ne faut pas oublier non plus que le Bureau de traduction du Secrétariat d'État du Canada est, si vous voulez, le réservoir le plus important de compétences et les meilleurs traducteurs sont au Secrétariat d'État du Canada, et je ne dis pas ça du tout de mauvaise part pour les traducteurs qui travaillent à la pige ou qui forment le gros du contingent à

[Translation]

the budget for translation comes under Secretary of State. Now, if, as a result of our talks with Treasury Board, there were to be a new formula involving much more rigorous assessment of translation requests than provided for under the present system, then we could avoid duplication and be more attentive to cost.

Mr. Kilgour: Fine. The office of the Auditor General is carrying out a comprehensive audit of the Translation Bureau at the moment. It would appear that the auditors feel that the estimate of freelance translation costs is not realistic. Do you have any comment?

Mr. Joyal: Yes. The figures I gave you earlier, as I indicated, are exact to the last decimal point. The cost of translation in current dollars for 1983-84 was 26.8 and for freelance was 15.6 per word. I apologize as I told you 15.4 earlier. I was quoting from memory at the time, but I do have the figures here on paper.

It is true that we are undergoing a comprehensive audit in the department at the moment. Not only did we request that audit, Mr. Kilgour, but you will remember me as a ferocious advocate of comprehensive audit within government administration as a member of the Public Accounts Committee. There is no doubt that the comprehensive audit under way in Secretary of State should and will include the Translation Bureau and, consequently, the unit costs of translation. This will ensure that our rates are competitive with the private sector.

However, if I may, I will refer you to a reply I gave when I appeared before the committee last year regarding the different factors that can influence the cost differential between in-house translation at the Secretary of State and outside translation. We have inputs that the private sector does not have to take into account and these inputs are critical when establishing what factor influences the increase in costs at the Secretary of State.

Mr. Kilgour: Does the Translation Bureau take account of all the cost factors for freelance translation? For instance, the time translators spend replying to freelancers questions?

Mr. Joyal: That is definitely an important element. However, you must not forget that the Translation Bureau of the Secretary of State is the largest pool of skills and has the best translators. I am not saying this to slight the freelance translators or those who work in the private sector. In fact, were one to study the background of freelance translators, one

[Texte]

l'entreprise privée. D'ailleurs, si on faisait une analyse d'identification de l'origine des traducteurs privés, on verrait que pour un très grand nombre ce sont des personnes qui ont fait, à un moment ou un autre, au Secrétariat d'État, un stage de formation ou d'entraînement ou d'expérience professionnelle.

Ce dont nous disposons au Secrétariat d'État en somme c'est une capacité de formation qui est importante et, également, une capacité d'expertise qui est extrêmement importante surtout lorsque nous avons eu à développer des lexiques. Si j'utilise l'exemple de l'aéronautique, vous allez certainement le comprendre très facilement. Le lexique, n'est-ce pas, dans le langage aéronautique a été développé au Secrétariat d'État. Par conséquent, si demain matin nous allons dans le secteur privé pour demander la traduction de x milliers ou millions de mots, il y a gros à parier que l'expertise la plus importante qui existe est entre les mains des personnes qui ont travaillé à la confection de ces lexiques puisque ce sont elles qui ont, si vous voulez, manipulé les notions complexes et très particulières de toute cette science. De la même façon dans d'autres domaines particuliers. Il arrive évidemment qu'il y a un roulement de personnel au sein du Bureau de traduction. Certains préférant plutôt travailler dans le secteur privé que dans le secteur public pour toutes sortes de raisons personnelles ou professionnelles, qui sont tout à fait légitimes et compréhensibles. Mais, par ailleurs, nous devons tenir compte de la capacité d'absorption du secteur privé, puisque ce dernier s'alimente, pour une bonne part, de compétences issues du secteur public, étant donné que nous disposons de la meilleure capacité au Canada dans tous les domaines d'intérêt public.

• 1550

M. Kilgour: Mais on me dit qu'on envoie aux pigistes des textes plus longs que ceux qui sont traduits au Bureaux des traductions. Est-ce exact?

M. Joyal: Cela dépend. J'ai vérifié moi-même cette question-là il y a déjà quelque temps. Lorsqu'il s'agit, par exemple, d'un document ministériel qui n'est pas encore du domaine public, il est évident que ce document va plutôt se retrouver à la traduction interne, puisqu'il y a là un élément de secret professionnel qui est important. Par ailleurs, il y a des documents qui doivent être traduits très rapidement. Il faut voir, à ce moment-là, dans l'affectation de la charge de travail, où se situe la disponibilité. Il y a également des documents qui n'ont pas le même caractère d'urgence et qui, par conséquent, peuvent être donnés à la traduction, par exemple un rapport annuel, contrairement à un rapport de commission d'enquête. Prenons le cas de la Commission Macdonald qui a émis un rapport il y a deux mois. Évidemment, il n'était pas question de rendre le rapport public avant que les deux versions soient disponibles. Là il y avait un élément d'urgence important, alors que dans d'autres cas, on peut simplement vérifier la disponibilité de la capacité et diriger le travail là où elle existe.

Il est difficile de répondre par un oui complet à votre question. Selon la nature du travail, il faut tenir compte de la capacité, du caractère délicat du travail effectué, de la rapidité

[Traduction]

would conclude that most of them, at one time or another, received training or worked with the Secretary of State.

Basically, in our department, we have a significant training capacity and also the skills that are so crucial to developing glossaries. Just to take the example of aeronautics to illustrate how important they are. The aeronautical glossary was developed at the Secretary of State. So, if we were to go to the private sector tomorrow to ask that so many thousand or million words be translated, I would bet that most of the expertise is in the hands of those people who drew up the glossaries. They are the people who have handled the complex and very specific notions of this whole science. The same goes for other fields. Obviously, there is a turnover in the Translation Bureau. Some translators prefer to work in the private sector for a whole variety of personal or professional reasons that are all quite legitimate and quite understandable. But we must also take into account the absorption capacity of the private sector. Most of its expertise comes from the public sector as our department has the best capacity in Canada in all fields of public interest.

Mr. Kilgour: I am told that freelancers are given longer texts than the permanent employees at the Translation Bureau. Is that so?

Mr. Joyal: That depends. I looked into this question myself some time ago. A ministerial document that has not been published is obviously going to be done in-house because there is a confidential element that is important. However there are documents that must be translated very quickly. Then it is a question of determining availability. There are also documents that do not have the same urgency and, consequently, can be contracted out. I am thinking of an annual report as opposed to a report from a commission of inquiry. Just to take the case of the Macdonald Commission that published a report two months ago. Obviously, the report could not be made public until it was available in both languages. So, there was an element of urgency there whereas in other cases it is simply a matter of seeing who is available and assigning the work in consequence.

It is difficult to answer your question by a categorical yes. The nature of the work, the capacity available, the confidentiality of the work, the deadline and especially the professional aspect are all factors that must be taken into account.

[Text]

avec laquelle il doit être effectué et surtout de la capacité de le faire en termes professionnels.

M. Kilgour: D'accord. On a dit à votre ministère, semble-t-il, que la traduction des pigistes est de meilleure qualité . . . parce qu'elle est sujette à moins de révision.

Est-ce que vous avez un commentaire à faire là-dessus?

M. Joyal: Je ne pense pas que l'on puisse dire que la qualité est meilleure à un niveau ou à l'autre. Il y a des vérifications qui se font; il existe un mécanisme de vérification interne de la qualité de la traduction. Comme je le signalais tout à l'heure, il y a des textes qui sont assez simples à traduire, et il y a aussi, comme vous le savez, la traduction automatique.

Nous traduisons environ 8 millions de mots par le système de traduction automatique, ce qui économise l'emploi d'environ dix traducteurs. C'est un système que nous essayons de développer en collaboration avec le ministère des Communications. Il n'est pas utopique de penser qu'un jour, un pourcentage important de la traduction se fera automatiquement. Vous savez que nos amis, les Japonais, ont mis au point un cerveau électronique qui traduit de l'anglais au japonais et vice versa. Actuellement, la capacité est très limitée pour ce qui est du nombre de mots, mais il n'est pas utopique de penser qu'un jour, un bon volume de la traduction se fera automatiquement. Evidemment, tout cela est une question d'intelligence artificielle et de capacité de rendre le langage en termes mécanographiés.

Il m'est impossible de porter un jugement aussi globalisant. Je pourrais vous montrer des évaluations de traductions privées qui sont carrément excellentes, mais je pourrais vous montrer autant d'évaluations de traductions internes qui sont comparables. Et je pourrais aussi vous en montrer des deux sortes qui ne sont pas très bonnes.

M. Kilgour: Depuis combien de temps . . .

Le coprésident (M. Gauthier): C'est votre dernière question, monsieur Kilgour.

M. Kilgour: J'en ai deux; je les poserai en même temps.

Depuis combien de temps le syndicat des traducteurs réclame-t-il des directives claires, précises et équitables sur les conflits d'intérêts? Peut-être pourriez-vous me donner en même temps vos idées sur la question du moral des employés du Bureau des traductions.

M. Joyal: Eh bien, les règles quant aux conflits d'intérêts existent depuis plusieurs années au Ministère. Elles ont été republiées à diverses reprises, en 1983, en 1981, en 1978 et en 1974, si je me souviens bien. Je pourrais vérifier, mais ma mémoire, en général, m'a servi assez fidèlement jusqu'à maintenant.

Nous avons également réévalué . . .

Le sénateur Asselin: Cela changera.

M. Joyal: Cela changera, je sais, mais je mange beaucoup de carottes, sénateur; alors, j'espère pouvoir prolonger un peu . . .

[Translation]

Mr. Kilgour: Fine. It would appear that your department feels that the freelance translation is of a higher standard . . . because it is subject to less revision.

Do you have any comment on this?

Mr. Joyal: I do not think it can be said that the quality is better in one sector than in another. There are audits and there is an internal audit mechanism that controls the quality of translation. As I indicated earlier, there are texts that are quite simple to translate and, as you know, there is also machine translation.

Approximately 8 million words are translated by machine, which amounts to the work of approximately six translators. We are trying to develop this system in cooperation with the Department of Communications. I do not think it would be utopic to envisage that one day a large percentage of the translation will be done by machine. You know, our friends, the Japanese, have developed an electronic brain that translates from English to Japanese and vice versa. At the moment, it processes a very limited number of words. Nonetheless, I do not think it is utopic to envisage the day when a lot of the translation will be done by machine. Obviously, this relates to the whole question of artificial intelligence and the capacity to process a language.

I could not make such a sweeping judgement. I could show you evaluations of private translations that are absolutely top notch but I could also show you equally laudatory evaluations of in-house translations. I could also show you some from both sectors that are not very good.

Mr. Kilgour: Since when . . .

The Co-Chairman (Mr. Gauthier): That is your last question, Mr. Kilgour.

Mr. Kilgour: I have two so I will ask them both at the same time.

For how long has the translators union been requesting clear, specific and fair guidelines on conflict of interest? At the same time, perhaps you could tell me what you feel about the morale of the employees in the Translation Bureau.

Mr. Joyal: Well, the regulations governing conflict of interest have applied for several years in the department. They were reissued several times, in 1983, 1981, 1978 and in 1974, if I am not mistaken. I can check into that, but usually my memory is fairly reliable.

We also reevaluated . . .

Senator Asselin: That will change.

Mr. Joyal: I know that will change but I eat a lot of carrots, Senator. So I hope to be able to prolong . . .

[Texte]

Le sénateur Asselin: C'est le céleri.

M. Joyal: C'est le céleri? Ah, bon!

Le coprésident (M. Gauthier): À l'ordre, s'il vous plaît!

• 1555

M. Joyal: Je m'excuse, monsieur le président. C'est moi qui ai entraîné le sénateur dans cette voie.

Nous avons réévalué ces règles régissant les conflits d'intérêts au cours de la dernière année, dans le contexte des exigences contemporaines et elles ont été publiées à nouveau le 15 mai dernier. J'en ai un exemplaire en main que je pourrais certainement déposer et remettre aux honorables députés. Il n'y a aucun doute, lorsqu'une personne se joint aux Services de la traduction, qu'on lui présente les règles régissant les conflits d'intérêts. Dorénavant, les personnes embauchées auront la responsabilité de signer une formule reconnaissant qu'elles ont reçu et pris connaissance de ces règles de manière à s'assurer qu'il n'y ait pas de doute quant à la nature des responsabilités professionnelles qui sont assumées par ces personnes. De la même façon, les divers directeurs des Services de la traduction seront invités à afficher ces règles ou à les porter à la connaissance de tout le monde afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté.

Il n'y a aucun doute, comme vous l'avez souligné et comme il est sous-entendu dans votre question, que les événements que nous avons connus ont préoccupé la majorité des personnes au sein du Service, mais je crois personnellement que le Service est un des plus compétents. C'est un des services qui, à mon sens, est le plus efficace et c'est un de ceux qui a le mieux servi le gouvernement du Canada, même dans des contextes parfois difficiles de relations de travail au niveau de négociations collectives. Je suis convaincu, avec l'explication de ces règles, que le doute qui pouvait subsister dans l'esprit de certains ou de certaines sera supprimé.

Le coprésident (M. Gauthier): Merci beaucoup, monsieur Kilgour. Il y a une question supplémentaire qui s'impose. Les pigistes ne sont pas soumis à la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, n'est-ce pas?

M. Joyal: Non, évidemment. Ils ne disposent pas de la même sécurité d'emploi. Par conséquent, ils sont à contrat . . .

Le coprésident (M. Gauthier): Je sais cela.

M. Joyal: . . . et les règles qui leur sont imposées sont celles qui régissent les contrats gouvernementaux.

Le coprésident (M. Gauthier): Je suis au courant de cela. Donc, vous ne vérifiez pas la neutralité politique de vos pigistes?

M. Joyal: Eh bien, une entreprise ou une personne qui reçoit un contrat de traduction pour un projet particulier est assujettie aux règles qui gouvernent la réalisation des contrats tel que défini par le Conseil du Trésor.

Nous avons également réévalué, au cours des derniers mois, notre procédure d'octroi de contrats de façon à nous assurer que la répartition des contrats respecte l'éthique essentielle de la Fonction publique dans le contexte des normes régies par le Conseil du Trésor. Au début du mois de mai, j'ai reçu le

[Traduction]

Senator Asselin: It is celery.

Mr. Joyal: Celery? I see!

The Co-Chairman (Mr. Gauthier): Order, please!

Mr. Joyal: I apologize, Mr. Chairman. I am the one who got the Senator on to that.

Over the past year, we reassessed the rules governing conflict of interest in light of current requirements and they were reissued on May 15th. I have a copy that I could certainly table and distribute to the honourable members. There is no doubt that when a person joins the translation service, he receives a copy of the rules governing conflict of interest. From now on, new employees will have to sign a form saying that they have received and read the rules so that there will be no doubt as to the nature of the professional responsibilities that they are taking on. Similarly, managers in the translation service will be asked to post a copy of the rules and to bring them to everyone's attention so that there will be no ambiguity.

There is no doubt, as you pointed out, and as is implied by your question, that most people in the service have been concerned about recent events, but I personally believe that the service is one of the most competent that you will find. I feel that it is one of the most efficient services and one of those that has best served the Government of Canada, even given the difficult labour relations and collective bargaining situation. I am convinced that once the rules are explained, any doubt that may subsist in the minds of some will disappear.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Thank you, Mr. Kilgour. A supplementary imposes itself. Freelancers are not bound by the Public Service Employment Act, are they?

Mr. Joyal: Obviously not. They do not have the same job security. They are under contract . . .

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): I know.

Mr. Joyal: . . . and they are subject to the rules governing government contracts.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): I am aware of that. So you do not check to see whether your freelancers are politically neutral?

Mr. Joyal: A company or individual who gets a translation contract for a particular project is subject to the rules governing contracts that are set out by Treasury Board.

Over the past few months, we also reevaluated our contracting procedure in order to ensure that the distribution of contracts respects the basic ethic of the Public Service in the context of the standards set out by Treasury Board. At the beginning of May, I received the report that was drafted at our

[Text]

rapport qui a été rédigé, à notre demande, au cours de la dernière année et qui traite, de façon précise, de la répartition des travaux de traduction, des différentes normes qui guident l'octroi de ces contrats et de l'éthique à laquelle sont assujetties les personnes ou les entreprises qui reçoivent ces contrats.

Le coprésident (M. Gauthier): Pourrait-on en obtenir une copie?

M. Joyal: J'en ai un exemplaire ici . . .

Le coprésident (M. Gauthier): Le greffier pourrait le faire photocopier en plusieurs exemplaires.

M. Joyal: . . . et il me fera plaisir de vous le remettre de même qu'un exemplaire des règles régissant les conflits d'intérêts.

Le coprésident (M. Gauthier): Les sénateurs et les députés pourront consulter ces documents.

J'aurais une autre question supplémentaire à vous poser. Il s'agit d'un sujet qui m'intrigue un peu. Vous avez émis des directives assez sévères à vos fonctionnaires qui travaillent dans le domaine de la traduction au sujet de certaines activités qu'ils accomplissent en dehors de leur travail normal. Ces fonctionnaires, qu'ils soient traducteurs ou interprètes, entreprenaient parfois de telles activités, au cours de certains événements comme par exemple des conventions politiques ou autre. Vous leur avez envoyé une directive leur disant qu'ils ne pouvaient pas travailler pour un parti politique lors d'une convention. Je m'explique mal comment vous avez pu en arriver là. Pourriez-vous nous faire connaître, très brièvement, la logique de votre décision?

M. Joyal: Monsieur le président, l'article 32.1(a) de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique a fait l'objet d'une interprétation par la Commission de la Fonction publique, comme vous le savez . . .

Le coprésident (M. Gauthier): Je regrette, monsieur le ministre, mais elle n'en a pas fait l'interprétation! C'est précisément là qu'est le point. Il ne faut pas utiliser le mot «interprétation», parce que ce n'est pas ce que la Commission a voulu faire. C'est précisément là où je voulais en venir.

M. Gallant a comparu devant le Comité des prévisions budgétaires la semaine dernière et il a bien spécifié ce point. Il a semblé dire qu'ils n'avaient pas voulu faire d'interprétation car ce ne sont pas des règlements qu'ils adoptent. Ils soumettent des directives aux ministères pour considération.

M. Joyal: Néanmoins, ils ont interprété la loi puisqu'ils ont envoyé des directives. Donc, forcément, leurs directives étaient fondées sur une autorité ou un mandat qui se trouve dans la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique. C'est une façon d'assumer leur responsabilité, si vous voulez. Ils ont assumé leurs responsabilités en se fondant sur un mandat qu'ils avaient obtenu dans le contexte de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique.

• 1600

Lors de la réévaluation des lignes directrices, nous avons tenu compte des situations dans lesquelles un traducteur ou une traductrice peut se retrouver à l'extérieur de son emploi.

[Translation]

request over the past year. It deals specifically with the contracting out of translation, the various standards that govern contracting, and the ethic that individuals and companies who are given contracts are subject to.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Could we have a copy of that?

Mr. Joyal: I have a copy here . . .

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): The Clerk could make photocopies.

Mr. Joyal: . . . and I would be pleased to give you a copy of the rules governing conflict of interest.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Senators and members will be able to refer to them.

I have another supplementary for you. It is about a subject that I find somewhat intriguing. You have issued fairly strict guidelines to your translation employees about their activities outside of normal office hours. Employees, whether they are translators or interpreters, sometimes engage in this sort of activity, when there are events like political conventions, for example. You issued a directive saying that they cannot work for a political party during a convention. I find it hard to understand how you arrived at that. Could you tell us briefly what the reasoning was behind your decision?

Mr. Joyal: As you know, Mr. Chairman, the Public Service Commission has interpreted Section 32(1)(a) of the Public Service Employment Act . . .

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): I am sorry, Mr. Minister, but it was not an interpretation! That is exactly the point. The word "interpretation" should not be used, because that is not what the Commission intended. That is precisely what I was getting at.

Mr. Gallant appeared before the Miscellaneous Estimates Committee last week and he was very specific on that point. He seemed to be saying that they did not want to issue an interpretation because their rulings are not regulations. They submit guidelines to departments for consideration.

Mr. Joyal: Nevertheless, they interpreted the act because they issued guidelines. Their guidelines are necessarily based on authority or a mandate that is provided for in the Public Service Employment Act. It is a way of accepting their responsibility, if you like. They fulfilled their responsibilities based on the mandate they were given in the Public Service Employment Act.

When we reassessed the guidelines, we looked at situations that a translator may find him or herself in outside of the work place. You are aware that a person is not prevented from

[Texte]

Vous savez qu'une personne n'est pas empêchée de faire du travail à la pige à l'extérieur de son emploi. Cependant, avant d'effectuer ce travail, elle doit signaler à son supérieur cette possibilité d'emploi qu'elle a.

Lorsque les possibilités d'emploi ne mettent pas cette personne en situation de conflit d'intérêts, il n'y a pas de difficultés particulières. Par ailleurs, une personne qui, à l'extérieur de son emploi, travaillerait pour un parti politique représenté à la Chambre des communes du Canada, par exemple, que ce soit de façon régulière ou au cours d'un événement spécial comme un congrès à la direction, recevrait évidemment, pour le travail qu'elle effectue, une rémunération d'une source particulière, soit un parti politique du Canada. Par conséquent, cette personne peut, dans l'exécution de ses fonctions, avoir un certain intérêt à ce qu'un parti politique ou l'autre réalise ses objectifs ou ne les réalise pas. C'est différent lorsque la même personne travaille pour une entreprise du secteur privé qui ne la met pas, dans l'exercice de ses responsabilités quotidiennes, en contact direct avec cette entreprise. Par contre, lorsqu'un traducteur à l'emploi permanent du Bureau des traductions effectue, à l'extérieur de son travail normal, un travail pour un parti politique déterminé, pour un événement déterminé, il peut se retrouver en situation difficile sur le plan de l'exécution de son travail personnel.

Par conséquent, selon notre interprétation des lignes directrices, il est préférable d'inviter les traductrices et les traducteurs à ne pas faire, en principe, de travail pour un parti politique ou l'autre, à moins que tous les partis politiques en viennent à s'entendre et à se dire: Eh bien, nous n'y voyons pas d'objection, s'il n'y a pas de capacité ailleurs dans le secteur privé. Tous les partis politiques à la Chambre des communes ont intérêt, je crois, à s'assurer spontanément que leurs services soient disponibles dans les deux langues officielles. Ils ont tous appuyé le principe de l'égalité linguistique au Canada. Dans un cas comme celui-là, nous serions amenés à réévaluer la directive. Mais au départ, nous préférons signaler qu'il y a là un danger potentiel et inviter les personnes à réévaluer la question lorsqu'elles sont sollicitées pour faire du travail à la pige pour un parti politique, pour un événement en particulier, en dehors de leurs heures régulières de travail.

Le coprésident (M. Gauthier): Qu'arriverait-il, monsieur le ministre, si un traducteur ou un interprète allait travailler demain...

M. Joyal: Eh bien, il y a évidemment...

Le coprésident (M. Gauthier): Brièvement, serait-il démis de ses fonctions?

M. Joyal: Comme vous le savez, il y a des sanctions disciplinaires de prévues dans le cadre des lignes directrices. Lorsque ces dernières sont émises, elles ne le sont pas pour le simple plaisir de griffonner du papier. Elles sont émises à une fin très précise, qui est de maintenir, à l'intérieur de la profession, une éthique professionnelle essentiellement fondée sur le fait que les utilisateurs du service doivent pouvoir faire confiance aux traducteurs afin de s'assurer de la qualité du service auquel ils ont droit.

[Traduction]

working on a freelance basis outside of office hours. Before doing so, however, the person must advise his superior of the opportunity that he has to work.

When these opportunities do not put the person in a conflict of interest situation, there is no particular problem. A person who, outside of his regular job, works for a political party represented in the House of Commons, either on a regular basis or during a special event like a leadership convention, would be paid for that work and that payment would come from a Canadian political party. That person could thus, when he is doing his job, have an interest in seeing one political party or the other achieve or not achieve its end. It is different when that same person works for a private company that he has no direct contract with when doing his regular job. However, when a translator working for the Translation Bureau works outside of his normal job for a particular political party for a particular event, he may find himself in a difficult situation in terms of doing his own work.

According to our interpretation of the guidelines, it is preferable to ask translators to abstain, in principle, from working for one political party or another unless all the political parties get together and agree that they have no objection to such a practice if the capacity does not exist in the private sector. I believe that all parties in the House of Commons have an interest in ensuring that their services are available in both official languages. They have all supported the principle of linguistic equality in Canada. In that case, we would have to review the guideline. But we prefer, at the outset, to point out that there is a potential danger and to ask people to think twice about it when they are asked to work on a freelance basis for a political party, for a particular event, outside of regular office hours.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): What would happen, Mr. Minister, if a translator or interpreter went to work tomorrow...

Mr. Joyal: Well, obviously...

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): In other words would he be fired?

Mr. Joyal: As you know, disciplinary measures are provided for in the guidelines. We do not issue guidelines for the pleasure of using up paper. They are issued for the very specific purpose of maintaining, within the profession, a professional ethic which is based on the fact that users of the service must be able to have confidence in the translator so that they will be assured of getting the quality of service that they deserve.

[Text]

Par conséquent, dans un cas comme celui-là, il y aurait insubordination et, selon les circonstances, il y aurait une sanction disciplinaire appropriée.

Il y a eu des sanctions disciplinaires dans le passé. Comme vous le savez, cela peut s'échelonner de l'avertissement au renvoi, dépendant de la gravité de la faute commise ou alléguée. La Commission de la Fonction publique et le Conseil du Trésor ont des normes précises à cet égard-là. Ce sont celles-là qui s'appliqueraient dans les circonstances.

Le coprésident (M. Gauthier): Je ne veux pas poursuivre la discussion sur cette question parce qu'on en a débattu à maintes reprises devant le Comité des prévisions budgétaires en général.

M. Gallant sera notre prochain témoin la semaine prochaine, ou plutôt demain. Je crois que nous pourrions poursuivre avec lui la discussion de cette question fort importante. Pour moi, c'est étrangement difficile à accepter, parce que je ne vois pas comment un service peut être perçu comme travaillant pour ou contre un parti politique quand vous faites l'interprétation. Je ne peux pas voir comment on peut interpréter ça de cette façon-là? Mais je verrai à en parler à M. Gallant. D'ailleurs, je pense qu'il a l'intention de soumettre des directives beaucoup plus... des interprétations beaucoup plus générales que celle qui a été émise au mois de mai qui contient des conditionnels, qui est très bien écrite, remarquez bien, mais qui peut être interprétée de façon assez générale par les sous-ministres ou les gestionnaires mais qui, pour ma part en tout cas, porte préjugé à certains fonctionnaires, et si j'étais fonctionnaire je vous emmènerais en Cour rapidement. Mais je ne peux pas le faire.

• 1605

Le sénateur Asselin: Il faudrait décider immédiatement parce que le Parti libéral va en avoir besoin bientôt.

Le coprésident (M. Gauthier): Ah, mais c'est parti... la directive est... Monsieur Landry, c'est vous, je pense, qui avez signé la directive qui a été émise à tous les traducteurs?

M. Alain Landry (sous-secrétaire d'État adjoint (traduction et langues officielles) Secrétariat d'État): Oui.

Le coprésident (M. Gauthier): Ah, la décision est prise. C'est irrévocable je pense bien. Mais ce que je voulais savoir c'est que... En fait, les fonctionnaires pouvaient avoir un recours contre cette décision, en appeler au moins à la Commission ou à vous parce que vous savez, monsieur le ministre, que l'effet de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, à l'article 32, ne peut être déclenché que si un candidat à une élection fait une plainte à la Commission, et il n'y a pas de candidat, que je sache, qui vont faire des plaintes. En tous les cas, c'est une question d'interprétation. Moi je ne suis pas avocat.

Est-ce qu'il y en a d'autres qui ont des questions, moi je tue le temps-là parce que... Monsieur Guay?

[Translation]

So in a case like this, there would be insubordination and, depending on the circumstances, the employee would be appropriately disciplined.

Employees have been disciplined in the past. As you know, this can go from a warning to dismissal depending on the seriousness of the actual or alleged infraction. The Public Service Commission and Treasury Board have very specific standards for this type of thing. Those are the ones that would apply under the circumstances.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): I do not want to continue discussion on this because we have discussed it a number of times before the Miscellaneous Estimates Committee.

Mr. Gallant will be our next witness next week, or rather tomorrow. We will be able to pursue with him the discussion of this very important question. To me, it is curiously hard to accept because I do not see how you can be seen to be working for or against a political party when you are providing interpretation services I do not see how you can interpret it like that. But I will be sure that I talk to Mr. Gallant about it. I think that he intends to issue guidelines that are much more... Interpretations that are much more general than the one that was issued in May, which contains conditions, which is very well written, mind you, but can be interpreted in a fairly general way by deputy ministers and managers, but which, in my mind in any case, is prejudicial to certain employees. And if I were an employee, I would take you to court right away. But I cannot do that.

Senator Asselin: You will have to make an immediate decision because the Liberal Party will need them soon.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Ah, but it is part... the directive is... I believe that you were the one, Mr. Landry, who signed the directive that was issued to all translators?

Mr. Alain Landry (Assistant Undersecretary of State (Translation and Official Languages) Secretary of State): Yes.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): So the decision has been made. And I believe that it is irrevocable. But what I wanted to know is that... In fact, employees could appeal the decision, appeal to the commission or to you because you know, Mr. Minister, that Section 32 of the Public Service Employment Act cannot be invoked unless a political candidate files a complaint with the commission and, in so far as I know, no candidate intends to file a complaint. In any case, it is a question of interpretation. I am not a lawyer.

Are there any other questions? I am killing time because... Mr. Guay?

[Texte]

M. Joyal: Je peux... si vous me le permettez, monsieur le sénateur, madame la sénatrice...

Le coprésident (M. Gauthier): Clarifiez un peu plus, je vous prie, parce que là vous m'avez embêté.

M. Joyal: Je pourrais vous lire le paragraphe, à mon sens,

Le coprésident (M. Gauthier): Lequel?

M. Joyal: ... le dernier paragraphe de la lettre de M. Landry auquel on s'est référé tantôt, les avant-derniers paragraphes qui touchent en particulier le point que vous avez soulevé et je cite:

Enfin, tenant compte de l'importance que revêtent les congrès politiques dans notre régime démocratique, j'aimerais préciser que ma décision de ne pas autoriser nos employés à travailler pour un parti politique pourrait être modifiée s'il s'avérait que le secteur privé ne puisse offrir les services requis. En pareil cas, il serait nécessaire de discuter de la question avec les autres partis politiques puisque notre premier souci est de préserver aux yeux de tous les partis l'objectivité et l'impartialité des interprètes et traducteurs rattachés au Parlement. De plus, il va sans dire qu'il me faudrait être assuré de pouvoir maintenir en tout temps les services réguliers à l'administration fédérale.

Alors nous ne disons pas un non absolu, mais nous disons qu'au départ il y a là un danger potentiel de conflits d'intérêts possibles et que si le secteur privé offre la capacité de traduction requise il vaudrait mieux s'y adresser d'abord. Si le secteur privé n'a pas la capacité requise, eh bien, nous serions amenés à reconsidérer la situation en consultation avec les autres partis politiques qui peuvent tous se retrouver à un moment ou l'autre exactement dans la même situation qu'un parti politique actuellement l'est.

Mais je crois qu'il était de notre devoir au départ de souligner la difficulté que représente cette situation-là et d'inciter les partis politiques à d'abord s'adresser au secteur privé avant de tenter d'obtenir les services des traducteurs du gouvernement pour cet événement particulier.

Le coprésident (M. Gauthier): En tout cas, l'interprétation de travailler, dans votre contexte et dans le mien est, je pense, différente parce que c'est là-dessus que je...

M. Joyal: Lorsque vous prêtez vos services professionnels contre rémunération, eh bien, vous travaillez.

Le coprésident (M. Gauthier): Oui. D'accord.

M. Joyal: Si vous le faites de façon bénévole, c'est une autre chose. Mais si vous travaillez contre rémunération à tant de l'heure ou autrement, ou à tant du mot ou autrement, vous travaillez au sens de la loi.

Le coprésident (M. Gauthier): Je travaille pour une compensation financière en retour pour un service rendu. Tandis que je peux travailler d'une façon bénévole pour un parti politique et être... enfreindre la loi... l'article 32...

M. Joyal: D'une façon moins évidente.

[Traduction]

Mr. Joyal: I can, with your permission, Mr. Senator, Madam Senator...

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): I would like you to provide further clarification, because I really do not understand.

Mr. Joyal: I could read you the paragraph which, in my opinion...

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Which one?

Mr. Joyal: The last paragraph of Mr. Landry's letter which was referred to earlier, the last few paragraphs which deal specifically with the point that you have raised. I quote:

Finally, given the importance of political conventions in our democratic system, I would like to point out that my decision not to authorize our employees to work for a political party could be changed if it became clear that the private sector was not able to provide the services that are required. In that case, the question would have to be discussed with the other political parties, as our prime concern is to maintain, in the eyes of all political parties, the objectivity and impartiality of parliamentary translators and interpreters. It also goes without saying that I would have to be assured of being able to provide, at all times, the services that are regularly available to government.

So it is not a firm no; we are saying at the outset that there is a potential danger of conflict of interest and that if the private sector can offer the translation capacity that is required, they should be approached first. If the private sector does not have that capacity, then we will have to review the situation in consultation with the other political parties who may at some point find themselves in exactly the same situation.

I feel that it was our duty to point out the problem inherent in the situation and to encourage the political parties to first go to the private sector before trying to secure the services of government translators for that particular event.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): In any case, I think that you and I interpret the word "work" differently, because I feel that...

Mr. Joyal: When you provide professional services and you are paid for it, you are working.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Yes. Okay.

Mr. Joyal: If you do it on a volunteer basis, that is different. But if you work for so much an hour, so much a word, or whatever, you are working in terms of the Act.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): I am working for financial compensation and providing a service in return. I could work as a volunteer for a political party and go against Section 32...

Mr. Joyal: It is less obvious.

[Text]

Le coprésident (M. Gauthier): Très évidente. Si je vous dis comme fonctionnaire que je m'oppose à tel ou tel parti politique, c'est contre la loi.

M. Joyal: C'est-à-dire qu'un fonctionnaire a une capacité d'appuyer un parti politique, mais dans certaines conditions. Comme vous le savez, la Commission de la Fonction publique a déterminé les conditions à l'intérieur desquelles une personne peut participer à l'activité d'un parti politique; de la même façon les lignes directrices contiennent des éléments qui, à notre sens, font droit à un certain équilibre dans la vie de tous les jours. Nous ne disons pas que ce n'est pas possible, mais nous disons qu'au départ il y a une situation délicate, qu'une personne qui a une éthique professionnelle, et la très grande majorité des traducteurs et traductrices l'ont à un très haut niveau, doit pouvoir réaliser que c'est une situation particulière et qui demande à recevoir une réflexion avant de pouvoir simplement ouvrir la barrière et dire à tout le monde: Eh bien, voilà, il y a un événement qui se produit ici à Ottawa bientôt, vous pouvez aller offrir vos services etc., pas de problème, tout le monde a une chance égale. À mon avis, ce serait vraiment amener au sein du service une situation qui n'est pas la situation présente. Parce que, comme je l'ai souligné tantôt, la très grande majorité des traducteurs et traductrices sont préoccupés de s'assurer qu'il y a une éthique dans la profession et qu'elle est la même pour tout le monde et qu'elle n'est pas «lax» pour certains et plus rigoureuse pour d'autres. À mon avis, notre rôle consiste essentiellement à nous assurer que ces balises existent et que s'il y a lieu de les adapter à des situations particulières, nous puissions le faire, en consultation avec les principaux intéressés.

• 1610

Le coprésident (M. Gauthier): Merci, monsieur le ministre.

Sénateur Guay.

Le sénateur Guay: J'ai une seule question à poser. Est-il déjà arrivé, monsieur le ministre, qu'une personne à l'emploi de votre ministère fasse son travail pour l'extérieur durant la journée de travail? Est-ce que le supérieur a la possibilité de surveiller ces choses? J'ai déjà entendu dire qu'il arrivait parfois qu'un employé néglige une partie de son travail au ministère pour faire du travail de l'extérieur.

M. Joyal: Eh bien, si c'était le cas, il n'y a aucun doute . . .

Le sénateur Guay: Je vous demandais si vous étiez au courant de cas semblables.

M. Joyal: Eh bien, il est entendu que la personne qui est à l'emploi du Bureau des traductions doit d'abord assumer sa charge horaire de travail régulière. Comme je l'ai signalé tout à l'heure, une personne n'est pas empêchée, en principe, de faire du travail à l'extérieur de ses heures normales de travail. Cependant, avant de ce faire, elle doit demander la permission à son supérieur, en lui précisant la nature du travail qu'elle veut effectuer, et obtenir une autorisation écrite, de sorte qu'il y ait une démarche qui définisse les conditions dans lesquelles le travail à l'extérieur peut être fait. Il est évident que si une personne, après avoir obtenu cette autorisation de son supé-

[Translation]

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): It is very obvious. If I tell you as a government employee that I am opposed to such and such a political party, I am breaking the law.

Mr. Joyal: A government employee can support a political party, but under certain conditions. As you know, the Public Service Commission has set out the conditions under which a person may participate in the activities of a political party; by the same token, the guidelines contain elements which we feel allow for a certain balance to be established in everyday life. We are not saying that it cannot be done, but we are saying that it is a delicate situation, that a person who has a sense of professional ethics, and the vast majority of translators have this to a very high degree, must realize that it is a particular type of situation and that some thought will have to go into it before we simply open the floodgates and say to everyone: "There will be an event taking place in Ottawa soon and you may provide your services, etc. No problem. Everyone has an equal chance." In my opinion, it would create a situation in the service that does not exist at this time. Because, as I pointed out earlier, the vast majority of translators are concerned with maintaining a professional ethic that is the same for everyone and that is not lax for some and stricter for others. We feel that our role is basically to ensure that these points of reference exist and that we are able to adapt them to specific situations if the need arises, in consultation with those who are primarily concerned.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Thank you, Mr. Minister.

Senator Guay.

Senator Guay: I only have one question. Have you had any employees, Mr. Minister, who have done outside work during office hours? Is management able to monitor this type of thing? I have heard that employees sometimes neglect part of their government work to do other work.

Mr. Joyal: If that were the case, there is no doubt . . .

Senator Guay: I was asking you whether you were aware of any cases.

Mr. Joyal: It is understood that a Translation Bureau employee has to carry his normal work load. As I pointed out earlier, no one is prevented, in principle, from working outside of his normal working hours. However, he does so, he has to ask his superior for permission; he has to specify the nature of the work that he will be doing and get written authorization, so that there is a process that defines the conditions under which you can do outside work. Obviously, if a person who had obtained the authorization of a supervisor worked for a company during his normal working hours at the Translation Bureau, he would be in conflict of interest in terms of his work

[Texte]

rieur, effectuait ce travail pour une entreprise pendant ses heures normales de travail au Bureau des traductions, elle serait en situation de conflit par rapport à la charge de travail et serait passible des sanctions disciplinaires prévues dans le cadre des normes régissant l'emploi dans la Fonction publique.

Le sénateur Guay: Donc, aucun cas semblable n'a été porté à votre attention?

M. Joyal: Je vous avoue qu'il faudrait que je pose la question à M. Alain Landry. Je ne peux pas vous citer de mémoire le cas d'une personne qui, pendant ses heures normales de travail, aurait effectué du travail à la pige qu'elle aurait été autorisée à faire ou qu'elle n'aurait pas été autorisée à faire. Je ne peux pas vous dire que cela ne s'est pas produit, mais je ne peux pas vous dire non plus que cela se produit à l'heure actuelle. Mais il n'y a aucun doute que si un tel cas survenait, cette personne-là ferait certainement l'objet de mesures disciplinaires.

Le sénateur Guay: Merci, monsieur le président. C'était simplement une question supplémentaire. J'aurai des questions...

Le coprésident (M. Gauthier): Allez-y, monsieur le sénateur.

Le sénateur Guay: Merci. J'aimerais me référer à votre budget supplémentaire en ce qui concerne les langues officielles. Quel pourcentage d'augmentation prévoyez-vous pour les organisations nationales ainsi que pour les fédérations provinciales et fédérales? Est-ce que le pourcentage correspond au pourcentage de l'augmentation que vous demandez vous-même, qui est d'à peu près 18 p. 100? Est-ce que le même pourcentage, ou à peu près le même, va s'appliquer dans le cas de ces associations?

M. Joyal: Monsieur le président, la question de l'honorable sénateur, telle qu'elle est exprimée, est très générale, et je ne peux pas lui donner une réponse aussi générale. Le programme d'appui financier aux associations, qui se situe à l'intérieur du programme des communautés de langues officielles, n'est pas un programme dans le cadre duquel il y a une augmentation automatique pour toutes les associations jusqu'à concurrence du taux d'inflation, c'est-à-dire de 5 p. 100 ou, l'an prochain, de 4,8 p. 100. Il n'y a pas une augmentation automatique des fonds accordés à chaque association.

Nous avons tenté, au contraire, de limiter la croissance des associations au niveau budgétaire, puisqu'après dix années d'appui financier, nous estimions qu'il était certainement opportun de nous demander, en concertation avec les associations, quels étaient les objectifs particuliers de développement. Comme vous l'avez constaté, le programme des communautés de langues officielles, celui qui appuie les associations ou les fédérations nationales, n'est pas un programme qui a bénéficié d'une augmentation supérieure à l'indice du coût de la vie.

Si nous augmentions simplement tout le monde de 5 p. 100, nous serions placés devant la situation suivante: nous n'aurions aucune capacité de faire face à des besoins nouveaux; nous n'aurions aucune capacité de nous occuper de cas particuliers d'associations qui peuvent avoir des projets de développement

[Traduction]

load and would be subject to the disciplinary action provided for in the standards governing employment in the Public Service.

Senator Guay: But no examples of this have been brought to your attention?

Mr. Joyal: I must admit that I would have to ask Mr. Alain Landry. I cannot remember any cases of a person who did authorized or unauthorized freelance work during his normal working hours. I cannot say that it has never happened, but I cannot say either that it is happening now. But I can tell you that if it did happen, the person would certainly be subject to disciplinary action.

Senator Guay: Thank you, Mr. Chairman. It was only a supplementary. I would have questions...

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Go ahead, Senator Guay.

Senator Guay: Thank you. I would like to refer to your Supplementary Estimates for Official Languages. What percentage increase do you expect for national organizations and federal and provincial federations? Does the percentage reflect the percentage increase that you are asking for, which is 18%? Is the percentage the same, or more or less the same, for these associations?

Mr. Joyal: The hon. senator's question is very general, Mr. Chairman, and I cannot provide him with as general an answer. The financial support program for associations, which is part of the Official Languages Communities Program, does not provide for an automatic increase for all associations up to the inflation rate, which is 5% or, next year, 4.8%. There is no automatic increase in the funding that each association receives.

We did try, however, to limit the associations' budget increases, because after 10 years of financial support, we felt that the time had come to set out, in co-operation with the associations themselves, their specific development objectives. As you noted, the Official Languages Communities Program, which supports national associations or federations, is not a program that has benefited from an increase that was higher than the increase in the cost of living.

If we simply gave everyone a 5% increase, we would not be able to meet new needs; we would not have the capacity to deal with individual associations that might have significant development projects or with unforeseen problems resulting from new circumstances.

[Text]

importants ou faire face à des difficultés imprévues dues à des circonstances nouvelles.

• 1615

Par conséquent, nous avons plutôt tenté de limiter les budgets aux montants antérieurs et de réévaluer les demandes sur une base individuelle, de sorte que dans certains cas, il n'y a pas d'indexation au coût de la vie, dans d'autres il peut y en avoir, et parfois, il peut y avoir une augmentation qui est plus importante que l'augmentation du coût de la vie. Ce dernier cas se produit si nous en arrivons à la conclusion que les besoins ou les objectifs que l'association poursuit font partie de ceux pour lesquels il y a eu un consensus dans le but de les définir comme objectifs prioritaires de développement dans la province concernée.

Alors, je ne peux vous donner une réponse simple ou automatique pour tout le monde. Il faut réévaluer, en somme, la situation de chacun.

Le sénateur Guay: Ce n'est pas une augmentation moyenne.

M. Joyal: Non, il n'y a pas d'augmentation moyenne. En général, les associations reçoivent un montant identique à celui qu'elles ont reçu antérieurement. Mais encore une fois, ce n'est pas automatique. Il était légitime, je crois, après dix années de financement des associations, que nous leur demandions de réévaluer leur action afin qu'elles comprennent que l'augmentation indéfinie de leurs budgets n'était pas une chose acquise et qu'il leur fallait, elles aussi, réévaluer leurs priorités. Il fallait accorder une plus large part au financement d'autres sources, qu'elles soient provinciales ou privées. Donc, ce n'est pas un droit absolu qu'elles détiennent, à savoir que chaque année, elles se présentent au guichet du Secrétariat d'État pour obtenir des augmentations automatiques pour les cinq prochaines années.

Tout cela a été fait afin de nous assurer que les fonds additionnels libérés par le Parlement du Canada serviront les objectifs prioritaires et non pas uniquement les besoins d'une bureaucratie interne qui augmentent continuellement ou à ceux de la dynamique interne de notre bureaucratie. Cette démarche nous a amenés à tenir des consultations dans chaque province au cours de la dernière année, avec la majorité des associations impliquées, pour définir la grille des objectifs particuliers à chaque province et dégager le consensus des priorités.

Le sénateur Guay: Je me rapproche de ma province et je vous pose une autre question. En ce qui concerne l'entente, pour trois ans, qui a été signée avec la province du Manitoba, pour un montant d'environ 17 millions de dollars, pourriez-vous me dire quel pourcentage de ce montant sera accordé aux services en français au Manitoba?

M. Joyal: La question que vous me posez entre dans le contexte des ententes que nous avons signées avec la très grande majorité des provinces pour l'enseignement des langues officielles. A ma connaissance, il y a encore deux provinces et un territoire qui sont en voie de signer ces ententes, toutes les autres l'ayant déjà fait. Le Manitoba a signé l'entente négociée l'an dernier avec le gouvernement du Canada, par l'entremise

[Translation]

We have tried to limit budgets to the previous amounts and reassess applications on an individual basis so that in certain cases, there is no indexing to the cost of living, where as in other cases there is, and there may even be increases that are greater than the increase in the cost of living. This happens when we conclude that there is a consensus in the province that the needs and objectives that the association is pursuing are priority development objectives.

So I cannot give you a simple or automatic answer for everyone. Each situation has to be reviewed individually.

Senator Guay: There is no average increase.

Mr. Joyal: No, there is no average increase. Generally, the associations get the same amount as they were receiving in the past. But there again, it is not automatic. I think that after 10 years of financing these associations, it was legitimate that we ask them to reassess their actions so that they would understand that their budgets would not necessarily increase indefinitely and that they too would have to reassess their priorities. More funding had to come from other sources, either provincial or private sources. So they cannot take it for granted that every year they come to the Secretary of State wicket to get automatic increases for the next five years.

All of this was done to ensure that the additional funds made available by Parliament would be used to meet priority objectives and not to meet the needs of the internal bureaucracy, which is continually growing, or the needs of our bureaucracy's internal dynamics. This prompted us, over the last year, to consult with each of the provinces and most of the associations that are involved to define a set of objectives for each province and agree on priorities.

Senator Guay: I have another question, this time about my province. A three-year agreement was signed with Manitoba for approximately \$17 million. Could you tell me what percentage of this amount will be spent on French services in Manitoba?

Mr. Joyal: Your question falls into the category of agreements that we have signed with the vast majority of provinces for teaching official languages. Insofar as I know, two provinces and one territory have yet to sign these agreements and all of the others have already signed. Manitoba signed the agreement with the federal government last year, through the Council of Ministers of Education. The agreement was

[Texte]

du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada. Cette entente a fait l'objet d'une négociation avec le gouvernement du Manitoba. J'ai en main les chiffres pour chacune des provinces dans le cadre de ces ententes, sauf ceux se rapportant à l'entente avec l'Ontario. J'ai signé ce matin la lettre adressée au ministre de l'Éducation de l'Ontario. Cette entente devrait être signée au cours de la semaine dans le cas de l'Ontario comme dans celui de l'Alberta. Il y a le Yukon également qui n'a pas encore signé mais qui est en voie de finaliser ces négociations avec nous.

Je pourrais vous donner le détail de ces ententes puisque selon une des conditions négociées avec le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada tous ces chiffres doivent dorénavant être rendus publics. C'était un des objectifs de la négociation engagée avec les provinces. D'ailleurs, c'est une demande que votre Comité a soumise au Parlement à plusieurs reprises. Plusieurs membres de ce Comité ont demandé de savoir où les fonds allaient, quel pourcentage était réservé à l'enseignement de la langue seconde par rapport à l'enseignement de la langue de la minorité. On voulait également savoir quelle participation financière le gouvernement du Canada accordait à certains projets spéciaux de développement de la base institutionnelle dans l'enseignement pour les deux langues officielles du Canada.

Je pourrais vous les citer; j'ai ces chiffres devant moi. Je pourrais certainement . . .

Le sénateur Guay: Excusez-moi de vous interrompre, monsieur le ministre, mais est-ce que les députés et les sénateurs ont reçu cette information-là? Je ne crois pas l'avoir reçue.

M. Joyal: Il est possible que vous ne l'ayez pas reçue. J'attendais, monsieur le président, que toutes les provinces aient signé . . . ce qui devait se produire au cours de la semaine—avant d'envoyer à chaque député le sommaire de l'entente. Dans le cas du Manitoba, comme vous le savez, c'est signé, c'est public et il y a même eu un communiqué de presse émis conjointement par le gouvernement du Manitoba, le ministre de l'Éducation du Manitoba et moi-même.

Toutes ces ententes . . .

Le coprésident (M. Gauthier): Cela s'est produit récemment?

M. Joyal: Oui, il y a environ 15 jours, je crois.

• 1620

Le coprésident (M. Gauthier): Il y en a trois qui ont été distribués, que nous sachions: ceux de Terre-Neuve—Labrador, du Nouveau-Brunswick et du Québec. Ce sont les trois seuls qui ont été rendus publics, pour les députés en tout cas.

M. Joyal: Celui de la Saskatchewan a été rendu public également la semaine dernière. Je l'ai moi-même vu dans le journal, et il a certainement été signé. Mais je pourrais, monsieur le président, sans aucune difficulté, m'assurer que vous receviez un jeu complet des ententes pour toutes les provinces. Les honorables députés et sénateurs membres du Comité pourraient recevoir l'entente touchant leur province

[Traduction]

negotiated with the Government of Manitoba. I have the figures for each of the provinces under this agreement, except those for the Ontario agreement. This morning I signed a letter addressed to Ontario's Minister of Education. The agreement should be signed next week with Ontario and Alberta. The Yukon has not signed the agreement yet either, but it is in the process of finalizing its negotiations with us.

I can provide you with more detailed information on these agreements because, under one of the conditions negotiated with the Council of Ministers of Education, all of the figures have to be made public from now on. That was one of the objectives of the negotiations with the provinces. And it is something that your committee requested of Parliament on a number of occasions. Several members of the committee wanted to know where the funds were going, what percentage was set aside for second language teaching as opposed to minority language teaching. They also wanted to know what contribution the federal government was making to special projects to develop the institutional base for teaching the two official languages in Canada.

I could provide you with this information; I have the figures here. I could certainly . . .

Senator Guay: Excuse me for interrupting, Mr. Minister, but did Members and Senators get this information? I do not think that I received it.

Mr. Joyal: It is possible that you did not get it. I was waiting, Mr. Chairman, until all of the provinces had signed—which should happen next week—before sending members a summary of the agreement. As you know, Manitoba has already signed; it is public and there was even a press release jointly issued by the Government of Manitoba, the Manitoba minister of Education and myself.

All of these agreements . . .

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Did that happen recently?

Mr. Joyal: Yes. About two weeks ago, I believe.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Three were distributed that we know of: those from Newfoundland-Labrador, New Brunswick and Quebec. They were the only three that were made public, at least for the MPs.

Mr. Joyal: The one for Saskatchewan was also made public last week. I read it myself in the newspaper, and it was certainly signed. But, Mr. Chairman, I could make sure that you receive a complete set of the agreements for all the provinces, without any difficulty. The honourable members of the committee could receive the agreements pertaining to their

[Text]

particulière, ou d'autres provinces si cela les intéresse. C'est public maintenant.

Comme je vous le dis, une des conditions de l'entente signée avec la province veut que tous ces chiffres soient rendus publics et soient accessibles à tous les intéressés, aussi bien les commissions scolaires que les associations de parents, les étudiants, les associations, les députés, enfin tous les intéressés.

Le coprésident (M. Gauthier): Est-ce qu'il y en a qui n'ont pas encore signé?

M. Joyal: Comme je le disais tout à l'heure, il y a deux provinces, l'Ontario et l'Alberta, ainsi que le Yukon qui n'ont pas encore signé. Dans le cas de l'Ontario et de l'Alberta, c'est purement une question d'échange de documents par le courrier. En d'autres mots, la négociation est complétée. C'est le cas de l'Ontario: j'ai signé la lettre ce matin. Dans le cas de l'Alberta également, la négociation est complétée. C'est purement une question d'échange de documents. Dans le cas du Yukon, la négociation est presque terminée. Donc, en pratique, les négociations sont terminées avec les provinces, et toutes les provinces se sont déclarées fort satisfaites de l'entente.

Le coprésident (M. Gauthier): Sénateur Guay, vous avez pris 12 minutes.

Le sénateur Guay: Très bien.

Le coprésident (M. Gauthier): Une dernière question courte, peut-être?

Le sénateur Guay: J'ai deux questions importantes à poser, mais ce serait trop long. Je vais donc me contenter de vous en poser une autre qui n'a pas vraiment rapport au budget supplémentaire.

Votre ministère est-il impliqué dans l'organisation des fêtes de Jacques Cartier? Est-ce que vous avez une subvention quelconque à leur accorder? Avez-vous déjà pris des engagements? Pouvez-vous nous mentionner un montant?

M. Joyal: Oui, bien sûr.

Ce n'est pas évidemment l'objet du crédit, mais je peux répondre très facilement à cette question-là.

Le sénateur Asselin: On est quasiment en période d'élection. On peut le faire.

M. Joyal: Eh bien, si vous m'autorisez à répondre, je vais le faire, mais si vous ne m'y autorisez pas . . .

Le coprésident (M. Gauthier): Brièvement, monsieur le ministre.

M. Joyal: Le Secrétariat d'État et la Corporation des Fêtes 1534-1984 ont signé une entente aux termes de laquelle nous nous sommes engagés à leur remettre 1.6 million de dollars. Ils ont déjà eu 800,000 dollars de cette entente. Nous l'avons signée l'an dernier. Nous avons également été autorisés par le Conseil du Trésor à publier un dépliant qui raconte les trois voyages de Jacques Cartier. Ce dépliant, nous avons été autorisés à le publier à un coût global de 50,000 dollars. Il a été rédigé par Parcs Canada, dans le contexte des dépliants que Parcs Canada met à la disposition des ministères. Comme

[Translation]

particular province, or other provinces if they are interested. They are now public.

As I told you, one of the conditions in the agreement signed by each province is that all figures be made public and be accessible to all concerned, the school boards, parents' associations, students' associations, members, and anybody who is interested.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Are there any that have not yet been signed?

Mr. Joyal: As I was saying a moment ago, there are two provinces, Ontario and Alberta, as well as the Yukon, which have not yet signed. But in the case of Ontario and Alberta, it is just a question of exchanging documents by mail. In other words, the negotiations have been completed. This is the case for Ontario, I signed the letter this morning. In the case of Alberta as well, negotiations are completed. It is just a question of exchanging documents. In the case of the Yukon, negotiations are almost completed. Therefore, practically speaking, negotiations have been concluded with all the provinces, and all the provinces have stated that they are very happy with the agreement.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Senator Guay, you have taken 12 minutes.

Senator Guay: Very well.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): One last short question perhaps?

Senator Guay: I have two important questions to ask, but they would be too long. I will, therefore, content myself with asking you a short question which does not really deal with the supplementary estimates.

Is your department involved in organizing events for the Jacques Cartier festival? Have you any grants to give them? Have you made any commitment? Can you give us any figures?

Mr. Joyal: Yes, certainly.

Obviously, this is not the subject of a Vote, but I can very easily answer this question.

Senator Asselin: It is almost time for the election. We can do it.

Mr. Joyal: Well, if you authorize me to answer, I will do so, but if you do not . . .

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Briefly, Mr. Minister.

Mr. Joyal: The Secretary of State and the Corporation des Fêtes 1534-1984 signed an agreement by which we made a commitment to give \$1.6 million. They have already had \$800,000 under this agreement. We signed it last year. We were also authorized by Treasury Board to publish a brochure which tells of Jacques Cartier's three voyages. We were authorized to publish this brochure at an over-all cost of \$50,000. It was written by Parcs Canada, in a similar way to other brochures which Parcs Canada makes available to departments. As you know, there is a historical park in Quebec

[Texte]

vous le savez, il y a un parc historique à Québec qui s'appelle le Parc Cartier-Brébeuf. Dans tous les parcs de Parcs Canada, partout au Canada, on peut se procurer tous les dépliants annonçant les divers parcs historiques ou fauniques que Parcs Canada administre.

Nous avons également été autorisés par le Conseil du Trésor à signer une entente avec les représentants des autochtones qui ont la responsabilité d'organiser la participation des autochtones pour un montant pouvant aller jusqu'à 300,000 dollars. Nous avons également été autorisés à négocier avec les différentes villes . . .

Le sénateur Asselin: Les autochtones . . . Vous parlez de ceux qui vont participer aux fêtes de Jacques Cartier?

M. Joyal: Exactement.

Le sénateur Asselin: Ceux qui vont bâtir des canots d'écorce?

M. Joyal: Je ne crois pas que les montants d'argent servent à construire des canots . . .

Le sénateur Asselin: Parce qu'il y en a qui vont faire cela pendant tout l'été.

M. Joyal: Pendant la semaine du 25 au 28 juin, il y aura à Québec un pâwâ qui réunira des représentants des grandes associations autochtones et des grandes tribus du Canada. Le montant doit servir à assurer la participation des groupes autochtones de tout le Canada; il s'agit principalement des frais de déplacement et d'hébergement des représentants autochtones à travers le Canada. Finalement, il y a un montant de 70,000 dollars pour assurer la participation, le long du fleuve Saint-Laurent, des principales villes où les grands voiliers arrêteront. Il y a également un montant de 100,000 dollars pour la ville de Halifax qui recevra, comme vous le savez, les grands voiliers dans leur périple, lors des courses qui doivent marquer ces événements.

Le coprésident (M. Gauthier): Merci, monsieur le ministre.

Il faudrait dire aux Français des «bateaux canadiens» et non pas des «canots d'écorce».

M. Joyal: Je prends note de votre précision sémantique, monsieur le président.

Le coprésident (M. Gauthier): C'est maintenant au sénateur Asselin.

Le sénateur Asselin: Merci, monsieur le président.

Je dois remercier le ministre d'avoir fait un «commercial» pas mal plus long que je pensais. D'une façon ou d'une autre, nous, à Québec, nous sommes bien contents parce que nous profitons de l'argent du Trésor fédéral. Cela nous tombe comme la manne du ciel. Alors, c'est parfait. C'est apprécié des Québécois.

Je voudrais revenir, monsieur le ministre, à la question des conflits d'intérêts qui préoccupe beaucoup de Canadiens.

[Traduction]

City which is called *Parc Cartier-Brébeuf*. In all the parks run by Parks Canada you can procure brochures about the various historical or wildlife parks run by Parks Canada.

We were also authorized by Treasury Board to sign an agreement with representatives of the Native People who are responsible for organizing native participation, and this figure may reach \$300,000. We were also authorized to negotiate with various towns . . .

Senator Asselin: The Native People . . . Are you talking about the ones that are going to participate in this festival?

Mr. Joyal: Exactly.

Senator Asselin: The ones who are going to build the birch bark canoes?

Mr. Joyal: I do not think that this amount of money will be used to build canoes . . .

Senator Asselin: Because there are some that are going to build them during the summer.

Mr. Joyal: During the week of June 25th to June 28th, there will be a pow wow in Quebec City for representatives of the major associations of Native Peoples and the major Canadian tribes. This money will be used to help native groups from all over Canada participate; it is mainly for travel and lodging costs for the representatives from across Canada. Finally, there is a sum of \$70,000 to ensure the participation of the major towns along the St. Lawrence River where the large sail boats are going to stop. There is also a sum of \$100,000 for the City of Halifax, which, as you know, will act as host for the large sail boats during the races.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Thank you, Mr. Minister.

When you are speaking to French people you must say: *bateaux canadiens* (Canadian boats) and not *canots d'écorce* (birch bark canoes).

Mr. Joyal: I will take note of your point of language, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): We will go now to Senator Asselin.

Senator Asselin: Thank you, Mr. Chairman.

I must thank the minister for having made a longer commercial than I thought. In one way or another, we, in Quebec City, are very happy because we will benefit from Treasury Board money. This comes like manna from Heaven. So, it is perfect. It will be appreciated by Quebecers.

Mr. Minister, I would like to return to the question of conflict of interest which is of concern to a great number of Canadians.

[Text]

• 1625

Je voudrais surtout revenir aux directives du Conseil du Trésor sur les conflits d'intérêts. Ces directives précisent qu'il faut discuter avec les syndicats de l'application des directives avant de les mettre en vigueur. Est-ce que votre ministère a respecté les directives du Conseil du Trésor à cet égard-là? Et comment les a-t-il respectées?

M. Joyal: Les directives existent . . .

Le sénateur Asselin: Y a-t-il un document qui existe?

M. Joyal: Oui. Les directives existent depuis 1973. À l'époque où elles ont été émises, elles ont fait l'objet d'une consultation avec les représentants syndicaux.

Comme je le signalais tout à l'heure, nous les avons republiées ou signalées à l'attention des différentes personnes, des traducteurs, du personnel du Bureau des traductions, en 1974 . . .

Le sénateur Asselin: Cela est consigné dans un document, monsieur le ministre?

M. Joyal: Oui, évidemment.

Le sénateur Asselin: Est-ce qu'on a le document ici?

M. Joyal: C'est ce document que j'ai mentionné tout à l'heure et que je dépose aujourd'hui.

Donc, elles ont été republiées en 1974, en 1975, en 1981 et en 1983, et republiées à nouveau en mai 1984, donc le mois dernier. Lorsqu'elles sont republiées, elles ne sont pas modifiées substantiellement; elles sont adaptées, en somme, au contexte du moment, aux besoins nouveaux, particuliers. Dans le contexte de ce que nous avons republié au mois de mai 1984, les obligations demeurent essentiellement les mêmes: un traducteur, évidemment, doit consacrer ses heures d'emploi à assumer ses responsabilités professionnelles aux termes du contrat qui le lie à la Commission de la Fonction publique; d'autre part, lorsqu'il veut effectuer un travail à l'extérieur de ses heures de travail, dans un contexte de travail à la pigne, il doit solliciter l'autorisation écrite de son supérieur.

Le sénateur Asselin: Le Bureau des traductions était-il au courant de cela lorsqu'on a porté plainte contre certains pigistes?

M. Joyal: Ce n'est pas le Bureau des traductions qui a porté plainte contre les pigistes.

Le sénateur Asselin: En tout cas, c'est votre ministère ou le ministère de la Justice.

M. Joyal: Eh bien, c'est différent. Vous le savez vous-même, car vous êtes avocat.

Le sénateur Asselin: Le bureau des pigistes était-il au courant de ces directives-là?

M. Joyal: Il n'y a pas de bureau de pigistes comme tel.

Le sénateur Asselin: Dites-moi ce qu'il y a.

M. Joyal: Nous avons, au Secrétariat d'État, une liste de personnes qui, à un moment ou à un autre, signalent leur intérêt à travailler à la pigne, mais ce ne sont pas des personnes qui sont employées à la Fonction publique. Ce sont des

[Translation]

I would like to refer in particular to the Treasury Board directive on conflict of interest. These directives state that the application of these directives must be discussed with the unions before putting them in force. Has your department respected the Treasury Board directives in this matter? And how has it respected them?

Mr. Joyal: The directives exist . . .

Senator Asselin: Is there a document in existence?

Mr. Joyal: Yes. The directives have existed since 1973. At the time when they were issued, they were the subject of consultation with union representatives.

As I pointed out a moment ago, we have republished them or brought them to the attention of various people, such as, translators, the personnel of the translation bureau, in 1974 . . .

Senator Asselin: Was this recorded in a document, Mr. Minister?

Mr. Joyal: Yes, certainly.

Senator Asselin: Do you have the document here?

Mr. Joyal: It is the document that I mentioned a moment ago, and which I am submitting today.

So, they were published in 1974, in 1975, in 1981 and in 1983, and reissued again in May 1984, that is last month. When they were republished they were not changed substantially; they were adapted to the context of the time, to new and specific requirements. In the one which we issued in May 1984, the obligations remain essentially the same. A translator, obviously, must devote his hours of work to his professional responsibility under the terms of his contract with the Public Service Commission. Moreover, if he wishes to work outside of his normal working hours, in a freelance context, he must ask for the written authorization of his superior.

Senator Asselin: Was the translation bureau aware of this when they prosecuted certain freelancers?

Mr. Joyal: It was not the translation bureau that prosecuted the freelancers.

Senator Asselin: In any case, it is your department or the Department of Justice.

Mr. Joyal: Well, that is different. As you know yourself, because you are a lawyer.

Senator Asselin: Was the freelance office aware of these directives?

Mr. Joyal: There is no freelance office per se.

Senator Asselin: Tell me what there is.

Mr. Joyal: In the Secretary of State we have a list of people who from time to time indicate their interest in working on a freelance basis, but they are not employees of the Public Service. We have outsiders on this list of possible freelancers.

[Texte]

personnes de l'extérieur de la Fonction publique qui sont sur cette liste de personnes qui sont susceptibles d'effectuer du travail à la pige. Ce ne sont pas des employés. La liste des pigistes, ce n'est pas une liste d'employés.

Le sénateur Asselin: Les personnes qui ont été poursuivies en vertu de l'article 110 du Code pénal avaient-elles été averties auparavant par les autorités de votre ministère qu'on ne pouvait pas faire cela? Est-ce qu'elles avaient été averties?

M. Joyal: Dans le cas particulier des personnes qui font l'objet d'une enquête ou d'une mise en accusation, je suis obligé de vous citer le jugement du juge Somers du 3 février 1984, qui a émis une ordonnance de non-publication sur quelque cas que ce soit qui est devant le tribunal. Vous savez qu'il y a déjà eu une motion de non-lieu, le 1^{er} mai, qui a mené au report d'un procès, à l'annulation de certaines accusations. Par conséquent, en ce qui concerne le cas des personnes qui sont mises en accusation présentement, je suis lié comme tout le monde présentement.

Le sénateur Asselin: Je ne vous parle pas directement de la substance des accusations.

M. Joyal: Je ne pourrais pas commenter le cas de quelque personne que ce soit si le cas est devant les tribunaux ou si la personne fait l'objet d'une enquête en ce moment.

Le sénateur Asselin: Je ne veux pas que vous commentiez des cas particuliers qui sont devant les tribunaux. Je voudrais savoir si votre ministère avait averti auparavant ces gens-là qu'ils n'avaient pas le droit de faire cela.

M. Joyal: Eh bien, je ne peux pas vous répondre en ce qui concerne ces personnes en particulier, mais je peux vous dire que nous attirons régulièrement l'attention des employés du Bureau des traductions sur l'existence des règles régissant les conflits d'intérêts. Il est clair que ces règles étaient connues des employés du Bureau des traductions, puisque plusieurs d'entre eux sollicitaient la permission de faire du travail à la pige. C'est donc qu'ils savaient qu'ils devaient demander cette permission-là. Nous les avons republiés en 1983, en 1981, en 1975, en 1974. Toute personne qui entre au Bureau des traductions reçoit, au moment où elle est embauchée, une copie des règles régissant les conflits d'intérêts. Par conséquent, elles sont portées à sa connaissance. Nous le faisons régulièrement pour nous assurer que cela demeure présent à l'esprit des membres du Bureau des traductions. Ceci évite des situations dans lesquelles les règles régissant les conflits d'intérêt ne seraient pas respectées.

• 1630

Le sénateur Asselin: J'aimerais revenir à un autre aspect de votre administration, monsieur le ministre, soit ceux qui bénéficient d'une subvention de votre ministère en vertu de certains articles de la Charte. On sait que plusieurs causes ont été portées devant les tribunaux. Est-ce que vous pourriez nous dire, en quelques mots, quelle est l'évolution des causes que vous avez financées devant les tribunaux? Combien tout cela a coûté et quels cas ont bénéficié de votre financement? Quels sont les causes particulières?

[Traduction]

They are not employees. The freelance list is not a list of employees.

Senator Asselin: Were the people who were prosecuted under Section 110 of the Criminal Code warned beforehand by authorities in your department that they could not do this? Were they warned?

Mr. Joyal: With specific reference to people who are the subject of an inquiry or a prosecution, I must quote the judgement of Judge Somers on February 3, 1984, who issued a publication ban with respect to any case that is before the courts. As you know, a case was withdrawn on May 1st, and delayed and certain charges were dropped. As a result, I am tied like everyone else at the present time, when it comes to people who are being prosecuted.

Senator Asselin: I am not directly referring to the substance of the accusations.

Mr. Joyal: I cannot comment on the case of any person if the case is before the court, or if the person is the subject of an inquiry at the present time.

Senator Asselin: I do not want you to comment on specific cases which are before the courts. I would like to know if your department was warned previously that these people did not have the right to do this.

Mr. Joyal: Well, I cannot answer you as far as specific cases go, but I can tell you that we regularly draw the attention of our employees in the translation bureau to the existence of regulations on conflict of interest. It is clear that these regulations were known by employees of the translation bureau, because several of them asked for permission to do freelance work. They, therefore, knew that they had to ask for this permission. We published it in 1983, in 1981, in 1975, and in 1974. Any person who joined the translation bureau received a copy of these regulations on conflict of interest at the time when they were hired. As a result, this was drawn to their attention. We do it regularly to ensure that all members of the translation bureau are conscious of it. This avoids situations in which the conflict of interest guidelines might not be respected.

Senator Asselin: I would like to return to another aspect of your administration, Mr. Minister, namely those who receive a grant from your department under certain sections of the charter. We know that several cases have been brought before the court. Could you tell us, in a few words, what has happened to the cases that you financed? How much did it cost, and what cases received financing? What are the specific cases?

[Text]

M. Joyal: La réponse risque d'être longue. Mais si vous me le permettez, je répondrai à la question de l'honorable sénateur car cela m'intéresse, comme vous le savez, au plus haut point.

Le coprésident (M. Gauthier): C'est certainement très important, sénateur, et je suis persuadé que le ministre se fera un plaisir de nous soumettre la liste avec tous les détails pertinents.

Le sénateur Asselin: Très bien.

Le coprésident (M. Gauthier): Si j'ai bien compris votre question, vous voulez connaître toutes les causes qui, en vertu de la Charte ou suite à l'adoption de la Charte, ont été citées devant les tribunaux.

Le sénateur Asselin: Oui, en vertu de l'article 23 surtout.

M. Joyal: Les articles 16 à 23.

Le sénateur Asselin: Oui, mais l'article 23 surtout.

M. Joyal: Oui, l'article 23. Avec votre permission, monsieur le président, parce que c'est un intérêt que je partage avec l'honorable sénateur, je crois qu'il serait utile pour les membres du Comité, d'avoir une sorte . . .

Le coprésident (M. Gauthier): C'est *sub judice*, cela fait partie de l'article 23.

M. Joyal: Soyez sans crainte, je vais tenter de respecter l'éthique qui s'impose . . .

Le sénateur Asselin: Je vais le surveiller!

Le coprésident (M. Gauthier): Je ne suis pas avocat, tout de même.

Le sénateur Asselin: Non, mais moi, je vais le surveiller. Allez-y!

M. Joyal: Si vous me le permettez, monsieur le président, je vous ferai parvenir, au cours des prochaines heures, la liste de toutes les causes que nous avons soutenues financièrement depuis l'existence du programme, soit depuis 1978.

Vous vous souviendrez qu'à cette époque-là, les deux articles qui faisaient l'objet d'un appui financier étaient les articles 133 et 93 de l'ancien Acte de l'Amérique du Nord britannique. Depuis le mois de décembre dernier, c'est-à-dire décembre 1982, nous avons élargi le programme pour inclure les articles 16 à 23. Par conséquent il y a eu, depuis ce temps, une série de causes dans presque, et j'oserais même dire, dans toutes les provinces. Il y en a eu au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Québec, en Ontario, et je reviendrai sur l'article 23 plus tard, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et au Yukon. Par conséquent, il y a peu de régions au Canada où l'une ou l'autre des causes a fait l'objet d'une explication quant à la portée des articles 16 à 23 ou 93 et 133.

Le sénateur Asselin: Et ce, devant toutes les instances des tribunaux.

M. Joyal: Non. Certaines ont été portées devant la Cour supérieure ou la Cour suprême de la province, d'autres l'ont été devant la Cour d'appel, comme dans le cas de l'Ontario, en particulier, qui fait l'objet d'une interprétation, d'une référence par le gouvernement de l'Ontario. C'est le gouvernement de l'Ontario qui a décidé de sauter une étape et d'aller directe-

[Translation]

Mr. Joyal: My answer may be quite lengthy. But if you will allow me, I will answer the Hon. Senator's question because I am greatly interested in it, as you know.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): It is certainly very important, Senator, and I am persuaded that the minister would be happy to give us a list with all the pertinent details.

Senator Asselin: Very well.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): If I understood your question correctly, you would like to know all the cases which have come before the court under the charter, or after the adoption of the charter.

Senator Asselin: Yes, especially under Section 23.

Mr. Joyal: Section 16 to 23.

Senator Asselin: Yes, but Section 23 in particular.

Mr. Joyal: Yes, Section 23. With your permission, Mr. Chairman, because it is an interest that I share with the Hon. Senator, I believe that it would be useful for members of the committee to have a kind of . . .

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): It is "sub judice", it is part of Section 23.

Mr. Joyal: Do not worry, I will try to respect the ethics . . .

Senator Asselin: I will make sure.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Still, I am not a lawyer.

Senator Asselin: No, but I will make sure. Go ahead.

Mr. Joyal: If you will allow me, Mr. Chairman, in the next few hours I will send a list of all the cases that we have financially supported since the outset of the program, that is since 1978.

You will remember that at that time, the two sections that received financial support were Sections 133 and 93 of the old British North America Act. Since last December, that is December 1982, we have extended the program to include Sections 16 to 23. Since that time, there has been a series of cases in almost all the provinces, and I dare say all of them. There have been cases in New Brunswick, Prince Edward Island, Quebec, Ontario, and I will return to Section 23 later, in Manitoba, Saskatchewan, Alberta and the Yukon. Therefore, there are very few regions in Canada where one of these cases has not been the subject of an explanation as to the thrust of Section 16 to 23 or 93 and 133.

Senator Asselin: And this at all levels of the court.

Mr. Joyal: No. Some of them have been brought before the Superior court or the Supreme Court of the province, others have gone before the court of appeal, as is the case in Ontario in particular, which was the subject of an interpretation or a reference by the Government of Ontario. It was the Government of Ontario that decided to eliminate this step and to go

[Texte]

ment en Cour d'appel pour faire une référence précise sur l'interprétation de la loi scolaire en ce qui concerne le contrôle des écoles de la minorité par la minorité. En somme, c'est le droit à la gestion des écoles par les représentants de la communauté francophone en Ontario, dans le contexte de l'article 23. Cette cause est devant la Cour d'appel présentement et elle est en délibéré. Nous avons appuyé financièrement certains des intervenants qui ont fait valoir des points de vue en regard de cette cause.

Quant à l'autre aspect de l'article 23 qui est devant la Cour suprême du Canada, il s'agit de l'interprétation de la clause Canada. C'est une cause qui a eu son origine au Québec, la cause de M. Roux et qui fait l'objet également d'un délibéré, les parties ayant été entendues au mois de janvier et la cause ayant été prise en délibéré depuis ce temps par la Cour suprême du Canada.

Nous avons donc deux interprétations présentement au plus niveau, si vous voulez, en Ontario et à la Cour suprême du Canada sur deux aspects particuliers de l'article 23. Mais il y a d'autres causes qui pourraient venir éventuellement devant les tribunaux, en ce qui concerne l'article 23. Il y en a une à l'Île-du-Prince-Édouard en particulier qui voudrait déterminer ce que l'on entend par «là où le nombre le justifie». Que signifient ces termes de l'article 23? Quel est le nombre de parents requis pour justifier l'existence d'une classe française?

Il y a une cause un peu similaire, quoique pas tout à fait de même nature, en Alberta actuellement. Il s'agit de la cause de Georges et Julia Bugnet qui vise également à préciser certaines des implications de l'article 23. C'est donc dire, monsieur le président, que l'article 23 fait l'objet présentement d'interprétation judiciaire poussée par les plus hauts tribunaux du pays, en particulier en Ontario et en Cour suprême, mais également au niveau des Cours suprêmes de l'Île-du-Prince-Édouard et de la province de l'Alberta.

• 1635

Cependant, je dois faire remarquer à l'honorable sénateur que nous n'accordons notre aide financière que lorsqu'on satisfait à cinq conditions. La première de ces conditions est qu'une province n'ait pas pris de mesures précises visant à accéder à la demande des parents ou des requérants, ou du demandeur ou de la demanderesse en particulier. Nous informons toujours le gouvernement de la province du fait qu'il y a là un point contentieux, et si le gouvernement de la province en question veut résoudre le problème par la négociation, nous n'accordons pas d'aide financière. Évidemment, nous ne pouvons pas empêcher un citoyen d'aller devant le tribunal, mais à ce moment-là, l'appui financier n'est pas nécessairement automatique. C'est ce que je veux faire ressortir. Je vous ferai parvenir la liste...

Le sénateur Asselin: Quel montant total avez-vous dépensé pour cela cette année?

M. Joyal: Eh bien, c'est très simple. Nous avons une affectation budgétaire qui est limitée à 150,000 dollars par année pour toutes les causes. Comme vous pouvez le constater, il y a un nombre fort important qui sont devant les tribunaux

[Traduction]

directly to the court of appeal so that there would be a precise reference on the interpretation of the Education Act with respect to the control of minority schools by the minority. It was the right of the francophone community in Ontario to manage their schools under Section 23. This case is before the Court of Appeal at the present time and it is under private consideration. We have given financial support to some of the representatives who wish to express a point of view on this case.

As for the other aspect of Section 23 which is before the Supreme Court of Canada, it is an interpretation of the Canada Clause. This case has its origin in Quebec, it is the Roux case and it is also under private consideration at the present time. The parties agreed in January and since that time the case has been under private consideration by the justices of the Supreme Court of Canada.

We therefore have two interpretations at two levels, if you like, in Ontario and in the Supreme Court of Canada, on two particular aspects of Section 23. But there are other cases that may arise in the courts, with respect to Section 23. There is one in Prince Edward Island in particular which should decide what we mean by where the numbers justify it. And what does Section 23 mean? How many parents are required to justify the existence of a French class?

There is a somewhat similar case, although not exactly, in Alberta at the present time. It is the case of Georges and Julia Bugnet and they are also aiming for clarification of the implications of Section 23. That means, Mr. Chairman, that Section 23 is presently the subject of legal interpretation in the highest courts of the land, in particular in Ontario, and in the Supreme Court, but also in the Supreme Courts of Prince Edward Island and Alberta.

However, I must mention to the Hon. Senator that we only give financial help when five conditions are satisfied. The first of these conditions is that the province has taken no steps towards granting the parents' or the applicants' request nor that of any appellant in particular. We always inform the provincial government of the fact that this is a contentious issue, and that if that particular provincial government wants to solve the problem by negotiation, we will not give any financial help. Obviously, we cannot keep a citizen from going to court, but in such a case, financial help is not necessarily automatic. That is the fact that I want to bring out. I will send you the list...

Senator Asselin: How much in total have you spent on that this year?

Mr. Joyal: Well, it is simple. We have a budgetary vote limited to \$150,000 per year, for these cases. As you might notice, a considerable number of such cases are before the courts. It is therefore a rather modest amount compared to the number of cases.

[Text]

présentement. C'est donc un montant relativement modeste par rapport au nombre des causes.

Le sénateur Asselin: Ce n'est pas le Klondike.

M. Joyal: De plus, nous avons des limites maximums pour chacun des niveaux de cour. Par exemple, en Cour suprême, nous pouvons aller jusqu'à 30,000 dollars. Si nous voulons aller au-delà de 30,000 dollars, nous devons retourner devant le Cabinet, puisque je n'ai pas l'autorisation d'aller au-delà de 30,000 dollars.

Si vous me demandez si nous l'avons déjà fait, je vous dirai oui. Dans le cas de la cause de M. Macdonald à Montréal, le Cabinet a autorisé un dépassement des montants, étant donné le cas particulier, mais ce n'était pas un montant très élevé.

Le coprésident (M. Gauthier): Sénateur Asselin, votre temps est écoulé. Il y a plusieurs autres sénateurs qui veulent poser des questions.

Le sénateur Asselin: Une demi-minute? Une demi-seconde?

Le coprésident (M. Gauthier): Oui, allez-y!

Le sénateur Asselin: Tout à l'heure, je me suis peut-être mal exprimé concernant les directives. On a parlé des directives pour les fonctionnaires. Vous avez parlé des directives qui datent de 1973-1974. Mais il n'y a pas de directives qui sont arrivées au mois de mai 1984? Les directives du mois de mai 1984 sont-elles plus souples que le rapport Sharp et Starr?

M. Joyal: Cela n'a pas du tout la même portée. Dans le cas des directives du mois de mai 1984, que vous pourriez d'ailleurs comparer aux directives qui ont été promulguées en 1973, la philosophie des directives demeure essentiellement la même. Dans le cas des directives mises de l'avant par la Commission Sharp, il s'agit d'un objectif un peu différent.

Le sénateur Asselin: Celles du mois de mai 1984, ce sont celles que vous avez devant vous?

M. Joyal: Oui, ce sont celles que j'ai devant moi ici.

Le sénateur Asselin: Elles sont différentes de celles de 1973-1974?

M. Joyal: Non, elles ne le sont pas. C'est ce que j'ai répété à plusieurs reprises au cours de l'après-midi: la philosophie est demeurée la même. Les directives ou obligations professionnelles sont essentiellement les mêmes. Nous avons simplement, à la lumière de l'expérience, apporté certaines modifications aux étapes qu'un fonctionnaire doit franchir avant de pouvoir obtenir l'autorisation de faire du travail à la pige. Pour employer une expression latine, c'est un *ad unum in toto*; ce n'est pas, n'est-ce pas, *ab ovo*.

Le sénateur Asselin: Toutes ces choses sont bien dites.

M. Joyal: Vous comprenez bien, vous qui avez fait votre droit à une époque où on enseignait le latin.

Le sénateur Asselin: J'ai fait mon cours classique en latin presque . . .

M. Joyal: Moi aussi, monsieur le président. Alors, elles ne sont pas substantiellement différentes.

[Translation]

Senator Asselin: It is not a gold mine.

Mr. Joyal: Furthermore, there are maximums for each level of court proceedings. For example, in the Supreme Court, we can go up to \$30,000. If we wish to go beyond, we must go back before Cabinet, since we do not have the authorization to spend more than \$30,000.

If you want to know if we have ever done it, I can say yes we have. In the case of Mr. Macdonald in Montreal, the Cabinet authorized going beyond that amount, because of the particular nature of the case, but not by very much.

The Co-Chairman (Mr. Gauthier): Senator Asselin, your time is up. There are many other senators who wish to ask questions.

Senator Asselin: Half a minute? Half a second?

The Co-Chairman (Mr. Gauthier): Yes, go ahead.

Senator Asselin: A moment ago, I may not have expressed myself clearly about the guidelines. We were discussing guidelines for civil servants. You spoke of guidelines going back to 1973-74. But were there not guidelines brought forth in May, 1984? Are these guidelines of May 1984 more flexible than what is recommended in the Sharp-Starr report?

Mr. Joyal: Their scope is not the same. In the case of the May 1984 guidelines, which you could by the way compare to the 1973 ones, the philosophy is essentially the same. In the case of the guidelines recommended by the Sharp Commission, the objective is slightly different.

Senator Asselin: Are those of May, 1984, the ones you have before you?

Mr. Joyal: Yes, they are the ones I have before me here.

Senator Asselin: Are they different from those of 1973-74?

Mr. Joyal: No, they are not. That is what I have been saying, many times, this afternoon: the philosophy has stayed the same. The guidelines or professional requirements are essentially the same. As the result of experience, we have simply, modified slightly the steps a civil servant must follow before getting permission to freelance. To use a Latin expression, it is (*ad unum in toto*); it is not of course, (*ab ovo*).

Senator Asselin: My but that is well said.

Mr. Joyal: You will understand of course, since you did your law studies when Latin was being taught.

Senator Asselin: I did my classical studies in Latin so to speak.

Mr. Joyal: I did also, Mr. Chairman. Be that as it may, they are not substantially different.

[Texte]

Le sénateur Asselin: Monsieur le président, merci. J'en aurais encore pour plusieurs minutes, sans doute parce que c'est un ministère important.

Le coprésident (M. Gauthier): Le sénateur Bosa a indiqué son désir de poser une question supplémentaire.

Senator Bosa: On the same subject, Mr. Minister, I wonder if you could outline the differences under which a translator could take a job outside.

Mr. Joyal: Yes, as I said to the honourable Senator Asselin, a translator is not forbidden in total to accept to perform special translation duties or performance outside his job, but he or she cannot do it before requesting formal written permission from his or her immediate superior outlining what kind of work he or she intends to perform, who is the contractor or the person requesting him or her to perform that duty, and the various details that characterize that special contract or that special task that he or she is requested to perform for remuneration. So it is not totally forbidden, but under certain conditions there is a possibility for somebody to work... outside, of course, the normal hours of the civil service... to perform translation responsibilities in the private sector.

• 1640

Senator Bosa: But, Mr. Chairman, if a person does his or her work satisfactorily during working hours, why should that person have to have permission to work outside? Some people are workaholics; some people like to play golf during the week and some people like to continue their work, if they love it. Why do they have to account to the management if they do something on their own time?

Mr. Joyal: It is because the Criminal Code of Canada, in Sections 110 and 111, puts on the shoulders of civil servants very special responsibilities, such that when you...

Senator Asselin: That is their interpretation of the section.

Mr. Joyal: That is the interpretation that has been given by the court in Canada, by the criminal courts in Canada. That person should always be in a position to perform his service to the state, or to the Canadian citizen through the state, with the kind of neutrality and objectivity that should make sure that the best service possible is given, or rendered, to the state and to the citizen. In that context, a person, before accepting a job in the private sector, has to declare his or her interest to his immediate superior, or her immediate superior, to make sure that no such difficulties or no such pressure is put on the performance of his or her professional job in an undue way. It is essentially for that purpose; to avoid any kind of difficulty, to make sure that the first obligation of any civil servant is to his profession, or to a professional job, because those are his or her permanent earnings. But the person is not prohibited from working in the private sector on a "sideline job", provided that a certain number of conditions are met to protect his or her neutrality in the due performance of his or her job with the government.

[Traduction]

Senator Asselin: Mr. Chairman, thank you. I would have enough questions for many more minutes, no doubt because it is an important department.

The Co-Chairman (Mr. Gauthier): Senator Bosa indicated he wished to ask a supplementary.

Le sénateur Bosa: À ce même sujet, monsieur le ministre, pourriez-vous résumer les différences qui permettraient à un traducteur de faire un travail à la pige.

M. Joyal: Oui, comme je l'ai dit à l'honorable sénateur Asselin, il n'est pas complètement interdit à un traducteur d'accepter de remplir des fonctions spéciales de traduction ou d'exécuter des traductions à l'extérieur du bureau, mais il ne peut le faire avant d'en avoir demandé officiellement la permission, par écrit, à son supérieur immédiat, expliquant de quel genre de travail il s'agit, qui offre le contrat ou qui lui demande d'exécuter ce travail, ainsi que de faire état des divers détails qui caractérisent ce contrat spécial ou cette tâche spéciale qu'il demande à exécuter contre rémunération. Donc ce n'est pas tout à fait interdit, puisque dans certaines conditions, il est possible pour quelqu'un de travailler évidemment hors des heures normales de travail de la Fonction publique—de s'acquitter de responsabilités en traduction dans le secteur privé.

Le sénateur Bosa: Mais, monsieur le président, si quelqu'un fait son travail de façon satisfaisante pendant les heures de travail, pourquoi cette personne aurait-elle à demander la permission pour travailler à l'extérieur? Certains sont des mordus du travail; certains aiment jouer au golf pendant la semaine et certains aiment continuer leur travail, s'ils adorent ça. Pourquoi auraient-ils à rendre des comptes à leur patron pour ce qu'ils font pendant leurs loisirs?

M. Joyal: C'est à cause du Code criminel du Canada, articles 110 et 111, qui impose aux fonctionnaires des responsabilités très spéciales, telles que lorsque vous...

Le sénateur Asselin: C'est votre interprétation de l'article.

M. Joyal: C'est l'interprétation qu'en ont fait les tribunaux au Canada, les instances au criminel au Canada. Un fonctionnaire devrait toujours être en mesure d'assurer son service à l'État, ou au citoyen canadien, avec impartialité et objectivité, ce qui garantit que l'État et le citoyen reçoivent le meilleur service possible. Dans ce contexte, un fonctionnaire, avant d'accepter un travail dans le secteur privé, doit déclarer ses intérêts à son supérieur immédiat, afin de s'assurer que l'accomplissement de son travail professionnel n'est pas soumis, à des difficultés ou à des pressions. Essentiellement, la première obligation de tout fonctionnaire est envers sa profession, ou son travail professionnel, puisque c'est ainsi qu'il gagne sa vie de façon permanente. Toutefois rien n'empêche cette personne d'avoir une occupation secondaire dans le secteur public, à condition de remplir certaines conditions afin de garantir sa neutralité dans l'exécution de son travail au gouvernement.

[Text]

Senator Bosa: I see. Mr. Chairman, I do not think this analogy is very valid, but firemen are permitted to hold a second job if they have the energy to do so. There are no such restrictions imposed on them.

Mr. Joyal: Yes, but you have to realize that there is, there, a different kind of professional ethic. When you hire, for instance, the service of somebody of a professional standard, you have to make sure that the service that that person is called to perform will always be of the same high quality and that that person does not put herself or himself in a situation where the level of quality in the performance of his or her professional duties would be affected. It is a different thing, according to the services that the person has to perform or has to give, and the ethic varies from one profession to another.

Le sénateur Asselin: Ce n'est pas une preuve facile à faire, monsieur le ministre.

Mr. Joyal: I know; it is a matter of judgment, I agree.

Senator Bosa: My last one: Was the department ever challenged under the Charter of Rights?

Mr. Joyal: No, to my knowledge there is no legal action pending against the department under the freedom of expression or freedom of movement of the Canadian Charter of Rights and Freedoms, because that rule is of a similar nature for professionals working for the government. There are limits to the ability, or freedom, of a doctor, or an architect, or somebody from the traditional professions to perform a private practice outside his or her service with the Government of Canada, and for the very specific reasons that I mentioned to you. But, as the Honourable Senator Asselin has said, it is a question of judgment. It is to make sure, in the context of making sure that his or her first dedication is to the rendering of his or services to the Government of Canada.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Thank you. Senator Wood.

Senator Wood: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Minister, I would like to ask you some questions about three programs that we have in Quebec. One of them is the recent program issued, I think, last year, the second-language training of immigrants. Do we have any statistics on that? Do we know how many enrolled in these programs and did they achieve their goal, which was to enter the job market? The complaint at the time was that they did not have the second language, etc. Do we have statistics on this? Do you feel that it was a successful program?

• 1645

Mr. Joyal: Yes. I do not have the specific statistics with me today because of course I came to testify on the terms of reference, but I could certainly take the responsibility on me to provide those statistics because I am quite sure we will have an opportunity again to discuss those issues.

[Translation]

Le sénateur Bosa: Je vois. Monsieur le président, je ne sais pas si mon analogie est valable. Mais on permet aux pompiers de détenir un deuxième emploi, s'ils en ont l'énergie. On ne leur impose aucune telle restriction.

M. Joyal: Oui, mais vous devez comprendre qu'il s'agit là d'une éthique professionnelle différente. Lorsque vous retenez par exemple les services de quelqu'un qui doit maintenir des normes professionnelles, vous devez vous assurer que les services que vous demanderez à cette personne seront toujours de la même qualité élevée et que cette personne ne se place pas dans une situation qui risque d'affecter la qualité de son travail. C'est une chose différente, selon les services qu'on est appelé à rendre ou à donner, et l'éthique varie d'une profession à l'autre.

Senator Asselin: That is not easy to demonstrate, Mr. Minister.

M. Joyal: Je sais; c'est une question de jugement j'en conviens.

Le sénateur Bosa: Une dernière question: a-t-on jamais invoqué la Charte des droits pour contester votre ministère?

M. Joyal: Non, à ma connaissance, il n'y a aucune poursuite contre le ministère, aux termes des dispositions sur la liberté d'expression ou la liberté de mouvements de la Charte canadienne des droits et libertés, car ce règlement est de nature semblable aux autres qui régissent les professionnels qui travaillent pour le gouvernement. Un médecin ou un architecte ou quelqu'un d'autre des professions traditionnelles est limité dans sa possibilité ou dans sa liberté de s'adonner à une pratique privée en dehors de son service auprès du gouvernement du Canada, et pour les mêmes raisons précises que je vous ai mentionnées. Néanmoins, comme l'honorable sénateur Asselin l'a dit, c'est une question de jugement. Il s'agit de s'assurer que le fonctionnaire se consacre surtout à son travail pour l'État.

Le coprésident (M. Gauthier): Merci. Sénateur Wood.

Le sénateur Wood: Merci, monsieur le président. Monsieur le ministre, j'aimerais vous poser quelques questions au sujet de trois programmes que nous avons au Québec. Il s'agit dans un cas, d'un programme récent sorti je crois l'an dernier, et visant la formation en langue seconde des immigrants. Avez-vous des statistiques à ce sujet? Savons-nous combien de personnes sont inscrites à ces programmes et si elles ont réalisé leur objectif, c'est-à-dire entrer sur le marché du travail? On s'est plaint à l'époque que les immigrants ne possédaient pas la langue seconde, etc. Avons-nous des statistiques à ce sujet? Estimez-vous que le programme est une réussite?

M. Joyal: Oui. Je n'ai pas de statistiques précises avec moi aujourd'hui, étant venu témoigner au sujet du mandat, mais je peux certainement m'engager à fournir ces statistiques, puisque je suis persuadé que nous aurons l'occasion de rediscuter de ces questions.

[Texte]

As you know, we have agreements with all the 10 provinces through which we share costs with them for the teaching of official languages and the cost of the equipment—that is, the books and the materials used by the teachers—to make sure that immigrants are in a position when they go to the Citizenship Court to be admitted as Canadian citizens to express themselves in one official language of Canada or the other. We have had those agreements with the provinces for a number of years.

Frankly, we are preparing negotiations to review the objectives of that program. First, we do not have direct control of the increase on a year-by-year basis because it is more or less like social assistance. We pay half the cost. If there is a greater number of users one year because of peculiar circumstances our share at the end of the year of course is higher than the year before.

It is the same with the definition of quality. We have very few abilities to test the effectiveness. I do not question the effectiveness in principle—I do not want to impute motives on the part of the provinces at all—but we arrived at the conclusion that after a certain number of years it was time to review those agreements to make sure that the priorities of the Government of Canada are still served, and those priorities are essentially to make sure that landed immigrants in Canada have an opportunity to learn one or the other or both official languages in Canada and that it is done with due attention for the capacity of that person to join the labour force and to express himself or herself in the concept of participation in Canadian society.

As I said, my colleague the Minister of Employment and Immigration is preparing a review of all those agreements—how they have performed, how far they have met their objectives—and he mentioned at the last federal-provincial conference of the ministers of manpower that at the next meeting he will be coming back with proposals of review involving the provinces.

We are, you understand, in a field where the services are performed directly by the provinces. Of course, we do finance at the Secretary of State a certain number of volunteer groups in almost all the provinces to help landed immigrants and new citizens to learn one official language or the other through Sunday school or through other initiatives, but essentially the most important initiative we have taken is in co-operation with the provinces.

Senator Wood: That is not specifically what I had in mind. I was thinking of those immigrants who were receiving unemployment insurance because of the second language. That is the program instituted last year. The one you are talking about is immigrants . . . No, that is not . . .

Mr. Joyal: Well, that specific program is of course with Employment and Immigration. I could certainly pass your questions on to my colleague the Minister of Employment and Immigration.

[Traduction]

Comme vous le savez, nous avons des ententes de partage des frais avec les 10 provinces dans le cadre desquelles nous partageons les coûts pour l'enseignement des langues officielles et l'équipement,—c'est-à-dire les livres et le matériel didactique utilisé par les professeurs—afin de nous assurer que lorsque les immigrants se rendent à la cour de la citoyenneté pour devenir des citoyens canadiens, ils soient en mesure de s'exprimer dans l'une ou l'autre langue officielle du Canada. Nous avons ces ententes avec les provinces depuis de nombreuses années.

A vrai dire, nous préparons des négociations en vue de revoir les objectifs de ce programme. Tout d'abord, nous n'exerçons aucun contrôle direct sur l'augmentation annuelle des coûts puisque c'est plus ou moins comme l'assistance sociale. Nous en défrayons la moitié. Si une année le nombre d'usagers est plus grand à cause de circonstances particulières, notre part, à la fin de l'année est manifestement plus élevée que l'année précédente.

Il en va de même pour la définition de qualité. Il nous est quasi impossible de vérifier l'efficacité. Je ne mets pas en doute l'efficacité en principe—je ne tiens pas du tout à imputer des motifs aux provinces—mais nous en sommes arrivés à la conclusion, qu'après un certain nombre d'années, il était temps de revoir ces ententes afin de nous assurer que sont toujours servies les priorités du gouvernement du Canada. Il s'agit donc de nous assurer que les immigrants reçus au Canada aient l'occasion d'apprendre l'une ou l'autre ou les deux langues officielles du Canada pouvant ainsi se joindre au marché du travail et mieux participer à la société canadienne.

Comme je l'ai dit, mon collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, prépare une révision de toutes ces ententes et leurs résultats il a mentionné lors de la dernière conférence fédérale-provinciale des ministres de la main-d'oeuvre qu'à la prochaine réunion, il présenterait des propositions visant cette révision avec les provinces.

Vous comprendrez qu'il s'agit d'un secteur où les services sont assurés directement par les provinces. Évidemment, le Secrétariat d'État finance un certain nombre de groupes bénévoles dans presque toutes les provinces, qui aident les immigrants reçus et les nouveaux citoyens à apprendre l'une ou l'autre des langues officielles, grâce à l'école du dimanche ou à d'autres initiatives, mais essentiellement, c'est en collaboration avec les provinces que nous avons pris l'initiative la plus importante.

Le sénateur Wood: Ce n'est pas exactement ce que j'avais en tête. Je songeais aux immigrants qui reçoivent de l'assurance-chômage pendant qu'ils apprennent une deuxième langue. C'est là le programme créé l'an dernier. Celui dont vous parlez vise les immigrants . . . Non, ce n'est pas . . .

M. Joyal: Ce programme précis relève bien sûr du ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Je peux certainement transmettre vos questions à mon collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

[Text]

Senator Wood: You do not fund that?

Mr. Joyal: No. What we have been doing is that when the problem was brought to us a year and a half ago I, as Secretary of State of course concerned about the equality of access to both languages, made formal representations through a letter I sent to the Minister of Manpower and Immigration drawing his attention at that time to that very specific problem. After reconsideration he opened access to the teaching of official languages to that category of persons, but it is not administered by the Secretary of State as such.

I am sorry if I . . .

Senator Wood: That is all right. That is what I had in mind.

Mr. Joyal: —gave the general outline, but it might be helpful to the other one.

Senator Wood: Regarding the Student Support Program you have, the bursaries you give to students in order that they can learn the other language, first of all is it the responsibility of the province to choose these students for bursaries?

Mr. Joyal: Yes.

Senator Wood: And do we have the statistics of how many anglophone, francophone, etc.? Is it always in the Province of Quebec?

• 1650

Mr. Joyal: Yes. We do have the statistics for all the provinces, because it is an essential component of the agreement we have negotiated and will be signing with all the provinces at the end of this week. The third component, as a matter of fact, is with the specific programs of the training of monitors and the bursary programs.

We have for each province a certain number, or quota, if you want, because we always have more requests than there are funds available. We are almost a victim of our success to a point for that particular aspect of the program. It is like the immersion school, as a matter of fact, that we support very heavily through the teaching of the official languages program. And I am quite sure those statistics have been mentioned here. The rate of increase on a yearly basis is always double the amount of money that is available.

I know of some stories, one in Alberta, for instance, where parents sleep almost at the door of the school the night before registration. The places are limited and there is much greater attendance than in fact there are seats available. That I think speaks for the kind of perception Canadians have at this point in time, but that aspect is outside your question. But we have all those figures here for Quebec. I could give them to you at the end of the meeting. You will find them in Annex IV of the document I will be leaving with you at the end of this session.

[Translation]

Le sénateur Wood: Ce n'est pas vous qui financez ce programme?

M. Joyal: Non. Ce qui s'est passé, c'est que le programme nous a été soumis il y a un an et demi, parce que comme secrétaire d'État, je me préoccupe de la qualité d'accès aux deux langues, j'ai abordé la question officiellement dans une lettre que j'ai envoyée au ministre de l'Emploi et de l'Immigration, afin d'attirer son attention sur ce problème très précis. Après étude, il a permis à cette catégorie de personnes d'avoir accès à l'enseignement des langues officielles, mais le programme n'est pas administré par le Secrétariat d'État comme tel.

Je regrette si j'ai . . .

Le sénateur Wood: Cela ne fait rien. C'est ce que j'avais en tête.

M. Joyal: . . . donné un aperçu général, mais ce sera peut-être utile dans le contexte de l'autre.

Le sénateur Wood: Au sujet du Programme d'aide aux étudiants que vous avez, les bourses que vous accordez aux étudiants afin qu'ils puissent apprendre l'autre langue, j'aimerais savoir tout d'abord si c'est à la province qu'il incombe de choisir les étudiants qui bénéficieront de ces bourses?

M. Joyal: Oui.

Le sénateur Wood: Avez-vous des statistiques sur le nombre d'anglophones et le nombre de francophones par exemple? Est-ce toujours au Québec?

M. Joyal: Oui. Nous avons des statistiques touchant toutes les provinces, puisque c'est là une composante essentielle de l'entente que nous avons négociée et que nous allons signer avec toutes les provinces à la fin de cette semaine. La troisième composante, ce sont justement les programmes précis de formation de moniteurs et les programmes de bourses.

Nous avons pour chaque province, un certain nombre, ou contingentement si vous voulez, car nous recevons toujours plus de demandes qu'il n'y a d'argent. Nous sommes toujours victimes de notre succès jusqu'à un certain point, en ce qui concerne cet aspect particulier du programme. Il en va de même pour les écoles d'immersion que nous subventionons dans une grande mesure par l'entremise du programme d'enseignement des langues officielles. Je suis persuadé que ces statistiques ont été mentionnées ici. Le taux d'augmentation annuel, est toujours deux fois l'argent disponible.

Je connais des histoires, notamment une en Alberta par exemple, où les parents dorment presque sur le pas de la porte de l'école la veille de l'inscription. Les places sont limitées et il y a en fait une demande beaucoup plus grande que le nombre de places disponibles. Je crois que cela montre bien le genre de perception que les Canadiens ont actuellement, mais cela n'a rien à voir avec votre question. Quoi qu'il en soit, nous avons ici tous les chiffres pour le Québec. Je peux vous les donner à la fin de la réunion. Vous les trouverez à l'annexe IV du document que je laisserai avec vous à la fin de la réunion.

[Texte]

Senator Wood: When you said monitors, you were referring to teachers?

Mr. Joyal: Yes, and assistant teachers, too.

Senator Wood: And that is also in your report.

Mr. Joyal: Yes, exactly. It is another component of that agreement with the provinces. As I said to you, Senator Wood, it exists for all the provinces. It is a permanent component of the agreement we negotiated, and there is a quota, a limit, defined for each province in the 10 provinces, plus, of course, the two territories. It is a permanent component of the three-year agreement we have with the provinces.

Senator Wood: And they do have to report back to you, the provinces, on every aspect of the agreement?

Mr. Joyal: Yes.

Senator Wood: I have one question which I really hesitate to put to you, but . . .

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): You hesitate to put a question?

Senator Wood: Today I do.

The Commissioner for Official Languages says in his report, and I was astounded, he thought you had a problem in the over-representation in your francophone . . . Do you perceive that as a problem?

Mr. Joyal: Yes. It is an objective we have to increase the participation of English-speaking Canadians in the department. There is no doubt that in the Translation Bureau for instance . . . traditionally the capacity to translate from English to French, because of course the bulk of the work is from English to French, was performed traditionally by people who were of French-speaking origin. There is no doubt that in our objectives of hiring policy we want to . . . In fact, it is 80% from English to French, to give you the amount of work to be done on the so-called many millions of words we translate, as I said at the beginning. In the other areas of the department—that is in the other services of the department—there has been an improvement from last year from 30% in December 1982 to 31.3% in March 1984.

The commissioner is here and I can say this in his presence, when I entered the Secretary of State department, I met with him and reviewed at that time the report of the commissioner dealing with the Secretary of State. I asked him to outline for us the initiatives we could take to have a better balance.

Le sénateur Asselin: Si vous en avez besoin.

Mr. Joyal: Yes, we need one. In Quebec, for instance, the participation of English-speaking Quebecers in the workforce of the department is 5.4%. I think it is too low, and in fact I can tell you I am discussing with Treasury Board presently the initiatives we will be taking in a very short time, before the end of this month, in the way of performing our services in the various regions of Quebec to make sure there is fair represen-

[Traduction]

Le sénateur Wood: Lorsque vous parlez de moniteurs, voulez-vous parler des professeurs?

M. Joyal: Oui, ainsi que des aides-professeurs.

Le sénateur Wood: Est-ce que cela figure également dans votre rapport?

M. Joyal: Oui, justement. C'est une autre composante de cette entente avec les provinces. Comme je vous l'ai dit, madame le sénateur, celle-ci existe avec toutes les provinces. Il s'agit d'une composante permanente de l'entente que nous avons négociée assortie d'un contingentement, d'une limite, fixée pour chacune des dix provinces ainsi bien sûr que les deux territoires. Il s'agit d'une composante permanente de l'entente de trois ans que nous avons avec les provinces.

Le sénateur Wood: Et elles doivent, les provinces, vous faire rapport sur chaque aspect de l'entente?

M. Joyal: Oui.

Le sénateur Wood: J'ai une question que j'hésite à vous poser, mais . . .

Le coprésident (M. Gauthier): Vous hésitez à poser une question?

Le sénateur Wood: Aujourd'hui, oui.

Le commissaire aux langues officielles dit dans son rapport, et j'en ai été très étonnée, qu'il pense que vous avez un problème de surreprésentation des francophones . . . Est-ce que vous voulez là un problème?

M. Joyal: Oui. Nous avons comme objectif d'augmenter la participation des Canadiens d'expression anglaise au ministère. Il ne fait aucun doute que le bureau des traductions par exemple—traditionnellement, nous avons eu la capacité de traduire de l'anglais au français, puisque évidemment, le gros du travail de l'anglais au français a toujours été fait par des personnes d'expression française. Il ne fait aucun doute qu'au niveau des objectifs de notre politique d'embauche, nous voulons . . . En fait, 80 p. 100 du travail se fait de l'anglais au français, ce qui vous donne une idée de la répartition des millions de mots que nous traduisons comme je l'ai dit au début. Dans d'autres secteurs du ministère—c'est-à-dire dans les autres secteurs du ministère—il y a eu augmentation depuis l'an dernier, de 30 p. 100 au mois de décembre 1982 à 31,3 p. 100 au mois de mars 1984.

Le commissaire est ici et je peux affirmer en sa présence, que lorsque je suis arrivé au Secrétariat d'État, je l'ai rencontré et que nous avons revu son rapport en ce qui concerne le Secrétariat d'État. Je lui ai demandé de nous soumettre les initiatives que nous pouvions prendre pour atteindre un meilleur équilibre.

Senator Asselin: If you need that.

M. Joyal: Oui, il nous le faut. Au Québec par exemple, les Québécois d'expression anglaise représentent 5,4 p. 100 de l'effectif du ministère. J'estime que c'est trop faible et en fait, je peux vous dire que je discute actuellement avec le Conseil du Trésor des initiatives que nous prendrons très prochainement, avant la fin de ce mois-ci, afin d'assurer une juste représentation dans les diverses régions du Québec où nous

[Text]

tation. So we will have to appoint positive action initiatives to make sure we correct that balance. The commissioner is here; he could testify, certainly, that it was one of the first preoccupations I had in reading the report.

• 1655

As far as the Secretary of State was concerned, two years ago to correct that. It already shows in the figures, but there is no doubt that there are corrective steps. In the same way, we want to make sure that in other provinces there is due balance paid for francophones.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Senator Wood, I will give you that, but your time has expired.

Senator Wood: I just want to say that if you are 5.4% in Quebec, you are much better than most of the other Ministers.

Mr. Joyal: With the initiative we intend to take . . . as I say, I am waiting for the final approval from Treasury Board, so we already have a plan in the mill and I would expect that by the end of this month we could double that.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Senator Wood, thank you very much.

Merci beaucoup, monsieur le ministre.

Monsieur Lambert.

M. Lambert: Oui, monsieur le président.

A propos de cette question de formation dans la deuxième langue, j'aurais plusieurs questions à vous poser. La première ne vous touche pas directement, parce que je ne crois pas que vous accordiez de services aux réfugiés du Canada. C'est justement ce dont parlait le sénateur Wood. Mais je trouve que les normes du gouvernement fédéral, ainsi que celles des organismes professionnels de métiers, sont absolument dérisoires en ce qui concerne les réfugiés que l'on place sur la même base que les Canadiens, en fait de compétence de langue.

Prenons par exemple le cas d'un réfugié vietnamien qui est dentiste ou qui exerce un autre métier. On lui accorde quatre mois de formation en anglais, le cas échéant, et ensuite il tente de passer un examen, qui lui soit satisfaisant, à l'Ordre des dentistes afin qu'il puisse ensuite suivre un cours de recyclage dans les écoles techniques. Eh bien, c'est une bêtise! C'est un choc pour lui, tout simplement.

Votre collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration devra inaugurer des programmes pour permettre à ces gens-là d'obtenir la compétence désirée, sinon notre programme d'acceptation de réfugiés ne vise qu'à leur dire: «Nous allons vous accepter et vous mettre à l'abri des attaques policières ou politiques de votre pays, mais ensuite, vous allez devoir balayer des planchers, éplucher des légumes, exercer n'importe quel métier et remplir les besognes les plus basses. Et vous y êtes pour la vie!»

C'est précisément ce que nous avons. Je trouve cela totalement hypocrite, de la part du gouvernement canadien et de

[Translation]

assurés des services. Il va nous falloir mettre en oeuvre des initiatives d'action positive, afin de nous assurer que nous rétablissions cet équilibre. Le commissaire est ici; il peut certainement attester du fait que ce fut l'une de mes premières préoccupations lorsque j'ai eu son rapport.

En fait, le secrétariat d'État a pris des mesures pour corriger cela il y a deux ans. D'ailleurs les chiffres le reflètent déjà, mais je peux vous assurer que nous avons pris des mesures correctives. À cet égard aussi, nous voulons nous assurer que dans les autres provinces, on s'occupe aussi des francophones.

Le coprésident (M. Gauthier): Sénateur Wood, je vous permettrai une dernière question, mais votre temps de parole est écoulé.

Le sénateur Wood: Si vous comptez 5,4 p. 100 au Québec, vous dépassez tous les autres ministères.

M. Joyal: Eh bien ce que nous avons l'intention de faire . . . À ce moment, j'attends l'approbation définitive du Conseil du Trésor, ce qui montre que nous avons déjà un plan, et qu'à la fin du mois, nous devrions pouvoir doubler cela.

Le coprésident (M. Gauthier): Merci beaucoup, sénateur Wood.

Thank you very much, Mr. Minister.

Mr. Lambert.

Mr. Lambert: Thank you, Mr. Chairman.

I have several questions to ask with respect to second language training. The first does not affect you directly, because I do not believe that you provide the services to refugees in Canada. It is the point that Senator Wood had raised. However, I find really that the federal government's standards, as well as those of vocational training bodies, are absolutely ridiculous, when they try to apply to refugees the same language requirements as are imposed on Canadians.

Take, for instance, the case of a Vietnamese refugee, who is a dentist or has another profession. He is allowed four months' training in English, and then he is required to pass the Dental Association's examinations, allowing him to take retraining courses in technical schools. It is ridiculous. The man is traumatized literally.

Your colleague, the Minister of Employment and Immigration, will have to establish new programs allowing these people to obtain the necessary competence in the language, otherwise our refugee immigration program will mean simply: "We will accept you refugees and protect you against police and political attacks from your country, but then you are going to have to sweep floors, peel vegetables, do practically any kind of such menial jobs. And there will be no way out!"

That is exactly what is happening. I find that absolutely hypocritical on the part of the Canadian government, and

[Texte]

l'ensemble... Il existe un programme pour les réfugiés; nous les acceptons à certaines conditions...

Justement, il y a maintenant une pression de la part de réfugiés de l'Amérique du Sud. Ces gens-là devront apprendre l'une ou l'autre des langues officielles. Mais on leur accorde combien de temps? Quatre mois, c'est tout!

Mais ces gens-là, ce ne sont pas tous des bûcherons, vous savez!

M. Joyal: Il y a un point, monsieur le président, que l'honorable député soulève et qui est très important. Tout d'abord, lorsque vous utilisez le mot réfugié, il faut faire une distinction entre les réfugiés qui sont en instance d'admission et les réfugiés que le Canada, à travers les conventions internationales, accepte de recevoir comme quota, n'est-ce pas?

M. Lambert: Oui, d'accord.

M. Joyal: Les réfugiés, au sens de la convention, n'ont même pas accès aux cours de langues tant et aussi longtemps que le ministère de l'Immigration ne s'est pas prononcé sur leur statut de réfugiés. Lorsqu'ils seront admis ici comme immigrants reçus, et si leur demande de réfugiés a été acceptée favorablement, ils pourront être acheminés vers un programme de langue. Ce qui fait que pendant toute la période, et je suis d'accord avec vous, au cours de laquelle l'enquête se déroule sur leur demande d'acceptation comme réfugiés, période qui peut durer très longtemps, elle peut même se prolonger plus d'une année, ces personnes n'ont accès à aucune formation linguistique. Comme vous le savez, et vous êtes avocat, tant et aussi longtemps qu'une décision sur leur demande n'a pas été prise, ils n'ont pas l'avantage de bénéficier de ces programmes. Et même au moment où ils bénéficient de ces programmes...

• 1700

M. Lambert: Je m'excuse. Ce n'est pas juste, parce qu'il y en a, par exemple les Vietnamiens, qui ont commencé des cours de langue tout de suite.

M. Joyal: Oui, mais là, c'est différent. Laissez-moi terminer, sénateur.

M. Lambert: Je ne suis pas sénateur.

M. Joyal: Je m'excuse: honorable député.

Le sénateur Asselin: Cela viendra.

M. Joyal: Croyez-moi, c'est involontaire. C'est votre collègue, le sénateur Asselin, qui m'influence.

Le sénateur Asselin: Eh bien, moi, je l'encourage.

M. Joyal: C'est différent. Ces personnes sont différentes des réfugiés qui sont admis au Canada lorsque survient par exemple un événement politique dans un pays; le Canada en admet alors tant de centaines ou tant de milliers. Vous voulez parler de ces personnes-là en particulier?

M. Lambert: C'est cela, justement.

[Traduction]

on... There already is a refugee program, we them under certain conditions...

And indeed, now there is pressure on the part of Latin American refugees. These people will have to learn one or the other of our official languages. How much time do we give them then? Four months, that is all!

Those people are not all lumber jacks, you know!

Mr. Joyal: Mr. Chairman, the honourable member has raised a very important point. First of all, when you use the word refugee, we must make a distinction between refugees who are being landed in Canada, and refugees that Canada has agreed to accept on a contingency basis according to international protocols?

Mr. Lambert: Yes, I agree.

Mr. Joyal: The refugees who accepted under the protocol do not have access to any language course, until the Department of Immigration has determined their refugee status. When these are admitted as landed immigrants, and if their application has been accepted, then they might attend a language course. It means, and I agree with you, that during their whole period of inquiry into their application for refugee status, which could last a very long time, sometimes more than a year, these people have no access whatever to any language training. As you know, and you are a lawyer yourself, as long as no decision had been taken on their request, they may not benefit from these programs. And even when they can take advantage of these programs...

Mr. Lambert: Please excuse me. That is not quite right, because Vietnamese for instance did begin their language courses immediately.

Mr. Joyal: Yes, but that was a different case. Please let me finish, senator.

Mr. Lambert: I am not a senator.

Mr. Joyal: Oh, I apologize: hon. member.

Senator Asselin: You will get there.

Mr. Joyal: I am sorry, it is a simple mistake, I was influenced by your colleague, Senator Asselin.

Senator Asselin: Well I will encourage him to become a senator.

Mr. Joyal: It is a different case. The case of those refugees was different from those who are normally admitted to Canada following some kind of political coup in a given country; then, Canada might admit hundreds or even thousands of people. Are we talking about that kind of refugee specifically?

Mr. Lambert: Yes, indeed.

[Text]

M. Joyal: Très bien. Il ne fait aucun doute que ces réfugiés admis au Canada dans le cadre des obligations que le Canada accepte dans la communauté internationale, selon les événements qui surviennent à travers le monde, il ne fait aucun doute, dis-je, que ces personnes qui deviennent des immigrants reçus doivent, une fois qu'elles bénéficient de ce statut, avoir la possibilité de faire un stage de formation linguistique. Si cette personne-là, comme vous le dites, veut faire partie d'une corporation professionnelle, que ce soit l'Ordre des dentistes ou le Collège des médecins ou l'Ordre des architectes, il faut qu'elle puisse, pour subir l'examen, parler couramment l'une ou l'autre des langues, puisque l'examen sera forcément en anglais ou en français. Dans un cadre comme celui-là, il est certain que la formation qu'elle pourrait avoir reçue pendant une courte période de temps ne serait pas suffisante pour subir l'examen, à moins que la personne ne soit particulièrement douée pour les langues.

Je suis tout à fait d'accord avec vous. Comme je le soulignais tout à l'heure, ces ententes que nous avons avec les provinces, aux termes desquelles nous assumons 50 p. 100 des coûts, ne nous apportent pas en ce moment l'assurance que tous nos objectifs sont atteints. C'est pour cette raison que nous allons devoir les renégocier avec les provinces à très court terme. Mais je suis d'accord avec vous que, dans certains cas, c'est insuffisant.

M. Lambert: Je suis peut-être un peu sévère, mais c'est comme si nous disions à ces gens: Venez! On leur tend une main mais, de l'autre main, on leur administre une jolie gifle et on leur dit: Rangez-vous, quêteux! C'est pratiquement ce que nous avons fait dans le cas des réfugiés acceptés par convention, dans le cas des Polonais, dans le cas des Vietnamiens. Je ne parle pas du tout des gens qui arrivent au pays, qui font ensuite une demande pour obtenir le statut de réfugiés et à qui le comité consultatif ou la Commission d'appel de l'immigration accorde ce statut. Mais la vie est bien difficile pour ces gens-là.

Le sénateur Guay: Oui, mais ils ne sont pas si maltraités que cela.

Une voix: Ils ne veulent pas partir.

M. Lambert: Je vais vous dire quelque chose. Les gens du centre du Canada ne sont peut-être pas conscients de cela; en tout cas, cela les affecte peu. Mais la région de l'Alberta a attiré beaucoup de ces gens-là. Vous savez, nous devons faire notre mea-culpa en ce qui les concerne.

Une voix: Mais quand on veut les envoyer, ils ne veulent pas partir. Vous savez cela.

M. Lambert: Non, je ne parle pas des réfugiés de convention. Au Québec, on n'en a pas beaucoup. Je m'excuse, mais j'aimerais que mon collègue vienne avec moi...

Le sénateur Asselin: Parce que le ministère les envoie en Ontario et chez vous. On est prêt à les recevoir, nous.

Le coprésident (M. Gauthier): À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Lambert: Deuxièmement, en ce qui concerne vos programmes d'échange d'étudiants, vous avez eu cette année

[Translation]

Mr. Joyal: Of course, such refugees who are admitted in Canada in response to certain commitments Canada has made to the international community, such people when they have been granted landed immigrant status, must have access to language training. If such a person as you say wished to become a member of a professional association, whether it is in the order of dentists, or the College of Physicians, or the order of architects, that person must first in order to pass the exam, speak one or the other language fluently, since the exam will necessarily be either in French or in English. In such a case of course the training that such a person might have received over a short period of time will definitely not suffice to write an exam, unless that person has a special aptitude for languages.

I am in complete agreement with you. As I indicated earlier, the present agreements with the provinces, under which we pay 50% of the costs, cannot ensure that we will reach all our objectives. For that reason, we will have to renegotiate these agreements very soon. But I do agree with you, that in certain cases the language training offered is not sufficient.

Mr. Lambert: Perhaps my criticism is a bit severe, however it is as if we were providing a gift in one hand, and a slap in the face with the other. It is almost exactly what has happened with the refugees except by international agreement, as in the case of the Poles, or the Vietnamese. I am not talking of regular immigrants, who ask for refugee status, and to whom such a status is granted either by the advisory board, or by the Immigration Appeal Board. Life is rather difficult for those people.

Senator Guay: Yes, but they are not so badly treated as all that.

An hon. Member: They do not want to leave either.

Mr. Lambert: Well I will tell you something. Perhaps the people in central Canada are not aware of this; and perhaps it is because it does not affect them too much. We received a great number of these people in Alberta. And you know we have to lay the blame where it is due.

An hon. Member: Yes, but when you want to send them back, they will not leave. You know that.

Mr. Lambert: No, I am not talking about conventional refugees. In Quebec, you do not have too many of these. I would certainly like my colleague to come with me...

Senator Asselin: That is because the department sends them in Ontario or in Alberta. We are quite ready to receive them too.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Order, please.

Mr. Lambert: Secondly, with respect to student exchange programs, we had a very odd experience this year. One school

[Texte]

une drôle d'expérience. Une école avait fait un voyage d'échange l'an dernier et, cette année, l'autre école qui devait voyager s'est butée à certaines normes qui l'ont exclue. Même, la directrice du programme m'a dit: Les arguments que vous apportez sont bien fondés et nous verrons à cela la semaine prochaine. Eh bien, justement, à bord d'un avion, il y a 10 jours, j'ai rencontré une des dames du groupe d'Edmonton et elle a dit: On y va.

• 1705

Cela nous a été accordé la veille de notre départ et je me demande ce qui s'est produit. Y a-t-il eu un examen de conscience qui a été fait par la direction, au ministère? Avez-vous modifié les règles pour en arriver à cela? Ou est-ce parce qu'on voulait faire bénéficier un certain groupe? Y avait-il un aspect politique dans l'affaire? Cela ne s'est pas produit dans ma circonscription, alors je n'ai pas été affecté.

M. Joyal: Eh bien, il existe des conditions très précises pour l'octroi d'appui financier aux groupes, aux institutions, aux écoles ou aux parents qui parrainent les voyages d'échange de jeunes au Canada dans le cadre du programme Hospitalité Canada. Tout d'abord, laissez-moi vous dire que nous recevons deux fois plus de demandes que nous en acceptons ou que nous pouvons en accepter dans un budget qui, je vous le souligne, est victime de son propre succès. Donc, nous devons établir des critères assez rigoureux si nous voulons traiter équitablement les divers groupes qui se présentent.

Parmi ces critères, il y a la période, ou si vous préférez, la date à laquelle un groupe postule. Il est évident que sur la base du premier arrivé, premier servi, nous sommes obligés de tenir compte d'une certaine liste d'admissibilité. De plus, nous devons aussi prendre en considération une certaine pondération dans les échanges régionaux, en ce sens que tout le monde veut aller en Colombie-Britannique, en particulier au cours de l'hiver.

M. Lambert: Pour aller faire du ski!

M. Joyal: C'est une province qui, à cause de son climat et de sa réputation touristique au Canada, attire tout l'Est du Canada. Donc, il y a une sorte d'engorgement de certaines régions.

Le sénateur Asselin: Ils ne connaissent pas Murray Bay!

M. Joyal: Il faudrait faire une promotion plus active. D'autre part, il est évident aussi qu'à l'inverse, les groupes au Canada qui veulent avoir une sorte de contact avec une société ou un groupe qui parle français, spontanément, se dirigent vers le Québec. Mais il y a d'autres régions, au Nouveau-Brunswick ou dans le nord de l'Ontario où des communautés francophones pourraient les accueillir.

Nous devons tenir compte d'une certaine forme d'équilibre régionale. De plus, nous devons nous assurer également que le programme mis de l'avant par le groupe rencontre les objectifs que nous voulons promouvoir, à savoir une connaissance de la diversité canadienne et un stage complémentaire aux études scolaires qui sont entreprises. Il ne s'agit pas seulement d'un pique-nique pour une équipe de soccer qui désire aller jouer une partie contre l'équipe de l'institution X ailleurs au pays. Il

[Traduction]

completed one part of its exchange program last year, and this year, the other school would not accept a certain standard, which effectively excluded it. Even the program director said: "The arguments that you bring are sound, and we will decide that next week." Well, just 10 days ago, I met one of the ladies from the Edmonton group on the plane and she told me: "We are going".

The approval was given at the very last minute, and I wonder what happened. Did the branch, or department examine its conscience. Did you change the rules? Or did the department favour a given group? Was there some political influence involved? It is not something that happened in my writing, so I was not affected.

Mr. Joyal: There are definite conditions to the granting of any kind of financial supports to groups, institutions, schools or parents who sponsor exchange visits among the young people of Canada under the Open House Canada Program. First I would like to tell you that we received twice as many requests as we can accept, and that in view of the budget available, the program is suffering from its own success. So there must be very strict criteria if we are to try to treat everyone equitably.

Among these criteria, there is the period when the exchange is to be completed. Obviously, if you move on a first come, first served basis, you are obliged to keep an eligibility list. Moreover, we must all give some weighting to certain regional exchanges, in that for instance everyone wants to go to British Columbia, particularly in winter.

Mr. Lambert: Well that is to ski.

Mr. Joyal: And of course that province, because of its reputation among tourists, and its climate, is attractive to all of the people in Eastern Canada. So there can be certain bottlenecks in given regions.

Senator Asselin: They have not heard about Murray Bay.

Mr. Joyal: Perhaps you need a better promotion. On the other hand, the opposite of course is true, that certain groups in Canada who want exchange with a French-speaking group or society, automatically will gravitate towards Quebec. But there are other regions, in New and in Northern Ontario where French-speaking communities could welcome them.

So there has to be some form of regional balance. Moreover, we must also ensure that the program proposed by the group meets the objectives we are promoting, that is greater knowledge of the Canadian mosaic, and an exchange which will complement normal school studies. This is not just an outing a soccer team that wants to play against another team somewhere else in the country. We must determine the educational value of the trip. As I have emphasized, it is not just a plane

[Text]

faut que nous prononcions un jugement sur le caractère éducatif du voyage. Comme je vous le souligne, il ne s'agit pas d'un billet d'avion qu'on gagne et ensuite, eh bien tant mieux, on peut en faire ce qu'on veut et aller où on veut! Il y a quand même des objectifs précis attachés au programme. Si une proposition est mise de l'avant, elle doit être évaluée en fonction d'un certain nombre de critères car, comme je le disais, lorsqu'il s'agit d'aller dans certaines provinces, il existe une liste d'attente à cause de l'engorgement qui se produit pour telle région du pays plutôt qu'une autre.

Il y a aussi une sorte d'évaluation à faire au niveau du bien-fondé du programme et du groupe qui va être visité. Comme vous le savez, ce sont des échanges, comme on dit en droit et l'honorable sénateur Asselin connaît ce terme, synallagmatiques, donc qui sont réciproques. Il faut que inversement le groupe qui sera visité puisse aussi mettre sur pied un projet de visite qui va être comparable.

M. Lambert: J'accepte tout cela. Tout ce que vous me dites a été bien accepté.

M. Joyal: Ce qui a pu se produire dans votre cas particulier, même si j'ignore le nom précis, je pourrais certainement vérifier, il se peut qu'un groupe, à la dernière minute, se soit décommandé et qu'à ce moment-là, le groupe qui attendait en ait été immédiatement informé. Je ne connais pas les détails du cas, mais je pourrais certainement vous en donner les raisons particulières. Comme je vous le souligne, la pression et les représentations que nous recevons sont énormes. Nous acceptons environ 48 p. 100 des demandes qui répondent aux exigences. C'est donc dire qu'il y a plus de gens mécontents qu'il y en a de contents dans le cadre du programme. Mais cela découle du fait que nous recevons trop de demandes.

Le coprésident (M. Gauthier): Ce sera votre dernière question.

M. Lambert: Je veux tout simplement vous dire qu'il me semble que quelqu'un a changé son fusil d'épaule. Il y a une chose que j'aimerais savoir et c'est s'il y a eu des changements de règlements ou si on a modifié l'intention.

M. Joyal: Non, il n'y a pas eu de changement dans les règlements ou dans les conditions du programme.

M. Lambert: Ou peut-être a-t-on modifié l'interprétation? Je me suis rendu compte que certaines personnes qui étaient impliquées dans l'affaire étaient un peu rigides. Alors peut-être que quelqu'un a revu l'affaire et a introduit un peu de souplesse d'esprit.

M. Joyal: C'est possible.

• 1710

M. Lambert: Une dernière question.

Le coprésident (M. Gauthier): Monsieur Lambert, vous avez déjà eu 15 minutes.

M. Lambert: Ah, non! Il est 17 heures, monsieur!

Le coprésident (M. Gauthier): Non, non. Vous avez commencé à 16h56 et il est 17h10. Ma montre n'est peut-être

[Translation]

ticket which one can win, allowing you to do whatever you like. There are some very precise objectives to the program. Every proposal must be evaluated according to certain criteria, otherwise, as I said earlier, if it was just a matter of going to certain provinces, there would be a waiting list, in a given region over another period.

So the soundness of the program must be evaluated, as well as the host group. As you know, these are synallagmatic exchanges, a law term which of course the Hon. Senator Asselin will know means reciprocal exchanges. Therefore, the host group must also be able to prepare a comparable program.

Mr. Lambert: I know all that, everything that you have said is acceptable.

Mr. Joyal: What might have happened in your particular case, even if I do not know it by name, but I could check, it may be that a group, at the last minute, has reneged on its part of the bargain, and that the counterpart group was not immediately informed. I do not know the details of the case, but I certainly could check out the specific reasons for this. As I have indicated, the pressure is intense, and the representations extremely numerous. We accept approximately 48 percent of all requests meeting our requirements. There is no doubt, therefore, that there are more dissatisfied people than there are whose wishes have come true. Of course that is because there are too many demands.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): This will be your last question.

Mr. Lambert: I am just saying that I think someone has changed the rules of the game. So I would like to know if there have been any changes to the rules, or if the objectives of the program have changed.

Mr. Joyal: No there have been no changes in the rules or in the program criteria.

Mr. Lambert: Perhaps the criteria have been interpreted differently? I have noticed that certain people involved in this particular case, were rather dogmatic. So perhaps somebody else reviewed the case, and decided to be a little more flexible.

Mr. Joyal: That is possible.

Mr. Lambert: One last question.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Mr. Lambert, you have already had 15 minutes.

Mr. Lambert: But it is only 5.00 p.m., Mr. Chairman!

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): No, no. You started at 4.56 and it is now 5.10 p.m. It is possible my watch is not

[Texte]

pas à l'heure juste, mais vous avez eu plus de temps que n'importe qui d'autre.

M. Lambert: Moi, je ne me fie qu'à cela.

Le coprésident (M. Gauthier): Vous vous ferez à ce que vous voudrez, monsieur Lambert, mais c'est moi qui préside. Moi, je me sers de ma montre, monsieur Lambert. Vous voulez poser une courte question? Allez-y!

Le sénateur Asselin: Il ne faudrait pas que la réponse du ministre soit trop longue non plus.

Le coprésident (M. Gauthier): C'est possible, cela aussi. Mais M. Lambert connaît bien les règles.

M. Lambert: Est-ce que vous subventionnez le mouvement acadien au Nouveau-Brunswick qui, présentement, fait des pressions auprès du gouvernement pour obtenir un arrangement qui ressemblerait quelque peu à ce que l'on retrouve en Belgique?

M. Joyal: Nous finançons au Nouveau-Brunswick la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick, mieux connue sous le sigle SANB. Nous finançons également, dans l'ensemble des provinces de l'Atlantique, la Société nationale des Acadiens qui, elle, a une sorte de fonction de regroupement des différentes associations acadiennes à l'intérieur de chacune des provinces Atlantiques. C'est une sorte de confédération des associations acadiennes qui représente les intérêts de la communauté acadienne, tant sur l'ensemble du territoire de l'Atlantique qu'auprès du gouvernement canadien, de la France et des autres provinces canadiennes.

Le sénateur Asselin: J'invoque le Règlement.

Le coprésident (M. Gauthier): Avant de passer à votre recours au Règlement, monsieur le sénateur, je dois vous rappeler que la pratique, au Comité, est de permettre au commissaire aux langues officielles de faire des commentaires et de poser des questions. Mais allez-y, sénateur Asselin!

Le sénateur Asselin: Voici: le ministère que dirige le secrétaire d'État est très important, et il me semble qu'une heure et demie, c'est bien peu pour discuter avec le ministre des questions qui ont été soulevées aujourd'hui. Est-ce que le ministre va revenir?

M. Joyal: Je suis toujours à la disposition des honorables membres du Comité.

Le sénateur Asselin: C'est que j'avais des questions très importantes à vous poser, et je n'ai pas pu le faire parce que les réponses du ministre ont été trop longues. Je le dis encore. C'était très intéressant, mais je n'ai pas eu le temps de poser toutes mes questions. Je ne lui reproche pas d'avoir répondu trop longuement, mais évidemment, nous avons parfois, nous aussi, des questions assez longues.

Le coprésident (M. Gauthier): Quand les témoins ne répondent pas assez longuement, les députés disent qu'ils ne répondent pas complètement. Mais je comprends votre point de vue. Nous essaierons d'inviter le ministre à nouveau d'ici quelques semaines.

[Traduction]

perfectly accurate, but there is no doubt that you have had more time than anyone else.

Mr. Lambert: That is the only thing I go by.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): You can go by whatever you like, Mr. Lambert, but the fact remains that I am chairing the meeting, and I am going by my watch, Mr. Lambert. Would you like to ask a short question? All right, go ahead!

Senator Asselin: It might be a good idea for the minister to keep his answers short as well.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Yes, that is right. But Mr. Lambert knows the rules well enough.

Mr. Lambert: Are you subsidizing the Acadian movement in New Brunswick which is currently putting pressure on the government to get an arrangement which would be something like the one in Belgium?

Mr. Joyal: In the Province of New Brunswick, we provide subsidization to the *la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick* better known under the abbreviation SANB. In the Atlantic Provinces, as a whole, we also provide funding to *la Société nationale des Acadiens*, which in a way serves to unite the various Acadian associations in each of the Atlantic Provinces. It is a sort of a confederation of Acadian associations which represents the interest of the Acadian community as a whole, not only in the Atlantic Provinces, but vis-a-vis the Canadian government, France and other Canadian provinces.

Senator Asselin: On a point of order.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Before giving you the floor on your point of order, Mr. Senator, I must remind you that the practice in this committee is to allow the Commissioner of Official Languages to make comments and ask questions, but please go ahead, Senator Asselin!

Senator Asselin: I just wanted to say that the Secretary of State is a very important department and, in my view, one and a half hours is not sufficient to discuss all the issues that have been raised today with the minister. Does the minister intend to return?

Mr. Joyal: I am always at the disposal of the honourable members of the committee.

Senator Asselin: In fact, I had some extremely important questions to ask you, but was unable to do so because the minister's answers were too lengthy. I just wanted to mention that again. It was very interesting, but unfortunately I did not have the time to ask all the questions I wished to. I am certainly not trying to blame the minister for his lengthy answers, but some times we have rather long questions to ask as well.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): When witnesses do not give lengthy answers, the members complain that they have not been given complete enough answers. But I certainly understand your point of view. We will try and invite the minister back within the next few weeks.

[Text]

Le sénateur Asselin: Monsieur le président, on aurait voulu poser des questions au ministre sur les recommandations que fait le commissaire aux langues officielles dans son rapport de 1983, et on n'a pas eu le temps de le faire aujourd'hui. J'aurais voulu sonder les reins et les cœurs pour savoir de quelle façon le ministre entend mettre en application les recommandations du commissaire.

Le coprésident (M. Gauthier): Il y a la réponse globale du gouvernement, et il y a également notre cinquième rapport qu'il serait intéressant d'examiner avec le ministre.

Pour conclure, est-ce qu'on permet au commissaire aux langues officielles de faire quelques commentaires et de poser quelques questions au ministre?

Monsieur le commissaire.

M. Max Yalden (commissaire aux langues officielles): Merci, monsieur le président. Il est trop tard pour vraiment...

Le coprésident (M. Gauthier): Vous avez encore une demi-heure.

M. Yalden: Je ne voudrais pas retenir les membres du Comité trop longtemps. Il y a deux brefs commentaires que je pourrais faire sur la question de la participation qu'a soulevée le sénateur Wood.

Il est évident que les chiffres semblent de plus en plus satisfaisants, en ce sens que les francophones et les anglophones sont dans une situation plus ou moins d'équilibre par rapport à leurs proportions dans la population canadienne. Cependant, derrière ces chiffres, il y a un certain manque d'équilibre du point de vue des professions, du point de vue régional, du point de vue hiérarchique. Chaque année, dans notre rapport annuel, nous attirons l'attention du Parlement sur cela. Il y a des ministères où il y a trop d'anglophones et il y en a d'autres où il n'y en a pas suffisamment. Au Québec, en général, il n'y a pas suffisamment d'anglophones, et à l'extérieur du Québec, il y a trop peu de francophones. Le Secrétaire d'État est un exemple d'un ministère où il n'y a pas suffisamment d'anglophones. D'ailleurs, le ministre l'a dit. Il y a d'autres exemples. Mon propre bureau en est un, de même que la Chambre des communes.

Il me semble donc qu'il faut que le gouvernement continue de veiller de très près sur cette situation. Ce sont des tendances finalement qui, si on les laissait aller, pourraient contribuer à une sorte de polarisation en termes de personnel qui pourrait s'avérer très sérieuse. Cela pourrait provenir du fait que le taux d'anglophones est passé de 11 ou 12 p. 100 à quelque 6 p. 100 ou moins, dans la Fonction publique fédérale au Québec. Ailleurs, on fait un effort pour augmenter le nombre de francophones, mais il faudrait faire ce même effort au Québec pour les anglophones.

• 1715

Au sujet de la question de la traduction dont on a parlé au début de la séance, nous sommes toujours d'avis qu'il y a un gaspillage, dont la faute ne peut être imputée au Bureau des traductions. Par contre, s'il n'y a pas un contrôle central, que ce soit de la part du Conseil du Trésor ou de celle du Bureau

[Translation]

Senator Asselin: Mr. Chairman, some of us would have liked to have questioned the minister regarding the recommendations made by the Commissioner of Official Languages in his 1983 report. Unfortunately, we did not have the time to do that today. I would have liked to sound out the minister on the way he intends to implement the Commissioner's recommendations.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Well, there is the government's over-all response, as well as our Fifth Report, which it might be interesting to look at with the minister.

So, before we conclude, are we going to allow the Official Languages Commissioner to make comments and ask some questions of the minister?

Mr. Commissioner.

Mr. Max Yalden (Commissioner of Official Languages): Thank you, Mr. Chairman. It is really rather late to...

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): You still have a half hour.

Mr. Yalden: Well, I do not wish to detain the members of the committee. However, there are two brief comments I would like to make regarding the matter of participation raised by Senator Wood.

There is no doubt that the figures seem to be more satisfactory, in the sense that francophones and anglophones are pretty well balanced in relation to the percentage of the Canadian population they represent. However, if we look beyond the figures themselves, there seems to be a certain imbalance in terms of professions, regional representation, and ranking. Indeed, we draw this to the attention of Parliament every year in our Annual Report. In some departments, there are too many anglophones; in others, there are not enough. In Quebec, generally speaking there are too few anglophones, while outside Quebec there are too few francophones. The Secretary of State is a good example of a department where there are too few anglophones. Indeed, the minister admitted as much. There are other examples as well. My own office is one, as is the House of Commons.

Consequently, my feeling is that the government should continue to look at the situation. These are trends which, if not attended to, may eventually result in a very serious polarization of staff. It could be a consequence of the anglophone participation rate having dropped to 6% or less from 11 or 12% in the federal Public Service in the Province of Quebec. Elsewhere, efforts are being made to increase the number of francophone employees, but the same kind of effort must also be made in Quebec for anglophone employees.

Regarding the matter of translation, which was raised at the beginning of our sitting, we still feel there is a certain amount of waste, which the translation bureau can in no way be blamed for. On the other hand, if there is no central control, either by the Treasury Board or the translation bureau itself, I

[Texte]

des traductions, je crains que ce gaspillage continue et se perpétue. Ce n'est pas seulement une question d'argent, quoique les montants en question sont assez considérables.

Nous avons estimé, à mon bureau, qu'une moyenne de 10 p. 100 des mots traduits était gaspillée ou n'était pas nécessaire. Alors, comme je le dis, cela perpétue les mauvaises habitudes. Par exemple, dans certains ministères, on a l'habitude de traduire tout ce qui arrive en français; on a l'habitude d'utiliser les Services de la traduction pour trop de documents internes, surtout quand il s'agit de fonctionnaires qui sont supposés être bilingues. On gaspille aussi parce qu'on ne se fie pas suffisamment à ces fonctionnaires bilingues. On ne leur demande pas de travailler vraiment dans l'autre langue, même s'ils reçoivent la prime au bilinguisme. Cela signifie donc un gaspillage possible de traduction d'environ 6, 7 ou 8 millions de dollars à travers la Fonction publique. Et si on tenait compte des sociétés de la Couronne, cela pourrait représenter des chiffres encore plus importants.

Si on additionnait, et ceci est mon dernier commentaire, monsieur le président, tous ces montants-là avec les 40 millions de dollars pour la fameuse prime au bilinguisme, on arriverait à des chiffres qui ne sont pas tellement loin de 50 millions de dollars.

Or, j'ai entendu le ministre, et je suis entièrement d'accord avec lui, dire cet après-midi que par exemple il n'y a pas suffisamment de fonds pour les échanges. Il n'y a pas suffisamment d'argent pour les jeunes personnes qui voudraient passer un certain temps dans l'autre milieu linguistique. Parce que, en fin de compte, la seule façon d'apprendre l'autre langue, c'est de vivre dans cette autre langue. Les programmes les plus importants au Canada ce sont les programmes de bourses, les programmes d'échanges pour les jeunes. Si on avait 50 millions de dollars à dépenser dans ce domaine-là ou même pour augmenter les fonds destinés aux provinces pour l'enseignement de la deuxième langue ou de la langue minoritaire, il me semble qu'on aurait fait un bon travail. Il vaudrait la peine de nettoyer les gaspillages de primes et de traductions inutiles pour donner cela à des secteurs où il y a vraiment un besoin.

Voilà mes commentaires, monsieur le président. Merci.

Le coprésident (M. Gauthier): Merci, monsieur le commissaire. Est-ce que vous voulez répondre, monsieur le ministre, très brièvement?

M. Joyal: Eh bien, en ce qui concerne le premier sujet, à savoir la participation équilibrée des deux communautés linguistiques au sein du Ministère, comme je l'ai mentionné dans une réponse au sénateur Wood, je reconnais que nous devons déployer des efforts constants pour assurer un meilleur équilibre. J'ai mentionné également dans ma réponse que nous nous apprêtons à prendre des initiatives, sujettes à approbation par le Conseil du Trésor, avant la fin du mois pour précisément accorder une plus large part à nos compatriotes de langue anglaise, en particulier au Québec, pour s'assurer que l'équilibre reflète mieux la composition linguistique de la population. Alors là-dessus, je crois que les tendances que nous constatons dans les chiffres vont continuer de se développer. Je suis confiant que lors d'une prochaine rencontre avec les membres de ce Comité, je serai en mesure de faire rapport,

[Traduction]

fear this type of waste will continue indefinitely. It is not only a question of money, although the amounts involved are considerable.

In my office, we have estimated that 10% of translated words on average, was wasted or unnecessary. So, as I said, bad habits tend to perpetuate themselves. For instance, in some departments, everything sent in French is automatically translated; there is a tendency to use the translation services for too many internal documents, particularly in the case of public servants who are supposedly bilingual. There is also a certain amount of waste because there is insufficient reliance on the services of these bilingual public servants. They are not really asked to work in their other language, even though they may be receiving a bilingualism bonus. This means that up to \$6 million, \$7 million or \$8 million may be wasted on translation across the Public Service, and if we were to include Crown corporations, the figures would be that much higher.

If we were to add—and this will be my last comment, Mr. Chairman—all these amounts to the \$40 million spent on the infamous bilingualism bonus, we would probably get a figure close to \$50 million.

I heard the minister say this afternoon—and I fully agree with him—that there were inadequate funds for exchanges, for instance. There is just not enough money to allow young people the opportunity to spend a certain amount of time in another linguistic environment. In the end, that is really the only way to learn another language—by living in that language. The most important programs in Canada are grant and exchange programs for young people. If we had \$50 million to spend in that area, or if we were able to increase provincial funding for a second language or a minority language teaching, this would be a very good thing, in my view. I think it would be very worth while to take the steps needed to eliminate waste in terms of bonuses and unneeded translation in order to give this funding to areas which really need it.

Those are my comments, Mr. Chairman. Thank you.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Thank you, Mr. Commissioner. Would you like to respond very briefly to the Commissioner's comments, Mr. Minister?

Mr. Joyal: Well, with respect to the first subject raised, namely, the balanced participation of both linguistic groups within the department, as I said to Senator Wood earlier, I recognize that we must make a continuing effort to achieve a better balance. I also mentioned in my answer that we are about to take certain initiatives, subject to Treasury Board approval, before the end of this month to provide for greater participation by our anglophone compatriotes, particularly in Quebec, and thereby ensure that the balance achieved better reflects the linguistic composition of the population. I further believe that the trends suggested by the figures will continue to develop. I am confident that at the next meeting of this committee, I will be in a position to report on specific initiatives which are now awaiting approval.

[Text]

d'une manière plus précise, sur ces initiatives qui attendent une approbation.

En ce qui concerne le deuxième point, à savoir les coûts, il n'y a aucun doute, comme je l'ai souligné au début de la séance, que nous sommes très préoccupés par les économies. Il nous apparaît que dans le contexte des restrictions budgétaires actuelles, si nous obtenons une plus grande marge de manoeuvre au niveau des programmes, c'est parce que nous aurons réussi à mieux utiliser les crédits qui nous sont déjà dévolus.

• 1720

En ce qui concerne la prime au bilinguisme, il ne fait pas de doute, dans mon esprit, qu'il y a là une source de fonds qui, normalement, devrait être réorientée. Cependant, comme vous le savez, si le président du Conseil du Trésor avait à prendre l'initiative en ce sens, il devrait négocier avec les représentants des syndicats de la Fonction publique. Il n'y a aucun doute que si toutes les parties voulaient atteindre cet objectif, il y aurait certainement possibilité de réviser la façon dont on a utilisé cette prime jusqu'à maintenant. Les fonctionnaires qui en profitent depuis déjà presque 20 ans pourraient normalement utiliser leur connaissance des deux langues dans le contexte particulier de la dotation impérative.

Le sénateur Asselin: Cela représente 40 millions de dollars.

M. Joyal: Vous savez très bien que l'une des façons de mieux utiliser les ressources des personnes bilingues de la Fonction publique est la dotation impérative. Ce Comité s'est souvent penché sur cette question-là. À l'époque où j'en étais moi-même membre, j'ai souvent soulevé cette question, et je reste convaincu que c'est par le mécanisme de la dotation impérative que nous pouvons le mieux solutionner le problème du dédoublement des services de traduction. Normalement, il devrait y avoir possibilité de régler cette question-là par le biais de la dotation impérative.

Je pense que les syndicats ont un rôle essentiel à jouer si on veut en arriver à définir un processus de retrait négocié, ordonné de la prime. Cela nous permettrait, à très court terme, je l'espère, de dégager ces fonds-là et de les réorienter là où nous croyons que le besoin est le plus urgent. Comme je l'ai signalé tout à l'heure, c'est dans le domaine de l'immersion, c'est dans le domaine des échanges de jeunes et c'est dans le domaine de la formation linguistique au niveau des jeunes. Comme vous le savez, j'ai identifié ces trois secteurs-là tout à l'heure en répondant à des questions.

Donc, je suis certainement heureux de pouvoir unir mes efforts à ceux de ce Comité-ci. Je crois, monsieur le président, que si nous voulions faire oeuvre utile dans ce domaine, il faudrait probablement que ce Comité formule des propositions précises à l'égard de la prime au bilinguisme et des approches possibles de discussions, d'échanges avec les principaux intéressés. Comme vous le savez, c'est un sujet délicat. Lorsqu'on considère que l'on a des droits acquis, il est très difficile de rouvrir les discussions. Mais il me semble qu'avec l'évolution que nous avons connue dans la Fonction publique, nous devrions être en mesure, en ce moment, de pouvoir mieux utiliser les fonds que le Parlement met à notre disposition, en particulier pour l'ensemble de ces deux programmes.

[Translation]

As far as the second point mentioned is concerned, with respect to costs, there is no doubt that we are extremely concerned about the need to cut costs, as I mentioned earlier. In the current context of budgetary restrictions, we believe that if we achieve greater flexibility in terms of our programs, it will be precisely because we have been able to put our budgetary appropriations to better use.

As far as the bilingualism bonus goes, I am convinced that these funds should be used for another purpose. However, as you know, if the president of Treasury Board were to take action in this area, he would have to negotiate with the Public Service Union. It is obvious that if all the parties involved wanted to achieve this objective, it would certainly be possible to review the way in which the bonus has been used to date. Public servants who have been receiving the bonus for almost 20 years already, could put their proficiency in the two official languages to use within the context of imperative staffing.

Senator Asselin: The bilingualism bonus costs \$40 million.

Mr. Joyal: As you are well aware, one of the best ways of using the bilingual individuals in the Public Service is through imperative staffing. This committee has often examined this matter. When I myself was a member of the committee, I often raised the subject, and I remained convinced that the best way of solving the problem of duplication of translation services is through imperative staffing. It should be possible to solve the problem through imperative staffing.

I think that the unions have an essential role to play if we want to define a negotiated, orderly phasing out of the bonus. In the very short term, this would free up the funds and allow us to use them in areas where we feel there is the greatest need. As I indicated a little earlier, such areas would include immersion programs, exchanges for young people, and language training for children. As you know, I mentioned these three areas in answering an earlier question.

Therefore, I am certainly pleased to work with the committee in this regard. I think, Mr. Chairman, that if we want to do something useful, the committee will probably have to put forward specific proposals regarding the bilingualism bonus and suggest possible approaches for discussions and negotiations with the main parties involved. As you know, this is a rather sensitive subject. Since employees' vested rights are involved, it is very difficult to re-open the discussion. However, given the developments in the Public Service, I think we should now be in a position to make better use of the funds provided by Parliament, particularly with respect to these two programs.

[Texte]

Il est certain que dans un cas comme celui-là, il devrait y avoir des négociations, des discussions, des échanges avec l'Alliance. Je ne crois pas que le gouvernement, à ce jour, ait pensé de façon très précise à un programme de négociations. Je crois que ce Comité a le mandat de se pencher sur cette question et de soumettre au Parlement des suggestions précises, des avenues précises à explorer. Vous avez certainement le pouvoir d'inviter des représentants des divers syndicats de la Fonction publique qui s'intéressent à cette question, de les entendre, de voir de quelle manière leur collaboration peut être obtenue, cela dans le but de faire ces transitions de la façon la plus ordonnée possible, de manière à atteindre notre objectif qui est de donner au plus grand nombre de Canadiens possible l'accès à la formation linguistique.

Le coprésident (M. Gauthier): Merci, monsieur le ministre. Au nom du Comité, je vous remercie d'être venu cet après-midi. Vous pourriez peut-être consulter votre agenda de la semaine prochaine. Si vous le désirez et si vous êtes libre, nous pourrions vous rencontrer mardi ou mercredi prochain.

M. Joyal: Je vais vérifier. Je ne peux pas vous donner une réponse immédiate.

Le coprésident (M. Gauthier): Non, non.

M. Joyal: Comme vous le savez, cette semaine le premier ministre est absent. La semaine prochaine, des réunions du comité du Cabinet seront reconvoquées à des heures qui ne sont pas nécessairement les heures normales.

Le coprésident (M. Gauthier): Vous avez pu constater, monsieur le ministre, qu'on s'intéresse beaucoup au ministère que vous dirigez. Il y a beaucoup de questions qui n'ont pas été posées aujourd'hui.

• 1725

J'aimerais simplement vous faire comprendre que les sénateurs ainsi que les députés aimeraient vous revoir prochainement pour discuter avec vous de tous ces sujets fort intéressants que nous avons abordés aujourd'hui.

M. Joyal: Avec plaisir, monsieur le président!

Le coprésident (M. Gauthier): Je vous remercie de votre témoignage, madame le sous-ministre et également M. Landry, car même s'il n'a pas beaucoup parlé, il a beaucoup réfléchi, comme je peux le constater.

M. Landry: J'ai surtout beaucoup écouté.

Le coprésident (M. Gauthier): Sur ces mots, la séance est levée jusqu'à demain après-midi, à 15h30, alors que nous aurons comme témoin la Commission de la Fonction publique du Canada.

[Traduction]

Of course in a case such as this, there will have to be negotiations, discussions and exchanges with the Alliance. I do not think that the government has so far given specific thought to such negotiations. I think that it is up to this committee to look at the issue and to make specific recommendations to Parliament. The committee certainly has the power to invite representatives of the various Public Service unions to appear before it. You could then hear from them and determine how to obtain their co-operation in order to make the transition as smoothly as possible so that we can achieve our objective, which is to give as many Canadians as possible access to language training.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Thank you, Mr. Minister. I would like to thank you, on behalf of the committee, for appearing before us this afternoon. Perhaps you could check your schedule for next week to see if you are free and willing to meet with us next Tuesday or Wednesday.

Mr. Joyal: I will check. I cannot give you an answer right away.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): No, no.

Mr. Joyal: As you know, the Prime Minister is away this week. Next week there will be Cabinet committee meetings once again, and the times of such meetings are not always what one would expect.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): As you have seen, Mr. Minister, the committee is very interested in your department. We still have many questions left to ask.

I would just like to make it clear that both the members of Parliament and senators would like to see you again in the near future to discuss further with you the very interesting subjects that were raised today.

Mr. Joyal: With pleasure, Mr. Chairman!

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): I would like to thank the Undersecretary of State for her testimony, and Mr. Landry as well, although he did not talk a great deal. I noticed that he was thinking a great deal.

Mr. Landry: I mainly listened a great deal.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): With that, the meeting is adjourned until tomorrow afternoon at 3:30 p.m., when our witnesses will be from the Public Service Commission of Canada.

SENATE
HOUSE OF COMMONS

Issue No. 4

Wednesday, June 13, 1984

Joint Chairmen:

Senator Lowell Murray
Mr. Jean-Robert Gauthier, M.P.

SÉNAT
CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 4

Le mercredi 13 juin 1984

Coprésidents:

Sénateur Lowell Murray
M. Jean-Robert Gauthier, député

*Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing
Joint Committee of the Senate and of the House of
Commons on*

Official Languages Policy and Programs

*Procès-verbaux et témoignages du Comité mixte
permanent du Sénat et de la Chambre des communes de
la*

Politique et des programmes de langues officielles

RESPECTING:

Reports of the Commissioner of Official Languages

WITNESSES:

(See back cover)

CONCERNANT:

Rapports du Commissaire aux langues officielles

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Second Session of the
Thirty-second Parliament, 1984

Deuxième session de la
trente-deuxième législature, 1984

STANDING JOINT COMMITTEE OF THE SENATE
AND OF THE HOUSE OF COMMONS ON OFFICIAL
LANGUAGES POLICY AND PROGRAMS

Joint Chairmen:

Senator Lowell Murray
Mr. Jean-Robert Gauthier, M.P.

Representing the Senate:

Senators — Sénateurs

Asselin Donahue
Bosa Guay

Representing the House of Commons:

Messrs. — Messieurs

Berger Côté (M^{me})
Bockstael Gimaïel
Bosley Gourd (*Argenteuil—Papineau*)
Clarke (*Vancouver Quadra*) Kilgour

COMITÉ MIXTE PERMANENT DU SÉNAT ET DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES DE LA POLITIQUE ET
DES PROGRAMMES DE LANGUES OFFICIELLES

Coprésidents:

Sénateur Lowell Murray
M. Jean-Robert Gauthier, député

Représentant le Sénat:

Senators — Sénateurs

Hébert Thériault
Robichaud Wood—(9)

Représentant la Chambre des communes:

Messrs. — Messieurs

Lambert Nystrom
Marceau Reid (*Kenora—Rainy*
McDonald (Ms.) *River*)
(*Broadview—Greenwood*) St. Germain—(15)

(Quorum 6)

Les cogreffiers du Comité

François Prigent

Paul Bélisle

Joint Clerks of the Committee

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, JUNE 13, 1984

(5)

[Text]

The Standing Joint Committee on Official Languages Policy and Programs met this day at 3:35 o'clock p.m., the Joint Chairman, Mr. Gauthier presiding.

Members of the Committee present:

Representing the Senate: The Honourable Senator Murray.

Representing the House of Commons: Messrs. Bockstael, Clarke (*Vancouver Quadra*), Gauthier and Lambert.

In attendance: From the Office of the Commissioner of Official Languages: Mr. Gilles Lalande, Deputy Commissioner. *From the Research Branch of the Library of Parliament:* Messrs. Serge Pelletier and Gerald Schmitz, Research Officers.

Witnesses: From the Public Service Commission: Mr. Edgar Gallant, Chairman; Mr. Trefflé Lacombe, Commissioner; and Mr. Roger Lapointe, Executive Director, Language Training Branch.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference from the Senate dated May 9, 1984 and its Order of Reference from the House of Commons dated May 4, 1984, relating to the Reports of the Commissioner of Official Languages. (*See Minutes of Proceedings and Evidence for Wednesday, May 23 and Thursday, May 24, 1984, Issue No. 1*).

Messrs. Gallant and Lacombe made a statement and, with the other witnesses, answered questions.

At 4:56 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Le cogreffier du Comité

Thomas Hall

Joint Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 13 JUIN 1984

(5)

[Texte]

Le Comité mixte permanent de la politique et des programmes de langues officielles se réunit aujourd'hui à 15 h 35, sous la présidence de M. Gauthier (*coprésident*).

Membres du Comité présents:

Représentant le Sénat: L'honorable sénateur Murray.

Représentant la Chambre des communes: MM. Bockstael, Clarke (*Vancouver Quadra*), Gauthier et Lambert.

Également présents: Du Bureau du Commissaire aux langues officielles: M. Gilles Lalande, sous-commissaire. *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement:* MM. Serge Pelletier et Gerald Schmitz, attachés de recherche.

Témoins: De la Commission de la Fonction publique: M. Edgar Gallant, président; M. Trefflé Lacombe, commissaire; et M. Roger Lapointe, directeur exécutif, Direction générale de la formation linguistique.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du Sénat du 9 mai 1984 et de son ordre de renvoi de la Chambre des communes du 4 mai 1984, relatifs aux rapports du Commissaire aux langues officielles. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du mercredi 23 mai et du jeudi 24 mai 1984, fascicule n° 1*).

MM. Gallant et Lacombe font une déclaration et avec l'autre témoin répondent aux questions.

À 16 h 56, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Wednesday, June 13, 1984

• 1536

The coprésident (M. Gauthier): À l'ordre, s'il vous plaît!

Nous avons le nombre requis de députés et sénateurs pour entendre les témoignages.

L'ordre de renvoi porte sur le rapport du commissaire aux langues officielles déposé au Sénat le 9 mai 1984 et à la Chambre des communes le 4 mai 1984.

Nos témoins d'aujourd'hui sont des représentants de la Commission de la Fonction publique, M. Edgar Gallant, président, ainsi que M. Trefflé Lacombe. Comme je le disais tout à l'heure, monsieur Gallant, la meilleure partie de la Commission est absente. Je constate cependant que M. Lapointe et M. Emond vous accompagnent également.

J'ai lu le document que vous nous avez distribué il y a quelque temps. Je crois comprendre que vous êtes disposés à accepter qu'il soit imprimé dans nos procès-verbaux sans qu'il soit lu in extenso et que vous aimeriez passer en revue avec les membres du Comité les commentaires du document.

DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE AU COMITÉ MIXTE PERMANENT DE LA POLITIQUE ET DES PROGRAMMES DE LANGUES OFFICIELLES

Ottawa, le 13 juin 1984

La Commission de la Fonction publique du Canada est heureuse de témoigner de nouveau devant votre Comité. Vous vous rappellerez que nous avons eu le plaisir, à trois occasions en 1981, de collaborer à vos travaux et nous osons croire que nos interventions ont quelque peu contribué à les faire progresser.

Lors de notre première comparution, en février 1981, nous avons exposé le rôle de la Commission dans le domaine des langues officielles. Pour résumer, ce rôle repose sur le mandat statutaire tel que stipulé par la Loi et le Règlement sur l'emploi dans la Fonction publique, et sur l'exercice de certaines responsabilités déléguées par l'employeur, en l'occurrence le Conseil du Trésor, responsable des politiques en matière de langues officielles. Aussi, l'autorité de la Commission dans la réforme linguistique est-elle limitée!

Cependant, cela ne diminue en rien notre intérêt et notre engagement dans cette réforme, intérêt et engagement qui se sont concrétisés dans diverses activités au cours des 20 dernières années. Par exemple, c'est en janvier 1964 que 42 fonctionnaires et cinq professeurs posaient les fondations de ce qu'est devenu au fil des ans l'un des plus vastes ensembles de formation linguistique que l'on puisse trouver au monde, et un des plus réputés. Au cours de ces deux dernières décennies, des milliers de fonctionnaires anglophones et francophones ont pris part à cette aventure, soit comme étudiants, professeurs ou gestionnaires, aventure qui a contribué à modifier la composition et les attitudes de la Fonction publique fédérale et ainsi à

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le mercredi 13 juin 1984

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Order, please!

We have the required number of members and Senators to hear evidence.

Our order of reference is on the report of the Commissioner of Official Languages presented in the Senate on May 9, 1984, and in the House of Commons on May 4, 1984.

We have with us today witnesses from the Public Service Commission, in the person of Mr. Edgar Gallant, Chairman, and Mr. Trefflé Lacombe. As I was saying a moment ago, Mr. Gallant, the best part of the Commission is absent. I nevertheless see that Mr. Lapointe and Mr. Emond are also with you.

I have read the brief you forwarded some time ago. I understand you are willing to accept that it be printed in our proceedings without reading it, in extenso, but that you would like to review and comment the document with the members of the committee.

OPENING STATEMENT OF THE PUBLIC SERVICE COMMISSION OF CANADA TO THE STANDING JOINT COMMITTEE ON OFFICIAL LANGUAGES—POLICY AND PROGRAMS:

Ottawa, June 13, 1984

The Public Service Commission is pleased to appear before your Committee again. You will recall that, on three occasions in 1981, we had the pleasure of assisting you in your work and we trust that our appearances have helped in some way to advance that work.

During our first appearance in February 1981, we explained the Commission's role in the field of official languages. In brief, this role is based on the statutory mandate conferred by the Public Service Employment Act and Regulations and the exercise of certain responsibilities delegated by the employer, in this case the Treasury Board, which is responsible for official languages policies.

The Commission's authority in the area of language reform is therefore rather limited. This does not in any way, however, diminish our interest or commitment to the linguistic reform which has taken place over the past twenty years. In January 1964, forty-two civil servants and five instructors laid the foundations of what has become, over the years, one of the largest and most respected language training systems in the world. During the last two decades, thousands of English and French-speaking public servants, as students, instructors or managers have participated in the experiment which has helped to alter the composition and attitudes in the federal Public Service, thereby more accurately reflecting the

[Texte]

mieux refléter la trame linguistique du pays et à assurer au public et aux fonctionnaires le respect de leurs droits linguistiques.

Ayant été au coeur des efforts de la réforme linguistique, nous avons acquis et développé des points de vue qui débordent sans doute notre juridiction, mais qui témoignent de notre engagement à la réussite de cette réforme.

La Commission est convaincue que l'objectif du Parlement, quant au service au public dans la langue de son choix, a été atteint en grande partie, tout en étant consciente qu'il y a encore place pour des améliorations. En plus, la Commission considère que des progrès remarquables ont été réalisés quant à une participation équilibrée des deux groupes ou communautés linguistiques au sein de la Fonction publique fédérale, tout en admettant que la participation des francophones dans certaines catégories professionnelles et quelques secteurs de la Fonction publique n'est pas encore assez forte et que la participation dans certains secteurs de la Fonction publique fédérale au Québec devrait être améliorée.

Depuis quelque temps déjà, la Commission a retenu comme sujet d'étude prioritaire celui de la langue de travail. En dépit d'efforts et de réalisations continus, l'aménagement d'un milieu de travail fonctionnellement bilingue demeure encore problématique. Il nous apparaît évident que l'atteinte de cet objectif nécessitera un ensemble de mesures de sources diverses: la Commission elle-même, le Secrétariat du Conseil du Trésor, les ministères, et enfin les employés eux-mêmes. La réussite de la réforme linguistique ne peut reposer uniquement sur les efforts et sur les initiatives de la Commission ou du Secrétariat. Le concours des gestionnaires ministériels, à tous les niveaux, et des employés est essentiel, ce qui suppose un engagement ferme de leur part. Sans un effort concerté et coordonné, il nous semble que plusieurs mesures sont presque vouées à l'échec.

Mesures individuelles: La première mesure à laquelle nous pouvons songer relève des fonctionnaires eux-mêmes. Il y a aujourd'hui un grand nombre de francophones qui oeuvrent dans la Fonction publique fédérale et l'utilisation du français a fait des progrès continus. Malheureusement, plusieurs francophones, en particulier dans la région de la Capitale nationale, se plaignent qu'ils doivent presque toujours travailler en anglais. Afin de corriger cette lacune, les fonctionnaires francophones doivent être conscients de leur obligation et de leur responsabilité de jouer un rôle de premier plan, et, pour ce faire, insister sur leur droit de communiquer dans leur langue. Nous ne sommes pas sans savoir que bien souvent les francophones choisissent de s'exprimer en anglais afin d'être bien et plus rapidement compris par les interlocuteurs avec lesquels ils doivent transiger. Il arrive en outre qu'après avoir travaillé surtout en anglais pendant des années, des francophones aient perdu une certaine aisance à travailler dans leur propre langue. Nous proposons donc certaines mesures les concernant; notamment, nous les incitons à utiliser plus fréquemment leur langue maternelle au travail.

Mesures institutionnelles

[Traduction]

country's linguistic fabric and guaranteeing language rights to the public and to public servants.

Having been at the centre of this language reform, the Public Service Commission has developed points of view on issues that, at times, exceed its jurisdiction; these are an expression of our commitment to the success of this basic reform.

The Commission is satisfied that Parliament's objective of serving the Canadian public in the official language of its choice has been achieved to a large extent; however, that there is still room for improvement. The Commission also believes that notable progress has been made towards achieving a better balanced representation of both official language communities within the federal Public Service, bearing in mind that francophone participation in certain professional categories and in some parts of the Public Service is still unduly weak and that anglophone participation in some parts of the federal Public Service in Quebec needs some strengthening.

For some time now, the Commission has been paying special attention to the question of language of work. Despite continuing efforts and steady progress, assuring a functionally bilingual workplace remains a problem. It is clear to us that the attainment of this objective will require a series of measures from various sources including the Treasury Board Secretariat, government departments, Public Service employees, and the Commission itself. The efforts and initiatives of the Commission or the Treasury Board Secretariat cannot alone ensure the success of the language reform. The co-operation of departmental managers at all levels and of other employees is essential. Without a sustained and co-ordinated effort, we believe that a number of measures will be doomed to failure.

Individual Measures: The first measure which comes to mind is one that involves employees themselves. There are today a large number of francophones working in the federal Public Service and the use of French has expanded steadily. Unfortunately, a number of francophones, in the National Capital Region in particular, complain that they are obliged to work almost entirely in English. In order to rectify this situation, francophone public servants must be aware of their obligation and responsibility to play a leading role, and to this end, to insist on their right to communicate in their language. We are not unaware that, very often, francophones choose to speak English in order to be understood clearly and more quickly by those with whom they have contact in the course of their work; after years of working mainly in English, they lose some ability to work in their mother tongue. We favour the increased use by francophones of their mother tongue in the workplace and propose certain measures to achieve this end.

Institutional Measures

[Text]

La dotation: Avant de discuter de mesures institutionnelles, rappelons que 60 p. 100 des postes de la Fonction publique du Canada sont identifiés comme unilingues anglais et qu'à peine 27 p. 100 des postes sont identifiés bilingues. Ajoutons que 25 p. 100 des postes bilingues se situent au Québec et 64 p. 100 dans la région de la Capitale nationale. En conséquence, à peine un peu plus de 10 p. 100 des postes bilingues sont situés hors du Québec ou de la région de la Capitale nationale. À toutes fins utiles, cela signifie que hors du Québec ou de la région de la Capitale, à peine 5.8 p. 100 des postes de la Fonction publique sont bilingues.

Pour combler ces postes bilingues, deux voies s'offrent à la Commission, la dotation dite impérative et la dotation non impérative. Le premier mode de dotation suppose que les candidats satisfont déjà aux exigences linguistiques du poste à combler. Cependant, dans les cas de dotation non impérative, les candidats n'ont pas à satisfaire aux exigences linguistiques du poste pour y être admissibles. Une fois choisis, toutefois, ils doivent acquérir, et ce aux frais de l'État, les connaissances linguistiques requises.

Au cours des dernières années, la dotation impérative a augmenté très sensiblement. Elle était de 17.1 p. 100 en 1981; elle est passée à 29.1 p. 100 l'année suivante et a atteint 35.7 p. 100 en 1983. Il importe de noter que ces pourcentages ne s'appliquent qu'aux nominations à des postes bilingues pour une période indéterminée.

Fait intéressant et encourageant, on note un accroissement soutenu de candidats qui répondent aux exigences linguistiques de leur poste au moment de leur nomination. C'était le cas de 75.7 p. 100 d'entre eux en 1981, de 80.1 p. 100 en 1982 et de 81.8 p. 100 en 1983. De plus, le besoin de formation linguistique ne s'est révélé que chez 13.4 p. 100 des personnes nommées à des postes bilingues en 1983, au regard de 21 p. 100 en 1981. À titre d'information, signalons finalement que les postes bilingues sont occupés à raison de 61 p. 100 par des francophones et de 39 p. 100 par des anglophones.

La première mesure institutionnelle à laquelle songe la Commission est l'accentuation de la dotation impérative. Aux chiffres cités ci-dessus, il semble que cela ne poserait pas de problème dans la majorité des cas. Une telle mesure signifie que la dotation impérative constituerait la règle et non plus l'exception, comme c'est le cas aujourd'hui.

La catégorie de la gestion: Il semble évident que la catégorie de la gestion, soit celle des cadres de direction et supérieurs de la Fonction publique, doit donner le ton dans un domaine aussi important que celui des langues officielles. C'est d'ailleurs ce qui se produit puisque 78 p. 100 des postes qu'on y trouve ont été désignés bilingues. Tout comme pour l'ensemble de la Fonction publique, c'est au Québec et dans la région de la Capitale nationale que l'on retrouve la majorité des postes bilingues de cette catégorie, soit 93 p. 100.

Que 78 p. 100 des postes de la catégorie de la gestion aient été désignés bilingues n'est pas en soi un gage de totale satisfaction. En effet, de façon très généralisée, le degré de bilinguisme des hauts fonctionnaires de cette catégorie n'est peut-être pas l'idéal puisqu'il ne se situe qu'au niveau B.

[Translation]

Staffing: Before discussing institutional measures, we would note that 60 per cent of positions in the federal Public Service are identified as unilingual English and barely 27 per cent are identified as bilingual. Moreover, 25 per cent of bilingual positions are in Quebec and 64 per cent are in the National Capital Region. Consequently, only 10 per cent of bilingual positions are outside Quebec and the National Capital Region. For all practical purposes, outside Quebec and the National Capital Region, a scant 5.8 per cent of Public Service positions are bilingual.

The Commission uses two procedures to staff from bilingual positions: imperative staffing and non-imperative staffing. The former staffing procedure requires that candidates already meet the language requirements of the position to be staffed. However, in cases of non-imperative staffing, candidates do not have to meet the language requirements of the position to be eligible. Nevertheless, if successful, they must acquire, at government expense, the language skills required.

In recent years, the use of imperative staffing has increased markedly. From 17.1 per cent of bilingual positions in 1981, it increased to 29.1 per cent the following year and rose to 35.7 per cent in 1983. It should be noted that these percentages apply only to indeterminate appointments to bilingual positions.

One interesting and encouraging sign is the steady increase in the number of candidates who meet the language requirements of their position on appointment: 75.7 per cent in 1981; 80.1 per cent in 1982; and 81.8 per cent in 1983. In 1981, 21 per cent of persons appointed to bilingual positions on an indeterminate basis required language training compared to 13.4 per cent in 1983. Finally we note, by way of information, that 61 per cent of bilingual positions are occupied by francophones and 39 per cent by anglophones.

The first institutional measure the Commission is considering, therefore, is the increased use of imperative staffing. From the abovementioned figures, it would appear that this measure would not pose a problem in the majority of cases. This would mean that imperative staffing would become the rule and not the exception as is now the case.

The Management Category: Obviously, the Management Category, consisting of senior managers and executives in the Public Service, must set the pace in an area as important as that of official languages. This is being done in that 78 per cent of the positions in this category have been designated bilingual. Ninety-three positions in this category are located in Quebec and in the National Capital Region.

The fact that 78 per cent of the positions in the Management Category have been designated bilingual does not in itself guarantee full satisfaction. Speaking in very general terms, the degree of bilingualism of senior officials in this category may be less than ideal since it has not risen above the B level of proficiency.

[Texte]

La Commission a constaté que le niveau B, soit celui relié aux connaissances de base, est peut-être trop vaste comme mesure d'évaluation. Il semble regrouper les gens qui ont une connaissance à peu près rudimentaire et d'autres qui ont une connaissance à peu près fonctionnelle. La Commission s'interroge donc sur le besoin de mieux définir le niveau B de connaissances linguistiques. De plus, elle se demande s'il n'y aurait pas lieu de relever le niveau de connaissances linguistiques des postes de la catégorie de la gestion afin de favoriser les deux langues officielles comme langues de travail et d'encourager davantage les francophones à utiliser leur langue, sachant que leurs interlocuteurs les comprennent bien. Nous croyons, par exemple, que le fait d'exiger le niveau C de connaissances linguistiques pour les connaissances dites «passives», soit la lecture et la compréhension, et de maintenir le niveau B pour les connaissances dites «actives», soit l'écriture et l'expression, pourrait grandement favoriser l'utilisation des deux langues officielles comme langues de travail. Comme il y a présentement un grand nombre de membres de la catégorie de gestion qui ne possèdent pas le niveau C pour les connaissances passives de la langue, il y aurait lieu, selon nous, de prévoir une implantation graduelle de ces mesures.

En l'occurrence, la Commission se demande s'il n'y aurait pas lieu de relever progressivement ce niveau, de sorte qu'en 1987 ou 1988, il y ait eu une forte amélioration des connaissances linguistiques du personnel de la catégorie de la gestion, amélioration qu'il faudrait par la suite soutenir et accentuer afin d'en arriver à une situation idéale en 1990. Comme mesure complémentaire, il y aurait peut-être lieu, en outre, d'exiger davantage des futurs cadres. Ainsi, à compter de 1985, disons, pourquoi ne pas exiger de tous les candidats aux postes de la catégorie de la gestion le niveau de bilinguisme le plus élevé?

Postes bilingues: Depuis déjà un bon moment, plusieurs questions et commentaires nous sont formulés quant au nombre de postes bilingues dans la Fonction publique, plus particulièrement quant à la pertinence de la désignation bilingue d'un bon nombre de ceux-ci. Nous sommes heureux de constater que le Secrétariat du Conseil du Trésor envisage d'étudier cette question et nous sommes prêts à collaborer à cette étude bien que la désignation ne relève aucunement de notre rôle statutaire.

La formation linguistique: Depuis la Résolution sur les langues officielles adoptée par le Parlement en juin 1973, la Commission fait porter le gros de ses efforts de formation linguistique sur les cours intensifs et continus. Ces cours sont destinés à préparer les fonctionnaires à atteindre les exigences linguistiques des postes bilingues. Dans la poursuite de ce but, les spécialistes de la Commission ont eu à élaborer et à mettre à jour divers matériels pédagogiques et techniques d'enseignement. Ces réalisations, ajoutées à celles des premières années de bilinguisation de la Fonction publique fédérale, ont permis à la Commission de développer une expertise enviable dans le domaine de l'enseignement des langues secondes. Par ailleurs, l'action de la Commission en ce domaine a également contribué à sensibiliser les fonctionnaires fédéraux et, par extension, les Canadiens, à la question des langues officielles et aux

[Traduction]

The Commission has noted that the B level, which is related to basic knowledge, may be too broad a criterion for assessment. It seems to apply to those with a fairly rudimentary knowledge of their second official language, as well as those who are more or less functionally bilingual. The Commission is thus asking itself whether a clearer definition of the B level of language knowledge is required. It also wonders whether the level of language knowledge required for positions in the Management Category should be raised to promote the use of both English and French as languages of work and to give francophones more incentive to use their own language in the knowledge that they will be understood correctly. For instance, we believe that the use of both English and French as languages of work would be promoted greatly by requiring the C level of language knowledge for "passive" abilities (reading and listening) and maintaining the B level for "active" abilities (writing and speaking). In our opinion, since there are currently many employees in the Management Category who do not meet the C standard for passive language abilities, the implementation of such measures should be phased in over a period of time.

Under the circumstances, the Commission wonders whether this level could be raised gradually, resulting in a significant improvement in the language knowledge of Management Category employees by 1987 or 1988, which would then have to be maintained and upgraded in order to achieve ideal conditions by 1990. Furthermore, as an added measure, more should be expected of future managers. Thus, why not require all candidates for positions in the Management Category to meet the highest standard of bilingualism, starting in say 1985?

Bilingual Positions: Several questions and comments have been addressed to us regarding the number of bilingual positions in the Public Service and especially the relevance of designating many of these positions bilingual. We are pleased to note that the Treasury Board Secretariat is considering a study of this matter, and we are prepared to assist in this study, even though this is not an area of personal management falling under the statutory authority of the Commission.

Language Training: Since the adoption of the official languages resolution by Parliament in June 1973, the Commission has channeled most of its language training efforts into intensive and continuous courses. These courses are designed to prepare public servants to meet the language requirements of bilingual positions. In pursuit of this goal, it has been necessary for specialists at the Commission to develop and update various educational materials and teaching methods. These achievements, combined with those of the early years of implementing bilingualism in the federal Public Service, have enabled the Commission to acquire an enviable expertise in the area of second language teaching. Furthermore, the activities of the Commission in this area have helped to make federal servants and, by extension, Canadians generally aware of the issue of official languages and the cultural characteristics of Canada's two major language communities.

[Text]

différences culturelles entre les deux principales communautés linguistiques du pays.

Après onze ans de formation axée sur les exigences des postes, la Commission constate maintenant une diminution des demandes pour ce type de formation. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette situation, notamment la baisse dans le nombre de candidats faisant l'objet d'une nomination non impérative. D'autre part, pendant qu'elle consacrait la majorité de ses ressources à former cette clientèle, la Commission ne pouvait, de ce fait, répondre pleinement à la demande des ministères pour d'autres types de formation, tels les cours du soir, les cours de perfectionnement. Devant la réduction de sa clientèle des cours continus, la Commission est maintenant en mesure d'augmenter les services pour ces autres types de formation. Or, la Commission est d'avis que les cours autres que continus sont un excellent moyen de favoriser l'atteinte de l'objectif «langue de travail», et peuvent permettre à un plus grand nombre d'assumer leurs responsabilités en matière de langues officielles. En effet, plus variées seront les modalités de cours, plus nombreux seront les fonctionnaires qui pourront s'en prévaloir, ce qui aura sûrement un impact sur les divers milieux de travail et sur les attitudes.

Au cours des prochaines années, la Commission, de par la diminution de la formation dite obligatoire, devrait pouvoir répondre avec plus de souplesse au vaste éventail de demandes ministérielles. Ainsi, l'action de la Commission dans le domaine de la formation linguistique sera double: d'une part, consolider et perfectionner les compétences linguistiques; d'autre part, donner de la formation à des fonctionnaires unilingues. De cette façon, 20 ans d'efforts consacrés à l'entreprise de formation linguistique pourront continuer de porter fruit tout en composant avec les particularités des années 80. De cette façon aussi, 20 ans d'expertise dans le domaine de la formation linguistique continueront d'être disponibles, tant au pays qu'à l'étranger. À ce propos, il y aurait peut-être lieu de songer à partager davantage avec les milieux intéressés les compétences amassées depuis 1964.

Les tests de langues: Depuis quelque temps déjà, on reprochait aux tests de langues de la Commission de ne pas vraiment mesurer l'habileté des gens à communiquer. Il nous fait plaisir de vous informer que la Commission a maintenant terminé l'élaboration de nouveaux tests et qu'elle s'apprête à les mettre en application dès la mi-octobre 1984. Ces tests sont des outils qui mesureront avec plus rigueur la performance linguistique des candidats. C'est donc dire qu'il y aura davantage de concordance entre la formation linguistique et les besoins linguistiques des postes. À long terme, cela conduira à une amélioration de la langue de travail dans la Fonction publique.

Des candidats et candidates soumis aux tests durant une phase expérimentale ont eu une réaction très favorable.

Conclusion: La Commission continue sa réflexion; elle analyse diverses données afin de pouvoir, dans un avenir rapproché, formuler des recommandations au Secrétariat du Conseil du Trésor et agir dans son domaine de juridiction. Il est évident que pour faire progresser davantage la réforme linguistique, les efforts concertés de plusieurs intervenants sont

[Translation]

After eleven years of language training based on position requirements, the Commission is now seeing a decline in the demand for this type of training. This situation is the result of several factors, notably the drop in the number of candidates appointed on a non-imperative basis. Furthermore, while it devoted most of its resources to training this clientele, the Commission was unable to respond fully to the departmental demand for other types of training, such as evening and developmental courses. Now that the clientele for continuous courses has diminished, the Commission is in a position to expand services related to these other types of training. In our opinion, non-continuous courses are an excellent means of promoting achievement of the "language of work" objective and can enable a larger number of employees to fulfil their responsibilities with regard to official languages. Indeed, the wider the range of courses, the more public servants who will be able to take advantage of them, which would undoubtedly have an impact on attitudes and the work environment.

In the coming years, the Commission should be able to respond more flexibly to the wide range of departmental demands by reducing so-called mandatory training. The Commission will thus be involved in the area of language training at two levels, by consolidating and upgrading language skills and by training unilingual public servants. In this way, twenty years of efforts devoted to the business of language training will continue to bear fruit, with due regard for the special characteristics of the 1980s. In this way, too, twenty years of expertise in the area of language training will continue to be accessible both in Canada and abroad.

Language Tests: For some time, the language tests of the Commission have been criticized for not really measuring the ability of people to communicate. We are pleased to inform you that the Commission has now completed the development of new tests and is preparing to implement them in mid-October 1984. These tests are tools that will measure the language performance of candidates more accurately. In other words, language training will be more consistent with the language needs of positions. In the long run, this will lead to an improvement in the language of work situation in the Public Service.

Candidates who underwent these tests during the experimental phase reacted very favourably to them.

Conclusion: The Commission is continuing to review and analyse pertinent data in order to be able to make recommendations to the Treasury Board Secretariat in the near future and to take action in its sphere of jurisdiction. Obviously, further advances in the implementation of language reform will require the combined efforts of all the interested parties.

[Texte]

requis. La Commission maintient et maintiendra son engagement et son intérêt et jouera le rôle qui lui revient.

Le coprésident (M. Gauthier): Vous avez la parole, monsieur Gallant.

M. Edgar Gallant (président de la Commission de la Fonction publique du Canada): Monsieur le président, j'aimerais dire deux ou trois mots, et mon collègue, M. Lacombe, pourra ensuite faire état de nos réflexions sur chacune des parties du document.

I think it was in 1981 that we appeared before the committee on three occasions and we hope that what we were able to add to the committee's information will help the committee in some way.

We recognize—and I am sure you recognize as much as we—that the commission's authority in the area of official languages is a rather limited authority. On the other hand, we have a large interest and a deep commitment to the linguistic reform. We are very pleased with what the commission has been able to achieve in terms of a language training system which is one of the best in the world and recognized as such, and it is not surprising therefore that we have a very deep attachment to the domain of the linguistic reform.

With your permission, my colleague would take the different parts of our declaration and introduce the different elements we submit for discussion.

Le coprésident (M. Gauthier): Monsieur Lacombe.

M. Trefflé Lacombe (commissaire, Commission de la Fonction publique): Merci, monsieur le président.

Depuis déjà un bon moment, la Commission réfléchit sur les deux éléments de la politique linguistique, c'est-à-dire la langue de travail d'une part et le service au public d'autre part. Tout en constatant qu'au niveau du service au public, on a fait des progrès remarquables, il n'en demeure pas moins, comme le soulignait le commissaire aux langues officielles, qu'il y a encore place pour de l'amélioration.

La Commission a choisi d'axer sa réflexion dans le domaine de la langue de travail. Il nous apparaît évident que pour faire du progrès dans ce domaine, cela nécessitera un ensemble de mesures; un ensemble de mesures ainsi qu'un effort coordonné de plusieurs intervenants, et ce que nous avons cherché à distinguer dans le document que nous vous avons soumis ce sont des mesures, d'une part, individuelles pour rappeler aux fonctionnaires qu'autant ils avaient des droits, ils ont également des responsabilités.

• 1540

Nous constatons qu'un bon nombre de fonctionnaires nous disent qu'il est difficile pour eux de travailler dans la langue française, même dans la région de la Capitale nationale parce que plusieurs fois les intervenants avec lesquels ils doivent agir n'ont pas une connaissance assez approfondie de la deuxième langue officielle. Conséquemment, nous avons voulu leur rappeler qu'il est important qu'à l'occasion ils utilisent la

[Traduction]

The Commission maintains a continuing commitment and interest in the area of official languages and will continue to play its assigned role.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): You have the floor, Mr. Gallant.

Mr. Edgar Gallant (Chairman, Public Service Commission of Canada): Mr. Chairman, I would like to say a few words and then, my colleague, Mr. Lacombe, will bring you up to date on our thinking as regards each part of the document.

Je crois que c'est en 1981 que nous avons comparu devant le Comité à trois reprises, et nous osons espérer que ce que nous avons pu ajouter aux connaissances du Comité lui sera utile d'une manière ou d'une autre.

Nous admettons—et je suis persuadé que vous l'admettez autant que nous—que l'autorité de la commission en matière de langues officielles se trouve assez limitée. Par contre, nous nous intéressons énormément et nous nous sommes profondément engagés à donner suite à la réforme linguistique. Nous sommes très heureux des réalisations de la commission en matière de cours de formation linguistique, parmi les meilleurs au monde, et reconnus comme tels, et il n'est donc pas surprenant que nous tenons énormément à réaliser une réforme linguistique.

Avec votre permission, mon collègue expliquera et présentera les divers éléments de notre déclaration présentée aux fins de la discussion.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Mr. Lacombe.

Mr. Trefflé Lacombe (Commissioner, Public Service Commission): Thank you, Mr. Chairman.

For some time now, the Commission has been considering two elements of the linguistic policy, on the one hand, the working language, and on the other, service to the public. While realizing that, as far as service to the public is concerned, we have achieved remarkable progress, nevertheless, as the Commissioner of Official Languages mentioned, there is still room for improvement.

The Commission has chosen to ponder the area of the working language. We think it is clear that in order to make progress in this area, we will have to implement a number of measures and have a coordinated effort from a number of people involved. The document we have presented discusses first the individual measures that must be taken to remind public servants that they have not only rights, but also responsibilities.

We have found that many public servants tell us that it is difficult for them to work in French, even in the National Capital Region, because often the people with whom they deal are not proficient enough in the second official language. We have therefore decided to remind them that it is important that they use French so that the people with whom they deal will remember that these people do have the right to use this

[Text]

langue française de façon à rappeler à leurs collaborateurs qu'ils ont le droit d'utiliser cette langue-là et que l'on peut donc demander à nos collègues de faire un effort pour en faire l'apprentissage.

Dans un deuxième temps, nous avons cherché à identifier une série de mesures institutionnelles qui, parfois, relèvent clairement du mandat de la Commission et, parfois, font appel à d'autres intervenants dans le milieu. Nous avons cherché, dans un premier temps, à rappeler un peu les paramètres avec lesquels nous travaillons. En particulier, nous vous rappelons que 60 p. 100 des postes de la Fonction publique sont identifiés comme étant unilingues anglais, alors qu'à peine 27 p. 100 des postes sont identifiés comme bilingues. Il arrive occasionnellement que certains nous disent que nous ne devrions peut-être pas accentuer pour l'instant la dotation dite impérative. Alors que présentement nous réfléchissons précisément sur le désir de l'augmenter cette dotation impérative. La raison souvent énoncée pour nous suggérer de ralentir nos élans dans ce domaine, c'est de nous rappeler, comme d'ailleurs nous le faisons dans le document, qu'au-delà de 60 p. 100 de ces postes dits bilingues sont occupés par des francophones.

Je me permettrai cet après-midi de vous rappeler que cela s'explique en partie puisque les francophones ont 7 p. 100 des postes identifiés comme étant unilingues français et 27 p. 100 des postes identifiés comme étant bilingues. Il arrive assez rarement que des francophones postulent des postes unilingues anglais. Donc, le réseau de postes qu'ils veulent postuler, généralement, se limite soit à ceux qui sont déclarés francophones ou encore à ceux qui sont déclarés bilingues, alors que pour les anglophones, cela est fort différent puisque, au départ, le bassin des postes est à 60 p. 100 déjà déclaré unilingue.

Nous faisons ressortir dans notre déclaration, n'est-ce pas que la dotation impérative a progressé au cours des récentes années et qu'en 1983 elle atteignait 35.7 p. 100, ce qui nous apparaît presque aussi important, c'est que pour la grande majorité des postes dont la dotation n'est pas impérative, déjà au-delà de 80 p. 100 des candidats répondent aux exigences linguistiques de ces postes. Ce qui a fait qu'à toutes fins utiles, le besoin de formation linguistique est rendu à 13.4 p. 100 des personnes nommées à des postes bilingues en 1983.

Dans un deuxième temps, nous vous signalons des mesures sur lesquelles nous réfléchissons en ce qui concerne la catégorie de gestion. Cette catégorie doit donner le ton à pour ainsi dire toute réforme dans la Fonction publique et en particulier à celle de la réforme linguistique. Et encore là, on constate qu'un grand nombre de ces postes ont déjà été déclarés comme étant bilingues. Lorsqu'on se réfère à ceux du Québec et de la région de la Capitale nationale, c'est à 93 p. 100 qu'ils ont été désignés bilingues. Ce que l'on a constaté au niveau de la catégorie de la gestion, c'est que la vaste majorité de ces postes ont été désignés avec une exigence de niveau B, et cette dernière nous apparaît trop vaste comme mesure d'évaluation. Il y a des gens qui ont le niveau B et qui ont des connaissances à peine rudimentaires, alors qu'il y en a d'autres qui ont des compétences très fonctionnelles.

La Commission s'interroge donc à savoir s'il n'y aurait pas lieu de mieux cerner ce niveau B et, de plus, de rehausser le

[Translation]

language and that we can ask our colleagues to make an effort to use it.

Our brief also touches on a series of institutional measures, some of which are clearly under the jurisdiction of the Commission, and some of which involve other agencies. We began by outlining the situation in which we are functioning. We would remind you in particular that 60% of the public service positions are identified as unilingual English, whereas barely 27% of positions are identified as bilingual. Some people maintain on occasion that we should perhaps place less emphasis on imperative staffing at the present time. We are actually considering the possibility of increasing the use of imperative staffing. The reason often given for suggesting that we make less use of imperative staffing is that, as we in fact point out in the brief, more than 60% of the so-called bilingual positions are held by francophones.

This afternoon, I would like to remind you that this is in part because francophones hold 7% of the positions identified as unilingual French and 27% of the positions identified as bilingual. It is quite rare that francophones apply for unilingual English positions. Hence, the pool of positions that francophones apply for is generally limited to those described as French or bilingual. In the case of anglophones, however, the situation is very different, because 60% of all positions are designated unilingual English.

We mention in our brief that there has been progress as regards imperative staffing in recent years, and that in 1983, the figure was 35.7%. A fact that we find almost as important is that in the vast majority of positions for which imperative staffing is not used, more than 80% of candidates meet the language requirements of the positions. This means that to all intents and purposes, only 13.4% of individuals appointed to bilingual positions in 1983 required language training.

We also refer to procedures we are considering with respect to the management category. This category must set the tone for any reform in the public service, particularly language reform. Once again, we find that many of these positions have already been designated bilingual. In Quebec and the National Capital Region, 93% of such positions have been designated bilingual. We have found that the vast majority of management positions have been designated as requiring level B. We feel that level B is too broad a standard. Some people who have level B yet have only very rudimentary language skills, whereas others have very functional skills.

The Commission is therefore wondering whether it might be advisable to better define level B, and to increase the language

[Texte]

niveau de connaissances linguistiques pour les postes de la catégorie de la gestion.

• 1545

Nous croyons que nous pourrions davantage encourager les francophones à utiliser leur langue au travail s'ils étaient sûrs d'être bien compris par leurs interlocuteurs. Voilà pourquoi nous réfléchissons actuellement à la possibilité de proposer que les deux connaissances dites passives soient rehaussées au niveau C, alors que pour les deux connaissances actives, on continuerait d'exiger le niveau B.

Evidemment, si on mettait en oeuvre une telle mesure, il faudrait le faire de façon graduelle puisque actuellement, dans le cadre de cette catégorie, nous n'avons pas le bassin requis de gens qui ont le niveau C de connaissances, même pour les deux connaissances dites passives.

Le coprésident (M. Gauthier): Monsieur Lacombe, excusez-moi de vous interrompre.

Peut-être pourriez-vous expliquer ce qu'on entend par «connaissances passives» et «connaissances actives»? Qu'est-ce au juste? C'est lire et écrire?

M. Lacombe: Eh bien, il y a quatre éléments qui sont mesurés. Les deux connaissances dites passives sont d'une part la lecture, c'est-à-dire la capacité de lire des textes, et d'autre part la compréhension. Nous étudions actuellement la possibilité de hausser l'exigence aux niveaux de la lecture des documents et de la compréhension. Par ailleurs, on maintiendrait au niveau B les connaissances dites actives, soit l'écriture et l'expression.

L'objectif que nous poursuivons est d'encourager les francophones à utiliser leur langue en leur disant: Vos interlocuteurs anglophones ont une connaissance suffisante de la langue seconde au niveau de la lecture et de la compréhension pour vous permettre de vous exprimer facilement dans votre langue. Il nous semble que c'est un élément qui pourrait favoriser davantage l'utilisation du français comme langue de travail dans les communications entre fonctionnaires. Cette mesure, comme je le disais tout à l'heure, pourrait être mise en oeuvre graduellement, de telle sorte que d'ici 1990, par exemple, nous ayons sensiblement contribué à encourager l'utilisation du français comme langue de travail chez les fonctionnaires.

Nous avons aussi traité de la question des postes bilingues. Comme vous le savez, cela ne relève pas de la Commission elle-même, mais nous croyons que le Conseil du Trésor pourrait certainement étudier cette question plus à fond. Trop souvent, des gens nous disent qu'il y a un trop grand nombre de postes qui ont été désignés comme étant bilingues.

Nous avons fait un bilan de la formation linguistique pour vous rappeler que la Commission a acquis une expertise que nous jugeons comme étant très enviable dans le domaine de l'enseignement des langues secondes. Nous croyons que cela a contribué non seulement à la formation linguistique d'un grand nombre de fonctionnaires, mais également à sensibiliser un grand nombre de fonctionnaires, et par conséquent un grand nombre de Canadiens, à la question des langues officielles et

[Traduction]

knowledge requirements for positions in the management category.

We think we could better encourage francophones to use their language at work if they were sure that they would be understood by the people with whom they were dealing. This is why we are currently considering that the two so-called passive skills be increased to level C, while the two active skills be maintained at level B.

Of course, such a measure would have to be implemented gradually, because we do not have enough individuals in this category with level C, even for the two so-called passive skills.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Excuse me for interrupting, Mr. Lacombe.

Could you please tell us what you mean by "passive skills" and "active skills"? What do you mean exactly? Is it reading and writing?

Mr. Lacombe: We measure four skills. The two so-called passive skills are reading and listening. We are considering increasing the requirement for reading and listening. We would maintain the level B requirement for the active skills of writing and speaking.

Our objective is to encourage francophones to use their language by telling them that their anglophone counterparts read and understand French well enough to enable francophones to use their own language. We think this is one way we could further encourage the use of French as a language of work in communications between public servants. As I was saying earlier, this measure could be implemented gradually so that by 1990, for example, we would have made a considerable contribution toward encouraging the use of French as a language of work in the public service.

We also discussed the question of bilingual positions. As you know, this is not the Commission's responsibility, but we think that Treasury Board could certainly take a closer look at the question. Too often, people tell us that too many positions have been designated bilingual.

We have studied language training, and we would like to remind you that we feel the Commission's expertise in the area of second language teaching is very enviable. We think that this contributed not only to providing many public servants with language training, but also to increasing the awareness of many public servants and hence many Canadians about the issue of official languages and the cultural differences between the two main language groups in our country.

[Text]

aux différences culturelles entre les deux principales communautés linguistiques de notre pays.

Présentement, nous faisons face à une diminution de demandes pour les cours que nous offrons. Cela nous donne l'occasion de réfléchir sur la façon dont nous allons maintenant assumer cette responsabilité. Il est bien évident que nous allons continuer d'offrir les cours que nous offrons présentement, mais nous réfléchissons à d'autres modalités qui nous permettraient de mieux répondre aux besoins des ministères et d'encourager un plus grand nombre de candidats à acquérir de la formation additionnelle dans le domaine linguistique.

Il nous fait plaisir de vous annoncer que les tests de langue ont été revus de fond en comble et que nous prévoyons l'entrée en vigueur, à la mi-octobre, de nouveaux tests qui ont été mis au point à la suite de représentations qui avaient été faites par le passé. Ces dernières, vous vous en souviendrez sans doute, monsieur le président, portaient sur le fait que ces tests étaient des tests de connaissance, alors que l'on souhaitait des tests de compétence linguistique. Il nous fait donc plaisir de vous annoncer que ces tests ont effectivement été mis au point et que l'on s'en servira dès l'automne prochain.

Permettez-moi de conclure en vous rappelant brièvement nos propos d'introduction. Il nous semble évident que si on veut donner un nouvel élan aux langues officielles et en particulier à la langue de travail, cela va nécessiter un effort coordonné de plusieurs intervenants. Parmi ceux-ci, il y a la Commission, dans les limites de son mandat, le Secrétariat du Conseil du Trésor, les ministères et les fonctionnaires eux-mêmes. Ces mesures devront être prévues dans un cadre qui permette à tous de pouvoir utiliser leur langue plus fréquemment, et en particulier les francophones leur langue de travail.

• 1550

Le coprésident (M. Gauthier): Merci, monsieur Lacombe. C'est très intéressant. On avait parfois l'impression que c'était la présence qui prenait toute l'importance dans les cours de formation alors que le test, lui, était plutôt de dernier ressort.

Monsieur Clarke.

M. Gallant: C'est une impression mal fondée, monsieur le président.

Le coprésident (M. Gauthier): Oui, mais j'ai dit que c'était mon impression.

Monsieur Clarke, vous désirez poser des questions?

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Thank you, Mr. Chairman.

I would like to ask about the figure—I think it was in the commissioner's report—for the 1983 enrolment in the intensive programs. It seems over half of the enrollees did not pass the language test. Could you tell us what happened to the 1700 or so who did not pass?

Mr. Gallant: Mr. Chairman, at the outset, I thought Mr. Clarke was referring to the Advanced Language Training

[Translation]

At the present time, there is a drop in the demand for our courses. This gives us an opportunity to think about how we will assume this responsibility in the future. There is no doubt that we will continue to offer the courses that we are offering at the present time, but we are considering other procedures which would enable us to better meet the needs of the departments and to encourage more candidates to obtain additional language training.

We are pleased to announce that our language tests have been thoroughly revised, and that we expect that new tests, developed following representations received in the past, will be introduced in mid-October. You will no doubt recall, Mr. Chairman, that the criticism was that the tests were tests of knowledge rather than linguistic ability. We are therefore pleased to announce that new tests have been developed and will be used beginning this fall.

I would like to conclude by going back to what we said at the beginning. I think it is clear that if we want to further promote the official languages and particularly emphasize the language of work, we are going to have a coordinated effort from all parties involved. Amongst those, there is the Commission, within the limits of its mandate, the Treasury Board Secretariat, the departments and the civil servants themselves. These measures must be included in a structure that allows all to use their language more frequently, and more specifically the francophones to use their working language.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Thank you, Mr. Lacombe. That is very interesting. One, sometimes, has the impression that the most important thing in language training was being present, whereas the test, on the other hand, was more or less the last consideration.

Mr. Clarke.

Mr. Gallant: That is a false impression, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Yes, but I did specify that it was my impression.

Mr. Clarke, you wished to ask questions?

M. Clarke (Vancouver Quadra): Merci, monsieur le président.

J'aimerais savoir quel est le nombre—je crois que c'était dans le rapport du commissaire—le nombre d'étudiants inscrits aux programmes intensifs en 1983. Il semblerait que plus de la moitié des étudiants inscrits ne réussissent pas l'examen final. Pouvez-vous nous dire ce qui arrive aux 1,700 et quelques étudiants qui ne réussissent pas?

M. Gallant: Monsieur le président, au départ, je pensais que M. Clarke voulait parler du programme de formation linguisti-

[Texte]

Program, but by the number cited, he must be referring to the general language training program.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Not the high flyers.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): The intensive training.

Mr. Gallant: Oh, *des cours intensifs et continus*—the continuing process. Could I ask Mr. Lapointe, the Executive Director responsible for those programs, to answer that question?

M. Roger Lapointe (directeur exécutif, Direction générale de la formation linguistique, Commission de la Fonction publique): Un pourcentage de 96.84 p. 100 des étudiants qui sont en formation intensive et continue répondent aux exigences du poste dans la durée exigée par le Conseil du Trésor. Cependant, quand on examine le nombre de candidats en formation dans une année, et le nombre indiqué représente les candidats pendant toute l'année, on constate que de nouveaux candidats nous arrivent toutes les six semaines pour suivre des cours en formation linguistique. Donc, sur 3,236 candidats, il n'y en a que 1,500, environ, qui termineront le cours durant l'année et se présenteront à l'examen. Un autre groupe de 1,500 demeure en formation et ne terminera que l'année subséquente.

Alors, au début d'une année, on retrouve des candidats que l'on avait l'année précédente et qui termineront leurs cours pendant cette période. Il y a aussi de nouveaux candidats qui entrent en formation et qui la termineront au cours de la deuxième année seulement. Voilà pourquoi le nombre cité représente le nombre total de candidats qui sont venus en formation intensive et continue pendant une année. Cependant, tous ces gens-là ne se présentent pas au test au cours de cette même année.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Thank you for that one. Does that lead one to the conclusion, then, that it takes two years, on average, under the intensive training program, to complete it successfully?

M. R. Lapointe: Tel qu'indiqué dans les politiques du Conseil du Trésor, pour atteindre le niveau A, il faut huit mois de formation pour quelqu'un qui n'aurait aucune connaissance de la langue au départ. Pour le niveau B, il s'agit de dix mois et pour le niveau C, 12 mois. Personne ne vient en formation pour plus de 12 mois dans le but d'atteindre le niveau le plus élevé. Cependant, on peut parvenir à cette formation-là durant les deux années qui suivent la dotation impérative. Mais s'ils débutent leur formation, par exemple, au mois de janvier, lors du dépôt du rapport, à la fin de l'année financière, ces gens-là suivront toujours des cours de formation. Toutefois, personne ne va en formation pour deux ans. La durée maximale de la période de formation est de 12 mois pour le niveau C, 10 mois pour le niveau B et 8 mois pour le niveau A.

Le coprésident (M. Gauthier): Cela pourrait être cumulatif, non? Huit mois au niveau A, 10 mois au niveau B et 12 mois au niveau C?

[Traduction]

que avancée, mais vu le nombre cité, il doit vouloir parler du programme de formation linguistique générale.

Le coprésident (M. Gauthier): Pas les étudiants les plus en vue.

M. Clarke (Vancouver Quadra): La formation intensive.

M. Gallant: Ah, *the continuing process*, les cours intensifs et continus. Puis-je demander à M. Lapointe, le directeur exécutif responsable de ces programmes, de répondre à cette question?

Mr. Roger Lapointe (Executive Director, Language Training Branch, Public Service Commission): 96.84% of those enrolled in the intensive and continual training meet the requirements of their position within the time frame stipulated by Treasury Board. Nevertheless, if we look at the number of candidates taking training during the year, and that number represents the candidates for the whole year, it can be noted that new candidates arrive every six weeks to take language training courses. Therefore, out of 3,236 candidates, only about 1,500 finish the course during the year and sit the test. Another group of 1,500 continues its training and only finishes the following year.

Therefore, at the beginning of the year, there are candidates that we had the previous year and who will be finishing their course during this period. There are also new candidates who are beginning their training and who will finish only in the second year. That explains why the number given represents the total number of candidates who have taken the intensive and continuous course during the year. However, all these students do not sit the test during the same year.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Merci pour celle-là. Doit-on donc en conclure qu'il faut deux ans, en moyenne, pour terminer avec succès le cours intensif et continu?

Mr. R. Lapointe: According to Treasury Board guidelines, to achieve level A, it takes eight months of training in the case of someone who had no previous knowledge of the language. For level B, it is ten months, and for level C, twelve months. No one takes the course for more than twelve months to attain the higher level. Nevertheless, two years are allowed following imperative staffing to get the necessary training. And if the candidates start their training, for example, in January, when the report is introduced, at the end of the fiscal year, these candidates will still be taking courses. Be that as it may, no one takes two years of straight training. The maximum period for training is twelve months for level C, ten months for level B, and eight months for level A.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): That could be cumulative, could it not? Eight months at level A, ten months at level B and twelve months at level C?

[Text]

• 1555

M. R. Lapointe: Non, car si quelqu'un a à satisfaire à la norme A et qu'il revient pour la norme B, pour passer de A à B, il n'a que deux mois, et pour passer de B à C, il n'a encore que deux mois, ce qui représente au total 12 mois.

M. Lacombe: Si vous me le permettez, monsieur le président, mon collègue l'a employé pour la dotation impérative, il a sans doute voulu dire pour la dotation non impérative.

Le coprésident (M. Gauthier): Alors, cela demande 14 mois pour devenir totalement bilingue?

M. R. Lapointe: Oui, c'est ce que ça pourrait prendre. Mais si quelqu'un venait pour la norme C, disons, à partir du tout début, il ne peut être en formation que 12 mois, pas plus que cela, à plein temps.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Mr. Clarke.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Thank you. That was a good clarification, Mr. Chairman. I am still a little confused by the numbers.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): So am I.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): So the 3,229 employees who in 1983 were enrolled in intensive training programs... I understood the first answer was that half of them would graduate in one year and half of them in the next year, but then I find out that the maximum training period is 12 months and the minimum is 8 months. I find it a little difficult to envisage a flow of employees in the training programs that would result in the figures you explained in the first answer.

Mr. Gallant: The intake is not only at the beginning of the year or at the middle of the year; there are intakes every 6 weeks. So that accounts for the fact that certain individuals entering language training, say, in September would have 8 months for level A, 10 months for level B or 12 months for level C, and this would take them well into the following fiscal year.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): But the ones taken in earlier in the fiscal year would be out in the same fiscal year. You would have only a certain number...

Mr. Gallant: We are talking about the flow year over year, the flow of students taking the training and students being successful in taking the language test, and over a period of years one should equal the other. That is the question you are raising.

Perhaps Mr. Lapointe could deal with that.

M. R. Lapointe: Pour un étudiant, on peut dire en moyenne environ huit mois de formation. Si on se réfère à ceux qui doivent venir à la norme A, B ou C, c'est à peu près huit mois. Ce qui veut dire que j'ai toujours des étudiants qui sont en formation au cours de l'année. Cela ne cesse jamais. Durant une année, on va avoir environ 3,200 inscriptions en cours intensifs et continus. Mais cela veut dire qu'au début de l'année, j'ai peut-être encore 1,200 ou 1,300 ou 1,500 candi-

[Translation]

Mr. R. Lapointe: No, if someone must attain level A and comes back for level B, that person has only two months to go for level A to level B; similarly, a person only has two months to go from level B to level C, which gives a total of 12 months.

Mr. Lacombe: Excuse me, Mr. Chairman; my colleague said this was for bilingual imperative staffing; he must have meant for non-imperative staffing.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): In other words, a person needs 14 months to become completely bilingual?

Mr. R. Lapointe: Yes, it could take 14 months. But if, from the outset, someone wanted to attain level C, that person could not be enrolled for full-time training for more than 12 months.

Le coprésident (M. Gauthier): Monsieur Clarke.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Merci. Monsieur le président, j'aimerais avoir quelques précisions. Ces chiffres me paraissent encore un peu confus.

Le coprésident (M. Gauthier): À moi aussi.

M. Clarke (Vancouver Quadra): On a dit qu'en 1983, 3,229 employés étaient inscrits à des programmes de formation intensive... Si j'ai bien compris, la moitié de ces employés seraient diplômés au bout d'une année, et l'autre, l'année suivante; et pourtant, on a dit par la suite que la période de formation ne doit pas dépasser 12 mois et qu'elle doit durer au moins huit mois. Je comprends mal votre première réponse, où il était question du roulement des employés inscrits à des programmes de formation; comment expliquer ces chiffres?

M. Gallant: On n'accepte pas seulement des élèves au début ou au milieu de l'année; toutes les six semaines, de nouveaux élèves viennent s'ajouter au nombre. Ceci explique que certaines personnes qui s'inscrivent, disons, au mois de septembre, atteignent le niveau A au bout de huit mois, le niveau B au bout de 10 mois et le niveau C au bout de 12 mois; par conséquent, un nouvel exercice financier est commencé depuis longtemps.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Qu'en est-il des étudiants qui auraient commencé au tout début de l'exercice financier: seraient-ils diplômés au cours du même exercice financier? Vous n'auriez qu'un certain nombre de...

M. Gallant: Il s'agit du roulement des étudiants d'une année à l'autre, des élèves qui sont en formation et de ceux qui réussissent l'examen; sur une période de quelques années, leur nombre devrait s'équivaloir. Voilà où vous voulez en venir.

M. Lapointe pourrait répondre à votre question.

Mr. R. Lapointe: On average, a student takes 8 months to complete his training, if he is to attain either level A, B or C. Which means that there are always students in training in the course of a given year. This never stops. In a given year, we will have approximately 3,200 students enrolled in intensive and continuous courses. But this means that at the beginning of the year, I might still have 1,200, 1,300 or 1,500 students that are carried over from the preceding year. Many of these

[Texte]

ats qui sont reportés de l'année précédente. Plusieurs de ceux-là vont être diplômés au cours de l'année; de nouveaux vont s'ajouter et, à la fin de l'année financière, j'en ai encore environ 1,500, 1,400 en formation, ce qui veut dire que dans une année, si on en accepte 3,236, de ces 3,236, environ 1,500 vont être diplômés au cours de l'année.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Is there a maximum number of 3,200 or so that you can have in the school at any one time?

Mr. R. Lapointe: It is about 1,400 in the school at any one time. For instance, on April 4, 1984 we had 1,165 candidates on training. This is what we have actually on training. Every six weeks we have people graduating and we have new entry points. So at the end of this year maybe we will have handled around 2,800 candidates. Out of these maybe 1,200 or 1,300, those who had started the previous years, will graduate, and others will go on. So there will be about 1,300 candidates who will graduate during the year.

• 1600

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): In 1983 it appears over 1,600 passed the test.

M. R. Lapointe: Maintenant, tel que M. Lacombe l'a indiqué, actuellement le nombre des candidats en cours intensifs et continus diminue depuis quelques mois, ce qui veut dire que cette année on prévoit qu'il y aura probablement un peu moins de diplômés à ces cours. L'année dernière il y en avait 1,600, cette année il pourrait y en avoir de 1,300 à 1,400 pour toute l'année.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Bill, can I just ask a question. You said "passed the test". The next question would be how many failed the test and how many quit language training during that year?

M. R. Lapointe: Le taux de réussite au ECL est de 96.84 p. 100 ce qui veut dire qu'environ 4 p. 100 ne réussissent pas le test...

Le coprésident (M. Gauthier): Oui?

M. R. Lapointe: ... durant l'année... De ceux qui se présentent au test, il y en a environ 4 p. 100 qui ne le réussissent pas. Il y a un certain pourcentage de gens qui abandonnent en cours de route et d'autres qui se retirent des cours pour diverses raisons: maladies ou autres raisons, et certains qui font, ce qu'on appelle, une interruption. Le ministère a besoin de leurs services, ils interrompent leur formation pour la reprendre plus tard. Je n'ai pas en main les chiffres d'abandon, de retrait ou de d'interruption. On pourrait vous les faire parvenir, si vous les voulez.

Le coprésident (M. Gauthier): Est-ce important?

M. R. Lapointe: Cela peut se situer dans les alentours de 10 p. 100; abandon, intervention ou retrait.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): Was that 2%?

M. R. Lapointe: Dix pour cent.

[Traduction]

will graduate in the course of the year; new students will be added to this number and at the end of the fiscal year, I will still have approximately 1,500 or 1,400 people in training; in other words, in a given year, out of approximately 3,236, some 1,500 students will graduate.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Les inscriptions sont-elles limitées à un certain nombre maximal, 3,200 étudiants, par exemple?

M. R. Lapointe: L'école peut accueillir des fournées de 1,400 élèves à la fois. Au 4 avril 1984, par exemple, 1,165 candidats recevaient une formation. À l'heure actuelle, nous avons 1,165 étudiants. Toutes les six semaines, un certain nombre d'étudiants reçoivent leur diplôme et d'autres étudiants commencent leur formation. Par conséquent, à la fin de cette année, nous aurons probablement accueilli près de 2,800 candidats. Parmi ceux-ci, 1,200 ou 1,300 qui ont pu commencer leur formation au cours des années précédentes recevront un diplôme; d'autres poursuivront leur formation. Au cours de cette année, 1,300 candidats devraient être diplômés.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Il semble qu'en 1983, plus de 1,600 étudiants ont réussi l'examen.

Mr. R. Lapointe: Now, as Mr. Lacombe has stated, the number of candidates in intensive and continuous courses is declining during the last few months; will probably be fewer people who will pass the test this year: last year we had 1,600; this year, we could have between 1,300 and 1,400 for the whole year.

Le coprésident (M. Gauthier): Bill, puis-je vous poser une question; vous avez dit 'réussir l'examen'. Peut-on savoir combien d'étudiants ont échoué et combien ont été défaillants au cours de cette année?

Mr. R. Lapointe: The success rate for the LKE is 96.84%; in other words, approximately 4% do not pass the test...

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Really?

Mr. R. Lapointe: ... during the year... Approximately 4% of those who write the test do not pass it. A certain number of people drop out during the training and others withdraw from courses due to illness or other reasons and some people interrupt, as we say, their training. Their departments need their services so their training is temporarily interrupted. I do not have the figures for the drop-outs, the withdrawals or the interruptions. We could have them sent to you if you wish.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Is it significant?

Mr. R. Lapointe: The drop-outs, withdrawals or interruptions affect 10% of the enrolment.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Avez-vous dit 2 p. 100?

Mr. R. Lapointe: Ten per cent.

[Text]

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): the course is given on a full-time, normal working hour schedule?

M. R. Lapointe: Oui. C'est six heures par jour de formation intensive en salle de classe ne comprenant pas les pauses pour le café.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): I have spent a lot of time over the past ten or twelve years at the language school here on the Hill and yet I have great difficulty understanding some of the French that is spoken around the Hill in casual circumstances. That is partly because of the type of French that we are taught here which is normally international French although one professor that I had for a long time was Belgian. What type of French is taught in your language school?

M. R. Lapointe: C'est une question qui a été posée à plusieurs reprises. Disons que le cours présente un français international mais en même temps très fonctionnel. Le professeur utilise, disons, la prononciation qui lui est propre, qui est une excellente prononciation française.

Maintenant, en plus de ça, tout au cours de l'apprentissage et au fur et à mesure que l'étudiant avance dans l'apprentissage nous utilisons ce qu'on appelle des documents authentiques et, également, des enregistrements de situations authentiques d'apprentissage, ce qui fait que l'étudiant est exposé à différentes prononciations ainsi qu'à différents registres de la langue pour qu'il puisse très bien comprendre les gens avec lesquels il pourra oeuvrer dans le milieu de travail. On ne s'en tient pas au français international. Naturellement quand on prépare un cours, quand on enregistre une cassette, on utilise un registre moyen de la langue pour pouvoir s'en servir pour l'enseignement. Mais on expose l'étudiant à différents registres de la langue tout au cours de son apprentissage.

Le coprésident (M. Gauthier): Même l'Acadien Robert?

M. R. Lapointe: Sûrement!

Le coprésident (M. Gauthier): Monsieur Gallant, excusez moi.

M. Gallant: Je voudrais tout simplement ajouter que, et dans nos cours de formation linguistique en langue française à l'intention des fonctionnaires anglophones et dans nos cours de formation linguistique en langue anglaise à l'intention des fonctionnaires francophones, nous cherchons à assurer la plus haute qualité de la langue parlée, écrite et comprise, dans les deux cas. C'est la meilleure qualité que nous puissions avoir; c'est comme ce que l'on retrouve dans les écoles et universités anglaises et françaises du Canada.

• 1605

Le coprésident (M. Gauthier): Monsieur Gallant, je disais justement à mon coprésident que j'avais encore beaucoup de difficulté à comprendre l'anglais parlé à Londres par les annonceurs de la radio, par exemple; je ne peux pas suivre la conversation facilement. D'ailleurs, l'anglais d'un Terre-Neuvien n'est pas toujours facile à comprendre pour nous, ou bien l'anglais parlé par certaines gens de la vallée de l'Outaouais. Ils disent «*ail*» au lieu de «*oil*». Il y a donc des

[Translation]

M. Clarke (Vancouver Quadra): S'agit-il de cours donnés à plein temps durant les heures normales de travail?

Mr. R. Lapointe: Yes. The students get six hours of intensive classroom training a day, which does not include coffee breaks.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Au cours des dix ou douze dernières années, j'ai passé beaucoup de temps à l'école de langues sur la colline du Parlement et j'éprouve beaucoup de difficultés à comprendre le français qu'on parle couramment sur la colline. Voyez-vous, le français qu'on nous enseigne est le français international, bien qu'un professeur qui m'a enseigné pendant longtemps soit Belge. Quel français enseignez-vous dans votre école de langues?

Mr. R. Lapointe: This question has been asked on a number of occasions. Let us say that we teach international French, but one which is also very functional. The teacher uses his or her own pronunciation, but one which denotes excellent French.

Moreover, in the apprenticeship program, we use authentic documents and recordings of real live situations, so that the student is exposed to different pronunciations as well as different levels of language, in order that he or she can better understand the people whom he or she will encounter in the working environment. We do not limit ourselves to international French. Naturally, in preparing a course, in recording a cassette, we use a medium level of language. But during his or her apprenticeship, a student is exposed to various levels of language.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Even Acadian French, Robert?

Mr. R. Lapointe: Absolutely!

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Excuse me, Mr. Gallant.

Mr. Gallant: I would simply like to add that in our French language training for anglophone civil servants and in our English language training for francophone civil servants, we strive to use the highest level of language, whether it be for speaking, for writing or for understanding. It is of the highest possible quality—equal to that provided in English and French schools and universities in Canada.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Mr. Gallant, I was saying to my joint chairman that I still find it very difficult to understand English spoken in London, by radio announcers for instance; I cannot follow the conversation easily. I might add that the English spoken in Newfoundland is not always easy to understand either, as can certainly be said of that spoken in some areas of the Ottawa valley. Some people in the valley say *ail* instead of *oil*. There may be a number of different accents

[Texte]

accents variés dans certaines régions. Mais vous, ici, vous enseignez le français international. Je n'ai pas trop compris ce que c'était, cette chose-là.

M. R. Lapointe: C'est une prononciation moyenne, ce qui veut dire que . . .

Le coprésident (M. Gauthier): Vous êtes fort sur les moyennes, monsieur Lapointe: vous avez des étudiants moyens, vous avez des notes moyennes, vous avez des faillites moyennes, vous avez . . .

M. R. Lapointe: Eh bien, si on fait un enregistrement, on va prendre par exemple un bon comédien qui parle un excellent français, mais on ne pourra pas dire qu'il a l'accent parisien, l'accent marseillais ou l'accent du Bas-du-Fleuve. C'est une prononciation internationale que n'importe qui peut comprendre.

Cependant, quand on donne des cours de langue et qu'on utilise des documents authentiques, on peut exposer l'étudiant à différentes prononciations locales pour lui inculquer une meilleure compréhension de différents niveaux de langue. Dans l'enseignement, tout notre matériel est bâti sur ce qu'on appelle un français international, c'est-à-dire une prononciation acceptée internationalement. Personne ne peut dire que c'est du français parisien, du Bas-du-Fleuve ou de Chicoutimi. C'est une prononciation neutre, peut-on dire.

Le coprésident (M. Gauthier): Ou de Saint-Boniface. Le prochain intervenant sera M. Bockstael, député de Saint-Boniface.

M. Bockstael: Merci, monsieur le président.

Dans son rapport annuel pour l'année 1983, le commissaire aux langues officielles constate que beaucoup d'anciens stagiaires de cours de langue, qui possèdent pourtant un certificat de compétence intermédiaire, sont loin de se sentir à l'aise dans leur langue seconde. Il semble que tôt ou tard, faute d'avoir mis leurs connaissances en pratique, ces gens-là perdent confiance ainsi que toute aisance dans l'utilisation de la langue.

En faisant cette constatation, remet-on en cause l'efficacité globale des programmes d'enseignement de langue seconde aux fonctionnaires? Voilà ma première question.

M. Gallant: Monsieur le président, est-ce que mon collègue, M. Lacombe, pourrait répondre à cette question?

Le coprésident (M. Gauthier): Monsieur Lacombe.

M. Lacombe: J'aimerais répondre à cette question qui reprend un peu certains des éléments que j'ai exposés au début. Ce n'est pas tellement que les étudiants n'ont pas été bien formés dans l'utilisation de la langue seconde. C'est que bien souvent, lorsqu'ils retournent dans leur ministère, ils se retrouvent dans un milieu anglophone et utilisent très peu la langue française. Par conséquent, nous avons constaté qu'après un court laps de temps, à toutes fins utiles, certains perdaient la maîtrise de la langue qu'ils avaient acquise aux cours de langue. Nous devons donc nous efforcer, dans toute la mesure du possible, de faire en sorte qu'une personne ayant suivi des cours et maîtrisé jusqu'à un certain point la langue seconde

[Traduction]

in a given region. But you are teaching international French. Indeed, I have never really understood what international French really was.

Mr. R. Lapointe: Well, it is really an average pronunciation, which means . . .

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): You seem to like averages, Mr. Lapointe. You have average students, average marks, average bankruptcies . . .

Mr. R. Lapointe: What I mean is that if we make a tape, for instance, we will choose an actor who speaks excellent French but who could not be considered to have a Parisian, Marseillais or Lower St. Lawrence accent. International French can be understood by anyone.

However, when we provide language training, using authentic documents, we are able to expose the student to various types of pronunciation in order to give him a better understanding of different levels of language. All our teaching material is based on what is known as international French, in other words, an internationally accepted form of pronunciation. No one could say that it was Parisian French, or French the way it is spoken on the Lower St. Lawrence or in Chicoutimi. It is a very neutral form of pronunciation, shall we say.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Or in St. Boniface, for that matter. Our next speaker will be Mr. Bockstael, the member for St. Boniface.

Mr. Bockstael: Thank you, Mr. Chairman.

In his 1983 annual report, the Official Languages Commissioner noted the fact that many former language trainees, who have a proficiency certificate at the intermediate level, are far from feeling at ease in their second language. It would seem that sooner or later, for a lack of opportunities to put their new-found skills into practice, these people lose confidence in their ability to use the language and no longer feel at ease when it comes to speaking it.

Given this recognition, is the overall effectiveness of second language training programs for public servants being called into question? That is my first question.

Mr. Gallant: Mr. Chairman, I would like to ask my colleague, Mr. Lacombe, to answer that question.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Mr. Lacombe.

Mr. Lacombe: I would like to answer that particular question as it relates to a number of points I raised earlier in the meeting. The problem is not really that students have not been properly trained in the use of the second language. Rather, it is the fact that when they return to their departments, they once again find themselves in an English speaking milieu and use French very little. Indeed, we have noticed that soon after finishing the course, some trainees lose whatever mastery of the language they had acquired in training. We must therefore endeavour, wherever possible, to give those who have taken language training and acquired a certain mastery of their second language the opportunity to use it in the

[Text]

puisse utiliser cette langue dans l'exercice de ses fonctions. C'est pour cette raison que la Commission oriente actuellement ses travaux en ce qui concerne l'utilisation de la langue seconde surtout au niveau de la langue de travail. On cherche à voir comment on peut faciliter cette utilisation de l'anglais par les francophones ou du français par les anglophones qui ont suivi des cours de langue et qui devraient utiliser plus souvent la langue seconde qu'ils ont apprise.

Alors, à toutes fins utiles, je ne pense pas que cela remette en cause la formation linguistique. A mon avis, cela remet en cause l'utilisation de la langue après qu'on a suivi des cours.

Le coprésident (M. Gauthier): Monsieur Gallant, vous voulez ajouter quelque chose?

M. Gallant: Est-ce que je pourrais ajouter tout simplement quelque chose que M. Lacombe a dit au début de la séance? Un bon nombre d'anglophones, qui sont passés par nos centres de formation linguistique et qui ont acquis une bonne connaissance au niveau B, ne sont pas par la suite tenus de limiter leur carrière aux postes bilingues.

• 1610

Vu que 60 p. 100 des postes auxquels ils ont accès sont unilingues anglais, plusieurs trouvent là l'occasion de faire progresser leur carrière. Il n'est pas surprenant d'en rencontrer plusieurs qui ont eu une formation linguistique mais qui, quelques années plus tard, se retrouvent pendant deux, trois ou quatre ans dans des postes unilingues anglais. Ces gens-là perdent ce qu'ils avaient acquis parce qu'ils n'ont jamais ou à peu près jamais eu l'occasion, dans de tels postes, d'utiliser la langue seconde.

M. Bockstael: Je suis d'accord avec vous. Je pourrais vous citer des cas précis où des gens du Manitoba, par exemple, sont allés dans la province de Québec. Ils ont fait un stage d'immersion en français, non pas dans la Fonction publique, mais ailleurs, dans d'autres postes, et lors de leur retour à l'enseignement anglais à Winnipeg, ils se rendent compte, cinq ans plus tard, qu'ils ne connaissent plus le français parce qu'ils ne l'ont pas suffisamment utilisé.

Vous avez touché au deuxième point, lorsque vous avez dit être en train d'étudier des méthodes pour assurer l'utilisation de la langue du travail. Y a-t-il d'autres mesures que vous aimeriez mettre en place pour assurer cette utilisation? Je sais qu'il relève de l'individu de s'y conformer, mais y a-t-il d'autres méthodes qui pourraient être utilisées afin de s'assurer que les gens ne perdent pas leur facilité de s'exprimer en français?

M. Lacombe: J'ai mentionné, plus tôt, que compte tenu de la décroissance dans les cours continus, nous songions à d'autres moyens. Et un des moyens auxquels nous pensons est de mettre en œuvre certains programmes qui auraient pour effet d'aider les fonctionnaires qui sont déjà passés en formation linguistique et qui sont retournés au travail, de les aider, dis-je, en favorisant des rencontres qui leur permettraient d'utiliser la langue seconde. Je dois vous dire que dans certains ministères, il existe déjà des initiatives à cet effet. Je pense par exemple au

[Translation]

performance of their duties. That is precisely why the Public Service Commission is currently emphasizing language of work with respect to second language use. We are trying to see how we can facilitate the use of English by francophones, and of French by anglophones, who have taken language training and should have the opportunity to use their second language more often.

Consequently, I do not feel the effectiveness of language training is being questioned here. In my view, it is really second language use subsequent to training that is the problem.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Mr. Gallant, do you wish to add anything?

Mr. Gallant: I would simply like to repeat something Mr. Lacombe said at the beginning of the meeting. Many anglophones who have been trained in our centres and have acquired B-level skills are in no way required to limit their career to bilingual positions once they have acquired those skills.

Since 60% of the positions to which they have access are unilingual English positions, many decide to pursue their careers in positions such as these. It is certainly no surprise that many who go through language training end up accepting a unilingual English position some years later for a period of two, three or four years. Obviously they lose the skills they had acquired in training as they very rarely have the opportunity to use their second language in these positions.

Mr. Bockstael: I fully agree with you on that point. I could give you a few specific examples of people in my own province of Manitoba, for instance, who went to the province of Quebec for training. There they took a French immersion course, although not in the public service, and after returning to their English teaching positions in Winnipeg, realized five years or so later, that they no longer are able to speak French because they have not used it enough.

You touched on my second point when you said that the commission was currently considering methods to ensure second language use at the working level. Are there any other steps you would like to take in order to bring this about? I know that this depends on the individual to a degree, but do you have any other methods in mind which would ensure that people do not lose their ability to speak French subsequent to language training?

Mr. Lacombe: I did, indeed, mention earlier that given the decline in the continuing courses, we were considering other means of attaining this goal. One of the things we are considering is implementing programs intended to help public servants who have undergone language training and returned to their places of work to use their second language by arranging meetings where this would be possible. I should tell you that in some departments, initiatives have already been taken to this end. I am thinking, in particular, of the Office of

[Texte]

Bureau du contrôleur général où, effectivement, il y a des rencontres, soit le midi de chaque semaine. Tous les gens acceptent d'aller casser la croûte ensemble et de discuter en français. Bon nombre des gens qui participent à ces réunions sont des anglophones qui ont eu des cours de formation linguistique. C'est leur façon de maintenir leur acquis.

Le problème fondamental pour beaucoup d'anglophones qui ont suivi des cours de formation linguistique est de savoir ce qu'il faut faire pour maintenir cet acquis alors qu'au travail, ils n'utilisent que très rarement la langue française.

Pour en revenir aux moyens, eh bien, je dirais qu'il y a ceux-là et celui aussi visant l'encouragement des francophones à utiliser leur langue. Il faut leur dire de ne pas hésiter car c'est une façon de contribuer au maintien de l'acquis de ces gens-là.

M. Bockstael: Je n'ai pas pris note du nom du second témoin.

M. Lacombe: Il s'agit de M. Lapointe.

M. Bockstael: M. Lapointe.

M. Lacombe: Oui. Mon nom est Lacombe et lui, c'est Lapointe.

M. Bockstael: Monsieur Lapointe, vous disiez que certains cours, soit ceux dont la durée est de dix ou douze mois, étaient parfois interrompus parce que le ministère avait besoin de ces gens-là et qu'il demandait que le programme soit interrompu. Le commissaire nous a dit que certains ministères avaient peu d'enthousiasme à l'égard de ces programmes parce que cela leur enlevait des personnes clés. Connaissez-vous d'autres raisons qui inciteraient les ministères à être si peu intéressés à encourager leur personnel à assister à ces cours ou les explications que le commissaire a jointes à son rapport à la page 15 sont-elles exactes?

M. Lacombe: Si vous me permettez, j'aimerais répondre à cette question. Je dois vous dire que les ministères ont trouvé ce programme assez coûteux. Il s'agissait d'identifier des ressources humaines très prometteuses et de les libérer de leurs fonctions pendant une période relativement longue, car ce programme comporte trois éléments, à toutes fins utiles. Le premier, une période de formation; le second, une période d'affectation et le troisième, un suivi. Et les ministères trouvaient que c'était difficile, au moment où l'on a des restrictions sur les ressources humaines, de libérer des fonctionnaires autant en demande pour une période aussi longue.

• 1615

Après étude, nous en sommes venus à la conclusion que, effectivement, pour encourager les ministères à envoyer des candidats à ce programme, puisque ce dernier est évalué par tous ceux qui le connaissent comme étant non seulement excellent mais même au-delà, pour encourager, dis-je, les ministères à faire appel à ce programme nous avons favorisé maintenant une deuxième option. L'option que j'ai décrite tantôt, c'est la principale, c'est celle que nous favorisons parce

[Traduction]

the Comptroller General where meetings are held once a week at noon hour. Employees agree to go and eat their lunch together and have a discussion in French. Many of those who participate in these meetings are anglophones who have undergone language training. This is their way of maintaining their language skills.

The fundamental problem for many anglophones who have gone through language training is to find a way to maintain their skills as most of them very rarely use French on the job.

But to come back to the things we are considering with this in mind, in addition to that possibility, we could also try and encourage francophones to use their mother tongue. They must be encouraged to speak French without hesitation, as it is a way of helping former language trainees to maintain their language skills.

Mr. Bockstael: I am sorry, but I did not hear the name of the second witness.

Mr. Lacombe: His name is Mr. Lapointe.

Mr. Bockstael: Mr. Lapointe.

Mr. Lacombe: Yes. My name is Lacombe and his is Lapointe.

Mr. Bockstael: Mr. Lapointe, you said that training courses, particularly those which last for 10 or 12 months, were sometimes interrupted if departments decide they need their employees back and asks that the program be temporarily suspended. The commissioner has told us that some departments are not very enthusiastic about these programs because they may lose key employees in the process. Are you aware of any other reasons why departments would be so reluctant to encourage their employees to take these courses or is the commissioner's explanation, as reported on page 15, an accurate one?

Mr. Lacombe: If you will allow me, I would like to answer this question. I must say that departments have found this to be a costly program. It involves identifying very promising human resources and freeing them from their duties for a relatively long period of time, as this program is given in three stages, for all intents and purposes. The first stage is the training period; the second, the assignment period; and thirdly, a follow-up. The departments found that it was difficult at this time when there are restrictions on human resources to free employees who are so much in demand for such a long period.

After studying the question, we reached the conclusion that in order to encourage the departments to send candidates to this program, and I might add that those who know the program find that it is more than excellent, we now offer a second option. The option that I described a moment ago is the main one and it is the one we prefer because we are convinced that through this self-teaching method, students perfect their linguistic competence during the assignment period. Neverthe-

[Text]

que nous sommes convaincus que grâce à la méthode d'auto-apprentissage à laquelle les étudiants sont initiés, ces derniers perfectionnent davantage leurs connaissances linguistiques durant la période d'affectation. Mais il n'en demeure pas moins que nous avons maintenant favorisé une deuxième option qui est celle de suggérer aux ministères d'envoyer des gens au programme avancé pour la période de cours seulement et de les retourner directement dans leur ministère. Là nous parions, premièrement, sur la qualité du programme que nous offrons; deuxièmement sur la méthode d'auto-apprentissage à laquelle les étudiants sont initiés et, troisièmement, sur la motivation des étudiants qui vont accepter d'aller dans ce programme pour qu'en somme ils travaillent eux-mêmes au lieu d'être dans un milieu d'affectation où ils auraient à travailler en français, de les retourner à leur emploi régulier et d'espérer que, effectivement, ils ne perdront pas ce qu'ils auront maîtrisé et même au-delà ils contribueront eux-mêmes à améliorer leurs connaissances linguistiques.

Nous venons d'offrir cette deuxième option pour le programme de septembre 1984. Et je dois vous dire que je commence personnellement à recevoir des réponses de plusieurs sous-ministres qui nous informent que, effectivement, pour eux, c'est là une occasion... en tout cas... de faire l'expérience du programme, et ils nous ont suggéré un certain nombre d'inscriptions.

Maintenant, M. Lapointe a peut-être d'autres détails qu'il voudrait ajouter à cela.

M. Bockstael: Puis-je poser une question à ce sujet? Vous dites qu'ils vont au cours de formation et, pour ce qui est de la deuxième phase, l'affectation, ils font cela, ils retournent aux ministères. Est-ce que la suite normale c'est qu'ils reviennent pour un stage au cours? Est-ce prévu de cette façon-là?

M. Lacombe: Non.

M. Bockstael: Ils n'auraient pas à revenir?

M. Lacombe: Le programme traditionnel prévoyait une période de quatre mois où les étudiants étaient en cours, suivie d'une période de huit mois durant laquelle les étudiants étaient en affectation dans un milieu francophone. Et ce que nous prévoyons maintenant, dans cette nouvelle option, c'est que les étudiants pourraient s'inscrire au cours et aller dans la période de formation des quatre premiers mois et ensuite retourner à leur poste régulier. Il y a là un risque très grand. C'est que ces gens vont retourner dans un poste où, probablement, ils vont n'utiliser la langue française que très peu fréquemment. Et c'est ce que nous craignons. Nous avons donc suggéré aux ministères que, effectivement, eux-mêmes devront maintenant imaginer, penser, des façons par lesquelles ces gens pourront utiliser la langue seconde plus régulièrement qu'ils ne l'auraient fait précédemment et, de plus, de prévoir des mécanismes, comme ceux que l'on a mentionnés tantôt ou d'autres, où on va encourager ces fonctionnaires à continuer l'apprentissage de la langue seconde, continuer la maîtrise qu'ils auront acquise au cours de leur formation à Carson.

La deuxième formule est donc plus risquée. Il s'agit d'une formule où, à toutes fins utiles, ... c'est-à-dire qu'il faudra mesurer la deuxième formule dans une période de temps pour

[Translation]

less, we now offer a second option whereby we suggest to departments that they send people to the advanced program for the duration of the course only and then to return them directly to their respective departments. We are relying, first of all, on the quality of the program that we offer; secondly, on the self-teaching method into which students are initiated, and, thirdly, on the motivation of students who will agree to go into the program and work by themselves, instead of being sent on an assignment where they would have to work in French. They are then returned to their regular jobs and we hope that they will not lose what they have learned, and moreover they themselves will improve their own linguistic competence.

We have just started to offer this second option in the September 1984 program. And I must tell you that I personally am beginning to receive responses from several deputy ministers who tell us that for them it is an opportunity... in any case... to try the program, and they suggested a certain number of enrolments.

Now, Mr. Lapointe may have other details that he would like to add to what I have said.

Now, Mr. Lapointe may have other details that he would like to add to what I have said.

Mr. Bockstael: May I ask a question on this subject? You state that they are going to training courses, and during the second stage, the assignment stage, they return to the departments. Do they normally return after words for a training program? Is that the way it is set up?

Mr. Lacombe: No.

Mr. Bockstael: They do not have to return?

Mr. Lacombe: The traditional program provided a four-month training course, followed by an eight-month period during which students were assigned to a francophone setting. What we provide now, in this new option, is that the students may register in the course and take the first four months of training and then return to their regular positions. There is a very great risk. That is that people will return to a position where they will probably not use French very often. And that is what we are afraid of. We have therefore suggested to the departments that they must themselves find ways for enabling people to use their second language on a more regular basis than they were able to do previously, and to provide mechanisms, such as the ones we mentioned earlier or others, which will encourage employees to continue learning the second language, and continue to master what they acquired in their training program at Carson.

The second method is therefore riskier. This method, for all practical purposes... we will have to assess the second method

[Texte]

voir si les résultats sont aussi bons, aussi positifs que ceux que nous avons obtenus avec la première formule.

Mais la raison de cette deuxième option c'est de répondre à la question que vous nous posiez, c'est-à-dire de chercher à trouver une solution aux problèmes que les ministères nous avaient présentés.

M. Bockstael: Donc cela reviendrait au ministère de planifier cela, de montrer son enthousiasme et d'encourager cette méthode-là?

M. Lacombe: Voilà! Et en plus je peux dire que pour certains ministères c'est beaucoup plus facile que pour d'autres. Il est bien évident qu'à la Commission, par exemple, on pourrait revenir à son affectation principale sans problème et avoir à travailler en français. Mais il y a d'autres ministères où ce n'est pas aussi facile.

• 1620

M. Bockstael: J'ai constaté que c'est la pratique au Secrétaire d'État, en tout cas.

M. Lacombe: Oui, ça irait très bien.

M. Bockstael: À ce sujet-là, dans le rapport du commissaire, on dit qu'à votre propre Commission, 40 p. 100 des gens sont anglophones tandis que 59 p. 100 des gens sont francophones. Croyez-vous que la surreprésentation des francophones à la Commission soit un problème?

M. Gallant: Monsieur le président, étant donné que la Commission existe pour la Fonction publique, c'est-à-dire les ministères, les fonctionnaires et, bien sûr, le Parlement et ses comités, nous nous devons d'avoir un très haut niveau de bilinguisme. Donc, nos postes sont, en grande partie, des postes bilingues, et nous exigeons un niveau élevé de compétence linguistique. Or, il se trouve que, pour l'instant, un plus grand nombre de francophones sont qualifiés pour occuper ces postes, pour assurer le service bilingue. Cependant, grâce au progrès de notre service de formation linguistique, notamment les nouvelles normes, il y aurait lieu de croire qu'avec le temps, un plus grand nombre d'anglophones vont pouvoir atteindre le niveau de bilinguisme que nous exigeons chez nous en raison de la situation particulière de la Commission de la Fonction publique.

M. Lacombe: Monsieur le président, je me permettrais d'ajouter qu'il faut se rappeler que nous avons une direction générale de la formation linguistique à la Commission, et qu'au sein de cette direction, la vaste majorité des professeurs est constituée de francophones qui enseignent le français aux fonctionnaires anglophones. Si on soustrait le nombre de professeurs du nombre total de fonctionnaires à la Commission, on constate qu'il y a un meilleur équilibre entre francophones et anglophones.

M. Bockstael: J'aurais une dernière question, monsieur le président.

Ma façon de calculer va peut-être vous paraître rudimentaire. On lit qu'entre 1964 à 1982, on aurait déboursé 354 millions de dollars pour donner de la formation en langue seconde à environ 95,000 personnes. Je sais que celaon

[Traduction]

trial period in order to see if the results are as good and as positive as the results we have had with the first method.

But the reason for this second option is to solve the question you raised, namely of trying to find a solution to the problems that the departments raised.

Mr. Bockstael: Then it is incumbent upon the department to plan this, to show its enthusiasm and to encourage this method, is it not?

Mr. Lacombe: Exactly. And I can tell you that for certain departments it is easier than for others. In the commission, for example, it is easy to return to one's major assignment without any difficulty and work in French. But there are other departments where it is not so easy.

Mr. Bockstael: I have noticed that this is the practice in the department of the Secretary of State, in any case.

Mr. Lacombe: Yes, it is going very well.

Mr. Bockstael: On this subject, in the commissioner's report, you state that in your commission 40% of the people are anglophone and 59% are francophone. Do you think that the over-representation of francophones in the commission is a problem?

Mr. Gallant: Mr. Chairman, since the commission exists for the public service, that is the departments, the civil servants, and of course Parliament and its committees, we must have a very high level of bilingualism. Therefore, our positions are largely bilingual positions, and we require a high level of linguistic competence. So it may be that for the time being, a larger number of francophones are qualified to fill these positions in order to ensure bilingual service. However, thanks to the linguistic training programs and the new standards, we believe that gradually, a larger number of anglophones will be able to achieve the level of bilingualism that we require because of the particular situation of the Public Service Commission.

Mr. Lacombe: Mr. Chairman, I would like to add that it must be remembered that we have a language training branch in the commission, and in this branch the vast majority of teachers are francophones who teach French to anglophone employees. If you subtract the number of teachers from the total number of commission employees, you will notice that there is a better balance between francophones and anglophones.

Mr. Bockstael: I have a last question, Mr. Chairman.

Perhaps my calculations will seem rudimentary to you. We read that between 1964 and 1982, \$354 million were spent on second language training for about 95,000 people. I know that this includes different categories of people who are taking

[Text]

comprend les différentes catégories de ceux qui prennent des cours à temps partiel, des cours à différents niveaux et le cours intensif. Cependant, si on divise 354 millions de dollars par 95,000, cela veut dire, selon ma façon de calculer, qu'il en coûte 3,725 dollars par personne à qui on veut enseigner une langue seconde. Est-ce que vous avez des chiffres? C'est une des caractéristiques d'un personne qui a travaillé dans le domaine de la construction: on veut savoir le coût au pied cube ou au pied carré, ou au mètre carré, devrais-je dire maintenant.

M. Gallant: Effectivement, monsieur le président, nous avons fait des analyses et nous avons des données. M. Lapointe va vous en faire part. Je voudrais tout simplement attirer votre attention sur le fait qu'il se peut que les chiffres auxquels vous vous êtes référé comprennent des dépenses des ministères qui ne passent pas par la Commission de la Fonction publique. Mais en ce qui concerne la formation linguistique dispensée par la Commission de la Fonction publique, M. Lapointe a toutes les données possibles et imaginables.

Le coprésident (M. Gauthier): Monsieur Lapointe.

M. R. Lapointe: Est-ce que ce serait un tableau écrit concernant notre programme d'aujourd'hui?

M. Gallant: Certainement.

Le coprésident (M. Gauthier): Alors, je vous suggérerais de déposer ce document auprès du greffier. On va l'annexer au compte rendu de la séance, si vous le voulez bien.

Une voix: D'accord.

Le coprésident (M. Gauthier): Avez-vous quelque chose à ajouter, monsieur Lapointe?

M. R. Lapointe: Je peux vous donner les coûts moyens, monsieur Gauthier.

• 1625

Le coprésident (M. Gauthier): J'hésitais à le dire, monsieur Lapointe. Je ne voulais pas mentionner de moyennes, mais . . .

M. R. Lapointe: Pour les cours continus, qui sont des cours de plus longue durée, il en coûte environ 7,105\$ pour former un étudiant. Pour les cours non continus, soit ceux à temps partiel, c'est 908\$ et pour les cours du soir, le montant est 267\$, par étudiant. On peut vous donner une ventilation des coûts par groupes selon les modalités, etc. On pourrait vous faire parvenir cela.

Le coprésident (M. Gauthier): Merci, monsieur Lapointe. Merci, monsieur Bockstaël.

J'aurais une question d'ordre général à poser à M. Lacombe, avant que je ne cède la parole à . . .

Monsieur le coprésident, vous n'avez pas de question à poser? Très bien. Alors, vous poserez des questions à M. Lalande dans quelques instants.

Monsieur Lacombe, vous avez dit plus tôt que vous souhaitiez que la catégorie de la gestion nécessite un niveau C. Si mes notes sont exactes, vous disiez que le niveau B était trop

[Translation]

part-time courses, courses at different levels, and intensive courses. However, if you divide \$354 million by 95,000, this means, according to my calculations, that it costs \$3,725 per person for second language training. Do you have any figures? This is one of the idiosyncrasies of someone who has worked in construction: we want to know the cost per cubic foot or per square foot, or per square metre, as I should now say.

Mr. Gallant: Yes, Mr. Chairman, we have carried out analyses and we have data. Mr. Lapointe will give this to you. I would just like to draw your attention to the fact that perhaps the figures that you refer to include expenses of the departments which do not go through the Public Service Commission. As far as the language training given by the Public Service Commission is concerned, Mr. Lapointe has all the possible or imaginable data.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Mr. Lapointe.

Mr. R. Lapointe: Do you wish to have a graphic table for our program today?

Mr. Gallant: Certainly.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Well I would suggest that you submit this document to the clerk. We will attach it to the minutes of the meeting if you agree.

An hon. Member: Agreed.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Do you have anything to add, Mr. Lapointe?

Mr. R. Lapointe: I will give you the average costs, Mr. Gauthier.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): I hesitated to say so, Mr. Lapointe. I did not want to mention averages, but . . .

Mr. R. Lapointe: For continuance courses, which are longer, it costs about \$7,105 to train the student. For noncontinuous courses, or part-time courses, the cost is \$908, and for evening courses it is \$267 per student. We can give you a breakdown of costs by group, by method, etc. We could send it on to you.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Thank you, Mr. Lapointe. Thank you, Mr. Bockstaël.

I have a general question for Mr. Lacombe, before I give the floor to . . .

You have no questions, Mr. Joint-Chairman? Fine. Then you will have an opportunity to question Mr. Lalonde in a few minutes.

You said earlier, Mr. Lacombe, that you wanted a C level to be required in the management category. If my notes are correct, you said that the B level was too broad and that you would have to tighten, review and re-assess the standards.

[Texte]

vaste et qu'il faudrait resserrer, étudier ou reconsidérer les normes.

Ma question est celle-ci: dans le niveau C, retrouverait-on les quatre critères, soit la lecture, la compréhension l'écriture et l'expression? À ce moment-ci, la catégorie de la gestion est-elle dotée de personnes qui pourraient, selon le calendrier que vous suggérez, soit d'ici 1990, atteindre cette compétence linguistique leur permettant de pouvoir écrire, parler, comprendre et s'exprimer convenablement? Est-ce que vous croyez que cela est réaliste? Cela me paraît être un objectif louable, mais je me demande s'il est réalisable.

M. Lacombe: Monsieur le président, j'ai dit au début que nous songions à la possibilité de réhausser les exigences linguistiques pour cette catégorie. La vaste majorité des postes dans la catégorie de la gestion ont été déclarés bilingues. Il faut étudier chaque poste pour voir quelles sont les exigences linguistiques précises attachées à chacun de ceux-ci. Toutefois, une norme générale a été appliquée à la catégorie de gestion et, en général, c'est le niveau B.

Dans un premier temps, il nous a semblé que l'unité de mesure du niveau B était devenue trop vaste. Donc, nous étudions la possibilité de mieux circonscrire le niveau B de connaissances linguistiques. Dans un deuxième temps, nous cherchons à réhausser le niveau de connaissances linguistiques pour la catégorie de la gestion et cela s'appliquerait aux quatre fonctions linguistiques.

Ce à quoi nous réfléchissons, monsieur le président, ce n'est pas d'appliquer le niveau C universellement à travers la catégorie de la gestion mais plutôt de s'interroger, à savoir s'il ne serait pas préférable de remplacer le niveau général B par un niveau qui serait CBCB pour la catégorie de gestion. L'exigence C aurait trait aux deux connaissances passives et l'exigence B tiendrait compte des deux connaissances actives.

Vous me demandez si c'est réalisable en fonction de l'époque que j'ai citée au début. C'est précisément ce que nous allons tenter de mesurer au cours des prochains mois. Nous constatons déjà qu'un grand nombre de fonctionnaires qui sont dans cette catégorie de gestion, c'est-à-dire les 4,000 hauts fonctionnaires du gouvernement du Canada, ne pourraient pas répondre à l'exigence C, si on l'imposait rapidement. Ce à quoi nous réfléchissons en termes de modalités, pour être bien candides, monsieur le président, c'est s'il serait possible de réhausser cette exigence linguistique de façon graduelle. On pourrait prévoir que pour 1986, et cela n'est qu'un exemple, toutes les nouvelles nominations exigeraient ce niveau CBCB et on l'incluerait dans la catégorie de la gestion. On prévoirait aussi que pour 1988, toute mutation ou toute promotion dans le cadre de cette catégorie exigerait le niveau CBCB. Et finalement, ce que je vous proposais, c'est que vers 1990, effectivement, on serait rendus à un point où on pourrait utiliser l'anglais et le français couramment dans la catégorie relative à la gestion, sachant pertinemment que l'on peut se bien comprendre dans l'une ou l'autre des deux langues officielles du pays. Donc, je pense que ça pourrait être réaliste.

[Traduction]

My question is this: would the four criteria, reading, comprehension, writing and the ability to express oneself—be required at C level? Does the management category include people who will have acquired enough skills that they will be able to write, speak, understand and express themselves adequately by 1990, which is the date that you have suggested? Do you think that that is realistic? It is a worthy goal, but I wonder whether it is feasible.

Mr. Lacombe: I said at the beginning, Mr. Chairman, that we were considering the possibility of increasing language requirements for that category. The vast majority of management positions have been declared bilingual. You would have to look at each position individually to determine their specific language requirements. However, there is a general standard that applies to the management category, it is usually level B.

Initially, it seemed to us that the level B standard had become too broad. So we are looking at the possibility of better defining level B language requirements. We are also trying to increase the level required for the management category and this would apply to the four language skills.

What we are thinking of doing, Mr. Chairman, is not requiring level C for the entire management category, but looking at whether it would not be preferable to replace the B level with a CBCB level for that category. The C level would apply to the two types of passive knowledge and the B level to the two types of active knowledge.

You ask me whether it was feasible in terms of the calendar that I proposed. That is exactly what we are going to attempt to assess over the next few months. We know that a considerable number of the employees in this category, the 4,000 employees in upper management positions, would not be able to meet the C requirement if it were implemented quickly. To be perfectly frank, Mr. Chairman, what we are doing is looking at the possibility of gradually increasing the language requirement. We could say that as of 1986, and that is only an example, all new appointments would require the CBCD level and this would include the management category. We could also say that as of 1988, any transfer or promotion in that category would require the CBCD level. And I was saying that by around 1990, we would have reached a point where we would be able to use English and French fluently in the management category, knowing that both official languages would be understood. And I think that that could be feasible.

[Text]

• 1630

Le coprésident (M. Gauthier): Ca pourrait être B plus, ... C moins ... tout aussi bien que CB?

M. Lacombe: Eh bien, si on réussit à mieux circonscrire le B actuellement, il est fort possible qu'une partie de ce B soit maintenant reléguée au A, c'est-à-dire la partie faible du B. Et la partie forte du B pourrait être amalgamée avec le C et, effectivement, faire partie du C, et on se retrouverait avec un C qui serait plus réel de la valeur du C comme tel. Actuellement l'unité de mesure est beaucoup trop vaste.

Le coprésident (M. Gauthier): Dans votre dossier également vous proposez des mesures pour encourager ou inciter les francophones eux-mêmes à utiliser plus fréquemment leur langue maternelle, mais vous n'expliquez pas quelle mesure vous suggérez.

M. Lacombe: Nous avons un problème.

Le coprésident (M. Gauthier): Ma question a deux volets. Premièrement, quelles sont ces mesures? Deuxièmement, y a-t-il des cours de perfectionnement d'offerts aux francophones qui, à cause des antécédents, ne seraient peut-être pas tellement à l'aise avec la langue écrite et pas totalement à l'aise avec la langue d'expression?

M. Lacombe: Alors, si vous me le permettez, je vais parler du deuxième point parce que, précisément, c'est un des problèmes dans l'incitation qu'on peut essayer de favoriser. Le fait demeure qu'il existe un bon nombre de francophones qui oeuvrent dans la Fonction publique depuis déjà fort longtemps et qui ne se sentent même plus à l'aise dans l'utilisation de la langue française. Donc, à cet effet, c'est un problème, si vous voulez, que nous remettons un peu à notre division de formation linguistique pour leur dire: N'y aurait-il pas lieu de favoriser une formation linguistique en français pour des gens dont la langue première était le français? Nous pouvons penser à des francophones qui oeuvrent depuis fort longtemps en anglais et qui se sentent moins à l'aise aujourd'hui dans l'utilisation de la langue française surtout pour l'écrire; nous pouvons aussi penser à certains Franco-Ontariens, par exemple, qui ne se sentent pas tout à fait à l'aise dans l'utilisation de la langue française et ainsi de suite. Alors, c'est un problème auquel nous nous attardons. Mais, comme je le mentionnais plus tôt, il y a une décroissance continue dans les cours, alors c'est un domaine auquel on pourrait peut-être maintenant s'attarder.

J'aimerais revenir au premier point, lorsque vous nous demandez quelle mesure nous favorisons. Je dois vous dire que ce que nous cherchons à faire, c'est de convaincre un bon nombre de sous-ministres d'encourager leurs collègues à l'utilisation de la langue française. Je prends un exemple au niveau des comités de gestion des ministères et la réponse qu'on a plus souvent qu'autrement, c'est que, malheureusement dans les équipes de gestion bien souvent il y a encore des gens qui ne comprendraient pas ce que l'on exprimerait en français, et comme les gens veulent fonctionner mais à un niveau efficace, ils disent: Eh bien, il vaut mieux s'exprimer en anglais. Donc, nous rencontrerons une résistance aux mesures incitatives qu'on veut bien vouloir mettre de l'avant tant et

[Translation]

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): It could be B plus ... C minus ... as well CB?

Mr. Lacombe: If we manage to better define the B level, it is quite possible that part of the B requirement, the weaker part of it, would be relegated to A. And the stronger part of the B could be amalgamated with and included in C, and we would have a C requirement that would more accurately reflect the true value of C. As it is, the category is far too broad.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): You have also proposed measures to encourage or stimulate francophones to use their mother tongue more often, but you do not explain what you are proposing.

Mr. Lacombe: We have a problem.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): My question is twofold. First, what are these measures? Secondly, do you have upgrading courses for francophones who, because of their background, may not feel very comfortable with the written language and may not feel totally comfortable speaking the language either?

Mr. Lacombe: With your permission, I will respond to your second point, because that is precisely one of the things that we can try to encourage. The fact remains that there are a good number of francophones who have been working in the public service for a long time and who no longer even feel comfortable using French. So it is a problem that we are asking our language training division to deal with. We have asked them whether it might not be appropriate to provide language training in French for people whose mother tongue is French. There are francophones who have been working for a very long time in English and who now feel less comfortable using French and especially writing it; there are franco-Ontarians, for example, who do not feel completely comfortable using French. So it is a problem that we are spending some time on. But as I said earlier, course enrolment is declining, so this is an area that we might spend some time on.

I would like to go back to your first point, when you asked what steps we were promoting. I must say that what we are trying to do is convince a good number of deputy ministers to encourage their colleagues to use French. Take, for example, departmental management committees. The answer that we get the most often is that, unfortunately, there are still people on management teams who would not understand if French was spoken and, since people want things to work efficiently, they say: Well, it is better if we speak English. So there is resistance to the incentives that we want to continue to promote as long as there are people in the management category—and I am using the category as an example—who are, for practical purposes, unilingual English.

[Texte]

aussi longtemps qu'il y aura, dans la catégorie relative à la gestion, je prends cette catégorie comme exemple, tant et aussi longtemps qu'il y aura des gens qui sont, à toutes fins utiles, unilingues anglais.

Le coprésident (M. Gauthier): Merci, monsieur Lacombe. Le coprésident, le sénateur Murray, voudrait poser une question ainsi que M. Lambert.

M. Gallant: Monsieur le président, . . .

Le coprésident (M. Gauthier): Monsieur Gallant.

M. Gallant: . . . me permettriez-vous . . .

Le coprésident (M. Gauthier): Oui, oui.

M. Gallant: . . . tout simplement pour rappeler que mon collègue continue la bonne tradition. Il vous fait part très franchement des réflexions de la Commission. Nous n'avons pas attendu d'avoir complété nos études, nos analyses et de vous faire part de nos conclusions. Il se peut fort bien qu'au terme de nos études nous en arrivions à laisser tomber certaines des propositions que nous examinons actuellement.

Le coprésident (M. Gauthier): C'est ce qu'on appelle de la diplomatie, monsieur Lacombe!

Sénateur Murray.

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. Chairman, I am intrigued by the situation described earlier, in which it appears that the incumbents of bilingual positions have difficulty retaining their second language skills. How does this happen? How widespread is this problem? And is it possible that if this is the case that the position should not have been designated bilingual in the first place?

Le coprésident (M. Gauthier): Monsieur Lacombe.

M. Lacombe: Je n'ai pas mentionné nécessairement des fonctionnaires qui occupent des postes bilingues. Il n'y a pas de doute que certains bilingues, aujourd'hui, ne se sentent pas très à l'aise dans l'utilisation soit de la langue seconde ou soit de leur langue première dans certains cas.

• 1635

Je vous donne un exemple. Il y a des fonctionnaires qui oeuvrent dans la catégorie de gestion, donc qui occupent des postes qui ont été désignés bilingues, mais qui travaillent dans la Fonction publique depuis 20 ou 25 ans et qui ont été appelés, au cours des années, à travailler presque exclusivement en anglais. Aujourd'hui, je côtoie certains de ces collègues qui me disent: Franchement, je ne me sens pas à l'aise aujourd'hui quand je dois rédiger un texte en français; je préfère le rédiger en anglais, car c'est ma langue de travail.

C'est donc un problème réel. Qu'est-ce que l'on peut faire? On peut favoriser davantage le français comme langue de travail; on peut chercher à faire en sorte que les gens se sentent plus à l'aise quand ils utilisent leur langue, parce que leurs collaborateurs sont des gens qui les comprennent mieux, es deux fonctions passives auxquelles je me suis référé précédemment. Je pense que de cette façon-là, on permettra aux francophones qui sont encore à l'aise en français de continuer à

[Traduction]

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Thank you, Mr. Lacombe. The Joint Chairman, Senator Murray, has a question, as does Mr. Lambert.

Mr. Gallant: Mr. Chairman . . .

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Mr. Gallant.

Mr. Gallant: . . . allow me . . .

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Yes, yes.

Mr. Gallant: . . . to just remind you that my colleague is upholding a fine tradition. He is telling you quite frankly what the Commission thinks. We did not wait to complete our studies and analyses and inform you of our conclusions. It is quite possible that when our studies are completed, we will drop some of the proposals that we are now looking at.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): That is what is called diplomacy, Mr. Lacombe!

Senator Murray.

Le coprésident (le sénateur Murray): On a dit tout à l'heure, monsieur le président, que ceux qui occupent des postes bilingues semblent avoir de la difficulté à maintenir la langue seconde. Je dois dire que cela m'intrigue. Comment cela se fait-il? Le problème est-il répandu? Est-ce qu'il se peut, que dans les circonstances, le poste n'aurait pas dû être désigné?

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Mr. Lacombe.

Mr. Lacombe: I did not necessarily mention employees in bilingual positions. There is no doubt that some bilingual employees do not feel very comfortable using either their second language or, in some cases, their first language.

I will give you an example. There are public servants in the management category, occupying positions which have been designated bilingual but who during their 20 or 25 years of employment in the public service have been called upon to work almost exclusively in English. Some of these colleagues will tell me quite frankly that they do not feel up to drafting a text in French, they prefer to do it in English since it is their working language.

There is no doubt that this is a problem. What can we do? We can give greater encouragement to French as the language of work and take steps so that people feel more comfortable in using their language, realizing that their colleagues understand them better, as I mentioned previously with respect to the two passive functions. In such a way, I think that we will allow francophones who are still comfortable using French to continue to be so and maybe even encourage some of the others to start using French at work.

[Text]

l'être ou même à certains autres de commencer à utiliser cette langue au travail.

Pour ce qui est des autres cas auxquels nous faisons allusion, monsieur le sénateur, ce sont surtout des gens qui ont suivi des cours de langue et qui, par la suite, n'occupent pas nécessairement des postes bilingues, mais des postes unilingues. À la longue, ces gens perdent de ce qu'ils ont appris en formation linguistique.

Je voulais clarifier cette question, car elle comporte deux éléments tout à fait différents.

Mr. Gallant: If I may add, Mr. Chairman, I understand the Treasury Board Secretariat, when they were before the committee some two weeks ago, have indicated they themselves consider that there may well be a number of bilingual positions, the designation of which should be revised—or reviewed, at least—and that they are studying the matter. We are very pleased and will be co-operating and helping in any way we can.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): I think to that I would have to add that we were told there were about 80,000 bilingual positions, of which . . .

Mr. Gallant: Of which 60,000 are occupied.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): —62,000 or so are filled and about 18,000 would not be filled at this time. Is that approximately your understanding also?

Mr. Gallant: Yes.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Mr. Lambert, did you want to add something?

M. Lambert: Monsieur le président, merci bien.

Malheureusement, j'ai été retenu à la Chambre par un débat sur le Règlement. J'ignore donc quelles questions ont été posées jusqu'à maintenant. Il s'est déjà écoulé une grosse heure depuis le début de la séance. Par conséquent, si je me dirige vers un terrain qui a déjà été couvert, j'espère bien que vous me le direz.

Nous envisageons ici, je pense, un problème assez taquinant depuis des années. Il est bien difficile d'en arriver à des règles ou à un *modus operandi* qui réponde à tous les espoirs qu'on avait mis dans le programme de bilinguisme dans la Fonction publique. Je sais que bien souvent, même aujourd'hui, vous trouvez des unilingues qui ont suivi des cours de langue seconde, qui sont retournés à leur poste, qui avaient été officiellement désignés bilingues, et qui, dès leur retour, ne parlent plus un traître mot de leur deuxième langue. Franchement, était-il vraiment nécessaire de désigner ce poste bilingue? Quand un fonctionnaire va voir son supérieur et qu'il sait que son supérieur a de la difficulté à parler sa deuxième langue, il est normal que le fonctionnaire ait tendance à s'adresser à son supérieur en anglais si l'anglais est la langue première de ce dernier.

[Translation]

As for the other cases we are referring to, Senator, they are people who have taken a language course and who afterwards do not necessarily occupy bilingual positions but rather unilingual ones. In the long run, these people lose whatever fluency they may have acquired.

I wanted to clarify this matter since it involves two very different elements.

M. Gallant: Si je peux ajouter quelque chose, monsieur le président, je crois que les témoins du secrétariat du Conseil du Trésor, lors de leur comparution il y a 15 jours, ont dit eux-mêmes qu'il peut bien y avoir certains postes bilingues dont la désignation devrait être réexaminée. Nous nous ferons un plaisir de collaborer avec eux dans la mesure du possible.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, monsieur le président.

Le coprésident (M. Gauthier): Je me sens obligé d'ajouter qu'on nous a dit qu'il y avait 80,000 postes bilingues dont . . .

M. Gallant: Donc 60,000 sont occupés.

Le coprésident (M. Gauthier): . . . dont 62,000 à peu près sont comblés, les autres 18,000 ne l'étant pas. Est-ce bien cela?

M. Gallant: Oui.

Le coprésident (M. Gauthier): Monsieur Lambert, aviez-vous quelque chose à dire?

Mr. Lambert: Thank you, Mr. Chairman.

Unfortunately I was detained in the House by a debate on the standing orders. I do not know which matters have been addressed so far. A good hour has gone by since the beginning of the meeting. If I do happen to bring up a matter which has already been covered, please tell me.

We are considering a problem which has been bothering us for a long time. It is difficult to establish rules or a *modus operandi* which can satisfy all the expectations which we had for the bilingualism program in the public service. I know that it is quite common, even now, to find unilingual persons who have taken second language training and have returned to the position which was officially designated bilingual but who are unable to speak a single word of their second language. Honestly, was it really necessary to designate this position as bilingual? When a public servant goes to see his superior, knowing that this person has difficulty speaking the second language, the public servant understandably tends to use English in speaking to his boss, if this is his language.

[Texte]

• 1640

[Traduction]

Et alors, s'il a suivi des cours de formation, il pourrait dire à son subordonné: «Parlez-moi en français ou rédigez-moi ce mémoire en français». Mais non, il continuera en anglais. Cela se produit ici. Le français est peut-être plus utilisé ici, à la Chambre des communes, que dans les ministères, mais cette tendance se poursuit quand même. C'est un des problèmes que nous avons et ça continuera ainsi.

If he has taken language training, he could say to his subordinate: "Speak to me in French or draft this brief in French". But he does not, he will continue in English. This is what happens here. It may be that French is used more in the House of Commons than in the departments but the tendency is still the same. This is one of the problems we are faced with and it will continue to be with us.

Cela étant dit, monsieur le président, j'aimerais savoir, même si on a bien hésité, dans certaines provinces, à accorder des services bilingues, si la Fonction publique du Canada et son école des langues sont appelées à conseiller ou même à accepter comme étudiants qui paieraient leurs cours, des fonctionnaires d'administrations provinciales? Je sais bien que dans la région d'Ottawa, le gouvernement de l'Ontario a instauré certains services bilingues. Mais comment pourraient-ils consacrer tout l'ensemble d'une école des langues à une deuxième langue, soit le français, pour des fonctionnaires qui voudraient apprendre cette langue? Ou encore, il pourrait s'agir de la première langue, puisque c'était des Franco-Ontariens dont il était question. Leur français parlé, bien qu'on les désigne sous l'appellation de Franco-Ontariens, laisse à désirer, tout comme moi d'ailleurs qui suis Franco-Albertain. Ces personnes-là ne seraient pas préparées et n'auraient pas assez de confiance en elles pour écrire dans une deuxième langue. Voilà la difficulté! Dans le langage parlé, on excuse beaucoup de petites fautes, comme l'accent par exemple, les petites fautes de grammaire, etc. Mais dans le langage écrit, ça devient beaucoup plus difficile.

Having said that, Mr. Chairman, I would like to know, even though certain provinces have hesitated to grant bilingual services, whether the Public Service of Canada and its language school advise or accept as paying students civil servants from the provincial governments. I know that in the Ottawa area the Government of Ontario has begun to offer certain bilingual services. But how would they be able to provide an entire school for second language training, that is to teach public servants French? It could even be for the first language since the service is for Franco-Ontariens. Even though they may be given this name of Franco-Ontariens, their spoken French is not entirely satisfactory, as is the case for me being a Franco-Albertan. These persons might not have the necessary grounding nor enough confidence to write in a second language. In the spoken language there are lots of little things which might be forgiven, like a poor accent or small mistakes in grammar but it becomes much more difficult for the written language.

Le coprésident (M. Gauthier): Monsieur Lambert, avez-vous des questions à poser?

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Mr. Lambert, do you have a question?

M. Lambert: Oui. Monsieur le président, vous m'accordez dix minutes, lesquelles je peux utiliser comme je l'entends. Je peux faire une déclaration au cours de ce laps de temps!

Mr. Lambert: Yes. Mr. Chairman, I have 10 minutes which I may use as I choose. I may decide to make a statement during this time!

Le coprésident (M. Gauthier): Oui, mais avant que vous ne commenciez, nous avons décidé, le coprésident et moi-même, de convoquer une réunion du Comité directeur après cette séance pour nous deux et nous en avons une autre à 17h00 avec les membres.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Yes, but before you begin, we have decided, the joint chairman and I, to call a meeting of the steering committee after this sitting for us two and another one at 5 p.m. with the members.

M. Lambert: Très bien.

Mr. Lambert: I see.

Le coprésident (M. Gauthier): Je n'ai pas l'intention d'abrégé votre temps, mais il vous reste trois minutes.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): I do not intend to cut your time short but you have three minutes left.

M. Lambert: Ma question est celle-ci: n'avez-vous jamais reçu des demandes d'aide des provinces pour l'enseignement d'une deuxième langue?

Mr. Lambert: I will get to my question. Have you received any requests from the provinces for the teaching of a second language?

M. Gallant: Monsieur le président, nous avons effectivement reçu des demandes et nous avons des ententes ou des arrangements avec un certain nombre de provinces. Mais puisque cela dépasse nos attributions, à titre de Commission de la Fonction publique, nous oeuvrons par le truchement du Secrétariat d'État.

Mr. Gallant: Mr. Chairman, we have indeed received a number of requests and we do have understandings or arrangements with a certain number of provinces. But since this goes beyond our powers as a Public Service Commission, we offer this service through the Secretary of State.

Je vais demander à M. Roger Lapointe de broser un tableau rapide de ce qui a été fait dans ce domaine-là avec différentes provinces.

I will ask Mr. Roger Lapointe to give you a brief outline of what is being done in this field with the different provinces.

[Text]

Le coprésident (M. Gauthier): Monsieur Lapointe.

M. R. Lapointe: Par exemple au Manitoba, cette année, nous avons accordé toute la formation linguistique à la province du Manitoba par le biais d'une entente avec le Secrétariat d'État.

À Terre-Neuve, nous avons offert des cours du soir, conjointement avec la province, à des fonctionnaires provinciaux et fédéraux. À plusieurs endroits, nous avons inclus des fonctionnaires provinciaux dans nos cours de langue, à la demande du Secrétariat d'État.

Au Nouveau-Brunswick, cette année, nous avons travaillé d'une façon très intense avec le groupe d'étude qui étudiait les mesures contenues dans le rapport qui avait été soumis à la province pour leur donner des avis et des conseils sur la façon d'instaurer un système de formation linguistique dans la province du Nouveau-Brunswick.

• 1645

Nous sommes donc très ouverts à toute demande qui pourrait nous parvenir d'une province, qu'il s'agisse d'une demande d'avis, de conseils ou d'aide pour la formation de leurs professeurs ou pour l'organisation et la prestation des cours de formation, si cette demande nous parvient par l'intermédiaire du Secrétariat d'État.

M. Lambert: Monsieur le président, en deuxième lieu, est-ce que vous avez avisé ou est-ce que le Secrétariat d'État a avisé toutes les administrations provinciales des services que vous pourriez leur fournir? Dans ma province de l'Alberta, c'est surtout le manque d'éducation supérieure et universitaire que beaucoup de Franco-Albertains déplorent. Ceux qui ont eu une certaine formation en français parlent pratiquement un français de cuisine, si vous voulez. Justement, monsieur Gallant, on en a parlé au colloque à Edmonton. Voyez-vous, c'est une question de perfectionnement. Comme le disait M. Lacombe, il faudrait voir au perfectionnement de ces fonctionnaires dans les provinces. Franchement, ces personnes n'ont pas eu l'occasion de se servir du français suffisamment, c'est-à-dire du français écrit.

Je pense bien, monsieur le président, que la Commission pourrait examiner la situation un peu plus à fond pour aider les fonctionnaires provinciaux et fédéraux dans les provinces où, depuis 25 à 30 ans, l'enseignement du français laisse à désirer. C'est quelque chose de regrettable, mais c'est un fait.

Le coprésident (M. Gauthier): Monsieur Lapointe.

M. R. Lapointe: Je sais que le Secrétariat d'État a un guide à l'intention des gouvernements provinciaux et même des entreprises publiques et parapubliques dans lequel on se réfère à certains services d'aide que la Commission peut donner par l'intermédiaire du Secrétariat d'État. Cela, c'est une réalité. Chaque fois qu'une demande nous parvient par le biais du Secrétariat d'État, selon les ressources dont on dispose, on donne le service. Par exemple, on a donné des séminaires de formation pour les entreprises privées dans la province de Québec à la demande du Secrétariat d'État. Chaque fois qu'une demande nous parvient par l'intermédiaire du Secréta-

[Translation]

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Mr. Lapointe.

Mr. R. Lapointe: In Manitoba, we did offer this year the language training for the Province of Manitoba through the Secretary of State.

In Newfoundland, we have provided evening courses along with the province to federal and provincial public servants. In a number of areas, we have included provincial public servants in our language courses at the request of the Secretary of State.

In New Brunswick this year we have worked very hard with the study group investigating the measures recommended in the report submitted to the province on the setting up of a language training system in the province of New Brunswick.

So, we are very open to any request from the province either for advice, counsel or assistance in training teachers or in the organizations and delivery of training courses provided that request comes through the Secretary of State.

Mr. Lambert: Mr. Chairman, my second question is: have you or the Secretary of State informed the provincial governments of all the services you can make available to them? In my province, in Alberta, it is mainly the lack of higher and university education that Franco-Albertans deplore. For those who did receive training in French, it has become virtually a kitchen language. In fact, Mr. Gallant, this was the subject of a seminar in Edmonton. It is a question of language improvement. As Mr. Lacombe said, we must see that these officials in the provinces get a chance to perfect their language. Quite frankly, they have not had the opportunity to use enough written French.

Mr. Chairman, I would think that the Commission could give the situation closer examination with a view to helping the federal and provincial officials in the provinces where, for the past 25 to 30 years, instruction in French has really not been up to scratch. It is really regrettable, but it is the truth.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Mr. Lapointe.

Mr. R. Lapointe: I know the Secretariat of State has a guide for provincial governments and even for the public and parapublic sectors. This guide describes some of the assistance offered by the Commission through the Secretariat of State. That is a fact. Every time we get a request through the Secretariat of State, we respond to that request by offering a service, within the limits of available resources. For instance, we gave training seminars for private business in the province of Quebec following a request from the Secretariat of State. Every time a request is channelled through that department to us, we follow it up to the extent, of course, our resources will permit.

[Texte]

riat d'État, on y donne suite, selon les ressources dont on dispose.

Le coprésident (M. Gauthier): Merci, monsieur Lapointe.

Je regrette, mais je dois interrompre le dialogue, parce que M. Lalande a également des commentaires à faire. Le temps file. Monsieur Lambert, je m'excuse, mais je voudrais terminer la réunion avant 17h00, parce que M. Bockstael doit se rendre à la Chambre. On est un peu bouleversés ici par toutes sortes d'événements.

Monsieur Lalande, auriez-vous l'obligeance de faire quelques petits commentaires?

M. Gilles Lalande (sous-commissaire aux langues officielles): Oui. Je vais commencer par une question. J'ai noté que parmi les mesures institutionnelles préconisées par la Commission, il y avait l'accentuation de la dotation impérative, le relèvement de niveau des exigences linguistiques et une application différenciée du niveau dit C. Toutefois, on n'a pas parlé de la possibilité, et c'est la question que je voudrais poser, d'accroître le nombre de postes désignés comme postes «français essentiel». Est-ce une possibilité? L'avez-vous examinée. Par définition, s'il y avait plus de postes «français essentiel», on se trouverait à encourager, à stimuler le recours au français comme langue de travail. Alors la question est posée: est-ce que vous avez examiné cette possibilité-là?

M. Lacombe: Effectivement, c'est une mesure que le Conseil du Trésor doit examiner de plus près. Actuellement, 7 p. 100 des postes sont déclarés «français essentiel». On nous dit que la vaste majorité des postes au Québec qui ont été déclarés bilingues sont, à toutes fins utiles, «français essentiel». Mais c'est là une mesure que le Conseil du Trésor doit étudier de plus près. Il ne serait pas étonnant si le nombre de postes «français essentiel» augmentait, que le nombre de postes dits bilingues diminuerait. Ce sont sans doute un certain nombre de postes qui ont été déclarés bilingues qui risqueraient de devenir «français essentiel».

• 1650

M. Lalande: Pour enchaîner avec des commentaires à portée peut-être plus générale, tout en reconnaissant la bonne volonté de la Commission de la Fonction publique et le fait que la responsabilité première en la matière appartient au Secrétariat du Conseil du Trésor, je me demande si l'on ne procède pas de façon un peu risquée. Autrement dit, l'approche que l'on a retenue en ce qui a trait à la langue de service, à mon sens, ne s'applique pas *mutatis mutandis* à la langue de travail.

Pour la langue de service, on a eu une approche tous azimuts. On a obligé tous les ministères à la fois à offrir activement les services en français aux contribuables. Dans le cas de la langue de travail, il est bien évident que les ministères et les sociétés de la Couronne sont dans des situations tout à fait particulières les unes par rapport aux autres. Il y a des ministères, par exemple, où le taux de participation est tellement bas du côté francophone que l'on peut difficilement croire que les francophones qui y sont en petit nombre vont recourir au français comme langue de travail.

[Traduction]

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Thank you, Mr. Lapointe.

I am sorry, but I must interrupt this discussion because Mr. Lalande also has a few comments to make and time is flying. I apologize, Mr. Lambert, but I would like to end the meeting before 5 p.m. because Mr. Bockstael has to be in the House. There are all kinds of things happening and our schedule has been a bit altered.

Mr. Lalande, would you be so kind as to make your comments now?

Mr. Gilles Lalande (Deputy Commissioner of Official Languages): Yes. I will begin with a question. I notice that among the institutional measures advocated by the Commission, there is an emphasis on imperative staffing, an increase in language requirements and a different application of level C. However, there is no mention of the possibility of increasing the number of positions designated "French essential". Does that possibility exist? Have you considered it? If there were more French essential positions, we would, perforce, encourage and stimulate the use of French as a working language. So, my question is this: Have you considered that possibility?

Mr. Lacombe: This is actually a measure that Treasury Board must take a closer look at. At the moment, 7% of the positions are designated "French essential". We have been told that the vast majority of the positions in Quebec that have been declared bilingual are, for all intents and purposes, "French essential". But this is a measure that must be given closer consideration by Treasury Board. It would not be surprising to see an increase in the number of "French essential" positions and a decrease in the number of so-called bilingual positions. Undoubtedly, some of the bilingual positions would likely become French essential.

Mr. Lalande: Just to follow up with comments of a more general nature, while I recognize the good will of the Public Service Commission and the fact that the primary responsibility in this area resides with the Treasury Board Secretariat, I am wondering whether this procedure might not be a little too adventurous. In other words, our approach to the language of service does not apply *mutatis mutandis* to the language of work.

For the language of service, there is an across-the-board approach. All the departments at once were forced to provide service in French to the taxpayers. Now, where language of work is concerned, the departments and Crown corporations find themselves in a very peculiar situation. For instance, there are departments where the francophone participation rate is so low that one would hardly think francophones would use French as a language of work.

[Text]

Je voudrais signaler en passant une mesure, à mon avis, très louable. Il s'agit de l'exposition de livres scientifiques et techniques qui a lieu présentement au Centre des conférences et qui vise précisément à sensibiliser les anglophones ainsi que les francophones à l'existence d'outils de travail, de livres de recherche, de travaux de recherche dans le domaine scientifique et technique. Voilà, je pense, une mesure incitative qui ne peut être qu'excellente pour aider les gens qui travaillent dans les secteurs scientifique et technique à reconnaître enfin qu'il y a des possibilités de travailler en français. Par exemple, au Conseil national de recherches, il y a une espèce d'idée reçue, sacro-sainte, que l'on ne peut pas attaquer: l'anglais est la langue internationale de la science. Donc, il y a un problème énorme si l'on veut sensibiliser la majorité, les anglophones, à ces possibilités.

A mon avis, l'approche que l'on devrait privilégier, que le Secrétariat du Conseil du Trésor et la Commission de la Fonction publique devraient privilégier, c'est de choisir des secteurs qui se prêtent mieux que d'autres... Vous avez la Commission de la Fonction publique, vous avez le Secrétariat d'État, vous avez le Bureau du commissaire aux langues officielles qui sont des milieux où vraiment on peut utiliser le français comme langue de travail et où on l'utilise effectivement et largement. C'est peut-être en se centrant sur des secteurs que j'appellerais des secteurs témoins que l'on va finir par faire la preuve que l'on peut travailler en français dans la Fonction publique fédérale avec efficacité. Je dis que l'on ne va pas assez loin; je pense que l'on devrait peut-être même penser en termes de la psychologie du francophone qui aspire à travailler en français. Qu'est-ce que c'est? Ce n'est pas pour utiliser ses droits en disant: J'ai le droit de le faire, je le fais, peu importe si cela va créer des problèmes. Ce n'est pas cela du tout. Il s'agit d'assurer une meilleure participation au processus, de hausser la qualité du travail qu'il fait, donc de son rendement. Je pense qu'il y a là un message énorme à faire passer, une espèce de conscientisation, de sensibilisation de la majorité anglophone à ce fait-là. Je pense que c'est dans l'intérêt du système que de prêcher dans cette direction-là. C'est dans l'intérêt du système d'encourager les francophones et les autres qui le veulent à travailler en français parce que leur rendement va être meilleur. Je vois cela à notre propre bureau. Evidemment, cela présuppose que les patrons, les superviseurs, les sous-ministres ou les sous-ministres adjoints soient eux-mêmes en mesure de comprendre et d'apprécier.

On va se rendre compte qu'un francophone qui travaille en français travaille mieux que s'il était obligé de travailler en anglais. Je fais abstraction, évidemment, de cette génération de francophones qui sont dans la Fonction publique fédérale depuis 20 ou 30 ans et qui, eux, sont conditionnés; un certain nombre peuvent même être assimilés dans un certain sens. Mais il y a toute une génération de francophones plus jeunes qui aspirent à travailler en français; il y a des gens que je connais, et je me mets dans ce groupe, qui aujourd'hui voudraient continuer à travailler en français. Si on m'offrait une mutation dans un autre secteur, ma préférence irait à un secteur où je pourrais continuer, comme je le fais au Bureau du commissaire, à travailler en français. Je me sens plus à l'aise et j'ai l'impression que j'apporte une contribution pour

[Translation]

By the way, I would like to point out a measure which I feel deserves some praise. I am referring to the technical and scientific book fair that is being held at the Conference Centre. This event is aimed specifically at anglophones and francophones to make them aware of the existence of working tools, research books and research work in the scientific and technical fields. I think this is an excellent and stimulating measure that will encourage people working in the scientific and technical sectors to realize that, finally, it is possible to work in French. At the National Research Council there is a type of sacrosanct, generally accepted policy that English is the international language of science. So, that causes an enormous problem in making the majority, English-speaking Canadians, aware of the work done in French.

To my mind, the Secretariat of Treasury Board and the Public Service Commission should give preference to sectors that are more conducive to... There is a Public Service Commission, there is the Secretary of State and there is the Office of the Commissioner of Official Languages where French is used effectively and widely as a real language of work. It is perhaps in concentrating on the sectors that I call model sectors that we are going to be able to prove that we can work in French efficiently in the Federal Public Service. What I am saying is that we are not going far enough. I think we should even be thinking in terms of the psychology of the francophone who hopes to work in French. What does that mean? The francophone does not simply want to use his language because he has the right to do so and because he does not care whether or not he creates problems. That is not it at all. We are talking about more involvement in the process, increasing the quality of the francophone's work, and thus his or her performance. I think there is an important message here to get across, a type of awareness and conscience raising within the English-speaking majority. I feel it is in the interest of the system to head in this direction. It is in the interest of the system to encourage francophones and others who want to work in French to do so because their performance can only benefit. I can see this in our own office. Obviously, this presupposes that supervisors, deputy ministers and assistant deputy ministers are able to understand and to appreciate this need.

We will realize that a francophone working in French does better work than a francophone forced to work in English. Of course, I am not talking about the generation of francophones who have been in the federal public service for 20 or 30 years and who are conditioned; some of them may even be assimilated to some extent. However, there is a whole generation of younger francophones who would like to work in French. I know people, myself included, who would like to continue working in French. If I were offered a transfer to another job, I would prefer to transfer somewhere where I could continue to work in French, as I do in the Commissioner's office. I feel more at home in French and I feel that I can make a better contribution by working in French. I hope my boss is satisfied with my work. This is what

[Texte]

valable, meilleure, plus grande à l'institution dans laquelle je travaille en travaillant en français. J'espère que mon patron est satisfait. C'est ce que j'appelle aller un peu au fond des choses et voir le problème du point de vue de la psychologie du francophone.

• 1655

Le coprésident (M. Gauthier): Merci, monsieur Lalande. Est-ce que les commissaires ont des remarques à faire?

M. Gallant: Je pense que mon collègue veut répondre à la question. Je voudrais tout simplement vous faire remarquer qu'il y a des gens, des francophones qui sont dans la Fonction publique fédérale depuis 35 ans et qui ne sont pas encore assimilés.

Le coprésident (M. Gauthier): Monsieur Lacombe, un commentaire aussi bref que celui de M. Gallant.

M. Lacombe: Un commentaire très bref, monsieur le président. Je n'ai pas vu, dans les propos de M. Lalande, des contradictions par rapport à ce que nous avons dit. Bien au contraire! Il y a peut-être un léger désaccord au sujet des mesures universelles. Nous sommes d'accord que nous devons chercher à cerner des mesures qui seraient particulières à certains ministères, mais nous croyons qu'il y a encore place pour des améliorations sensibles au niveau de certaines mesures universelles.

Le coprésident (M. Gauthier): Monsieur Gallant, monsieur Lacombe, monsieur Lapointe et monsieur Emond, je vous remercie. Malheureusement, monsieur Emond, vous n'avez pas parlé beaucoup aujourd'hui.

Je dois dire aux membres du Comité que mercredi prochain, le commissaire aux langues officielles viendra témoigner. Ce sera probablement sa dernière visite au Comité à titre de Commissaire, et nous lui réservons un après-midi chaleureux, j'espère, et intéressant.

D'ici à mercredi prochain, la séance est ajournée.

[Traduction]

I call going to the heart of things, and seeing the problem from the psychological point of view of a francophone.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Thank you, Mr. Lalande. Would any of the commissioners have any comments?

Mr. Gallant: I believe my colleague would like to answer the question. I would just like to say that some francophones have been in the federal public service for 35 years and are not assimilated yet.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Mr. Lacombe, for a comment as brief as Mr. Gallant's.

Mr. Lacombe: My comment will be very brief, Mr. Chairman. I certainly saw no contradictions between what Mr. Lalande said and what we said. There may be a slight disagreement with respect to universal measures. We agree that we should try to define specific measures for some departments, but we think there is still room for considerable improvement with respect to some universal measures.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): I would like to thank you, Messrs. Gallant, Lacombe, Lapointe and Emond. Unfortunately, Mr. Emond, you did not have much to say today.

I would like to inform committee members that the Commissioner of Official Languages will be testifying next Wednesday. This will probably be his final visit to the committee as Commissioner, and I hope we will have a warm and interesting meeting with him.

Until next Wednesday, the meeting is adjourned.



Canada Post
Postage paid

Postes Canada
Port payé

**Book Tariff
rate des livres**

**K1A 0S9
OTTAWA**

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9*

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9*

WITNESSES—TÉMOINS

From the Public Service Commission

- Mr. Edgar Gallant, Chairman;
- Mr. Trefflé Lacombe, Commissioner;
- Mr. Roger Lapointe, Executive Director, Language Training Branch.

De la Commission de la Fonction publique:

- M. Edgar Gallant, président;
- M. Trefflé Lacombe, commissaire;
- M. Roger Lapointe, directeur exécutif, Direction générale de la formation linguistique.

SENATE
HOUSE OF COMMONS

Issue No. 5

Wednesday, June 20, 1984

Joint Chairmen:

Senator Lowell Murray
Mr. Jean-Robert Gauthier, M.P.

SÉNAT
CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 5

Le mercredi 20 juin 1984

Coprésidents:

Sénateur Lowell Murray
M. Jean-Robert Gauthier, député

*Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing
Joint Committee of the Senate and of the House of
Commons on*

*Procès-verbaux et témoignages du Comité mixte
permanent du Sénat et de la Chambre des communes de
la*

Official Languages Policy and Programs

Politique et des programmes de langues officielles

RESPECTING:

Reports of the Commissioner of Official Languages

WITNESS:

(See back cover)

CONCERNANT:

Rapports du Commissaire aux langues officielles

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

Second Session of the
Thirty-second Parliament, 1984

Deuxième session de la
trente-deuxième législature, 1984

STANDING JOINT COMMITTEE OF THE SENATE
AND OF THE HOUSE OF COMMONS ON OFFICIAL
LANGUAGES POLICY AND PROGRAMS

COMITÉ MIXTE PERMANENT DU SÉNAT ET DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES DE LA POLITIQUE ET
DES PROGRAMMES DE LANGUES OFFICIELLES

Joint Chairmen:

Senator Lowell Murray
Mr. Jean-Robert Gauthier, M.P.

Coprésidents:

Sénateur Lowell Murray
M. Jean-Robert Gauthier, député

Representing the Senate:

Représentant le Sénat:

Senators — Sénateurs

Asselin
Bosa

Donahue
Guay

Hébert
Robichaud

Thériault
Wood—(9)

Representing the House of Commons:

Représentant la Chambre des communes:

Messrs. — Messieurs

Berger
Bockstael
Bosley
Clarke (*Vancouver Quadra*)

Côté (M^{me})
Gimaïel
Gourd (*Argenteuil—Papineau*)
Kilgour

Lambert
Marceau
McDonald (Ms.)
(*Broadview—Greenwood*)

Nystrom
Reid (*Kenora—Rainy
River*)
St. Germain—(15)

(Quorum 6)

Les cogreffiers du Comité

François Prigent

Paul Bélisle

Joint Clerks of the Committee

Published under authority of the Senate and the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Publié en conformité de l'autorité du Sénat et du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and
Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, JUNE 20, 1984

(6)

[Text]

The Standing Joint Committee on Official Languages Policy and Programs met this day at 3:46 o'clock p.m., the Joint Chairman, Mr. Gauthier, presiding.

Members of the Committee present:

Representing the Senate: The Honourable Senator Murray.

Representing the House of Commons: Messrs. Bockstael, Bosley, Gauthier, Lambert and Reid (*Kenora—Rainy River*).

In attendance: From the Research Branch, Library of Parliament: Messrs. Serge Pelletier and Gerald Schmitz, Research Officers.

Witness: Mr. Maxwell F. Yalden, Commissioner of Official Languages.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference from the Senate dated May 9, 1984 and its Order of Reference from the House of Commons dated May 4, 1984, relating to the Reports of the Commissioner of Official Languages. (*See Minutes of Proceedings and Evidence for Wednesday, May 23 and Thursday, May 24, 1984, Issue No. 1.*)

Mr. Yalden made a statement.

On motion of Mr. Lambert, it was agreed,—That pursuant to the authority granted in its Order of Reference dated May 24, 1984 from the Senate and May 28 from the House of Commons, the Committee retain the services of Mr. Charles Strong of Quality Language Services, according to the terms of a contract to be negotiated with the Joint Chairmen and the Joint Clerks.

Mr. Yalden answered questions.

In accordance with the Order of Reference from the Senate dated May 22, 1984 and the Order of Reference from the House of Commons dated May 16, 1984, the Joint Chairman authorized that the memorandum submitted by the Commissioner of Official Languages be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence (*see Appendix "OLLO-2"*).

The Joint Chairman made a statement.

At 5:19 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Le cogreffier du Comité

Thomas Hall

Joint Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 20 JUIN 1984

(6)

[Texte]

Le Comité mixte permanent de la politique et des programmes de langues officielles se réunit aujourd'hui à 15 h 46, sous la présidence de M. Gauthier (coprésident).

Membres du Comité présents:

Représentant le Sénat: L'honorable sénateur Murray.

Représentant la Chambre des communes: MM. Bockstael, Bosley, Gauthier, Lambert et Reid (*Kenora—Rainy River*).

Également présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: MM. Serge Pelletier et Gerald Schmitz, attachés de recherche.

Témoin: M. Maxwell F. Yalden, Commissaire aux langues officielles.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi reçu du Sénat le 9 mai 1984 et de son ordre de renvoi reçu de la Chambre des communes le 4 mai 1984, relatifs aux rapports du Commissaire aux langues officielles. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du mercredi 23 mai et du jeudi 24 mai 1984, fascicule n° 1.*)

M. Yalden fait une déclaration.

Sur motion de M. Lambert, il est convenu,—Que conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par les ordres de renvoi du 24 mai pour le Sénat et du 28 mai pour la Chambre des communes, le Comité retienne les services de M. Charles Strong de «*Quality Language Services*», conformément aux conditions d'un contrat négocié avec les coprésidents et les cogreffiers.

M. Yalden répond aux questions.

Conformément à l'ordre de renvoi reçu du Sénat le 22 mai 1984 et à l'ordre de renvoi reçu de la Chambre des communes le 16 mai 1984, le coprésident autorise que le mémoire présenté par le Commissaire aux langues officielles soit publié en appendice aux Procès-verbaux et témoignages d'aujourd'hui (*voir Appendice «OLLO-2»*).

Le coprésident fait une déclaration.

A 17 h 19, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Wednesday, June 20, 1984

• 1546

Le coprésident (M. Gauthier): À l'ordre s'il vous plaît!

Nous avons le nombre de députés et de sénateurs requis pour recevoir et faire imprimer les témoignages. Tel qu'entendu, notre ordre de renvoi aujourd'hui a trait au rapport du Commissaire aux langues officielles déposé au Sénat le 9 mai 1984 et à la Chambre des communes le 4 mai 1984. Notre témoin est M. Maxwell F. Yalden, commissaire aux langues officielles.

Bonjour, monsieur Yalden! Je vous demanderais de nous présenter les gens qui vous accompagnent.

M. Maxwell F. Yalden (commissaire aux langues officielles): Voici M. Stuart Beaty, le chef de notre Direction de politique et de liaison et M. Kom, qui dirige le secteur politique de cette même direction.

Le coprésident (M. Gauthier): Bonjour, messieurs! Nous avons reçu votre document, lequel a été distribué. Je me demande s'il vous serait possible, en guise d'introduction, de parcourir brièvement le document, ce qui nous aiderait... Il a été distribué, n'est-ce pas?

M. Yalden: D'accord, monsieur le président. Ce sera fait en quelques mots seulement puisque je crois que le mémoire est déjà assez bref.

Tout d'abord, je pense qu'il y a plusieurs phases à la mise en oeuvre d'une politique de langue. Les trois principales consisteraient à traduire les principes en objectifs raisonnables, à élaborer des moyens administratifs qui répondraient à ces objectifs et finalement, à impliquer les participants afin qu'ils soient pleinement engagés dans le travail qui regroupe ces objectifs et ces moyens administratifs. Nous disons que nous nous trouvons toujours, et c'est notre avis, à ce stade, en face des systèmes et non pas en face de l'engagement individuel. C'est un sujet qui me préoccupe depuis que je remplis les fonctions de commissaire aux langues officielles.

We live, to a degree, in an unreal world of figures, of positions, of categories of language training, a world in which if you ask for proof that an institution is meeting the requirements of the Official Languages Act you will be given, by way of evidence, the number of bilingual positions they have, the number of persons to meet the requirements of those positions and so forth. As a matter of fact, on a very considerable proportion of the occasions when we draw a complaint to the attention of a deputy minister, he or she will reply that it must have been an *accident de parcours* because in that particular office they have so-and-so many bilingual positions and thus-and-so many persons who meet the requirements of those positions. And the fact that we have just told them that there was no service in the office, they consider to be, in a manner of speaking, tendentious, if not downright rude of us. I repeat—and I cannot repeat it too often—this is the heart of the problem. We have made a lot of progress in terms of numbers,

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le mercredi 20 juin 1984

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Order, please!

We have a sufficient number of members and senators to hear evidence and to print the proceedings. As agreed, our Order of Reference today deals with the report of the Commissioner of Official Languages tabled in the Senate on May 9, 1984, and in the House of Commons on May 4, 1984. Our witness today is Mr. Maxwell F. Yalden, Commissioner of Official Languages.

Good afternoon, Mr. Yalden! Would you please introduce your associates.

Mr. Maxwell F. Yalden (Commissioner of Official Languages): On my left is Mr. Stuart Beaty, Director of the Policy Analysis Liaison Branch, and on my right Mr. Kom, who looks after parliamentary relations in that branch.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Good afternoon, gentlemen! We have received your document, which has been distributed. I would ask you to please briefly summarize that document... it has been distributed, has it not?

Mr. Yalden: Certainly, Mr. Chairman. I will only need a few words, since the brief is fairly short.

First of all, I believe there are several phases to the implementation of a language policy. The three main phases consist of breaking down the basic principles into manageable objectives, providing administrative means which will enable people to respond to the new objectives, and finally getting individuals and institutions fully committed to achieving those objectives through those administrative means. We say that we are still at that stage, it is certainly what we think, at the systems level, and not at the personal commitment level. It has been my main concern since I have taken over the duties of Commissioner of Official Languages.

Dans une certaine mesure, nous vivons dans un monde irréel, de chiffres, de postes, de catégories de formation linguistique, un monde où si l'on demande preuve des accomplissements d'une institution dans l'application de la Loi sur les langues officielles, on vous cite le nombre de postes bilingues, le nombre de personnes qui répondent aux exigences des postes, etc.. En fait, très souvent, si l'on porte une plainte à l'attention d'un sous-ministre, ce dernier nous répondra qu'il s'agit d'un accident de parcours, car dans ce bureau, on a prévu tant de postes bilingues, et tant de personnes qui répondent aux exigences de ces postes. En fait, le fait même de dire qu'il n'y avait pas de service dans ce bureau leur semble une remarque plutôt tendancieuse et offensante. Je ne saurais le répéter trop souvent, c'est le coeur même du problème. Nous avons beaucoup progressé en termes de chiffres, en termes d'accroissement du nombre des positions dans les milieux bilingues, mais en réalité, la prestation du service et l'emploi des deux

[Texte]

in terms of multiplication of positions in the bilingual environment, but we have not come nearly as far in the reality of service, or the reality of the use of the two languages in the workplace, as we have in theory.

• 1550

I will skip the philosophy if I may so call it, that we introduced at the beginning of our paper in which we draw attention to the fact that we are not running a territorial system; we are trying to bring service to the minority public all across the country, always bearing in mind that one cannot provide the same sort of service in Vancouver or in Rimouski that one can and should in Ottawa. Basically, within the confines of what we are trying to do, and having regard to the realities of minority numbers in some parts of this country, we believe that service is feasible virtually everywhere.

I think it is the least complicated area, as I reflect on what has gone on during my time and as I look towards the future. It does not mean that the service is uniformly good. It is not. However, I think we have made substantial progress, particularly in the area in the national capital, and of course particularly in respect of any kind of written communication and any sort of exchange with the public where there is a time delay. The problem of face-to-face communication still remains, particularly outside the bilingual belt. This committee has noted on a number of occasions that once you get passed the western Ontario-Manitoba border, or once you go east of New Brunswick, there are in fact very few bilingual public servants. The level of service, as a result, is not satisfactory. It is far from satisfactory. On the other hand, there has been great progress in the centre.

Le coprésident (M. Gauthier): Monsieur Lambert.

Mr. Lambert: Satisfactory from who's point of view?

Mr. Yalden: From the point of view of the client, Mr. Chairman—the point of view of the public, the point of view of the taxpayers for whom, as I understand it, the whole system has been set up. And I might say also from my point of view.

Moi, je n'ai pas de doute, monsieur le président, avec le plus grand respect que je dois à l'honorable député. Je n'ai absolument aucun doute, et je crois que les faits que nous avons exposés, entre autres devant ce Comité, dans nos rapports annuels et ainsi de suite, sont probants. Par exemple, le nombre de bilingues à l'ouest de l'Ontario, dans toute la Fonction publique, est tel qu'il serait impossible d'offrir un service convenable. D'après nos chiffres pour l'an dernier, il y a seulement 773 personnes qualifiées dans les postes bilingues sur une population totale de plus de 50,000 fonctionnaires et une population, grosso modo, de 185,000 francophones. Il n'est pas possible de servir tout ce monde-là avec une poignée de gens bilingues.

Le coprésident (M. Gauthier): Combien?

M. Yalden: Sept cent soixante-treize, dans les quatre provinces de l'Ouest.

Le coprésident (le sénateur Murray): Ce sont des postes ou des titulaires?

[Traduction]

langues dans le milieu du travail est encore très loin de ce que ces chiffres reflètent.

Je ne parlerai pas des principes philosophiques que nous présentons au début de notre mémoire, pour souligner qu'il ne s'agit pas d'un système territorial; nous essayons d'assurer le service à un public minoritaire partout au pays, en tenant compte constamment du fait qu'on ne peut offrir le même niveau de service à Vancouver ou à Rimouski qu'on doit et qu'on peut offrir à Ottawa. Au fond, compte tenu des limites du mandat, et des réalités concernant la minorité dans certaines parties du pays, nous croyons qu'il est possible d'offrir le service presque partout.

En fait je pense que c'est le problème le moins complexe, si je tiens compte de ce qui a déjà été fait durant mon mandat, et de ce qui pourra être fait à l'avenir. N'allez pas croire pour autant que le service est bon partout. Ce n'est pas le cas. Toutefois, nous avons fait beaucoup de progrès, surtout dans la région de la capitale nationale, et bien sûr en matière de communication écrite, et de tout échange avec le public, lorsque les délais le permettent. Il reste bien sûr à régler le problème de la communication verbale, surtout à l'extérieur des régions bilingues. Le Comité a souvent fait remarquer qu'à l'ouest de la frontière de l'Ontario et du Manitoba, ou à l'est du Nouveau-Brunswick, il y a très peu de fonctionnaires bilingues et qu'en conséquence le niveau de service n'est pas satisfaisant. Il est même loin d'être satisfaisant. Par contre, on a fait beaucoup de progrès dans les régions centrales.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Mr. Lambert.

M. Lambert: Satisfaisant selon le point de vue de qui?

M. Yalden: Du point de vue du client, monsieur le président, du point de vue du public, du contribuable, pour qui tout ce système est établi et aussi de mon point de vue.

With the greatest respect for the Honourable Member, Mr. Chairman, I have absolutely no doubt in this regard, and I think that the fact that we have noted, particularly before this committee, in our annual report and elsewhere, our most convincing period, for instance, in all of the Public Service, west of Ontario, the number of bilingual people is such that it would be impossible to offer the appropriate level of service. According to last year's figures, there are only 773 qualified persons in bilingual positions, in a total of 50,000 public servants serving a population of roughly 185,000 francophones. It is not possible to serve all of these people with a handful of bilingual public servants.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): How many?

Mr. Yalden: Seven hundred and seventy-three in the four western provinces.

The Joint Chairman (Senator Murray): Is this a reference to the number of positions, or to the number of bilingual persons?

[Text]

M. Yalden: Sept cent soixante-treize personnes qualifiées dans les postes bilingues. Quant aux postes, il y en a 946, mais il y a seulement 773 personnes qualifiées dans ces postes. Même s'il y avait 946 personnes, ou même 1,000, 2,000 ou 3,000, ce serait à peine suffisant.

Voilà donc une première constatation. Selon nous, nous avons la capacité d'offrir le service. Nous avons devant nous un avenir assez positif, à notre avis, mais pour l'instant, surtout à l'ouest de l'Ontario et à l'est du Nouveau-Brunswick, la situation est à peine satisfaisante.

• 1555

The language of work we find—even looked at theoretically or abstractly, as it were—to be a much more difficult and complex problem. Indeed, it is so difficult from many points of view that sometimes I think in our office, as elsewhere, one is almost at a loss to know what to do.

In terms of behaviour patterns, we know that with a 75%, 25% breakout, which is what we have more or less, and with the kinds of habits that have grown up over 100 or more years, it is extremely difficult to look to a situation in which French, outside Quebec, will be a genuine language of work on a day-to-day basis.

We think there is increasingly a capacity on the part of anglophones to speak their second language, but the potential is largely passive. We find that francophones do not have recourse to the use of French nearly to the extent that one would hope and expect. Indeed, as some members will recall, the surveys that have been done suggest, curiously enough, that something like 70% or more of francophones are satisfied with the situation as it is. That in turn raises the question as to what government is supposed to be doing, what is the proper role of government, to ensure that the conditions exist that permit the use of the two languages, to try actively to persuade people to make the choice, or, indeed, in an extreme version, almost to regulate the use of language.

Our feeling is that before one gets to the very activist point of view, the activist course of action, one should at least be sure that real choices exist and that normal persuasion is there. We feel that in fact the choice is far from being as obvious and as clear as it should be, there are, in fact, too many signals—implicit, if not explicit—that suggest that speaking one language, the majority language, is the efficient way to proceed.

Finally, on the matter of participation, obviously the kind of choice you make about language of work is intimately tied up with the question of numbers of anglophones and francophones in the Public Service. You are all aware, I think, that over the past few years, indeed during the seven years that I have been in the job I have, the percentage of francophones versus that of anglophones has passed to a level that is, on the whole, very satisfactory. We also know, however—the persons present today—that those overall numbers, around 75%-25%, hide inequities, in terms of hierarchical position, in terms of regional participation, in terms of professional participation, and so on.

[Translation]

Mr. Yalden: Seven hundred and seventy-three persons qualified to hold these bilingual positions. There are, in fact, 946 positions but there are only 773 people qualified to fill them. Even if we had the 946, 1,000, 2,000 or even 3,000 persons, it would still hardly be enough.

That is a first observation. We feel that there is the capability to offer the service. The future looks fairly bright, but at the moment, certainly west of Ontario, and east of New Brunswick, the situation is hardly satisfactory.

Pour ce qui est de la langue de travail, nous croyons—même sur le plan théorique ou abstrait—qu'il s'agit d'un problème beaucoup plus difficile et plus complexe. C'est même tellement difficile de certains points de vue que parfois dans notre bureau, comme ailleurs, on se demande un peu quoi faire.

Pour ce qui est maintenant des tendances de comportement, nous savons qu'avec une proportion approximative de 75 p. 100, 25 p. 100, et à cause des habitudes qui se sont établies depuis 100 ans ou plus, il est extrêmement difficile de prévoir une situation où le français, à l'extérieur du Québec, serait la langue véritable de travail sur une base quotidienne.

Nous nous rendons compte de plus en plus que les anglophones tendent à parler leur langue seconde, mais ce potentiel est surtout passif. Nous voyons que les francophones n'ont pas recours autant au français que nous l'avions espéré. Certains parmi vous s'en souviendront sans doute, nous avons fait des enquêtes qui laissaient entendre, assez curieusement, qu'environ 70 p. 100 ou plus de francophones sont satisfaits de la situation actuelle. Que doit donc faire le gouvernement, quel rôle exactement doit-il jouer pour créer un contexte qui permettra l'utilisation des deux langues, pour tenter activement de persuader les gens de faire le choix, ou, à l'extrême, pour presque réglementer l'utilisation de la langue.

Nous sommes d'avis, avant d'adopter une attitude ou un plan très activiste, qu'il faudrait au moins s'assurer que des choix réels existent et qu'une persuasion normale s'exerce. De fait, nous sommes d'avis que le choix est loin d'être aussi évident et clair qu'il devrait l'être, et qu'il y a en réalité de trop nombreux signaux—implicites sinon explicites—laissant entendre que le fait de parler une langue, la langue de la majorité, est une façon efficace d'agir.

Finalement sur le plan de la participation, il est évident que le genre de choix qu'on fait au sujet de la langue de travail est intimement lié à la question du nombre d'anglophones et de francophones dans la Fonction publique. Vous êtes tous au courant, je crois, qu'au cours des dernières années, certainement pendant les sept dernières années que j'ai occupé ce poste, le pourcentage de francophones comparativement à celui des anglophones s'est élevé dans l'ensemble à un niveau très satisfaisant. Nous savons également, cependant—les personnes qui sont ici présentes aujourd'hui—que ces chiffres globaux, cette proportion 75 p. 100, 25 p. 100, cachent des injustices, sur le plan hiérarchiques, sur le plan de la participation régionale, de la participation professionnelle et autres.

[Texte]

I will not go into the matter of non-federal areas of bilingualism, although we mentioned some of them in the paper, because I do not want to take more time of the committee. Let me make one point, however, and that is that as positive as are our developments in the area of French immersion, French as a second language, we must not mistake French as a second language for teaching in the minority language and we must not suppose one to be a substitute for the other.

I think I will end where I began, by saying that we must not, at all costs, within the Public Service, assume that the system is a substitute for the reality, that because we have this vast machine that exists in every department of government to look after language—some of them very considerable undertakings, for example, in a department like National Defence—that because we have the numbers, because we have the machinery, we have solved the problem. The numbers, the machinery, the systems, are not identical with a solution to the problem. The solution to the problem lies with all those involved, but particularly those at the top, particularly those in the senior management in government departments, up to and including the Ministers and the Cabinet collectively, that they take seriously the matter of language reform. I think that will happen to the degree that there is a public interest in the matter. I have been pleased, in my years as Commissioner, to see press and electronic media which are increasingly interested in and increasingly articulate about the problem of language. And I have been particularly fortunate, Mr. Chairman, in being present for the creation of, first, a special committee of Parliament on language and, now, a standing joint committee. I think there is no better way in which Parliament can bring to bear the kind of influence which can only be salutary in this area, and I have been very pleased to participate in the work of this committee since the beginning.

• 1600

My final paragraph, with your permission, I shall read. We often hear the criticism that bilingualism is divisive. In so far as this is meant to suggest that we have lost a halcyon past of interlinguistic harmony, I feel obliged to report that the good old days were probably more myth than reality. It also appears to mean, however, that bilingualism supposedly promotes the rights of a particular group or groups at the expense of others. The projection of this zero sum view is guaranteed to provoke resentment, but I doubt that it represents a true picture of our contemporary language arrangements. Nor does it foreshadow accurately what we can and should achieve: A Canada in which linguistic protectionism and suspicion are superseded by a generous collective enjoyment of our differences and respect for the rights that endorse them.

Merci, monsieur le président.

Le coprésident (M. Gauthier): Merci, monsieur Yalden.

Avant de passer aux questions, j'aimerais que les députés et sénateurs présents m'accordent quelques minutes. Le sénateur

[Traduction]

Je ne vais pas aborder la question des domaines non fédéraux dans le contexte du bilinguisme, même si nous en mentionnons quelques-uns dans l'exposé, car je ne veux pas prendre trop de votre temps. Permettez-moi de vous dire une chose cependant, même si notre expansion dans les domaines de l'immersion française et du français comme deuxième langue est positive, nous ne devons pas faire l'erreur de considérer le français comme une langue seconde d'enseignement d'une langue minoritaire et nous ne devons pas supposer qu'une langue remplace l'autre.

Je crois que je vais terminer là où j'ai commencé, en répétant que nous ne devons pas, pour quelque considération que ce soit, à la Fonction publique, supposer que le système est un substitut pour la réalité, et que parce que nous avons cette vaste machine qui existe dans chaque ministère du gouvernement et qui s'occupe des langues—au ministère de la Défense nationale par exemple, c'est une entreprise considérable—que parce que nous avons les nombres, la machinerie, nous avons résolu le problème. Les nombres, la machinerie, les systèmes ne représentent pas une solution au problème. Ce sont les parties intéressées, surtout les cadres des ministères du gouvernement, jusqu'au niveau des ministres et du Conseil des ministres qui peuvent fournir la solution. Il faut que ces personnes prennent au sérieux la question de la réforme linguistique. Cela dépendra de l'intérêt du public pour la question. Pendant mon mandat comme commissaire, j'ai été heureux de constater que les journalistes et les médias électroniques s'intéressent de plus en plus au problème linguistique et en parlent de plus en plus. J'ai été surtout heureux, monsieur le président, d'assister à la création d'abord d'un comité spécial du Parlement sur les langues officielles, et maintenant à la création d'un comité mixte permanent. À mon avis, c'est la meilleure façon pour le Parlement d'exercer des pressions salutaires dans ce domaine et j'ai toujours été très content de participer aux travaux de ce Comité.

Avec votre permission, je vais lire le dernier paragraphe de mon mémoire. On entend souvent dire que le bilinguisme est une source de division. Si cela veut dire que nous vivions auparavant dans l'harmonie interlinguistique, je crains fort que, «le bon vieux temps» ne tienne davantage de la fabulation que de la réalité. Cela laisse aussi entendre que le bilinguisme favorise les droits d'un ou de plusieurs groupes aux dépens de ceux des autres. Pareille perception des choses ne peut bien sûr qu'attirer la rancoeur, mais elle ne représente guère, à mon avis, notre situation linguistique réelle. Elle ne présage pas non plus de ce que nous pouvons et devons réaliser, c'est-à-dire un Canada où les attitudes défensives et les susceptibilités cèdent la place au plaisir de goûter joyeusement et collectivement nos différences et au respect des droits qui ont pour objet de les protéger.

Thank you, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Thank you, Mr. Yalden.

Before proceeding with questions, I would ask for the attention of members and Senators for a few moments.

[Text]

Murray doit se présenter à un autre comité mais avant qu'il nous quitte, j'aimerais que l'on discute et adopte, si possible, une motion qui a été déferée aux deux coprésidents.

Vous vous souviendrez, lors de notre réunion de la semaine dernière, qu'on nous avait confié le mandat de négocier avec M. Charles Strong, de *Quality Language Services*, un contrat de travail. Alors, nous avons rencontré M. Strong et avons discuté avec lui. Nous en sommes venus à une entente qui, je crois, est acceptable. Si j'ai l'approbation du Comité, j'aimerais vous faire part de la motion suivante:

Il est proposé par M. Lambert que, conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par les ordres de renvoi du 24 mai pour le Sénat et du 28 mai pour la Chambre des communes, le Comité retienne les services de M. Charles Strong de *Quality Language Services*, conformément aux conditions d'un contrat négocié avec les coprésidents et les cogreffiers.

Y a-t-il ces commentaires? Monsieur Lambert.

M. Lambert: Oui, monsieur le coprésident. Vous embaucherez M. Strong à compter de quelle date? Avez-vous arrêté une date précise? Nous allons clore nos travaux et les reprendre à nouveau...

Le coprésident (le sénateur Murray): Les coprésidents ont suggéré à M. Strong d'accomplir un certain travail au cours de l'été, soit préparer un *briefing book* en plus d'autres tâches que nous lui avons suggérées. Donc, son mandat commencerait à compter d'aujourd'hui, enfin si les membres accordent leur approbation...

M. Bockstael: Au rapport du Comité.

Le coprésident (le sénateur Murray): Oui, c'est cela.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): If I could just review, Mr. Lambert, for you the three main points that we were told to negotiate with Mr. Strong. First of all, we were to review and summarize what the committee has already done on the language of work issue. As you know, we were to report to the House of Commons on this matter, if we had time. We have heard, I think, most of our witnesses on the matter. We still have to get together a draft report for the committee's consideration.

Then he was to develop a briefing book on official languages for distribution to the committee members in the forthcoming Parliament so they would know exactly where we have been and what we have done, and a kind of glossary of terms, if you like, that have come into use in this committee.

Then he was to develop the detailed options for future work of the committee, including a possibility of travel in Canada or outside.

Those three points were the approach we were asked by the committee to develop with Mr. Strong, which we did. Now the motion is that we confirm this by contract with Mr. Strong.

[Translation]

Senator Murray has to attend another committee meeting, but before he leaves, I would like us to discuss and adopt, if possible, a motion that was presented to the two Joint Chairmen.

You will recall that at our meeting last week, we were given a mandate to negotiate a contract with Mr. Charles Strong, of Quality Language Services. We have met with Mr. Strong, and discussed this matter with him. We have reached an agreement, which I believe is acceptable. If I have the committee's approval, I would like to inform you of the following motion:

It is moved by Mr. Lambert that pursuant to the authority granted in its order of reference dated May 24th, 1984, from the Senate, and May 28th from the House of Commons, the committee retain the services of Mr. Charles Strong of Quality Languages Services, according to the terms of a contract to be negotiated with the Joint Chairmen and the Joint Clerks.

Are there any comments? Mr. Lambert.

Mr. Lambert: Yes, Mr. Joint Chairman. As of what date would Mr. Strong be hired? Have you agreed on a specific date? We are going to be ending our work and resuming again...

The Joint Chairman (Senator Murray): The Joint Chairmen suggested that Mr. Strong do some work during the summer, including the preparation of the briefing book. The contract would, therefore, come into effect as of today, if the members approve...

Mr. Bockstael: The committee's report.

The Joint Chairman (Senator Murray): Yes, that is correct.

Le coprésident (M. Gauthier): J'aimerais simplement passer en revue, pour vous monsieur Lambert, les trois points principaux qu'on nous a demandé de négocier avec M. Strong. Il fallait tout d'abord examiner et résumer le travail déjà accompli par le Comité au sujet de la question de la langue du travail. Comme vous le savez, le Comité devait faire rapport à la Chambre des communes sur cette question, si nous avions suffisamment de temps. Je pense que nous avons déjà entendu la plupart des témoins au sujet de la langue du travail. Il nous reste à rédiger un avant-projet du rapport pour étude par le Comité.

Il devait mettre au point un livre d'instructions sur les langues officielles pour le distribuer aux membres du Comité du Parlement à venir, afin qu'on sache où nous en étions et ce que nous avons fait, un glossaire en quelque sorte, dont pourrait se servir le Comité.

Il devait également identifier des solutions de rechange détaillées pour le futur travail du Comité, y compris la possibilité de voyager au Canada et à l'étranger.

Le Comité nous a demandé de travailler avec M. Strong à l'élaboration de ces trois questions. La motion présentée vise à confirmer cela par contrat avec M. Strong. Comme vous le

[Texte]

He has, as you know, been working with this committee before as a research director or research co-ordinator or research consultant. We are now proposing that he be named research co-ordinator for this committee and, with the great assistance we have had from the Library of Parliament, help the committee to develop its work in a more efficient manner, or as highly efficient as possible.

Mr. Lambert: Yes, well . . .

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Mr. Lambert.

Mr. Lambert: —my future work with regard to this committee has several major question marks about it. When this committee will resume its work has one bearing on it, and also my own particular status will have a bearing on it.

But what I would like to know is that, among Mr. Strong's terms of reference to build up . . . and this follows on what questioning I am going to do on the commissioner here . . . On the determination of the nature of the requirement for both languages at work, I have an impression that there is a sort of incestuous consideration of this based upon simply looking at Ottawa rather than the rest of the country and that Ottawa is not the rest of the country. It seems to me that there has to be somewhere worked out by Mr. Strong the examination of that particular question and that this may ultimately lead this committee to examine certain points not from Ottawa's viewpoint but out in the field and talking to people there rather than here.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): You are referring to the third point I mentioned, Mr. Lambert, the question of detailed options for future work of the committee—including travel, so that implies contacts.

Mr. Lambert: The travel part is only a consequence if you determine the nature of the work because statistically—and here I am subject to correction from the commissioner—a lot of the statistical information and the actual seeing *en place* was done by the original Laurendeau-Dunton commission, which sat many, many years ago and there have been certain changes.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): With all due respect, that can be part of our work in the months or the years to come.

Mr. Lambert: Yes.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): To your first question on the state of the committee, I think you realize as much as I do that we are now a standing committee. Therefore our status as a committee is established.

Mr. Lambert: Notwithstanding that most of its deliberations are taken sitting down . . .

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Thank you, sir.

Mr. Lambert: —we are still a standing committee.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Are there any further comments on the motion?

[Traduction]

savez, il a travaillé avec ce Comité auparavant en tant que directeur ou coordonnateur de la recherche ou consultant en recherche. Nous proposons maintenant qu'il soit nommé coordonnateur de la recherche pour le Comité et étant donné l'aide importante que nous recevons de la Bibliothèque du Parlement, il pourrait aider au Comité à travailler de la façon la plus efficace possible.

M. Lambert: Oui, eh bien . . .

Le coprésident (M. Gauthier): Monsieur Lambert.

M. Lambert: . . . je me pose certaines questions concernant mon travail au sein de ce Comité, par rapport à la date de reprise de nos travaux ainsi que mon statut éventuel.

Je ce que j'aimerais savoir, au sujet du mandat à confier à M. Strong pour—et je soulève la question pour faire suite à ce que je demanderai au commissaire . . . Lorsqu'il s'agit de déterminer la nature des critères pour les deux langues, au travail, j'ai l'impression qu'il y a en quelque sorte des considérations incestueuses en ce sens que simplement on regarde vers Ottawa plutôt que vers le reste du pays, et qu'Ottawa n'est pas le reste du pays. J'ai l'impression qu'il faudra à un certain moment que M. Strong étudie cette question particulière, et par la suite le Comité pourrait être amené à examiner certaines questions non pas du point de vue d'Ottawa mais il pourrait le faire sur le terrain, en parlant aux gens plutôt qu'en demeurant ici.

Le coprésident (M. Gauthier): Vous faites allusion à la troisième question que j'ai mentionnée, monsieur Lambert, celle des solutions de rechange détaillées pour le futur travail du Comité—y compris les voyages, et cela suppose des contacts.

M. Lambert: La partie voyage n'est qu'une conséquence si vous voulez déterminer la nature du travail, car statistiquement—et le commissaire peut me corriger si je me trompe—beaucoup d'informations statistiques ont été fournies par la Commission Laurendeau-Dunton qui a été sur place et qui a siégé pendant de nombreuses années, mais il y a eu certains changements.

Le coprésident (M. Gauthier): Sauf le respect que je vous dois, ces éléments peuvent faire partie de notre travail dans les mois ou les années à venir.

M. Lambert: Oui.

Le coprésident (M. Gauthier): Pour ce qui de votre première question concernant le statut du Comité, vous vous rendez compte comme moi que nous sommes maintenant un comité permanent. Par conséquent, notre statut en tant que comité est établi.

M. Lambert: En dépit du fait que la plupart de ces délibérations se font alors que nous sommes toujours assis . . .

Le coprésident (M. Gauthier): Je vous remercie, monsieur.

M. Lambert: . . . alors que nous sommes toujours un comité permanent.

Le coprésident (M. Gauthier): Y a-t-il d'autres commentaires au sujet de la motion?

[Text]

I take it that there is unanimous consent to adopt the motion.

Some Hon. Members: Agreed.

Motion agreed to.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Thank you, Mr. Senator.

Now, to get back to our work here, I have an awful lot of questions I would like to ask you, Mr. Yalden, but I will start by giving the floor to my friend Mr. Bosley to soften you up and get you really going.

Mr. Bosley.

Mr. Bosley: Mr. Chairman, I may disappoint you. It is not my purpose today to soften up Mr. Yalden. In fact, my primary purpose is to say thank you for seven valuable years. I have some questions, Mr. Chairman, but I hope that at some point we will make an official expression of our... Mr. Yalden and I, and certainly other members of my party, have not always been in agreement on all things, and that is the way it should be. Whether the press rumours about his next post turn out to be true or not...

• 1610

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): What is that?

Mr. Bosley: Well, I am only reporting what I read in the press, Mr. Chairman, but there is some apparent possibility that our next Official Languages Commissioner and Mr. Yalden are switching posts. Whether that turns out to be true or not... and I know Mr. Yalden is not in a position to make any comment, but I think we would want him to know that wherever he goes next, he goes with our best wishes, all of us. I would think that would be important.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): That can be taken unanimously, Mr. Bosley.

Mr. Bosley: We do not get many official opportunities to say those things, and I think they should be said.

I do not particularly have questions, as much as I really want to... I think Mr. Yalden will know the part of his report that I perhaps want to ask him about a little further, and it is the part that he finds puzzling. He will know what I refer to because I think our dilemma as a committee will be projecting where we need to look.

We have spent quite a lot of time, Mr. Chairman, on the language-of-work issues and, as Mr. Yalden knows, I have spent quite a lot of time puzzling over the preferences expressed by those in the service, particularly when we saw the figures about francophones and whether they were satisfied with their ability to use French, and whether anglophones were satisfied with their ability to use French, particularly. When I read my mail, Mr. Chairman, sometimes I think that if there was perhaps a day when the francophones in this country resented deeply their inability to work in the service in their own language, we may in fact have found a way to equalize

[Translation]

Je crois que le consentement est unanime pour que nous adoptions la motion.

Des voix: D'accord.

Motion adoptée.

Le coprésident (M. Gauthier): Je vous remercie, monsieur le sénateur.

Revenons à notre travail, j'ai énormément de questions à vous poser, monsieur Yalden, mais je vais commencer par donner la parole à mon ami M. Bosley afin qu'il vous conditionne un peu pour que vous puissiez démarrer.

Monsieur Bosley.

M. Bosley: Monsieur le président, je peux vous décevoir. Je n'ai pas l'intention aujourd'hui de conditionner M. Yalden. De fait, j'ai comme premier objectif de vous remercier pour ces sept précieuses années. Je voudrais poser quelques questions, monsieur le président, et j'espère qu'à un certain moment nous allons officiellement exprimer notre... M. Yalden et moi-même, et certainement d'autres membres de mon parti, n'ont pas toujours été d'accord sur tout, et c'est comme ça qu'il faut que ce soit. Quant à savoir si oui ou non les rumeurs des journaux se révéleront vraies quant à son prochain poste...

Le coprésident (M. Gauthier): Qu'est-ce que c'est?

M. Bosley: Eh bien je ne fais que rapporter ce que j'ai vu dans les journaux, monsieur le président, apparemment il serait possible que notre prochain commissaire aux langues officielles et M. Yalden échangent leurs postes. Je ne sais pas si ce sera le cas ou non... Je sais que M. Yalden n'est pas en mesure de faire des commentaires, mais j'aimerais qu'il sache que quel que soit l'endroit où il ira, nos bons vœux l'accompagnent. Je parle au nom de tous. Je crois que c'est important de le mentionner.

Le coprésident (M. Gauthier): C'est une remarque qui fait l'unanimité, monsieur Bosley.

M. Bosley: Nous n'avons pas souvent l'occasion officiellement de dire ces choses, mais je crois qu'il faut les dire.

Je n'ai pas vraiment de questions à poser, je crois que M. Yalden sait sur quelle partie de son rapport j'aimerais lui demander des précisions, et c'est la partie qui le rend également perplexe. Il sait à quoi je fais allusion car je crois que notre dilemme en tant que Comité sera de prévoir ce que nous devons étudier.

Nous avons passé beaucoup de temps, monsieur le président, sur les questions de la langue au travail, comme M. Yalden le sait, et j'ai passé beaucoup de temps à me poser des questions sur les préférences qu'ont exprimées les fonctionnaires surtout lorsqu'on voit les chiffres concernant les francophones lorsqu'on leur demande s'ils sont satisfaits de leur possibilité d'employer le français, et lorsqu'on demande aux anglophones s'ils sont satisfaits de leur possibilité d'utiliser le français. Lorsque je lis mon courrier, monsieur le président, je me dis parfois que si un jour peut-être les francophones devenaient aussi irrités que les anglophones du fait qu'ils ne peuvent

[Texte]

resentment. The mail would suggest that anglophones are reaching the point where they may have a similar but different resentment. Maybe the Commissioner could help me.

I suspect we have unintentionally created an impression that in order to get ahead, if I can use that phrase, people who are coming in or starting out, or are at low-down levels of the service, now believe quite deeply that to be successful one is going to have to be bilingual. I suspect, one would argue, that is a good thing in terms of the objectives of the Act and the objectives of Parliament. But I do not know this; I just wonder whether the issue for most public servants today is not the ability to use one's own official mother tongue, or one's chosen official language, but whether in fact for both francophones and anglophones the real issue of concern may be the inability to use the other language.

If you are an anglophone, in order to maintain what foremost of them what is a new language . . . The Commissioner makes his own comments in here about whether the training programs have been adequately effective, and that is a subject we will probably want to get into at some point in terms of helping people learn what is to them a second language. I mean whether francophones with their stated preferences, as shown to us in the committee, are not in fact trying to signal through those surveys a desire to get as much time as they can in the workplace in the other language; and whether in fact that may not also be true for anglophones in order for both to develop language capacity in the other language so as to, I suspect, assist themselves in career development potential. If that is true, then I guess the question for the Commissioner is: Do we have a way to test that? Should we be testing it? I admit to him openly that this is a hypothesis and not proven.

• 1615

Should the committee be concerned, as it goes along in the next year, with the potential conflict between the desire to encourage people to use their language, in the commissioner's language, I think, to make sure that it is possible for themselves and others to use their own language? The commissioner has talked before about encouraging francophones to use their French in the civil service—against what strikes me as a probably legitimate desire to develop language capacity in both languages to get promoted. In our concerns about the language of work, how should we strike a balance between those two I think quite legitimate aspirations?

That is a long preamble, but I think that is going to be a significant issue as we monitor the development of languages in the civil service.

Mr. Yalden: Mr. Chairman, I agree, and Mr. Bosley knows I agree, with much of what he has had to say about the difficulties of balancing off these two considerations. As he talks, I have been looking at pages 56 and 57 of our 1983

[Traduction]

travailler dans leur propre langue, au sein de la Fonction publique, nous aurions alors réussi à équilibrer le niveau d'irritation. D'après mon courrier, je remarque maintenant une irritation semblable, bien que différente, chez les anglophones. Le commissaire pourrait peut-être m'aider.

Je soupçonne que nous avons créé sans le vouloir l'impression que pour avancer, si je peux me servir de cette expression, les gens qui arrivent ou qui débutent dans la Fonction publique, ou qui sont à des niveaux peu élevés, croient maintenant très fermement que pour réussir il faudra devenir bilingue. On pourrait prétendre, je le soupçonne, que c'est une bonne chose par rapport aux objectifs de la Loi et ceux du Parlement. Je ne sais pas, toutefois, je me demande simplement si le problème pour la plupart des fonctionnaires aujourd'hui n'est pas la possibilité d'utiliser sa propre langue maternelle officielle, ou la langue officielle de son choix, mais plutôt pour les francophones et les anglophones l'impossibilité de se servir de l'autre langue.

Si on est anglophone, pour conserver ce qui pour la plupart est une nouvelle langue . . . le commissaire nous donne ses propres commentaires ici quant à savoir si les programmes de formation ont été vraiment efficaces, et c'est probablement un sujet que nous voudrions à un certain moment étudier pour aider les gens à apprendre ce qui pour eux est une langue seconde. Autrement dit, les francophones qui ont exprimé leur préférence devant ce Comité ne sont-ils pas en fait en train d'essayer de nous dire qu'ils souhaitent avoir autant d'occasion que possible de parler l'autre langue dans leur milieu de travail; quant aux anglophones, ne veulent-ils pas aussi développer leurs capacités linguistiques dans l'autre langue, afin d'améliorer leur potentiel pour poursuivre une carrière. Si c'est vrai, je pose donc la question au commissaire: est-ce que vous avez un moyen de le vérifier? Est-ce que nous devrions le vérifier? Je lui avoue très franchement qu'il s'agit là d'une hypothèse et non pas de faits établis.

Au cours de l'année qui vient, le Comité devrait-il s'inquiéter du conflit possible entre ces deux désirs légitimes: le désir d'encourager les fonctionnaires à utiliser leur propre langue, selon le commissaire lui-même, pour s'assurer qu'ils auront, aussi bien que d'autres la possibilité de travailler dans leur propre langue. Le commissaire a souvent parlé d'encourager les francophones à utiliser le français dans la Fonction publique, et de leur désir, que je comprends parfaitement moi-même, d'utiliser l'autre langue en vue d'accroître leur niveau de compétence afin de se rendre admissibles à des promotions. Dans le contexte de la langue de travail, comment pouvons-nous concilier les deux?

C'est un long préambule, mais je pense que cette question se révélera point très importante au fur et à mesure que nous essayerons de voir la façon dont les langues sont utilisées dans la Fonction publique.

M. Yalden: Monsieur le président, M. Bosley sait que je suis d'accord avec lui au sujet de la difficulté de trouver l'équilibre entre les deux. Pendant qu'il parlait, je regardais les pages 56 et 57 de notre rapport de 1983. Je ne sais pas si tout le monde

[Text]

report, if anyone has that here, where we see that in 1981 anglophones were using French—and I will speak exclusively of the national capital, because it gets too complicated if we try to talk about all the regions; and in any event, that is the region in which there are more public servants than any other. In 1981 anglophones were using French 16% of the time; francophones were using English 58% of the time. The satisfaction figures were that anglophones were—about half were satisfied, and about half felt they should be using more French; francophones—about 70% were satisfied, and a very small proportion, 4%, felt they should be using more English, and 25%, which is a substantial number, felt they should have the opportunity to use more French.

So the figures show that all the considerations that Mr. Bosley refers to are in play. There are anglophones who want to use more French than they do. There are a lot of them. There are francophones who want to use more French than they do; a fair number. Yet the proportions in which French is used do not seem to be going up very much. So for all this wanting to use French, it does not seem in fact to be being used more than it is.

We asked ourselves why that should be the case, and one of the answers we come up with consistently is that whatever people say, what they do, and particularly what they do at the higher levels of the administration, by way of signalling, very quietly, but nevertheless very authoritatively, that it is more efficient, quicker, and more economical to use one language, which inevitably turns out to be the language of the majority, of course, not the language of the minority—that militates against the free use of the two languages; the free choice.

I suppose we would say, in the hierarchy of activism that I described in my notes to the committee, which begins with ensuring that conditions exist and moves to actively trying to persuade people to a stage where you practically force them to use a given language, that my office would be of the view that if you have provided the conditions—genuinely provided the conditions—in which one can work in either language, then that is about all you can do—perhaps with a little gentle persuasion to try to overcome rather deeply rooted habits of people who, in certain institutions—I think the armed forces would be one of them—have so deeply rooted a habit of speaking English that you really do perhaps have to persuade them a little to remind them that it is possible to use the other language. But in many departments it would probably suffice if it were perfectly clear that you could do that. But in our view it is not perfectly clear that you can do that if you are in a department, let us say, where there is a management committee of some sort, with a dozen or so people on it, and the four most senior ones consistently speak English and always revert to English, and if anybody tries to speak French they speak back in English, and in which all the papers presented to the committee are in English, and the minutes are kept in English, and the decisions are taken in English, and so on.

[Translation]

l'a. Il y est indiqué qu'en 1981 les anglophones utilisaient le français, je ne parle ici que pour la Région de la capitale nationale, la question devient beaucoup trop compliquée dans les autres régions, et de toute façon, c'est dans la Région de la capitale nationale qu'il y a le plus de fonctionnaires, en 1981, donc les anglophones utilisaient le français 16 p. 100 du temps. Les francophones utilisaient l'anglais 58 p. 100 du temps. Pour ce qui est des taux de satisfaction, les anglophones étaient satisfaits dans une proportion de 50 p. 100 environ. Les autres 50 p. 100 estimaient qu'ils devraient avoir la chance d'utiliser davantage le français. Les francophones, eux, étaient satisfaits dans une proportion de 70 p. 100, 4 p. 100 d'entre eux, c'est une très faible proportion, estimant qu'ils devaient avoir l'occasion d'utiliser davantage l'anglais et 25 p. 100, c'est beaucoup, estimant qu'ils devaient avoir la chance d'employer le français davantage.

Les chiffres démontrent donc que toutes les considérations dont a fait état M. Bosley entrent en ligne de compte. Il y a beaucoup d'anglophones qui veulent avoir la chance d'utiliser le français davantage. Et il y a bon nombre de francophones qui voudraient également utiliser le français davantage. Entre temps, le taux d'utilisation du français reste à peu près le même. Il ne progresse guère. Malgré le fait que les fonctionnaires veulent utiliser le français davantage, le français n'est pas utilisé davantage.

Nous nous sommes demandés pourquoi et nous nous sommes aperçus qu'une des réponses pouvait être la suivante. Il y a une différence entre ce que les gens disent et ce qu'ils font, surtout aux plus hauts échelons de l'administration. Ils laissent entendre, de façon discrète, mais néanmoins avec beaucoup d'autorité, qu'il est plus efficace, plus rapide et plus économique d'utiliser une seule langue, inévitablement la langue de la majorité, par opposition à la langue de la minorité. C'est un facteur qui milite contre l'usage libre des deux langues, contre le libre choix.

Dans mes notes au Comité, lorsque je décris les divers degrés d'activisme, du stade de l'instauration des conditions adéquates au stade qui consiste à presque forcer les gens à utiliser une langue ou une autre, mon bureau est d'avis qu'une fois les conditions adéquates en place, c'est-à-dire les conditions permettant de travailler dans l'une ou l'autre langue, il n'est guère possible de faire davantage, si ce n'est user d'une persuasion pondérée en vue de mettre fin aux habitudes enracinées dans certaines institutions. Et ici je songe aux forces armées qui avaient tellement l'habitude d'utiliser l'anglais qu'il a fallu les persuader quelque peu d'envisager la possibilité d'utiliser l'autre langue. Dans bien d'autres ministères, il suffisait d'indiquer clairement ce qu'il était possible. Cependant, nous sommes loin d'être sûrs que cela soit aussi clair au niveau d'un comité de gestion ministériel qui compterait, par exemple, une douzaine de personnes dont les quatre plus hauts placés parleraient anglais constamment et reviendraient à l'anglais chaque fois que quelqu'un prendrait la parole en français, d'un comité de gestion où tous les documents seraient présentés en anglais, où les procès-verbaux seraient rédigés en anglais et où toutes les décisions seraient prises en anglais.

[Texte]

So that is a minimum. How much more you have to do—I do not think you can draw the line all that precisely, but we do not think you have got that far yet. And until we have got that far, we are inclined to regard these somewhat puzzling statistics as interesting but no more than that. And let me just make that point once again. You could, after all, have a situation in which some part of the management machine was doing everything in English, but in which you had, let us suppose, three out of a dozen, 25%, francophones, members of that organization, who, when you ask them, will say they are satisfied with that.

• 1620

The question then is whether they are satisfied or they are not satisfied. Ought we, whose responsibility it is to look at how things are going, or ought the department that has a responsibility, or the Deputy Minister who has the responsibility for carrying out the spirit of the law adopted by Parliament, to be satisfied? It is simply because, one might suppose, the expectations of those three francophones are so low that their satisfaction level is not surprising.

In terms of language of service as well as language of work, this is one of our problems, because the moment you go west of Ontario or east of New Brunswick, people's expectations about the possibility of getting service in a government institution in French are so low that they are liable to be satisfied with almost anything. But that does not mean that the situation is satisfactory, and I will end on that note. I do not want to get into a semanticist's discussion about whether it is possible to have a situation which is not satisfactory, even though everybody involved is satisfied. I will leave that to others. I do not suppose Mr. Bosley would want me to get into that either.

Mr. Bosley: Politicians, as you know, Mr. Commissioner, are fascinated by polls and I suppose therefore I look at those results you have in the same way that I look at a Gallup—what does it all mean.

What strikes me is that what you and I have done over this conversation, which we have now had for the better part of six or seven months, is interpret the numbers. My suspicion, or the only conclusion I can draw from that, is that it is like two of us in caucus sitting down and analysing the Gallup and trying to figure out what it means, and we conclude that we do not entirely know. But that may suggest that the information that we are dealing with is not adequate. In fact, what we have tested, or the way we have tested it, maybe even the technique of the polling that has been done, does not go into enough depth as to what satisfied meant when someone answered satisfied. I guess I am therefore asking, because it is going to be, I think, a concern of this committee, whether in fact it would make sense in your view for us to find some other way—some additional way or more in depth way—to determine whether what we think we are trying to do is in fact what the people who work for us want done.

Ultimately, quite aside from rights guaranteed in policies and laws, it seems to me that the primary issue is a personnel issue—improving the lot of our staff throughout the public

[Traduction]

Donc, pour nous, cela reste un minimum. A savoir s'il faudrait faire davantage, ça reste à déterminer. Nous ne pensons pas que ce soit indiqué pour le moment. Entretemps, nous pouvons continuer de nous interroger au sujet des chiffres. C'est tout ce que nous pouvons faire. Encore un point à ce sujet. A l'intérieur d'un certain organe administratif, où tout se ferait en anglais, il pourrait y avoir trois francophones sur douze, 25 p. 100 des membres, qui prétendent être satisfaits de la situation.

Devraient-ils être satisfaits? Ceux qui sont chargés de faire avancer ce dossier, le ministère, le sous-ministre, qui doivent veiller à ce que l'esprit de la loi adoptée par le Parlement soit respecté, devraient-ils être satisfaits? Le fait que les francophones soient satisfaits veut-il simplement dire que leurs attentes au départ étaient minimales?

Au-delà de la langue de travail, pour ce qui est de la langue de service, c'est également un problème, parce qu'à l'ouest de l'Ontario et à l'est du Nouveau-Brunswick, les attentes des gens, au niveau des services gouvernementaux en français, sont si limitées qu'ils risquent d'être satisfaits de n'importe quoi. Ce qui est loin de vouloir dire que la situation soit satisfaisante. Je vais m'en tenir à cela. Je ne veux pas m'engager dans une discussion sémantique portant sur la possibilité qu'une situation ne soit pas satisfaisante malgré le fait que tous ceux qui y aient quelque chose à voir soient satisfaits. Je laisse ce soin à d'autres. Je ne pense pas que M. Bosley s'attende à ce que je m'avance bien loin sur ce terrain.

M. Bosley: Comme vous le savez, monsieur le commissaire, les politiciens sont fascinés par les sondages. Je considère ces chiffres que vous nous avez soumis un peu comme des sondages Gallup. Je m'interroge sur leur signification.

Au cours de ces six ou sept derniers mois, nous avons essayé d'interpréter les chiffres. C'est un peu comme si nous avions essayé tous les deux d'examiner les résultats de sondages Gallup en caucus et de comprendre leur signification. Nous en venons aujourd'hui à la conclusion que nous sommes loin d'être fixés. C'est peut-être dû au fait que les chiffres que nous avons en mains ne sont pas suffisants. Nous n'avons peut-être pas suffisamment prouvé nos méthodes, nos méthodes elles-mêmes sont peut-être en cause, nous n'avons peut-être pas examiné suffisamment en profondeur la question de savoir si les gens sont vraiment satisfaits lorsqu'ils répondent qu'ils sont satisfaits. Ce que je vous demanderais, donc, c'est si, selon vous, le Comité devrait chercher d'autres moyens, des moyens plus poussés, de déterminer si les buts que nous voulons atteindre répondent bien aux attentes des gens qui travaillent pour nous.

Parce qu'au-delà de la garantie des droits par les politiques et les lois, il y a la question de l'administration du personnel, et l'amélioration du sort du personnel de la Fonction publique. Il

[Text]

service system. Somehow I think we do not have the right tool at this point to know whether we are meeting the needs, quite aside from the legal right, of the people who work for us.

Do you have any comment on that?

Mr. Yalden: I would entirely endorse the idea that the kind of numbers we have and our capacity to draw conclusions from those numbers is pretty amateurish. It would repay, without any question of a doubt, to have a more in depth look at what these attitude surveys mean and what it is people are trying to do; what it is they want, what the employees want, and so on. The only thing I add to that is that in my experience of these seven years, and, indeed, my experience as a Deputy Minister and an Assistant Deputy Minister, going back fifteen years, there are many instances where, whilst everyone has a free choice on paper, they do not in practice. I think it is incumbent upon deputy ministers, and indeed those who are watchdogs over their activities . . . and I include this committee. By the way, I use the word, watchdog, as a complimentary term. The fellow who is after the *Gazette* seems to think it is a pejorative term. I think those who are watchdogs ought to satisfy themselves that those conditions are really present.

• 1625

Mr. Bosley: I am not persuaded that those conditions are present. So unless and until I was, I would not feel that the situation was right, regardless of what the satisfaction figures say. But I entirely agree that a better look at what is meant by satisfaction . . .

It may well be, you see, that because certain rights have been guaranteed, it did not exist. Because in the national capital there are many things one can do in the French language that one could not do five, ten, let alone 15 or 20 years ago, and because one can live much more easily in French nowadays, one is quite happy to trundle off to the office and work in the other language, keep one's hand in, and feel it is not such a major imposition and so on. But we would want to be very sure of that because I do not know very many anglophones who would find this a natural and normal sort of situation in which to find themselves. Therefore, I do not see why it should be natural and normal for a francophone—on the face of it.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Thank you, Mr. Bosley. Thank you, Mr. Yalden.

I would like to add my comments to that but I will wait till my turn comes.

Mr. Bockstael, go ahead. You have the floor, sir.

Mr. Bockstael: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Yalden, on page 3 of your report, you say that if governments fall back on a fundamental misconception that before a service can be rendered there has to be an express demand, then we would not offer a service to minority communities unless there is a demonstrated demand. You state

[Translation]

semble bien que nous n'avons pas actuellement les outils nécessaires pour nous permettre de dire si nous répondons à ces besoins, en dehors de toute question d'ordre juridique ou autres.

Qu'est-ce que vous en pensez?

M. Yalden: Je conviendrais avec vous que les chiffres que nous avons et notre capacité d'en tirer des conclusions sentent l'amateurisme. Il serait sûrement utile de mener une étude plus en profondeur sur la signification des sondages d'attitude et sur les objectifs de tous et chacun, les employeurs, les employés et les autres. Tout ce que je puis dire c'est que d'après mon expérience au cours des sept dernières années, mon expérience en tant que sous-ministre et sous-ministre adjoint qui remonte à 15 ans en arrière, il y a bien des cas où même si le libre choix existe en théorie, il est loin d'en être de même en pratique. Je pense qu'il appartient aux sous-ministres, aux chiens de garde qui doivent surveiller leurs activités, et j'inclus le Comité . . . Soit dit en passant, je considère l'expression «chiens de garde» comme méliorative. Le représentant de la *Gazette* semble penser qu'elle est péjorative. Donc, c'est aux chiens de garde de s'assurer que les bonnes conditions existent.

M. Bosley: Je ne suis pas sûr en ce qui me concerne que ces conditions existent actuellement. D'ici à ce qu'elles existent, je vais continuer de penser que la situation exige d'être redressée, quels que soient les chiffres sur le degré de satisfaction. Il reste que je suis d'accord avec vous sur la nécessité de se pencher sur la signification du terme satisfaction . . .

Il se peut que des droits aient été garantis là où il n'y avait rien auparavant. Dans la région de la Capitale nationale actuellement, il est possible de faire en français bien des choses qui étaient inconnues il y a 5, 10, 15 ou 20 ans. Comme il y a plus de français à ce niveau, il se peut que les gens soient parfaitement satisfaits d'aller au bureau et de travailler dans l'autre langue. L'obligation n'est plus tout à fait la même. Nous devons quand même être prudents, parce que je ne sais pas s'il y aurait beaucoup d'anglophones qui trouveraient normal l'inverse. Nous pouvons nous demander si ce devrait être naturel et normal pour les francophones.

Le coprésident (M. Gauthier): Merci, monsieur Bosley. Merci, monsieur Yalden.

J'aurais bien des choses à dire à ce sujet, mais je vais attendre mon tour.

C'est à M. Bockstael.

M. Bockstael: Merci, monsieur le président.

A la page 3 de votre rapport, monsieur Yalden, vous dites que si les gouvernements estiment à tort qu'avant de donner des services ils doivent faire face à une demande expresse, ils risquent d'offrir ces services aux minorités seulement dans les cas où leur demande est prouvée et que selon vous les minorités

[Texte]

that the minorities are not expected to have to insist on the right to service.

I agree with that, that the service should be available and people should not have to always be forced to demand it and expect it. But if there is no express demand in that sense, is there a certain percentage of the minority that you feel has to be present before the government offices establish this kind of a service?

Mr. Yalden: Mr. Chairman, as I understand it, the government has taken the view that demand will be assumed to exist in a number of areas in northern New Brunswick, the Eastern Townships in Quebec and the areas across the river in eastern and northern Ontario, and in Toronto and Winnipeg. So that covers those areas. You are not supposed to ask the question of whether or not there is a demand. There is, according to the government.

Of course outside those areas it is a matter of very subtle shading. In some areas there simply is not enough. Virtually nobody comes by a customs post in a whole year or goes into an Air Canada reservations office in a whole year. In those areas it is pretty difficult to be actively offering service, particularly if there are not very many bilingual public servants available. But there are other areas where it would be clear.

What we have asked departments and agencies to do is not to go around saying that just because there is not a lineup of people beating down the door and insisting on being served in French, there is no demand, which is what they tend to do.

There are two major characteristic tendencies and responses I get to letters about complaints. One I mentioned earlier; namely, it must have been an accident, it cannot have been something structurally wrong because we have all these positions and all these bilinguals, and it must have to mean that someone was out to lunch—and I mean in the literal, not the figurative sense of this expression.

The other is that there is no demand; that the reason we do not provide the service in X in Saskatchewan or Y in Alberta, is that there is nobody asking for the service, and therefore, since the law is phrased in terms of demand, we naturally do not provide the service.

• 1630

Our argument is that the people in that area very likely are so unaccustomed to getting service in French, find it so unlikely that they would be able to get it if they asked for it, that they, of course, do not ask for it and they will not ask for it as long as they think it is a dubious proposition that they will get it. As long as you feel that when you walk up to an Air Canada wicket the odds are that you will not get served in French, that you will be embarrassed by somebody or other behind the wicket, behind the counter, why ruin your day? It is already frustrating enough to fly on airplanes without having to get into that kind of situation, so people do not ask. Then I will be told by the Air Canada management that there is probably no need for service in that area, because there is no

[Traduction]

ne devraient pas avoir à insister pour faire respecter leur droit de recevoir des services.

Je suis bien d'accord avec vous sur ce fait, que les services devraient être disponibles et que les gens ne devraient pas avoir à les exiger. Il reste qu'en l'absence d'une demande expresse, la minorité doit représenter un certain pourcentage, selon vous, avant de s'attendre à recevoir ces services gouvernementaux?

M. Yalden: Si je comprends bien, le gouvernement a adopté l'attitude selon laquelle la demande est censée exister à certains endroits comme le nord du Nouveau-Brunswick, les Cantons de l'Est au Québec, l'autre côté de la rivière, dans l'est et le nord de l'Ontario, à Toronto et à Winnipeg. À ces endroits, la question ne se pose pas à savoir s'il y a ou non demande. C'est la politique du gouvernement.

Ailleurs, c'est beaucoup moins clair. A certains endroits, la demande n'est sûrement pas suffisante. Au cours d'une année, il y a très peu de demandes dans l'autre langue au Bureau des douanes ou au Bureau des réservations d'Air Canada. Il est certain qu'il est extrêmement difficile d'y offrir les services dans l'autre langue, surtout en l'absence de fonctionnaires bilingues. Cependant, il y a d'autres endroits où ce n'est pas aussi clair.

Nous avons bien indiqué aux ministères et organismes gouvernementaux que le fait qu'il n'y ait pas assez de gens attendant et insistant pour se faire servir en français ne signifie pas qu'il n'y a pas de demande. Ils ont un peu tendance à supposer le contraire.

Il y a deux grandes réponses types à nos lettres concernant les plaintes que nous recevons. On répond qu'il a dû se produire quelque chose d'exceptionnel. L'organisation ne saurait être mise en cause. Tous les postes bilingues existent. L'employé devait être parti déjeuner ou quelque chose du genre.

L'autre réponse type est qu'il n'y a pas de demandes. La raison pour laquelle les services ne sont pas offerts à tel endroit en Saskatchewan ou tel endroit en Alberta est que personne ne les demande. Comme la loi fait état d'une demande, les services ne sont pas donnés.

Nous faisons valoir quant à nous que les gens de ces endroits sont si peu habitués à recevoir des services en français, s'attendent si peu de les recevoir s'ils les demandent, qu'ils ne les demandent pas, et qu'ils ne risquent pas de les demander tant et aussi longtemps qu'ils ne seront pas sûrs de les obtenir. Tant et aussi longtemps qu'on pensera qu'en se rendant à un guichet d'Air Canada et en demandant quelque chose en français on fera rire de soi par le préposé, on s'évitera cette vexation. Il est déjà assez frustrant de voyager par avion sans avoir à se soumettre à cette épreuve. Donc, les gens évitent de demander ces services. Et c'est ainsi que la direction d'Air Canada me répondra qu'à tel ou tel endroit il n'est probablement pas nécessaire d'offrir ces services parce que personne ne

[Text]

one there asking for it, and the proof is that no one has ever complained. So you are into this vicious circle.

We are saying, make the offer, sit down with the local minority community, try to determine where and when and how and under what circumstances you could provide decent service and do it, and stop telling our office that it is not necessary because no one is beating down the doors to get it.

Mr. Bockstael: I know of some examples similar to those of which you speak. I have run into cases where someone has insisted on being served in French and maybe, after waiting for some time, that individual was eventually served in French. But the remarks afterwards were: She could just as well have spoken English, because I know she speaks English as well as I do—sort of saying that the right should be denied because the person is already bilingual and, therefore, could bend and agree to make the inquiry, or whatever the request was, in English as well.

I suppose that puts me into the next question that I wanted to ask you. There is this trend to polarization: Most of the French people outside of Quebec already speak English, so why should we give them service in French? We may as well all do as the Americans do, and have everybody use the one language, English. I take it from your report here, on page 10, that the best way to prevent this polarization is to do it by education, by the educational system that we have in some provinces, anyway, where both languages are taught. Is that ... ?

Mr. Yalden: Mr. Chairman, I certainly believe education is at the heart of the whole matter of language reform and minority language rights in this country. I suppose if there were one single thing that could be given priority above all others it would be education, which, since it escapes the jurisdiction of the federal government, except for the federal government's capacity to pay for it, is not something we can do much about around this table.

But there is more to it than education. There is, I think, the recognition that minority language rights ... The way we are approaching the problem—which is not the way of other countries such as Switzerland or Belgium, a territorial way—the way we are approaching the problem implies that a variety of services have to be offered all across the country. One of them is education. There are other cultural services that in fact are offered, the two best examples being radio and television, the CBC. There are other, I think, basic components to allowing the minority to live to a degree in its own language, services of other sorts from the federal government, whether in agriculture, taxation, or something about your pension or family allowances, or what have you. There is some capacity, I think, in the courts to permit an individual to appear, particularly on a criminal charge, a serious charge, in his own language, and so on. There is a package, in other words, of rights, which are translated into practice at a very down-to-earth level and which permit a person who lives in Vancouver, or Quebec City, or wherever he lives, to a degree to live his life in the minority language.

[Translation]

les demande. À preuve, personne ne se plaint jamais à Air Canada. C'est un cercle vicieux.

Ce que nous disons aux ministères et organismes, c'est de rencontrer les représentants de la minorité à ces endroits, d'essayer de voir avec eux dans quelle mesure et selon quelles circonstances des services décentes peuvent être offerts. Mais surtout arrêtez de dire à notre bureau que ces services ne sont pas nécessaires parce que personne n'insiste pour les obtenir.

M. Bockstael: J'ai eu connaissance de cas comme ceux que vous avez évoqués. Une fois, une personne a réussi à se faire servir en français après une certaine période d'attente. Cependant, après son départ, les préposés disaient: cette personne aurait pu tout aussi bien parler en anglais. Elle parle anglais tout aussi bien que nous. Les préposés semblaient dire que la personne n'avait pas le droit d'être servie en français puisqu'elle était bilingue. Ils estimaient qu'elle aurait dû s'adresser à eux en anglais.

Ce qui m'amène à ma question suivante: la tendance est toujours à la polarisation. Comme la plupart des francophones en-dehors du Québec parlent également l'anglais, pourquoi leur offrir des services en français? Aussi bien faire comme aux États-Unis et avoir une seule langue, l'anglais. Selon votre rapport ici, à la page 10, la meilleure façon d'éviter cette polarisation est d'intervenir au niveau de l'éducation, de faire comme dans bien des provinces actuellement, de donner un enseignement dans les deux langues. C'est bien ...

M. Yalden: Je suis certainement d'accord sur le fait que l'éducation est le coeur même de toute la question de la réforme linguistique et des droits linguistiques des minorités au pays. S'il y a dans ce contexte une priorité au pays, c'est bien l'éducation, à l'égard de laquelle, cependant, sauf pour ce qui est de la capacité du gouvernement fédéral dans défrayer les dépenses, nous n'avons qu'un rôle limité autour de cette table.

Il y a plus que la simple question de l'éducation. Il y a la question de la reconnaissance des droits linguistiques des minorités ... Notre approche, contrairement à d'autres pays comme la Suisse ou la Belgique, n'est pas territoriale. Nous disons qu'un certain nombre de services doivent être offerts un peu partout au pays. Un de ces services doit être l'éducation. Il y en a d'autres d'ordre culturel, comme la radio et la télévision, la Société Radio-Canada. Il y a également, pour permettre aux minorités de vivre dans une certaine mesure en utilisant leur propre langue, les services du gouvernement fédéral comme l'agriculture, l'impôt, les pensions et les allocations familiales, etc. Les tribunaux permettent aux prévenus de comparaître dans leur propre langue, surtout s'ils sont accusés d'acte criminel ou d'acte grave. En d'autres termes, il y a un certain nombre de services qui se traduisent dans la pratique et qui sont manifestes dans la vie de tous les jours, services qui permettent aux gens des minorités de Vancouver, de Québec ou d'ailleurs de vivre en utilisant leur propre langue dans une certaine mesure.

[Texte]

• 1635

It is understood that you cannot work and live 24 hours a day in French in Vancouver, and increasingly you cannot live and work 24 hours a day in Quebec City, where you are down to fewer than 15,000 anglophones, in English. But you can provide that kind of basic package, and that basic package is our bet, our engagement, our commitment against polarization, for with linguistic polarization, it seems to me, in this country goes separatism. I think there is no question of that.

Mr. Bockstael: On page 11 your statement shows that:

Federal bilingual capacity is of little direct benefit to many beleaguered minorities.

Do you have any suggestions to make to this committee as to how we could channel this capacity more so we could counteract this trend?

Mr. Yalden: In a very few words, I suppose what are needed are more bilinguals outside the national capital and the bilingual belt, but particularly the national capital, serving Canadians, and fewer positions within the national capital, many of which are devoted not to serving the taxpaying public but to dealing with one another within the intricate networks that form the public service as a whole. I think that is the short answer.

That is really what we are talking about when we say that although there has been, as we have said at the top of page 11, a very considerable increase, a massive increase, in the number of bilingual positions, and indeed of bilingual persons occupying those positions since the beginning of the 1970s, much of that does not go to serving taxpaying Canadians; it goes to having one functionary serve another functionary. There is nothing wrong with that perhaps; but, as compared with serving the person to whom you referred a moment ago, Mr. Bockstael, who wanted service in French and either did not get it at all or got in a very grudging way because someone said he can speak English anyway, that is what we are after. By all means we do not want to cut down the right of the public servant to work in his language or her language, but the first priority should be the taxpaying public.

Mr. Bockstael: Another section just below that on page 11 brings forth the thought that . . . Out west people often say that it may be important in Ottawa to be bilingual but that they do not need it out there. When you say that the capital accounts were 62% of the federal supply of bilingual personnel, and it seems to be owed to so-called supervisory requirement of language of work . . . Can you elaborate on that? You touched upon it in the previous answer.

Mr. Yalden: It is really to a degree making the same sort of point more explicitly that we have made above: if you have that proportion of your bilingual capacity in the national capital region—and if you add to that, by the way, Montreal, the percentage rises again—you then ask yourself what is left in the country by way of bilingual capacity that is serving Canadians from one end of this huge country to the other. You come up with a number, a percentage, that is relatively small, with the conclusion, of course, that you are not going to do it as long as the numbers are what they are. We are making the

[Traduction]

Il est bien entendu que vous ne pouvez pas travailler ni vivre 24 heures par jour en français à Vancouver, comme de plus en plus, vous ne pouvez ni vivre ni travailler en anglais 24 heures par jour à Québec, qui compte maintenant moins de 15,000 anglophones. Mais vous pouvez offrir une telle structure fondamentale, qui est notre pari, notre engagement contre la polarisation, car il me semble qu'au Canada, la polarisation linguistique aboutit au séparatisme. Cela me paraît indéniable.

M. Bockstael: À la page 11, votre mémoire indique ceci:

Cette capacité ne vaut à peu près rien dire pour de nombreuses minorités qui vivent en situations précaires.

Avez-vous des suggestions à faire au Comité quant à la façon dont nous pourrions canaliser davantage cette capacité pour contrecarrer cette tendance?

M. Yalden: Très brièvement, il faudrait, je crois, que plus de bilingues servent les Canadiens à l'extérieur de la capitale nationale et de la ceinture bilingue, mais surtout de la capitale nationale, où il faudrait diminuer le nombre de postes bilingues, dont beaucoup de titulaires se consacrent non pas à servir le public mais à communiquer entre eux dans les réseaux complexes qui constituent la Fonction publique. C'est ce que je vous répondrai brièvement.

C'est en fait ce dont nous parlons en disant que bien qu'il y ait eu, comme nous l'avons dit en haut de la page 11, une augmentation très considérable et massive du nombre de postes bilingues, et de personnes bilingues occupant ces postes depuis le début des années 1970, une grande partie de cet effort ne profite pas aux contribuables mais aux fonctionnaires. Il n'y a peut-être rien de mal à cela, mais il faudrait peut-être répondre aux besoins de ceux dont vous avez parlé il y a un instant, monsieur Bockstael, de ceux qui demandent un service en français et qui ne l'obtiennent pas ou l'obtiennent de quelqu'un qui le leur assure à contrecœur, sous prétexte, dit-il, qu'ils peuvent parler anglais; c'est là que devrait converger nos efforts. Nous ne voulons nullement réduire le droit du fonctionnaire à parler dans sa langue, mais le contribuable devrait représenter notre première priorité.

M. Bockstael: Un autre paragraphe, toujours à la page 11, indique que . . . Les gens de l'Ouest disent souvent qu'il est peut-être important qu'Ottawa soit bilingue, mais qu'ils n'ont pas besoin de bilinguisme chez-eux. Lorsque vous dites que les comptes de capital représentaient 62 p. 100 de l'offre fédérale de personnel bilingue, cela semble tenir aux dits critères de contrôle de la langue de travail . . . Pouvez-vous développer cet aspect? Vous l'avez abordé dans la réponse précédente.

M. Yalden: Il s'agit en fait de préciser davantage ce que nous venons de dire: si vous situez une telle proportion de votre capacité bilingue dans la région de la capitale nationale—et si vous ajoutez à cela, entre parenthèses, Montréal, la proportion augmente encore—vous devez vous demander selon quel degré les autres Canadiens sont desservis à cet égard d'un bout à l'autre de cet énorme pays. Vous en arrivez à un nombre, un pourcentage relativement réduit, pour conclure, naturellement, que vous n'allez rien faire tant que les chiffres sont ce qu'ils sont. Nous répétons en fait ce que nous disions il y a un

[Text]

same point here as I was orally a moment ago; namely, that a good piece of the bilingual capacity in the national capital region is not there to serve the public but is there to serve other government officials. There is nothing wrong with that, but the priority, it seems to us, should go to the taxpaying public.

• 1640

Mr. Bockstael: Looking at your conclusions, where you talk how about how language reform is a complex and long-term undertaking, we certainly recognize that. You also touch on how bilingualism is divisive. That is the criticism we often hear. Then you come up with a very strong hope that we will work out this type of—what some people call divisive, or what might provoke resentment. We hope we can work out these differences.

If what the paper says is correct, that you may be taking a post in Belgium, where the Flemish speak Netherlands and the Walloons speak French and the people in Brussels speak three languages, and it has been going on for 160 years—mind you, the population is denser; but they are not any closer, after 160 years, to resolving that question, in some areas. Are you, in your conclusion, really hopeful that we can resolve it more quickly in this country?

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Mr. Bockstael, Mr. Yalden may not want to answer that question. I do not think it has been made official, what you have just said—unless you are privileged, sir.

Mr. Bockstael: No, I saw that in the paper, as Mr. Bosley did.

But apart from any consideration of a posting, you mentioned Belgium, you mentioned Switzerland, you mentioned some of the European countries where there are multilinguals. Using Belgium as an example again, I say they have not been able to resolve that difficulty in 160 years, and in some quarters it becomes more entrenched. Do you think there is a much stronger possibility in Canada of overcoming that in a couple of decades?

Mr. Yalden: Perhaps I should watch what I say about Belgium, but I think . . .

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): It is wise.

Mr. Yalden:—the main point we all have to bear in mind is that the system which is followed in Switzerland, or in Belgium, for that matter, is, as I think all members of the committee are well aware, called in the trade "territorial". They do not have a bilingual system in the manner we do. They have two or three unilingual systems, which when taken together at the national level make a bilingual or trilingual, in the case of Belgium, or quadrilingual, in the case of Switzerland, country.

But in the French-speaking cantons in Switzerland, you cannot educate your children in German, you cannot get service in German from the government; and vice versa in the German-speaking cantons. As you know I think very well, Mr. Bockstael, because you have relatives in that country, if you are in a Flemish-speaking part of Belgium, you cannot get

[Translation]

instant, c'est-à-dire qu'une bonne partie de la capacité bilingue de la région de la capitale nationale n'est pas là pour servir le public mais d'autres fonctionnaires. Il n'y a rien de mal à cela, mais il faudrait que la priorité vise les contribuables.

M. Bockstael: Vous dites dans vos conclusions qu'une réforme linguistique est une entreprise complexe et à long terme, et nous sommes tout à fait d'accord. Vous dites aussi que le bilinguisme est une source de division. Nous entendons souvent cette critique. Vous dites ensuite espérer vraiment que nous finirons par nous défaire de cette division, ou de ce qui pourrait provoquer un ressentiment. J'espère que nous pouvons résoudre ces divergences.

Si ce que vous dites dans votre mémoire est exact, il semble possible d'occuper un poste en Belgique, où les Flamands parlent le néerlandais et où les Wallons parlent le français, les Bruxellois parlant trois langues, et ce depuis 160 ans . . . En fait, la population est plus dense; mais, après toutes ces années, la question ne semble pas davantage résolue, dans certaines régions. Pour conclure, espérez-vous vraiment que nous puissions la résoudre plus rapidement dans ce pays?

Le coprésident (M. Gauthier): Monsieur Bockstael, M. Yalden ne peut peut-être pas répondre à cette question. Je ne pense pas que ce que vous venez de dire est été rendu officiel, à moins que vous n'ayez certains renseignements, monsieur.

M. Bockstael: Non, j'ai vu cela dans le document, comme M. Bosley.

Mais à part toute question de poste, vous avez parlé de la Belgique, de la Suisse, de certains pays européens qui sont multilingues. Pour reprendre l'exemple de la Belgique, je dis que ce pays n'a pas pu résoudre cette difficulté en 160 ans, et que dans certaines régions elle s'est même aggravée. Y a-t-il beaucoup plus de possibilités que le Canada puisse la résoudre dans une vingtaine d'années?

M. Yalden: Je devrais peut-être faire attention à ce que je dis au sujet de la Belgique, mais je pense . . .

Le coprésident (M. Gauthier): Ce serait sage.

M. Yalden: . . . qu'essentiellement nous ne devons pas oublier que le système qui est adopté en Suisse, ou en Belgique, et je pense que tous les membres du Comité en sont bien conscients, est un système que les spécialistes qualifient de «territorial». Ils n'ont pas de système bilingue comme le nôtre. Ils ont deux ou trois systèmes unilingues, qui, pris ensemble au niveau nationale constituent un pays bilingue ou trilingue, dans le cas de la Belgique, ou quadrilingue dans le cas de la Suisse.

Mais dans les cantons francophones suisses, il est impossible d'éduquer ses enfants en allemand, ni d'obtenir de services dans cette langue du gouvernement; et vice-versa dans les cantons de langue allemande. Comme vous le savez sans doute très bien, monsieur Bockstael, parce que vous avez de la famille dans ce pays, si vous vous trouvez en Belgique dans une

[Texte]

service in French, you cannot educate your children in French, and so forth; and likewise in the French-speaking part, the Walloon part, of the country.

What we have tried to do, and are trying to do, in Canada is to go a quite different way. It is in fact to offer the services of the state all across the country. The most striking example and easiest example for anyone to appreciate, I suppose, is television and radio; particularly television, since it is the most popular medium for the diffusion of information and culture that we have. We have managed to produce a system in which the signal is available in French and in English to upwards of 95%, 96%, 97% of the population. That is not done in the countries I am speaking of, unless there is spill-over. It is not the policy to do that.

We are doing this with education. Even though it is a provincial matter, with some federal support and some federal prodding, all provinces now offer, in one way or another, instruction in the minority language; nine of them in French and one of them in English. In several provinces it is possible to be tried, or indeed even to have a whole trial, in the minority language. I think we will move increasingly in the other provinces, as bilingual judges, bilingual juries, bilingual court reporters and so forth become available, in that direction.

• 1645

So we are trying to create a different ball of wax, if I have the right cliché; in other words, one in which, with some variance, depending on the population size and the numbers, you will be able to get that service all across the country. Therefore we are not trying to do the same thing as, say, the Belgians or the Swiss. Therefore I suppose one would have to say it is hard to compare, because they are apples and oranges. But in terms of the progress we are making, I think we are making probably better progress than any other plurilingual or bilingual country I have seen—and I have visited a number of them, in addition to Belgium and Switzerland. Almost every European country has more than one language, and I have been to talk to the state authorities in several of them, and I think we know better what we are trying to do and we are executing better the plan we have than elsewhere.

I hasten to add that that does not mean we are doing everything perfectly. Far from it.

Mr. Bockstael: One last question. It is a short one.

We just passed a motion earlier here about what our future options are, and we want to have an update of what we have done as a standing committee thus far. Some of us here were part of the colloquium which you held in Edmonton a couple of months ago. Would you be in favour of us having more of these colloquia in different regions of the country? Mr. Lambert asked if we should travel, as a committee.

[Traduction]

région de langue flamande, vous ne pouvez pas obtenir de services en français ni éduquer vos enfants dans cette langue, et ainsi de suite; la même chose est vraie de la région francophone, wallonne du pays.

Ce que nous avons essayé de faire et que nous essayons de faire encore, au Canada, est de nous orienter dans une voie tout à fait différente, pour offrir, en fait, les services de l'État dans l'ensemble du pays. L'exemple le plus frappant et le plus facile à comprendre de tous, je suppose, est celui de la radio et de la télévision; particulièrement de cette dernière, car c'est l'outil le plus populaire pour la diffusion d'information et de la culture que nous possédions. Nous avons réussi à produire un système où le signal est disponible en français et en anglais dans une proportion allant jusqu'à 95, 96 à 97 p. 100 de la population. Cela ne se fait pas dans les pays dont je parle, sauf pour des raisons techniques fortuites. Il n'existe donc pas de politique délibérée à cet égard.

Nous faisons cela avec l'éducation. Bien qu'il s'agisse d'une question relevant des provinces, avec une certaine aide financière du gouvernement fédéral, toutes les provinces offrent maintenant, d'une façon ou d'une autre, des cours dans la langue de la minorité; neuf d'entre elles en français et une en anglais. Dans plusieurs provinces, il est possible de comparaître devant les tribunaux, voire même d'avoir tout un procès, en utilisant uniquement la langue de la minorité. De plus en plus, dans les autres provinces, nous nous orienterons dans cette voie une fois que les juges, les jury, les sténographes juridiques et ainsi de suite, seront devenus bilingues.

Nous essayons donc de créer quelque chose de différent, de faire en sorte que, plus ou moins, compte tenu de l'importance numérique de la population, vous puissiez obtenir ce service partout au pays. Par conséquent, nous n'essayons pas de reproduire ce que font les Belges ou les Suisses par exemple. Il faut donc dire qu'il est difficile d'établir des comparaisons, parce qu'il s'agit de systèmes différents. Je pense que nous faisons probablement de plus grands progrès que tous les autres pays plurilingues ou bilingues que j'ai vus, et j'en ai visité beaucoup, outre la Belgique et la Suisse. Presque tous les pays d'Europe ont plus d'une langue, et je me suis adressé aux autorités dans plusieurs d'entre eux, je pense que nous savons mieux ce que nous essayons de faire et que nous exécutons mieux qu'ailleurs le programme que nous nous sommes fixé.

Je me hâte de dire que cela ne signifie pas que nous fassions tout de façon parfaite. Loin de là.

M. Bockstael: Une dernière question, brièvement.

Nous venons d'adopter une motion ici à propos de nos futures options, et nous voulons mettre à jour ce que nous avons accompli jusqu'à présent en tant que comité permanent. Certains d'entre nous ont participé au colloque que vous avez tenu à Edmonton il y a quelques mois. Faudrait-il, selon vous, que nous tenions davantage de colloques semblables dans différentes régions du pays? M. Lambert a demandé si notre comité devrait voyager.

[Text]

Mr. Yalden: Yes, Mr. Chairman, I would favour more colloquia. I would even be prepared to see my successor open the doors to the press.

Apropos of what Mr. Lambert said earlier, I entirely agree. Indeed, I think for our last four or five reports, if not all the reports that I have submitted to Parliament, we have recommended that people get outside the capital and have a look at what is going on in the way of bilingualism in other parts of the country, whether it be in Fredericton or Edmonton or where have you. I could not conceivably endorse too strongly the notion that this committee should travel, first within in Canada, partly to educate itself, and partly, in the broadest sense of that term, to educate others by talking about language issues. I would hope, moreover, that the committee, when its time permits and when members are available to do this, would see fit to go outside this country and take a look at two or three other countries that have problems similar to ours—some of them quite similar in the past. They have changed. Finland, for example, is a country that had a similar problem. The minority Swedish population has dropped now to about 7% or 8%. It used to be in the 20s. It is they who invented the notion of bilingual districts, for example.

There are many things to be seen, many examples of language planning; of attempts to deal with minority languages, that I believe this committee would benefit from. I am all in favour of it.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Thank you, Mr. Yalden, Mr. Bockstael.

Mr. Lambert.

M. Lambert: Merci, monsieur le président.

J'aimerais me référer au début du mémoire de M. Yalden. Je dois dire que je ne partage pas tout à fait son opinion. Il a dû s'en rendre compte lorsque j'ai dit qu'il faudrait voyager. Ce que nous avons vu à Edmonton, c'était, comment dirais-je, une élite de gens intéressés. Si un autre colloque devait y être tenu, qu'il soit limité cette fois-ci à des gens qui ne seraient pas des rédacteurs de journaux, des professeurs, des présidents d'université et autres mais plutôt des gens de niveau moyen parmi la population, et les résultats, je pense, seraient très différents.

• 1650

Actuellement, je me réfère à une dernière publication de Statistique Canada qui n'a pas encore été publiée mais qu'on m'a fait parvenir. Je leur ai signalé quelques erreurs au début, ayant trait à ma circonscription, alors ils ont décidé de la retenir. Mais là, nous voyons les statistiques pour la circonscription d'Edmonton-Ouest. Edmonton-Ouest n'est plus aujourd'hui la circonscription que je représentais à l'époque. Nous n'avons aucun centre de gouvernement, ni provincial, ni fédéral, et nous n'avons pas d'université, pardon, nous avons les quartiers généraux de l'Université d'Athabaska. Ce n'est pas le centre administratif de la ville. C'est tout simplement un quartier de la ville et sa banlieue, jusqu'aux limites de celle-ci. La population, en 1981, était de 100,000 personnes environ.

[Translation]

M. Yalden: Oui, monsieur le président, il faudrait multiplier ces colloques, selon moi. Mon successeur devrait même rendre les débats accessibles à la presse.

Je suis tout à fait d'accord avec M. Lambert. En fait, dans nos quatre ou cinq derniers rapports, sinon dans tous les rapports que j'ai soumis au Parlement, nous avons recommandé que des gens sortent de la capitale pour voir ce qui se passe en matière de bilinguisme dans d'autres régions du pays, qu'il s'agisse de Frédéricton ou d'Edmonton, par exemple. Il serait donc extrêmement utile que le Comité voyage, d'abord au Canada, en partie pour s'informer et en partie pour éduquer—et j'emploie ce terme dans son sens le plus large—les autres en parlant de questions linguistiques. J'espère, en outre, que si le temps le permet et que les membres du Comité peuvent le faire, ils voudront bien voyager à l'étranger pour examiner deux ou trois autres pays ayant des problèmes semblables aux nôtres—et pour certains, très semblables, par le passé. Ils ont changé. La Finlande, par exemple, est un pays qui avait un problème semblable. La population suédoise minoritaire ne représente plus maintenant qu'environ 7 ou 8 p. 100 par rapport à 20 p. 100, autrefois. C'est ce pays qui a inventé, par exemple, la notion de district bilingue.

Il y a beaucoup de choses à voir, beaucoup d'exemples de planification linguistique, de façons de considérer les langues minoritaires, et je pense que le Comité pourrait en profiter. Je suis donc tout à fait en faveur de ces voyages.

Le coprésident (M. Gauthier): Merci, monsieur Yalden. M. Bockstael.

Monsieur Lambert.

Mr. Lambert: Thank you, Mr. Chairman.

I would like to go back to the beginning of Mr. Yalden's brief. I have to say that I do not completely share his opinion. He must have been aware of that when I said that we should travel. What we saw in Edmonton, Mr. Chairman, was—how would I say it—an elite of interested people. If another conference was to take place there, to be limited, this time, to people who would not be newspaper editors, professors, university presidents, and others, but rather ordinary citizens, I think the results would be very different.

In fact, I am referring to the latest publication from Statistics Canada, which has yet to be published, which had been sent to me. I had pointed out a few errors concerning my riding, and so Stats Can decided not to distribute the publication. There are statistics there concerning my riding of Edmonton West. Edmonton West, of course, is not the riding which I had originally. There is no government centre there, neither provincial nor federal, and there is no university—no, excuse me, that is not so, we do have the headquarters of the University of Athabasca. It is not the administrative hub of the city. It is merely a section of the city, a part of the suburbs, up to the limits. In 1981 its population was about 100,000.

[Texte]

Parmi cette population, il y en avait 91.5 p. 100 qui disaient que l'anglais était la langue parlée à la maison; le français, 1,6 p. 100 et les deux langues ou aucune de celles-ci, 6,9 p. 100. Alors, lorsque nous examinons la population en termes de langues officielles, eh bien, sur un total de 98,080 personnes, 88,630 parlaient l'anglais seulement, 369, le français seulement et 8,090, le français et l'anglais. Et ceux qui ne parlent ni l'anglais, ni le français représentent un nombre de 1,000 personnes.

Je me demande, lorsque le niveau de services ou une demande manifeste se fera sentir, quels seront les chiffres sur lesquels nous nous fonderons dans un district comme celui-là? Il est vrai qu'il faut parler de la ville d'Edmonton dans son ensemble, n'est-ce pas?

Mais nous pourrions prendre la ville de Red Deer avec ses 50,000 habitants. Je n'ai pas les statistiques pour cette ville, mais je doute qu'il y ait plus de 200 personnes d'origine francophone. Vous savez, les statistiques aujourd'hui, il y a une marge d'erreurs incroyable lorsqu'il s'agit de savoir quelle langue on parle à la maison. À l'époque, c'était fondé uniquement sur la race ou l'origine ethnique du père de famille. Maintenant, et ce depuis 1981, on a le choix de déterminer quelle langue officielle on utilise à la maison.

Sur ce point, monsieur Yalden, je me demande comment une commission scolaire peut déterminer, dans le cas d'une demande ayant trait aux services, si elle doit établir des modalités d'enseignement sur une base bilingue. Elle peut se baser sur une demande précise des gens, mais à part cela, comment fait-elle? Les commissaires d'écoles, et vous, monsieur le président, qui avez occupé le poste de commissaire d'école pendant longtemps, savez fort bien que vous devez vous y conformer. S'il n'y a pas de demande pour un service, vous ne l'offrez pas.

• 1655

Alors, je me demande quelles mesures on devrait adopter. Si ce n'était du bureau de poste principal ou du bureau d'impôt principal ou celui de la douane, qu'y aurait-il d'autre?

M. Yalden: Ma réponse, monsieur le président, est d'abord de placer les statistiques dans ce contexte. M. Lambert sait aussi bien que moi qu'on peut citer des statistiques pour prouver n'importe quoi. Mais il a parlé de quelque 330 ou . . .

M. Lambert: 360.

M. Yalden: Trois cent soixante francophones dans sa circonscription. D'après le recensement de 1981, et j'ai les chiffres en main, pour Edmonton, ville métropolitaine, il y avait 22,405 francophones de langue maternelle. C'est un pourcentage très bas, je vous l'accorde, soit 3,4 p. 100 représentant quelque 22,500 personnes.

J'ouvre une parenthèse, monsieur le président, pour dire qu'il y a un nombre plus important de francophones à Edmonton qu'il y a d'anglophones dans la ville Québec où le chiffre est de 15,354. Alors si nous voulons que les services du gouvernement soient disponibles en anglais à Québec, avec 15,000, il me semble qu'il . . .

[Traduction]

In that population, 91.5% of the people spoke English at home. 1.6% spoke French, and 6.9% spoke either both languages, or neither of them. If you think in terms of official languages, out of a total of 98,080 people, 88,630 spoke English only, 369 French only, and 8,090 spoke both French and English. About 1,000 people spoke neither French nor English.

When the need for a better level of service, or for service arises, I wonder what numbers would be used in such a district? Of course, we must consider the City of Edmonton as a whole, must we not?

Well, then, let us look at the City of Red Deer with its population of 50,000. I do not have statistics for that particular city, but I doubt very much there are more than 200 people of French origin. You know, of course, that in today's statistics, there can be an incredible margin of error when it comes to establishing the language spoken in the home. At one time, it was based solely on the racial or ethnic origin of the head of the household. Today, since 1981, people have a choice in establishing the official languages spoken at home.

In that respect, Mr. Yalden, I wonder how a school board, in response to a request for services, would determine if it should begin to offer bilingual education, without a specific request from the taxpayers, how could it go about it? Mr. Chairman, you were a school trustee for many years, and your fellow trustees know very well that you will only offer the service if there is a specific request.

So I wonder what measures should be taken. Other than providing a service at the main post office, at the main income tax office, or at the customs office, where else would this service be required?

Mr. Yalden: In answering that, Mr. Chairman, I must first place these statistics in the proper context. Mr. Lambert knows very well that one can make statistics say almost anything. He mentioned there were some 330 odd . . .

Mr. Lambert: 360.

Mr. Yalden: Three hundred and sixty francophones in his riding. According to the 1981 census, and the figures before me, in metropolitan Edmonton, there were 22,405 persons whose mother tongue was French. I will admit that is a relatively low percentage, only 3.4% of the population.

Allow me to digress briefly, Mr. Chairman, to state that there are substantially more francophones in Edmonton than there are anglophones in the City of Quebec, where the latter number only 15,354. So if we want to ensure that government services are available in English in Quebec, if there are only 15,000 people, it seems to me . . .

[Text]

M. Lambert: Ne s'agit-il pas plutôt de 1,500?

M. Yalden: ... est juste et raisonnable que les mêmes services, plus ou moins, soient disponibles à Edmonton avec 22,000.

M. Lambert: Je m'excuse de vous interrompre, mais les personnes parlant le français seulement représentent un nombre de 1,515.

M. Yalden: Vous parlez de français uniquement, monsieur le président mais je parle de français, langue maternelle.

La population d'Edmonton en 1981 était de 657,000 personnes.

M. Lambert: Oui.

M. Yalden: Anglais, langue maternelle: 509,000 personnes; français, langue maternelle: 22,000 ... j'arrondis le chiffre—et *other*, les autres: 125,000.

M. Lambert: Monsieur le président, je ne veux pas en venir à une querelle de chiffres, mais si on se reporte au recensement de la population par langue officielle, pour la ville d'Edmonton, la population totale est, et ça c'est pour le Edmonton métropolitain ...

M. Yalden: Oui, *Edmonton-Metro*.

M. Lambert: Donc, 659,000 personnes.

M. Yalden: Oui.

M. Lambert: Sur ce montant, il y en a 588,165 qui parlent l'anglais seulement; 1515, le français seulement et l'anglais et le français ...

M. Yalden: Non, mais je ne parle pas d'anglais seulement ou de français seulement!

M. Lambert: Non.

M. Yalden: Je parle de langue maternelle, monsieur le président.

Pour ce qui est du français seulement, de toute évidence, il y a peu de gens, à l'ouest du Manitoba, qui ne parlent que le français! Je sais cela. Je parle de français, langue maternelle, *mother tongue*.

Il semblerait, monsieur le président, que nous comparions, M. Lambert et moi, des chiffres bien différents.

Le coprésident (M. Gauthier): Vous comparez des carottes et des bananes, vous deux!

M. Lambert: Oui, mais écoutez, j'en arrive ici dans la publication sous la rubrique langue officielle et nous avons un autre tableau pour la langue parlée à la maison, *that is home language*.

M. Yalden: Je sais. Je ne parle pas de cela non plus. Je parle de *mother tongue*. Dans la loi, il est question de langue maternelle.

M. Lambert: Ah, mais écoutez!

M. Yalden: La Loi sur les langues officielles.

[Translation]

Mr. Lambert: Is it not more like 1,500?

Mr. Yalden: ... it seems reasonable and fair that the same services should be more or less available in Edmonton through a population of 22,000 francophones.

Mr. Lambert: Excuse me for interrupting, but only 1,515 persons speak French only in Edmonton.

Mr. Yalden: You are speaking of those who speak only French, Mr. Chairman, but I am speaking of French as a mother tongue.

In 1981, Edmonton had a population of 657,000.

Mr. Lambert: Yes.

Mr. Yalden: Mother tongue English, there were 509,000 persons, mother tongue French, there were 22,000 persons, if I round off the figures, and there were 125,000 in the other languages.

Mr. Lambert: Mr. Chairman, I do not want to fight with numbers, but if you go back to the population census by official languages for the City of Edmonton, for the total population, that is for metropolitan Edmonton,

Mr. Yalden: Yes, for Edmonton-Metro.

Mr. Lambert: There were 659,000 persons.

Mr. Yalden: Yes.

Mr. Lambert: Out of that number, 588,165 spoke English only; 1,515 spoke French only, and for speaking both languages ...

Mr. Yalden: Yes, but I am not talking about English only or French only.

Mr. Lambert: No.

Mr. Yalden: I am speaking of those whose mother tongue is either French or English.

As to those who speak French only, obviously, there are very few people west of Manitoba who speak only French! I know that, I am talking about French as a mother tongue.

Mr. Chairman, it seems that Mr. Lambert and myself are comparing very different figures.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): You are comparing apples and oranges you two!

Mr. Lambert: Listen, in the publication, I am looking under the title official language, although there is another chart, showing home language.

Mr. Yalden: Yes I know. I am not talking about that either. I am talking about declared mother tongue. In the Act, you deal with mother tongue.

Mr. Lambert: Ah! Listen!

Mr. Yalden: The Official Languages Act.

[Texte]

M. Lambert: J'y arrive. *Mother tongue* . . .

M. Yalden: On en parle aussi dans la Charte.

M. Lambert: C'est 3,605.

Une voix: Pour Edmonton-Ouest.

M. Lambert: Dans Edmonton-Ouest, en effet. *Mother tongue—french*, 3,605.

M. Yalden: Mais Edmonton métropolitain?

M. Lambert: Malheureusement, cela n'est pas inclus dans ce tableau.

M. Yalden: C'est inclus dans le mien, par contre, monsieur le président.

Le coprésident (M. Gauthier): M. Yalden vient de vous citer les chiffres. Il y en a 22,000 ou 22,405.

M. Yalden: Non, mais je fais la comparaison simplement pour dire que dans la ville de Québec, comme dans celle d'Edmonton, il n'est pas réaliste de s'attendre à avoir des services mur à mur, 24 heures par jour, dans tous les bureaux de poste, dans tous les centres de main-d'oeuvre et ainsi de suite.

Mais avec une population de 22,000 personnes, tout en prévoyant une certaine mobilité de cette dernière, et avec une population semblable d'anglophones ou un peu moins, à Québec, il devrait être possible de disposer d'un certain nombre de services dans la langue minoritaire, soit le français à Edmonton et l'anglais dans la ville de Québec.

• 1700

Selon nous, la meilleure façon d'arriver à une décision, à savoir quel bureau, quel ministère, etc., c'est de consulter le client, c'est-à-dire le groupe minoritaire. Les représentants de la Société des Postes devraient s'asseoir avec le groupe francophone d'Edmonton et décider où dans cette ville est regroupée la concentration de la population, et ce n'est pas dans Edmonton-Ouest mais plus au nord de la ville, je crois, où il y a une concentration, donc, et où il serait réaliste et équitable d'offrir ce service. C'est tout ce que nous disons, nous, de mon bureau. Du moins, cela a été ma philosophie pendant les sept années au cours desquelles j'ai occupé ce poste.

Il ne s'agit pas d'offrir un service qui n'est pas réaliste ou qui serait *phony* et ce, dans toute la ville, en prétendant qu'il est possible, à Edmonton et que dans chaque petite succursale postale, d'avoir un service. Ce n'est pas ça l'objectif. Mais on devrait au moins en avoir dans certains bureaux de poste, dans certaines agences d'Emploi et Immigration, dans certains bureaux d'Air Canada et ainsi de suite. Dans les agences majeures et importantes, on devrait pouvoir obtenir ce service. Et il devrait être disponible dans les endroits choisis par la minorité et acceptés par le ministère ou l'agence en question. Cela me paraît tout à fait possible, qu'il s'agisse de Vancouver, d'Edmonton, de Calgary, de Québec, de Rimouski, de Trois-Rivières, *you name it!* C'est possible et c'est très réaliste.

[Traduction]

Mr. Lambert: I am coming to that. *Mother tongue* . . .

Mr. Yalden: It is also mentioned in the Charter.

Mr. Lambert: There are 3,605.

An hon. Member: For Edmonton-West.

Mr. Lambert: Indeed, for in Edmonton-West. *Mother tongue French*, 3,605.

Mr. Yalden: Yes but what about metropolitan Edmonton?

Mr. Lambert: Unfortunately, it is not included in this chart.

Mr. Yalden: Well it is on mine, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Mr. Yalden has just quoted certain figures. He mentioned something about 22,000 or 22,405.

Mr. Yalden: Well no, I went through a comparison simply indicating that in the City of Quebec, as in the City of Edmonton, it would not be realistic to expect to have wall to wall service, 24 hours a day, in every post office, in every manpower centre, etc.

However, given a population of 22,000 people, and allowing for a certain amount of mobility, and given a similar anglophone population, perhaps a little less in Quebec, it should be possible to provide a certain number of services in the minority language, either French in Edmonton, or English in Quebec.

We feel that the best way to reach a decision as to which office, department, etc., is to consult the client, the minority group. Post Office representatives should sit down with Edmonton francophones and decide where the group is concentrated—it is not in Edmonton West, but in the northern part of the city, I believe—and where it would be realistic and fair to provide the service. That is all my office is saying. At least that has been my philosophy during my seven year mandate.

We do not want to provide city-wide services that would be unrealistic or phony, acclaiming that it is possible in Edmonton to provide service in every little postal station. That is not the point. But we should at least provide service in some post offices, some Employment and Immigration offices, some Air Canada offices, etc. The service should be available at major agencies. And it should be available in areas chosen by the minority and agreed to by the relevant department or agency. I think that it is perfectly possible in Vancouver, Edmonton, Calgary, Quebec City, Rimouski, Three Rivers, you name it! It is possible and very realistic.

[Text]

Si les ministères étaient prêts à le faire et étaient disposés à déléguer cette responsabilité à leurs gestionnaires en poste, ce serait bien possible.

M. Lambert: Monsieur le président, je fais face à un dilemme. Je viens d'un groupe très minoritaire de la ville d'Edmonton. Il y a bien longtemps, c'est-à-dire au-delà de 20 ans, lorsque je pratiquais le droit, les francophones qui requéraient mes services voulaient conclure leurs affaires en anglais. Ils comprenaient mieux les termes anglais parce que leur éducation française, dans la plupart des cas, s'était faite dans la cuisine, comme on dit souvent. Ils parlaient un «français de cuisine» en d'autres mots. Ils ne savaient pas lire et ne pouvaient comprendre un texte juridique d'une page. C'était bien difficile car ces gens-là, il fallait les encourager à parler le français dans un bureau d'avocats!

Alors, s'ils se présentent au bureau de poste, et le bureau de poste n'est pas tellement central, mais dans les succursales du bureau de poste, ils ne demanderont pas... C'est bien difficile à savoir. Mais ce qui m'inquiète, c'est de savoir comment nous allons encourager ces gens? Ce n'est pas aujourd'hui, avec le nombre d'étudiants qui font partie des classes d'immersion ou avec le nombre minime de fonctionnaires... Je dois vous dire qu'il y en a très peu qui soient assez qualifiés dans ma province pour devenir des fonctionnaires compétents dans les deux langues, et plus précisément en français. Les systèmes d'enseignement en français, à moins que ces gens-là soient allés à l'extérieur de la province, ne leur permettaient pas de compléter plus que le niveau primaire, en français. C'est un peu mieux maintenant. Mais cela n'est pas suivi au niveau des *High Schools*, au niveau secondaire, parce qu'on enseigne le français pour deux ans, ce qui n'est pas obligatoire, et en plus, les années sont divisées. C'est-à-dire qu'on l'enseigne dans une classe de neuvième année, de dixième année et ensuite, lors de la douzième année. Et vous savez ce que M. King, le ministre de l'Éducation, a dit en ce qui concernait le français, éventuellement, les exigences d'entrée d'université, savoir qu'il faudra offrir l'enseignement des deux langues modernes: le français et l'anglais. Eh bien, voilà pourquoi vos données statistiques démontrent peu de fonctionnaires dans l'Ouest canadien qui soient bilingues, quoique, à mon avis, il y en a un plus grand nombre, selon que vous transférez des gens du Québec ou du Nouveau-Brunswick dans ces milieux. Vous disiez que vous aviez 773 ou quelque chose...

• 1705

M. Yalden: Oui.

M. Lambert: Eh bien...

M. Yalden: Cent quatre-vingt-quinze en Alberta.

M. Lambert: Eh bien, écoutez, savez-vous vous allez chercher, vous allez chercher, vous allez chercher pour trouver ceux qui répondent aux exigences des postes. Je ne veux pas dire le commis de comptoir à un bureau de poste ni le préposé à l'ascenseur où ils en ont besoin...

M. Yalden: Mais il y a 62,000 francophones en Alberta, monsieur le président; il devrait donc être possible d'en trouver quelques-uns qui...

[Translation]

If the departments were prepared to do it and were prepared to delegate responsibility to their regional managers, it would be perfectly possible.

Mr. Lambert: I have a problem, Mr. Chairman. I come from a group in Edmonton that is very much in the minority. A very long time ago, more than 20 years ago, when I was practising law, francophones who required my services wanted to conduct their business in English. They understood the terms better in English because most of them learned their French at the kitchen table, so to speak. In other words, they spoke "kitchen table French". They did not know how to read and could not understand a one-page legal text. It was very difficult, because you had to encourage these people to speak French in a lawyer's office!

So if they go to the Post Office—not the main Post Office, but one of the substations—they will not ask... It is very hard to know. What I am concerned about is how we are going to encourage these people. Today, with the number of students in immersion classes and the limited number of government employees, we will not... I must say that there are very few people in my province who are qualified to become government employees who are competent in both languages, specifically in French. In the French education system, they could not go beyond the primary level in French unless they left the province. It is a little better now. But it is not followed up at the highschool or secondary level because French is taught for two years and it is not compulsory. Also, the years are divided up: It is taught in tenth grade and then again in twelfth grade. And you know what Mr. King, the Minister of Education, said about French. Eventually, to satisfy university entrance requirements, two modern languages will have to be taught: French and English. That is why figures show that there are very few bilingual government employees in Western Canada, although the numbers are higher if you transfer in people from Quebec or New Brunswick. You were saying that there were 713 or something...

Mr. Yalden: Yes.

Mr. Lambert: Well...

Mr. Yalden: There are 195 in Alberta.

Mr. Lambert: You know, you will have to look and look and look to find people who meet the requirements for these positions. I am not talking about a postal clerk or elevator operator where they need...

Mr. Yalden: But there are 62,000 francophones in Alberta, Mr. Chairman; it should be possible to find some who...

[Texte]

M. Lambert: Et ça ce sont ceux dont la langue maternelle . . . Monsieur Yalden, je suis un de ceux-là et . . .

Le coprésident (M. Gauthier): De plus, vous êtes le député de l'endroit, monsieur.

M. Lambert: Oui, oui, mais écoutez, ce n'est pas le député fédéral qui a la juridiction. Il peut faire de gros yeux au ministre de l'Éducation et peut-être à certains députés provinciaux en ce qui concerne . . . et eux, ils sont acceptables. Mais pour eux, ces gens-là représentent une élite éducationnelle. Oui, oui, ce sont des avoués, et ainsi de suite, mais eux reconnaissent la valeur de l'enseignement de ce genre. Mais allez trouver . . . C'est là notre problème au Canada pour les langues officielles, monsieur Yalden, c'est en dehors du Québec et du Nouveau-Brunswick et des centres où il y a l'école supérieure et même les universités enseignant le français, et vous aurez jusqu'à ce point-là de grandes difficultés.

M. Yalden: Oui, monsieur le président, je ne suis pas ici aujourd'hui, évidemment, pour défendre le système d'éducation de M. Lougheed, et c'est bien ainsi.

M. Lambert: Ah, non! non! Je ne veux pas . . . Ce sont des observations sur les données que vous nous avez présentées.

M. Yalden: Je m'excuse, je ne devrais pas plaisanter peut-être.

M. Lambert: Non, non, mais c'est un commentaire . . . Vous faites un commentaire. Moi j'en fais . . .

M. Yalden: Mais mon commentaire, monsieur Lambert, c'est que, avec le temps et grâce aux améliorations dans le système éducatif francophone en Alberta, il devrait être possible de trouver des avantages bilingues. Il est vrai que par le passé il n'y a pas eu un système d'éducation français . . .

M. Lambert: Ca va prendre dix ans.

M. Yalden: Il n'y en a même pas aujourd'hui parce qu'il n'y a que le système *For Two* d'immersion où se trouvent tous les jeunes Albertains.

M. Lambert: Et cela prendra 10 à 20 ans, monsieur.

M. Yalden: Ah!! oui, mais moi je suis le dernier à dire qu'on y arriverait vite. On se leurre si on pense . . . Nous disons dans notre petit document aujourd'hui qu'il s'agit d'une entreprise vaste, complexe et à long terme. C'est certain! Nous ne réglerons pas, surtout pas, le problème d'éducation en langue minoritaire en Alberta avant plusieurs années.

M. Lambert: Je dis la même chose pour la Saskatchewan, la Colombie- . . .

M. Yalden: Et la Saskatchewan aussi.

Le coprésident (M. Gauthier): Merci. Il ne faut pas continuer. Monsieur Lambert, vous avez la parole depuis déjà 20 minutes.

M. Lambert: Oui, mais M. Bockstael en a eu 20.

Le coprésident (M. Gauthier): Il a eu 15 minutes.

M. Lambert: Voyons, voyons!

[Traduction]

Mr. Lambert: And those are the ones whose mother tongue . . . Mr. Yalden, I am one of them and . . .

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): And you are also the member of Parliament for the area, sir.

Mr. Lambert: Yes, but listen, this does not come under the jurisdiction of the federal member of Parliament. He may make eyes at the Minister of Education and perhaps some provincial members of Parliament about . . . and they are acceptable. But for them, these people are part of an educational elite. Yes, they are lawyers, etc., but they recognize the value of this type of teaching. But try to find . . . The problem with official languages in Canada, Mr. Yalden, is that outside of Quebec and New Brunswick and centres where there are French-language secondary schools and even universities . . . and you know how difficult it is.

Mr. Yalden: Yes, Mr. Chairman. I am not here today to defend Mr. Lougheed's education system and that is as it should be.

Mr. Lambert: No, no! I do not want . . . I am just commenting on the information that you have provided.

Mr. Yalden: I apologize. Perhaps I should not joke about it.

Mr. Lambert: No, it is a comment . . . You are commenting. I am commenting . . .

Mr. Yalden: But my comment, Mr. Lambert, is that with time and through improvements to the French education system in Alberta, it should be possible to have bilingual benefits. It is true that in the past there was no French education system . . .

Mr. Lambert: It will take 10 years.

Mr. Yalden: There is not even one today because there is only the "For Two" immersion system for young Albertans.

Mr. Lambert: It will take between 10 and 20 years.

Mr. Yalden: Ah, yes! But I am the last one to say that this will happen quickly. We would be fooling ourselves if we thought . . . We say in our little report that it is a vast, complex and long-term undertaking. Of course, it is! The minority language education problem in Alberta will not be solved for another few years.

Mr. Lambert: And I say that the same thing applies in Saskatchewan, British . . .

Mr. Yalden: In Saskatchewan as well.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Thank you. We have to stop. Mr. Lambert, you have already had the floor for 20 minutes.

Mr. Lambert: Yes, but Mr. Bockstael had 20 minutes.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): He had 15 minutes.

Mr. Lambert: Really!

[Text]

Le coprésident (M. Gauthier): Voulez-vous examiner les heures? M. Bosley à 16h10, M. Bockstael à 16h30, ce dernier a parlé jusqu'à . . .

M. Lambert: Un dernier mot, monsieur le président. Nous allons faire des progrès souhaitables en 10 à 20 ans.

Le coprésident (M. Gauthier): Des problèmes souhaitables?

M. Lambert: Du progrès!

Le coprésident (M. Gauthier): Ah, du progrès!

M. Lambert: Bon. Il faut se rincer les oreilles.

Le coprésident (M. Gauthier): Je vous écoute attentivement.

M. Lambert: Des progrès souhaitables moyennant qu'il n'y ait pas d'intrusion ou d'ingérence de *back-lash*. Il y a certaines petites bombes de *back-lash* qui existent, et j'espère bien que les gens auront le bon sens des deux côtés d'éliminer les causes de *back-lash*.

• 1710

Le coprésident (M. Gauthier): Merci, monsieur Lambert. Merci, monsieur Yalden.

Pour ce qui est du mémoire, monsieur Yalden, que vous nous avez présenté aujourd'hui, je demanderais l'approbation du Comité pour qu'il soit annexé aux procès-verbaux de la journée, du consentement unanime.

Vous me permettez maintenant de faire quelques remarques personnelles, monsieur Yalden, sur la contribution majeure que vous, à titre de commissaire aux langues officielles, avez apportée au cours de ces sept dernières années.

Tout d'abord, vous avez réussi à maintenir et même à accroître le respect du poste que vous occupez et de la fonction qui était la vôtre. Vous avez été l'inspiration majeure de la réforme linguistique dans les sept dernières années, tant par la qualité de vos rapports qui étaient intéressants que par la pertinence des recommandations que vous y apportiez. Vous êtes un homme persistant et vous avez démontré beaucoup de patience dans ces dossiers complexes. Nous vous en remercions.

Vous avez également été le conseiller privilégié du Comité, je me dois de le signaler, depuis sa création. C'est grâce à votre initiative et à votre appui, d'ailleurs, si ce Comité existe aujourd'hui. C'est sous le règne du gouvernement de M. Clark, je crois, que certains d'entre nous avons suggéré qu'un comité spécial soit mis sur pied, mais c'est vous qui l'avez recommandé et inspiré. Et pour cela, nous vous en sommes reconnaissants. Vous laissez, donc, un héritage parlementaire qui durera.

À titre de responsable du Bureau du commissaire, vous avez été également à l'origine de plusieurs initiatives dans le domaine parlementaire. On s'est référé aux colloques que vous avez tenus, et j'ai eu l'honneur et le plaisir d'assister à deux d'entre eux. Nous souhaitons tous que votre successeur poursuive cette pratique et même qu'il donne accès, lors de ces colloques, à la presse et aux médias d'information. J'ai

[Translation]

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Do you want me to tell you the times? Mr. Bosley started at 4.10, Mr. Bockstael at 4.30, Mr. Bockstael spoke until . . .

Mr. Lambert: One last comment, Mr. Chairman. We will make the progress that should be made in 10 or 20 years.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): The problems that should be made?

Mr. Lambert: The progress!

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): The progress!

Mr. Lambert: Good. You should clean out your ears.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): I am listening to you very carefully.

Mr. Lambert: The progress that should be made as long as there is no intrusion or back-lash interference. There were back-lash incidents and I hope that people on both sides will be sensible enough to eliminate the causes of this back-lash.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Thank you, Mr. Lambert. Thank you, Mr. Yalden.

As for the brief that you presented today, Mr. Yalden, I would like to have the committee's approval to append it to today's proceedings with unanimous consent.

I would now like to make a few personal comments, Mr. Yalden, on the major contribution that you have made over the past seven years as Commissioner of Official Languages.

First of all, you have managed to maintain and even increase respect for your position and your role. Over the past seven years, you were the major source of inspiration for language reform, both by the quality of your reports, which were interesting, and the relevance of your recommendations. You are a persistent man and you have shown a great deal of patience in dealing with these complex issues. We thank you.

I would also like to point out that you have been the committee's special advisor since its creation. It is thanks to your initiative and support that the committee exists today. It was under Mr. Clark's government, I believe, that some of us suggested that a special committee be set up, but you are the one who made the recommendation and provided the inspiration. And we are most appreciative. You have left a parliamentary legacy which will endure.

As head of the Office of the Commissioner of Official Languages, you have also launched a number of parliamentary initiatives. Reference was made to the seminars that you have held and I had the honour and pleasure of participating in two of them. We hope that your successor will keep up this practice and will even provide access, at the seminars, to the press and the media. I very much appreciated the contribution

[Texte]

beaucoup apprécié la contribution qu'a permise ces colloques tenus à huis clos et je pense qu'ils serviraient à éduquer la population, surtout suite aux commentaires présentés par d'anciens membres de certains journaux d'Edmonton qu'on a eu l'honneur d'entendre au colloque tenu au printemps.

Vous avez rédigé certains rapports ayant trait à des aspects spécialisés de la réforme linguistique, tant dans le domaine de la Fonction publique que dans le domaine des affaires publiques en général. Vous n'avez pas hésité à vous prononcer dans des dossiers d'ordre linguistique, scolaire ou politique, sans pour autant en arriver à faire de la politique partisane. Vous n'avez jamais hésité à vous prononcer sur la situation telle qu'elle était ou telle qu'elle vous semblait.

Vous avez créé et publié une revue qui s'intitule *Langage des sociétés*, laquelle d'ailleurs croît dans l'estime de ceux qui suivent ces dossiers linguistiques. Cette publication apporte une contribution importante au débat canadien. Vous avez également créé ou mis sur pied des programmes et des projets tels que des trousseaux et des jeux à l'intention des jeunes Canadiens. Je pense que cela a été fort apprécié, du moins dans ma circonscription, des écoles auxquelles on a fait parvenir le jeu. Je sais qu'on en a distribués beaucoup et cela a permis aux jeunes Canadiens de mieux connaître leur pays.

J'aimerais, monsieur le commissaire, au nom de mon coprésident, le sénateur Murray, et au nom de tous les membres de ce Comité vous dire merci. Vous avez su stimuler le dialogue, un dialogue sérieux et parfois enrichissant. Pour quelqu'un qui vient d'une majorité, je vous ai connu dans le cours des années 50, en 1952 ou 1953, je crois, à Toronto, venant de la majorité de Toronto, dis-je, je dois dire que vous avez su démontrer une grande compréhension et une certaine sympathie pour les groupes minoritaires. Cela a été fort apprécié par ces derniers qui ont reconnu en vous un homme qui pouvait comprendre et même avoir un certain *feeling* pour les problèmes que nous vivions. Vous avez gagné la confiance et le respect de tous les Canadiens.

• 1715

Au terme de vos sept années comme ombudsman linguistique, nous voulons tous vous dire merci et vous souhaiter, monsieur Yalden, une carrière, je ne sais pas si je peux le dire, mais étant donné que M. Bockstael l'a mentionné, je vais le dire, une carrière heureuse dans un autre monde, probablement celui de la diplomatie.

We thank you for your leadership, sir.

Une voix: Quelle est la différence entre la diplomatie et l'ancien poste?

Le coprésident (M. Gauthier): Il n'y a pas de différence entre ce poste-ci et le nouveau poste, mais ce sera plus formel comme travail, je pense.

We thank you for your understanding, Mr. Yalden. We thank you for your devotion. We thank you for the great contribution you have made to the language question in Canada. I think that in working with us parliamentarians, it was not always easy. I remember some moments where we had some rather hectic meetings, especially when you came with

[Traduction]

that resulted from these in camera seminars and I think that they served to educate people, especially given the comments of former employees of certain Edmonton papers that we had the honour of hearing at the spring seminar.

You have drafted reports on specialized aspects of language reform, both in the Public Service and in the public affairs domain in general. You have not hesitated to take a stand on linguistic, educational and political issues without making them partisan. You have never hesitated to comment on a given situation as it was or as it appeared to you.

You have created and published a magazine called *Language and Society*, which is held in increasing esteem by those who follow language issues. This publication makes a significant contribution to discussion in Canada. You have also created or set up programs and projects such as kits or games for young Canadians. I think that this was very much appreciated—at least it was in my riding—by the schools that received the game. I know that many were distributed and that they helped young Canadians to get to know their country better.

I would like to thank you, Mr. Yalden, on behalf of my co-chairman, Senator Murray, and of all of the members of the committee. You have stimulated dialogue, dialogue that was serious and sometimes enriching. For someone who was part of the majority—I I knew you in the fifties, in 1952 or 1953, I believe, in Toronto—someone who was part of the Toronto majority, I must say that you have shown a great deal of compassion and a certain sympathy for minority groups. They very much appreciated it and recognized you as being a man who was able to understand and even have a certain feeling for the problems that we face. You have won the trust and respect of all Canadians.

At the end of your seven years as language ombudsman, Mr. Yalden, we would all like to thank you and hope that you have—I do not know whether I should say it, but since Mr. Bockstael mentioned it, I will mention it myself—a satisfying career in another area, probably the diplomatic world.

Nous vous remercions, monsieur, de votre leadership.

An hon. Member: What is the difference between the diplomatic service and the old position?

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): There is no difference between the new position and the old one, but I believe that the new one will be more formal.

Nous vous remercions, monsieur Yalden, de votre compréhension. Nous vous remercions de votre dévouement. Nous vous remercions de l'importante contribution que vous avez apportée à la question des langues au Canada. Il n'est pas toujours facile de travailler avec les parlementaires. Je me souviens d'avoir eu des séances qui étaient pas mal mouvementées.

[Text]

your estimates before the Miscellaneous Estimates Committee, and sometimes you were asked to defend some of your decisions. I want to tell you that, having chaired those committees, I was always very proud of the way you defended them, and the decisions that you took were always, in my view, well planned and efficiently put into action.

You helped us, sir, build a better and more tolerant, and possibly a more generous Canada. For this I think I am joined by all members here in saying *merci beaucoup*, Mr. Yalden.

M. Yalden: Merci, monsieur le président.

Je suis très ému par ces paroles si aimables.

Je ne ferai pas de discours d'adieu, car c'est un peu prématuré. Je ne quitte pas mon poste avant le 9 ou le 10 septembre. Je ne sais pas où nous serons tous le 9 ou le 10 septembre, mais j'offre à tous les membres du Comité, ceux qui sont ici aujourd'hui et ceux qui ne le sont pas, mes meilleurs voeux pour l'été et l'automne prochains.

If I may be permitted to say so, Mr. Chairman, without going beyond my mandate as commissioner, I have come to regard you gentlemen and ladies, members of the committee, as friends as well as mentors and critics, and I shall miss you. *Merci, monsieur le président.*

The Joint Chairman (Senator Murray): If you cross the ocean, sir, and meet M. d'Iberville Fortier, tell him we are waiting for him.

Mr. Yalden: I will do that, and if I happen to see him, and if it should ever happen to be relevant Mr. Chairman, the matter of your voyages, you would know that in certain parts of the world you would be most welcome.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): Thank you, sir. Mr. Bosley.

Mr. Bosley: Mr. Chairman, I would just like to make a small point of order. It would appear from another press comment, we have seen press commentaries on possible posts, and I see that l'ACFO has put out a press release today.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): He what?

Mr. Bosley: L'ACFO has put out a press release today. I do not know whether you have seen it.

The Joint Chairman (Mr. Gauthier): No. This meeting is now adjourned.

[Translation]

tées, surtout lorsque vous comparaisiez devant le Comité des prévisions budgétaires en général et que vous deviez y défendre certaines de vos décisions. J'ai présidé les comités en question et j'ai toujours été fier de la manière dont vous avez défendu vos décisions, des décisions qui, d'ailleurs, étaient bien planifiées et efficacement appliquées.

Vous nous avez aidés, monsieur, à bâtir une société meilleure, une société plus tolérante et peut-être plus généreuse. Je me joins donc aux membres du Comité pour vous dire: *thank you very much.*

Mr. Yalden: Thank you, Mr. Chairman.

I am very much moved by your kind words.

I will not make a farewell speech, as that would be somewhat premature. I am not resigning until the 9th or 10th of September. I do not know where we will all be on the 9th or 10th of September, but I would like to extend my best wishes for this summer and fall to all the members of the committee, those who are here and those who are not.

Permettez-moi de dire, monsieur le président, sans outrepasser mon mandat, que j'en suis venu à vous considérer, vous, les membres du Comité, non seulement comme des conseillers et des critiques, mais aussi comme des amis. Vous me manquerez. *Thank you, Mr. Chairman.*

Le coprésident (le sénateur Murray): Si vous traversez l'océan, monsieur Yalden, et que vous rencontrez M. d'Iberville Fortier, dites-lui que nous l'attendons.

M. Yalden: Certainement, si par hasard je le vois. Et s'il vous arrive de devoir voyager, monsieur le président, vous savez qu'il y a des pays où vous serez très bien accueillis.

Le coprésident (M. Gauthier): Merci, monsieur. Monsieur Bosley.

M. Bosley: J'invoque le Règlement. On a parlé dans les journaux de postes qui pourraient être ouverts, et je vois qu'aujourd'hui, l'ACFO a émis un communiqué de presse.

Le coprésident (M. Gauthier): Il a fait quoi?

M. Bosley: Aujourd'hui, l'ACFO a émis un communiqué de presse. Je ne sais pas si vous l'avez vu.

Le coprésident (M. Gauthier): Non. La séance est levée.

APPENDIX "OLLO-2"

MEMORANDUM FOR THE STANDING COMMITTEE OF

THE SENATE AND THE HOUSE OF COMMONS ON

OFFICIAL LANGUAGES

participation in the Public Service by members of both the Anglophone and Francophone communities.

Taking each of these aspects in turn, I should like to offer my views on breaking down basic principles into manageable objectives; on what the issues are and the extent to which the authorities have so far come to grips with them.

Service to the Public

getting individuals and institutions fully committed to - not their rights and responsibilities over linguistic minorities in the reform process. June 1984. the cultural relationship by abandoning their linguistic majority language. Alternatively, a linguistic minority would place 1984 somewhere toward the end of the second phase. arrived at: more than one language is recognized for certain national purposes, but within different regions of the country one or other. In 1977, the beginnings of a system to translate principles into language provisions almost exclusively. administrative goals were in place. But the degree of commitment to the

Memorandum for the Standing Committee of

the Senate and the House of Commons on Official Languages

Followers of official languages history can discern several phases in the implementation of the Official Languages Act. When I began my term of office in 1977, there were already several layers of government and public effort designed to ensure that the equal status of English and French was being respected. There also remained the inescapable question whether we had chosen the best available means to meet the goals we had set ourselves.

If one accepts, with due allowance for oversimplification, that language reform has at least three main phases:

breaking down basic principles into manageable objectives;

providing administrative means that will enable people to respond to the new objectives; and

getting individuals and institutions fully committed to - not merely involved in - the reform process,

then I would place 1984 somewhere toward the end of the second phase.

In 1977, the beginnings of a system to translate principles into administrable goals were in place. But the degree of commitment to the

spirit of the Official Languages Act was superficial at best. I hope we can truthfully say that it is less so now. Nevertheless, we still find ourselves in the administrative or systems phase; and, as we have repeatedly pointed out, this remains one of the underlying shortcomings of the whole effort toward language reform.

The major task, therefore, is to try to breathe life into the rules and systems in such a way as to change the real availability of services in English and French, the relative use of the two languages within the federal administration, and what Parliament has called "the full participation in the Public Service by members of both the Anglophone and Francophone communities."

Taking each of these aspects in turn, I should like to offer my sense of where the issues lie and the extent to which the authorities have so far come to grips with them.

Service to the Public

Linguistic minorities have sometimes resolved the problem of their cultural distinctiveness by abandoning their own language to the majority tongue. Alternatively, a territorial accommodation has been arrived at: more than one language is recognized for certain national purposes, but within different regions of the country one or other language prevails almost exclusively.

The premises of the Official Languages Act run contrary to both these courses: the Act presupposes an obligation to allow official-language minorities the use of their own language, albeit in varying degrees, all across the country. But the fact of the matter was that in 1969 -- and even in 1977 -- neither the institutions nor the minorities had very much experience of this way of doing things.

As a result, much of our attention for the last 6 or 7 years seems to me to have been addressed, knowingly or not, to a single question:

how far should or can majority-dominated government institutions go to make sure that minority-language citizens enjoy a genuine choice of official language?

Recent experience suggests at least two answers. First, federal institutions both can and should go considerably further to make sure that the offer of service in both languages is generous and unmistakable, wherever there is likely to be minority-language need. It is no longer acceptable, in light of what we all know about minority behaviour generally, for government institutions to fall back on the fundamental misconception that expressed demand is a precondition for offering a service to known minority communities. They cannot and should not be expected to have to insist on their right to service.

The second conclusion is that ordinary members of minority-language groups need to let federal institutions know they are there and intend

to be properly served in their own language. In other words, while there can be no question of the minorities having, as it were, to show cause why service should be provided, they must nevertheless take an interest in having it and make a noise if it is not available. Otherwise, it will continue to be far too easy for federal agencies to respond that there is no demand, and that everyone is happy except a few firebrands in the Commissioner's Office.

Although this phenomenon is more familiar where Francophone minorities are concerned, it is worth noting that parallel attitudes have been developing in Quebec. While for the moment it may be rare to find a federal office in bilingual regions of that province which are incapable of providing service in English if pressed, more and more they have to be pressed, and this is not acceptable.

The measure of our progress is that it has increasingly been shown that minority-official-language service is feasible virtually anywhere in Canada, once the two parties to the arrangement put their heads together — and without costing an arm and a leg. It is of the greatest importance that we keep that fact, and its implications, clearly before us if the Official Languages Act is to serve as any kind of beacon toward a better linguistic future. If we fall back on that front, the repercussions for English-French equality will be far-reaching and unpleasant.

Language of Work

Not surprisingly perhaps, the language-of-work problem bears a family resemblance to the supply-and-demand aspect of serving the public. The principle had been laid out more than once by 1977, and many of the essential conditions to permit a choice of working language in bilingual areas were already in place. However, it was and has remained a choice which is often more theoretical than real.

This shortfall is largely attributable to custom and inertia. Development of a basic framework of bilingual supervision and documentation has probably taken us as far as we can go without a more deliberate effort to educate people in unfamiliar work behaviour. I am hopeful, however, that this message is beginning to get through and that we are at last beginning to focus on the real levers of change: personal attitudes and practices.

The background ability and readiness of Anglophone public servants to do their part has been growing undramatically but steadily. The potential is there, but it is largely passive. Unless it is more often put to the test by a more consistent recourse to French by Francophones, we may never know whether the equality of English and French as federal languages of work is anything more than a pious hope where Francophones are not in a clear majority.

In view of the relatively weak use of French in bilingual areas outside Quebec, it is also puzzling that only about one Francophone in four is

apparently dissatisfied with the present degree of official-language choice. Again, the question must arise where on the scale one situates the proper role of government: to ensure that the conditions necessary to a choice of language are truly in place; to persuade people to avail themselves of that choice; or more or less to regulate minority-language use.

My own view is that, whatever we think of the more active role, we should at the very least be sure we have exhausted real choice and normal persuasion. There is at present no question in my mind that, whether all Francophones resent it or only a quarter of them, the choices on offer are still far from equal and the degree of persuasive offer on the part of the majority, while better than it was, a far cry from a standing invitation to use French.

Participation

Those choices are inseparable from the idea that both language groups should be present in sufficient numbers and truly share their work responsibilities. The overall presence of Francophones in the federal Public Service, which had been a major source of concern to Parliament in 1973, has shown a uniform tendency to improve over the intervening years. But it is not without its rough spots, even contradictions. For example, Francophones still have greater difficulty than Anglophones in penetrating the more senior ranks, and most emphatically

so in institutions with a scientific or technical bent. At the same time, Anglophone participation in the federal Public Service in Quebec has fallen dramatically to quite unsatisfactory levels. There is, of course, a danger in trying to establish the same ideal but procrustean 75:25 English-French proportion in every department and agency and at every level of the federal apparatus. Even though we may quote figures with the best of them, it must be repeated that numbers by themselves are not the name of the game.

The object, as I see it, remains twofold: to provide for a free interplay of English, French and, for that matter, other perspectives in the articulation of federal policy and in the delivery of federal services; and to ensure that official-language preference does not discriminate against anyone in terms of opportunities to work for and make a career in this country's civil service. I believe these objectives to be better and better understood, but polarizing and discriminatory forces are still very real, and the effort must be maintained.

Non-Federal Domains

It is impossible to deal here with all the developments of the last seven years in those official-languages domains which are either non-federal or not exclusively federal: constitutional advances,

provincial legislation and practice, the business and voluntary sectors, and the highly visible area of education both in the minority language and in the second official language — all have played their part.

Of necessity, the Charter of Rights has in many ways still to prove itself as an instrument of language reform and reconciliation in Canada. Whatever limitations may attend it, however, the articulation of an essential common base for official-languages equality across Canada is a sine qua non for the eventual harmonization of language interests within a single state. Very simply put, our constitution-makers have tried to make it clear that a right is not worth having that is not equally applicable and equally defended everywhere. But only when we have put some flesh on those bones will we be entitled to speak about a new language regime that will be worthy of Canada in the 1980's and beyond.

There is little doubt that we are living through a phase of our history in which our readiness to rally to certain common standards of interlinguistic decency — perhaps contrary to what we perceive as our personal or local interests — will be severely challenged. It is particularly crucial, I believe, that all those who pretend to uphold the integrity of this country take an active part in the legitimization

of those principles to which our elected leaders have subscribed on our behalf.

All our professions of equality of status and reciprocity of rights must be set against realities which at this time are far from equal and actual rights that are anything but reciprocal. Neatly symmetrical rights for English and French, across the board, are only worth upholding if they translate into such reciprocity of treatment that we can honestly affirm that there is no advantage that applies to either language group, in a minority situation, that does not have its counterpart for the other group. That is far from possible today, although such a goal seems a lot more attainable than it was ten or fifteen years ago.

It is a truism that recent developments in the areas of minority and second-language education have usually been positive and sometimes outstandingly so. The increase in French immersion for Anglophones has caught the public eye and helped dispel some of the francophobia that had disfigured Canada in the past. But it is worth noting that the gains in minority-language education have been less striking and often more hard won. There is a lesson for us here.

Unless and until the French language in Canada achieves a broad-based and relatively unassailable security, the pressure toward linguistic

polarization will persist. We must therefore recognize that, much as I personally support, encourage and promote the quite remarkable things that are happening in the area of education in French as a second language, it would be unfortunate if we were to delude ourselves that by themselves they are a satisfactory substitute for generously provided and effective minority-language education.

The right to be individually bilingual, or plurilingual, is not one that should be denied to any Canadian of any age. But the pursuit of personal bilingualism by the majority can only be self-defeating if it is in any way obtained at the expense of the primary objective, which is to enable our official-language minorities to live a significant part of their daily lives in the language they were born to. If the official-languages minorities were to shrink and disappear — and that process is far from arrested — functional bilingualism among the majority would lose most of its *raison d'être*.

Problems and Prospects

What goes for education obviously applies in spades to the federal domain as such. I feel as a result that I must again warn against the tendency, common enough in any large-scale bureaucratic environment, to let the system run away with us.

Historians of the process may wish to reflect on the fact that, at the beginning of the 1970's, there were only some 15,500 positions for which a knowledge of English and French was considered desirable, and fewer than 11,000 public servants in those positions who were considered bilingual. In 1983, notwithstanding changes of policy and upward revision of standards, there are more than 60,000 bilingual positions and over 50,000 qualified occupants — at least double the numbers anticipated in 1973.

This is a major transformation and not at all to be sneezed at. Improved performance may not be on the same exponential scale, but it is considerable. Nevertheless, these improvements are flawed in several respects:

- by far the greatest part of this capacity is of little direct benefit to many beleaguered minorities both inside and especially outside the so-called bilingual belt;

- the paper concentration of bilinguals in the National Capital accounts for 62% of the entire federal supply and seems to owe more to a so-called supervisory requirement for language-of-work purposes than to daily contacts with the public;

- Anglophones still do not accede to bilingual positions in the numbers one would expect, notwithstanding the provision of language training to over 50,000 employees since 1969.

There are also weaknesses of various kinds in the performance of federal institutions, weaknesses which have been identified above and which deserve a concentrated effort of improvement in the short to medium term, for example:

- a number of departments and agencies that have proved chronically incapable of observing the most basic government-wide requirements for the provision of service;
- anomalies in the distribution of bilingual positions to serve members of the Canadian public in the official language of their choice;
- the sometimes problematic relationships between the concentration of bilingual positions in certain sectors of the Public Service and the opportunities of public servants to become effectively bilingual through language training at government expense;

- the importance of changing the working habits of public servants in practical ways that really enhance the opportunities of Francophones to choose French as a language of work;
- active recruitment of qualified personnel into areas of low participation by the minority-language group, but without resort to "affirmative action" as that term has been used in the USA.

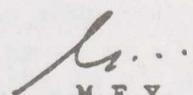
Conclusion

Language reform, whether at the level of legal and administrative rules or of public attitudes, is an immense, complex and long-term undertaking. We have accomplished a great deal in the past decade and a half, indeed in the past seven years, and we have no reason to be ashamed of our achievements if we compare ourselves with other plurilingual states. I am hopeful as well that we have outlived the epoch of the quick fix, and that we now have a better idea of what it is we want to achieve and of what is likely to translate high-sounding principles into the realities of a decent and fair linguistic regime.

I have tried these past seven years to attract more sympathetic public understanding and support to the programme, because in the long run that seems to me lifeblood of the whole enterprise. In doing so, I

have been more than happy to see the press take an increasingly articulate interest in the problem and to observe a consensus of editorial opinion in support of fundamental reforms. I have also been particularly fortunate to have been present for the creation of a Standing Joint Committee of Parliament to foster that goal. A permanent mechanism of this nature cannot fail to give Parliament a much more effective means for scrutinizing the entire programme. It also affords it a chance to contribute to the indispensable process of explication, exchange of views, and education in the broadest sense.

One often hears the criticism that bilingualism is divisive. In so far as this is meant to suggest that we have lost a halcyon past of interlinguistic harmony, I feel obliged to report that the good old days were probably more myth than reality. It also appears to mean, however, that bilingualism supposedly promotes the rights of a particular group or groups at the expense of others. The projection of this zero-sum view is guaranteed to provoke resentments, but I doubt that it represents a true picture of our contemporary language arrangements. Nor does it foreshadow accurately what we can and should achieve: a Canada in which linguistic protectionism and suspicion are superseded by a generous collective enjoyment of our differences and respect for the rights that endorse them.



M.F.Y.

APPENDICE "OLLO-2"

MÉMOIRE AU COMITÉ PERMANENT DU SÉNAT ET

DE LA CHAMBRE DES COMMUNES SUR LES

LANGUES OFFICIELLES

Jun 1984

I am glad to see that the program has been understood and supported. In doing so, I

Mémoire au Comité permanent du Sénat et de la
Chambre des communes sur les langues officielles

Pour ceux et celles qui s'intéressent de près à la question des langues officielles, la mise en oeuvre de la Loi sur les langues officielles aura comporté plusieurs phases. Avant mon entrée en fonction en 1977, par exemple, bien des efforts avaient déjà été déployés à divers moments, tant de la part du public qu'à l'intérieur de l'Administration, pour assurer l'égalité effective du français et de l'anglais. Mais, nous ne savions toujours pas si la voie que nous avions empruntée, nous amènerait là où nous désirions aller.

Au risque de simplifier à outrance, disons que la réforme linguistique comporte au moins trois grandes phases :

- la conversion des principes fondamentaux en objectifs réalisables;
- la mise en place des moyens administratifs permettant aux intéressés d'atteindre ces objectifs;
- l'incitation des individus et des institutions à la participation active au processus de réforme.

Je dirais qu'en 1984 nous approchons de la fin de la deuxième étape.

En 1977, nous commençons à mettre en place un système susceptible de traduire les grands principes en objectifs concrets. Mais le degré d'engagement au sens réel de la Loi sur les langues officielles était tout au plus superficiel. J'ose espérer qu'il l'est maintenant un peu moins. Quoi qu'il en soit, nous ne sommes pas encore sortis de la phase dite administrative ou des systèmes et, au risque de me répéter, je crois que cela demeure un des grands achoppements pour nos démarches.

La principale tâche à laquelle nous devons nous atteler est donc d'insuffler un peu de vie dans les règles et les systèmes afin d'améliorer l'offre réelle de services en français et en anglais, l'utilisation relative des deux langues au sein de l'administration fédérale et ce que le Parlement a appelé " la pleine participation à la Fonction publique des membres des collectivités anglophone et francophone. "

J'aimerais examiner tour à tour chacun de ces aspects pour cerner ce qui constitue à mon avis le coeur de chaque question et pour étudier les solutions préconisées à ce jour par les autorités.

Le service au public

Certaines minorités linguistiques de par le monde ont choisi de régler le problème de leur différence culturelle en troquant leur langue maternelle contre celle de la majorité. Ailleurs, des accommodements territoriaux ont été réalisés : dans certains contextes, plusieurs

langues jouissent d'un statut officiel à des fins nationales alors que dans diverses régions du pays une langue prédomine presque exclusivement.

L'approche qui a inspiré la Loi sur les langues officielles refuse ces deux types de solutions et repose sur le principe que les minorités de langues officielles doivent pouvoir utiliser leur langue, bien qu'à des degrés divers, partout au pays. Mais en 1969, voire même en 1977, les institutions et les minorités n'avaient pas une idée bien nette de ce que cela impliquait en vérité.

C'est pour cette raison, je crois, que nous nous concentrons depuis six ou sept ans, consciemment ou non, sur une seule question :

jusqu'où les institutions dominées par la majorité peuvent-elles et doivent-elles aller pour sauvegarder la faculté de la minorité d'être servie dans la langue officielle de son choix ?

A la lumière de l'expérience récente, deux voies de solution s'imposent à nous. Premièrement, les institutions fédérales peuvent et doivent faire beaucoup plus pour garantir que l'offre de service dans les deux langues soit franche et généreuse partout où l'on peut s'attendre à une demande dans la langue de la minorité. Il est désormais inacceptable, compte tenu de ce que nous avons appris du comportement des minorités, que ces institutions se retranchent derrière le principe erroné de la

demande manifeste comme condition préalable à l'offre de service aux minorités connues. On ne peut ni ne doit attendre de ces dernières qu'elles aient à insister sur leur droit de se faire servir dans leur langue.

D'autre part, les membres des groupes minoritaires doivent faire savoir sans équivoque aux institutions fédérales leur ferme intention de se faire servir convenablement dans leur langue. Autrement dit, et bien qu'elles n'aient pas à faire la preuve de leur existence et de leurs besoins, les minorités doivent quand même manifester un intérêt à obtenir ce service et à faire du bruit là où on les en prive. Il est trop facile pour les organismes fédéraux de répondre que la demande est inexistante et que tout le monde est content, sauf quelques fauteurs de trouble du Bureau du Commissaire aux langues officielles.

Si cela risque d'être surtout le lot des minorités francophones, on ne peut ignorer le fait que des attitudes comparables se sont développées au Québec. Bien sûr, on pourrait y compter sur les doigts de la main les administrations fédérales incapables d'offrir leurs services en anglais quand elles y sont poussées, mais de plus en plus il faut les y forcer.

Que nous ayons progressé, nul n'en peut douter, non plus du fait que le service dans la langue officielle de la minorité peut être assuré dans à peu près tous les coins du pays et sans qu'il en coûte les yeux de la tête, partout où les intéressés ont choisi de se concerter. Il est très

important de garder ce fait et ses conséquences présents à l'esprit si nous voulons réellement nous servir de la Loi sur les langues officielles pour éclairer notre cheminement vers un avenir linguistique meilleur. Sinon, nous nous exposons à des répercussions profondes et néfastes sur le plan de l'égalité entre le français et l'anglais.

La langue de travail

Il n'est sans doute pas étonnant que le problème de la langue de travail s'apparente sous l'aspect offre-demande à celui de la langue de service. Le principe à cet égard avait été établi plus d'une fois avant 1977, et bon nombre des conditions essentielles permettant aux fonctionnaires des régions bilingues de choisir leur langue de travail existaient d'ores et déjà. Mais cette faculté demeure bien souvent théorique.

Dans une large mesure, cela est attribuable aux us et coutumes et à l'inertie. Nous avons sans doute poussé aussi loin que possible l'établissement d'une infrastructure de surveillance et de documentation dans les deux langues. Il nous reste maintenant à consentir un effort soutenu pour inculquer aux intéressés des comportements professionnels nouveaux. Il me semble cependant que ce message pénètre petit à petit et que l'on commence au moins à se concentrer sur les principaux leviers du changement : les mentalités et les usages.

L'aptitude et la volonté des fonctionnaires anglophones à faire leur part ont crû, sinon de façon spectaculaire, au moins de manière constante. Le potentiel est là mais il demeure passif. Mais à moins qu'il ne s'actualise plus fréquemment — et cela suppose que les Francophones utilisent plus régulièrement leur langue — nous ne saurons jamais si l'égalité du français et de l'anglais comme langues de travail, dans les secteurs où les Francophones ne forment pas clairement la majorité, n'est rien de plus qu'un voeu pieux.

Il y a également lieu de s'étonner, parallèlement à cette utilisation si parcimonieuse du français dans les régions bilingues hors Québec, que seulement un Francophone sur quatre soit apparemment mécontent de la possibilité qui lui est donnée de choisir sa langue de travail. Encore ici, il faut s'interroger sur le rôle approprié du gouvernement : est-il de veiller à la mise en place des conditions favorisant un choix réel en cette matière; de convaincre les fonctionnaires de se prévaloir de leur droit; ou plus ou moins de réglementer l'utilisation de la langue de la minorité ?

Personnellement, j'estime qu'indépendamment de ce que l'on pense des interventions les plus directes du gouvernement, il faudrait s'assurer que tout a été mis en oeuvre pour permettre un vrai choix et persuader les intéressés à s'en prévaloir. Que tous les Francophones s'en offusquent ou seulement le quart d'entre eux, je ne puis m'empêcher de penser que nous sommes loin d'avoir réalisé l'égalité en ce qui concerne la faculté de choisir la langue de travail et que l'offre

faite par la majorité, si elle est plus convaincante que dans le passé, n'a pas encore l'allure d'une invitation permanente à utiliser le français.

La participation

Ces choix sont indissociables de l'idée que les deux groupes linguistiques devraient être représentés en nombres suffisants et partager authentiquement les responsabilités du travail. La présence globale des Francophones dans la Fonction publique fédérale, qui préoccupait grandement le Parlement en 1973, s'est progressivement et constamment améliorée. Mais elle n'est ni sans imperfections ni sans contradictions. Les Francophones ont par exemple toujours plus de difficultés que les Anglophones à percer aux échelons supérieurs de la hiérarchie et surtout dans les organismes à vocation technique ou scientifique. Parallèlement, la participation des Anglophones dans la fonction publique fédérale au Québec a dégringolé au point d'atteindre des niveaux tout à fait inacceptables.

Il y a bien sûr le danger de vouloir appliquer de façon rigide à chaque ministère, chaque organisme et chaque palier de l'appareil fédéral la proportion idéale de 75:25. Bien que nous puissions citer des chiffres dans les meilleurs des cas, ceux-ci, répétons-le, ne sont pas tout.

Nous poursuivons à mon avis un double but : veiller à favoriser l'interaction des Anglophones et des Francophones, et à vrai dire

d'autres perspectives quant à l'articulation de la politique fédérale et la prestation des services gouvernementaux; s'assurer que les choix linguistiques des fonctionnaires ne réduisent pas leurs perspectives d'emploi et de promotion dans la Fonction publique du Canada. Ces objectifs sont de mieux en mieux compris, je crois. Mais comme la polarisation et la discrimination continuent de se faire sentir, il nous faut encore pousser à la roue.

Les domaines non fédéraux

Il est impossible de traiter ici de toutes les réalisations qui sont survenues depuis sept ans dans les domaines qui ne sont pas de compétence fédérale ou qui échappent à l'autorité exclusive de cet ordre de gouvernement : le champ constitutionnel, les lois et pratiques provinciales, le monde des affaires, le secteur du bénévolat et tout le milieu de l'enseignement dans la langue de la minorité ou de la langue seconde. Tous ont eu leur rôle à jouer.

Il est évident qu'à bien des égards la Charte des droits doit encore faire ses preuves comme instrument de réforme et de réconciliation linguistique au Canada. Quelles que soient ses limites, ce document aura mis en place les assises indispensables à l'égalité des langues officielles partout au Canada, et à l'harmonisation des intérêts linguistiques au sein d'un même État. Autrement dit, nos législateurs ont ainsi affirmé clairement qu'il ne vaut pas la peine d'avoir un droit si celui-ci n'est pas appliqué et défendu également partout. Mais

ce n'est que lorsque nous aurons étoffé cette notion fondamentale que nous pourrons parler d'un nouveau régime linguistique qui soit à la hauteur du Canada d'aujourd'hui et de demain.

Il ne fait aucun doute que nous traversons une période de notre histoire où sera grandement mise au défi notre volonté d'accepter certaines normes communes de conduite interlinguistique, qui pourraient être contraires à ce que nous considérons comme notre intérêt personnel ou local. Il est capital, à mon avis, que tous ceux qui prétendent défendre l'intégrité de notre pays s'occupent activement de légitimer dans le public les principes auxquels nos représentants élus ont donné leur adhésion au nom de tout le pays.

Nos professions de foi en faveur de l'égalité de statut et de la réciprocité des droits ne doivent cependant pas nous masquer le fait que, dans la réalité, ces droits, même lorsqu'ils sont actualisés, sont loin d'être égaux et réciproques. Il ne vaut la peine de défendre des droits équivalents pour les Anglophones et les Francophones que si cela se traduit par un traitement identique permettant d'affirmer honnêtement qu'aucun des groupes ne jouit, en situation minoritaire, d'avantages dont l'autre est privé. Hélas, cet objectif, s'il semble beaucoup plus réalisable aujourd'hui qu'il y a dix ou quinze ans, reste difficilement atteignable.

A l'évidence, des progrès intéressants et parfois remarquables se sont produits dans les domaines de l'enseignement en langue minoritaire et de la langue seconde. La croissance des programmes d'immersion en français pour les Anglophones a certes retenu l'attention du public et contribué à dissiper en partie la francophobie qui sévissait jadis chez nous. Par contre, les gains ont été moins impressionnants, et peut-être plus difficiles, en ce qui concerne l'enseignement dans la langue de la minorité. Ce fait n'est-il pas éloquent ?

Tant et aussi longtemps que le français au Canada ne jouira pas d'une sécurité générale suffisamment garantie, la tentation de la polarisation des groupes linguistiques continuera d'être vive. Nous ne devons pas nous imaginer que les progrès notables qui ont été accomplis dans l'enseignement du français langue seconde — que j'appuie, encourage et favorise pleinement — nous dispensent d'assurer généreusement un enseignement de qualité dans la langue de la minorité.

Certes, il ne faut nier à personne, quel que soit son âge, le droit d'être bilingue ou multilingue. Mais la bilinguisation de la majorité serait vide de sens si elle se faisait aux dépens de l'objectif premier qui est de permettre à nos minorités de vivre une large part de leur existence quotidienne dans leur langue maternelle. L'affaiblissement et la disparition de ces minorités — processus qui est loin d'avoir été arrêté — priveraient le bilinguisme fonctionnel de la majorité de sa raison d'être.

Problèmes et perspectives

Ce qui vaut pour l'enseignement vaut aussi, et à plus forte raison, pour le domaine fédéral. Je me sens donc obligé de mettre en garde contre la tendance, fort répandue dans tout appareil de grande taille, de laisser le système s'emballer.

Il plaira sans doute aux observateurs du dossier des langues officielles de remarquer qu'au début des années 70 il n'y avait que quelque 15 500 postes pour lesquels la connaissance du français et de l'anglais était considérée comme souhaitable, et moins de 11 000 qui étaient occupés par des personnes jugées bilingues. En 1983, indépendamment des modifications apportées à la politique et du relèvement des normes, on dénombre plus de 60 000 postes bilingues et plus de 50 000 titulaires qualifiés -- soit au moins le double du nombre escompté en 1973.

Il s'agit à n'en pas douter d'un changement très important.

L'amélioration qualitative n'est peut-être pas du même ordre, mais elle est aussi appréciable. Malheureusement, il y a encore plusieurs ombres au tableau :

- cette capacité ne veut à peu près rien dire pour de nombreuses minorités qui vivent en situations précaires à l'intérieur mais surtout à l'extérieur de la ceinture bilingue;

- on trouve dans la région de la Capitale nationale 62 pour cent de tous les effectifs bilingues fédéraux; cela semble répondre davantage aux présumées exigences de surveillance en matière de langue de travail qu'aux besoins quotidiens du public;

- les Anglophones n'accèdent toujours pas à des postes bilingues dans la proportion que l'on pourrait attendre, étant donné que plus de 50 000 fonctionnaires ont suivi des cours de langue depuis 1969.

Il y a aussi les faiblesses de divers ordres qui affectent le rendement des institutions fédérales, qui ont été signalées ci-devant, et qu'il faudra s'employer à corriger à court et à moyen terme, mentionnons:

- les quelques ministères ou organismes qui souffrent d'une incapacité chronique à respecter les exigences gouvernementales les plus fondamentales quant à la prestation de services;
- les anomalies dans la répartition des postes bilingues destinés à permettre aux Canadiens d'être servis, à leur gré, en français ou en anglais;
- les liens parfois problématiques entre la concentration de postes bilingues dans certains secteurs de la fonction publique et les possibilités qui sont offertes aux fonctionnaires de devenir bilingues grâce à la formation linguistique acquise aux frais de l'État;

- l'importance de modifier les habitudes de travail des fonctionnaires de manière à vraiment multiplier les occasions qu'ont les Francophones de travailler dans leur langue;
- le recrutement soutenu de personnel compétent dans des domaines où le taux de participation du groupe minoritaire est faible, sans toutefois recourir aux types de programme "d'action positive" en vigueur aux États-Unis.

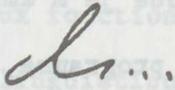
Conclusion

Qu'on l'examine du point de vue des exigences législatives, des règlements administratifs ou de l'attitude du public, force nous est de constater que la réforme linguistique constitue une entreprise vaste, complexe et à long terme. Face aux autres pays plurilingues, nous avons beaucoup accompli depuis une quinzaine d'années, même au cours des sept dernières. Nous n'avons manifestement aucune raison d'avoir honte de nos réalisations. J'ose croire que nous avons dépassé la période du rafistolage instantané et que nous savons maintenant mieux ce que nous voulons obtenir et comment nous pouvons traduire de nobles principes en réalités concrètes d'un régime linguistique à la fois juste et adéquat.

Voilà sept ans que je m'emploie à favoriser la compréhension et l'appui publics pour le programme, qui seuls peuvent assurer selon moi la poursuite dynamique de la réforme. Je me félicite de l'intérêt de plus

en plus évident que la presse porte à la question et de l'attitude favorable de la grande majorité des éditorialistes face aux réformes qui s'imposent. J'ai également eu le bonheur d'assister à la création d'un Comité mixte — qui est maintenant permanent — du Sénat et de la Chambre, qui se dévoue à cette cause. Un mécanisme permanent de cette nature permettra au Parlement non seulement d'examiner de près le programme dans son ensemble mais aussi de contribuer au processus d'explication, d'échanges de vues et d'éducation au sens le plus large du terme.

On entend souvent dire que le bilinguisme est une source de division. Si cela veut dire que nous vivions auparavant dans l'harmonie interlinguistique, je crains fort que " le bon vieux temps " ne tienne davantage de la fabulation que de la réalité. Cela laisse aussi entendre que le bilinguisme favorise les droits d'un ou de plusieurs groupes aux dépens de ceux des autres. Pareille perception des choses ne peut bien sûr qu'attirer la rancœur, mais elle ne représente guère, à mon avis, notre situation linguistique réelle. Elle ne présage pas non plus de ce que nous pouvons et nous devons réaliser, c'est-à-dire un Canada où les attitudes défensives et les susceptibilités cèdent la place au plaisir de goûter joyeusement et collectivement nos différences et au respect des droits qui ont pour objet de les protéger.



M.F.Y.



en plus évident que la presse porte à la question et
favorable de la grande majorité des éditeurs et des auteurs
qui s'imposent. J'ai également eu le bonheur
d'un Comité mixte — qui est maintenant parvenu
Chambre, qui se dévoue à cette cause. Un tel
nature permettra au Parlement non seulement d'examiner de près le
programme dans son ensemble mais aussi de contribuer au processus
d'explication, d'échanges de vues et d'éducation au sens le plus large
du terme.

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

On entend souvent dire que le bilinguisme est une source de division.

Si cela veut dire que nous vivions auparavant dans l'harmonie
interlinguistique, je crains fort que " le bon vieux temps " ne tienne

WITNESS—TÉMOIN

Mr. Maxwell F. Yalden, Commissioner of Official Languages. M. Maxwell F. Yalden, Commissaire aux langues officielles.

entendre que le bilinguisme favorise les droits d'un ou de plusieurs
groupes aux dépens de ceux des autres. Pareille perception des choses
ne peut bien sûr qu'attirer la rancœur, mais elle ne représente guère,
à mon avis, notre situation linguistique réelle. Elle ne présage pas
non plus de ce que nous pouvons et nous devons réaliser, c'est-à-dire
un Canada où les attitudes défensives et les susceptibilités cèdent la
place au plaisir de goûter joyeusement et collectivement nos
différences et au respect des droits qui ont pour objet de les
protéger.

M.F.Y.
M.F.Y.



HOUSE OF COMMONS COMMITTEES—OFFICIAL REPORT
CANADA

INDEX

STANDING JOINT COMMITTEE ON

Official Languages Policy and Programs

SENATE
AND
HOUSE OF COMMONS

Issues 1-5

• 1984

• 2nd Session

• 32nd Parliament

Joint Chairmen: Senator Lowell Murray
Mr. Jean-Robert Gauthier, M.P.



CANADA

INDEX

STANDING JOINT COMMITTEE ON

Official Languages
Policy and Programs

SENATE
AND
HOUSE OF COMMONS

Issues 1-3 • 1984 • 2nd Session • 32nd Parliament

Joint Chairman: Senator Lowell Murray

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from Canadian Government Publishing Center, Supply and Services Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0S9

- Acadians**, federal assistance, 3:37
- Air Canada**, signs, language of service, 1:31-3
- Alberta** *see* Education
- Anglophones** *see* Public service—Francophone/anglophone representation; Translation Bureau—Staff
- Appendices**
Committee correspondence, 1A:1-6
Official Languages Commissioner, 5A:1-15
- Aquilina Mr. E.C.** (Treasury Board)
Official Languages Commissioner Reports, 2:3, 11, 13, 15, 18-23, 25, 27-8
- Asselin, Senator Martial** (Stadacona)
Corporation des Fêtes 1534-1984, 3:21
Language rights, 3:23-6
Official Languages Commissioner, 3:38
Official Languages Commissioner Reports, 3:21-8, 34-5, 37-8, 40
Organization meeting, 1:13, 19
Procedure
 Agenda and procedure subcommittee, establishing, M. 1:13
 Meetings, notice, 1:19
 Ministers, appearance before Committee, 3:37
 Order of reference, determining, M. (Lambert), 1:18
 Witnesses, appearance before Committee, 1:19
Translation Bureau, 3:21-3, 26
- Assimilation**, 1:26
- Attitudes**
Tension, 1:23
See also Language of work
- Beaty, Mr. Stuart** (Treasury Board)
Official Languages Commissioner Reports, 1:8, 41, 48
- Bilingual bonus**, 1:40-2
Effectiveness, 1:38-9, 43; 2:15
Eliminating, 1:39, 42-3; 2:14
Inconsistencies, 1:43
Indexing, 1:41
Misuse of funds, 3:39-41
Rewinding, 2:15
Reward/job qualification, 1:39-40, 43-4
- Bilingual capacity**
Other countries, comparison, 5:18-20
Outside national capital region, 5:17-8
See also Minority language groups
- Bilingual districts**
Eliminating, 1:34-5
Toronto, 2:13
Winnipeg, 2:13
- Bilingual positions**
Determining, criteria, 2:22
"French essential" positions, numbers, 4:29
Imperative staffing, 3:40; 4:6, 10
Non-imperative staffing, 4:6, 10
Numbers, 4:7, 26
Qualifications/salaries, 1:44-5
Western Canada, 5:5-6
See also Managers
- Bockstael, Mr. Robert** (L—St. Boniface; Parliamentary Secretary to Secretary of State)
Bilingual bonus, 1:38-40; 2:14
- Bockstael, Mr. Robert—Cont.**
Bilingual capacity, 5:17-8
Bilingual districts, 2:13
Bilingual positions, 1:44
Language of service, 4:14-5
Language of work, 2:13
Language training, 4:17-22
Minority language groups, 5:16-7
Official Languages Commissioner Reports, 1:37-40; 2:13-4, 30; 4:17-21; 5:14-9
Organization meeting, 1:9, 18
Procedure
 Agenda and procedure subcommittee, reports, M., 2:30
 Committee, staff, M. 1:18
 Committee, travel, 5:19
 Election of Joint Chairmen, Ms. (Marceau), 1:9
 Public Service, 1:38
- Bosa, Senator Peter** (York—Caboto)
Bilingual bonus, 1:41
Official Languages Commissioner Reports, 1:41; 3:27-8
Translation Bureau, 3:27-8
- Bosley, Mr. John** (PC—Don Valley West)
Bilingual bonus, 2:15
Canadian Forces, 1:48
Language of work, 2:15-8; 5:10-1, 13-4
Managers, 2:18-9
Official Languages Commissioner Reports, 1:48-52; 2:15-20; 5:10-1, 13-4; 5:28
Translation Bureau, 1:48-51
- Canadian Forces**, language training, staff replacement costs, 1:48
- Clarke, Mr. Bill** (PC—Vancouver—Quadra)
Language training, 4:12-6
Official Languages Commissioner Reports, 4:12-6
- Committee** *see* Appendices; Official Languages Commissioner—Observations; Procedure
- Conflict of interest** *see* Translation Bureau—Staff
- Corporation des Fêtes 1534-1984**, federal funding, 3:20-1
- Crown corporations**
Language of service, 1:31-3
See also Official Languages Act
- Edmonton**, 5:21-3
See also Language of service
- Education**, second and minority language training
Accessibility, 1:25, 52-3
Alberta, 5:24-5
Effectiveness, 1:54
Elementary schools, 1:27-8
Federal-provincial agreements, funding, negotiations, etc., 3:18-20
Immersion classes, 1:25-8, 53-4
Immigrants, refugees, programs, costs, 3:28-9, 32-3
Ontario, 1:27
Post-secondary, 1:25, 27-8
Student exchange programs, 3:34-6, 39
Student Support Programs, bursary programs, 3:30-1
See also Heritage languages
- Francophones** *see* Language of work—First language; Public Service; Translation Bureau—Staff

- Francophones outside Quebec**, numbers, 1:25-6
- Gallant, Mr. Edgar** (Public Service Commission)
Official Languages Commissioner Reports, 4:3, 9, 12-4, 21-2, 25-7, 31
- Gauthier, Mr. Jean-Robert** (L—Ottawa—Vanier; Joint Chairman)
Bilingual districts, 1:34
Bilingual positions, 2:22; 4:26
Corporation des Fêtes 1534-1984, 3:20-1
Education, 3:19-20
Election as Joint Chairman, 1:9
Language of work, 2:27-9; 4:24
Language rights, 3:24
Language skills classification system, 2:21-2
Language training, 4:13-7
Managers, 4:22-4
Official Languages Act, 1:33-4, 37
Official Languages Commissioner, 3:38; 5:26-8
Official Languages Commissioner Reports, 1:33-7; 2:21-2, 25-9; 3:12-6, 19-21, 24; 4:11-7, 22-4, 26; 5:5, 23, 26-8
Official Languages Special Joint Committee, 1:33-6
Organization meeting, 1:10-5, 17-20
Policy, 2:26-7
Procedure
 Agenda and procedure subcommittee, quorum, 1:14-5
 Committee
 Establishing delay, 1:10-3
 Mandate, 1:10
 Membership, unconventional, 1:12-3
 Staff, M. (Lambert), 5:8-10
 Documents, appending to minutes and evidence, 5:26
 Documents, submitting to Clerk, 4:22
 Estimates, consideration, 3:4
 Meetings, notice, 1:19-20
 Minister, appearance before Committee, 3:41
 Order of reference, determining, 1:17-8
 Prime Minister, appearing before Committee, 1:34
 Questioning of witnesses, time limit, 3:36-7
 Quorum, 3:4
 Establishing, 1:13
 Witnesses, appearance before Committee, 1:19
 Translation Bureau, 3:11-6
- Gimaiel, Mr. Pierre** (L—Lac-Saint-Jean; Parliamentary Secretary to Minister of State (Mines))
Language skills classification system, 2:22
Official Languages Commissioner Reports, 2:22-5
Public Service, 2:23-4
- Guay, Senator Joseph-Philippe** (St. Boniface)
Bilingual bonus, 1:42-3
Education, 3:18
Official Languages Commissioner Reports, 1:41-3; 3:16-20, 34
Official Languages Communities Program, 3:17-8
Organization meeting, 1:14, 16, 20
Procedure
 Agenda and procedure subcommittee, quorum, 1:14
 M. (Lambert), 1:16
 Meetings, notice, 1:20
- Heritage languages**
Education program, 1:29
Preservation, 1:28-9
- House of Commons** *see* Orders of Reference of the House of Commons
- Immigrants** *see* Education
- Imperative staffing** *see* Bilingual positions
- Implementation**, phases, progress, 5:4
- Joyal, Hon. Serge** (L—Hochelaga—Maisonneuve; Secretary of State)
Acadians, 3:37
Bilingual bonus, 3:40-1
Bilingual positions, 3:40
Corporation des Fêtes 1534-1984, 3:20-1
Education, 3:18-20, 28-31, 35-6
Language rights, 3:24-6
Language training, 3:28-30, 33-4, 40-1
Official Languages Commissioner Reports, 3:3, 5-37, 39-41
Official Languages Communities Programs, 3:17-8
Policy, 3:5-6
Procedure, Committee role, 3:5
Procedure, ministers, appearance before Committee, 3:37, 41
Public Service, 3:39
Secretary of State Department, 3:5-6
Translation Bureau, 3:7-17, 22-3, 26-8, 31-2, 40
Translation services, 3:10
See also Organizations/individuals appearing
- Kilgour, Mr. David** (PC—Edmonton—Strathcona)
Attitudes, 1:23
Official Languages Commissioner Reports, 1:23-5; 2:5; 3:7-10
Organization meeting, 1:10-3
Procedure, Committee, establishing delay, 1:10-2
Procedure, documents, appending to minutes and evidence, 2:5
Royal Canadian Mounted Police, 1:24
Translation Bureau, 3:7-10
- Lacombe, Mr. Trefflé** (Public Service Commission)
Official Languages Commissioner Reports, 4:3, 9-12, 14, 18-21, 23-6, 29, 31
- Lalande, Mr. Gilles** (Official Language Commissioner Office)
Official Languages Commissioner Reports, 4:3, 29-31
- Lambert, Hon. Marcel** (PC—Edmonton West)
Acadians, 3:37
Edmonton, 5:21-3
Education, 3:32-6; 5:24-5
Language of service, 5:20-4
Language training, 3:32-4; 4:26-8
Official Languages Commissioner Reports, 3:32-7, 4:26-8; 5:5, 8-9, 20-6
Organization meeting, 1:13, 15-9
Policy, 4:27
Procedure
 Agenda and procedure subcommittee, quorum, 1:15
 M., 1:16
 Committee, staff, 1:16-7
 M., 5:8-9
 Meetings, notice, 1:19
 Orders of reference, determining, M. 1:17-8
 Printing minutes and evidence, M. 1:13
 Questioning of witnesses, time limit, 3:36-7
- Language of service**
Demand, relationship, 5:14-6, 20-1
Dissatisfaction, 5:5
Edmonton, 5:21-4
Extent, audits, 1:30-1
Objectives, 4:5; 5:5
See also Air Canada; Crown corporations; National Revenue Department; Petro-Canada; Royal Canadian Mounted Police
- Language of work**, 2:7, 11-4, 16-7; 4:29-30; 5:10-3
Attitudes, effects, 1:21-2; 5:14
Audits, 2:8

Language of work—Cont.

- First language use, 2:6, 10-1
- Francophones, 4:5, 9-11, 24
- Initiatives programs, 2:9-10, 12, 29, 32
- Language of majority, 5:6
- Managers, senior executives, leadership example, 2:31-2
- Managers, senior executives, meetings, 2:23-5
- New Brunswick, 2:6-7
- Objectives, 2:15-6; 4:30-1; 5:5
- Ontario, 2:7
- Personal choice principle, 1:21; 28-9
- Policy, guidelines, 2:17-8, 27-8; 4:31
- Progress, 2:6-7, 17, 29-32
- Quebec, 2:6
- Satisfactory, 5:13-4
- Second language use, 2:6-7, 13; 5:6
- Surveys
 - Inconclusive, 5:13-4
 - Level of satisfaction statistics, 5:13-4
 - See also Language of work—Treasury Board
- Theory/reality, 5:4-5
- Treasury Board, senior management consultations, 2:8, 11, 18
- Treasury Board 1983 survey, 2:6
- See also Language training; Scientific positions

Language rights, court challenges, federal assistance, conditions, etc., 3:23-6

Language skills classification system

- B level *see* Managers—Requirements
- Levels, criteria, 2:22-3
- Passive/active skills, 4:7, 11
- Revising, 2:21-2
- See also Language training—Time requirements

Language training

- Access, 3:40-1
- Communication skills, new tests, 2:9
- Cost, 1:45; 4:21-2
- Decline, factors, 4:8
- Demand, 4:12
- Department's employee loss, options, 4:19-21
- Development, quality, 4:7, 11
- Drop-outs, withdrawals, interruptions, 4:15
- Effectiveness, application/use, retention, 1:45-8; 4:17-8, 25-6
- Immersion courses, 4:12-3, 16
- Language level taught, 4:16-7
- Language of work, relationship, 2:32; 4:18-9, 25-7
- Numbers participating, 4:4, 15
- Objectives, 1:47
- Provinces, 4:27-8
- Success rate, 4:15
- Tests, revision, 4:8, 12
- Time requirements for attaining levels A, B, C, 4:13-5
- See also Canadian Forces

Lapointe, Mr. Roger (Public Service Commission)

- Official Languages Commissioner Reports, 4:3, 13-7, 22, 28-9

Managers, senior positions

- Exemptions, 2:18-20
- Positions designated bilingual, 4:6, 10
- Requirements, upgrading, 2:18-21
 - B level requirement, 2:18-21; 4:6-7, 10-1, 22-4
- See also Language of work

Manion, Mr. J.L. (Treasury Board)

- Official Languages Commissioner Reports, 2:3, 5-17, 23-7, 29-30

Marceau, Mr. Gilles (L—Jonquière)

- Organization meeting, 1:9
- Procedure, election of Joint Chairmen, Ms., 1:9

McDonald, Ms. Lynn (NDP—Broadview—Greenwood)

- Education, 1:25
- Francophones outside Quebec, 1:25
- Heritage languages, 1:28
- Language of service, 1:30
- Language training, 1:45
- Official Languages Commissioner Reports, 1:25, 28-30, 45, 47
- Organization meeting, 1:13-4, 16
- Procedure
 - Agenda and procedure subcommittee
 - Establishing, M. (Asselin), 1:13
 - Quorum, 1:14
 - M. (Lambert), 1:16

Minority language groups

- Federal bilingual capacity, inadequacies, 5:17
- Polarization, 5:16-7

Murray, Senator Lowell (Grenville-Carleton; Joint Chairman)

- Education, 1:52-4
- Election as Joint Chairman, 1:9
- Language training, 4:25
- Official Languages Commissioner, 1:55
- Official Languages Commissioner Reports, 1:52-5; 4:25; 5:5
- Organization meeting, 1:9-20
- Procedure
 - Agenda and procedure subcommittee
 - Establishing, M. (Asselin), 1:13-5
 - Meetings, 1:37
 - Quorum, 1:14-5
 - M. (Lambert), 1:15-6
 - Reports, M. (Bockstael), 2:30
- Committee
 - Establishing delay, 1:11-2
 - Mandate, 1:9-10
 - Staff, 1:16-7
 - M. (Bockstael), 1:18-9
 - M. (Lambert), 5:8
 - Documents, appending to minutes and evidence, 1:37
 - Meetings, notice, 1:41
 - Minister, appearing before Committee, 1:41-2
 - Order of reference, determining, M. (Lambert), 1:18
 - Printing minutes and evidence, M. (Lambert), 1:13
 - Witnesses, appearance before Committee, 1:19

National capital region *see* Bilingual capacity

National Revenue Department, signs, language of service, 1:32-3

New Brunswick *see* Language of work

Official Languages Act, amending, 1:20, 37

- Crown corporations and subsidiaries, including, 1:33-4

Official Languages Commissioner

- Observations, presenting to Committee, 1:55
- Reports, 1:20-55; 2:5-33; 3:4-41; 4:4-31; 5:4-28
 - Recommendations, government response, 3:38
- Role, contributions, 1:35; 5:26-8
- See also Appendices; Organizations/individuals appearing

Official Languages Commissioner Office *see*

- Organizations/individuals appearing

Official Languages Communities Programs, funding, 3:17-8

Official Languages Program *see* Secretary of State Department

- Official Languages Special Joint Committee, 1st Session, 32nd Parliament**, report recommendations, 1:33
 Government response, 1:34-7
 Prime Minister's response, correspondence, 1:35-7
- Ontario** *see* Education; Language of work
- Orders of Reference of the House of Commons**, 1:5
- Orders of Reference of the Senate**, 1:3-4
- Organization meeting**, 1:9-20
- Organizations/individuals appearing**
 Joyal, Hon. Serge, 3:3, 5-37, 39-4-41
 Official Languages Commissioner, 1:7-8, 20-55; 2:3, 30-2; 3:3, 38-9; 5:3-7, 11-25, 28
 Official Languages Commissioner Office, 4:3, 29-31
 Public Service Commission, 4:3-29, 31
 Treasury Board, 2:3, 5-30
- Petro-Canada**, signs, language of service, 1:31-2
- Policy**
 Objectives, 3:5-6
 Provinces, 4:27
 Treasury Board/government, 2:26-8
- Prime Minister** *see* Official Languages Special Joint Committee
- Procedure**
 Agenda and procedure subcommittee
 Establishing, M. (Asselin), 1:13-5, agreed to, 7
 Meetings, 1:37
 Quorum, 1:14-5
 M. (Lambert), 1:15-6, agreed to, 7
 Reports, first, concurrence, M. (Bockstael), 2:30, agreed to, 3
 Committee
 Establishing delay, 1:10-3
 Mandate, accomplishments, 1:9-10
 Membership, unconventional, 1:12-3
 Role, 1:19-20; 3:5
 Staff, professional, clerical, retaining, 1:16-7
 M. (Bockstael), 1:19, agreed to, 7-8
 M. (Lambert), 5:8-10, agreed to, 3
 Travel, 1:23; 5:19
 Documents, appending to minutes and evidence, 2:5; 5:3, 26
 M. (Bockstael), 1:37, agreed to, 8
 Documents, submitting to Clerk, 4:22
 Election of Joint Chairmen, Ms. (Marceau), 1:9, agreed to, 7
 Estimates, consideration, 3:4
 Meetings, notice, 1:19-20, 41
 Ministers, appearing before Committee, requesting, 3:37, 41
 Ministers, appearing before Committee, scheduling, 1:41-2
 Order of reference, determining, M. (Lambert), 1:17-8, agreed to, 7
 Prime Minister, appearing before Committee, requesting, 1:34
 Printing minutes and evidence, M. (Lambert), 1:13, agreed to, 7
 Questioning of witnesses, time limit, 3:36-7
 Quorum, 3:4
 Establishing, 1:13
 Witnesses, appearance before Committee, advance notice, 1:19
- Provinces** *see* Language training; Policy
- Public awareness**, education, 1:24
- Public Service**
 Employees, protection, recourse, 2:23
 Francophone/anglophone representation, 3:38-9
 Francophones, Western Canada, 1:24
 Merit principle, 1:39-40
 Recruitment, advancement, bilingual requirement, 1:23
- Public Service—Cont.**
 Recruitment, language requirements, training, 1:38
- Public Service Commission**
 Role, 4:4, 9
See also Organizations/individuals appearing
- Public Service Employment Act** *see* Translation Bureau—Staff
- Quebec**
 Bill 101, application, 1:32-3
See also Francophones; Language of work
- Refugees** *see* Education—Immigrants
- Reports to both Houses**, first, 1:6
- Robichaud, Senator Louis-J. (L'Acadie-Acadia)**
 Bilingual bonus, 1:40, 42-4
 Language of work, 2:10-1
 Official Languages Commissioner Reports, 1:40, 42-4; 2:10-3
- Royal Canadian Mounted Police**, telephone services, 1:24-5
- Scientific positions**, language of work, 4:30
- Secretary of State Department Official Languages Program estimates**, 3:5-6
- Senate** *see* Orders of Reference of the Senate
- Students** *see* Education
- Telephone services** *see* Royal Canadian Mounted Police
- Toronto** *see* Bilingual districts
- Translation Bureau**
 Auditing, 3:8
 Costs, 3:7
 Public/private sector, 3:7-8
 Inefficiencies, waste, 1:51; 3:38-40
 Requests, assessing, financing, 3:7-8
 Staff
 Contractual work, conflict of interest, fraud convictions, etc., 1:48-52; 3:10, 22-3
 Contractual work, freelancers, conflict of interest, guidelines, Public Service Employment Act interpretation, 3:10-6, 21-3, 26-8
 Francophone/anglophone representation, 3:31-2
 Freelancers, comparison, 3:9-10
 Morale, 3:10-1
 Skills, training, 3:8-9
 Volume, increase, 3:7
- Translation services**
 Cost, 1:46
 Demand, 2:9
 Machines, use, 3:10
- Treasury Board** *see* Language of work; Organizations/individuals appearing; Policy
- Wages and salaries** *see* Bilingual positions
- Western Canada** *see* Bilingual positions; Public Service—Francophones
- Winnipeg** *see* Bilingual districts
- Wood, Senator Dalia (Montarville)**
 Air Canada, 1:31, 33
 Education, 3:28-30
 Official Languages Commissioner Reports, 1:31, 33; 3:28-32

Wood, Senator Dalia—Cont.

Petro-Canada, 1:31
Translation Bureau, 3:31-2

Yalden, Mr. Maxwell (Official Languages Commissioner)

Official Languages Commissioner Reports, 1:7-8, 20-55; 2:3, 30-2;
3:3, 38-9; 5:3-7, 11-25, 28



CANADA

COMITÉ DE LA CHAMBRE DES COMMUNES — COMITÉ RENDU OFFICIEL

INDEX

DU

COMITÉ MIXTE PERMANENT DE LA

Politique et des programmes de langues officielles

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicules n^{os} 1-5

• 1984

• 2^e Session

• 32^e Législature

Coprésidents: L'hon. Lowell Murray, sénateur
M. Jean-Robert Gauthier, député



INDEX

DU

COMITÉ MIXTE PERMANENT DE LA

Politique et des programmes
de langues officielles

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicules n° 1-2 * 1984 * 2^e Session * 35^e législature

Coprésidents: l'hon. Lowell Murray, sénateur
M. Jean-Robert Gauthier, député

INDEX

COMITÉ DE LA CHAMBRE DES COMMUNES—COMPTE RENDU OFFICIEL

DEUXIÈME SESSION, TRENTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Abréviations: A.=appendice. Am.=amendement. Art.=article. M.=motion.

DATES ET FASCICULES

—1984—

Mai: les 23 et 24, f.1; le 30, f.2.
Juin: le 5, f.3; le 13, f.4; le 20, f.5.

- Acadiens**, Secrétariat d'État, subventions, 3:37
- Air Canada**, affiches, publicité, etc., bilinguisme, Québec, 1:31-3
- Appendices**
Langues officielles, comité mixte spécial, rapport, réponse du premier ministre, lettre, 1A:9-16
Yalden, M. Max, commissaire aux langues officielles, mémoire, 5A:16-30
- Aquilina, M. E.C.** (secrétariat du Conseil du Trésor)
Rapports du Commissaire aux langues officielles, 2:11, 13, 15, 18-23
- Asselin, l'hon. Martial, sénateur** (PC—Stadacona)
Comité, séance d'organisation, 1:18-9
Rapports du Commissaire aux langues officielles, 3:21-7, 37-8
- Beaty, M. Stuart** (Bureau du Commissaire aux langues officielles)
Rapports du Commissaire aux langues officielles, 1:41, 48
- Bilinguisme, politique.** *Voir plutôt* Langues officielles, politique
- Bockstael, M. Robert** (L—Saint-Boniface; secrétaire parlementaire du Secrétaire d'État du Canada)
Comité, séance d'organisation, 1:18
Rapports du Commissaire aux langues officielles, 1:38-40, 44; 2:13-4; 4:17-22; 5:14-9
- Bosa, l'hon. Peter, sénateur** (L—York-Caboto)
Rapports du Commissaire aux langues officielles, 1:41; 3:27-8
- Bosley, M. John** (PC—Don Valley-Ouest)
Rapports du Commissaire aux langues officielles, 1:48-51; 2:15-20; 5:10-1, 13-4
- Bourses d'étude.** *Voir* Étudiants—Apprentissage d'une langue seconde
- Charte des droits et libertés.** *Voir* Secrétariat d'État; Traduction, Bureau—Conflits d'intérêts, directives
- Clarke, M. Bill** (PC—Vancouver Quadra)
Rapports du Commissaire aux langues officielles, 4:12-6
- Comité**
Comité directeur
Composition, 1:13-5
Quorum, 1:16
Rapports
Premier, 2:3, adopté, 30
Comité mixte spécial, travaux, etc., renvoi au Comité permanent, 1:17-8
Composition, 1:12
Coprésidents, élection, 1:9
Membres et public, échanges, 1:24
Personnel, services, 1:16, 18-9
Procès-verbaux et témoignages, impression, 1:13
Quorum. *Voir* Comité directeur *sous le titre susmentionné*
Séance d'organisation, 1:9-20
Séances, non-tenue, causes, 1:10-2
Strong, M. Charles, de *Quality Language Services*, services, m. (M. Lambert), 5:8, adoptée, 10
Témoins, comparution, gouvernement, représentants, 1:34
Utilité, 1:22
Voyages, 1:23; 5:20
- Conflits d'intérêts.** *Voir* Traduction, Bureau
- Conseil du Trésor**
Langues officielles, politique, application, 2:9
- Conseil du Trésor—Suite**
Représentants, témoignages. *Voir* Témoins et sujet discuté
Voir aussi Fonction publique—Langue de travail et Prime au bilinguisme; Langues officielles, comité mixte spécial, rapport—Recommandations; Traductions, Bureau—Traduction, demandes
- Dotation impérative.** *Voir* Fonction publique—Postes bilingues
- Edmonton, Alb.** *Voir* Ministères et agences gouvernementales—Service bilingue au public
- Éducation**
Enseignement dans une langue seconde, 1:52-3
Enseignement d'une langue seconde
Efficacité, 1:54
Français, 1:25-6
Niveau secondaire, 1:28
Ontario, 1:27
Secrétariat d'État, assistance, entente avec les provinces, Manitoba, etc., 3:18-20
Universités, 1:27-8
Immersion, succès, 1:27, 54
- Étudiants**
Apprentissage d'une langue seconde, bourses d'été, 3:30-1
Voyages-échanges, Hospitalité Canada, programme, conditions, etc., 3:34-6
- Fêtes 1534-1984.** *Voir* Québec 1534-1984
- Fonction publique**
Cours de langue
Cours intensif et continu, durée, 4:13-4
Coût par étudiant, 4:22
Demandes, réduction, 4:8, 12
Diplômés, nombre, 4:15
Diplômés, qualifications, utilisation, 1:46
Échecs, 4:12-3, 15
Efficacité, remise en question, 4:17
Étudiants, remplacement, personnel, formation, coûts, 1:48
Étudiants anglophones, acquis, maintien, 4:17-9, 25-6
Examen, réussite, 4:15
Fonction publique, Commission, rôle, 4:8
Français international, 4:16-7
Francophones, perfectionnement en français, 4:24
Inscriptions, nombre, limite, 4:15
Matériels, élaboration, 4:7
Ministères, recours, encouragement, 4:19-21
Provinces, fonctionnaires, 4:27-8
- Employés**
Bilingues, Provinces de l'Ouest, 5:24-5
Échanges, 2:32
Jumelage, 2:12, 29
Voir aussi Langue de travail *sous le titre susmentionné*
- Langue de travail**
Amélioration, 2:17
Choix, droit, 2:16-7
Conseil du Trésor, politique, objectifs, 2:8-9
Éducation, 1:22
Employés
Anglophones, français, utilisation, 5:12
Bilingues, capacité, utilisation, 2:7
Degré de satisfaction, Conseil du Trésor, étude, 2:6-7; 5:12-3
Francophones, français, utilisation, 2:31-2; 4:5, 9-11, 24-5, 30-1; 5:11-2

Fonction publique—Suite

- Langue de travail—*Suite*
 - Employés—*Suite*
 - Recours, 2:23
 - Français à l'extérieur du Québec, 5:6
 - Gestionnaires ministériels et employés, engagement, 4:5; 5:7
 - Hauts fonctionnaires, leadership, 2:31-2
 - Instruments de travail bilingues, 2:9
 - Libre choix, 5:14
 - Mesures, 4:5-6, 9-10, 31
 - Objectifs, 2:28, 30-1
 - Persuasion, 5:6, 12
 - Plans, établissement, 2:27-8
 - Problèmes, 2:29-30
 - Progrès, 2:29-30
 - Résultats décevants, causes, attitudes, etc., 1:21-2
 - Secteurs scientifiques et techniques, français, utilisation, 4:30
 - Vérification, 2:8
 - Langue seconde, utilisation, encouragement, 2:7
 - Participation
 - Définition, 2:10-1
 - Déséquilibre, 2:31
 - Équilibre, progrès, 4:5
 - Postes bilingues
 - Désignation, pertinence, 4:7, 26
 - Dotations impératives, utilisation, 3:40; 4:6, 10
 - Exigences linguistiques, niveaux, etc., 2:21-3; 4:7, 10
 - Gestion, catégorie, exigences linguistiques, niveau, rehaussement, 4:7, 10-1, 23-4
 - Pourcentage, 4:6
 - Titulaires répondant aux exigences, augmentation, 4:6, 10
 - Postes désignés *français essentiel*, augmentation, 4:29
 - Prime au bilinguisme
 - Abolition, 1:39-40, 42-5; 2:14
 - Conseil du Trésor, étude, 2:15
 - Fonds, réorientation, 3:39-41
 - Indexation au coût de la vie, 1:41
 - Québec, anglophones, augmentation, 3:38
 - Recrutement, critères, mérite et compétence linguistique, relation, 1:38, 40-1, 43-5
 - Supervision, postes, exigences linguistiques, augmentation, 2:18-21
 - Supervision, postes, exigences linguistiques, titulaires y répondant, pourcentage, 2:18
- Fonction publique, Commission**
 - Déclaration liminaire, 4:4-8
 - Employés francophones, surreprésentation, 4:21
 - Représentants, témoignages. *Voir* Témoins et sujet discuté
 - Tests linguistiques, préparation, 2:9, 21-2; 4:8, 12
 - Voir aussi* Fonction publique—Cours de langue; Langues officielles, politique—Réforme linguistique
- Fonction publique, Loi sur l'emploi. *Voir* Traduction, Bureau—Pigistes**
- Gallant, M. Edgar** (Commission de la Fonction publique)
 - Rapports du Commissaire aux langues officielles, 4:9, 12-4, 16, 18, 21-2, 25-7, 31
- Gauthier, M. Jean-Robert** (L—Ottawa—Vanier; coprésident)
 - Comité, 5:7-10
 - Séance d'organisation, 1:10-3, 17-20
 - Élection à titre de coprésident, 1:9
 - Rapports du Commissaire aux langues officielles, 1:33-7; 2:21-2, 26-9; 3:11-5, 24; 4:13-7, 22-5; 5:26-8

- Gendarmerie royale du Canada**, service bilingue au public, téléphone, service, 1:24-5
- Gimaiel, M. Pierre** (L—Lac-Saint-Jean; secrétaire parlementaire du ministre d'État (mines))
 - Rapports du Commissaire aux langues officielles, 2:22-4
- Guay, l'hon. Joseph-Philippe, sénateur** (L—Saint-Boniface)
 - Comité, séance d'organisation, 1:14, 20
 - Rapports du Commissaire aux langues officielles, 1:42-3; 3:16-20
- Hospitalité Canada, programme. *Voir* Étudiants—Voyages-échanges**
- Immigrants**, langue seconde, formation
 - Québec, 3:28-30
 - Réfugiés, normes, 3:32-4
- Joyal, l'hon. Serge** (L—Hochelaga—Maisonnette; secrétaire d'État)
 - Acadiens, Secrétariat d'État, subventions, 3:37
 - Éducation, enseignement d'une langue seconde, Secrétariat d'État, assistance, ententes avec les provinces, Manitoba, etc., 3:18-20
 - Étudiants, apprentissage d'une langue seconde, bourses d'été, 3:30-1
 - Étudiants, voyages-échanges, Hospitalité Canada, programme, conditions, etc., 3:35-6
 - Fonction publique, dotation impérative, utilisation, 3:40
 - Fonction publique, prime au bilinguisme, fonds, réorientation, 3:40-1
 - Immigrants, langue seconde, formation, Québec, 3:28-30
 - Immigrants, langue seconde, formation, réfugiés, normes, 3:33-4
 - Québec 1534-1984, fêtes, organisation, Secrétariat d'État, subventions, 3:20-1
 - Rapports du Commissaire aux langues officielles, 3:5-41
 - Secrétariat d'État
 - Anglophones, participation, augmentation, 3:31-2
 - Charte des droits et libertés, causes en vertu, assistance, 3:23-6
 - Langues officielles, programme, 3:5-6, 17-8
 - Traduction, Bureau
 - Conflits d'intérêts, directives, 3:10-1, 22, 26, 28
 - Coût par mot, 3:7
 - Fraude, cas, poursuites, etc., 3:23
 - Ministères, services, facturation, 3:7
 - Pigistes, 3:8-12
 - Traducteurs, partis politiques, travail, directives, 3:12-6
 - Traducteurs, travail pour l'extérieur, 3:16-7, 27-8
 - Traduction automatique, 3:10
 - Traductions, demandes, 3:7-8
 - Traductions, mots, nombre, 3:7
- Kilgour, M. David** (PC—Edmonton—Strathcona)
 - Comité, séance d'organisation, 1:10-2
 - Rapports du Commissaire aux langues officielles, 1:23-4; 3:7-10
- Lacombe, M. Trefflé** (Commission de la Fonction publique)
 - Rapports du Commissaire aux langues officielles, 4:9-12, 17-21, 23-6, 29, 31
- Lalande, M. Gilles** (Bureau du Commissaire aux langues officielles)
 - Rapports du Commissaire aux langues officielles, 4:29-31
- Lambert, l'hon. Marcel** (PC—Edmonton—Ouest)
 - Comité, 5:8-9
 - M., 5:8
 - Séance d'organisation, 1:15-9
 - Rapports du Commissaire aux langues officielles, 3:32-7; 4:26-8; 5:20-5
- Landry, M. Alain** (Secrétariat d'État)
 - Rapports du Commissaire aux langues officielles, 3:14

- Langue de travail.** Voir Fonction publique
- Langues officielles, comité mixte spécial, rapport**
Recommandations, Conseil du Trésor, position, 2:26
Recommandations, suivi, 1:34-7
Réponse du premier ministre, lettre. Voir Appendices
Voir aussi Comité
- Langues officielles, Commissaire**
Bureau, représentants, témoignages. Voir Témoins et sujet discuté
Indépendance par rapport au gouvernement, 1:35
Mémoire, présentation au Comité, 1:55
Rapports spéciaux, présentation, 1:36
- Langues officielles, modification de la loi**
Allusions diverses, 1:35, 37
Sociétés de la Couronne, assujettissement, 1:34
- Langues officielles, politique**
Colloques, tenue, 5:19-20
Comparaison avec d'autres pays, 5:18-9
Districts bilingues, comité consultatif, création, 1:35
Districts bilingues, élimination, 1:34-5
Programmes, économies, réalisation, 1:45-7
Réforme linguistique, Commission de la Fonction publique, rôle, autorité, etc., 4:4-5, 9
Voir aussi Conseil du Trésor
- Langues officielles, politique et programmes, Comité.** Voir Comité
- Lapointe, M. Roger** (Commission de la Fonction publique)
Rapports du Commissaire aux langues officielles, 4:13-7, 22, 28
- Manion, M. J.L.** (secrétariat du Conseil du Trésor)
Rapports du Commissaire aux langues officielles, 2:5-17, 23-30
- Manitoba.** Voir Éducation—Enseignement d'une langue seconde—Secrétariat d'État
- Marceau, M. Gilles** (L—Jonquière)
Comité, séance d'organisation, 1:9
- McDonald, M^{me} Lynn** (NPD—Broadview-Greenwood)
Comité, séance d'organisation, 1:16
Rapports du Commissaire aux langues officielles, 1:25, 28, 30, 45
- Ministères et agences gouvernementales**
Réunions, emploi des deux langues officielles, 2:8, 13-4, 17-8, 24-5
Service bilingue au public
À l'extérieur des régions bilingues, 5:5-6, 17
Demande, 5:14-6
Edmonton, Alb., 5:21-3
Minorités, consultation, 5:16, 23
Objectifs, atteinte, 4:5
Toronto, Ont., et Winnipeg, Man., 2:30
Vérification, 1:30-1
Voir aussi Gendarmerie royale du Canada
- Multiculturalisme,** langues autres que le français et l'anglais, enseignement, 1:28-9
- Murray, l'hon. Lowell, sénateur** (PC—Grenville-Carleton; coprésident)
Comité, séance d'organisation, 1:9-19
Élection à titre de coprésident, 1:9
Rapports du Commissaire aux langues officielles, 1:52-5
- Ontario.** Voir Éducation—Enseignement d'une langue seconde
- Ordre de renvoi**
Rapports du Commissaire aux langues officielles, étude, 1:3-5
- Participation.** Voir Fonction publique
- Partis politiques.** Voir Traduction, Bureau—Traducteurs
- Petro-Canada,** affichage, bilinguisme, Québec, 1:32
- Procès-verbaux et témoignages.** Voir Comité
- Provinces de l'Ouest**
Français, disparition, 1:25-6
Tensions linguistiques, réduction, 1:23-4
Voir aussi Fonction publique—Employés—Bilingues
- Québec**
Langue, politique, loi 101, sociétés de la Couronne, non-assujettissement, 1:33
Voir aussi Air Canada; Fonction publique; Immigrants; Petro-Canada
- Québec 1534-1984, fêtes,** organisation, Secrétariat d'État, subventions, 3:20-1
- Rapport aux deux Chambres**
Premier—(personnel, services), 1:6
- Rapports du Commissaire aux langues officielles, étude,** 1:20-55; 2:5-33; 3:4-41; 4:4-31; 5:4-28
- Robichaud, l'hon. Louis Joseph, sénateur** (L—L'Acadie-Acadia)
Rapports du Commissaire aux langues officielles, 1:40, 42-4; 2:10-3
- Séance d'organisation.** Voir Comité
- Secrétariat d'État, ministère**
Anglophones, participation, augmentation, 3:31-2
Charte des droits et libertés, causes en vertu, assistance, 3:23-6
Francophones, surreprésentation, 3:31
Langues officielles, programme
Associations, assistance, 3:17-8
Fonds alloués, 3:5-6
Objectifs, 3:5-6
Participation équitable, 3:38-9
Représentants, témoignages. Voir Témoins et sujet discuté
Voir aussi Acadiens; Éducation—Enseignement d'une langue seconde; Québec 1534-1984, fêtes
- Service bilingue au public.** Voir Ministères et agences gouvernementales
- Sociétés de la Couronne.** Voir Langues officielles, modification de la loi; Québec, province—Langue, politique, loi 101
- Sous-comité du programme et de la procédure.** Voir plutôt Comité—Comité directeur
- Strong, M. Charles.** Voir Comité
- Témoins et sujet discuté,** rapports du Commissaire aux langues officielles
Conseil du Trésor, secrétariat, 2:5-30
Fonction publique, Commission, 4:9-31
Langues officielles, Commissaire, Bureau, 1:20-55; 2:30-2; 3:38-9; 4:29-31; 5:4-7, 11-25, 28
Secrétaire d'État, 3:5-41
- Toronto, Ont.** Voir Ministères et agences gouvernementales—Service bilingue au public

Traduction, Bureau

- Conflits d'intérêts, directives, 3:10-1, 22, 26
- Charte des droits et libertés, poursuites en vertu, 3:28
- Coût par mot, 3:7
- Efficacité, 1:51
- Fraude, cas, poursuites, etc., 1:48-51
- Gaspillage, cas, pourcentage, 3:39
- Ministères, services, facturation, 3:7
- Pigistes
 - Coûts, 3:8-9
 - Fonction publique, Loi sur l'emploi, non-assujettissement, 3:11
 - Neutralité politique, 3:11-2
 - Qualité, 3:10
 - Textes longs, 3:9
- Traducteurs, partis politiques, travail, directives, 3:12-6
- Traducteurs, travail pour l'extérieur, 3:16-7, 27-8
- Traduction automatique, 3:10
- Traductions, demandes
 - Conseil du Trésor, enquête, 2:9
 - Contrôle, 1:50-1; 3:7

Traduction, Bureau—Suite

- Traductions, demandes—*Suite*
 - Inutiles, 1:51
 - Réévaluation, 3:7-8
- Traductions, mots, nombre, 3:7
- Universités.** *Voir* Éducation—Enseignement d'une langue seconde
- Winnipeg, Man.** *Voir* Ministères et agences gouvernementales—Service bilingue au public—Toronto, Ont.
- Wood, l'hon. Dalia, sénateur (L—Montarville)**
 - Rapports du Commissaire aux langues officielles, 1:31, 33; 3:29-31
- Yalden, M. Max (Commissaire aux langues officielles)**
 - Allusions à M. Yalden, contribution, remerciements, etc., 5:26-8
 - Mémoire. *Voir* Appendices
 - Rapports du Commissaire aux langues officielles, 1:20-55; 2:30-2; 3:38-9; 5:4-7, 11-25, 28

